

2013

ÇAHIER ÉCONOMIQUE

Rapport travail et cohésion sociale

50 ans | STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

116

SAVOIR
POUR AGIR

Impressum

Responsable de la publication

Dr Serge Allegrezza

Auteurs

Armande FRISING, Jérôme HURY, Claude LAMBORAY, Guillaume OSIER,
François PELTIER, Paul REIFF, Jean RIES, Germaine THILL, Paul ZAHLEN (STATEC)

Statec

**Institut national de la statistique
et des études économiques**

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Téléphone	247-84219
Fax	46 42 89
E-mail	info@statec.etat.lu
Internet	www.statec.lu

Décembre 2013

ISBN 978-2-87988-118-8

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin est autorisée
à condition d'en citer la source.

Conception: Interpub', Luxembourg

Impression: xxx

Sommaire

Rapport travail et cohésion sociale

Préface/Introduction	5
Le contexte démographique, avec un <i>focus</i> sur les nationalités et les naturalisations	8
Partie I: Marché du travail	30
1. Emploi	30
1.1 L'évolution de l'emploi	31
Annexe 1: Emploi au Luxembourg par branche économique, 1995 – 2012 (en milliers de personnes)	51
Annexe 2: Emploi salarié au Luxembourg par branche économique, 1995 – 2012 (en milliers de personnes)	52
1.2 Les taux d'emploi	54
1.3 Le travail à temps partiel	67
1.4 Le travail temporaire	77
1.5 Le travail « atypique »	80
1.6 Les inactifs	87
2. Chômage	94
2.1 Concepts et définitions	94
2.2 Évolution et structure du chômage	95
2.3 Au-delà de l'emploi et du chômage	102
3. Salaires	107
3.1 Le niveau et l'évolution du salaire moyen	107
3.2 Les salaires par branche économique	109
3.3 Les effets de la crise économique ...	114
3.4 Le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat	117
3.5 Le coût salarial de 2000 à 2012	122
4. Les transitions entre emploi, chômage et inactivité et les transitions au sein de l'emploi	132
4.1 Les transitions à partir de l'emploi	132
4.2 Les transitions à partir du chômage	142
4.3 Les transitions à partir de l'inactivité	147
4.4 Les transitions au sein de l'emploi	154
5. Salaires et inégalités salariales	167
5.1 Distribution des salaires	167
5.2 Les travailleurs à bas salaires au Luxembourg	172
5.3 La satisfaction salariale	174
5.4 L'écart salarial hommes/femmes	176
6. Le chômage des jeunes: concepts et mesure	183
6.1 Le chômage des jeunes dans le contexte économique et politique	183
6.2 Le chômage des jeunes: quelques problèmes de définition	183
6.3 La participation des jeunes au marché du travail en Europe	184
6.4 Deux indicateurs différents pour mesurer le chômage chez les jeunes	187
6.5 L'évolution du chômage des jeunes	191
6.6 La part des jeunes dans l'ensemble des demandeurs d'emploi	196

Partie II: Revenus, conditions de vie et qualité de vie	199
1. Crise et perception de la situation économique et sociale par les ménages	199
1.1 La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'enquête communautaire auprès des consommateurs	200
1.2 La situation financière et matérielle des ménages au travers l'enquête EU-SILC	210
2. Revenus, pauvreté et inégalités	228
2.1 Revenu disponible et niveau de vie	228
2.2 Pauvreté et exclusion sociale	235
2.3 Les inégalités de revenus	245
2.4 L'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités	249
2.5 Dimension Européenne	252
3. La participation culturelle et associative	257
3.1 Introduction	257
3.2 Principaux résultats	257
3.3 Les principaux déterminants de la participation culturelle et sociale	261
3.4 Conclusions	265
4. Structures familiales: types de ménage et types de famille	273
4.1 Types de ménage privé	273
4.2 Types de famille	279
5. Le profil des électeurs	290
6. Inflation par catégories de ménages	298
7. Satisfaction avec la vie	306
7.1 Satisfaction des ménages résidents à l'égard de leur vie	306
7.2 Indice sur le climat social: comparaison européenne et évolution	311

Introduction

Le présent rapport Travail et cohésion sociale est dédié à la mémoire de Jean Langers, chef de la division des statistiques sociales au STATEC, auteur de nombreuses études dans domaine de la démographie, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Jean Langers est décédé le 15 mai 2013

Un aperçu de la situation sociale du Luxembourg

C'est le huitième rapport « Travail et cohésion sociale » du STATEC, édité traditionnellement à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, et qui livre une vue d'ensemble sur la situation sociale du pays et la situation de l'emploi et du travail au Grand-Duché de Luxembourg.

Un rapport neutre

Le rapport Travail et cohésion sociale du STATEC se distingue du fameux rapport du gouvernement allemand « *Armuts- und Reichtumsbericht der Bundesregierung*¹ ». En effet, ce dernier rapport contient de nombreux commentaires et positions justifiant le bienfondé de la politique du gouvernement fédéral allemand ce qui provoque régulièrement une polémique qui nuit, nous semble-t-il, à un ouvrage statistique très fouillé et de bonne facture. Les rapports publiés par les organisations internationales comme l'OCDE ou la Commission européenne² sont des documents d'une grande valeur mais qui ne s'appesantissent pas particulièrement sur le cas qui nous préoccupe *hic et nunc*, celui du Grand-Duché de Luxembourg.

Le présent rapport se distingue de cette approche puisqu'il se limite à la présentation de la situation telle qu'elle apparaît dans les données d'enquête du STATEC (l'Institut de la statistique et des études économiques) et les données administratives.

Certes, on pourrait reprocher aux statisticiens et aux chercheurs du STATEC le choix des graphiques et des tableaux tout comme le commentaire des résultats. C'est la raison pour laquelle le STATEC organise des séances d'évaluation *post mortem* de son rapport avec les acteurs économiques et sociaux – ONG, ministères,

partenaires sociaux – de manière à récolter leurs critiques et suggestions. Ce rapport-ci, publié dans les cahiers économiques du STATEC, ne coupera pas à cette saine démarche. Il faut espérer que ce rapport fasse l'objet d'un débat parlementaire et d'un plan d'action dans lequel le gouvernement prend des engagements fermes qui s'inscrivent également dans la *Stratégie UE2020*.

Cohésion sociale versus progrès social

Comme l'écrit Jacques Donzelot³ sur les fondements de la cohésion sociale, il est symptomatique que le terme de cohésion sociale ait remplacé, au cours des dernières décennies, celui de progrès social, qui mariait croissance économique, redistribution et extension de l'Etat providence. Il est difficile de (re-) définir le "progrès", depuis la "crise" économique et financière qui a éclaté avec la bulle Internet de 2002 et la Grande récession de 2008. Ce n'est plus de progrès dont il est question mais de défense de la protection qu'offre l'Etat providence confronté aux défis bien connus: vieillissement, chômage, croissance potentielle faible, mondialisation, individualisation...

Ce qu'est le progrès social, économique, scientifique aujourd'hui, après les "Trente glorieuses" et les "Vingt splendides" reste une question épineuse, un véritable défi philosophique et politique. Le progrès social peut-il être reformulé adéquatement à notre époque? Où sommes-nous condamnés à aspirer à une prospérité sans croissance économique⁴, à une sorte de frugalité volontaire et heureuse? Dans ce contexte, la cohésion sociale, dont il est question ici, peut être considérée comme un objectif en retrait, bien plus modeste.

Le concept de cohésion sociale a été utilisé pour la première fois par le père de la sociologie, Emile Durkheim, dans son ouvrage « De la division du travail

¹ <http://www.bmas.de/DE/Service/Publikationen/a334-4-armuts-reichtumsbericht-2013>).

² <http://www.oecd.org/els/soc/dividedwestandwhyinequalitykeepsrising.htm>); (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1974&furtherNews=yes>)

³ Jacques Donzelot « Refonder la cohésion sociale », *Esprit* 12/2006 (Décembre), p. 5-23.

⁴ Tim Jackson *Prospérité sans croissance: La transition vers une économie durable*, De Boeck, 2010.

social » publié en 1893. A l'époque de l'industrialisation galopante, il s'interrogeait sur la différenciation sociale due à une spécialisation des tâches et une interdépendance croissante des individus par rapport à la société moderne. Pour faire société, il faut une solidarité organique entre les membres et le sentiment partagé de cette interdépendance. Durkheim avait déjà repéré les dangers de pathologies qui détricotent le lien social comme le chômage, les discriminations et les inégalités. Cette approche basée sur la division du travail, devenue encore plus complexe dans la société contemporaine, où les chaînes de production et les échanges sont mondialisés, a beaucoup perdu de son attrait. L'analyse de la cohésion sociale, telle qu'elle est mise en œuvre dans les récents rapports du STATEC « Travail et cohésion sociale », recourt à une kyrielle d'indicateurs tournant autour des inégalités, du risque de pauvreté, de la « privation matérielle » et de la participation à la vie politique et culturelle.

Quel est le rôle qui revient au pouvoir d'achat, à la mobilité sociale, à la qualité de vie et aux conditions de travail, ? Les indicateurs présentés renvoient à la réflexion sur ce qu'est le bien-être social, objectif et ressenti, et sur les avancées que l'on peut mesurer pour les différentes catégories d'individus. Suivant en cela les recommandations du Conseil économique et social (CES) et Conseil supérieur du développement durable (CSDD), il faut s'attendre à ce que cette question soit ardemment débattue dans les cénacles politiques. Le STATEC, à la demande du gouvernement, est prêt à réaliser le fameux tableau « PIBien-être » qui viendra utilement compléter les rapports Travail et cohésion sociale du STATEC.

La vague d'immigration n'a pas discontinué, confirmant la tradition d'accueil du Luxembourg. Grâce à une vague d'acquisitions de la double nationalité, y compris dans la Grande Région, et à une vague de naturalisations, la part des étrangers (43%) dans la population n'a quasiment pas bougé !

Cela ne veut pas dire que la vie en commun soit parfaitement harmonieuse. Le Rapport Travail et cohésion sociale du STATEC montre clairement que les personnes avec un niveau d'éducation plus élevé participent d'avantage aux activités sociales et culturelles.

Chômage des jeunes: 5% ou 19% ?

Il faut choisir les bons indicateurs. C'est le cas pour le chômage des jeunes qui a fait couler beaucoup d'encre et occupe une bonne place dans les discours.

Le présent rapport montre clairement la difficulté à utiliser le taux de chômage (nombre de chômeurs divisé par la population active jeune) puisque, à la différence des autres catégories de personnes actives, la grande majorité des jeunes est scolarisée. Le chômage se joue donc sur un petit nombre de jeunes actifs. L'importance que peut prendre le travail à temps partiel, auquel s'adonnent les étudiants dans une série de pays, fausse également la comparaison des taux de chômage. Il vaudrait mieux, pour cette raison, adopter un autre indicateur, celui de la part des jeunes d'une catégorie d'âge qui sont à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage est de 19% en 2012, la part des chômeurs jeunes est de 5%.

Cette faiblesse statistique vaut aussi pour le taux de chômage global. En effet, la définition du Bureau International du Travail (BIT) et reprise peu ou prou par Eurostat place le Luxembourg en bien meilleure posture que le taux de chômage traditionnel de l'ADEM, devant l'Allemagne et l'Autriche. Certains y voient une astuce pour purger les statistiques du chômage. En fait, le présent rapport Travail et cohésion sociale du STATEC met également le doigt sur le halo du chômage, c.à.d. sur les personnes lâchement attachées au marché du travail, plus ou moins découragées ou bien sous-employées et qui ne répondent plus présent dans les statistiques administratives des demandeurs d'emploi. Le taux de chômage passe alors à 12% en 2012: effarant à première vue, mais ce taux reste toujours « favorable » dans la comparaison européenne.

Le chômage est souvent considéré à tort comme un stock, comme un groupe permanent de personnes stigmatisées par leur inactivité. Or cette manière de voir est trompeuse: le chômage est le solde d'un flux d'entrée et de sortie de demandeurs d'emploi, c'est un changement d'état. Il en va aussi de la fluidité du marché du travail C'est la durée et la vitesse, avec laquelle un individu retrouve un emploi, qui sont décisives plutôt que le taux de chômage à un moment donné, quelle que soit la définition retenue. La transition entre les états – l'emploi, le chômage et l'inactivité – est le critère décisif qui devrait interpeller les décideurs politiques. Ainsi, en 2012, deux tiers de chômeurs se sont retirés du marché du travail, plus de 36% des chômeurs ont trouvé un emploi.

Le rapport Travail et cohésion sociale du STATEC jette aussi un nouveau regard sur l'emploi des travailleurs frontaliers: ils sont les premiers à perdre leur emploi et, selon les chiffres des derniers trimestres, ils sont aussi moins nombreux que les résidents à occuper les nouveaux emplois.

Augmentation de l'inégalité, stagnation du pouvoir d'achat

Le taux de risque de pauvreté monte à 15.1% en 2012 revenant à son niveau de 2009, ceci après deux années de recul. Le taux de risque de pauvreté harmonisé, préconisé dans le cadre de la stratégie UE2020 est de 18.4%. Le coefficient de Gini, un indicateur de l'inégalité des revenus, a aussi augmenté passant à 0,27. La tendance inégalitaire a de nouveau repris son cours, même si jusqu'ici, le degré d'inégalité et de risque de pauvreté restent inférieurs à la moyenne européenne. Pourtant, le présent Rapport Travail et cohésion sociale du STATEC montre aussi que le taux de risque de pauvreté « absolu », mesuré par le taux de privation matérielle est de 1.3%, très bas dans la comparaison européenne. Le taux de sévérité de la pauvreté, en revanche, a diminué ! La pauvreté ressentie (« difficulté à joindre les deux bouts ») plafonne. Pour rendre un jugement équilibré, il faudrait donc regarder l'ensemble de la panoplie des indicateurs disponibles. Ce qui est rarement le cas dans le débat public et médiatique.

Le pouvoir d'achat (revenu disponible des ménages corrigés de l'inflation) a fléchi tout comme le revenu disponible réel médian. Ce sont les effets de la conjoncture économique défavorable.

A la recherche de la sélectivité

Une question fondamentale est de savoir quel est le degré d'inégalité matérielle que la société luxembourgeoise est prête à accepter, dans une perspective de croissance économique faible et dans un contexte d'ajustements budgétaires réduisant la magnanimité redistributive de l'Etat⁵. A quelles mesures la majorité des citoyens est-elle prête à donner son accord de manière à réduire les inégalités (et les discriminations).

L'enquête EU-SILC sur les conditions de vie des ménages, la principale enquête mise à contribution dans le Rapport Travail et cohésion sociale du STATEC donne un aperçu intéressant sur la distribution des revenus des ménages après déduction des prélèvements obligatoires (directs et indirects) et addition des transferts sociaux (y compris des retraites).

On peut ainsi montrer que les ménages reçoivent un revenu - net d'impôt et de transferts - positif jusqu'au septième décile, ce qui correspond aux « classes moyennes supérieures ». Passé ce seuil, la masse des impôts est plus importante que les transferts monétaires reçus. La sélectivité consiste à fixer le seuil de revenus nets des ménages deviennent négatifs. On pourrait fixer comme repère le revenu médian (en équivalent adulte). C'est le préalable à toute politique de sélectivité ou de ciblage.

Des questions méthodologiques non négligeables

La qualité des données est un autre sujet d'inquiétude sur lequel le STATEC aimerait attirer l'attention du lecteur: le taux de réponse est généralement très faible au Luxembourg, suite à un véritable matraquage que subissent les personnes interrogées dans le cadre de différentes enquêtes - officielles et commerciales. Pour compenser ces faiblesses, les statisticiens ont développé des méthodes dites d'imputations (on remplace des données manquantes) et de pondération (rendre représentatives les données d'enquête). Le STATEC a lancé une étude sur la qualité des données EU-SILC, collectées par le CEPS/INSTEAD. Cette étude conclut que, depuis le dernier rapport de qualité de 2003, les processus d'assurance qualité n'ont plus été documentés et vérifiés. Il semble que les méthodes d'imputation utilisées, telles qu'elles ressortent de l'analyse des programmes informatiques, tout aussi sophistiquées qu'absconses, manquent de transparence. Cette incertitude sur la qualité des données fait l'objet de nouvelles requêtes statistiques de la part du STATEC.

La combinaison de données d'enquête (EU-SILC), et données administratives (sécurité sociale, administrations fiscales) permet de vérifier et de renforcer la qualité des données. Une telle base de données, à notre connaissance, n'existe pas encore. Le gouvernement devrait se doter d'un tel outil s'il veut mener des politiques sociales et fiscales ciblées.

Dr Serge Allegrezza
Directeur du STATEC

⁵ Note au formateur, Projections macroéconomiques et prévisions des finances publiques à politique inchangée pour la période 2013-2016

cf. http://www.gouvernement.lu/dossiers/viepol/formation-gouvernement-2013/Note_au_formateur.pdf

Le contexte démographique, avec un *focus* sur les nationalités et les naturalisations

Depuis 2011, un premier chapitre du « Rapport Travail et Cohésion Sociale » est consacré au contexte démographique. En 2011, l'évolution des principaux indicateurs démographiques du Luxembourg (natalité, mortalité, solde naturel, solde migratoire, ...) a été analysée. L'édition 2012, quant à elle, s'est concentrée sur l'évolution démographique du Luxembourg de 2000 à 2011 par rapport à la Grande-Région. La présente publication abordera deux thématiques. La première sera consacrée à l'évolution démographique du Grand-Duché de Luxembourg comparée aux autres pays de l'Union Européenne (UE-27⁶). La seconde se focalisera sur les personnes étrangères et les naturalisations.

État de la population au 1^{er} janvier 2013

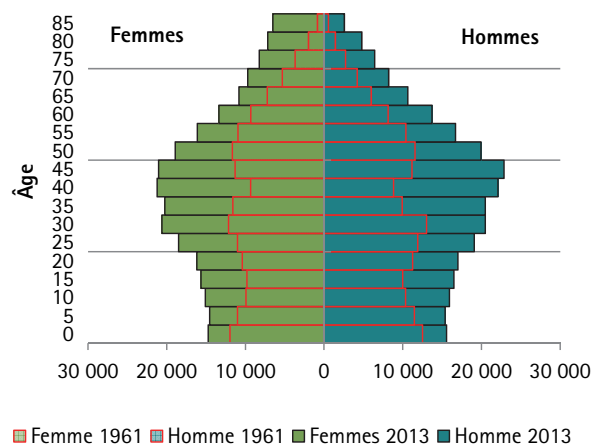
Pour appréhender la dynamique de la structure d'âge de la population, on peut superposer la pyramide des âges de 1961 à la pyramide de 2013. En passant de 314 889 habitants au 1^{er} janvier 1961 à 537 039 au 1^{er} janvier 2013, l'augmentation de la population du Luxembourg en une cinquantaine d'années atteint 71.0%, contre 24% dans l'UE-27 en moyenne⁷, 43.0% en France, 21.8% en Belgique et 12.2% en Allemagne. Cette augmentation se concentre sur la période 1985-2012. C'est surtout l'immigration qui est à l'origine de ce dynamisme démographique, comme nous le verrons ultérieurement.

La superposition des pyramides d'âge de 1961 et de 2013 montre clairement un rétrécissement à la base de la pyramide (qui s'est surtout produit entre 1961 et 1985), un gonflement dans la classe d'âge des 35-49 ans, liée à l'immigration continue dans cette classe d'âge, ainsi qu'une augmentation assez importante de la part des 75 ans et plus, particulièrement chez les femmes dont l'espérance de vie est plus élevée que celle des hommes.

⁶ Les données utilisées dans cette publication faisant référence soit au 1^{er} janvier 2013 soit aux années antérieures, la Croatie, nouveau membre de l'Union Européenne, au 1^{er} juillet 2013, n'est pas prise en compte dans cette publication.

⁷ Le chiffre de la population pour l'UE-27 est pris au 1^{er} janvier 2013, sauf pour l'Italie, la Grèce et Chypre (derniers chiffres disponibles: 01/01/2012).

Graphique 1: Pyramide des âges au 1^{er} janvier 1961 et au 1^{er} janvier 2013, nombre



Source : STATEC

Le Luxembourg dans le contexte européen

La croissance dynamique de la population caractérisant le Luxembourg depuis le milieu des années 1980 (envol économique lié au développement de la place financière et du secteur des services en général) ne s'est jamais démenti depuis lors. A de multiples reprises, il a été dit que cette évolution est due en grande partie à un flux d'immigration continue. Au cours des dix dernières années, la population a augmenté de 19.8%, passant de 448 300 personnes au 1^{er} janvier 2003 à 537 039 habitants au 1^{er} janvier 2013. La part des étrangers habitant le Luxembourg passe de 38.1% en 2003 à plus de 44.5% au 1^{er} janvier 2013. Comment l'évolution démographique du Grand-Duché se situe-t-elle par rapport aux autres pays européens ?

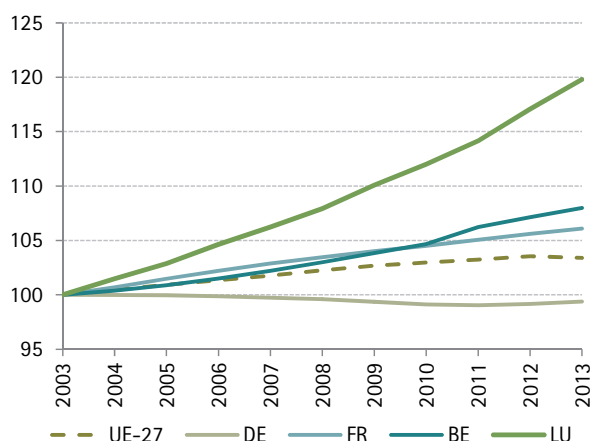
La population du Luxembourg augmente de 19.8% de 2003 à 2013, contre 3.4% d'augmentation dans l'UE-27

De janvier 2003 à janvier 2013, la population luxembourgeoise s'est accrue de 19.8%, alors que la croissance démographique dans l'UE-27 n'était que de 3.4% en moyenne. La Belgique (+8.0%) et la France (+6.1%) dépassent la moyenne européenne, alors que l'Allemagne perd des habitants depuis le milieu des années 2000 (-0.6% en 2013 par rapport à l'année 2003).

Seuls les pays de l'Est de l'UE-27 sont placés derrière notre voisin germanique. On peut même parler de « décroissance démographique » dans les pays de l'Est. A titre d'exemple, la Lituanie et la Lettonie ont perdu respectivement 14.2% et 13.5% de leurs habitants lors des dix dernières années.

Le Luxembourg se situe en deuxième position du peloton européen en termes de croissance démographique. Seule Chypre dépasse ce taux. L'Irlande (+16.0%) et l'Espagne (+10.4%) s'en approchent. La France et la Belgique ne se situent pas très loin, mais avec des taux largement inférieurs aux quatre pays de tête.

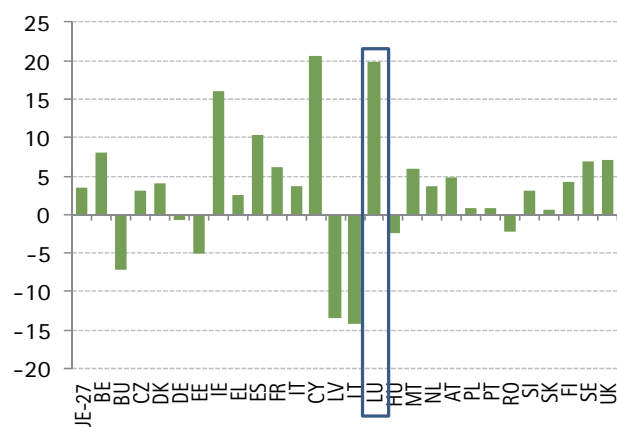
Graphique 2: Evolution de la population du Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins de 2003 à 2013 (indices, 2003=100)



Sources : STATEC, EUROSTAT

N.B. : Chiffres au 1er janvier de l'année

Graphique 3: Evolution de la population dans les pays de l'UE-27 de 2003 à 2013 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT

N.B. : Chiffres au 1er janvier de l'année

La croissance démographique luxembourgeoise continue à être tirée par le solde migratoire

Comme annoncé en préambule, le Luxembourg se distingue par son dynamisme démographique parmi les pays européens. Cela est largement imputable à l'immigration. Le taux de solde migratoire est le ratio entre le solde migratoire et la population. Ce taux est donc le plus parlant pour évaluer l'importance relative de l'immigration.

Dans les dix dernières années, le taux de solde migratoire net du Luxembourg dépasse en moyenne largement celui de l'Europe prise dans son ensemble: 14.3 pour mille par an au Luxembourg, contre 3.1 pour mille dans l'UE-27⁸.

Le solde migratoire est le miroir de l'évolution économique du pays. Les périodes de croissance économique forte, comme la première moitié des années 1960, puis le début des années 1970 (avant la crise économique mondiale), puis la période de croissance exceptionnelle à partir du milieu des années 1980, sont caractérisées par des soldes migratoires très élevés. A l'inverse, les périodes de ralentissement économique ou de croissance économique lente (deuxième moitié des années 1960,

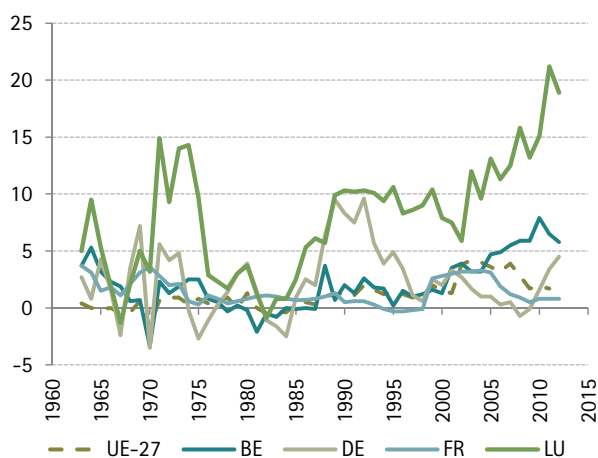
⁸ A partir de ce paragraphe, les données pour l'année 2012 n'étant pas encore disponibles pour l'UE-27 dans son ensemble ainsi que pour certains Etats Membres, les commentaires se basent soit sur la moyenne 2001-2011, soit sur l'année 2011.

les années 1975-1985, les années 2001-2003) sont caractérisées par un recul du taux de solde migratoire. Néanmoins, la crise observée depuis 2008 n'a pas d'impact négatif sur les soldes migratoires, au contraire.

A partir de 2004, le taux de solde migratoire du Luxembourg est tendanciellement en hausse et se maintient à un niveau élevé malgré la chute du PIB en 2009. Il passe 12.5 pour mille en 2007 à 15.8 pour mille en 2008, redescend légèrement à 13.2 pour mille en 2009, puis remonte de nouveau à 21.2 pour mille en 2011. En 2012, ce taux redescend légèrement pour atteindre les 18.9 pour mille. Rappelons qu'au début des années 1970, période considérée comme ayant été de forte immigration, le taux ne dépassait pas les 15 pour mille.

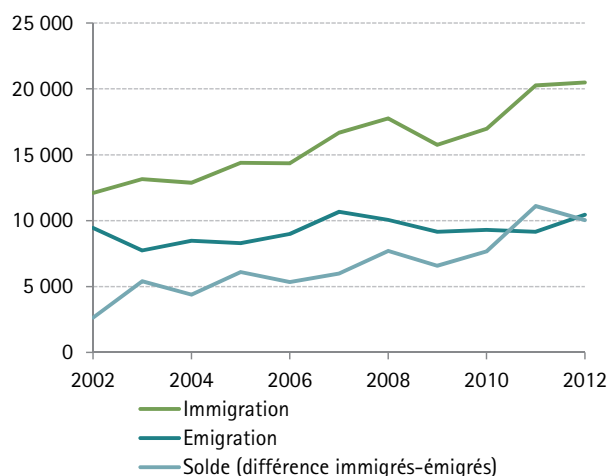
Dans l'UE-27, le taux de solde migratoire – qui était déjà beaucoup plus faible qu'au Luxembourg en 2003 (4.2 pour mille dans l'UE-27, contre 12.0 pour mille au Luxembourg) – recule à 2.8 pour mille en 2008, et à 1.7 pour mille en 2011. En Allemagne, le taux de solde migratoire a plutôt tendance à reculer depuis le pic passager de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Le taux devient même négatif en 2008. Il est de 4.5 pour mille en 2012. En France, le niveau du taux de solde migratoire monte assez fortement au début des années 2000, puis décline à nouveau avec la crise économique récente (0.8 pour mille en 2012). En Belgique, par contre, la tendance est à la hausse (5.8 pour mille en 2012), même si le niveau du taux de solde migratoire se situe encore très loin de celui du Luxembourg.

Graphique 4: Taux de solde migratoire au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins, 1963 – 2012 (en pour mille)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Graphique 5: Entrées (immigration) et sorties (émigration) au Luxembourg, 2002-2012 (nombre de personnes)



Source : STATEC

Le solde migratoire résulte de la différence entre émigration (sorties) et immigration (entrées). Il est donc utile de considérer séparément ces deux phénomènes. En chiffres absolus, et en tendance, l'immigration et l'émigration sont en hausse depuis de nombreuses années au Luxembourg. Cependant les sorties évoluent moins à la hausse que les entrées, d'où une augmentation, en tendance, du solde migratoire. En 2008, ce solde était de 7 700. En 2009, il redescendait légèrement pour atteindre les 6 583. En 2010 et surtout en 2011, ce solde a de nouveau augmenté et atteint un record de 11 004 en 2011. Un tassement est observé en 2012 (solde de 10 036, soit une diminution de 9.6% par rapport à l'année précédente). A noter cependant qu'au début des années 2000, le solde migratoire était beaucoup plus bas (par exemple, de l'ordre de 2 649 personnes en 2002).

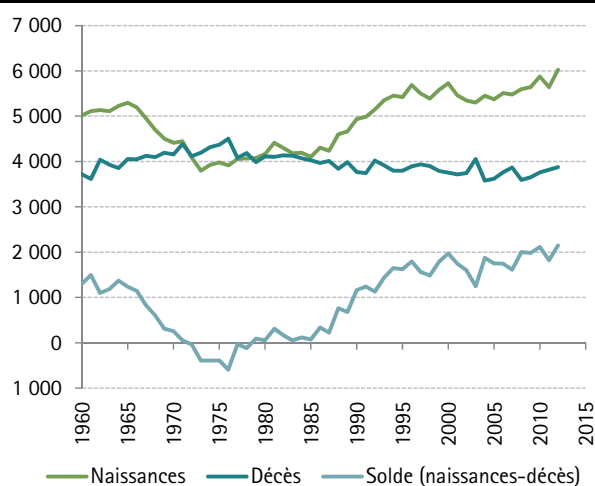
Le solde des naissances et des décès est largement positif au Luxembourg

En ce qui concerne l'évolution à long terme des naissances et des décès, il est d'abord à noter que la deuxième moitié des années 1960 et le début des années 1970 sont marqués par un recul des naissances et une augmentation des décès. Le solde des naissances et des décès devient négatif, d'où la peur de ce qu'on a pu appeler le « suicide démographique » du Luxembourg et qui se reflète notamment dans le rapport du démographe français Gérard Calot, remis en 1978 au gouvernement luxembourgeois. Or, ce rapport se situe déjà dans une

période où les « fondamentaux » démographiques du Luxembourg avaient commencé à changer. Le nombre de naissances se stabilise, puis augmente fortement dans les années 1980 (avant de se stabiliser à ce niveau élevé). C'est également dans la deuxième moitié des années 1970 que commence à décliner le nombre de décès. Logiquement, le solde des naissances et des décès augmente fortement du milieu des années 1980 au milieu des années 1990 avant de se stabiliser à un niveau supérieur aux années 1960.

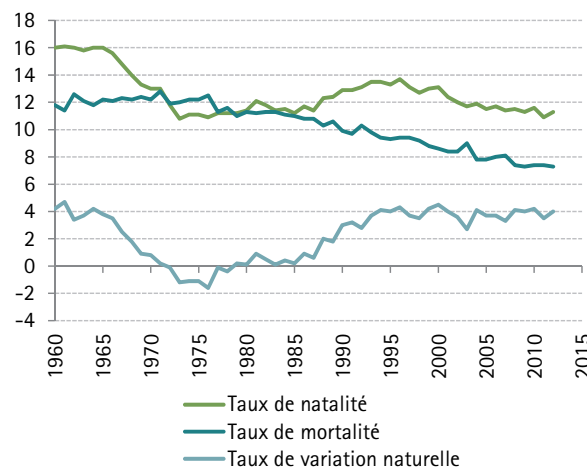
Comme pour le solde migratoire, il convient de mettre le solde des naissances et des décès en rapport avec la population pour évaluer son impact relatif. Il s'agit de ce qu'on appelle le taux de variation naturelle de la population. Après avoir décliné jusqu'au milieu des années 1970, ce taux s'orientait à la hausse, pour se stabiliser depuis le milieu des années quatre-vingt-dix; ce qui est largement dû à une stabilisation, puis une hausse du taux de natalité (alors que le taux de mortalité tend à décroître de façon continue). D'un chiffre légèrement négatif en 1970, on arrive à un taux de variation naturelle de plus de 4 pour mille au milieu des années 1990. Depuis, le taux de variation naturelle de la population du Luxembourg se maintient grosso modo à ce niveau. Pour les années 2003 – 2012, le taux moyen annuel est de 3.7 pour mille.

Graphique 6: Naissances, décès et solde naturel au Luxembourg, 1960-2012, nombre en milliers



Source : STATEC

Graphique 7: Taux de natalité, taux de mortalité et taux de variation naturelle, 1960-2012 (en pour mille)

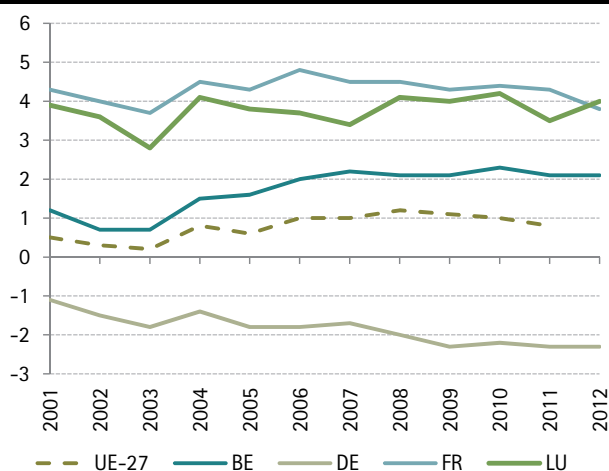


Source : STATEC

Là encore, la comparaison avec l'UE-27 apporte quelques données de cadrage utiles. En 1960, le taux de variation naturelle de l'UE-27 était très supérieur à celui du Luxembourg: moins de 5 pour mille au Luxembourg, contre plus de 8 pour mille dans l'UE-27. Par la suite et jusqu'au milieu des années 1970, le taux chute et cela plus fortement au Luxembourg que dans l'UE-27 en moyenne. Il devient même négatif dans notre pays comme on l'a déjà vu en commentant les chiffres absolus.

A partir du milieu des années 1970, les taux de variation naturelle au Luxembourg et dans l'UE-27 évoluent dans des directions opposées. Au Luxembourg on amorce une tendance ascendante, alors que dans l'UE-27 ce taux continue à décliner et se rapproche tout simplement de l'équilibre entre décès et naissances (un taux de variation naturelle nul, respectivement très faible). Au cours de la décennie 2003-2012, le taux de variation naturelle de la population du Luxembourg atteint 3.8 pour mille, alors que le taux correspondant pour l'UE-27 n'était que de 0.8 pour mille.

Graphique 8: Taux de variation naturelle au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins, 2001 – 2012 (en pour mille)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Il est important d'ajouter que le taux de variation naturelle relativement élevé du Luxembourg est étroitement lié au solde migratoire. En fait, l'immigration au Luxembourg est « familiale » et constituée largement de personnes jeunes en âge de procréer (ce qui se répercute évidemment également sur le solde naturel et taux de natalité). Le fait que la population soit donc relativement jeune a également des répercussions sur le nombre de décès (et le taux de mortalité).

Tableau 1: Naissances, décès et solde naturel par nationalité au Luxembourg, 1990, 2000, 2010-2012 (nombre)

		1990	2000	2010	2011	2012
Naissances	Luxembourgeois	3 284	2 917	3 029	3 000	3 167
	Etrangers	1 652	2 806	2 845	2 639	2 859
	Total	4 936	5 723	5 874	5 639	6 026
Décès	Luxembourgeois	3 373	3 202	3 049	3 096	3 134
	Etrangers	400	547	711	723	741
	Total	3 773	3 749	3 760	3 819	3 875
Solde (naissances - décès)	Luxembourgeois	-89	-285	-20	-96	33
	Etrangers	1 252	2 259	2 134	1 916	2 118
	Total	1 163	1 974	2 114	1 820	2 151

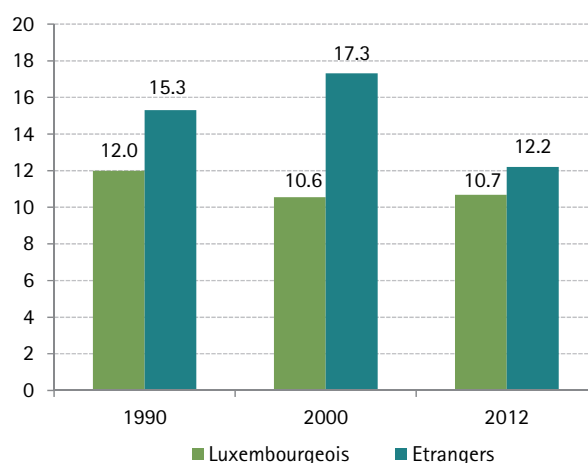
Source : STATEC

En fait, au cours des vingt dernières années, le solde naturel des Luxembourgeois est négatif (à l'exception de l'année 2012 où il est très légèrement positif), tandis que l'excédent naturel total positif est dû aux étrangers. A titre d'exemple, en 2011, le solde naturel (naissances - décès) des Luxembourgeois était négatif (-96), alors que celui des étrangers était positif (+1 916). D'où un solde naturel total de +1 820 en 2011. L'excédent naturel des étrangers est d'ailleurs largement dû à un nombre de décès assez faible; il s'agit d'une population relativement jeune, rappelons-le. En 2012, on comptait près de 3 134 décès de Luxembourgeois et seulement 741 décès d'étrangers. En 2012, le solde naturel des Luxembourgeois était légèrement positif (+33), alors que celui des étrangers était largement positif (+2 118). D'où un excédent naturel total de +2 151. Le nombre de décès de Luxembourgeois était de 3 134 en 2012, alors que celui des étrangers n'était que de 741.

Un autre indicateur est révélateur de l'impact de l'immigration sur la natalité, c'est le taux de natalité, c'est-à-dire le nombre de naissances rapporté à la population.

Le taux de natalité en 2012 est de 12.2 pour mille pour les personnes étrangères, contre 10.7 pour mille pour les Luxembourgeois. A côté du fait que le taux de natalité des étrangers est plus élevé que celui des Luxembourgeois, il convient également de noter que le taux de natalité est en diminution pour les Luxembourgeois (de 12 pour mille en 1990 à 10.7 pour mille en 2012), comme pour les étrangers (de 15.3 pour mille à 12.2 pour mille). L'augmentation du taux de natalité des étrangers de 1990 à 2000 (de 15.3 à 17.3 pour mille) n'a été que passagère.

Graphique 9: Taux de natalité par nationalité au Luxembourg, 1990, 2000 et 2012 (en pour mille)



Source : STATEC

Les 3/4 de l'augmentation de la population depuis une dizaine d'années sont imputables à l'excédent migratoire

Tableau 2: Mouvement naturel et migratoire de la population, 2000-2012 (nombre)

	Nais- sances	Décès	Excé- dent naturel	Excé- dent migratoir	Excé- dent total	Popula- tion au 31.12	Part de l'excédent migratoire dans l'augmen- tation de la population
2000	5 723	3 754	1 969	3 431	5 400	439 000	63.5
2001	5 459	3 719	1 740	3 310	5 050	444 050	65.5
2002	5 345	3 744	1 601	2 649	4 250	448 300	62.3
2003	5 303	4 053	1 250	5 412	6 700	454 960	80.8
2004	5 452	3 578	1 874	4 392	6 200	461 230	70.8
2005	5 371	3 621	1 750	6 110	7 900	469 086	77.3
2006	5 514	3 766	1 748	5 351	7 100	476 187	75.4
2007	5 477	3 866	1 611	6 001	7 600	483 799	79.0
2008	5 596	3 595	2 001	7 700	9 700	493 500	79.4
2009	5 639	3 657	1 982	6 583	8 565	502 066	76.9
2010	5 874	3 760	2 114	7 660	9 774	511 840	78.4
2011	5 639	3 819	1 820	11 104	12 924	524 853	85.9
2012	6 026	3 876	2 150	10 036	12 186	537 039	82.4

Source : STATEC

En résumé, au cours de la dernière décade, le solde migratoire contribue pour les trois quarts à l'augmentation de la population (78.6%). L'augmentation totale de la population est de 82 079 personnes entre 2003 et 2013. En effet, la population du Grand-Duché passe de 448 300 personnes au 01.01.2003 à 537 039 au 01.01.2013. L'excédent migratoire sur l'ensemble de cette période est de 70 349 personnes, alors que l'excédent naturel est de seulement 18 300.

L'indicateur conjoncturel de fécondité du Luxembourg se situe dans la première moitié du peloton européen ... mais assez loin de la tête

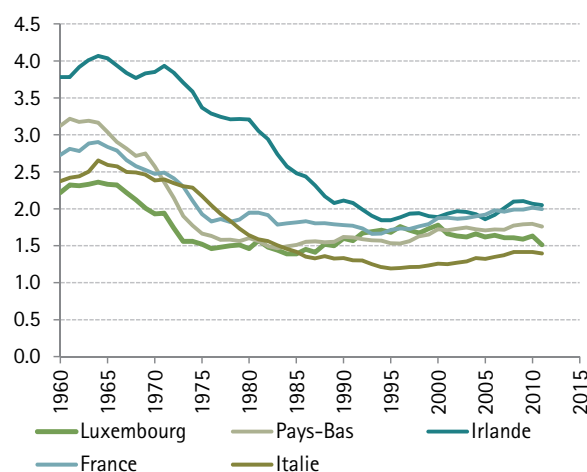
L'indicateur conjoncturel de fécondité (ou somme des naissances réduites) mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Comme le note l'INSEE (France): « Les taux utilisés dans le calcul de l'indicateur conjoncturel de fécondité sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population ».

Au Luxembourg, l'indicateur conjoncturel de fécondité recule fortement dans les années 1960 et cela jusqu'au milieu des années 1970. Il ne s'agit pas d'une exception en Europe, la plupart des pays européens connaissant une évolution similaire, avec toutefois des nuances. En Irlande, par exemple, l'indicateur se maintient un peu plus longtemps à son niveau très élevé avant de décliner.

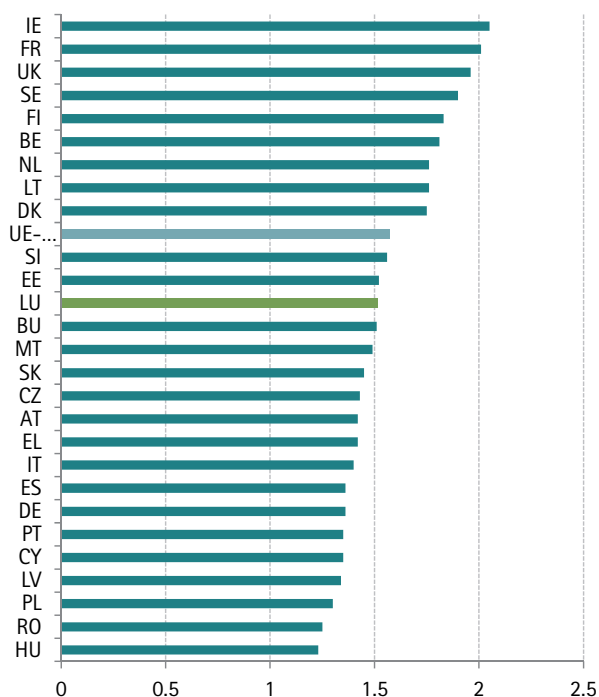
A noter encore que dans les années 1960, l'indicateur conjoncturel de fécondité du Luxembourg (2.22 en 1960) était parmi les plus faibles d'Europe. Le déclin rapide de l'indicateur au Luxembourg s'arrête au milieu des années 1970. Il se stabilise par la suite et est orienté à la hausse à partir du milieu des années 1980 jusqu'en 2000. Il passe de 1.41 en 1987 à 1.78 en 2000. Depuis l'an 2000, l'indicateur se stabilisait avant de connaître une diminution en 2011 (1.51). En 2012, l'indicateur conjoncturel de fécondité du Luxembourg remonte légèrement pour atteindre 1.57 enfant par femme.

Graphique 10: Indicateur conjoncturel de fécondité dans quelques pays européens, 1960-2011



Source : STATEC

Graphique 11: Indicateur conjoncturel de fécondité en Europe, 2011



Sources : STATEC, EUROSTAT

Avec cette valeur, le Luxembourg se situe désormais dans la première moitié du peloton européen, mais est précédé par la plupart des pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande) mais également par l'Irlande, la Belgique, la France et les Pays-Bas.

En ce qui concerne l'évolution future de la fécondité, les experts d'EUROSTAT estiment qu'une convergence pour l'ensemble des pays membres sera atteinte en 2150. Le niveau retenu est celui des Etats ayant atteint en premier la seconde transition démographique (ce concept de seconde transition a été popularisé par Ron J. Lesthaeghe et Dirk van de Kaa). Cette seconde transition est caractérisée par un ajournement de la fécondité, ce qui est d'ailleurs une des explications du faible niveau actuel de l'indicateur conjoncturel de fécondité. Cet ajournement est généralement mesuré par une augmentation de l'âge moyen à la maternité. Dans un premier temps, l'âge moyen augmente, car les taux de fécondité aux jeunes âges déclinent. La deuxième étape est caractérisée par une « récupération » de la fécondité aux âges plus avancés, ce qui a pour conséquence d'augmenter encore l'âge moyen à la naissance. Finalement, le déclin de la fécondité aux jeunes âges et l'augmentation aux âges plus élevés se stabilisent, ce qui entraîne, un ralentissement de l'augmentation de l'âge moyen à la naissance et puis sa stabilisation.

Les pays membres qui sont actuellement dans la fin de cette transition sont la Belgique (ICF de 1.81 en 2011), la Finlande (1.83 en 2011), la Suède (1.90 en 2011), le Royaume Uni (1.96 en 2011) ainsi que le France et l'Irlande qui ont déjà un ICF supérieur à 2.0 enfants par femme (respectivement 2.01 et 2.05). Les experts d'EUROSTAT ont retenu un niveau de convergence théorique de l'ICF à 1.85 en l'année 2150.

Le vieillissement de la population

Depuis des années, le thème du vieillissement de la population revient de façon récurrente, notamment dans le contexte des discussions sur l'avenir du système public des pensions. Le vieillissement de la population peut résulter de deux phénomènes démographiques (respectivement de la combinaison de deux phénomènes): d'une réduction de la fécondité (qui s'est stabilisé depuis quelques années dans la plupart des pays européens à un niveau ne permettant pas le renouvellement des générations) et de l'augmentation de l'espérance de vie.

Le vieillissement de la population a pour effet une augmentation du rapport de dépendance démographique, ou ratio de dépendance démographique, c'est-à-dire du ratio entre l'effectif de la partie de la population qui dépend des autres et l'effectif de la partie de la population qui peut prendre en charge les autres.

L'espérance de vie en hausse

D'abord, sur le long terme, l'espérance de vie à la naissance des hommes au Luxembourg passe de quelque 61.7 ans au lendemain de la seconde guerre mondiale à 79.5 ans en 2010/2012⁹, soit une augmentation de presque 18 ans en un demi-siècle.

L'espérance des femmes est structurellement plus élevée que celle des hommes. Au Luxembourg, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'espérance de vie féminine était de 65.8 ans (contre 61.7 ans pour les hommes). Elle atteint 84.3 ans en 2010/2012 (contre 79.5 pour les hommes), soit une augmentation de plus de 18 ans de l'espérance de vie des femmes depuis un demi-siècle.

⁹ La dernière table de mortalité est calculée sur la moyenne des décès observés entre 2010 et 2012.

En jetant un regard sur l'évolution au cours de la dernière décade, on note également le mouvement à la hausse de l'espérance de vie à la naissance que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. On constate encore que l'espérance de vie des hommes – qui était inférieure à la moyenne européenne en 1998 (73.7 au Luxembourg, contre 74.7 dans la zone euro) – se rapproche et atteint le niveau moyen de la zone euro. En 2011, l'espérance de vie des hommes au Luxembourg est même légèrement supérieure à la moyenne de la zone euro (78.5 ans au Grand-Duché contre 77.4 ans dans l'UE-27). En France, l'espérance de vie à la naissance des hommes (78.7 ans en 2011) se situe au même niveau qu'au Luxembourg. En Allemagne et en Belgique, elle est légèrement inférieure (78.4, respectivement 77.8 ans en 2011). Parmi les pays de l'Union européenne, c'est en Italie et en Islande que l'espérance de vie à la naissance des hommes est la plus élevée (80.1, respectivement 80.7 ans en 2011). Dans les pays de l'Est européen (nouveaux Etats membres), l'espérance de vie des hommes est généralement beaucoup plus faible qu'au Luxembourg (par exemple, 72.6 ans en Pologne, 72.3 ans en Slovaquie, 71.2 ans en Hongrie, 71.0 ans en Roumanie, 70.7 ans en Bulgarie, 68.6 ans en Lettonie, 68.1 ans en Lituanie).

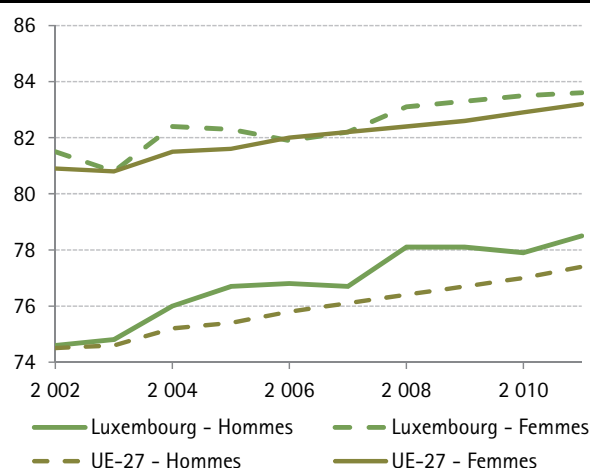
L'espérance de vie des femmes évolue également à la hausse depuis la fin des années 1990, mais avec une vigueur un peu moindre. En 1998, l'écart de l'espérance des hommes et des femmes au Luxembourg était de 7 ans (73.7 ans pour les hommes, contre 80.8 ans pour les femmes). En 2011, cet écart

est réduit à environ 5 ans (79.5 ans pour les hommes contre 84.3 ans).

On peut calculer l'espérance de vie à différents âges. A l'âge 60 ans, l'espérance de vie des hommes au Luxembourg passe de 14.1 ans au lendemain de la seconde guerre mondiale à 22.6 ans en moyenne pour les années 2010-2012.

L'espérance de vie des femmes à l'âge de 60 ans était de 16.9 ans en 1946-1948. Elle atteint 26.2 ans en 2010-2012.

Graphique 12: Evolution de l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes au Luxembourg et en Europe, 2002-2011 (en nombre d'années)



Source : EUROSTAT

Tableau 3: Evolution de l'espérance de vie à différents âges pour les hommes et pour les femmes au Luxembourg, moyennes 1946-1948 et 2010-2012 (en années)

Année	1946-48	1972-74	1980-82	1985-87	1990-92	1995-97	2000-02	2005-07	2010-12
Âge									
Hommes									
0	61.7	67.3	70.0	70.6	72.6	73.5	74.8	77.6	79.5
20	48.0	49.5	50.9	51.9	54.0	54.3	55.7	58.0	59.8
40	30.3	31.1	32.4	33.2	35.3	35.4	36.9	39.0	40.5
50	22.2	22.4	23.6	24.2	26.4	26.6	27.8	29.8	31.1
60	14.1	15.0	16.0	16.4	18.4	18.6	19.5	21.3	22.6
70	9.3	9.5	9.9	10.1	11.9	11.9	12.5	14.1	14.9
Femmes									
0	65.8	74.5	76.7	77.9	79.1	79.6	81.0	82.7	84.3
20	51.5	55.8	57.4	58.8	60.0	60.4	61.6	63.1	64.5
40	33.4	36.5	38.4	39.4	40.8	41.1	42.2	43.6	44.9
50	24.7	27.5	29.2	30.1	31.5	31.7	32.8	34.2	35.3
60	16.9	19.2	20.7	21.3	22.7	23.0	23.8	25.2	26.2
70	10.3	11.9	13.0	13.3	14.9	15.3	15.8	16.9	17.8

Source : STATEC

Une structure de la population qui reste relativement « jeune » au Luxembourg

L'évolution de la structure par âge de la population luxembourgeoise est marquée évidemment par celle de la fécondité et de l'espérance de vie. S'y ajoute pour le Grand-Duché – plus que pour les autres pays européens – l'influence de l'immigration qui est jeune (et familiale), c'est-à-dire en âge de travailler et de procréer.

En comparant l'évolution de la structure par âge de la population du Luxembourg avec celle de l'Europe et des pays voisins, on constate d'abord que la part de la classe d'âge des jeunes (0-19 ans) diminue légèrement au Grand-Duché depuis une dizaine d'années (24.5% en 2003 et 23.0% en 2013), alors que, dans l'UE-27 et dans les pays voisins, la part de cette classe d'âge dans la population diminue fortement. Dans l'UE-27 elle passe de 22.9% en 2003 à 21.1% en 2012, en Allemagne de 20.7% à 18.2%, en Belgique de 23.2% à 22.8% et en France de 25.4% à 24.7%.

Tableau 4: Structure par classes d'âge de la population au Luxembourg, en Europe et dans les pays voisins au 1^{er} janvier 2003-2013 (en %)

		Union européenne (27 pays)				
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +	
2003	100.0	22.9	36.2	24.7	16.2	
2012	100.0	21.1	34.1	27.0	17.8	
		Zone euro (17 pays)				
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +	
2003	100.0	22.0	36.5	24.7	16.9	
2012	100.0	20.7	33.3	27.3	18.7	
		Belgique				
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +	
2003	100.0	23.2	35.2	24.5	17.0	
2012	100.0	22.8	32.9	26.9	17.3	
		Allemagne				
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +	
2003	100.0	20.7	35.9	25.9	17.5	
2012	100.0	18.2	31.8	29.3	20.6	
		France				
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +	
2003	100.0	25.4	34.5	23.9	16.1	
2012	100.0	24.7	31.9	26.3	17.1	
		Luxembourg				
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +	
2003	100.0	24.5	37.9	23.7	14.0	
2012	100.0	23.2	36.5	26.4	14.0	
2013	100.0	23.0	36.5	26.6	14.0	

Sources : STATEC, EUROSTAT

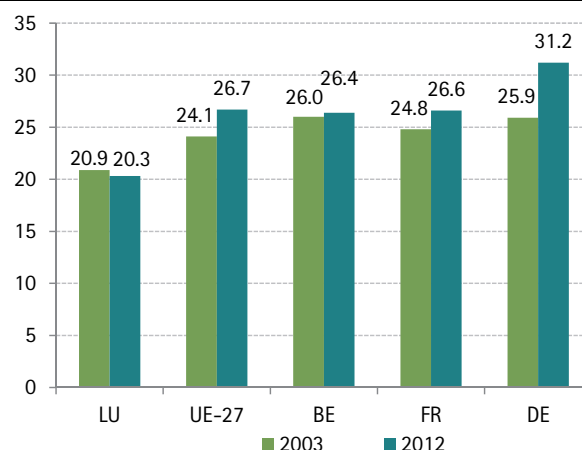
A l'autre bout de l'échelle des âges, on constate que la part des personnes de la classe d'âge des 65 ans et plus au Luxembourg reste également stable (14.0% en 2003 et en 2013), alors que dans l'UE-27 et dans les pays voisins cette part a tendance à augmenter (de 16.2% dans l'UE-27 en 2003 à 17.8% en 2012). Au Luxembourg, la part des 65 ans et plus est donc inférieure à celle de l'UE en moyenne et à celle des pays voisins.

En résumé, on relève des proportions relativement élevées de jeunes (0-19 ans) et relativement faibles de personnes âgées (65 ans et plus) au Luxembourg. Dans les classes d'âge intermédiaires, par contre, l'évolution au Luxembourg est assez similaire aux pays voisins (une diminution de la part des 20-44 ans et une augmentation de la part des 45-64 ans).

La question du vieillissement peut également être appréhendée à travers le « taux de dépendance », en d'autres termes le ratio entre les 65 ans et plus (généralement en retraite et « inactifs ») et la part de la population en âge de travailler. Dans ce qui suit, on définira cette partie de la population par la classe d'âge des 15-64 ans.

En 2012, le taux de dépendance était de 20.3% au Luxembourg et se situe plus ou moins au même niveau qu'en 2003. Dans l'UE-27 en moyenne, le taux de dépendance est de 26.7% en 2012 et il a fortement augmenté depuis 2003, année où il se situait à 24.1%. Parmi les pays voisins, c'est en Allemagne que le processus de vieillissement a connu le plus fort développement. En 2012, le taux de dépendance y atteint 31.2%, contre 25.9% en 2003.

Graphique 13: Taux de dépendance au Luxembourg, en Europe et dans les pays voisins, 2003 et 2012 (en%)



Sources : STATEC, EUROSTAT

C'est la population immigrée qui « rajeunit » la population du Grand-Duché ...

Tableau 5: Structure par âge de la population du Luxembourg selon la nationalité, 2013 (%)

	0-19	20-44	45-64	65+
Total	23.0	36.5	26.6	14.0
Nationalité luxembourgeoise	22.7	30.5	27.5	19.4
Nationalité étrangère	23.4	44.0	25.4	7.2

Source : STATEC

Le fait que la population du Grand-Duché soit moins marquée par le vieillissement que la plupart des autres pays européens résulte en grande partie de l'immigration qui, comme on l'a dit, est composée en grande partie d'une population jeune en âge de travailler et de procréer. La comparaison de la structure de la population de nationalité luxembourgeoise à celle de la population de nationalité étrangère montre, pour les groupes d'âge jeunes, des proportions plus élevées chez les étrangers. Au 1^{er} janvier 2013, 23.4% de la population de nationalité étrangère ont entre 0 et 19 ans. Pour les habitants de nationalité luxembourgeoise, la proportion des 0-19 ans n'atteint que 22.7%.

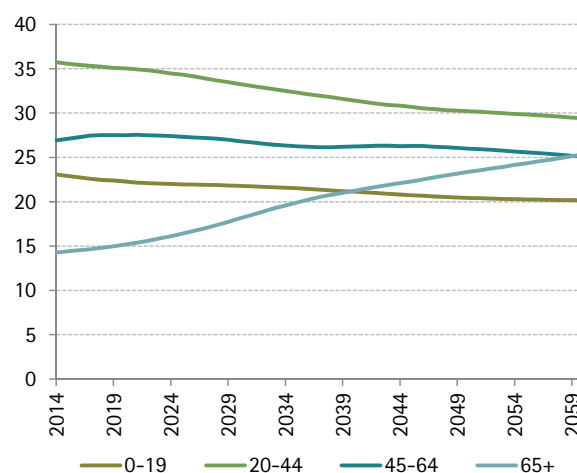
Mais c'est dans deux autres classes d'âge que l'écart est beaucoup plus significatif, à savoir chez les 20-44 ans et chez les 65 ans et plus. 44.0% des habitants de nationalité étrangère ont entre 20 et 44 ans, contre seulement 30.5% des Luxembourgeois. Il s'agit somme toute d'une situation logique étant donné que l'immigration au Luxembourg est majoritairement une immigration de travail.

Chez les Luxembourgeois, la part des personnes âgées (65 ans et plus) atteint 19.4% alors que pour les étrangers cette proportion n'est que de 7.2%.

... mais le vieillissement est inéluctable

Il ne faudrait pas conclure de la structure par âge relativement « jeune » de sa population que le Luxembourg sera confronté moins aux problèmes de financement des pensions que les autres pays. D'abord, le vieillissement est inéluctable quelles que soient les hypothèses qu'on choisit pour les projections de population. Par ailleurs, il faudra également payer les pensions des frontaliers prenant leur retraite.

Graphique 14: Projections démographiques: évolution de la part des 65 ans et plus dans la comparaison avec les autres classes d'âge, 2014-2060 (parts des classes d'âge en %)



Source : STATEC

Les résultats des projections de la population pour le Luxembourg sont largement dépendants des hypothèses concernant le solde migratoire qui n'a pas seulement un impact sur le nombre total des habitants, mais également sur la structure par âge (étant donné que, rappelons-le, l'immigration est constituée en grande partie de personnes jeunes en âge de travailler et de procréer).

Retenons le scénario « *baseline* » des projections de la population du STATEC. Dans ce scénario, le solde migratoire diminuerait linéairement de +6 150 (moyenne observée entre 2003 et 2010) en 2011 à un solde de +2 758 migrants en 2060. Dans cette hypothèse, la part des 65 et plus passerait de 14% aujourd'hui à plus de 25% en 2060. La part de toutes les autres classes d'âge diminuerait: pour les 0-19 ans de 23.4% en 2012 à 20.2% en 2060, pour les 20-44 ans de 36.1% à 29.4%, pour les 45-64 ans de 26.5% à 25.1%. L'évolution de nombre absolu des 65 ans et plus selon ces projections est encore plus parlante: le nombre de 65 ans et plus passerait de quelque 73 000 en 2012 (sur une population totale d'environ 520 000) à environ 200 000 en 2060 (sur une population totale de 790 000 habitants).

De 1981 à 2013, la part de la population de nationalité étrangère au Luxembourg passe de 26.3% de la population totale à 44.5%

Au premier janvier 1981, la population totale du Luxembourg fut de 364 600 personnes dont 95 800 étrangers. Au premier janvier 2013, on comptait 537 039 habitants au Luxembourg, dont 238 844 étrangers. La dynamique de l'immigration fait que la part des étrangers dans la population totale du Luxembourg est passée de 26.3% en 1981 à 44.5% en 2013. En d'autres mots, sur l'ensemble de la période 1981-2013, la population de nationalité luxembourgeoise n'a augmenté que de 10.9%, alors que la population de nationalité étrangère a augmenté de 149.3%.

On constate également que pratiquement toutes les nationalités (prises en considération ici) progressent en termes absolus, mis à part les Italiens. Le nombre de Portugais évolue de 29 300 en 1981 à 88 243 en 2013, celui des Français de 11 900 à 35 215, celui des Belges de 7 900 à 17 555, celui des Allemands de 8 900 à 12 382. Par contre, le nombre de personnes de nationalité italienne est en déclin en évoluant de 22 300 en 1981 à 18 344 en 2013.

La part des Portugais dans la population du Grand-Duché – part qui était déjà importante en 1991 avec 10.2% de la population totale – passe à près de 16.4% en 2013. Celle des Français augmente également (de 3.4% en 1991 à 6.6% en 2013). Les Français constituent désormais le deuxième groupe de nationalité étrangère de la population du Grand-Duché. Ils ont pris cette place aux Italiens dont la part passe de 5.1% de la population en 1991 à 3.4% en 2013. La part des Belges dans la population du Grand-Duché augmente également (2.6% en 1991 à 3.3% en 2013), alors que celle des Allemands reste stable (2.3%). La part de personnes ayant une autre nationalité que les 5 nationalités évoquées ci-dessus passe de 4.1% à 10.7% de 1991 à 2013, ce qui indique que l'immigration se diversifie.

Tableau 6: Part des étrangers par nationalité dans la population totale, 1991, 2001 et 2013

	1991	2001	2013
Étrangers (en%)	29.4	36.9	44.5
dont: - Portugais	10.2	13.4	16.4
- Italiens	5.1	4.3	3.4
- Français	3.4	4.6	6.6
- Belges	2.6	3.4	3.3
- Allemands	2.3	2.3	2.3
- Britanniques	0.8	1.0	1.1
- Néerlandais	0.9	0.8	0.7
- Autres	4.1	7.2	10.7

Source : STATEC

Tableau 7: Part des étrangers par nationalité dans la population étrangère totale résidant au Luxembourg, 1991, 2001 et 2013 (en %)

	1991	2001	2013
Étrangers (en%)	100.0	100.0	100.0
dont: - Portugais	34.6	36.2	36.9
- Italiens	17.3	11.7	7.7
- Français	11.5	12.3	14.7
- Belges	8.9	9.1	7.3
- Allemands	7.8	6.2	5.2
- Britanniques	2.8	2.6	2.4
- Néerlandais	3.1	2.3	1.6
- Autres	14.0	19.5	24.2

Source : STATEC

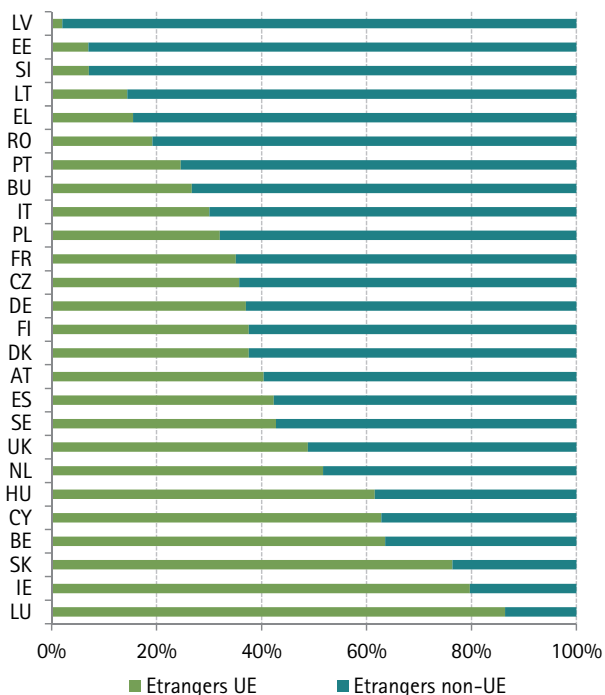
Quel est le poids des différentes nationalités dans la population étrangère totale du Grand-Duché ? Les Portugais constituent le groupe le plus important des étrangers avec 36.9% de l'ensemble des étrangers au Luxembourg. Depuis 1991 (34.6%), la part des Portugais a donc légèrement augmenté. La part des Italiens dans la population étrangère totale a fortement diminué en passant de 17.3% en 1991 à 7.7% en 2013. La part des Allemands et des Belges dans la population étrangère a plutôt tendance à reculer. Par contre, la part des autres nationalités parmi les étrangers résidant au Luxembourg augmente assez fortement au cours de la dernière décennie (de 14.0% en 1991 à 24.2% en 2011).

Au Luxembourg, les étrangers provenant de pays de l'Union européenne sont largement majoritaires

En jetant un regard sur la distribution des étrangers selon leur nationalité communautaire, respectivement non-communautaire, on s'aperçoit que le Luxembourg est le pays de l'UE où la part des étrangers provenant d'un autre pays de l'UE est la plus importante, respectivement où la part des non-communautaires est la plus faible. 86.4% du total des étrangers vivant au Luxembourg sont «communautaires». 13.6% sont non-communautaires en 2012. Suit l'Irlande avec 79.7% d'étrangers communautaires, puis la Slovaquie avec 76.4% et la Belgique avec 63.6% d'étrangers communautaires.

En France et en Allemagne, la part des étrangers communautaires n'est que de 35.1% et 37.0%. Les divergences très fortes dans ce domaine en Europe sont liées à l'histoire spécifique des pays (notamment à l'histoire de l'immigration, mais aussi à l'histoire coloniale et l'histoire des frontières européennes).

Graphique 15: Distribution des étrangers selon le groupe de nationalité (UE et non-UE) en Europe, au 1^{er} janvier 2012 (en % de la population de nationalité étrangère)



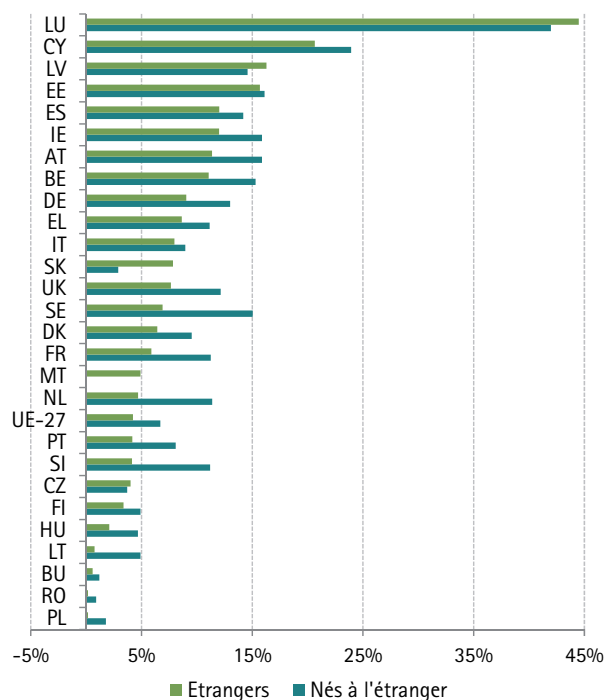
Sources : STATEC, EUROSTAT

Au Luxembourg, les personnes nées à l'étranger constituent 42% de la population, tandis que la part des personnes de nationalité étrangère est de 44.5%

Les statistiques basées sur la nationalité ne racontent qu'une partie de l'histoire. Désormais, des statistiques concernant le pays de naissance sont disponibles. On peut donc comparer la proportion des personnes de nationalité étrangère à celle des personnes nées à l'étranger. Les différences entre ces deux grandeurs résultent notamment du droit de la nationalité des différents Etats (droit du sol, droit du sang, ...), mais également des naturalisations et de l'origine (communautaire ou non-communautaire) des immigrants.

Dans le contexte européen, il apparaît que le Luxembourg occupe une position un peu à part dans ce domaine. En effet, c'est un des rares pays où la proportion des personnes de nationalité étrangère est plus élevée que celle des personnes nées à l'étranger.

Graphique 16: Parts des personnes de nationalité étrangère et des personnes nées à l'étranger dans la population totale des pays européens, au 1^{er} janvier 2012 et au 1^{er} février 2013 pour le Luxembourg (en % de la population totale)



Sources : STATEC, EUROSTAT

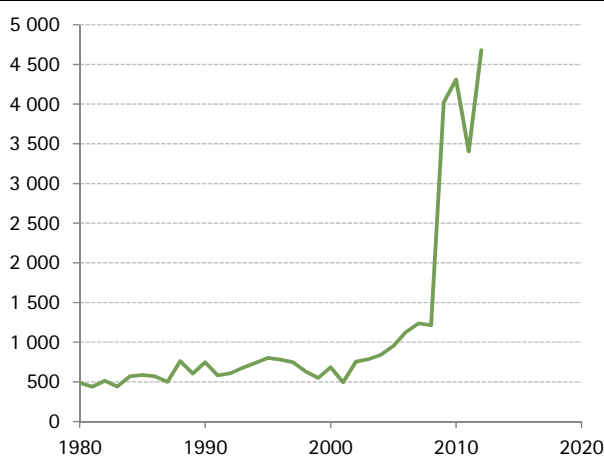
Au 1^{er} janvier 2013, 42% des personnes résidant au Luxembourg sont nées à l'étranger, alors que 44.5% sont de nationalité étrangère. Dans les autres pays européens, les pourcentages sont beaucoup plus faibles, mais on doit également noter que les proportions sont généralement inversées (c'est-à-dire qu'il y a généralement un pourcentage plus élevé de personnes nées à l'étranger que de personnes ayant une nationalité étrangère). En Belgique, par exemple, la part des personnes ayant une nationalité étrangère dans la population totale est de 11.1% en 2012, mais la part des personnes nées à l'étranger est de 15.3%. En Allemagne, 9.1% de la population ont une nationalité étrangère, mais quelque 13.0% de la population sont nés à l'étranger. La spécificité du Luxembourg peut notamment être expliquée par le fait que, contrairement à beaucoup de pays européens, les étrangers communautaires sont largement majoritaires au Luxembourg et que ceux-ci, jouissant des droits spécifiques des citoyens communautaires, ne sont pas nécessairement incités, respectivement motivés à prendre la nationalité luxembourgeoise.

L'explosion des naturalisations

Qu'en est-il plus précisément des naturalisations au Luxembourg ?

En 2009, pour la première fois depuis de nombreuses années, la part de la population de nationalité luxembourgeoise dans la population totale a connu une légère augmentation en passant 56.3% à 56.9%. Aujourd'hui, cette part est légèrement redescendue à 55.3%.

Graphique 17: Evolution des naturalisations/options au Luxembourg, 1980-2012 (nombre de personnes)



Sources : Ministère de la Justice, STATEC

Cette augmentation résulte de l'effet de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise qui a conduit à une véritable explosion du nombre de naturalisations/options. Cette loi permet aux étrangers désirant acquérir la nationalité luxembourgeoise de conserver leur nationalité d'origine.

En 2009, 4 022 personnes âgées de 18 ans et plus ont acquis la nationalité luxembourgeoise, contre 1 215 en 2008. A ce nombre s'ajoutent encore les 1 335 enfants mineurs automatiquement naturalisés avec leurs géniteurs. A ces 5 357 personnes, il faut encore ajouter celles bénéficiant du double droit du sol: 3 414 personnes sont devenues luxembourgeoises du fait qu'elles sont nées au Luxembourg entre le 1^{er} janvier 1991 et le 31 décembre 2008 de parents non-luxembourgeois dont un au moins est également né au Luxembourg. En bref, en 2009, 8 771 personnes sont devenues Luxembourgeois. En soustrayant à ce nombre les soldes naturels et migratoire négatifs pour les personnes de nationalité luxembourgeoise, on arrive une augmentation du nombre des nationaux de 7 730 personnes. Etant donné que le solde migratoire est légèrement inférieur à ce chiffre en 2009 (solde migratoire de 6 583 en 2009), la part des citoyens de nationalité luxembourgeoise dans la population totale a augmenté un peu en 2009 (de 56.3% en 2008 à 56.9% en 2009).

En 2012, l'effet de la loi sur les naturalisations ne se dément pas et le nombre de naturalisations a même augmenté en passant de 4 022 en 2009 à 4 680 (en 2011, une légère baisse était observée). Sur ces 4 680 naturalisations, 3 085 ont été demandées par des personnes résidant au Luxembourg (34.1% ont donc été demandées par des personnes n'habitant pas au Grand-Duché de Luxembourg). Ce qui contribue à expliquer que, malgré le solde migratoire important en 2012, la part des étrangers dans la population du Grand-Duché n'a que très peu augmenté (43.1% en 2009 à 44.5% en 2013).

En plus de ces naturalisations, 899 enfants ont été naturalisés en même temps que leurs parents en 2012. En effet, la loi de 2008 prévoit un nouveau cas d'obtention de la qualité de Luxembourgeois d'origine qui est fondé sur le droit du sol. L'enfant, né au Grand-Duché de parents non-luxembourgeois, dont un des parents (père ou mère) est né au Grand-Duché, possède la nationalité luxembourgeoise. Ce dispositif s'applique non seulement à l'enfant né à partir de l'entrée en vigueur de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise (1^{er} janvier 2009), mais également à celui qui n'avait pas encore atteint l'âge

de 18 ans révolus au moment de l'entrée en vigueur de cette loi.

La structure des naturalisations selon les nationalités d'origine s'est maintenue grosso modo depuis la mise en vigueur de la loi. Néanmoins, on note une augmentation de la part des Belges dans le total des naturalisations (cette part passant de 6.3% en 2008 à 5.6% en 2009 et à 33.8% en 2012). Cette augmentation est essentiellement due à des personnes non-résidentes.

Suite à cette explosion de demandes des Belges, les parts des autres nationalités diminuent entre 2010 et 2012 à l'exception des Français. Il convient également de signaler la part des Italiens et des Portugais ayant obtenu la nationalité luxembourgeoise par naturalisation en 2012 revient aux parts observées en 2008 (aux alentours de 9% pour les premiers cités et entre 24.0% – 24.5% pour les Portugais).

Tableau 8: Naturalisations/options par nationalités d'origine, 2008–2012 (nombre de personnes)

	2008	2009	2010	2011	2012
Total	1 215	4 022	4 311	3 405	4 680
Allemande	76	322	333	208	201
Belge	77	224	258	450	1 581
Française	76	277	342	314	462
Néerlandaise	20	31	50	38	54
Italienne	109	362	665	425	411
Portugaise	293	1 242	1 351	1 085	1 155
Autres	564	1 564	1 312	885	816

Sources : Ministère de la Justice, STATEC

Tableau 9: Parts des naturalisations/options selon les nationalités d'origine, 2008–2012 (en %)

	2008	2009	2010	2011	2012
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Allemande	6.3	8.0	7.7	6.1	4.3
Belge	6.3	5.6	6.0	13.2	33.8
Française	6.3	6.9	7.9	9.2	9.9
Néerlandaise	1.6	0.8	1.2	1.1	1.2
Italienne	9.0	9.0	15.4	12.5	8.8
Portugaise	24.1	30.9	31.3	31.9	24.7
Autres	46.4	38.9	30.4	26.0	17.4

Sources : Ministère de la Justice, STATEC

La loi sur la nationalité luxembourgeoise permet également de garder sa nationalité au moment de la demande de naturalisation: *"Sous réserve des conventions internationales et des lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, toute personne possédant, outre la nationalité luxembourgeoise, une ou plusieurs autres nationalités, est considérée par les autorités du Grand-Duché de Luxembourg comme exclusivement Luxembourgeoise"* (article 28). Le recensement de la population du 1^{er} février 2011 (voir plus loin) permet notamment de connaître combien de personnes ont fait usage de leur droit de conserver leur(s) nationalité(s) antérieure(s) suite à l'octroi de la nationalité luxembourgeoise.

Les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise par des non-résidents en hausse

La majorité de ces personnes non-résidentes acquièrent la nationalité luxembourgeoise par recouvrement selon l'article 29 de la loi sur la nationalité luxembourgeoise: *« Le descendant en ligne directe paternelle ou maternelle, même né à l'étranger, d'un aïeul Luxembourgeois à la date du premier janvier mil neuf cent et que celui-ci respectivement l'un de ses descendants a perdu la nationalité luxembourgeoise sur base des dispositions légales antérieures, peut recouvrer la nationalité luxembourgeoise par une déclaration à faire dans les 10 ans qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi ».*

Les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise par des non-résidents étaient peu nombreuses avant 2011. En 2009, ils représentaient moins de 1% et en 2010, 2.5% des acquisitions du total des acquisitions volontaires. Par contre, à partir de 2011, on constate un important mouvement à la hausse, leur part passant à 9.1%. Pour l'année 2012, ce mouvement à la hausse est encore beaucoup plus prononcé. Parmi les 4 680 acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise, on comptait 1 595 non-résidents, représentant 34.1%.

Graphique 18: Acquisition de la nationalité luxembourgeoise selon le pays de résidence (nationalités sélectionnées)



Source : STATEC – RP2011

Cette « explosion » de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise par des non-résidents est largement imputable à des Belges résidant en Belgique et, à un degré moindre, à des Français résidant en France. Parmi les Belges ayant acquis la nationalité luxembourgeoise en 2010, 8.1% ne résidaient pas au Luxembourg. En 2012, le pourcentage de Belges ne résidant pas au Luxembourg ayant acquis la nationalité luxembourgeoise atteint 83.4%. En ce qui concerne les Français, 12.1% d'entre eux ayant acquis la nationalité luxembourgeoise en 2010 ne résidaient pas au Luxembourg. En 2012 le pourcentage atteint 42.0%. Ces personnes sont pour la plupart des descendants d'un aïeul de nationalité luxembourgeoise au 1^{er} janvier 1900.

Après avoir vu la situation au 1^{er} janvier 2013, il est également utile de s'attarder sur les résultats du recensement de la population du 1^{er} février 2011 qui permet de manière détaillée d'étudier la population du Grand-Duché sous l'angle des nationalités.

57% de Luxembourgeois et 43.0% d'étrangers au 1^{er} février 2011

Au 1^{er} février 2011 (date du dernier recensement de la population), 57.0% de personnes vivant au Luxembourg avaient la nationalité Luxembourgeoise contre 43.0% possédant une nationalité étrangère.

Tableau 10: Population luxembourgeoise et étrangère (nombre de personnes et part)

Nationalité	Nombre			Pourcentage		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Luxembourgeois	143 151	148 680	291 831	56.1	57.8	57.0
Luxembourgeois de naissance	122 256	127 110	249 366	47.9	49.4	48.7
Luxembourgeois par naturalisation	20 895	21 570	42 465	8.2	8.4	8.3
Etrangers	111 816	108 706	220 522	43.9	42.2	43.0
Nationalité étrangère indiquée	111 674	108 601	220 275	43.8	42.2	43.0
Nationalité étrangère non indiquée	37	13	50	0.0	0.0	0.0
Apatrides	105	92	197	0.0	0.0	0.0
Total	254 967	257 386	512 353	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC – RP2011

Parmi les 291 831 Luxembourgeois, 84.4% ont obtenu la nationalité luxembourgeoise à la naissance contre 14.6% par naturalisation. Les Luxembourgeois de naissance représentent 48.7% de la population totale.

Une large palette de nationalités

Environ 170 nationalités étaient présentes au 1^{er} février 2011. Sur les dix nationalités étrangères les plus présentes au Grand-Duché, neuf sont des nationalités de l'UE-27: les Portugais viennent en tête (16.1% de la population totale), suivis par les Français (6.1%), les Italiens (3.5%), les Belges (3.3%), les Allemands (2.4%), les Anglais (1.1%), les Néerlandais (0.8%), les Espagnols (0.7%) et finalement les Polonais (0.5%). La huitième nationalité étrangère – et la première en dehors de l'UE-27 – est la nationalité monténégrine qui représente 0.7% de l'ensemble de la population du Luxembourg.

Tableau 11: Population par continent (nombre et part) et âge moyen (en années)

Pays de citoyenneté	Nombre de personnes	Part dans la population totale	Part dans la population étrangère	Age moyen
Total	512 353			38.7
Luxembourg	291 831	57.0		41.3
Autre État membre de l'UE	191 685	37.4	86.9	35.8
Portugal	82 363	16.1	37.3	32.9
France	31 456	6.1	14.3	34.7
Italie	18 059	3.5	8.2	45.2
Belgique	16 926	3.3	7.7	39.3
Allemagne	12 049	2.4	5.5	42.1
Royaume-Uni	5 471	1.1	2.5	35.8
Pays-Bas	3 891	0.8	1.8	41.8
Espagne	3 657	0.7	1.7	36.9
Pologne	2 709	0.5	1.2	31.2
Autre pays européen	14 058	2.7	6.4	30.7
Monténégro	3 814	0.7	1.7	26.6
Pays en Afrique	5 565	1.1	2.5	31.0
Cap-Vert	2 472	0.5	1.1	31.3
Pays des Caraïbes, d'Amérique du Sud ou Centrale	2 146	0.4	1.0	32.5
Brésil	1 203	0.2	0.5	30.7
Pays d'Amérique du Nord	1 671	0.3	0.8	37.7
États-Unis d'Amérique	1 295	0.3	0.6	38.0
Pays d'Asie	4 963	1.0	2.3	33.1
Chine	1 610	0.3	0.7	34.3
Pays d'Océanie	187	0.04	0.1	36.4
Apatrides	197	0.04	0.1	21.7
Non indiqué	50	0.01	0.02	45.4

Source : STATEC - RP2011

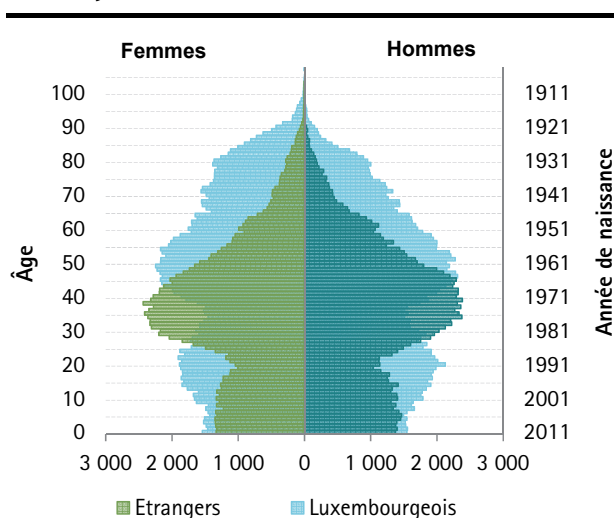
Les ressortissants de l'UE-27 sont au nombre de 191 685 et constituent 86.9% de la population résidente étrangère totale. Nous trouvons ensuite, dans l'ordre, les pays d'Afrique avec une part de 2.5% (5 565 personnes dont 2 472 Capverdiens), les pays d'Asie (2.3% et 4 963 personnes dont 1 610 Chinois), les pays des Caraïbes, d'Amérique du Sud ou Centrale (1.0% et 2 146 personnes dont 1 203 Brésiliens), les pays d'Amérique du Nord (0.8% et 1 671 personnes dont 1 295 venant des États-Unis) et les pays d'Océanie (0.1% et 187 personnes).

Nationalité par âge

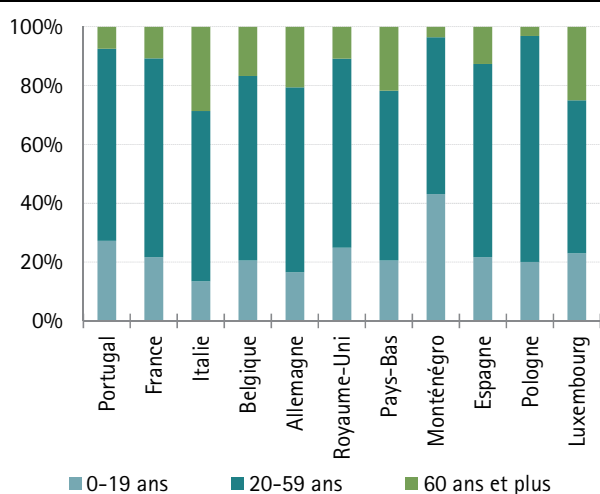
L'âge moyen de la population du Grand-Duché du Luxembourg est de 38.7 ans. Il y a cependant des différences significatives entre les Luxembourgeois et les étrangers, d'une part, et parmi les étrangers d'autre part. En effet, l'âge moyen des Luxembourgeois est plus élevé que celui des étrangers: 41.3 ans contre 35.3, soit 6.0 années d'écart.

En superposant la pyramide des âges des étrangers et des Luxembourgeois, on observe tout d'abord que la part des étrangers diminue entre 0 et 20 ans (47.3% de personnes étrangères chez les 0-4 ans et 38.3% chez les 15-19 ans). Ensuite, pour les classes d'âge de 26 à 45 ans, la population étrangère est surreprésentée par rapport à la population luxembourgeoise. Cela montre bien qu'au Luxembourg l'immigration est due essentiellement à des raisons professionnelles. Après l'âge de 50 ans, la part de la population étrangère diminue et devient très faible aux âges très élevés: 21.4% de personnes de nationalité étrangère parmi les personnes de 65 ans et plus habitant le Luxembourg et seulement 10.6% parmi les 90 ans et plus).

Parmi les étrangers, il y a également de fortes différences de la structure d'âge par nationalité. Par exemple, l'âge moyen des Monténégrins est de 26.6 ans, alors que, pour les Belges, il est de 39.3 ans, et même de 45.2 ans pour les Italiens.

Graphique 19: Structure de la population par âge, sexe et citoyenneté au 1er février 2011 (en nombre)

Source : STATEC - RP2011

Graphique 20: Répartition des étrangers par nationalité et groupe d'âge (en %)

Source : STATEC – RP2011

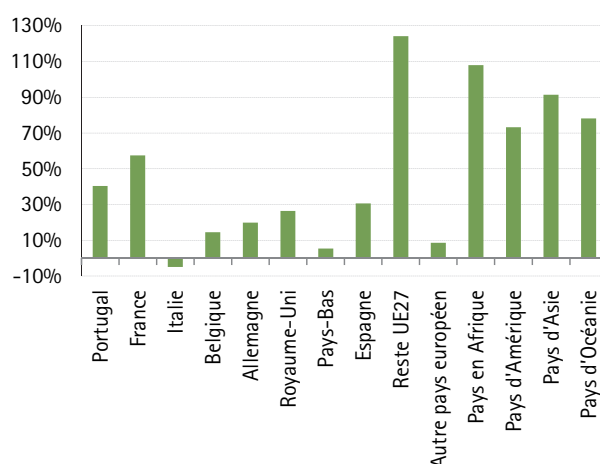
L'immigration au Luxembourg est en grande partie composée d'individus d'âge actif. Les personnes âgées sont peu présentes dans la population étrangère, si ce n'est chez les Allemands, les Néerlandais et les Italiens dont plus de 20% sont âgés de 60 ans et plus. A l'opposé, 40% des Monténégrins ont moins de 20 ans. Pour les autres nationalités les plus présentes au Luxembourg, au moins 65% ont entre 20 et 59 ans et sont donc en âge de travailler.

Evolution de la population par nationalités de 2001 à 2011

Entre les recensements de la population de 2001 et de 2011, la population a augmenté de 72 814 personnes, soit un plus de 16.6%. Sur les dix dernières années, le nombre de Luxembourgeois n'évolue que très modérément: ils sont 277 254 en 2001 et 291 831 en 2011, soit une augmentation de 5.3%. Cette augmentation est exclusivement due aux acquisitions plus nombreuses de la nationalité luxembourgeoise suite à la loi de 2008, entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009, facilitant les procédures de naturalisation et le recouvrement de la nationalité.

Parmi les nationalités de l'UE-27 les plus représentées au Luxembourg, seul le nombre d'Italiens a diminué et cela de 4.9% en l'espace de dix ans. Le nombre de Portugais est, quant à lui, en constante et en forte augmentation depuis des années. Sur les dix dernières années, leur nombre a augmenté de 40.4% pour atteindre près de 82 400 personnes. Le poids important et l'accroissement du nombre de Portugais

depuis près d'un demi-siècle, ne doit pas occulter d'autres évolutions. En effet, depuis 10 ans, la présence des étrangers originaires des pays limitrophes s'est accentuée. C'est le cas des Français dont le nombre atteint 31 456 personnes au 1^{er} février 2011 (+57.4% par rapport à 2001), des Allemands (+19.9%) et des Belges (+14.3%).

Graphique 21: Evolution des nationalités étrangères entre 2001 et 2011 (en %)

Source : STATEC – RP2001, RP2011

Finalement, il est à noter que le nombre d'étrangers de nationalités autres que portugaise, italienne, allemande, française ou belge augmente fortement, notamment pour les Espagnols (+30.6%), les Britanniques (+26.3%), et les Néerlandais (+5.4%). Le nombre de ressortissants des 18 autres Etats membres de l'Union européenne a même augmenté de près de 124.1% en passant de 7 979 personnes en 2001 à 17 814 en 2011.

Le nombre de citoyens originaires des pays africains a augmenté de 108.0% en évoluant de 2 675 personnes en 2001 à 5 565 personnes en 2011. On retrouve ensuite les ressortissants des pays asiatiques (+91.5%), puis du continent américain (+73.2%) et de l'Océanie (+78.1%) et finalement du reste de l'Europe avec une augmentation de seulement 8.6%.

Pays de naissance et nationalité

20.0% des personnes de nationalité étrangère résidant au Luxembourg sont nées au Luxembourg, tandis que 9.9% des Luxembourgeois résidant au Grand-Duché sont nés hors du Luxembourg.

Tableau 12: Pays de naissance selon la nationalité (en %)

Pays de naissance	Nationalité		
	Luxem- bourgeoise	Etrangère	Total
Luxembourg	90.1	20.0	59.9
Hors Luxembourg	9.9	80.0	40.1
Total	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC - RP2011

Tableau 13: Nationalité selon le pays de naissance (en %)

Pays de naissance	Nationalité		
	Luxem- bourgeoise	Etrangère	Total
Luxembourg	85.7	14.3	100.0
Hors Luxembourg	14.1	85.9	100.0
Total	57.0	43.0	100.0

Source : STATEC - RP2011

Parmi les personnes nées au Luxembourg, 14.3% n'ont pas la nationalité luxembourgeoise. 14.1% des personnes nées hors du Luxembourg ont la nationalité luxembourgeoise. Pour ces personnes nées hors du Luxembourg, mais ayant la nationalité luxembourgeoise, les chiffres varient cependant considérablement selon le pays de naissance. En tête de liste se trouve la Corée du Sud. 82.0% des personnes qui sont nées dans ce pays ont la nationalité luxembourgeoise (vraisemblablement des adoptions), suivis de pays dont sont issus des réfugiés politiques des années 1950 à 1970, comme par exemple le Chili. Par contre, en moyenne, seulement 11.4% des personnes nées dans les autres pays de l'UE-27 sont Luxembourgeois. Parmi les personnes nées dans les pays limitrophes, ce sont surtout celles nées en Allemagne qui ont assez souvent nationalité luxembourgeoise (29.5% contre 20.1% pour les personnes nées en Belgique et 12.0% pour celles nées en France). Alors que 5.4% des Portugais nés dans leur pays d'origine sont devenus Luxembourgeois, ce pourcentage s'élève à 22.9% pour les Portugais nés au Luxembourg.

Nationalités multiples

Au 1^{er} février 2011, 488 345 personnes avaient une seule nationalité, 23 220 deux nationalités, 766 trois nationalités et 22 même quatre nationalités (dont la nationalité luxembourgeoise). Parmi les personnes ayant plusieurs nationalités (24 008 personnes au total), 63.7% ont la nationalité luxembourgeoise avec

une autre nationalité étrangère (14 669 personnes) et 2.6% possèdent la nationalité luxembourgeoise avec deux ou trois autres nationalités étrangères (624 individus).

79.8% des Luxembourgeois par naturalisation n'ont que la nationalité luxembourgeoise (33 908 personnes), alors que 20.1% des naturalisés possèdent, en plus de la nationalité luxembourgeoise, au moins une nationalité étrangère. Ce pourcentage relativement faible s'explique par le fait qu'avant la nouvelle loi sur la nationalité de 2008, une personne de nationalité étrangère devait « abandonner » sa nationalité d'origine en acquérant la nationalité luxembourgeoise.

Tableau 14: Habitants selon le nombre de nationalités

Nationalité	1 natio- nalité	2 natio- nalités	3 natio- nalités	4 natio- nalités
Luxembourgeois	276 538	14 669	602	22
de naissance	242 630	6 399	319	18
par naturalisation	33 908	8 270	283	4
Etrangers	211 807	8 551	164	-
Nationalité indiquée	211 560	8 551	164	-
Nationalité non indiquée et apatride	247	-	-	-
Total	488 345	23 220	766	22

Source : STATEC - RP2011

Relation entre pays de naissance et nationalité

Sur les 512 353 personnes résidant au Grand-Duché, 306 221 sont nées dans le pays, soit 59.8% de la population totale. 85.6% des personnes nées au Luxembourg ont la nationalité luxembourgeoise. 12.8% ont une autre nationalité de l'Union européenne (20 022 personnes ont la nationalité portugaise, soit 6.5% de la population totale) et 1.1% ont une nationalité d'un pays européen situé en dehors de l'UE-27. Les personnes nées au Luxembourg et ayant une autre nationalité que celles évoquées ci-dessus sont peu nombreuses (0.5%).

205 162 personnes résidant au Luxembourg sont nées en dehors des frontières luxembourgeoises. Parmi elles, 28 919 personnes (14.1%) ont la nationalité luxembourgeoise. La très grande majorité (152 241 personnes, soit 74.2%) des personnes nées à l'étranger possède une nationalité d'un des vingt-six autres pays de l'Union européenne. Parmi les personnes nées à l'étranger, on compte 62 262 personnes qui ont la nationalité portugaise, représentant 30.3% du total des personnes nées à l'étranger résidant au Grand-Duché au moment du recensement.

Tableau 15: Nationalité des personnes selon le lieu de naissance (nombre et %)

Pays de citoyenneté	Personnes nées au Luxembourg		Personnes nées à l'étranger		Non indiqué	
	Nombre	Pourcent	Nombre	Pourcent	Nombre	Pourcent
Total	306 221	100.0	205 162	100.0	970	100.0
Luxembourg	262 278	85.6	28 919	14.1	634	65.4
Autre Etat membre de l'UE	39 191	12.8	152 241	74.2	253	26.1
Portugal	20 022	6.5	62 262	30.3	79	8.1
France	5 140	1.7	26 260	12.8	56	5.8
Italie	5 105	1.7	12 934	6.3	20	2.1
Belgique	2 899	0.9	14 003	6.8	24	2.5
Allemagne	1 475	0.5	10 548	5.1	26	2.7
Royaume-Uni	946	0.3	4 521	2.2	4	0.4
Pays-Bas	650	0.2	3 234	1.6	7	0.7
Espagne	758	0.2	2 898	1.4	1	0.1
Pologne	258	0.1	2 440	1.2	11	1.1
Autre pays européen	3 308	1.1	10 723	5.2	27	2.8
Monténégro	1 431	0.5	2 365	1.2	18	1.9
Pays en Afrique	640	0.2	4 915	2.4	10	1.0
Cap-Vert	403	0.1	2 064	1.0	5	0.5
Pays des Caraïbes, d'Amérique du Sud ou Centrale	88	0.0	2 056	1.0	2	0.2
Brésil	43	0.0	1 158	0.6	2	0.2
Pays d'Amérique du Nord	112	0.0	1 552	0.8	7	0.7
États-Unis d'Amérique	74	0.0	1 214	0.6	7	0.7
Pays d'Asie	498	0.2	4 451	2.2	14	1.4
Chine	295	0.1	1 307	0.6	8	0.8
Pays d'Océanie	10	0.0	177	0.1	0	0.0
Apatrides	93	0.0	104	0.1	0	0.0
Non indiqué	3	0.0	24	0.0	23	2.4

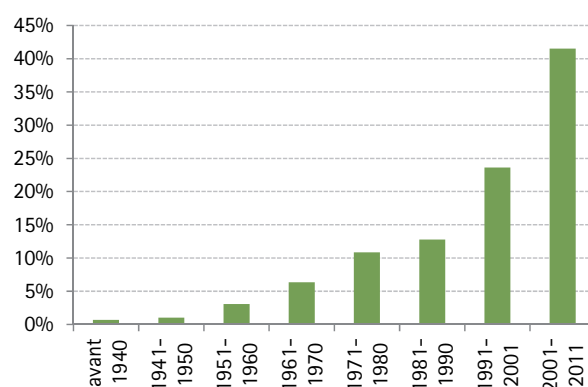
Source : STATEC - RP2011

Suivent les Français (26 260 personnes) représentant 12.8% des personnes nées à l'étranger. Les personnes nées en dehors du territoire luxembourgeois et possédant une nationalité européenne hors UE-27 sont au nombre de 10 723 (5.2%). Le nombre des individus ayant une nationalité d'un pays africain est de 4 915 (2.4%) et celui des personnes ayant une nationalité d'un pays d'Asie de 4 451 (2.2%). Les personnes ayant une nationalité d'un pays des Caraïbes, d'Amérique du Sud ou Centrale sont au nombre de 2 056 (1.0%). Finalement, on compte, parmi les personnes nées à l'étranger, 1 552 individus (0.8%) ayant une nationalité d'un pays d'Amérique du Nord et 177 individus (0.1%) ayant une nationalité d'un pays d'Océanie.

41.5% des personnes nées à l'étranger sont arrivées depuis les 10 dernières années

Rappelons qu'au 1^{er} février 2011, 205 162 personnes résidant au Luxembourg étaient nées dans un pays étranger. Les personnes nées à l'étranger et présentes au moment du recensement sont nombreuses à être

arrivées au Luxembourg depuis relativement peu de temps. En effet, 41.5% des personnes nées à l'étranger¹⁰, sont arrivées depuis 2001, tandis que 23.6% sont arrivées entre 1991 et 2000. Les personnes arrivées avant 1991 représentent 34.8% des personnes nées en dehors du territoire luxembourgeois.

Graphique 22: Année d'arrivée des personnes nées à l'étranger (en %)

Source : STATEC - RP2011

¹⁰ Dans cette section, les pourcentages ne prennent pas en compte les non-réponses rencontrées.

Quant à la période d'arrivée au Luxembourg, les différences entre les pays sont non négligeables. Si les personnes nées en France et résidant au Luxembourg sont 48.9% à être arrivées depuis 2001, seulement 22.4% des personnes nées en Italie sont arrivées au cours des 10 dernières années. Les personnes nées en Allemagne et résidant au Luxembourg sont 35.8% à être arrivées depuis 2001. Le pourcentage correspondant est de 36.0% pour les personnes nées en Belgique et 36.7% pour celles nées au Portugal.

Double nationalité des Luxembourgeois

Au 1^{er} février 2011, 488 345 personnes avaient une seule nationalité, 23 220 deux nationalités, 766 trois nationalités et 22 même quatre nationalités.

20.2% des Luxembourgeois par naturalisation possèdent au moins une deuxième nationalité (8 557 individus). Ce pourcentage relativement faible pour les Luxembourgeois par naturalisation/option, s'explique par le fait qu'avant la loi sur la nationalité de 2008, une personne de nationalité étrangère devait « abandonner » sa nationalité d'origine en acquérant la nationalité luxembourgeoise. Seulement 2.7% des Luxembourgeois de naissance, soit 6 736 individus, possèdent au moins une deuxième nationalité. Les mécanismes qui expliquent que les Luxembourgeois de naissance peuvent avoir une autre nationalité divers et peuvent s'expliquer notamment par les différentes législations étrangères.

85.8% des Luxembourgeois de naissance ayant en plus une autre nationalité ont comme seconde nationalité celle d'un autre pays de l'UE-27 (22.7% dans la population totale ont la nationalité portugaise, 21.6% la nationalité française et 12.6% la nationalité italienne). La part des Luxembourgeois de naissance ayant comme deuxième nationalité une nationalité européenne hors UE-27 est de 6.4%, une nationalité d'un pays d'Amérique du Nord de 2.9%, une nationalité d'un pays en Afrique de 1.9%, une nationalité d'un pays d'Asie de 1.9%, une nationalité d'un pays d'Amérique Centrale et du Sud (et des Caraïbes) de 0.9% et une nationalité d'un pays d'Océanie de 0.2%.

Parmi les 8 557 naturalisés, 76.1% possèdent comme deuxième nationalité une autre nationalité de l'UE-27 (35.1% parmi la population totale ont la nationalité portugaise, 12.6% la nationalité italienne et 8.3% la nationalité française). 16.0% possèdent comme seconde nationalité une nationalité européenne hors

UE-27, 2.7% une nationalité d'un pays d'Afrique, 2.5% une nationalité d'un pays d'Asie, 1.4% une nationalité d'un pays d'Amérique Centrale et du Sud et des Caraïbes, et 1.3% une nationalité d'un pays d'Amérique du Nord.

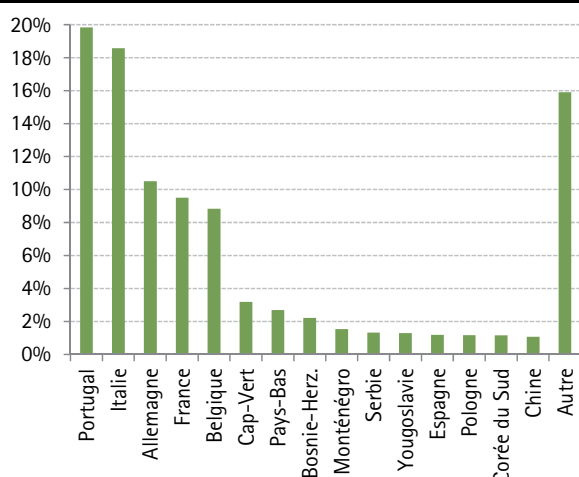
Tableau 16: Deuxième nationalité des Luxembourgeois (nombre et %)

Deuxième nationalité	Luxembourgeois de naissance		Luxembourgeois par naturalisation/option	
	Nombre	Pourcent	Nombre	Pourcent
Total	6 736	100.0	8 557	100.0
Autre État membre de l'UE	5 780	85.8	6 510	76.1
Portugal	1 531	22.7	3 002	35.1
France	1 456	21.6	709	8.3
Italie	850	12.6	1 077	12.6
Allemagne	577	8.6	624	7.3
Belgique	565	8.4	492	5.7
Pays-Bas	157	2.3	97	1.1
Royaume-Uni	135	2.0	127	1.5
Espagne	146	2.2	134	1.6
Pologne	19	0.3	41	0.5
Autre pays européen	431	6.4	1 370	16.0
Suisse	142	2.1	43	0.5
Monténégro	69	1.0	245	2.9
Serbie	55	0.8	295	3.4
Bosnie-et-Herzégovine	40	0.6	354	4.1
Pays en Afrique	127	1.9	234	2.7
Cap-Vert	18	0.3	84	1.0
Pays des Caraïbes, d'Amérique du Sud ou Centrale	59	0.9	116	1.4
Brésil	32	0.5	40	0.5
Pays d'Amérique du Nord	198	2.9	108	1.3
États-Unis d'Amérique	171	2.5	86	1.0
Pays d'Asie	127	1.9	216	2.5
Chine	31	0.5	27	0.3
Pays d'Océanie	14	0.2	3	0.0

Source : STATEC - RP2011

Nationalité à la naissance pour des Luxembourgeois par naturalisation ou option

Au moment du recensement, 42 465 personnes étaient devenues Luxembourgeois par naturalisation ou option. Les Portugais et les Italiens sont les deux nationalités qui ont le plus opté pour la nationalité luxembourgeoise. En effet, ces personnes représentent près de 38% des Luxembourgeois naturalisés (19.8% pour les Portugais et 18.6% pour les Italiens). Parmi les personnes ayant acquis la nationalité luxembourgeoise, 10.5% possédaient la nationalité allemande, 9.5% la nationalité française et 8.8% la nationalité belge. Les autres nationalités se situent assez loin en matière de naturalisation.

Graphique 23: Nationalité à la naissance des naturalisés (en %)

Source : STATEC - RP2011

33 908 personnes ayant acquis la nationalité luxembourgeoise par naturalisation (soit 79.8% des naturalisés) ont « abandonné » ou ont dû abandonner la nationalité qu'elles avaient à la naissance et ne possèdent dès lors que la nationalité luxembourgeoise. Néanmoins, 8 557 personnes (soit 20.2% des naturalisés) possèdent, en plus de la nationalité luxembourgeoise acquise, au moins une nationalité étrangère. Dans 86.1% des cas, la nationalité à la naissance est considérée comme « 1^{ère} nationalité » par les naturalisés possédant une « double nationalité ».

Statut socio-économique des Luxembourgeois et des étrangers: des différences significatives

Au 1^{er} février 2011, 43.2%¹¹ de personnes vivant au Luxembourg avaient une occupation professionnelle. La part des Luxembourgeois ayant un emploi est de 39.5% tandis que, pour les étrangers, la part est de 48.5%, soit une différence de 9 points. En fait, la présence des ressortissants étrangers sur le territoire luxembourgeois résulte largement d'une « migration de travail ».

La part des personnes retraitées dans la population totale est de 13.2%. Si parmi les Luxembourgeois 16.6% sont retraités, ils ne sont que 8.4% dans la population étrangère.

Tableau 17: Statut socio-économique par nationalité (en %)

Statut socio-économique	Nationalité		
	Luxem- bourgeois	Etrangers	Total
A un emploi	39.5	48.5	43.2
Chômeur, n'ayant jamais travaillé	0.4	0.8	0.6
Chômeur, ayant travaillé avant	1.7	4.0	2.6
Elève, étudiant	22.2	20.8	21.6
Retraité(e)	16.6	8.4	13.2
Autre situation	14.2	12.3	13.4
Ne travaille pas, sans autre indication, moins de 15 ans	1.1	2.4	1.6
Ne travaille pas, sans autre indication	4.2	2.9	3.7
Total	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC - RP2011

Les élèves et les étudiants représentent un cinquième de la population résidente (21.6%). La différence entre les autochtones et les allochtones est relativement faible: 22.2% des Luxembourgeois sont élèves ou étudiants, contre 20.8% des étrangers.

Les personnes de nationalité étrangère sont plus nombreuses à être au chômage. En effet, au 1^{er} février 2011, la part des personnes qui affirment être chômeurs est de 4.8% (4.0% ayant déjà travaillé et 0.8% n'ayant jamais travaillé) de la population étrangère, alors que la part est de 2.1% (1.7% ayant déjà travaillé et 0.4% n'ayant jamais travaillé) dans la population de nationalité luxembourgeoise.

La part des personnes dans une « autre situation », comme celles « occupées dans leur propre ménage » et les propriétaires/rentiers, est de 13.4% de la population totale. Les personnes ayant ce statut sont plus nombreuses dans la population luxembourgeoise que dans la population étrangère (respectivement 14.2% et 12.3%).

Pour les cinq nationalités les plus représentées au Luxembourg (Portugal, France, Italie, Belgique et Allemagne), la part des personnes ayant un emploi varie de 43.4% pour les Italiens à 51.5% pour les Français.

¹¹ Dans cette section, les pourcentages ne prennent pas en compte les non-réponses rencontrées.

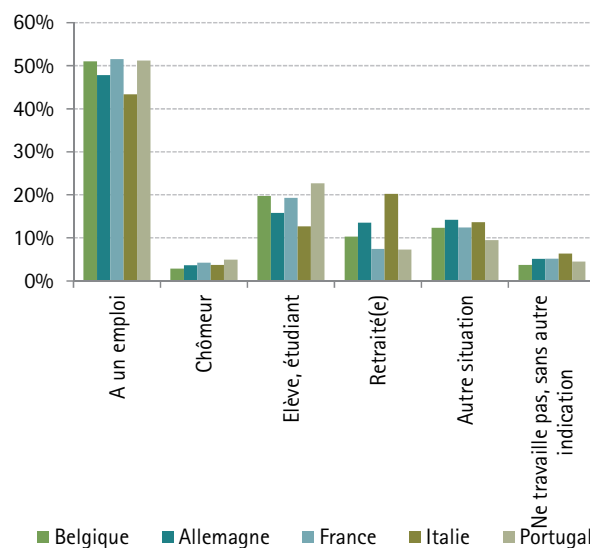
La part des personnes au chômage est plus élevée pour les Portugais que pour les quatre autres nationalités les plus présentes au Luxembourg: 4.9% pour les Portugais, 4.2% pour les Français, 3.7% pour les Italiens, 3.6% pour les Allemands et 2.9% pour les Belges.

Si 20.2% des Italiens sont en retraite, seulement 7.3% des Portugais le sont, 13.5% des Allemands, 10.3% des Belges et 7.4% des Français.

Les personnes dans « une autre situation » représentent 14.2% de la population allemande et 9.4% de la population portugaise. Le pourcentage correspondant est de 13.6% pour les Italiens et 12.4% pour les Français et les Belges.

La part des élèves et étudiants, pour ces cinq nationalités, est inférieure à la moyenne nationale à l'exception des Portugais (22.7%). Les élèves et étudiants sont les moins présents chez les Italiens: 12.7%. Entre les deux, on trouve les Belges (19.7%), les Français (19.3%) et les Allemands (15.8%). Les écarts observés s'expliquent largement par la structure d'âge des différentes nationalités.

Graphique 24: Statut socio-économique pour les cinq nationalités les plus représentées au Luxembourg (en %)



Source : STATEC – RP2011

Partie I: Marché du travail

1. Emploi

Le présent chapitre est consacré à l'évolution des principaux indicateurs de l'emploi au Luxembourg. L'approche est moins conjoncturelle que structurelle. Une première partie s'intéresse à l'évolution de l'emploi proprement dite. Une deuxième section propose une analyse des taux d'emploi. Des sous-chapitres 1.3 à 1.5 sont consacrés respectivement au travail à temps partiel, au travail « temporaire » (CDD), et au travail « atypique » (travail de nuit, travail le samedi ou le dimanche, travail « posté » ...). Un dernier chapitre traite des caractéristiques de la population inactive.

Emploi intérieur

Il s'agit ici d'un concept issu des comptes nationaux, défini par le système européen des comptes de 1995 (SEC 95)*. L'emploi intérieur englobe les personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché, qu'elles y aient leur résidence ou non. L'emploi intérieur comprend donc les personnes ayant leur résidence à l'étranger et travaillant sur le territoire du Grand-Duché (frontaliers entrants). Par contre, les personnes qui résident sur le territoire du Grand-Duché et qui travaillent en dehors de celui-ci ne sont pas comptées dans l'emploi intérieur. Il s'agit d'un côté des frontaliers sortants et d'un autre côté des agents des institutions internationales. Comme la notion de territoire renvoie au territoire économique, plutôt qu'au territoire géographique, ces institutions sont considérées comme étant extraterritoriales.

Emploi national

Ce concept est également issu des comptes nationaux et couvre les personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il comprend les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les personnes travaillant à l'étranger (frontaliers sortants).

L'emploi national et l'emploi concerne à la fois les travailleurs salariés et indépendants. D'après le SEC 95, un travailleur salarié est « une personne qui travaille, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente ». Un travailleur indépendant est une personne qui est seule propriétaire ou copropriétaire d'une entreprise sans personnalité juridique dans laquelle elle travaille. Le Tableau 18 ci-dessous indique les liens entre les différents concepts au Luxembourg.

Définition de l'emploi selon le bureau international du travail (BIT)

Ce concept est appliqué afin d'estimer l'emploi dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail (EFT). Selon cette définition une personne est en emploi si, au cours d'une semaine de référence, elle a effectué un travail rémunéré pendant au moins une heure. Cette définition comprend également les personnes qui n'ont pas travaillé dans le courant de la semaine de référence, mais qui ont eu un emploi duquel elles ont été absentes. Comme l'emploi dans le sens du BIT est estimé à partir de l'EFT, il ne concerne que les personnes qui résident au Grand-Duché. Il n'y a pas de restriction quant au lieu de travail. Cette définition de l'emploi est très proche de l'emploi national.

Définition de l'emploi selon le recensement de la population

Il s'agit là des personnes qui, dans le cadre du recensement de la population, ont déclaré avoir exercé un emploi. La période de référence est celle du recensement et il n'y a pas de restriction quant aux heures. Il s'agit donc d'un concept qui est plus subjectif que ceux du BIT et du SEC 95, dans la mesure qu'il laisse une certaine marge d'appréciation aux personnes concernées. Ce dernier concept n'est pas utilisé dans le cadre du présent rapport.

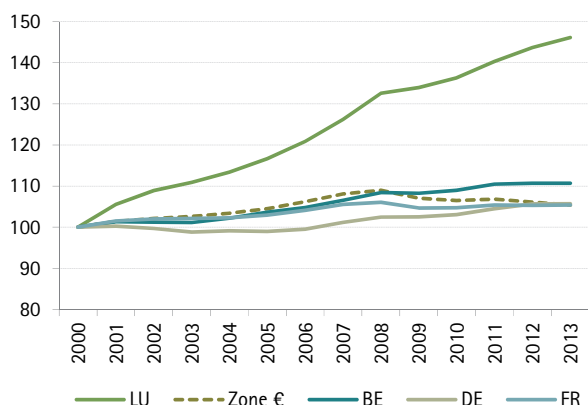
Tableau 18: Emploi intérieur et emploi national au Luxembourg, 1995-2012

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1. Emploi intérieur	215.5	221.0	227.8	238.0	249.9	263.8	278.4	287.4	292.6	299.1	307.8	318.8	333.0	349.7	353.4	359.7	370.1	379.0
Salariés	197.5	202.7	209.2	219.2	230.8	244.4	258.9	267.6	272.7	279.2	287.8	298.9	313.0	328.6	331.9	337.8	347.7	356.0
Non-salariés	18.0	18.3	18.6	18.9	19.1	19.4	19.6	19.8	19.9	19.9	20.0	19.8	19.9	21.2	21.5	21.9	22.4	23.0
2. Frontaliers nets (a) - (b)	47.3	51.4	56.2	62.5	70.1	79.0	89.0	94.1	97.5	102.1	108.5	116.3	125.4	135.1	136.0	138.8	143.6	146.9
a. Frontaliers non résidents	56.1	60.1	64.9	71.2	78.7	87.7	97.6	102.8	106.7	111.8	118.5	126.3	136.2	146.2	147.4	150.0	154.5	157.6
Non-salariés	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Salariés	55.5	59.4	64.2	70.5	78.0	87.0	96.9	102.1	106.0	111.1	117.8	125.6	135.5	145.5	146.7	149.3	153.8	156.9
en provenance de: - France	28.6	30.8	33.7	37.3	41.4	46.4	51.8	54.2	55.8	57.7	60.5	64.0	68.6	72.8	72.7	74.1	76.2	77.8
- Belgique	16.9	17.9	18.9	20.4	22.1	24.2	26.6	28.1	28.9	30.0	31.5	33.0	35.1	37.3	37.4	37.8	38.8	39.5
- Allemagne	10.0	10.8	11.6	12.9	14.6	16.4	18.4	19.9	21.3	23.3	25.8	28.6	31.8	35.4	36.5	37.4	38.8	39.6
b. Frontaliers résidents	8.8	8.7	8.6	8.7	8.6	8.8	8.6	8.7	9.1	9.6	10.1	9.9	10.8	11.1	11.3	11.2	11.0	10.7
dont: Agents internationaux	7.8	7.8	7.7	7.8	7.7	7.8	7.6	7.7	7.9	8.3	9.0	9.0	9.9	10.2	10.4	10.3	10.4	10.4
3. Emploi national (1) - (2)	168.1	169.6	171.6	175.5	179.8	184.8	189.5	193.3	195.1	197.0	199.3	202.5	207.6	214.6	217.4	220.9	226.5	232.1
Taux de croissance de l'emploi intérieur		2.6	3.1	4.5	5.0	5.6	5.5	3.2	1.8	2.2	2.9	3.6	4.5	5.0	1.1	1.8	2.9	2.4
Taux de croissance de l'emploi national		0.9	1.2	2.3	2.5	2.8	2.5	2.0	0.9	1.0	1.2	1.6	2.5	3.4	1.3	1.6	2.5	2.5
Taux de croissance de l'emploi frontalier		8.7	9.3	11.2	12.2	12.7	12.7	5.7	3.6	4.7	6.3	7.2	7.8	7.7	0.7	2.1	3.5	2.3

Source : STATEC

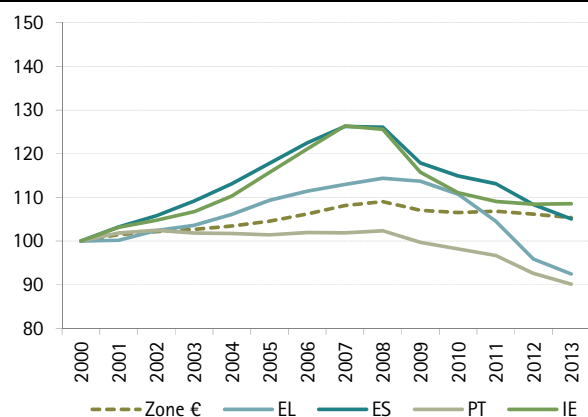
1.1 L'évolution de l'emploi

Graphique 25: Evolution de l'emploi intérieur au Luxembourg, dans les pays voisins et en Europe, 2000-2013 (indices: 2000 = 100)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: estimation pour 2013

Graphique 26: Evolution de l'emploi intérieur dans la zone euro et dans quelques pays les plus touchés par la crise, 2000-2013 (indices: 2000 = 100)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: estimation pour 2013

La croissance de l'emploi intérieur au Luxembourg reste positive et supérieure à celle de l'UE en moyenne

On sait que la croissance de l'emploi au Luxembourg à moyen et à long terme dépasse très largement celle de l'UE en général et celle des pays voisins en particulier. De 2000 à 2013, l'emploi augmente de +46.0% au Luxembourg. Pour la Belgique, on constate une augmentation de 10.7% de 2000 à 2013 et, pour l'Allemagne, un plus de 5.7%. En France, l'emploi a augmenté de 5.4% entre 2000 et 2013. Dans les pays les plus touchés par la crise, l'emploi s'est littéralement effondré. En 2013, il y a près de 10% d'emplois en moins qu'en 2000 au Portugal et en Grèce. En Irlande et en Espagne, le recul est similaire, mais il intervient après une période de forte croissance de l'emploi.

Le taux de croissance annuel moyen de l'emploi est de 3.0% au Luxembourg de 2000 à 2013. Dans la zone euro, l'emploi ne croît que de 0.4% en moyenne annuelle. Avec également 0.4% de croissance par an de 2000 à 2013, la France et l'Allemagne se situent dans la moyenne de la zone €, avec toutefois une différence non-négligeable. La croissance de l'emploi en Allemagne est pratiquement nulle avant la crise, puis devient positive, alors qu'en France c'est l'inverse. On reviendra plus loin sur les effets de la crise. En Belgique, l'emploi croît à un rythme positif modéré de 0.8% en moyenne annuelle sur la période de 2000 à 2013.

En matière d'emploi, la crise frappe le Luxembourg un an plus tard que la plupart des autres pays européens. Dans la zone euro, le taux de croissance de l'emploi est tombé de 1.8% en 2007 à 0.8% en 2008, alors qu'au Luxembourg le taux de croissance augmente

même encore légèrement (de 4.5% en 2007 à 5.0% en 2008). Le recul du taux de croissance de l'emploi en 2009 est d'autant plus fort au Luxembourg. La croissance de l'emploi au Grand-Duché passe de 5.0% en 2008 à 1.1% en 2009 (soit une différence de 3.9 points), alors que dans la zone euro le taux de croissance recule un peu moins fortement en passant de +0.8% à -1.8% (soit une différence de 2.0 points).

A noter donc que, contrairement à la zone euro, la croissance de l'emploi reste légèrement positive au Luxembourg en 2009.

En 2010, même si la tendance est inversée, l'emploi continue à reculer dans la zone euro, quoi que de façon atténuée (-0.5% par rapport à 2009). Au Luxembourg, on est à une croissance de 1.8% de l'emploi en 2010. En 2011, la croissance de l'emploi atteint 2.9% au Grand-Duché. Dans la zone euro, la variation de l'emploi redevient seulement légèrement positive en 2011 (+0.3%). La croissance de l'emploi se s'est de nouveau tassée en 2012. Pour cette année, la variation de l'emploi reste positive à 2.4% au Luxembourg, alors que dans la zone euro la variation de l'emploi est à nouveau négative (-0.7%).

En 2013, les dernières estimations disponibles au moment de la rédaction du présent rapport tablent sur une croissance de l'emploi de 1.7% au Luxembourg (estimations STATEC). Dans la zone euro, l'économie perdrait encore des emplois, avec un taux de variation de -0.7%.

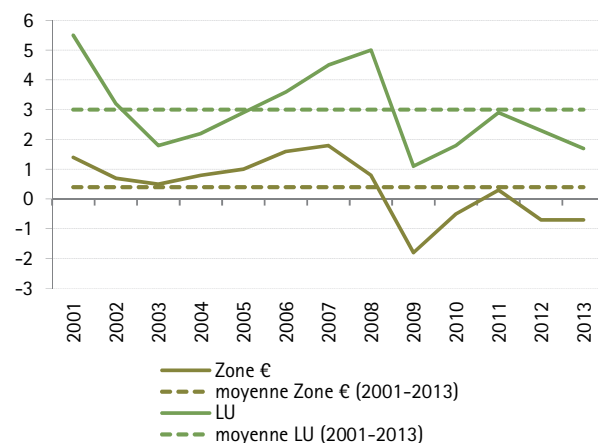
Le recul de l'emploi en 2009 concernait pratiquement tous les pays européens, avec des pertes d'emplois extrêmement importantes dans des pays comme la Lettonie (-13%), l'Estonie (-10%), l'Irlande (-8%), la Lituanie et l'Espagne (-6 à -7%). Seul le Luxembourg connaît une croissance de l'emploi assez consistante en 2009. Il est également à noter que les pays les plus touchés par les pertes d'emplois en 2009 ont du mal à arrêter l'hémorragie. En Lettonie, Estonie, Irlande et Lituanie, le recul de l'emploi continue de dépasser les 4% en 2010. Dans les autres pays européens, l'emploi évolue de façon moins négative en 2010, mais seuls le Luxembourg, Malte, la Belgique, l'Autriche, l'Allemagne et la Suède - et à un degré moindre la Hongrie, le Royaume-Uni et la France - peuvent faire état de taux positifs.

En 2011, dans deux pays de l'UE-27, l'emploi continue dans sa chute vertigineuse. En Grèce, on passe d'une variation de l'emploi de -2.6% en 2010 à -5.6% en 2011.

La Lettonie perd près de 8% de ses emplois en 2011 (contre une perte de 5% en 2010). Dans de nombreux pays européens, la situation s'améliore quelque peu, même si des emplois continuent à être détruits dans des pays comme la Bulgarie, l'Irlande, la Slovaquie, l'Espagne et le Portugal. Dans les autres pays de la zone euro, on note une création nette d'emplois, même si, dans la grande majorité des Etats-membres, elle reste très modeste.

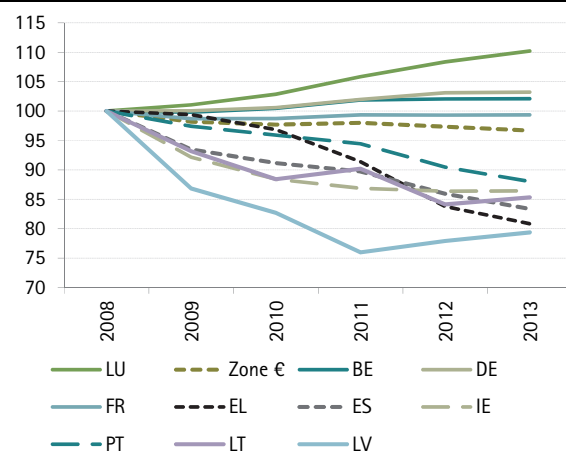
En 2012, l'évolution du marché du travail dans la zone euro se détériore à nouveau. La variation moyenne de l'emploi y passe de +0.3% en 2011 à -0.7% en 2012.

Graphique 27: Taux de variation de l'emploi intérieur au Luxembourg et dans la zone euro, 2001-2013 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: estimation pour 2013

Graphique 28: Impact de la crise sur l'emploi intérieur au Luxembourg, dans la zone euro et dans quelques pays européens, 2008-2013 (indices: 2008 = 100)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: estimation pour 2013

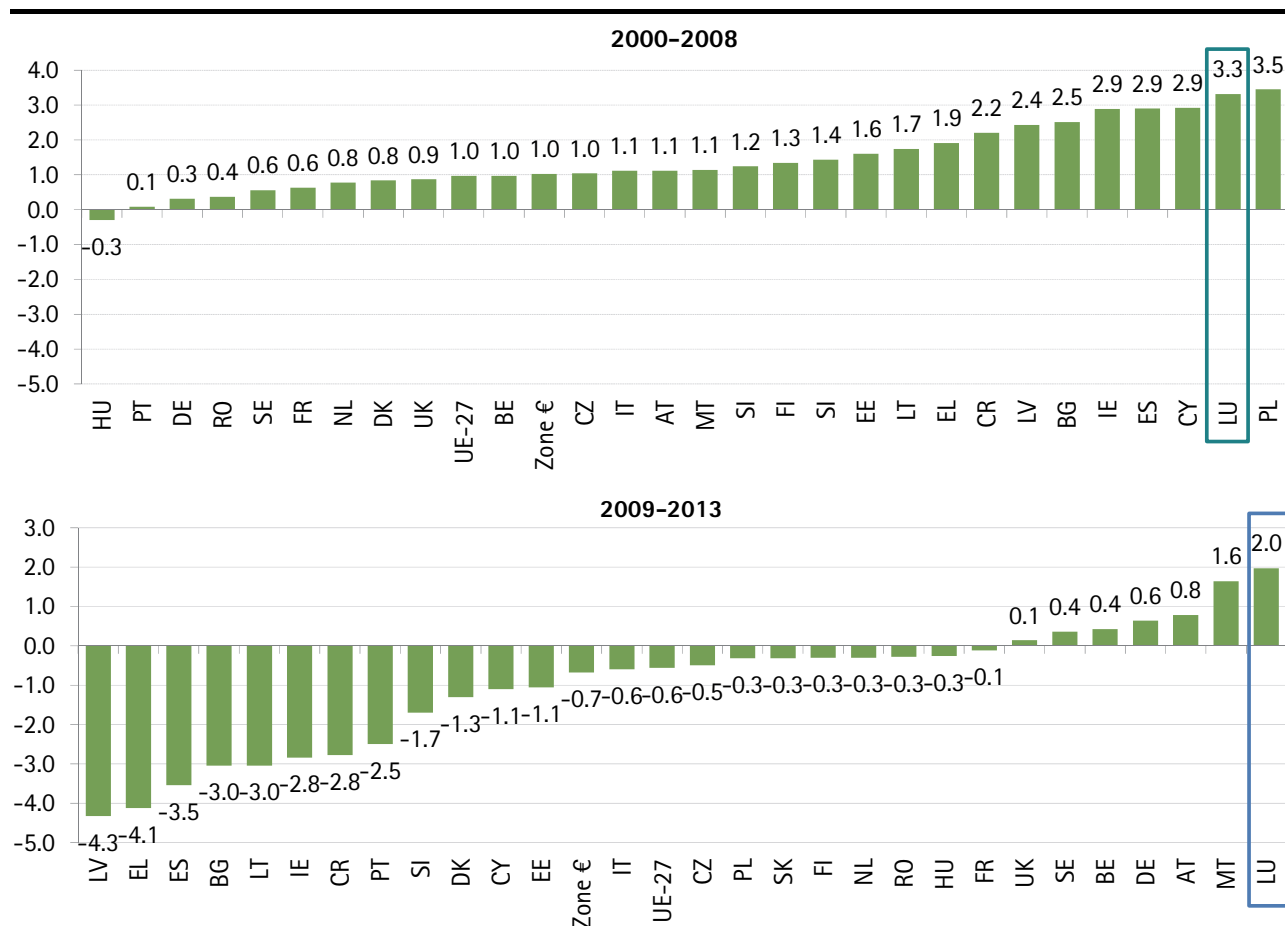
Par contre des pays comme le Portugal (-4.2% d'emplois en 2012), l'Espagne (également -4.2%) et la Grèce (-8.3%) continuent de s'enfoncer dans la crise de l'emploi. Pour 2013, on s'attend toujours à des pertes d'emplois dans la zone euro et plus particulièrement dans les trois pays cités ci-dessus.

En résumé, seulement 7 pays européens ont créé des emplois à partir de 2009, même si c'est parfois modestement: le Royaume-Uni (taux de croissance moyen annuel de 0.1% entre 2009 et 2013), la Suède (taux de croissance de 0.4%), la Belgique (0.4%), l'Allemagne (0.6%), l'Autriche (0.8%), Malte (1.6%) et le Luxembourg (2.0% par an de 2009 à 2013 en moyenne).

En 2013, l'emploi au Luxembourg est d'environ 10% plus élevé qu'en 2008, alors que, dans la zone euro, il est, en 2013, de plus de 3% inférieur à son niveau de 2008.

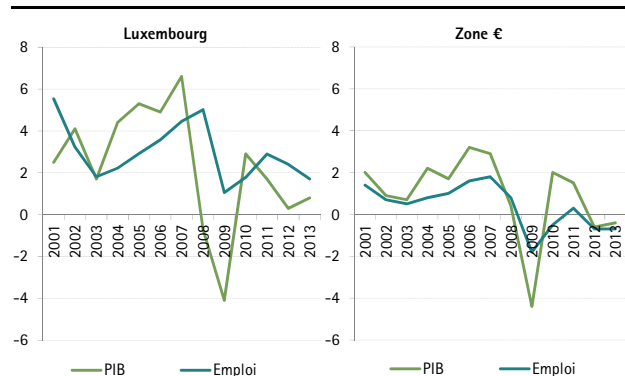
Au Grand-Duché, comme dans la zone euro en moyenne, le taux de variation de l'emploi est corrélé à celui de l'activité économique, c'est-à-dire au taux de croissance du PIB (voir Graphique 30). Pour le Luxembourg, on constate cependant les taux de croissance plus élevés des deux variables (emploi et PIB) en comparaison avec la zone euro. Par ailleurs, en période de croissance économique forte, les taux de croissance du PIB au Grand-Duché tendent à dépasser largement les taux de croissance de l'emploi (avec, en conséquence, des gains de productivité importants).

Graphique 29: Taux de variation annuel moyen de l'emploi intérieur au Luxembourg et en Europe, 2000-2008 et 2009-2013 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: estimation pour 2013

Graphique 30: Taux de variation de l'emploi intérieur et du PIB au Luxembourg et dans la zone euro, 2001-2013 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: estimation pour 2013

En revanche, l'ajustement de l'emploi en temps de crise semble retardé au Luxembourg. En effet, en 2001 par exemple, le taux de croissance du PIB avait fortement chuté (en passant de 8.4% en 2000 à 2.5% en 2001), alors que le taux d'emploi continuait de croître pratiquement au même rythme (5.6% en 2000 et 5.5% en 2001). On retrouve cette caractéristique en 2008. Le taux de croissance du PIB passe de 6.6% en 2007 à -0.7% en 2008, alors que le taux de croissance de l'emploi augmente même légèrement (de 4.5% en 2007 à 5.0% en 2008). En 2009, le PIB chute de plus de 4% au Luxembourg, alors que la croissance de l'emploi reste positive à +1.1%. Ces périodes de ralentissement économique sont donc synonymes d'une évolution très négative de la productivité au Luxembourg.

Est-ce qu'on trouve une corrélation similaire entre variation du PIB et variation de l'emploi pour l'ensemble des pays européens ? A première vue, il semble que non. En association le taux de croissance moyen du PIB et le taux de croissance de l'emploi pour tous les pays de l'UE-27 pris individuellement sur la période 2001-2013, on trouve un coefficient de corrélation nul (voir Graphique 31). Néanmoins, cette présentation est trompeuse. Elle néglige le fait qu'il y a un groupe de pays spécifique qui semble avoir des caractéristiques diverses des autres pays. Il s'agit de la plupart des nouveaux Etats membres de l'Est européen qui sont (étaient jusqu'à la crise) en phase de rattrapage et dont la croissance est moins basée sur la croissance de l'emploi que sur des gains de productivité.

Il convient d'ajouter que, dans ces nouveaux Etats membres, l'industrie a encore une place importante dans le tissu économique, alors que dans les anciens

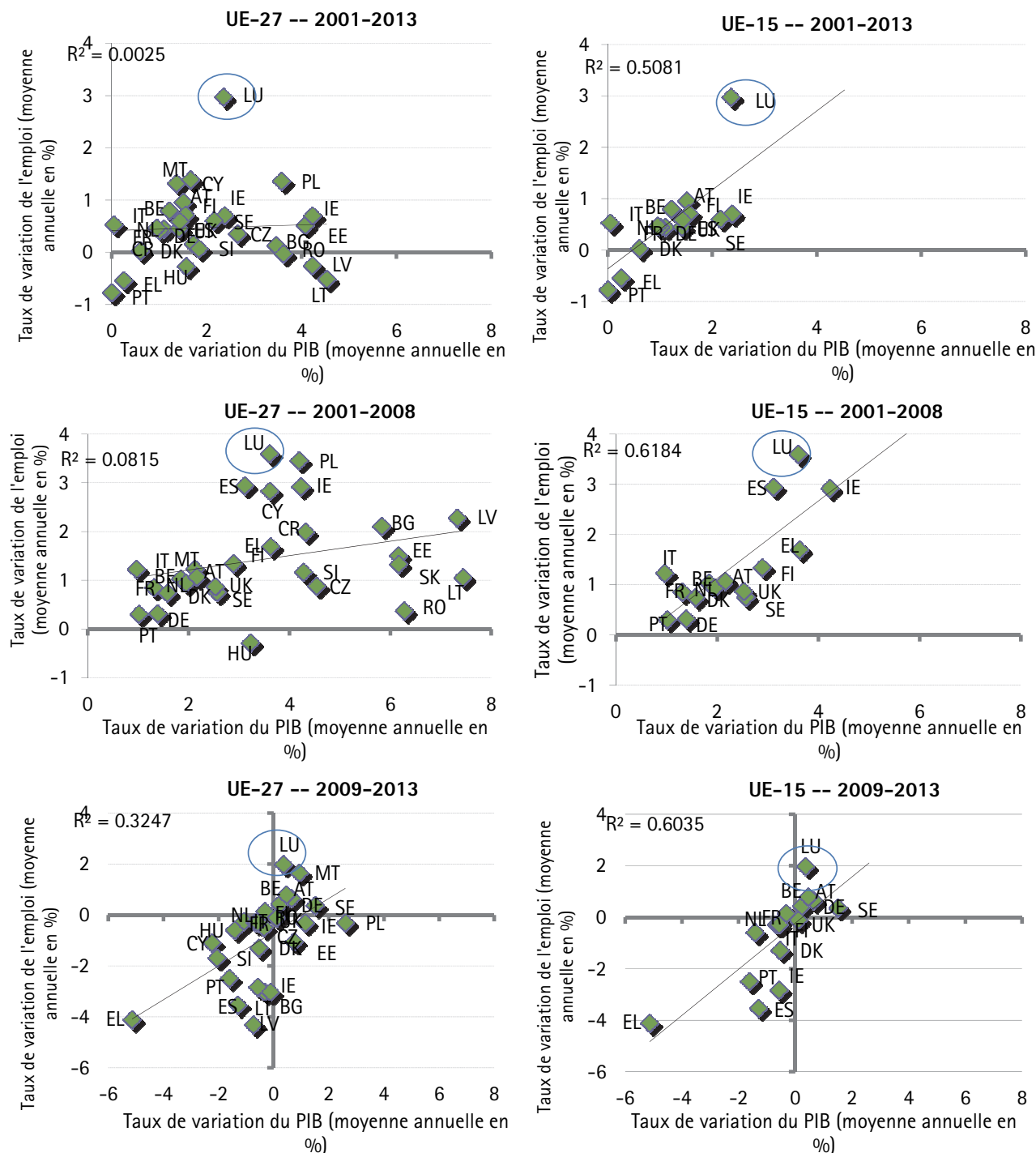
Etats membres (UE-15) qui ont atteint une certaine maturité économique, l'industrie est supplantée largement par les services. Or, dans l'industrie, les gains de productivité sont plus importants que dans les services.

Contrairement à l'UE-27, en limitant l'analyse aux anciens Etats-membres (UE-15), on note bien une corrélation forte entre l'évolution du PIB et l'emploi sur la période 2001-2013. Le Luxembourg est un peu excentré par rapport au peloton de l'UE-15, avec une croissance importante du PIB, comme de l'emploi. Néanmoins, on note que certains pays se situent en-dessous de la droite de la régression, d'autres au-dessus. Au Luxembourg, qui se situe largement au-dessus de la droite de régression, la croissance du PIB est relativement intensive en emplois, alors que, pour les pays situés en-dessous de la droite de régression, la productivité joue un rôle plus grand.

En focalisant l'analyse sur l'ensemble de la période 2001-2013, on court le risque d'escamoter des divergences entre deux périodes très distinctes du point de vue économique, à savoir une période de croissance économique et la période de crise économique profonde récente. Pour les pays de l'UE-27, on retrouve une corrélation très modeste entre la croissance de l'emploi et la croissance du PIB sur la période 2001-2008. Pour les anciens Etats membres (UE-15), la corrélation est forte. Sur les années 2001-2008, parmi les pays de l'UE-15, le Luxembourg se situe largement au-dessus de la droite de régression, tout comme l'Espagne et l'Italie; ce qui confirme l'intensité en emplois de la croissance luxembourgeoise au cours de ces années.

Pour ce qui est de la période correspondant à la crise économique (2009-2013), la corrélation, c'est-à-dire le lien entre la variation du PIB et la variation de l'emploi dans l'UE-27, devient plus forte que sur la période antérieure (2001-2008). Dans l'UE-15, la corrélation entre la variation de l'emploi et la variation du PIB se situe à un niveau élevé pendant et avant la crise.

Le Luxembourg se place toujours largement au-dessus de la droite de régression sur la période 2009-2013. Une croissance faible du PIB est accompagnée par une croissance importante de l'emploi. L'ajustement de l'emploi – qui croît toujours de 2% – à la faible croissance du PIB (0.3% en moyenne annuelle de 2009 à 2013) est donc moins prononcé au Luxembourg que dans les autres pays européens.

Graphique 31 : Corrélation entre le taux de variation de l'emploi intérieur et du PIB en Europe

Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: estimation pour 2013

Il en résulte une évolution négative de la productivité. On y reviendra plus loin. En Suède, c'est l'inverse que l'on constate: une croissance moyenne relativement importante de 1.5% par an de 2009-2013, s'est faite avec une croissance de l'emploi faible (0.4% en moyenne par an) et donc avec des gains de productivité non-négligeables. C'est également le cas en Pologne où la croissance du PIB est de 2.6% en

moyenne annuelle de 2009 à 2013 et où l'emploi se tasse légèrement. On note par ailleurs des ajustements de l'emploi au ralentissement économique très importants en Espagne, au Portugal, en Irlande, en Bulgarie, en Lituanie, en Lettonie. En Grèce, le recul de l'emploi est proportionnel au recul du PIB.

Le Luxembourg, une exception dans la Grande-Région

On dispose des données concernant l'évolution de l'emploi dans la Grande-Région jusqu'à l'année 2010. De 2000 à 2010, l'emploi au Grand-Duché a augmenté de quelque 36.4%, alors que, dans la Grande-Région, dans son ensemble, on n'enregistre qu'une augmentation de 7.4% de l'emploi (voir Graphique 32).

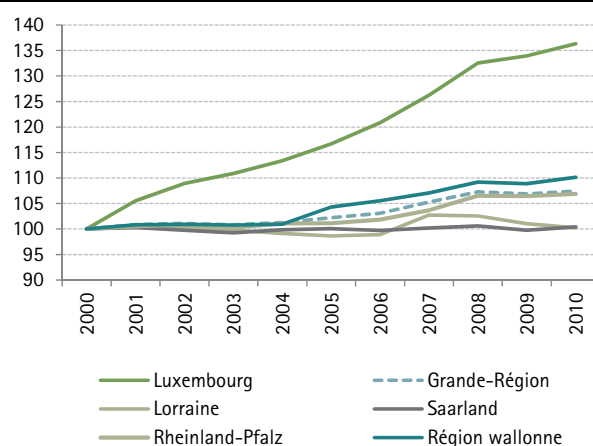
L'emploi total de la Grande-Région passe de 4.48 millions de personnes en 2000 à 4.80 millions de personnes en 2010, soit une augmentation totale de 332 mille personnes. L'augmentation de l'emploi au Luxembourg de 2000 à 2010 est de près de 96 mille personnes. Près d'un tiers de l'augmentation de l'emploi (29%) dans la Grande-Région est donc imputable au Grand-Duché. La part du Luxembourg dans l'emploi de la Grande-Région était de 5.9% en 2000. Elle passe à 7.5% en 2010. La Sarre et la Lorraine sont les entités de la Grande-Région qui sont les moins dynamiques en matière de création nette d'emplois. En 2010, l'emploi s'y situe au même niveau qu'en 2000.

Dans la Région wallonne, la croissance de l'emploi de 2000 à 2010 est relativement dynamique. En 2010, il est de 10.1% supérieur à son niveau de 2000. Cette augmentation est très légèrement plus élevée qu'en Belgique au total (+9.1%). Elle est supérieure en termes relatifs à l'augmentation globale de l'emploi dans la Grande-Région (+7.4% de 2000 à 2010). La Rhénanie-Palatinat peut faire état d'une augmentation de l'emploi de 6.9% de 2000-2010, soit un peu en-dessous de la moyenne de la Grande-Région (7.4%), mais au-dessus de l'augmentation de l'emploi en Allemagne dans son ensemble (+3.6% de 2000 à 2010).

En se situant à un niveau régional plus fin, l'image est plus nuancée (voir Tableau 19). Le taux de croissance moyen annuel de l'emploi au Luxembourg (3.2% de 2000 à 2010) se situe largement au-dessus de la moyenne de la Grande-Région (0.7% de croissance par an) et des autres entités régionales prises individuellement.

Cependant, l'emploi dans la Province du Brabant wallon évolue également assez favorablement. Avec 2.1% de croissance annuelle en moyenne de 2000 à 2010, elle se situe largement au-dessus de la moyenne de la Belgique (0.9%) et de la Région wallonne (1.0% par an).

Graphique 32: Evolution de l'emploi dans la Grande-Région, 2000-2010 (indices: 2000 = 100)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Dans la Province de Namur, l'augmentation de l'emploi (1.2% de croissance annuelle) dépasse aussi la moyenne de la Région wallonne. Par contre, dans la Province du Luxembourg (0.9% par an), dans celle de Liège (0.6%) et dans celle du Hainaut (0.9%), la croissance de l'emploi se situe en-dessous de la moyenne de la Région wallonne, avec évidemment quelques exceptions, comme l'arrondissement d'Ath (Hainaut), l'arrondissement de Huy (Liège) ou encore l'arrondissement de Bastogne (Province du Luxembourg) où l'emploi évolue un peu plus favorablement.

L'évolution de l'emploi en Lorraine (croissance nulle en moyenne annuelle de 2001 à 2010) est moins dynamique que dans la Grande-Région prise dans son ensemble, mais également moins positif qu'en France dans son ensemble (0.5% sur la période 2001-2010). Ce sont surtout les départements des Vosges et de la Meuse qui sont à la traîne, avec des taux de variation annuelle moyenne de -0.5% et -0.6% sur les années 2001-2010.

Tout comme en Lorraine, l'emploi en Sarre n'a pas connu d'évolution positive (croissance nulle) sur l'ensemble de la période 2001-2010. Ce taux est donc inférieur à la moyenne de la Grande-Région (0.7%), mais également inférieur à la moyenne allemande (0.4%). Mais, là encore, on note des différences régionales importantes.

Tableau 19: Croissance de l'emploi dans la Grande-Région, 2001-2010 (moyenne annuelle, en %)

	Moyenne 2001- 2004	Moyenne 2005- 2007	Moyenne 2008- 2010	Moyenne 2001- 2010
Belgique	0.3	1.7	0.8	0.9
Région wallonne	0.2	2.0	0.9	1.0
Prov. Brabant Wallon	1.1	3.5	2.0	2.1
Prov. Hainaut	0.2	1.9	0.7	0.9
Arr. Ath	0.9	2.5	1.5	1.5
Arr. Charleroi	0.0	1.8	0.6	0.7
Arr. Mons	0.0	1.5	-0.3	0.3
Arr. Mouscron	0.7	0.8	0.2	0.6
Arr. Soignies	0.6	2.3	1.5	1.4
Arr. Thuin	-0.6	2.6	1.6	1.0
Arr. Tournai	0.8	2.2	1.3	1.4
Prov. Liège	-0.1	1.6	0.6	0.6
Arr. Huy	1.0	2.1	0.8	1.3
Arr. Liège	-0.2	1.9	0.8	0.7
Arr. Waremme	0.0	1.6	1.5	1.0
Arr. Verviers	-0.2	0.8	0.1	0.2
Bezirk Verviers	-0.3	1.0	-0.2	0.1
Prov. Luxembourg (BE)	0.4	2.0	0.6	0.9
Arr. Arlon	-0.1	1.3	-1.9	-0.2
Arr. Bastogne	0.4	1.3	8.4	3.1
Arr. Marche-en-Famenne	0.7	3.0	-0.8	0.9
Arr. Neufchâteau	0.7	2.7	-1.0	0.8
Arr. Virton	0.2	0.6	1.1	0.6
Prov. Namur	0.3	1.8	1.6	1.2
Arr. Dinant	0.1	1.7	1.1	0.9
Arr. Namur	0.6	2.0	1.9	1.4
Arr. Philippeville	-0.6	0.6	0.4	0.1
Allemagne	-0.2	0.7	0.7	0.4
Rheinland-Pfalz	0.3	0.8	1.0	0.7
Koblenz	0.2	0.7	0.8	0.5
Koblenz, Kreisfreie Stadt	0.0	1.4	0.3	0.5
Ahrweiler	0.8	0.5	-0.3	0.4
Altenkirchen (Westerwald)	-0.1	1.1	0.0	0.3
Bad Kreuznach	1.0	0.8	1.6	1.2
Birkenfeld	-1.3	0.3	0.4	-0.4
Cochem-Zell	0.5	0.6	-0.6	0.2
Mayen-Koblenz	0.4	0.5	3.0	1.2
Neuwied	-0.1	0.7	-0.1	0.1
Rhein-Hunsrück-Kreis	0.8	0.8	0.6	0.7
Rhein-Lahn-Kreis	0.2	0.3	0.4	0.3
Westerwaldkreis	0.0	0.7	1.4	0.6
Trier	0.5	1.1	1.6	1.0
Trier, Kreisfreie Stadt	0.7	1.1	1.3	1.0
Bernkastel-Wittlich	0.1	1.2	1.5	0.9
Eifelkreis Bitburg-Prüm	0.7	1.1	0.8	0.8
Vulkaneifel	0.3	0.7	0.4	0.4
Trier-Saarburg	0.5	1.2	4.1	1.8
Rheinhesen-Pfalz	0.3	0.9	1.1	0.7
Frankenthal (Pfalz), Kreisfreie Stadt	0.5	0.9	0.0	0.5
Kaiserslautern, Kreisfreie Stadt	0.9	0.3	0.8	0.7
Landau in der Pfalz, Kreisfreie Stadt	0.5	2.3	-0.1	0.9
Ludwigshafen, Kreisfreie Stadt	-1.0	-0.3	0.6	-0.3
Mainz, Kreisfreie Stadt	-0.4	1.2	1.5	0.7
Neustadt, Kreisfreie Stadt	0.9	-0.2	1.7	0.8
Pirmasens, Kreisfreie Stadt	-0.5	-0.5	0.5	-0.2
Speyer, Kreisfreie Stadt	0.3	1.7	1.4	1.1
Worms, Kreisfreie Stadt	0.7	0.7	1.4	0.9
Zweibrücken, Kreisfreie Stadt	-1.2	2.6	2.1	0.9
Alzey-Worms	2.2	1.8	2.2	2.1
Bad Dürkheim	1.0	1.0	-0.3	0.6
Donnersbergkreis	0.1	1.1	1.0	0.7
Germersheim	0.9	1.3	1.5	1.2
Kaiserslautern, Landkreis	1.2	0.7	0.6	0.9
Kusel	-0.2	-0.4	0.3	-0.1
Südliche Weinstraße	0.5	1.0	1.2	0.9
Rhein-Pfalz-Kreis	0.8	1.8	2.0	1.5
Mainz-Bingen	1.2	1.1	1.5	1.2
Südwestpfalz	-0.9	-0.7	-0.3	-0.6
Saarland	0.0	0.1	0.1	0.0
Regionalverband Saarbrücken	-0.5	-0.9	0.5	-0.3
Merzig-Wadern	0.2	0.6	-0.1	0.2
Neunkirchen	-0.1	-0.2	-0.4	-0.2
Saarlouis	0.8	0.9	-0.6	0.4
Saarpfalz-Kreis	0.1	1.4	-0.3	0.4
St. Wendel	0.2	0.6	1.6	0.7
France	0.6	1.0	-0.3	0.5
Lorraine	-0.2	1.2	-0.8	0.0
Meurthe-et-Moselle	0.1	1.7	-0.4	0.4
Meuse	-0.3	-0.4	-1.3	-0.6
Moselle	-0.4	1.7	-0.9	0.1
Vosges	-0.4	0.1	-1.3	-0.5
Luxembourg	3.2	3.6	2.6	3.2
Grande Région	0.3	1.3	0.7	0.7
Grande Région sans LU	0.1	1.1	0.5	0.5

Sources : STATEC, EUROSTAT

L'emploi dans le « Regionalverband Saarbrücken » et dans la région de « Neunkirchen » évolue de façon négative (-0.3% et -0.2% en moyenne annuelle de 2001 à 2010), alors que dans la région de St. Wendel (0.7% de croissance annuelle), dans le "Saarpfalzkreis" (0.4%) et dans la région de Saarlouis (0.4%), l'évolution de l'emploi est positive et se situe au même ou au-dessus de la moyenne de l'Allemagne dans son ensemble (0.4% de croissance annuelle de l'emploi).

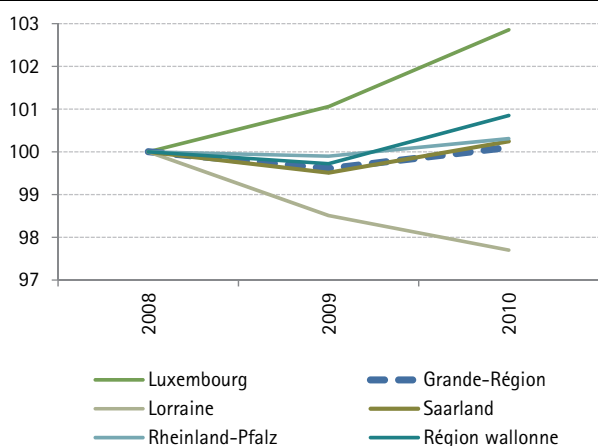
En Rhénanie-Palatinat, la croissance de l'emploi (0.7% en moyenne par an de 2001 à 2010) se place au-dessus de la moyenne allemande (0.4%). Quelques unités territoriales au sein de la Rhénanie-Palatinat font significativement mieux que cette moyenne. Il s'agit, par exemple, de « Bad Kreuznach (1.2% de croissance annuelle moyenne de 2001 à 2010) situé dans la région de Coblenz, de Trier-Saarburg (1.8%) dans la région de Trèves ou d'Alzey-Worms (2.1%) en Rheinhessen-Pfalz.

Avec la crise, l'emploi recule en Lorraine; sans la Lorraine la Grande Région aurait gagné 25 000 emplois, alors qu'avec la Lorraine l'emploi de la Grande Région n'augmente que très peu, avec un plus de 5 000 emplois

Jusqu'ici, on s'est intéressé à l'évolution de l'emploi sur l'ensemble de la période 2001-2010. Se pose évidemment la question si la crise (à partir de 2008) a conduit à des renversements de tendance, par rapport à la période antérieure (2001-2007). Les années 2001-2007 ne constituent pas une période homogène. Jusqu'en 2004, l'évolution de l'emploi est tributaire de la crise économique du début des années 2000. L'emploi dans la Grande Région croît de seulement 0.3% en moyenne annuelle de 2001 à 2004. Le Luxembourg occupait déjà une position exceptionnelle dans la Grande Région avec une croissance annuelle de l'emploi de 3.2% de 2001 à 2004.

La création nette d'emplois s'accélère à partir de la reprise en 2004-2005. Le taux de variation de l'emploi dans la Grande Région atteint 1.3% en moyenne par an de 2005 à 2007 (contre 0.3% par an de 2001 à 2004). L'accélération est la plus sensible en Région wallonne (de 0.2% de 2001 à 2004 à 2.0% de 2005 à 2007), particulièrement au Brabant wallon (3.5% de croissance annuelle de l'emploi de 2005 à 2007), mais également dans les autres provinces de la Région wallonne.

Graphique 33: Impact de la crise sur l'emploi dans la Grande-Région, 2008-2010 (indices: 2008 = 100)



Sources : STATEC, EUROSTAT

En Rhénanie-Palatinat, la croissance de l'emploi devient également plus positive tout en restant très en deçà des taux wallons: on passe d'une croissance annuelle de l'emploi de 0.3% de 2001 à 2004 à 0.8% de 2005 à 2007. En Lorraine, on passe d'une variation négative (-0.2% par an de 2001 à 2004) à +1.2% par an de 2005 à 2007. En Sarre, l'emploi reste atone avec une croissance annuelle moyenne de 0.1% de 2005-2007. Au Luxembourg, la croissance de l'emploi qui était déjà très élevée de 2001 à 2004 (3.2%), accélère encore un peu à 3.6% par an de 2005 à 2007.

La crise fait que la croissance de l'emploi se tasse de moitié dans la Grande Région: 1.3% par an entre 2005 et 2007 et seulement 0.7% de 2008 à 2010. Néanmoins, ce tassement ne concerne pas toutes les régions de la Grande Région. La région wallonne voit bien la croissance de l'emploi diminuer de moitié en passant de 2.0% en moyenne annuelle entre 2005 et 2007 à 0.9% de 2008 à 2010. L'affaiblissement de la croissance de l'emploi concerne aussi le Luxembourg (3.6% de 2005 à 2007 et 2.6% de 2008 à 2010), même si le marché du travail reste orienté fortement à la hausse.

C'est en Lorraine que l'emploi semble le plus affecté par la crise: en 2007, on comptait 870 800 personnes employées en Lorraine; en 2010, leur nombre était de 850 800, soit une destruction de quelque 20 000 emplois. Le taux de variation annuelle de l'emploi en Lorraine qui était de 1.2% pour les années 2005-2007 passe à -0.8% de 2008 à 2010. Le recul de l'emploi à partir de 2008 concerne d'ailleurs tous les départements de la Lorraine (voir Tableau 19), mais c'est dans les Vosges et dans la Meuse qu'il est le plus

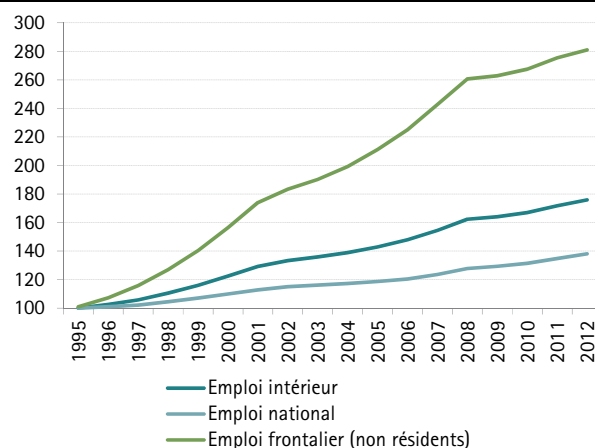
sensible (-1.3% par an de 2008 à 2010 pour ces départements). Pour ces deux départements, le recul se greffe d'ailleurs sur une évolution de l'emploi relativement atone au cours des années précédentes. La Meuse avait même perdu des emplois entre 2005 et 2007.

En Rhénanie-Palatinat l'évolution est à contre-courant de celle de la Grande Région, tout comme l'évolution de l'emploi en Allemagne est à contre-courant de la plupart des autres pays européens. La croissance annuelle moyenne de l'emploi en Rhénanie-Palatinat était de 0.8% de 2005 à 2007. Elle passe à 1.0% de 2008 à 2010. C'est dans la région de Trèves où la création d'emplois est la plus dynamique (1.1% par an de 2005 à 2007 et 1.6% de 2008 à 2010). A « Trier-Saarburg », le taux correspondant passe même de 1.2% à 4.1%. Ajoutons finalement qu'en Sarre l'évolution de l'emploi reste très modeste (0.1%), mais n'a pas connu d'effondrement suite à la crise.

La croissance de l'emploi frontalier au Luxembourg recule très fortement suite à la récente crise économique

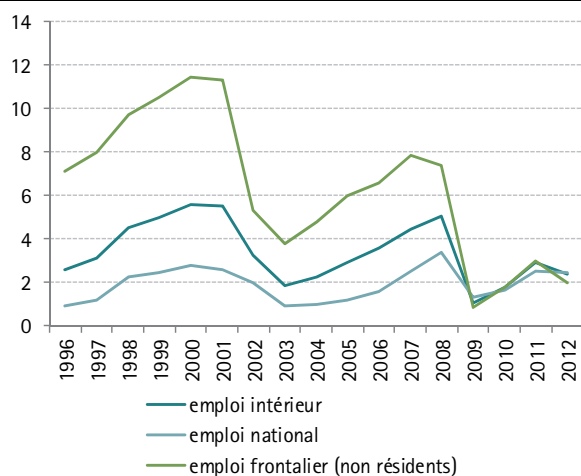
Au Luxembourg, l'emploi intérieur total a évolué de 215 500 personnes en 1995 à 379 000 en 2012. Or, sur cette augmentation totale de 163 500 unités, 62% sont imputables aux frontaliers. En effet, le nombre de frontaliers (non-résidents) passe de 56 100 en 1995 à 157 600 en 2012. En d'autres mots, l'emploi intérieur total a augmenté de 76%, alors que l'emploi frontalier (non-résidents) a augmenté de 180% et l'emploi national de « seulement » 38% (voir Graphique 34).

Graphique 34: Evolution de l'emploi intérieur, de l'emploi national et de l'emploi frontalier (non-résidents), 1995-2012 (indices 1995 = 100)



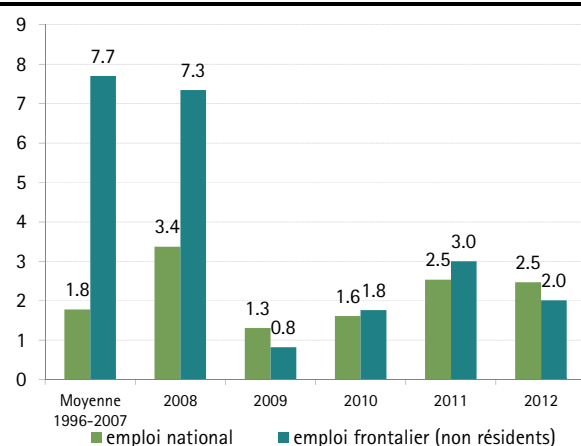
Source : STATEC

Graphique 35: Taux de croissance de l'emploi frontalier et de l'emploi national au Luxembourg, 1996-2012 (en %)



Source : STATEC

Graphique 36: Taux de croissance de l'emploi frontalier et de l'emploi national au Luxembourg, 2008-2012 (en %)



Source : STATEC

Les taux de croissance de l'emploi frontalier sont largement supérieurs à ceux de l'emploi national sur pratiquement toute la période. Il convient cependant de souligner quelques autres caractéristiques de cette évolution.

En période d'accélération de la croissance économique (1996-2001 et 2003-2007), la croissance de l'emploi frontalier est plus prononcée que celle de l'emploi national. En 1995, le taux de croissance de l'emploi national était de 0.9% contre 7.1% pour l'emploi frontalier, soit un écart d'environ 6 points de %.

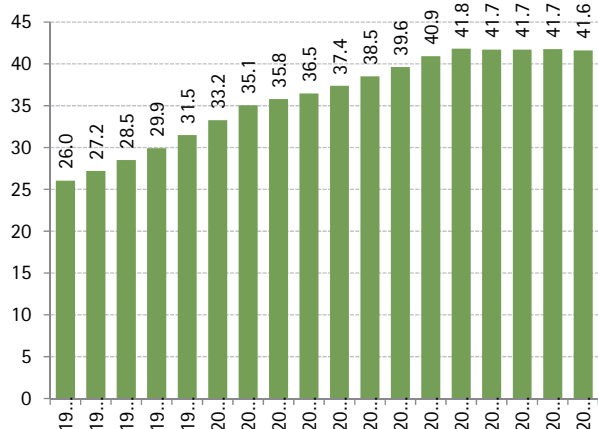
En 2001, le taux de croissance de l'emploi frontalier était de 11.3%, contre 2.5% pour l'emploi national, soit un écart de près de 9 points de %. De 2003 à 2007, on observe un phénomène similaire. L'écart entre le taux de croissance de l'emploi national et celui des frontaliers passe de 3 points de % en 2003 (3.8% de croissance pour les frontaliers, contre 0.9% pour l'emploi national) à 5 points de % en 2007 (7.8% de croissance pour l'emploi frontalier, contre 2.5% pour l'emploi national).

A l'inverse, en période de décélération économique, le recul du taux de croissance de l'emploi frontalier est plus prononcé que celui de l'emploi national. En d'autres mots, l'écart des taux de croissance de l'emploi entre frontaliers et résidents se resserre dans les périodes de faible croissance économique. C'est vrai en 2002-2003, mais également – et à l'évidence – en 2009. Pour cette année de crise économique, le taux de croissance de l'emploi national est supérieur à celui de l'emploi frontalier (1.3% pour l'emploi national et 0.8% pour l'emploi frontalier). Pour 2010, le taux de croissance de l'emploi national est de 1.6% et celui de l'emploi frontalier à 1.8%. L'accélération de la création nette d'emplois en 2011 va de pair avec un recours accru aux frontaliers. Pour ceux-ci, le taux de croissance atteint 3.0%. Avec un taux de croissance de 2.5%, l'emploi national augmente également, mais à un degré un peu moindre. En 2012, la croissance de l'emploi national reste stable à 2.5%, alors que celle de l'emploi frontalier recule à 2.0%.

Il faut encore retenir que si l'emploi national (résidents) croît au cours de la crise à un rythme qui approche ou dépasse la moyenne d'avant-crise (1.8% de 1996 à 2007), ce n'est pas du tout le cas pour l'emploi frontalier qui croît à un rythme plus de trois fois inférieur à l'avant-crise.

La part de l'emploi frontalier se stabilise à environ 42%

Jusqu'en 2008, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total n'a cessé de croître en passant de 26% de l'emploi total en 1995 à près de 42% en 2008. Depuis, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total semble avoir atteint un palier, étant donné qu'elle reste pratiquement constante à environ 42% depuis 2008 (voir Graphique 37).

Graphique 37: Part de l'emploi frontalier dans l'emploi total au Luxembourg, 1995-2012 (en %)

Source : STATEC

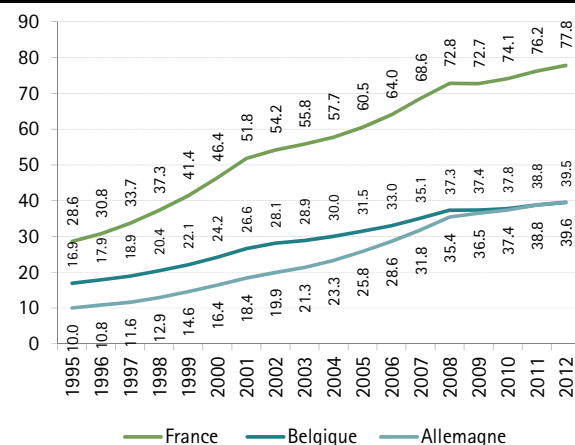
La structure de l'emploi frontalier selon le pays de provenance reste constante depuis quelques années

Le nombre absolu de salariés frontaliers a augmenté depuis 1995 pour les trois pays voisins. Le nombre de frontaliers résidant en France et travaillant au Luxembourg est passé de 28 600 en 1995 à 77 800 en 2012, celui des frontaliers belges de 16 900 à 39 500. Le nombre de frontaliers allemands évolue de 10 000 en 1995 à 39 600 en 2012 (voir Graphique 38).

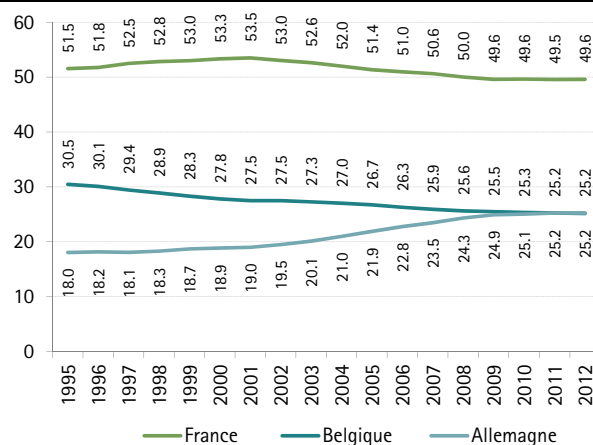
Parmi les frontaliers, ceux qui résident en France restent largement majoritaires en 2012 (autour de 50%), Néanmoins, avant la crise, un changement important était en cours dans ce domaine. En effet, les frontaliers allemands prenaient une place de plus en plus importante depuis la fin des années 1990.

La part des travailleurs résidant en Allemagne dans l'emploi salarié frontalier total au Luxembourg était passée de 19.0% en 2001 à près de 25% en 2009. Dans le même laps de temps, la part des frontaliers français a évolué de 53.5% à 49.6% et celle des frontaliers belges de 27.5% à 25.5% de l'emploi frontalier salarié total (voir Graphique 39).

Depuis 2009, ce mouvement à la hausse pour les frontaliers allemands s'est tassé, ce qui doit également être mis en relation avec l'évolution de marché du travail dans les régions frontalières allemandes. Les parts des différents pays d'origine dans l'emploi salarié frontalier total ne varient guère depuis 2009: les Belges et les Allemands représentent tous les deux 25% de l'emploi salarié frontalier total et les Français l'autre moitié.

Graphique 38: Nombre de salariés frontaliers au Luxembourg par pays de résidence, 1995-2012 (en milliers)

Source : STATEC

Graphique 39: Part des pays voisins dans l'emploi frontalier salarié total du Luxembourg, 1995-2012 (en %)

Source : STATEC

Tableau 20: Evolution de l'emploi par branche économique au Luxembourg, 1995-2012 (nombre en milliers)

Branche économique	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agriculture	4.5	4.5	4.5	4.1	4.0	4.0	3.9	4.1	4.8	4.9	4.9	4.9	5.2	4.3	4.3	4.4	4.5	4.5
Industrie	32.7	32.0	32.2	32.9	32.7	32.9	33.4	34.2	34.2	34.3	34.2	34.2	33.8	34.2	33.1	33.0	33.5	33.3
Production et distribution d'électricité	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3
production et distribution d'eau	1.7	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2	2.2	2.3	2.3	2.5	2.6	2.6	2.7	2.7
Construction	25.2	25.3	25.4	26.0	26.6	27.2	28.6	30.1	32.3	33.3	34.4	36.1	37.9	39.4	39.3	39.5	40.2	40.7
Commerce	34.2	34.6	35.1	36.2	37.7	38.7	40.1	40.8	41.0	41.0	42.1	42.7	43.4	44.6	45.2	46.5	48.1	49.4
Transports	12.7	13.1	13.7	14.8	15.8	17.1	18.6	19.2	20.2	20.4	21.0	21.7	23.1	24.8	24.6	24.4	24.7	24.8
Hébergement et restauration	11.5	11.9	12.1	12.2	12.6	12.9	13.3	13.7	14.1	14.7	14.9	15.2	15.5	16.3	16.5	17.1	17.8	18.9
Information et communication	4.6	6.1	6.5	7.3	8.0	9.0	9.9	10.4	9.6	9.8	10.5	11.4	12.7	13.6	13.9	14.1	14.9	15.2
Activités financières et d'assurance	22.5	22.9	23.9	25.7	27.8	30.5	33.6	33.3	33.2	33.4	34.0	35.7	38.2	41.3	41.4	41.1	41.7	42.5
Activités immobilières	1.3	1.5	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.8	1.8	1.9	2.0	2.3	2.5	2.8	2.9	3.0	3.1	3.3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9.9	10.5	11.1	12.9	14.1	15.6	17.0	18.9	18.9	19.5	20.5	22.3	24.4	27.4	29.0	29.5	30.8	32.1
Activités de services administratifs et de soutien	8.0	8.6	9.5	10.4	13.5	15.3	16.5	17.5	16.2	17.3	17.8	19.3	21.0	22.0	20.6	21.9	22.2	22.4
Administration publique	11.6	11.9	12.6	12.7	13.2	13.8	14.1	15.0	15.9	16.6	17.1	17.0	17.1	17.9	18.6	18.7	19.1	19.6
Enseignement	10.1	10.5	10.5	10.9	11.6	12.3	12.9	13.4	13.6	14.1	14.5	14.7	15.0	15.6	16.1	16.6	17.4	17.9
Santé humaine et action sociale	13.4	14.0	14.6	15.2	15.4	16.4	17.9	19.5	21.0	21.7	22.9	23.9	25.0	27.1	28.5	30.4	32.0	33.6
Arts, spectacles et activités récréatives	1.6	1.8	1.9	2.0	1.9	2.1	2.2	2.5	2.6	2.7	3.0	3.2	3.3	3.4	3.7	3.7	3.9	4.0
Autres activités de services	4.3	4.4	4.4	4.6	4.6	4.8	4.9	5.3	5.2	5.7	5.8	5.9	6.1	6.5	6.8	7.0	7.2	7.3
Activités des ménages en tant qu'employeurs	4.6	4.8	5.2	5.5	5.6	5.9	6.3	4.3	4.4	4.5	4.7	4.7	4.9	4.7	4.8	4.9	5.0	5.2
Total des branches	215.5	221.0	227.8	238.0	249.9	263.8	278.4	287.4	292.6	299.1	307.8	318.8	333.0	349.7	353.4	359.7	370.1	379.0

Source : STATEC N.B.: Industrie = y compris industries extractives

Tableau 21: Evolution de l'emploi par branche économique au Luxembourg, 1995-2012 (indices 1995 =100)

Branche économique	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agriculture	100	100	100	91	89	89	87	91	107	109	109	109	116	96	96	98	100	100
Industrie	100	98	98	101	100	101	102	105	105	105	105	105	103	105	101	101	102	102
Production et distribution d'électricité	100	100	100	100	100	100	109	109	109	109	118	118	127	127	127	127	118	118
production et distribution d'eau	100	100	106	112	118	124	124	124	129	129	129	135	135	147	153	153	159	159
Construction	100	100	101	103	106	108	113	119	128	132	137	143	150	156	156	157	160	162
Commerce	100	101	103	106	110	113	117	119	120	120	123	125	127	130	132	136	141	144
Transports	100	103	108	117	124	135	146	151	159	161	165	171	182	195	194	192	194	195
Hébergement et restauration	100	103	105	106	110	112	116	119	123	128	130	132	135	142	143	149	155	164
Information et communication	100	133	141	159	174	196	215	226	209	213	228	248	276	296	302	307	324	330
Activités financières et d'assurance	100	102	106	114	124	136	149	148	148	148	151	159	170	184	184	183	185	189
Activités immobilières	100	115	115	123	131	138	146	138	138	146	154	177	192	215	223	231	238	254
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	100	106	112	130	142	158	172	191	191	197	207	225	246	277	293	298	311	324
Activités de services administratifs et de soutien	100	108	119	130	169	191	206	219	203	216	223	241	263	275	258	274	278	280
Administration publique	100	103	109	109	114	119	122	129	137	143	147	147	147	154	160	161	165	169
Enseignement	100	104	104	108	115	122	128	133	135	140	144	146	149	154	159	164	172	177
Santé humaine et action sociale	100	104	109	113	115	122	134	146	157	162	171	178	187	202	213	227	239	251
Arts, spectacles et activités récréatives	100	113	119	125	119	131	138	156	163	169	188	200	206	213	231	231	244	250
Autres activités de services	100	102	102	107	107	112	114	123	121	133	135	137	142	151	158	163	167	170
Activités des ménages en tant qu'employeurs	100	104	113	120	122	128	137	93	96	98	102	102	107	102	104	107	109	113
Total des branches	100	103	106	110	116	122	129	133	136	139	143	148	155	162	164	167	172	176

Source : STATEC N.B.: Industrie = y compris industries extractives

Tableau 22: Part des branches économiques dans l'emploi total au Luxembourg, 1995-2012 (en %)

Branche économique	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agriculture	2.1	2.0	2.0	1.7	1.6	1.5	1.4	1.4	1.6	1.6	1.6	1.5	1.6	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Industrie	15.2	14.5	14.1	13.8	13.1	12.5	12.0	11.9	11.7	11.5	11.1	10.7	10.2	9.8	9.4	9.2	9.1	8.8
Production et distribution d'électricité	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3
production et distribution d'eau	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Construction	11.7	11.4	11.2	10.9	10.6	10.3	10.3	10.5	11.0	11.1	11.2	11.3	11.4	11.3	11.1	11.0	10.9	10.7
Commerce	15.9	15.7	15.4	15.2	15.1	14.7	14.4	14.2	14.0	13.7	13.7	13.4	13.0	12.8	12.8	12.9	13.0	13.0
Transports	5.9	5.9	6.0	6.2	6.3	6.5	6.7	6.7	6.9	6.8	6.8	6.8	6.9	7.1	7.0	6.8	6.7	6.5
Hébergement et restauration	5.3	5.4	5.3	5.1	5.0	4.9	4.8	4.8	4.8	4.9	4.8	4.8	4.7	4.7	4.7	4.8	4.8	5.0
Information et communication	2.1	2.8	2.9	3.1	3.2	3.4	3.6	3.6	3.3	3.3	3.4	3.6	3.8	3.9	3.9	3.9	4.0	4.0
Activités financières et d'assurance	10.4	10.4	10.5	10.8	11.1	11.6	12.1	11.6	11.3	11.2	11.0	11.2	11.5	11.8	11.7	11.4	11.3	11.2
Activités immobilières	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4.6	4.8	4.9	5.4	5.6	5.9	6.1	6.6	6.5	6.5	6.7	7.0	7.3	7.8	8.2	8.2	8.3	8.5
Activités de services administratifs et de soutien	3.7	3.9	4.2	4.4	5.4	5.8	5.9	6.1	5.5	5.8	5.8	6.1	6.3	6.3	5.8	6.1	6.0	5.9
Administration publique	5.4	5.4	5.5	5.3	5.3	5.2	5.1	5.2	5.4	5.5	5.6	5.3	5.1	5.1	5.3	5.2	5.2	5.2
Enseignement	4.7	4.8	4.6	4.6	4.6	4.7	4.6	4.7	4.6	4.7	4.7	4.6	4.5	4.5	4.6	4.6	4.7	4.7
Santé humaine et action sociale	6.2	6.3	6.4	6.4	6.2	6.2	6.4	6.8	7.2	7.3	7.4	7.5	7.5	7.7	8.1	8.5	8.6	8.9
Arts, spectacles et activités récréatives	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1
Autres activités de services	2.0	2.0	1.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
Activités des ménages en tant qu'employeurs	2.1	2.2	2.3	2.3	2.2	2.2	2.3	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4
Total des branches	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC N.B.: Industrie = y compris industries extractives

Les services tirent l'emploi ...

On sait que, d'une manière générale, ce sont les services qui sont responsables de l'augmentation de l'emploi à moyen terme au Luxembourg. Dans le Graphique 40, on a regroupé sous « Finances, services aux entreprises, information et communication », les branches suivantes:

- « activités financières et d'assurance »,
- « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux; conseil de gestion. activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques; publicité et études de marché; recherche et développement scientifique, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires);
- « activités de services administratifs et de soutien » (enquêtes et sécurité, services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager; activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises);
- « information et communication »;
- « activités immobilières ».

Les branches « Administration publique », « enseignement » et « santé et action sociale » ont été également regroupées.

L'augmentation totale de l'emploi de 1995 à 2012 au Luxembourg est de 76%. Quelles sont les branches qui sont plus dynamiques que la moyenne ?

L'emploi dans les branches regroupées sous « finances, services aux entreprises et information et communication » a augmenté de près de 150% au cours de la période 1995-2012. La part de l'ensemble de ces branches dans l'emploi total passe de 21.5% en 1995 à 30.5% en 2012. A noter toutefois que, dans cet agrégat de branches, le secteur financier proprement dit (+89%) est beaucoup moins dynamique que la branche « information et communication » (+230% de 1995 à 2012), que les services regroupés sous « activités spécialisées scientifiques et techniques » (+224%) et que les « activités de services administratifs et de soutien » (+180%). La part de la branche « information et communication » seule dans l'emploi total reste encore relativement faible, mais elle a pratiquement doublé en passant de 2.1% en 1995 à 4.0% en 2012.

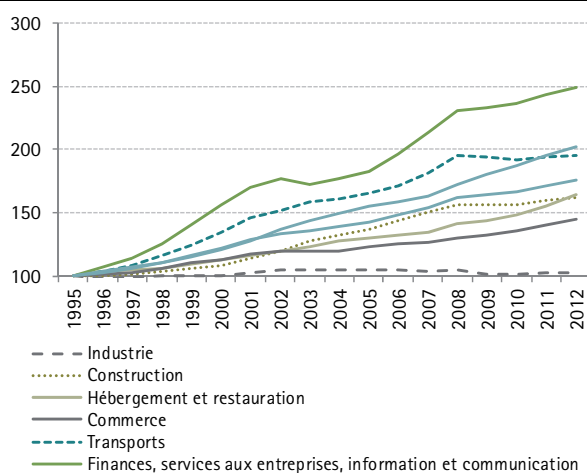
Dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale pris dans leur ensemble, l'emploi a également évolué de façon plus dynamique que la moyenne des branches en doublant de 1995 à 2012 (+103%). La part de ces trois branches prises dans leur ensemble dans l'emploi total passe 16.3% à 18.8%. Là encore les trois branches incluses dans

l'agrégat n'évoluent pas de manière identique. Dans l'enseignement et l'administration publique proprement dite, l'emploi évolue dans la moyenne: +69% pour l'administration publique et +77% pour l'enseignement. Par contre, dans la santé et l'action sociale, l'emploi a littéralement explosé en passant de 13 400 personnes en 1995 à 33 600 en 2012, soit un plus de 150%. A noter encore que ces branches qui relèvent du secteur public ou parapublic ont connu une évolution très dynamique de l'emploi pendant les années de crise; c'est plus particulièrement le cas de la branche « santé et action sociale » (voir Tableau 23 et Graphique 41).

Avec une augmentation de 95%, l'emploi de la branche des transports et de l'entreposage s'est également accru plus que la moyenne de l'économie luxembourgeoise. Il convient néanmoins de relever que la dynamique de cette branche a été freinée brutalement par la crise. En fait, déjà en 2008, l'emploi y avait atteint ce niveau; depuis il stagne. La part des transports dans l'emploi total est passée de 5.9% en 1995 à 7.1% en 2008, avant de se tasser à 6.5% en 2012.

Dans la « construction », l'emploi augmente de façon légèrement moins dynamique que dans l'économie luxembourgeoise dans son ensemble (+62%, contre +76%). La part de la construction dans l'emploi total qui était de 11.7% en 1995 se tasse légèrement à 10.7% en 2012.

Graphique 40: Evolution de l'emploi par branche économique au Luxembourg, 1995-2012 (indices: 1995 = 100)



Source : STATEC N.B.: Industrie = y compris industries extractives

Néanmoins, cette vue sur l'ensemble de la période 1995-2012 cache le fait qu'avant la crise (plus précisément de 2002 à 2007), l'emploi dans la branche de la construction s'était accru de façon plus importante que la moyenne (voir également le tableau 6). Comme dans la branche des transports, la dynamique de la création d'emplois dans la construction s'est considérablement affaiblie suite à la crise. On y reviendra plus loin.

L'emploi dans la restauration et l'hébergement s'est accru de 64% de 1995 à 2012, c'est-à-dire moins que l'emploi intérieur total (+76%). La part de la branche dans l'emploi total s'est un peu tassée: 5.3% en 1995 et 5.0% en 2012. Néanmoins, cette vue globale ne doit pas faire oublier que, contrairement à la construction et aux transports, la création nette d'emplois dans l'HORECA s'est plutôt accélérée pendant les années de crise (voir également le Tableau 23).

En ce qui concerne le commerce, l'emploi y a augmenté de 44% de 1995 à 2012, soit une croissance se situant en-dessous de la moyenne de l'économie luxembourgeoise. La part de cette branche dans l'emploi total passe de 15.9% à 13.0%.

Tableau 23: Taux de croissance de l'emploi par branche économique et par période au Luxembourg, 1995-2012 (moyenne annuelle en %)

Branches économiques	Moyenne 1996-2001	Moyenne 2002-2004	Moyenne 2005-2008	Moyenne 2009-2012
Industrie	0.4	0.9	-0.1	-0.7
Production et distribution d'électricité	1.5	0.0	4.0	-1.8
production et distribution d'eau	3.6	1.6	3.3	2.0
Construction	2.1	5.2	4.3	0.8
Commerce	2.7	0.7	2.1	2.6
Transports	6.6	3.1	5.0	0.0
Hébergement et restauration	2.5	3.4	2.6	3.8
Information et communication	13.9	-0.2	8.6	2.8
Activités financières et d'assurance	7.0	-0.2	5.5	0.7
Activités immobilières	6.6	0.1	10.2	4.2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9.5	4.8	8.9	4.0
Activités de services administratifs et de soutien	13.1	1.8	6.2	0.6
Administration publique	3.3	5.6	1.9	2.3
Enseignement	4.2	3.0	2.6	3.5
Santé humaine et action sociale	5.0	6.7	5.7	5.5
Arts, spectacles et activités récréatives	5.6	7.2	6.0	4.2
Autres activités de services	2.2	5.3	3.4	3.0
Activités des ménages en tant qu'employeurs	5.4	-9.0	1.2	2.6
Total des branches	4.4	2.4	4.0	2.0

Source : STATEC N.B.: Industrie = y compris industries extractives

Tableau 24: Emploi dans l'industrie au Luxembourg par branche, 1995, 2008 et 2011

Emploi selon les branches industrielles (en milliers)			
	1995	2008	2011
Total des branches industrielles	32.7	34.2	33.5
Alimentation, boissons, tabac	4.1	4.7	5.2
Caoutchouc et plastique; produits minéraux non métalliques	6.7	7.0	6.6
Métallurgie; Fabrication de produits métalliques*	11.9	10.1	9.3
Produits informatiques, électroniques et optiques ; équipements électriques	5.3	6.1	6.1
Autres industries	4.7	6.3	6.3
Part des branches industrielles dans l'emploi industriel (en %)			
	1995	2008	2011
Total des branches industrielles	100.0	100.0	100.0
Alimentation, boissons, tabac	12.5	13.7	15.5
Caoutchouc et plastique; produits minéraux non métalliques	20.5	20.5	19.7
Métallurgie; Fabrication de produits métalliques*	36.4	29.5	27.8
Produits informatiques, électroniques et optiques ; équipements électriques	16.2	17.8	18.2
Autres industries	14.4	18.4	18.8
Evolution de l'emploi dans l'industrie, selon les branches (indices 1995 = 100)			
	1995	2008	2011
Total des branches industrielles	100	105	102
Alimentation, boissons, tabac	100	115	127
Caoutchouc et plastique; produits minéraux non métalliques	100	104	99
Métallurgie; Fabrication de produits métalliques*	100	85	78
Produits informatiques, électroniques et optiques ; équipements électriques	100	115	115
Autres industries	100	134	134

Source : STATEC* = à l'exception des machines et des équipements

Comme pour l'HORECA, l'administration publique, la santé et l'enseignement (et contrairement aux autres branches), la croissance de l'emploi dans le commerce s'accélère de 2009 à 2012 dans la comparaison avec la période antérieure.

Il convient d'ajouter qu'en parlant d'un dynamisme moins important de l'emploi (d'une branche par rapport à la moyenne nationale), il ne faudrait pas en conclure que ces branches ont évolué négativement. Il s'agit toujours de création d'emplois et cette création d'emplois est, dans de nombreuses branches, supérieure aux autres pays européens (voir également Graphique 43).

Finalement, l'industrie est la seule branche économique qui n'a pas connu de croissance de l'emploi sur l'ensemble de la période 1995-2012. Néanmoins, avant la crise, l'emploi avait légèrement augmenté de 1996 à 2004, avant de reculer et cela plus fortement depuis le début de la crise. La part de l'industrie dans l'emploi total qui était de 15.2% en 1995 passe à 8.8% en 2012. Cette diminution du poids de l'industrie n'est pas due au recul de l'emploi industriel (qui stagne plutôt), mais à l'évolution très dynamique de l'emploi dans les autres branches économiques. On verra aussi que le recul de l'emploi industriel au Luxembourg depuis 2008 est moins important que dans de nombreux autres pays européens (voir Graphique 42).

En ce qui concerne la structure industrielle, on peut noter que 4 branches (1. alimentation, 2. caoutchouc et plastique et produits minéraux non métalliques, 3. métallurgie et fabrication de produits métalliques, 4. produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques) représentent plus de 80% de l'emploi industriel en 2011. C'est le recul de l'emploi dans la métallurgie et la fabrication de produits métalliques qui explique structurellement la stagnation de l'emploi dans l'industrie au total (voir Tableau 24). Les autres industries – mis à part l'industrie du caoutchouc et du plastique et des produits minéraux non métalliques où l'emploi recule également – s'en tirent plutôt bien, même pendant les années de crise.

En termes d'emploi, la crise affecte surtout l'industrie, la construction, les transports et les activités financières et d'assurance

En jetant un regard sur l'évolution de l'emploi depuis 2008, on note un tassement de sa progression en 2009. Il a déjà été dit que le taux de croissance de

l'emploi total est passé de 5.0% en 2008 à 1.1% en 2009. En 2010 (+1.8%) et en 2011 (+2.9%), la création nette d'emplois augmente de nouveau. Avec 2.4%, le taux est légèrement inférieur en 2012.

Parmi les branches qui semblent le plus affectées par la crise, on trouve, comme cela a déjà été dit, l'industrie (l'emploi y est en 2012 de 3% inférieur à 2008). Néanmoins, la comparaison avec la zone euro et quelques autres pays européens (voir Graphique 42) permet de constater que l'industrie a souffert beaucoup plus dans d'autres pays européens, notamment en Irlande et en Espagne où l'emploi dans ces branches est, en 2011, de près de 20% inférieur à son niveau de 2007. Dans la zone euro en moyenne, l'emploi dans l'industrie est d'environ 7% inférieur à son niveau de 2007.

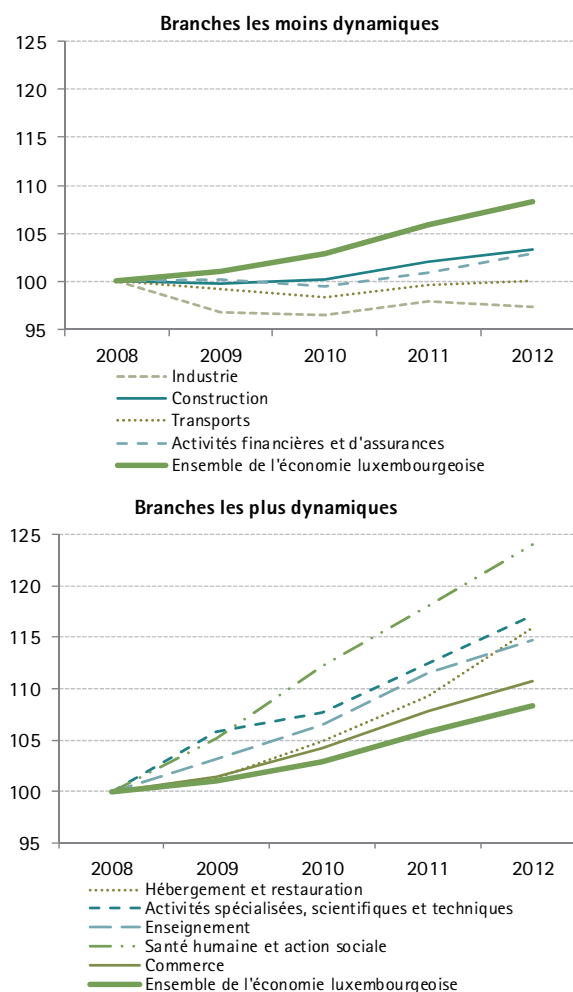
L'emploi dans les activités financières et d'assurance se situe, en 2012, à 3% au-dessus de son niveau de 2008 (voir Graphique 41). Cette progression faible est d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à une progression importante de l'emploi dans cette branche. De 2005 à 2008, la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans les activités financières et d'assurance était encore de 5.5%. Le taux correspondant n'est plus que de 0.7% par an de 2009 à 2012 (voir Tableau 23). Dans la comparaison avec les autres pays européens (voir Graphique 42), on constate qu'en 2008, l'emploi dans cette branche a encore augmenté fortement et que depuis il stagne pratiquement. Dans les pays les plus touchés par la crise, Irlande, Grèce, Espagne, l'emploi dans les activités financières recule fortement à partir de respectivement 2008 et 2009.

Dans la construction, l'emploi n'a que peu augmenté au Luxembourg pendant la crise: en 2012, il se situe à 3% au-dessus de son niveau de 2008, alors que l'emploi dans l'ensemble de l'économie luxembourgeoise a augmenté de plus de 8% de 2008 à 2012. Dans la construction (comme dans les activités financières), la progression peu importante de 2008 à 2012, est d'autant plus remarquable que la croissance de l'emploi dans la construction était très élevée au cours de la période antérieure: 5.2% par an de 2002 à 2004 et 4.3% par an de 2005 à 2008. De 2009 à 2012, le taux de croissance de l'emploi dans la construction se réduit à 0.8% (voir Tableau 23).

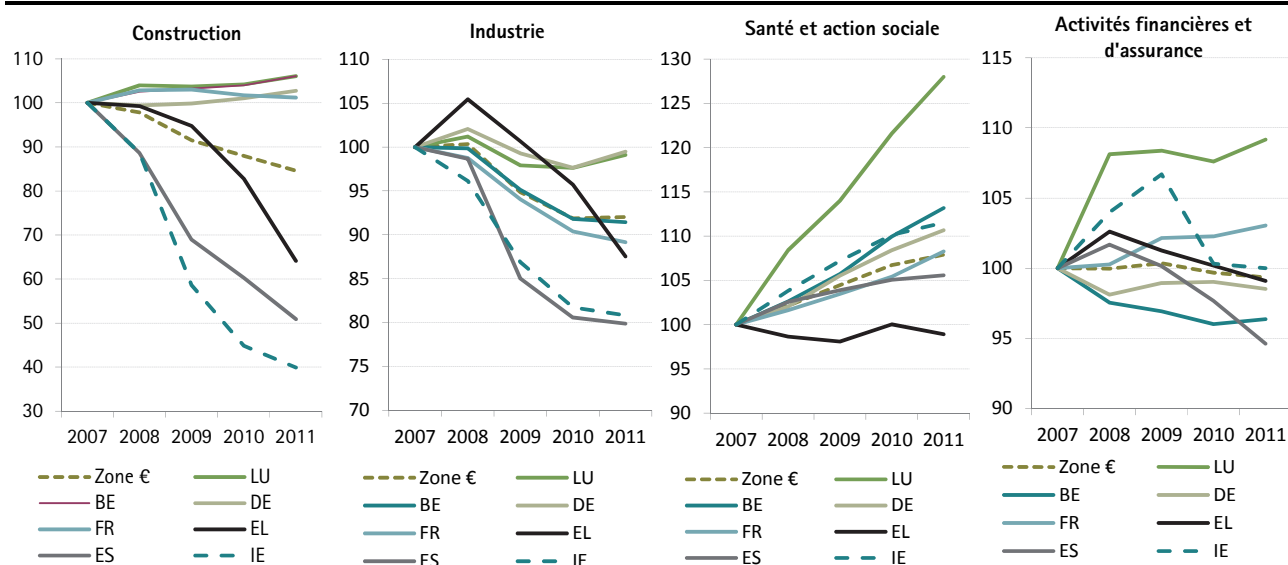
Malgré ce tassement brutal, l'évolution de l'emploi dans la construction au Luxembourg reste plus favorable que dans la plupart des autres pays

européens (voir Graphique 42). En Irlande, par exemple, l'emploi dans la construction a chuté de près de 60% de 2007 à 2011, en Espagne de 50% et en Grèce de 35%. Dans la zone euro, l'emploi dans la branche de la construction est, en 2011, de 15% inférieur à son niveau de 2007. La part de cette branche dans l'emploi total de la zone euro était de 7.9% en 2007. Elle n'est plus que de 6.8% en 2011. Les pays les plus touchés par la crise voient le poids de la construction dans l'emploi s'effondrer. La part de l'emploi dans la construction en Irlande passe de 12.6% de l'emploi total en 2007 à 5.8% en 2011. En Espagne, la part de l'emploi dans la construction évolue de 13.4% en 2007 à 7.6% en 2011. Au Luxembourg, la part de la construction dans l'emploi total recule seulement légèrement: 11.4% en 2007 et 10.9% en 2011 (voir Tableau 255).

Graphique 41: Evolution de l'emploi par branches au Luxembourg, 2008-2012 (indices: 2008 = 100)



Source : STATEC

Graphique 42: Evolution de l'emploi dans quelques branches économiques au Luxembourg, dans la zone euro et dans quelques pays européens, 2007-2011

Sources : STATEC, EUROSTAT

Finalement, l'emploi dans les transports et l'entreposage stagne pratiquement de 2008 à 2012 au Luxembourg. Comme pour les activités financières et la construction, ce fait doit être d'autant plus souligné que la croissance de 2005 à 2008 était importante (5.0% par an). De 2009 à 2011, la croissance de l'emploi dans cette branche est nulle au Luxembourg (voir Tableau 23).

Parmi les branches où l'emploi évolue de façon dynamique, c'est la « santé et l'action sociale » qui est en tête. De 2008 à 2012, on assiste à une augmentation de l'emploi de près de 25% dans cette branche, contre 8% pour l'ensemble de l'économie luxembourgeoise (voir Graphique 41). En fait, la croissance de l'emploi n'y a pas accéléré à partir du début de la crise. Elle a plutôt continué sur sa lancée d'avant-crise: 5.7% de croissance annuelle de l'emploi de 2005 à 2008 et 5.5% en moyenne annuelle de 2009 à 2012 (voir Tableau 23). La part de l'emploi de cette branche dans l'emploi total au Grand-Duché augmente de 7.5% en 2007 à 8.6% en 2011. Dans les pays européens, le secteur de la santé et l'action sociale est également une des branches les plus dynamiques (parfois la seule branche dynamique) en termes d'emplois à partir du début de la crise (voir Graphique 42 et Graphique 44). Dans la zone euro, la part de la santé et de l'action sociale dans l'emploi

total est orientée à la hausse: 9.2% en 2007 et 10.0% en 2011 (voir Tableau 25). A noter toutefois qu'en Grèce, l'emploi stagne dans cette branche (voir Graphique 42). Néanmoins, comme l'emploi dans d'autres branches est en chute libre en Grèce, la part de la santé et de l'action sociale y augmente un peu (de 4.9% en 2007 à 5.3% en 2011) (voir Tableau 25).

En termes d'emploi, une autre branche reste positivement orientée au Luxembourg, à savoir les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Rappelons qu'il s'agit des activités juridiques et comptables, des activités des sièges sociaux, du conseil de gestion, des activités d'architecture et d'ingénierie, des activités de contrôle et d'analyses techniques, de la publicité et des études de marché, de la recherche et développement scientifique, etc. Au Luxembourg, l'emploi dans cette branche a augmenté de 17% de 2008 à 2012 contre 8% pour l'ensemble de l'économie (voir Graphique 41). Toutefois, comparée à la période 2005-2008, la croissance de l'emploi dans cette branche s'est tassée: d'un taux extrêmement élevé de 8.9% de 2005 à 2008, on passe à une croissance de l'emploi de 4.0% en moyenne annuelle de 2009 à 2012 (voir Tableau 23), taux qui reste toutefois supérieur à la moyenne de l'économie luxembourgeoise où l'emploi croît à rythme de 2% par an en moyenne de 2009 à 2012.

Tableau 25: Evolution de la structure de l'emploi selon les branches économiques au Luxembourg, dans la zone euro et dans quelques pays européens, 2007-2011 (en % de l'emploi total)

	Zone €		LU		BE		DE		FR		IE		EL		ES	
	2007	2011	2007	2011	2007	2011	2007	2011	2007	2011	2007	2011	2007	2011	2007	2011
Agriculture, sylviculture et pêche	3.7	3.4	1.6	1.2	1.6	1.3	1.7	1.6	3.1	2.8	5.2	4.5	11.1	11.6	4.1	4.1
Industrie	15.7	14.7	10.2	9.1	13.5	11.9	18.3	17.6	12.1	10.8	12.8	11.8	10.5	9.9	13.1	11.7
Production et distribution d'électricité	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.2	0.3
Production et distribution d'eau	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.8
Construction	7.9	6.8	11.4	10.9	6.0	6.1	5.9	5.9	6.8	6.9	12.6	5.8	8.1	5.6	13.4	7.6
Commerce	14.9	14.8	13.0	13.0	13.5	13.1	14.4	14.1	13.7	13.8	14.4	14.8	20.4	20.6	15.8	16.3
Transports et entreposage	4.8	4.8	6.9	6.7	5.8	5.5	4.9	4.9	5.2	5.1	4.4	5.1	4.4	4.6	4.6	4.9
Hébergement et restauration	4.7	4.9	4.7	4.8	3.4	3.3	3.9	4.1	3.9	4.2	6.3	6.3	6.5	6.9	6.9	7.5
Information et communication	2.7	2.7	3.8	4.0	2.4	2.4	3.2	3.0	2.8	2.9	3.2	4.1	1.8	1.8	2.2	2.4
Activités financières et d'assurance	2.8	2.8	11.5	11.3	3.3	3.0	3.1	2.9	3.0	3.0	4.3	5.0	2.3	2.5	2.0	2.1
Activités immobilières	0.9	0.9	0.8	0.8	0.5	0.5	1.1	1.1	1.0	1.0	0.5	0.5	0.1	0.1	1.0	1.2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5.6	5.9	7.3	8.3	8.7	9.6	5.6	6.1	5.5	5.8	5.3	5.4	4.6	4.8	4.7	5.0
Activités de services administratifs et de soutien	6.0	6.4	6.3	6.0	7.1	8.0	6.3	7.0	7.9	7.7	3.7	3.6	2.1	2.4	5.5	6.3
Administration publique	7.1	7.1	5.1	5.2	9.7	9.5	6.9	6.4	9.3	9.1	4.9	5.5	9.0	9.1	6.6	7.9
Enseignement	6.1	6.3	4.5	4.7	7.9	8.2	6.0	6.1	6.7	6.4	6.6	7.8	6.7	6.9	5.0	5.8
Santé humaine et action sociale	9.2	10.0	7.5	8.6	11.0	12.0	10.0	10.7	12.6	13.7	10.1	13.1	4.9	5.3	6.2	7.3
Arts, spectacles et activités récréatives	1.5	1.6	1.0	1.1	0.9	0.9	1.5	1.6	1.9	2.1	1.9	2.3	1.1	1.1	1.9	2.2
Autres activités de services	2.8	2.9	1.8	1.9	2.5	2.6	3.8	3.6	2.7	2.9	2.1	2.4	3.8	4.1	2.1	2.2
Activités des ménages en tant qu'employeurs	2.7	2.8	1.5	1.4	1.2	0.9	2.2	2.2	0.9	0.8	0.5	0.4	1.4	1.7	4.0	4.4
	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC N.B.: Industrie = y compris industries extractives

Dans l'hébergement et la restauration au Luxembourg, l'emploi évolue également plus rapidement que la moyenne pendant la crise. En 2012, il y a quelque 15% de plus d'emplois dans cette branche qu'en 2008 (voir Graphique 41). Le taux de croissance de l'emploi dans l'HORECA a d'ailleurs augmenté pendant les années de crise: 2.6% par an de 2005 à 2008 et 3.8% par an de 2009 à 2012 (voir Tableau 23).

L'emploi dans l'enseignement croît également plus vite que la moyenne de l'économie luxembourgeoise pendant la crise. En 2012, il est de près de 15% plus élevé qu'en 2008 (voir Graphique 41). Le taux de croissance de l'emploi dans cette branche passe de 2.6% en moyenne annuelle de 2005 à 2008 à 3.5% de 2009 à 2012 (voir Tableau 23).

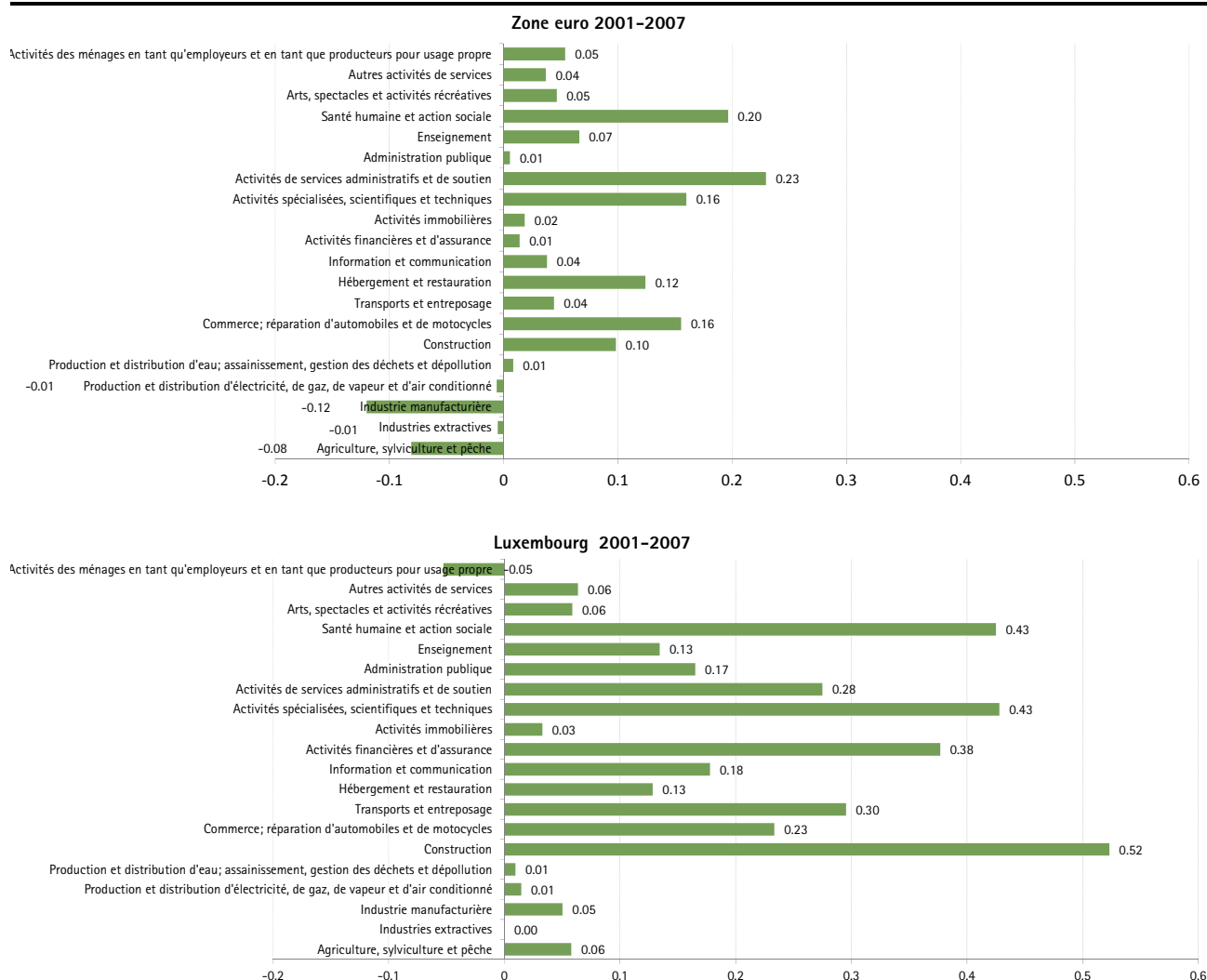
Finalement, on peut noter que l'emploi dans le commerce a augmenté plus que la moyenne au Luxembourg. En 2012, il y a 11% d'emplois supplémentaires dans cette branche comparé à 2008 (voir Graphique 41). Le taux de croissance de l'emploi

dans le commerce n'a que légèrement augmenté en passant de 2.1% en moyenne annuelle de 2005 à 2008 à 2.6% de 2009 à 2011. Cependant, comme la part de l'emploi dans cette branche est assez élevée (13% de l'emploi en 2012), la contribution de cette branche à l'augmentation de l'emploi total de 2009 à 2012 est non négligeable (voir Graphique 44).

Le Graphique 43 et le Graphique 44 permettent de résumer l'évolution de l'emploi par branches au Luxembourg dans la comparaison avec la zone euro de 2001 à 2011.

De 2001 à 2007, la contribution de pratiquement toutes les branches économiques à la croissance de l'emploi était plus positive au Luxembourg que dans la zone euro en moyenne. Ce qui explique que le taux de croissance de l'emploi au Luxembourg était 3 fois plus élevé que dans la zone euro: 3.4% en moyenne annuelle de 2001 à 2007 au Luxembourg, contre 1.1% dans la zone euro.

Graphique 43: Contribution des branches économiques à la croissance de l'emploi au Luxembourg et dans la zone euro, 2001–2007 (moyenne annuelle, en points de %)



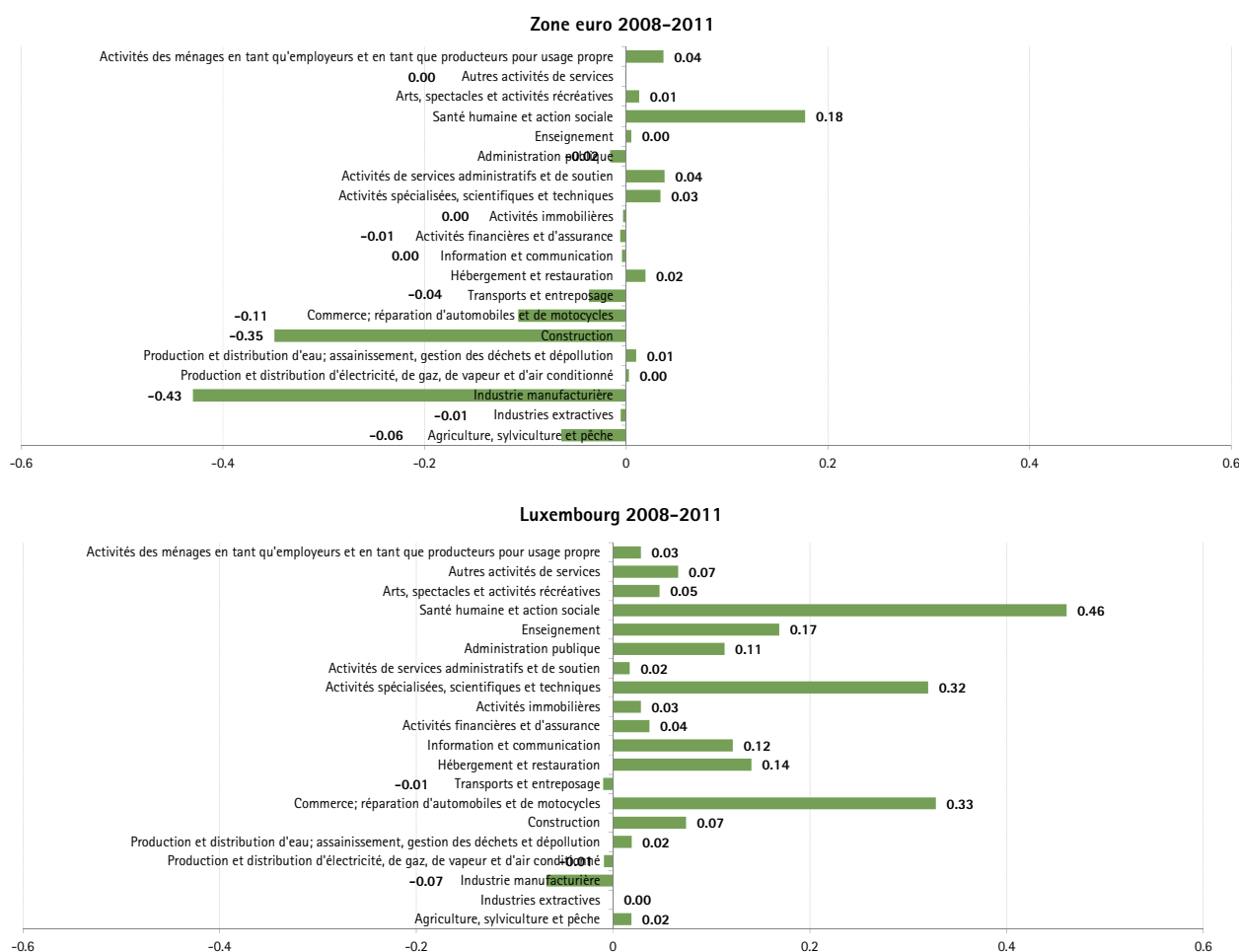
Sources : STATEC, EUROSTAT

On peut néanmoins distinguer quelques branches qui contribuent tout particulièrement à la croissance de l'emploi au Grand-Duché. La construction apporte environ 1/6 de la croissance totale de l'emploi de 2001 à 2007 (0.52 points de % en moyenne par an sur une croissance totale de 3.4%). Les activités spécialisées, techniques – c'est-à-dire activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et d'analyses techniques, publicité et des études de marché, recherche et développement scientifique, etc. – apportent 0.43 points de % à la croissance moyenne annuelle de l'emploi (soit 1/8). L'apport de la santé et de l'action sociale se situe au même niveau. Les activités financières ne se placent pas loin avec un apport de 0.38 points de % (environ 1/10 de la

croissance de l'emploi de 2001 à 2007). Viennent ensuite les transports (0.30 points de % de contribution à la croissance de l'emploi), les activités de services administratifs et de soutien (0.28 points de %) et le commerce (0.23 points de %). Il convient une nouvelle fois de souligner que toutes les branches créent des emplois de 2001 à 2007. Même l'industrie luxembourgeoise ne perd pas d'emplois, alors que c'est le cas dans la zone euro en moyenne.

Avec la crise, les contributions à la croissance de l'emploi de l'ensemble de branches de l'économie luxembourgeoise reculent, à l'exception de la santé humaine et de l'action sociale, dont la contribution reste au même niveau et dont la part relative dans la croissance augmente donc fortement.

Graphique 44: Contribution des branches économiques à la croissance de l'emploi au Luxembourg et dans la zone euro, 2008–2011 (moyenne annuelle, en points de %)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Malgré ce tassement, et contrairement à la zone euro, pratiquement toutes les branches de l'économie luxembourgeoise continuent à contribuer positivement à la croissance de l'emploi de 2008 à 2011. Les contributions du commerce et les activités spécialisées, techniques et scientifiques restent même assez dynamiques.

Dans la zone euro, seule la branche de la santé et de l'action sociale a une contribution positive assez forte à l'emploi. Les contributions des autres branches à l'emploi sont peu importantes. La construction, l'industrie, mais aussi le commerce, contribuent de façon très négative à la variation de l'emploi dans la zone euro. Au Luxembourg, l'emploi dans l'industrie est également en recul, mais beaucoup plus légèrement que dans la plupart des autres pays européens.

Il y a une autre manière de présenter la contribution des différentes branches de l'économie

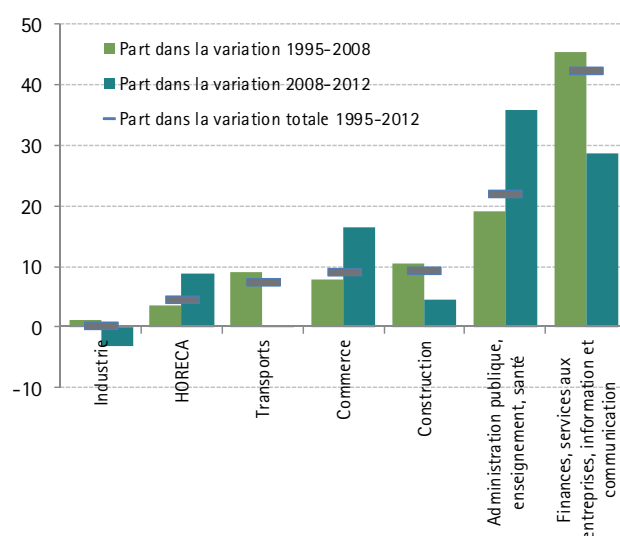
luxembourgeoise. Pour des raisons de clarté, on a regroupé les branches des finances, des services aux entreprises (activités de soutien, activités spécialisées, techniques et scientifiques) et la branche de l'information et communication. Sur la période 1995 – 2008, la part de l'agrégat de ces trois branches dans l'augmentation totale de l'emploi au Luxembourg était de 45% (voir Graphique 45). La part de ces branches dans l'augmentation de l'emploi de 2008 à 2012 n'est plus que de 30%.

D'un autre côté, on peut rassembler dans un agrégat les branches qui relèvent globalement du secteur public ou du parapublic, à savoir: l'administration publique proprement dite, l'enseignement et la santé et l'action sociale. La part de l'agrégat de ces trois branches dans l'augmentation de l'emploi de 1995 à 2008 était d'environ 20%. La part de ces branches dans l'augmentation de l'emploi de 2008 à 2012 est en hausse en atteignant 35%.

8% de la croissance totale de l'emploi au Luxembourg de 2001 à 2008 étaient dus au commerce (commerce de gros et de détail, réparation automobile etc.). La part dans l'augmentation de 2008 à 2012 se situe à plus du double (soit 16%) comparé à la période 1995-2008.

La part de la construction dans l'augmentation de l'emploi baisse. Elle passe de 10% pour la période 1995-2008 à 4% pour la période 2008-2012.

Graphique 45: Part des branches dans la variation totale de l'emploi, 1995-2008 et 2008-2012 (en % de la variation totale entre le début et la fin des périodes)



Source : STATEC

Annexe 1: Emploi au Luxembourg par branche économique, 1995 – 2012 (en milliers de personnes)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	4.5	4.0	5.2	4.3	4.3	4.4	4.5	4.5
Culture et production animale, chasse et services annexes	4.0	3.5	4.9	4.0	4.0	4.1	4.1	...
Sylviculture et exploitation forestière	0.5	0.5	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	...
Pêche et aquaculture	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...
INDUSTRIES EXTRACTIVES	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	32.4	32.6	33.5	33.9	32.8	32.7	33.2	33.0
Industries alimentaires; Fabrication de boissons; Fabrication de produits à base de tabac	4.1	4.3	4.7	4.7	4.9	5.1	5.2	...
Fabrication de textiles; Industrie de l'habillement; Industrie du cuir et de la chaussure	1.1	0.6	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	...
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie; Industrie du papier et du carton; Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1.5	2.1	2.1	2.1	2.0	1.9	1.9	...
Cokéfaction et raffinage ; Industrie chimique ; Industrie pharmaceutique	0.7	0.7	0.8	0.9	0.8	0.9	0.9	...
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique; Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	6.7	7.2	7.0	7.0	6.7	6.5	6.6	...
Métallurgie; Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	11.9	10.7	9.7	10.1	9.5	9.4	9.3	...
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ; Fabrication d'équipements électriques ; Fabrication de machines et équipements n.c.a.	5.3	5.6	6.0	6.1	5.8	5.9	6.1	...
Industrie automobile; Fabrication d'autres matériels de transport	0.3	0.3	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	...
Fabrication de meubles; Autres industries manufacturières	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	...
Réparation et installation de machines et d'équipements	0.1	0.2	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	...
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	1.1	1.1	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	1.7	2.1	2.3	2.5	2.6	2.6	2.7	2.7
Captage, traitement et distribution d'eau	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	...
Collecte et traitement des eaux usées; Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération; Dépollution et autres services de gestion des déchets	1.3	1.6	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	...
CONSTRUCTION	25.2	27.2	37.9	39.4	39.3	39.5	40.2	40.7
COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	34.2	38.7	43.4	44.6	45.2	46.5	48.1	49.4
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	4.3	5.0	6.4	6.6	6.6	6.8	7.0	...
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	12.4	14.1	15.4	15.5	15.9	16.4	16.9	...
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	17.6	19.7	21.7	22.5	22.7	23.3	24.2	...
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	12.7	17.1	23.1	24.8	24.6	24.4	24.7	24.8
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	11.5	12.9	15.5	16.3	16.5	17.1	17.8	18.9
INFORMATION ET COMMUNICATION	4.6	9.0	12.7	13.6	13.9	14.1	14.9	15.2
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	22.5	30.5	38.2	41.3	41.4	41.1	41.7	42.5
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	18.6	23.5	27.3	29.5	29.6	29.3	29.9	...
Assurance	1.2	2.2	2.8	3.1	3.2	3.3	3.3	...
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2.6	4.8	8.1	8.8	8.7	8.6	8.6	...
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	1.3	1.8	2.5	2.8	2.9	3.0	3.1	3.3
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	9.9	15.6	24.4	27.4	29.0	29.5	30.8	32.1
Activités juridiques et comptables, Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	4.6	7.5	13.6	15.7	16.6	16.9	17.9	...
Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	2.2	3.9	5.6	6.2	6.3	6.3	6.5	...
Publicité et études de marché	0.8	1.1	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	...
Recherche développement scientifique, Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, Activités vétérinaires	2.3	3.2	3.9	4.2	4.7	4.8	5.0	...
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	8.0	15.3	21.0	22.0	20.6	21.9	22.2	22.4
Enquêtes et sécurité, Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	5.2	7.7	11.2	12.1	12.6	12.9	13.3	...
ADMINISTRATION PUBLIQUE	11.6	13.8	17.1	17.9	18.6	18.7	19.1	19.6
ENSEIGNEMENT	10.1	12.3	15.0	15.6	16.1	16.6	17.4	17.9
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	13.4	16.4	25.0	27.1	28.5	30.4	32.0	33.6
Activités pour la santé humaine	9.0	9.5	11.6	12.5	13.0	13.4	13.5	...
Hébergement médico-social et social, Action sociale sans hébergement	4.4	6.9	13.4	14.6	15.5	17.0	18.5	...
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	1.6	2.1	3.3	3.4	3.7	3.7	3.9	4.0
Activités créatives, artistiques et de spectacle; Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles; Organisation de jeux de hasard et d'argent	0.8	1.2	2.1	2.1	2.3	2.3	2.3	...
Activités sportives, récréatives et de loisirs	0.9	0.9	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	...
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	4.3	4.8	6.1	6.5	6.8	7.0	7.2	7.3
Activités des organisations associatives	1.5	1.8	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	...
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	...
Autres services personnels	2.5	2.8	3.7	4.0	4.1	4.2	4.3	...
ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE	4.6	5.9	4.9	4.7	4.8	4.9	5.0	5.2
TOTAL BRANCHES	215.5	263.8	333.0	349.7	353.4	359.7	370.1	379.0

Source : STATEC

Annexe 2: Emploi salarié au Luxembourg par branche économique, 1995 – 2012 (en milliers de personnes)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	1.2	1.0	1.8	1.8	2.0	2.1	2.2	2.3
Culture et production animale, chasse et services annexes	0.7	0.6	1.5	1.5	1.6	1.8	1.8	...
Sylviculture et exploitation forestière	0.5	0.5	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	...
Pêche et aquaculture	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...
INDUSTRIES EXTRACTIVES	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	31.7	32.2	33.1	33.4	32.4	32.2	32.7	32.5
Industries alimentaires; Fabrication de boissons; Fabrication de produits à base de tabac	3.9	4.2	4.6	4.6	4.8	5.0	5.1	...
Fabrication de textiles; Industrie de l'habillement; Industrie du cuir et de la chaussure	1.0	0.6	1.4	1.3	1.3	1.2	1.3	...
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie; Industrie du papier et du carton; Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1.4	2.1	2.1	2.0	1.9	1.8	1.8	...
Cokéfaction et raffinage; Industrie chimique; Industrie pharmaceutique	0.7	0.7	0.8	0.9	0.8	0.9	0.9	...
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique; Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	6.7	7.2	7.0	6.9	6.7	6.5	6.6	...
Métallurgie; Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	11.7	10.6	9.6	10.0	9.5	9.4	9.2	...
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques; Fabrication d'équipements électriques; Fabrication de machines et équipements n.c.a.	5.2	5.6	6.0	6.1	5.8	5.8	6.1	...
Industrie automobile; Fabrication d'autres matériels de transport	0.3	0.3	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	...
Fabrication de meubles; Autres industries manufacturières	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	...
Réparation et installation de machines et d'équipements	0.1	0.2	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	...
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	1.1	1.1	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	1.7	2.0	2.3	2.4	2.6	2.6	2.7	2.7
Captage, traitement et distribution d'eau	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	...
Collecte et traitement des eaux usées; Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération; Dépollution et autres services de gestion des déchets	1.3	1.6	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	...
CONSTRUCTION	23.7	26.1	36.6	38.1	37.9	38.1	38.9	39.3
COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	29.7	33.7	39.9	40.8	41.4	42.6	44.2	45.4
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	3.9	4.5	6.1	6.2	6.2	6.4	6.6	...
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	11.0	12.5	14.3	14.5	14.9	15.4	15.9	...
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	14.8	16.7	19.6	20.1	20.3	20.9	21.7	...
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	12.2	16.5	22.7	24.3	24.1	23.9	24.2	24.2
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	9.3	10.3	13.2	13.6	14.0	14.6	15.3	16.3
INFORMATION ET COMMUNICATION	4.2	8.6	12.2	13.0	13.4	13.5	14.3	14.5
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	22.5	30.5	38.2	41.3	41.4	41.1	41.7	42.5
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	18.6	23.5	27.3	29.5	29.6	29.3	29.9	...
Assurance	1.2	2.2	2.8	3.1	3.2	3.3	3.3	...
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2.6	4.8	8.1	8.8	8.7	8.6	8.6	...
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	0.5	0.8	1.5	1.7	1.7	1.8	1.9	2.1
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	8.1	13.3	21.2	23.7	25.0	25.3	26.4	27.6
Activités juridiques et comptables, Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	3.6	6.3	11.8	13.6	14.4	14.6	15.4	...
Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	1.7	3.3	4.8	5.2	5.4	5.3	5.5	...
Publicité et études de marché	0.6	0.9	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	...
Recherche développement scientifique, Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, Activités vétérinaires	2.1	2.9	3.5	3.6	4.0	4.1	4.2	...
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	7.7	14.9	20.4	21.5	20.1	21.4	21.7	21.8
Enquêtes et sécurité, Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	5.0	7.5	10.8	11.8	12.3	12.6	13.0	...
ADMINISTRATION PUBLIQUE	11.6	13.8	17.1	17.9	18.6	18.7	19.1	19.6
ENSEIGNEMENT	9.9	12.0	14.7	15.1	15.6	16.0	16.8	17.3
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	12.5	15.3	23.6	25.3	26.6	28.4	30.0	31.6
Activités pour la santé humaine	8.1	8.4	10.2	10.8	11.1	11.4	11.5	...
Hébergement médico-social et social, Action sociale sans hébergement	4.4	6.9	13.4	14.5	15.5	17.0	18.5	...
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	1.4	1.8	2.8	2.8	3.0	3.0	3.2	3.2
Activités créatives, artistiques et de spectacle; Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles; Organisation de jeux de hasard et d'argent	0.6	1.0	1.6	1.5	1.7	1.7	1.7	...
Activités sportives, récréatives et de loisirs	0.8	0.8	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	...
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	3.6	4.1	5.1	5.3	5.6	5.8	5.9	6.0
Activités des organisations associatives	1.5	1.8	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	...
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	...
Autres services personnels	2.0	2.1	2.9	2.9	3.0	3.1	3.2	...
ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE	4.6	5.9	4.9	4.7	4.8	4.9	5.0	5.2
TOTAL BRANCHES	197.5	244.4	313.0	328.6	331.9	337.8	347.7	355.8

Source : STATEC

Graphique 46: Part des personnes en emploi, au chômage et inactives dans la population des résidents de 20 à 64 ans au Luxembourg, dans la zone euro et dans quelques pays européens, 2003-2012 (en %)



Source : STATEC

1.2 Les taux d'emploi

Il convient de souligner que, dans ce qui suit, les données analysées sont issues de l'enquête forces de travail (EFT). Le concept de l'emploi est donc celui du BIT. Cela signifie notamment que cette section ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les caractéristiques présentées se rapportent donc à l'emploi des résidents.

Inactivité, chômage et emploi

La population est composée de personnes en emploi, d'inactifs et de chômeurs. Les « inactifs » ne sont pas en emploi et ne sont pas à la recherche d'un emploi et/ou disponibles pour le marché du travail. L'inactivité peut avoir diverses raisons: des raisons familiales (garde d'enfants, de personnes âgées,...), les études ou la formation, la retraite, un choix raisonné, handicap ou maladie ou encore un découragement pour chercher un travail etc. Le taux d'inactivité est le rapport entre le nombre de personnes inactives et la population totale d'un groupe d'âge.

Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes qui ne sont pas en emploi, mais qui se disent à la recherche d'un emploi et disponibles pour le marché du travail. A noter que la part des chômeurs dans la population ne correspond pas au *taux* de chômage qui est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'« actifs » (chômeurs + personnes en emploi) (voir également le chapitre sur le chômage des jeunes). Par ailleurs, la notion de chômage au sens du BIT (et calculé sur la base de l'enquête forces de travail, EFT) n'est pas comparable au chômage « inscrit » de l'ADEM (voir aussi le chapitre 2 ci-après)

Finalement, il y a les personnes qui travaillent, c'est-à-dire qui ont un emploi. Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale d'un groupe d'âge. A noter que la notion de l'emploi recouvre toutes les formes d'emploi: travail salarié, travail indépendant, travail en CDI (emploi « permanent »), en CDD (emploi « temporaire »), travail à temps partiel, etc.

Si la part (proportion) des chômeurs dans la population reste constante, une augmentation du taux d'emploi résulte logiquement de la diminution du taux d'inactivité. Or, surtout depuis la crise, cette hypothèse n'est que théorique étant donné que la part des chômeurs dans la population est en hausse dans la plupart des pays européens. A noter que

l'augmentation de la part des chômeurs (personnes à la recherche d'un emploi et disponibles pour le marché du travail) peut provenir à la fois de transitions entre l'inactivité et le chômage et des transitions entre l'emploi et le chômage (voir également le chapitre 4 de la première partie du présent rapport).

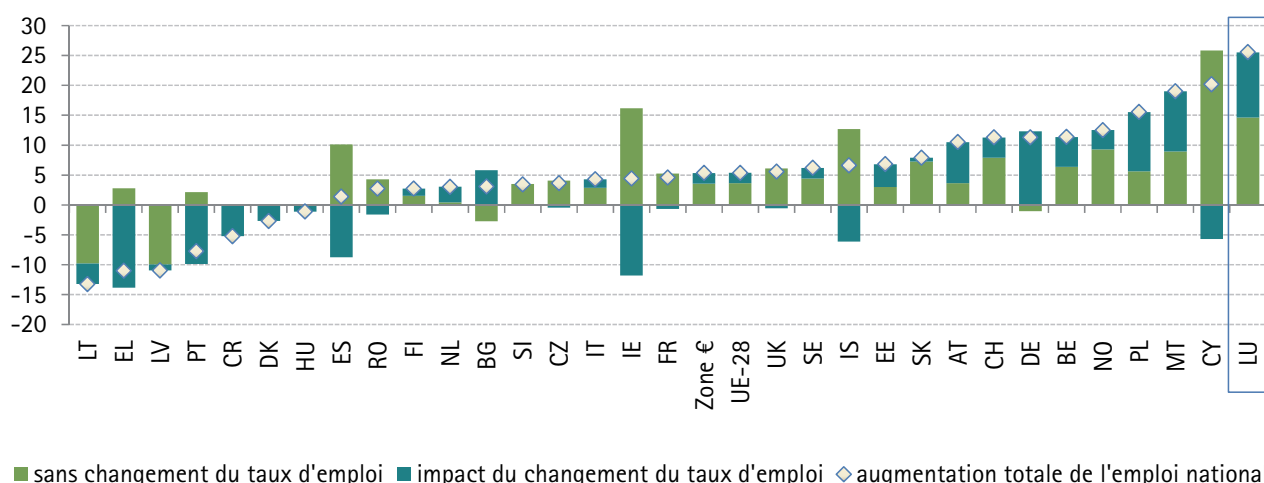
Même si la part des inactifs diminue, l'augmentation de la proportion des chômeurs dans la population peut compenser cet effet et même être à l'origine d'une diminution du taux d'emploi. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans un certain pays européens les plus touchés par la crise (voir le Graphique 46). Dans ce qui suit, les chiffres commentés se rapportent à la population des 20 à 64 ans.

En Espagne, par exemple, le taux d'inactivité diminue de façon tendancielle depuis 2003 et cette tendance s'est maintenue au-delà de 2008. Le taux d'inactivité passe de 28.4% en 2003 à 21.4% en 2012. En revanche, la proportion des chômeurs dans la population a littéralement explosé en passant de 8.2% en 2008 à 19.3% en 2012. D'où une chute très importante du taux d'emploi qui passe de 68.3% en 2008 à 59.3% en 2012, malgré la baisse du taux d'inactivité.

En Grèce, la baisse tendancielle de la part des inactifs dans la population n'est pas aussi prononcée qu'en Espagne. Le taux d'inactivité y passe de 29.7% en 2003 à 28.1% en 2008, puis à 27.2% en 2012. Comme en même temps la proportion des chômeurs dans la population explose en Grèce (de 5.5% en 2008 à 17.6% en 2012), le taux d'emploi est en chute libre (de 66.5% en 2008 à 55.3% en 2012).

Le Portugal est un pays où le taux d'inactivité est traditionnellement assez faible, particulièrement dans la comparaison avec les autres pays du Sud européen; ce qui est dû en grande partie à un taux d'inactivité plus faible des femmes portugaises. La proportion d'inactifs dans la population portugaise ne diminue que très légèrement (de 22.2% en 2003 à 21.0% en 2012). Comme en Grèce et en Espagne, la part des chômeurs dans la population portugaise augmente fortement (de 6.2% en 2008 à 12.6% en 2012), d'où une diminution du taux d'emploi.

Qu'en est-il des pays voisins du Luxembourg ? En France, la proportion des inactifs reste assez stable de 2003 à 2012. Comme la part des chômeurs dans la population augmente de 2008 à 2012 (de 5.3% à 7.3%), le taux d'emploi recule légèrement (de 70.4% en 2008 à 69.3% en 2012).

Graphique 47: Impact du taux d'emploi et de la population en âge de travailler sur l'augmentation de l'emploi national dans les pays européens, 2003-2012 (en %)

Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population des 15 ans et plus; il ne s'agit que de l'emploi des résidents

Comme pour l'évolution générale de l'emploi (chapitre 1.1 ci-devant), l'Allemagne est un cas à part. Le taux d'inactivité diminue assez fortement en tendance en passant de 24.0% en 2003 à 20.0% en 2008. Cette évolution est un peu freinée par la crise, mais, en 2012, le taux d'inactivité est de seulement 18.9% (voir Graphique 46). En même temps, la proportion des chômeurs est en baisse: leur part passe de 7.6% de la population en 2008 à 6.0% en 2008. La tendance ne semble pas mise en cause par la crise et la proportion des chômeurs baisse encore à 4.4% en 2012. L'effet combiné de la baisse de la part des inactifs et de la baisse de la part des chômeurs fait que le taux d'emploi connaît une hausse importante (une des plus élevées de tous les pays européens): il évolue de 68.4% en 2003 à 76.7% en 2012. Finalement, au Luxembourg, le taux d'inactivité (la part des inactifs dans la population) est en forte baisse et la crise ne semble pas avoir freiné cette évolution: la part des inactifs passe de 30.3% de la population (des 20-64 ans) à 24.8% en 2012¹². La part des chômeurs est en hausse tendancielle (2.5% de la population en 2003 et 3.8% en 2012), mais cette hausse de la part des chômeurs ne compromet pas celle du taux d'emploi qui augmente en tendance.

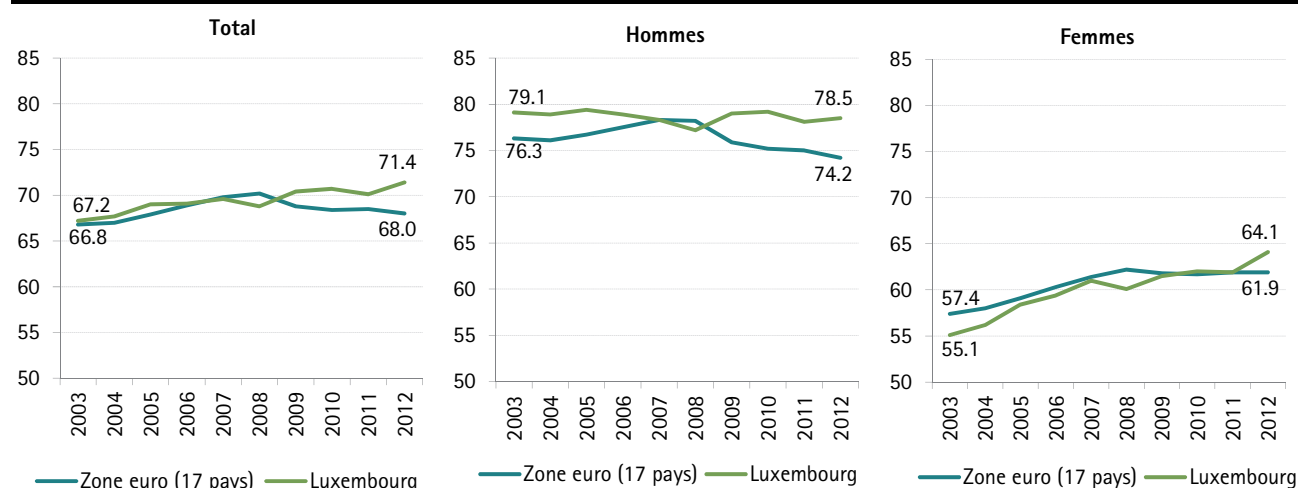
L'évolution de l'emploi des résidents n'est pas seulement fonction du taux d'emploi ...

Une augmentation du taux d'emploi ne conduit pas nécessairement à une croissance globale de l'emploi des résidents. En fait, cette croissance est également fonction du nombre de personnes en âge de travailler.

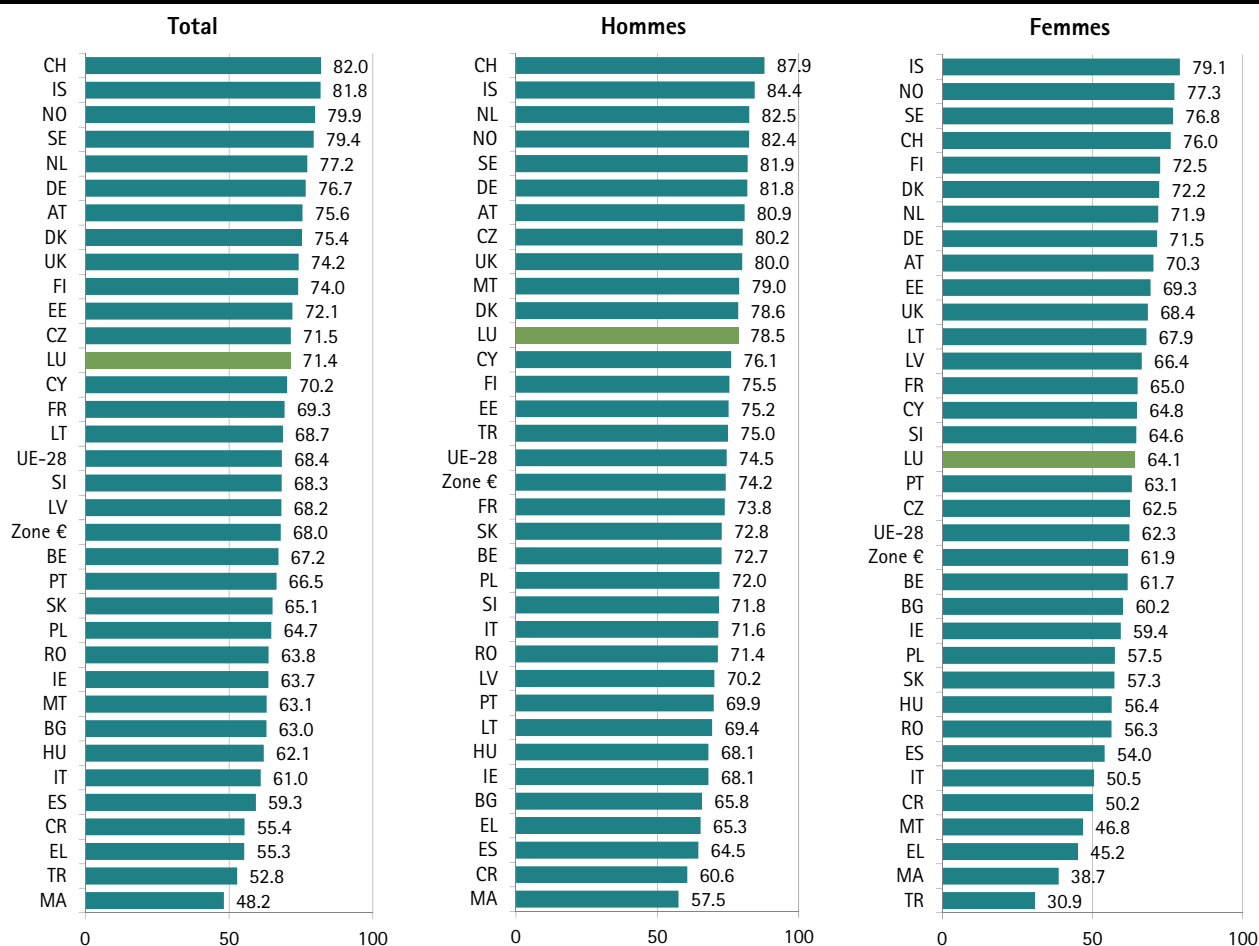
On peut désagréger l'impact du taux d'emploi et l'effet de la variation de la population en âge de travailler en fixant le taux d'emploi à sa valeur de début de période. En faisant le rapport entre la population et ce taux de début de période, on trouve l'augmentation de l'emploi qui est due exclusivement à l'évolution de la population en âge de travailler et non pas au taux d'emploi. La différence avec l'évolution de l'emploi total résident permet de déterminer l'impact du taux d'emploi.

Au Luxembourg, l'augmentation de l'emploi national (résidents) résulte d'un effet combiné de l'augmentation du taux d'emploi et de la population en âge de travailler (voir Graphique 47). C'est l'immigration qui est à l'origine de la croissance de la population en âge de travailler au Grand-Duché. Sur les 25% d'augmentation de l'emploi de 2003 à 2012, 15 points de % sont imputables à la croissance de la population en âge de travailler et 10 points de % à l'augmentation des taux d'emploi.

¹² Dans les chapitres qui suivent, les chiffres se réfèrent en principe aux 20-64 ans. S'il s'agit d'une autre classe d'âge, on l'a indiqué en-dessous des graphiques et des tableaux

Graphique 48: Evolution du taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg et dans la zone euro, 2003-2011 (en %)

Sources : STATEC, EUROSTAT

Graphique 49: Taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg et dans les pays européens, 2012 (en %)

Sources : STATEC, EUROSTAT

Source: STATEC, EUROSTAT

A Chypre, l'augmentation de l'emploi est exclusivement due à l'évolution de la population en âge de travailler, l'impact de l'évolution du taux d'emploi étant négatif. En Pologne, à Malte, en Belgique, en Suisse et en Autriche, les 2 effets sont également positifs, mais se situent à des niveaux de beaucoup inférieurs à ceux du Luxembourg. En Allemagne, l'augmentation de l'emploi est exclusivement due la hausse des taux d'emploi, l'effet de l'évolution de la population en âge de travailler étant légèrement négatif. En Espagne, en Irlande et en Islande, l'effet positif de la population en âge de travailler est contrebalancé dans une mesure importante par le tassement des taux d'emploi.

Au Portugal et en Grèce, l'impact de la baisse des taux d'emploi est beaucoup plus fort que l'effet de la légère augmentation de la population en âge de travailler.

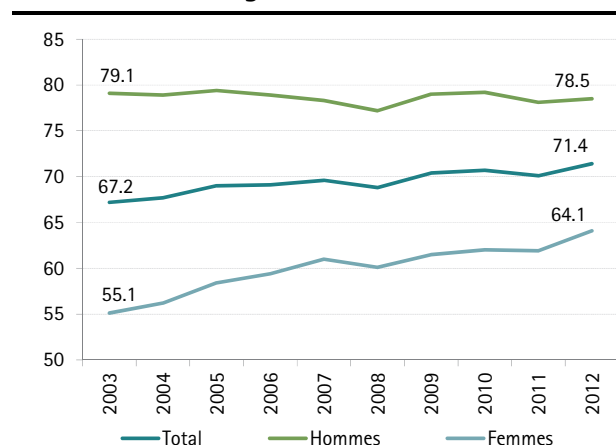
En tendance, le taux d'emploi est en augmentation au Luxembourg ...

Le taux d'emploi au Luxembourg passe de 67.2% en 2003 à 68.8% en 2008 et à 71.4% en 2012. En ce qui concerne le taux d'emploi global au Luxembourg et dans les pays voisins, on note que le Grand-Duché et la France sont assez proches (respectivement 71.4% et 69.3% en 2012). La Belgique se place en-dessous de ce niveau (67.2%), alors qu'en Allemagne le taux d'emploi est beaucoup plus élevé (76.7%) (voir Graphique 49).

... ce qui est dû largement à l'augmentation du taux d'emploi féminin

Le taux d'emploi masculin se situe à un niveau élevé au Grand-Duché. En 2003, comme en 2012, il est d'environ 78-79%. Avec ce taux, le Luxembourg se place au-dessus de la moyenne européenne pour le taux d'emploi masculin (74.5% dans l'UE-28 et 74.2% dans la zone euro en moyenne en 2012). Il est vrai que la crise est également passée par là, faisant diminuer, dans beaucoup de pays européens, le taux d'emploi (et augmenter le chômage). En 2012, parmi les pays européens, la Suisse (87.9%), l'Islande (84.4%), les Pays-Bas (82.5%), la Norvège (82.4%), la Suède (81.9%), l'Allemagne (81.8%), l'Autriche (80.9%), la République tchèque (80.2%), le Royaume-Uni (80.0%), Malte (79.0%) et le Danemark (78.6%) et font mieux que le Luxembourg (78.5%) quant aux taux d'emploi masculins (voir Graphique 49).

Graphique 50: Evolution du taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg, 2003-2012 (en %)

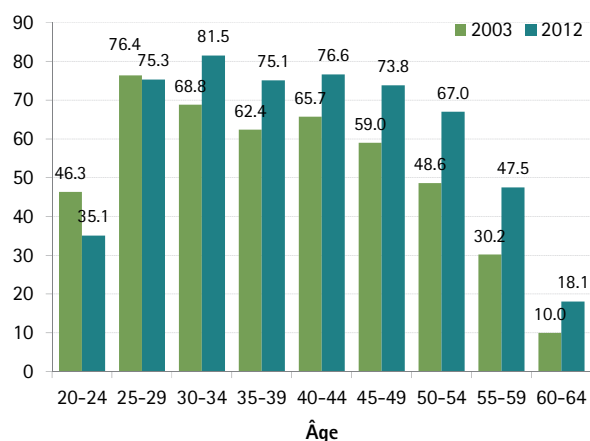


Source : STATEC

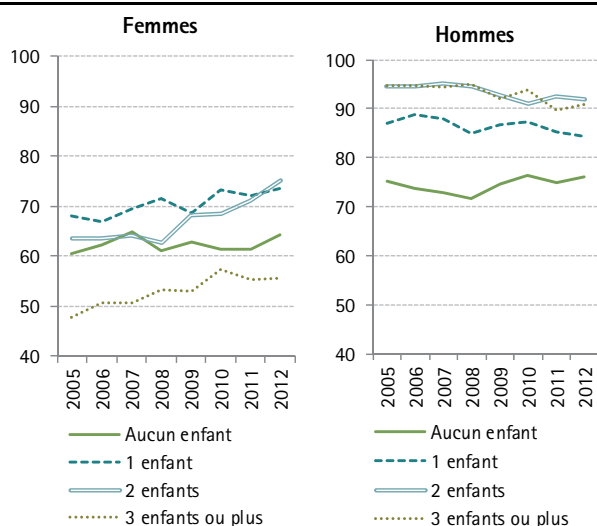
Si le taux d'emploi masculin reste assez stable au Grand-Duché, le taux d'emploi féminin a augmenté de façon significative en passant de 55.1% en 2003 à 64.1% en 2012 (voir Graphique 50). Cette progression fait que le Luxembourg dépasse désormais la moyenne la zone euro. Dans la zone euro, le taux d'emploi féminin a également augmenté (de 57.4% en 2003 à 61.9% en 2012), mais cette progression est moins prononcée qu'au Grand-Duché (voir Graphique 48).

Toutefois, le taux d'emploi féminin dans notre pays continue à se situer assez loin du peloton de tête. En effet, le taux d'emploi des femmes dans les pays nordiques et aux Pays-Bas sont largement supérieurs: 79.1% en Islande en 2012, 77.3% en Norvège, 76.8% en Suède, 72.5% en Finlande, 72.2% au Danemark et 71.9% aux Pays-Bas. Parmi les pays voisins, l'Allemagne (71.5%) est située plus haut que le Luxembourg en termes de taux d'emploi des femmes. C'est également le cas de la France (65.0%), alors que la Belgique (61.7%) se situe en-dessous du niveau du Grand-Duché.

Dans les pays du Sud de l'Europe, les taux d'emploi féminins se situent en-dessous de la moyenne européenne et en-dessous du taux du Luxembourg, à l'exception du Portugal où le taux d'emploi des femmes se place pratiquement au même niveau qu'au Grand-Duché. En Italie il est de 50.5% en 2012, en Grèce de 45.2%, en Espagne de 54.0%, mais au Portugal le taux d'emploi féminin atteint 63.1%.

Graphique 51: Evolution du taux d'emploi des femmes selon l'âge au Luxembourg, 2003 -2012 (en %)

Source : STATEC

Graphique 52: Evolution du taux d'emploi des femmes et des hommes au Luxembourg selon le nombre d'enfants à charge, 2005 -2012 (en %)

Source : STATEC N.B.: population 15-64 ans

Tableau 26: Taux d'emploi par sexe et composition du ménage, 2005 et 2012 (en %)

	Total		Hommes		Femmes	
	2005	2012	2005	2012	2005	2012
Adulte seul - total	79.3	80.2	83.8	84.0	74.4	76.1
Adulte seul avec enfants	79.6	84.4	97.8	83.2	77.0	84.6
Adulte seul sans enfants	79.2	79.4	83.3	84.0	73.6	72.6
Adulte vivant en couple - total	71.9	75.7	85.6	84.9	58.6	66.5
Adulte vivant en couple avec enfants	77.8	81.4	94.4	92.2	61.3	70.1
Adulte vivant en couple sans enfants	61.3	66.0	69.4	71.8	54.0	60.7

Source : STATEC

De 2003 à 2013, le taux d'emploi féminin augmente dans toutes les catégories d'âge, sauf pour les 20-24 ans et les 25-29 ans (voir Graphique 521). Chez les 20-24 ans, la part des personnes en formation ou en éducation, donc inactives, augmente. Pour les femmes de 25 à 29 ans, le taux d'emploi reste pratiquement stable (76.4% en 2003 et 75.3% en 2012). Dans la classe d'âge immédiatement supérieure des 30-34 ans, la hausse du taux d'emploi entre 2003 et 2012 est déjà consistante: on trouve une augmentation de 12.7 points de % pour cette catégorie d'âge (de 68.8% en 2003 à 81.5% en 2012). L'augmentation des taux d'emploi atteint près de 15 points de % chez les femmes de 45 à 49 ans et près de 20 points de % chez les femmes de 50 à 54 ans (de 48.6% en 2003 à 67.0% en 2012).

L'augmentation du taux d'emploi féminin est d'ailleurs surtout due aux femmes avec enfants (voir Graphique 52). Le taux d'emploi des femmes sans enfants n'augmente que modérément en évoluant de 60.5% en 2005 à 64.4% en 2012 (soit 3.9 points de % d'augmentation). En revanche, au cours de la même période, le taux d'emploi des femmes ayant 1 enfant passe de 68.0% à 73.7% (soit un plus de 5.7 points de %). Pour les femmes ayant trois enfants, le taux d'emploi reste le moins élevé, mais la hausse est non négligeable: pour ces femmes, le taux évolue de 47.8% en 2005 à 55.5% en 2012, une augmentation de 7.7 points de %.

La présence des enfants n'explique pas entièrement le taux d'emploi plus faible des femmes

En fait, le taux d'emploi des femmes est le plus faible parmi les femmes vivant en couple sans enfants (60.7% en 2012, contre 71.8% pour les hommes qui sont dans cette situation). Le taux atteint 70.1% pour les femmes vivant en couple avec enfants. Il est le plus élevé pour les femmes vivant seules avec des enfants (84.6%) (voir Tableau 26).

A noter toutefois pour l'ensemble des constellations, le taux d'emploi des femmes a augmenté de 2005 à 2012 au Luxembourg (sauf pour les femmes vivant seules et sans enfants). Pour les femmes vivant en couple avec enfants, l'augmentation est de 8.8 points de %, pour les femmes vivant seules avec des enfants de 7.6 points de % et pour les femmes vivant en couple sans enfants de 6.7 points de %. En revanche, pour les hommes, la variation des taux d'emploi est soit négative, soit très faiblement positive. Cependant, malgré la hausse de l'emploi des femmes, le niveau du taux d'emploi féminin reste en-dessous de celui des hommes, sauf pour les femmes élevant seules leur(s) enfant(s).

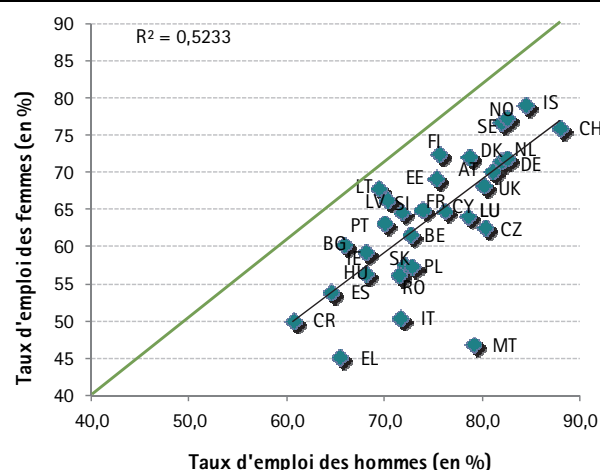
Tableau 27: Variation du taux d'emploi par sexe et composition du ménage de 2005 à 2012 (en points de %)

	Variation de 2005 à 2012 (en points de %)		
	Total	Hommes	Femmes
Adulte seul - total	0.9	0.2	1.7
Adulte seul avec enfants	4.8	-14.6	7.6
Adulte seul sans enfants	0.2	0.7	-1.0
Adulte vivant en couple - total	3.8	-0.7	7.9
Adulte vivant en couple avec enfants	3.6	-2.2	8.8
Adulte vivant en couple sans enfants	4.7	2.4	6.7

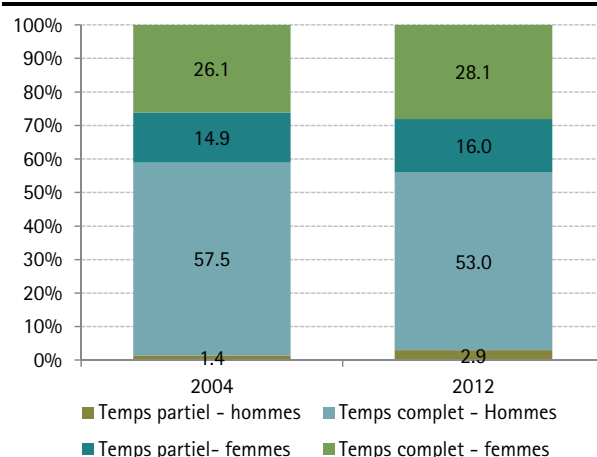
Source : STATEC

Dans tous les pays européens, les taux d'emploi des femmes se situent en-dessous de ceux des hommes (dans le Graphique 53 tous les pays se placent sous la diagonale qui représenterait l'égalité parfaite des taux). Globalement, il y a une corrélation forte entre les taux d'emploi masculin et féminin dans les pays européens. Les pays qui ont des taux d'emploi masculin élevés ont également des taux d'emploi féminin élevés. Il s'agit plus particulièrement des pays nordiques, mais également de la Suisse et des Pays-Bas. Les pays du Sud de l'Europe et certains pays de l'Est européen se situent à l'autre bout de l'échelle.

Le Graphique 53 permet également de déceler dans quels pays l'écart entre les hommes et les femmes, en termes de taux d'emploi, est particulièrement important. Ce sont les pays qui se trouvent en-dessous de la droite de régression. Malte occupe une position très excentrée avec un taux d'emploi masculin élevé (79%) et un taux d'emploi féminin très faible comparé à celui des hommes (environ 47%). L'Italie et la Grèce ont des caractéristiques similaires. De l'autre côté, on trouve des pays (qui se situent au-dessus de la droite de régression) où le taux d'emploi féminin est élevé dans la comparaison avec le taux d'emploi masculin (tout en continuant à se situer en-dessous du taux masculin). Il s'agit notamment des pays nordiques (Islande, Norvège, Suède, Finlande et Danemark), mais également des pays baltes. Le Portugal est également dans ce cas et se distingue dans ce domaine de la plupart des autres pays du Sud de l'Europe.

Graphique 53: Corrélation entre le taux d'emploi masculin et féminin, 2012

Sources : EUROSTAT, STATEC

Graphique 54: Parts des femmes et des hommes dans l'emploi des résidents selon le fait de travailler à temps complet ou à temps partiel au Luxembourg, 2004 et 2012 (en %)

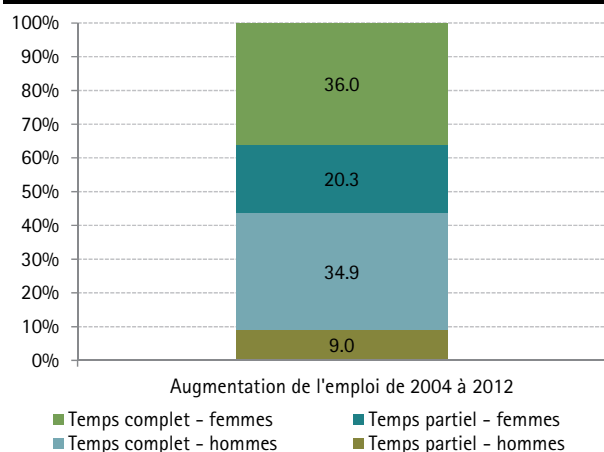
Source : STATEC N.B.: population 15-74 ans

Le Luxembourg se situe en-dessous de la droite de régression. En d'autres mots, l'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin est encore assez consistant, même si les taux des hommes et des femmes se sont rapprochés au cours des dernières années.

Comment la hausse du taux d'emploi féminin se répercute-t-il sur l'emploi global des résidents. En 2004, les hommes représentaient près de 59% de l'emploi national, dont seulement 1.4% travaillant à temps partiel et 57.5% à temps complet (voir Graphique 54). En ce qui concerne les femmes, leur part dans l'emploi des résidents était de 41%, dont 26.1% à temps complet et 14.9% à temps partiel.

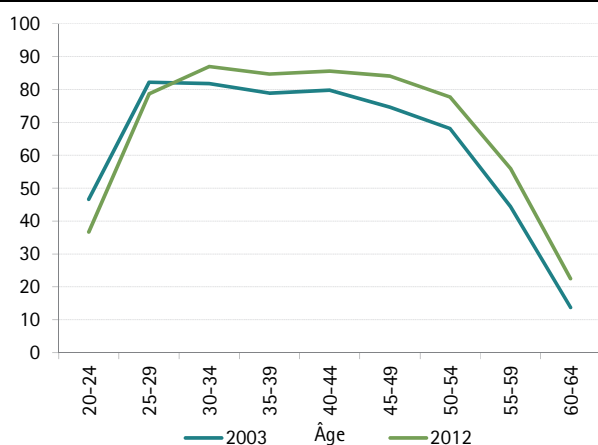
Pour l'année 2012, on constate que la part des femmes représente désormais plus de 44% de l'emploi des résidents (voir Graphique 54). L'augmentation de la part des femmes dans l'emploi résulte d'ailleurs aussi bien de l'augmentation du temps complet (+2 points de % entre 2004 et 2012 en passant de 26.1% à 28.1%) que de l'augmentation du temps partiel (+1.1 points de % en passant de 14.9% à 16.0%). La part des hommes dans l'emploi a donc baissé de 59% à 56% entre 2004 et 2012. C'est d'ailleurs la part des hommes travaillant à temps complet qui est en forte baisse (57.5% de l'emploi total en 2004 et 53.0% en 2012) et non pas la part des hommes travaillant à temps partiel qui est en hausse (1.4% de l'emploi total en 2004 et 2.9% en 2012).

Graphique 55: Parts dans l'augmentation de l'emploi de 2004 à 2012 selon le sexe et selon le temps complet et le temps partiel (en % du total de l'augmentation de l'emploi de 2004 à 2012)



Source : STATEC N.B.: population 15-74 ans

Graphique 56: Taux d'emploi par classe d'âge au Luxembourg, 2003 et 2012 (en %)



Source : STATEC

On peut également approcher l'évolution de l'emploi à travers l'augmentation totale de l'emploi entre 2004 et 2012 selon le sexe et le fait de travailler à temps partiel ou à temps complet (voir Graphique 55). La part des femmes dans l'augmentation de l'emploi des résidents de 2004 à 2012 est de 56% et celle des hommes de 44%. Avec 36%, la part la plus importante dans l'augmentation totale de l'emploi des résidents est celle des femmes travaillant à temps complet. Cette part se situe au même niveau que la part des hommes travaillant à temps complet: ils contribuent avec 34.9% à l'augmentation totale de l'emploi des résidents de 2004 à 2012. La part des femmes travaillant à temps partiel dans l'augmentation totale de l'emploi national est de 20% et celle des hommes travaillant à temps partiel de 9%. On verra plus loin (chapitre 1.3) que la période de crise (2008-2012) a des caractéristiques particulières concernant la répartition de l'augmentation de l'emploi entre temps partiel et temps complet des hommes et des femmes.

Le taux d'emploi des 55-64 ans en augmentation significative

En jetant un regard sur les taux d'emploi par classes d'âge, on constate que l'augmentation du taux d'emploi concerne toutes les classes d'âge (voir Graphique 56), mis à part les jeunes de 20 à 24 ans (taux d'emploi en baisse) et de 25-29 ans (taux d'emploi stable). Dans la classe d'âge des 20-24 ans le taux passe de 46.6% en 2003 à 36.7% en 2012, ce qui est dû largement au fait que la proportion des jeunes en éducation ou en formation a augmenté (voir également le chapitre sur le chômage des jeunes dans le présent rapport). En fait, c'est le taux d'emploi des 55-64 ans qui a le plus augmenté au Luxembourg. Pour les 55-59 ans, il évolue de 44.4% en 2003 à 56.0% en 2012, soit une augmentation de près de 12 points de %. Le taux d'emploi dans la classe d'âge des 60-64 ans passe de 13.7% en 2003 à 22.5% en 2012.

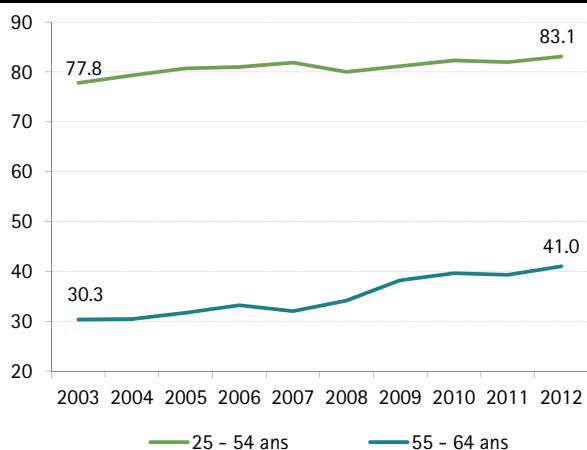
Globalement, pour les 55-64 ans, le taux d'emploi était de 30.3% en 2003 et de 41.0% en 2012, soit un écart de +10.7 points de % (voir Graphique 57). Dans la classe d'âge des 25-54 ans, il y a également une (moins forte) tendance à la hausse, le taux d'emploi passant de 77.8% à 83.1%.

L'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est un phénomène structurel qui concerne pratiquement tous les pays européens (voir Graphique 58). Dans la zone euro, le taux d'emploi dans cette classe d'âge passe 37.4% à 48.7% de 2003 à 2012, soit une hausse à peu près équivalente à celle du Luxembourg. En Belgique,

le taux d'emploi des 55-64 augmente dans des proportions similaires au Grand-Duché (de 28.1% en 2003 à 39.5% en 2012), alors qu'en France, la tendance à la hausse est un peu plus légère (de 36.3% à 44.5%). En Allemagne, l'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est très importante en évoluant de 39.4% en 2003 à 61.5% en 2012, soit plus de vingt points de % de différence (voir Graphique 58).

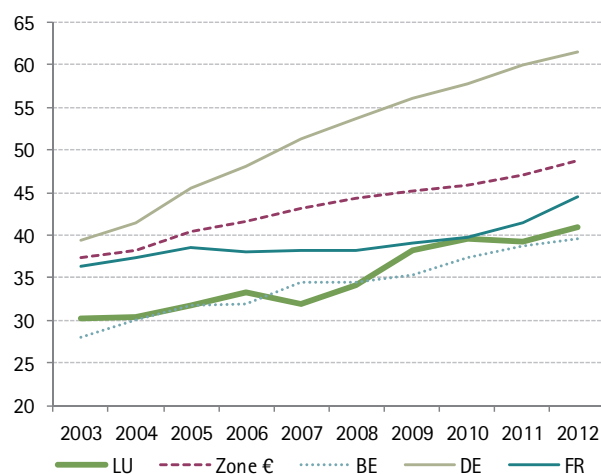
Comme pour le taux d'emploi des femmes, c'est dans les pays nordiques que les taux d'emploi des 55-64 ans sont les plus élevés (voir Graphique 59). L'Islande atteint un taux très élevé de 79.1%. En Suède, il est de 73.0% en 2012, en Norvège de 70.9% et au Danemark de 60.8%. Malgré la tendance très claire à la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés, le Luxembourg (41.0% en 2012) continue à se situer en queue de peloton. Parmi les pays de l'UE-28 seulement 7 pays affichent des taux plus faibles que le Grand-Duché en 2012: l'Italie (40.4%), la Belgique (39.5%), la Pologne (38.7%), la Hongrie (36.9%), la Croatie (36.7%), Malte (33.6%) et la Slovénie (32.9%). En Turquie et en Macédoine, le taux d'emploi des 55-64 ans est également plus faible qu'au Luxembourg.

Graphique 57: Evolution du taux d'emploi des 25-54 ans et des 55-64 ans au Luxembourg, 2003-2012 (en %)



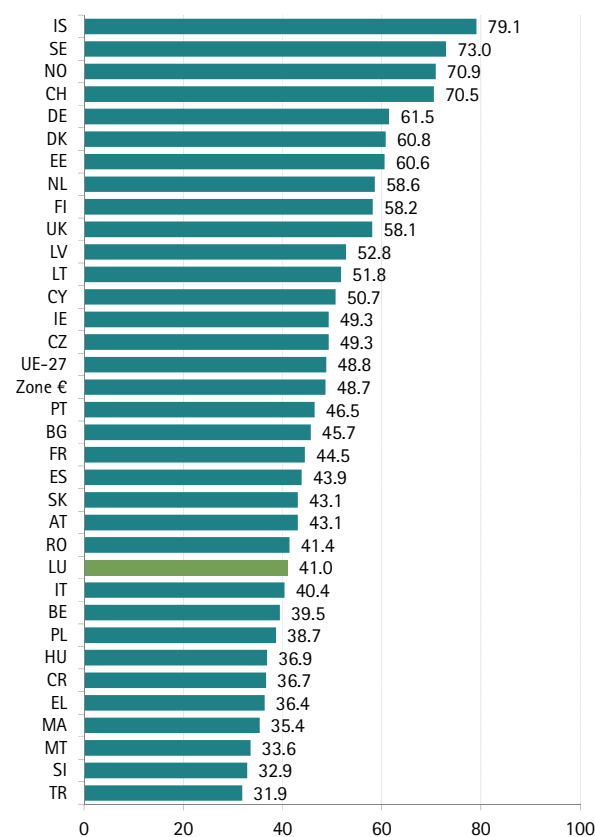
Source : STATEC

Graphique 58: Evolution du taux d'emploi des 55-64 ans au Luxembourg, dans la zone euro et dans les pays voisins, 2003-2012 (en %)



Sources : EUROSTAT, STATEC

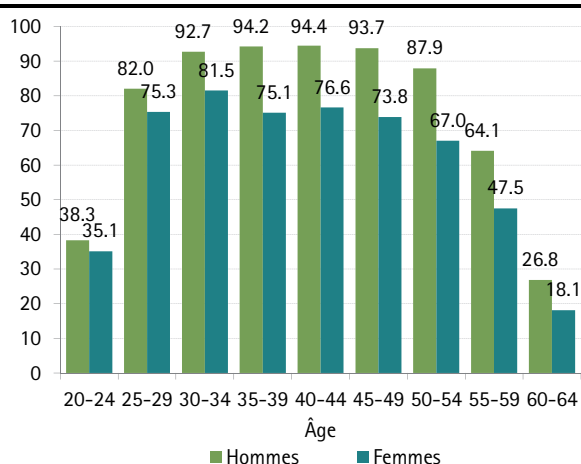
Graphique 59: Taux d'emploi des 55-64 ans en Europe, 2012 (en %)



Sources : EUROSTAT, STATEC

En désagrégeant les taux d'emploi des différentes classes d'âge selon le sexe, certaines particularités apparaissent. Les femmes ont des taux d'emploi un peu plus faibles que les hommes parmi les 20-24 ans (38.3% pour les hommes et 35.1% pour les femmes en 2012). Pour les hommes, comme pour les femmes, le taux d'emploi fait un bond très important en passant à la classe d'âge des 25-29 ans. Cependant, le taux d'emploi féminin reste en retrait par rapport à celui des hommes (75.3% pour les femmes, contre 82.0% pour les hommes de 25 à 29 ans). Jusqu'à la classe d'âge des 40-44 ans, le taux d'emploi continue à augmenter pour les hommes (il atteint 94.4% chez les 40-44 ans en 2012). Pour les femmes il diminue en passant de 81.5% chez les 30-34 ans à 75.1% chez les 35-39 ans, soit un écart de près de 20 points de % avec les hommes (94.2% chez les 35-39 ans). Cet écart reste pratiquement constant jusqu'à la classe d'âge des 45-49 ans.

Graphique 60: Taux d'emploi au Luxembourg par classes d'âge selon le sexe, 2012 (en %)



Source : STATEC

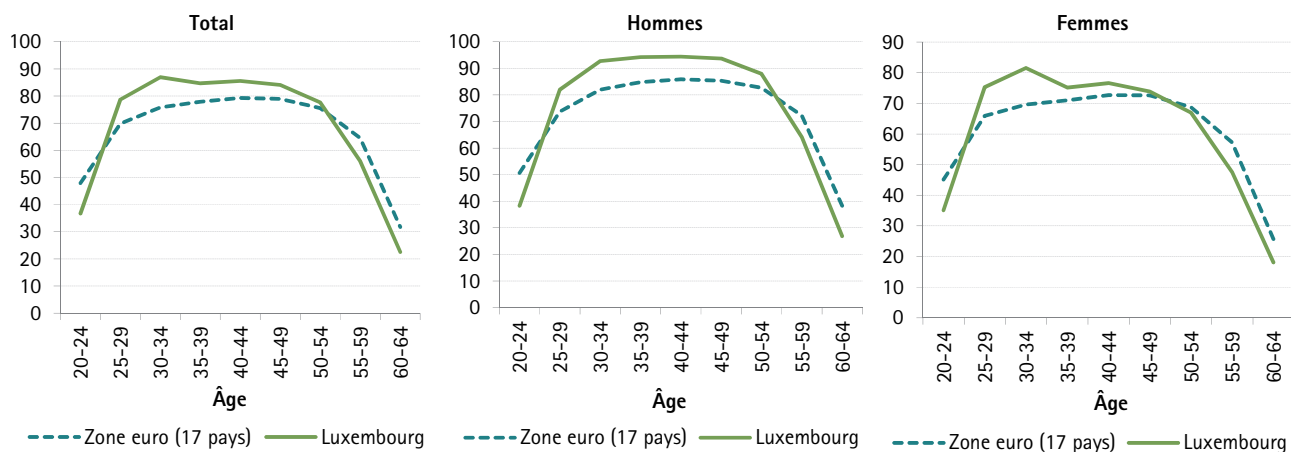
A partir de la classe d'âge des 50-54 ans, les taux d'emploi commencent une phase descendante continue assez abrupte et cela aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Le taux d'emploi des femmes continue cependant à évoluer assez largement en-dessous de celui des hommes.

Le Graphique 61 résume bien la situation luxembourgeoise en matière de taux d'emploi dans la comparaison avec la zone euro. Pour les hommes, le taux d'emploi est plus faible que dans la zone euro chez les 20-24 ans. Le Luxembourg dépasse le taux de la zone euro - et cela largement - dès la classe d'âge des 25-29 ans. Le taux d'emploi masculin reste au-dessus de la moyenne de la zone euro jusqu'à la classe d'âge des 50-54 ans, puis passe en-dessous de la moyenne européenne pour les 55 ans et plus.

Le taux d'emploi *féminin* de la classe d'âge des 20-24 ans au Luxembourg est également inférieur à celui de la zone euro. Par contre, pour les femmes de 25 à 34 ans, le taux d'emploi au Grand-Duché dépasse assez largement la moyenne européenne. Dans la classe d'âge des 35-39 ans, le taux d'emploi féminin chute brutalement au Luxembourg et il ne reste que très légèrement supérieur à la moyenne européenne.

A partir de la classe d'âge des 50-54 ans, le taux d'emploi féminin au Luxembourg est inférieur à la moyenne de la zone euro.

Graphique 61: Taux d'emploi au Luxembourg et dans la zone euro selon l'âge et le sexe, 2012 (en %)



Sources : EUROSTAT, STATEC

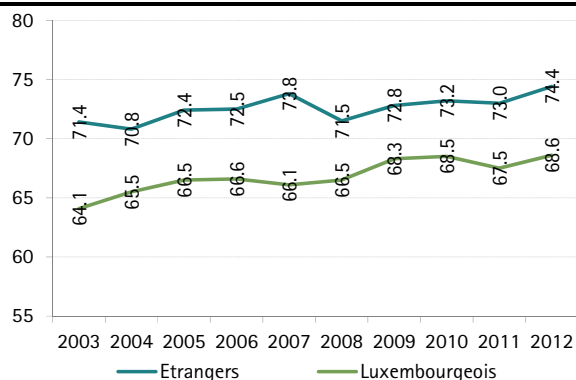
Le taux d'emploi des ressortissants luxembourgeois reste inférieur à celui des étrangers, mais augmente un peu plus fortement que celui des étrangers grâce aux femmes de nationalité luxembourgeoise

La présence des ressortissants étrangers sur le territoire luxembourgeois résulte d'une « migration de travail ». Rien d'étonnant donc à ce que le taux d'emploi des ressortissants étrangers soit plus élevé que celui des Luxembourgeois.

Les Luxembourgeois, comme les étrangers, participent à la hausse du taux d'emploi au Luxembourg. En 2003, le taux d'emploi des étrangers était de 71.4%, celui des ressortissants luxembourgeois de 64.1%. En 2012, le taux d'emploi atteint 74.4% pour les ressortissants étrangers (soit une augmentation de 3 points de % par rapport à 2003) et 68.6% pour les Luxembourgeois (c'est-à-dire une augmentation de 4.4 points de %). L'écart entre Luxembourgeois et étrangers s'est donc un peu rétréci en matière de taux d'emploi (voir Graphique 62).

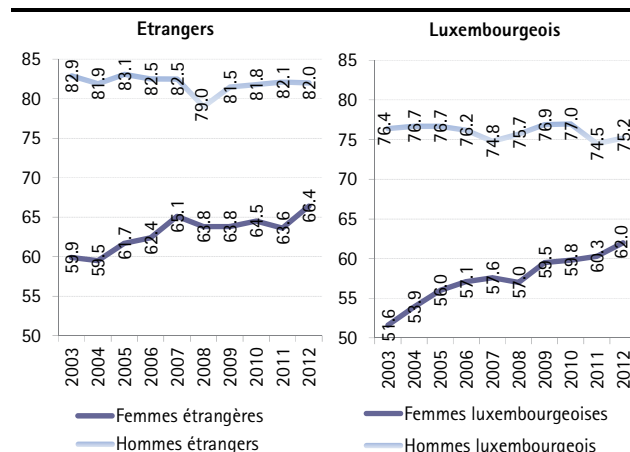
Cette vue globale sur l'évolution du taux d'emploi des Luxembourgeois et des étrangers ne devrait pas occulter le fait que l'augmentation des taux résulte exclusivement, pour les Luxembourgeois, comme pour les étrangers, de la hausse du taux d'emploi féminin. Le taux d'emploi des femmes de nationalité étrangère passe de 59.9% en 2003 à 66.4% en 2012, une augmentation de 6.5 points. Le taux d'emploi des hommes de nationalité étrangère reste assez stable à environ 82% (voir Graphique 63). C'est le taux d'emploi des femmes de nationalité luxembourgeoise qui connaît la hausse la plus importante: de 51.6% en 2003 à 62.0% en 2012. Ce taux se situe encore en-dessous de celui des femmes étrangères, mais l'écart s'est beaucoup réduit. A noter que le taux d'emploi des hommes de nationalité luxembourgeoise reste assez stable autour de 75%.

Graphique 62: Taux d'emploi au Luxembourg selon la nationalité, 2003-2012 (en %)



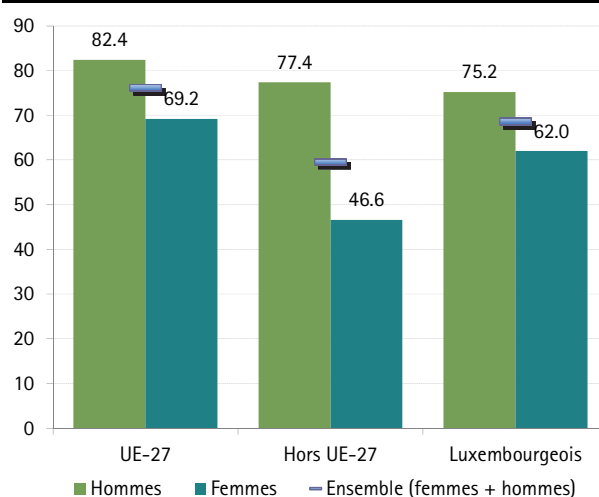
Source : STATEC

Graphique 63: Taux d'emploi au Luxembourg selon la nationalité et le sexe, 2003-2012 (en %)



Source : STATEC

Graphique 64: Taux d'emploi au Luxembourg par sexe selon la nationalité, 2012 (en %)



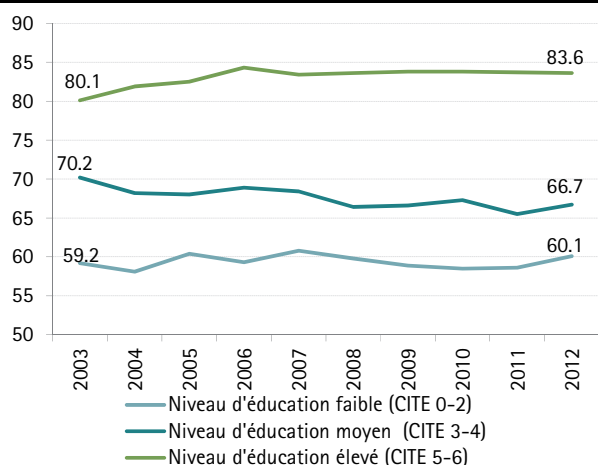
Source : STATEC

Divergences entre « communautaires » et « non-communautaires »

On a vu que le taux d'emploi global des ressortissants étrangers est plus élevé que celui des Luxembourgeois. C'est d'ailleurs vrai pour les hommes comme pour les femmes, du moins pour les étrangers communautaires, c'est-à-dire venant des autres pays de l'UE-27 (voir Graphique 64). Le taux d'emploi des hommes étrangers originaires de l'UE-27 est de 82.4% en 2012, alors qu'il n'est que de 75.2% pour les hommes luxembourgeois. Pour les femmes, les taux sont respectivement de 69.2% (étrangères de l'UE-27) et de 62.0% (Luxembourgeoises).

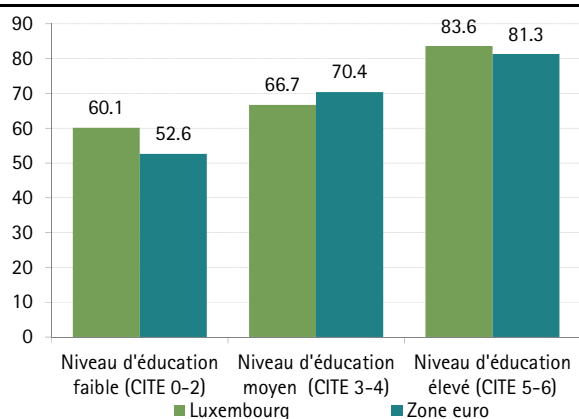
La situation des étrangers non-communautaires (hors UE-27) est différente. On constate que le taux d'emploi des hommes non-communautaires est assez élevé (77.4%). Pour les femmes non-communautaires, le taux d'emploi est beaucoup plus faible (voir Graphique 64). Il est très inférieur à celui des Luxembourgeoises (46.6% contre 62.0% en 2012) et l'écart est encore plus grand par rapport aux femmes originaires de l'UE-27 (46.6% contre 69.2%). Globalement, c'est donc parmi les étrangères non-communautaires que les taux d'emploi sont les plus faibles.

Graphique 65: Taux d'emploi au Luxembourg selon le niveau d'éducation, 2003-2012 (en %)



Source : STATEC N.B.: CITE = Classification internationale Type de l'éducation. CITO 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

Graphique 66: Taux d'emploi au Luxembourg et dans la zone euro, selon le niveau d'éducation, 2012 (en %)



Source : STATEC N.B.: CITE = Classification internationale Type de l'éducation. CITO 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

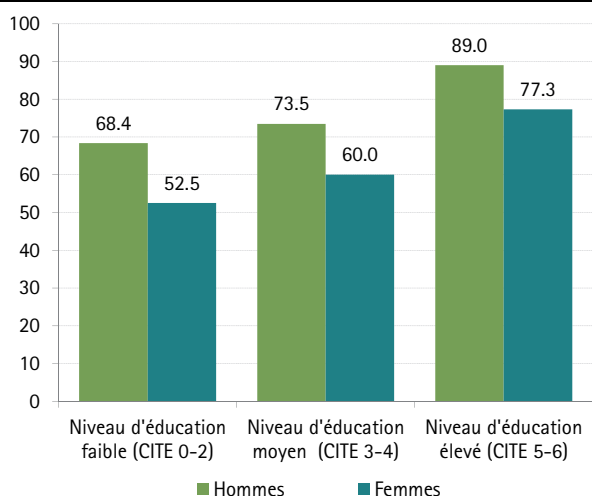
Le niveau d'éducation, un déterminant essentiel du taux d'emploi

L'impact du niveau d'éducation sur le taux d'emploi est considérable. En 2012, au Luxembourg, le taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (enseignement tertiaire, CITE 5-6) est de 83.6%, contre 66.7% pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen (enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire, CITE 3-4) et seulement 60.1% pour ceux ayant un niveau d'éducation faible (enseignement pré-primaire, primaire et secondaire inférieur, CITE 0-2) (voir Graphique 65).

A cela s'ajoute que les taux d'emploi sont orientés à la hausse pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé en passant de 80.1% en 2003 à 83.6% en 2012. A noter toutefois que cette hausse intervient surtout dans les années 2003 à 2006. Pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen, le taux d'emploi recule (de 70.2% à 66.7% de 2003 à 2011). Pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible, le taux d'emploi reste relativement stable (59.2% en 2003 et 60.1% en 2012).

On retrouve des caractéristiques similaires dans le reste de l'Europe (voir Graphique 66). Les taux d'emploi augmentent avec le niveau de qualification. En 2012, dans la zone euro, on passe d'un taux de 52.6% pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible à 70.4% pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen et à 81.3% pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. A noter aussi les différences entre le Luxembourg et la zone euro: pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible, le taux d'emploi est plus élevé au Luxembourg (60.1%, contre 52.6% dans la zone euro). En revanche, chez les personnes ayant un niveau d'éducation moyen, le taux d'emploi est légèrement plus élevé dans la zone euro qu'au Luxembourg (70.4%, contre 66.7%). Finalement, pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, le taux d'emploi est légèrement supérieur au Luxembourg (83.6%, contre 81.3% dans la zone euro).

Les différences de genre jouent quel que soit le niveau d'éducation. A tous les niveaux d'éducation les taux d'emploi des femmes sont plus faibles que ceux des hommes (voir Graphique 67). Le taux d'emploi des hommes qui ont un niveau d'éducation élevé (enseignement tertiaire) est de 89.0% en 2012, alors que celui des femmes ayant le même niveau d'éducation est de seulement 77.3%.

Graphique 67: Taux d'emploi au Luxembourg par sexe, selon le niveau d'éducation, 2012 (en %)

Source : STATEC N.B.: population 15-64 ans

Pour le niveau d'éducation moyen, les taux d'emploi sont de respectivement 73.5% pour les hommes et de 60.0% pour les femmes. Quant au niveau d'éducation faible, les taux sont de respectivement 52.5% pour les femmes et 68.4% pour les hommes.

L'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin est donc plus faible pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (écart de 11.7 points de % entre les hommes et les femmes) que pour ceux ayant un niveau d'éducation faible (écart de 15.9 points de % entre les hommes et les femmes).

Les taux d'emploi dans la Grande-Région

Les niveaux des taux d'emploi des entités territoriales composant la Grande-Région sont, globalement, le reflet de ce qui se passe dans les pays respectifs auxquels elles appartiennent.

En 2012, le taux d'emploi en Rhénanie-Palatinat (77.1%) est élevé, tout comme en Allemagne dans son ensemble (76.7%). En Sarre, le taux d'emploi est plus faible (72.4% en 2012), mais il se situe toujours au-dessus des autres régions composant la Grande-Région (62.5% en Région wallonne, 65.9% en Lorraine et 71.4% au Luxembourg). En Région wallonne, le taux d'emploi est plus faible qu'en Belgique dans son ensemble (62.5% contre 67.2% en 2012). Néanmoins, cela est dû largement aux faibles taux de la Province de Namur (65.3%), de la Province de Liège (61.8%) et, surtout, de la Province du Hainaut (58.9%). Par contre, les taux du Brabant wallon (68.8%) et de la Province du Luxembourg (68.6%) dépassent la moyenne belge.

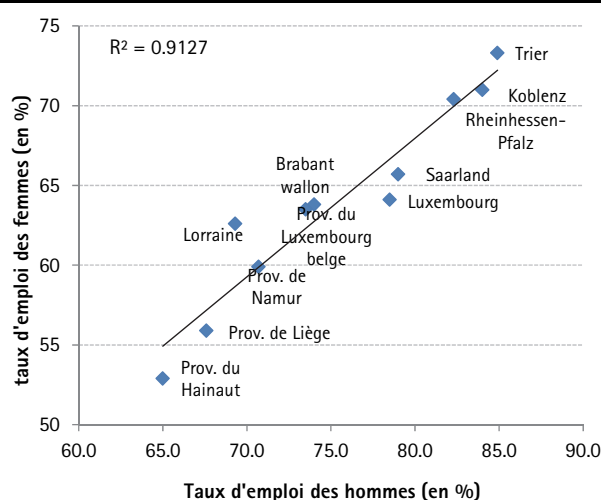
En Lorraine, le taux d'emploi (65.9% en 2012) se situe en-dessous de la moyenne française (68.8%), mais également en-dessous des taux d'emploi des régions allemandes. Quant au Luxembourg, son taux d'emploi (71.4% en 2012) se situe entre les taux élevés des régions allemandes et les taux plus faibles de la Lorraine et de la Région wallonne.

D'une manière générale, les entités territoriales de la Grande-Région où les taux d'emploi des hommes sont élevés sont également celles où les taux d'emploi féminins sont élevés et inversement (voir Graphique 68). *Grosso modo*, on peut distinguer 3 groupes: les entités territoriales allemandes qui ont des taux d'emploi masculins et féminins importants. Un deuxième groupe est constitué par les provinces de Liège et du Hainaut où les taux d'emploi sont faibles pour les deux sexes. Et finalement un groupe intermédiaire ayant des taux d'emploi masculins et féminins moyens auquel appartiennent la Lorraine, la Province du Luxembourg belge, le Brabant wallon et le Grand-Duché de Luxembourg. A noter que La Province de Namur et la Sarre se situent entre ces groupes. Le Grand-Duché se place un peu en-dessous de la droite de régression, signe que le taux d'emploi féminin est relativement faible dans la comparaison avec le taux d'emploi masculin.

Tableau 28: Taux d'emploi dans la Grande-Région par sexe, 2003 et 2012 (en %)

	Total		Hommes		Femmes	
	2003	2012	2003	2012	2003	2012
Zone euro (17 pays)	66.7	67.9	76.2	74.1	57.3	61.8
Belgique	64.5	67.2	73.0	72.7	55.8	61.7
Région wallonne	59.7	62.5	69.2	68.2	50.3	56.8
Prov. Brabant Wallon	64.6	68.8	72.9	74.0	56.5	63.8
Prov. Hainaut	55.8	58.9	64.6	65.0	47.0	52.9
Prov. Liège	61.0	61.8	72.0	67.6	50.0	55.9
Prov. Luxembourg (BE)	65.4	68.6	75.4	73.5	55.0	63.5
Prov. Namur	61.0	65.3	69.4	70.7	52.5	59.9
Allemagne	68.4	76.7	74.8	81.8	62.0	71.5
Rheinland-Pfalz	70.2	77.1	78.4	83.2	61.9	71.0
Koblenz	70.7	77.5	79.9	84.0	61.5	71.0
Trier	70.7	79.1	79.3	84.9	61.8	73.3
Rheinhausen-Pfalz	69.6	76.3	77.0	82.3	62.1	70.4
Saarland	63.6	72.4	71.1	79.0	56.1	65.7
France	69.1	68.8	75.4	73.4	63.1	64.5
Lorraine	66.7	65.9	74.4	69.3	59.2	62.6
Luxembourg	67.2	71.4	79.1	78.5	55.1	64.1

Sources : EUROSTAT, STATEC

Graphique 68: Taux d'emploi des hommes et des femmes dans la Grande-Région, 2012 (en %)

Sources : EUROSTAT, STATEC

Tableau 29: Variation du taux d'emploi dans la Grande-Région par sexe, 2003-2012 (en points de %)

	Variation du taux d'emploi total (en points de %)	Variation du taux d'emploi des hommes (en points de %)	Variation du taux d'emploi des femmes (en points de %)
Zone euro (17 pays)	1.2	-2.1	4.5
Belgique	2.7	-0.3	5.9
Région wallonne	2.8	-1.0	6.5
Prov. Brabant Wallon	4.2	1.1	7.3
Prov. Hainaut	3.1	0.4	5.9
Prov. Liège	0.8	-4.4	5.9
Prov. Luxembourg (BE)	3.2	-1.9	8.5
Prov. Namur	4.3	1.3	7.4
Allemagne	8.3	7.0	9.5
Rheinland-Pfalz	6.9	4.8	9.1
Koblenz	6.8	4.1	9.5
Trier	8.4	5.6	11.5
Rheinhesen-Pfalz	6.7	5.3	8.3
Saarland	8.8	7.9	9.6
France	-0.3	-2.0	1.4
Lorraine	-0.8	-5.1	3.4
Luxembourg	4.2	-0.6	9.0

Sources : STATEC, EUROSTAT

L'augmentation la plus forte des taux d'emploi de 2003 à 2012 au sein de la Grande-Région (voir Tableau 28) peut être décelée dans les régions allemandes de la Rhénanie-Palatinat (+6.9 points de % de 2003 à 2012) et de la Sarre (+8.8 points). L'évolution dans ces deux « Länder » allemands est d'ailleurs en accord avec celle de l'Allemagne dans son ensemble (+8.3 points) où le taux d'emploi a évolué de façon plus dynamique qu'en Belgique (+2.7 points), qu'au Luxembourg (+4.2 points) et, surtout, qu'en France (-0.3 points).

A première vue, la très forte hausse du taux d'emploi en Allemagne et dans les régions allemandes de la Grande-Région peut paraître en contradiction avec la croissance relativement faible de l'emploi (voir plus haut). Il semble qu'il faille mettre la hausse importante des taux d'emploi en Allemagne en relation avec l'évolution démographique atone (la Sarre perd même des habitants) qui ne permettrait pas de répondre à la croissance (même limitée) du nombre d'emplois. L'augmentation du taux d'emploi pourrait en être la conséquence.

On constate encore que le *taux d'emploi des hommes* a évolué à la baisse dans beaucoup de sous-régions faisant partie de la Grande-Région. C'est notamment le cas la Province de Liège (-4.4 points de %) et de la province du Luxembourg (-1.9 points). Globalement le taux d'emploi des hommes dans la Région wallonne a donc baissé (-1.0 point), et cela malgré la hausse du taux dans la Province du Brabant wallon (+1.1 points), dans la Province du Hainaut (+0.4 points) et dans la Province de Namur (+1.3 points). A noter que le recul du taux d'emploi des hommes dans la Région wallonne (-1.0 points), dépasse celui de la Belgique dans son ensemble (-0.3 points). En Lorraine, le taux d'emploi des hommes est en forte chute (-5.1 points); ce recul est plus important qu'en France dans son ensemble (-2.0 points). Dans les « Länder » allemands, par contre, l'augmentation des taux d'emploi masculins est conséquente (+4.8 points en Rhénanie-Palatinat et même + 7.9 points en Sarre). Au Luxembourg, le taux d'emploi des hommes recule moins (-0.6 points) qu'en Région wallonne et en Lorraine.

Par contre, dans *toutes* les entités territoriales de la Grande-Région, le *taux d'emploi féminin* est en hausse: en très forte hausse en Rhénanie-Palatinat (+9.1 points de 2003 à 2012), en Sarre (+9.6 points) et au Luxembourg (+9.0 points) et en forte hausse en Lorraine (+3.4 points) et en Région wallonne (+6.5 points).

1.3 Le travail à temps partiel

Comme pour le chapitre précédent, dans ce qui suit, les données analysées sont issues de l'enquête forces de travail (EFT) qui ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les caractéristiques présentées se rapportent donc à l'emploi des résidents.

Le taux de travail à temps partiel des hommes reste faible, tout en étant orienté à la hausse ...

Au Luxembourg, le travail à temps partiel est beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes. En 2012, il atteignait 35.9% de l'emploi total des femmes, alors que le taux correspondant pour les hommes n'était que de 4.3%; ce qui donne un taux de travail à temps partiel global de 18.3% (voir Tableau 30). En tendance, il y a une augmentation de l'emploi à temps partiel masculin. En 2004, il n'était que de 2.3%, contre 4.3% en 2012. Cela se répercute sur le taux global de travail à temps partiel qui a également tendance à croître. A noter que le travail à temps partiel des femmes semble se tasser légèrement: en 2004, 36.6% des femmes de 20 à 64 ans travaillaient à temps partiel, en 2012, le pourcentage est légèrement inférieur avec 35.9%.

Malgré la hausse du temps partiel masculin, le Luxembourg se trouve toujours en queue de peloton concernant le temps partiel des hommes. Seules la Bulgarie (2.0% en 2012), la République tchèque (2.1%), la Slovaquie (2.8%), la Grèce (4.5%) et la Pologne (4.1%) ont des taux encore plus faibles. Les Pays-Bas sont le premier de la liste des pays européens quant au temps partiel masculin (avec un taux exceptionnellement élevé de 20.8%). Dans les pays nordiques on trouve également des taux de travail à temps partiel masculins situés au-dessus de la moyenne de l'UE-28: au Danemark 10.9%, en Norvège 12.2%, et en Suède 11.5%. En Irlande et au Royaume-Uni (respectivement 12.5% et 10.0%), le temps partiel des hommes est également plus développé qu'en Europe en moyenne. Avec 12.9%, la Suisse se place également assez près de la tête pour le temps partiel masculin.

En comparant la fréquence du temps partiel dans les pays européens, on constate que le Luxembourg se situe un peu en-dessous de la moyenne européenne quant au taux global (18.3% au Grand-Duché contre 20.5% dans la zone euro et 18.5% dans l'UE-28 en moyenne pour l'année 2012).

Tableau 30: Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg selon le sexe, 2004-2012 (en %)

	Total	Hommes	Femmes
2004	16.4	2.3	36.6
2005	17.4	2.3	38.3
2006	17.1	2.4	36.4
2007	17.8	2.5	37.3
2008	18.0	2.5	38.3
2009	17.5	4.3	34.8
2010	17.4	3.2	35.8
2011	17.9	4.1	35.8
2012	18.3	4.3	35.9

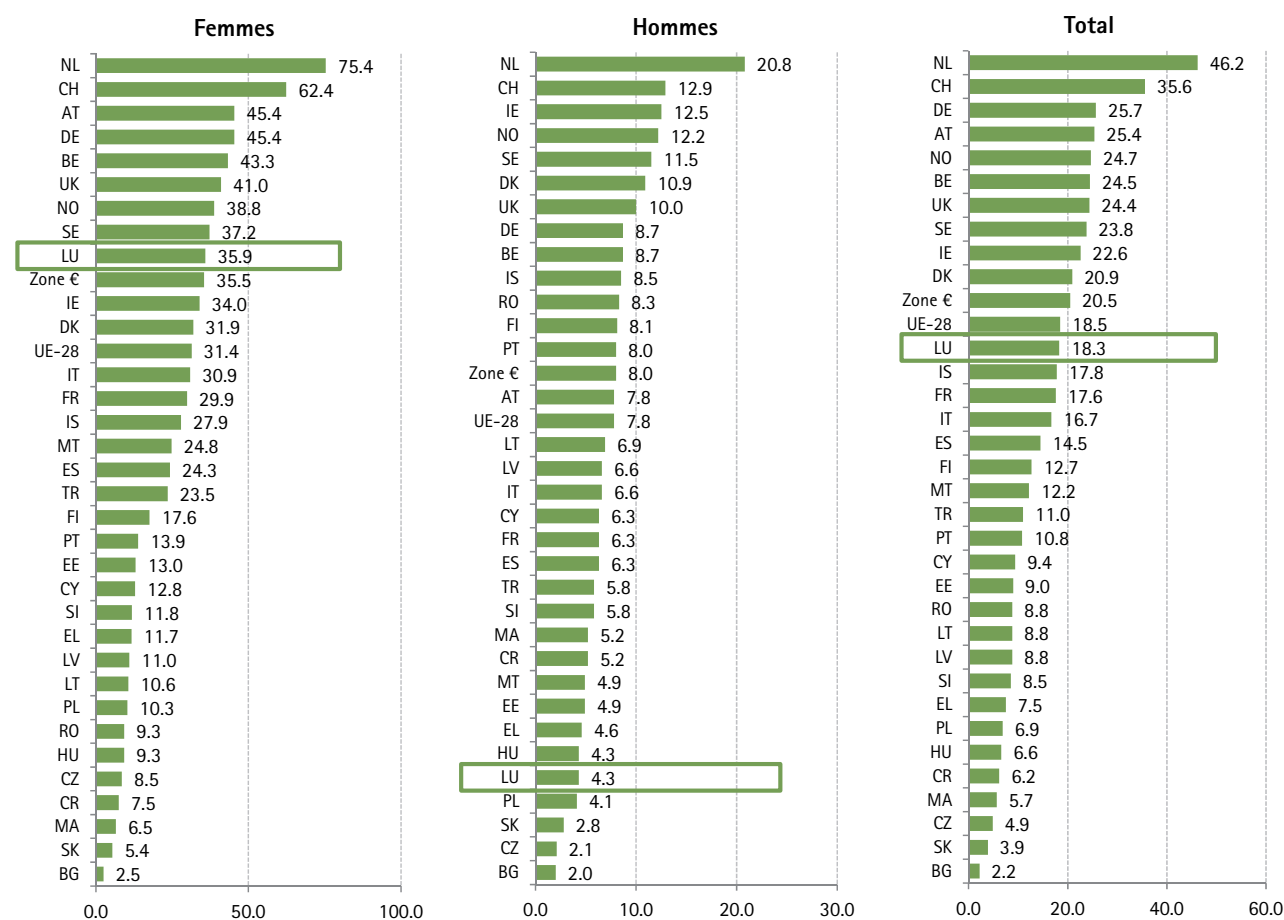
Source: STATEC

On note encore que ce taux global assez réduit pour le Luxembourg est dû surtout au taux de travail à temps partiel faible des hommes (4.3% au Luxembourg, contre 7.8% dans l'UE-28 en moyenne en 2012). Par contre le travail à temps partiel des femmes est plus fréquent au Luxembourg (35.9%) que dans l'UE-28 (31.4%) et dans la zone euro (35.5%).

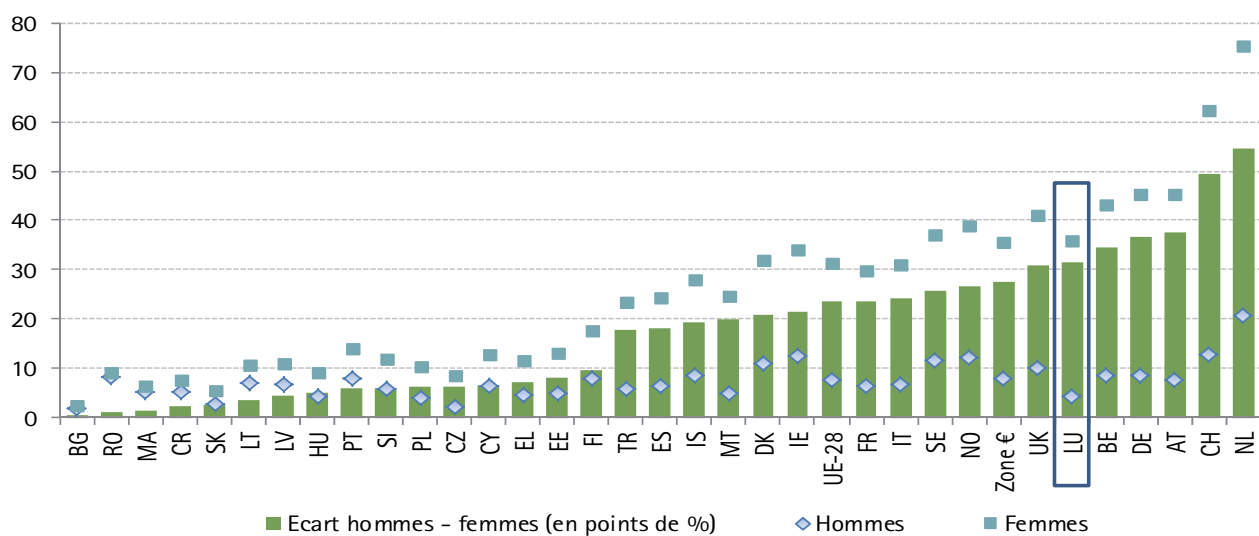
... mais le temps partiel reste un phénomène largement féminin, même si la proportion de femmes travaillant à temps partiel se tasse

En ce qui concerne la proportion de femmes travaillant à temps partiel (35.9% en 2012), le Luxembourg se trouve plus près de la tête du peloton européen. Comme pour le travail à temps partiel masculin, ce sont les Pays-Bas qui sont en première ligne avec un taux de travail à temps partiel féminin extrêmement élevé de 75.4% en 2012. En Autriche (45.4% en 2012), en Allemagne (45.4%), en Belgique (43.3%), au Royaume-Uni (41.0%), en Norvège (38.8%) et en Suède (37.2%), mais également en Suisse (62.4%), les taux sont plus élevés qu'au Luxembourg.

Malgré l'augmentation du temps partiel masculin et malgré le fait que la part des femmes travaillant à temps partiel se tasse un peu (36.6% en 2004 et 35.9% en 2012), les femmes restent largement majoritaires parmi les personnes ne travaillant pas à temps complet. Au Luxembourg, la part des femmes dans l'emploi à temps partiel est en recul (comme d'ailleurs dans les autres pays de l'UE et notamment les pays voisins), mais elle continue à se situer à 86.8% (voir Graphique 71). Avec ce pourcentage, le Luxembourg se place largement au-dessus des chiffres des pays voisins et de la zone euro et de l'UE-28 en moyenne. Dans la zone euro, la part des femmes dans l'emploi à temps partiel n'est que de 78.9% en 2012.

Graphique 69: Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg et dans les pays européens, selon le sexe, 2012 (en %)

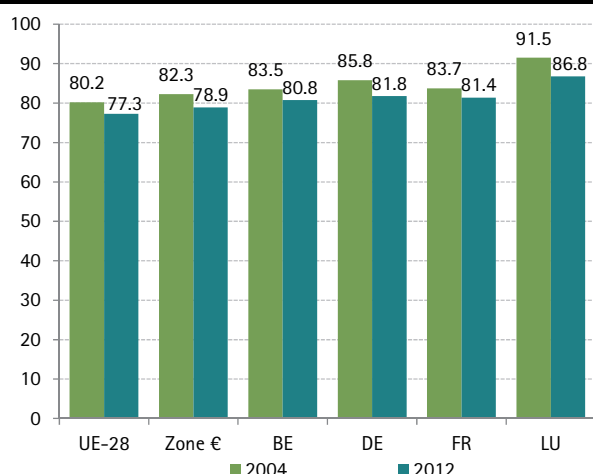
Sources : STATEC, EUROSTAT

Graphique 70: Proportion du travail à temps partiel et écart entre les sexes, 2012 (en %, écart en points de %)

Sources : STATEC, EUROSTAT

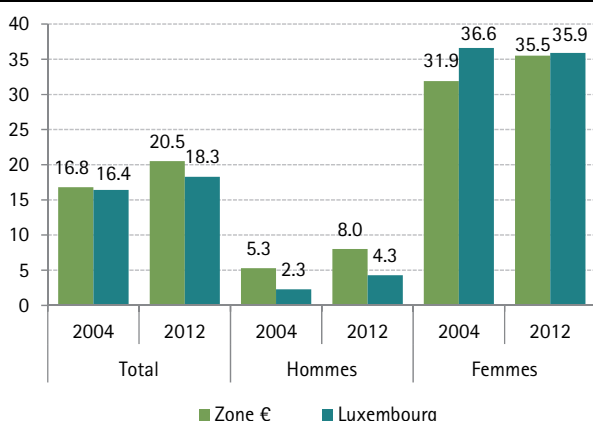
Par ailleurs, l'écart entre l'emploi à temps partiel masculin et féminin reste important au Luxembourg. La différence entre le taux de temps partiel des hommes et celui des femmes est de 31.6 points de %. En Belgique, en Autriche, en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas, l'écart est encore plus conséquent, mais les raisons ne sont pas les mêmes. Au Luxembourg, en Belgique, en Autriche et en Allemagne c'est surtout le taux relativement faible du travail à temps partiel des hommes qui explique l'écart important. Aux Pays-Bas, par contre, où le temps partiel des hommes est très développé, c'est la proportion extrêmement élevée du temps partiel parmi les femmes (75.4%) qui est à l'origine de l'écart important entre les genres. C'est dans les « nouveaux Etats membres » de l'Est européen que l'écart du temps partiel entre hommes et femmes est le plus faible. C'est également dans ces pays que le temps partiel est le moins répandu d'une façon générale.

Graphique 71 : Part des femmes dans l'emploi à temps partiel total, 2004 et 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Graphique 72: Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg et dans la zone euro, selon le sexe, 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT

En Europe le travail à temps partiel a tendance à se développer, mais au Luxembourg la tendance est un peu moins prononcée

D'une façon générale, le travail à temps partiel a tendance à augmenter dans pratiquement tous les pays de l'UE, ce qui se répercute sur le taux moyen qui passe de 16.8% en 2004 à 20.5% en 2012 dans la zone euro (voir Graphique 72 et Graphique 73). Le Luxembourg participe donc à un mouvement de fond (de 16.4% en 2004 à 18.3% en 2012) dépassant le cadre national.

Pour fixer les idées, on peut mentionner les chiffres absolus: en 2004 sur un emploi résident total de quelque 188 000 personnes au Luxembourg, 31 000 travaillaient à temps partiel, dont 3000 hommes et 28 000 femmes. En 2012, sur un emploi total résident d'environ 235 000 personnes, 45 000 avaient un emploi à temps partiel, dont 7 000 hommes et 38 000 femmes. En d'autres mots, même si le temps partiel reste peu répandu chez les hommes au Luxembourg, la progression relative est plus importante que pour les femmes. Le temps partiel des hommes est multiplié par 2.6 au Grand-Duché (en partant, il est vrai, d'un niveau extrêmement faible), alors que le temps partiel des femmes n'augmente que de 35% environ de 2004 à 2012.

Graphique 73: Evolution de la proportion du travail à temps partiel au Luxembourg, dans la zone euro, et dans les pays voisins, 2004-2012 (en %)

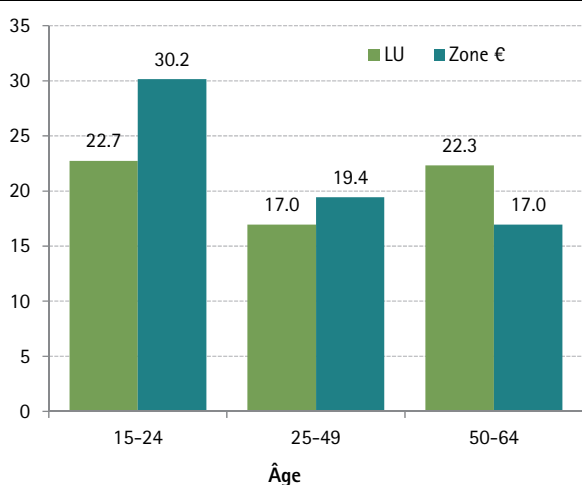


Sources : STATEC, EUROSTAT

Dans la classe d'âge des 15–24 ans, malgré la hausse récente, le temps partiel au Luxembourg reste moins fréquent qu'en Europe en moyenne

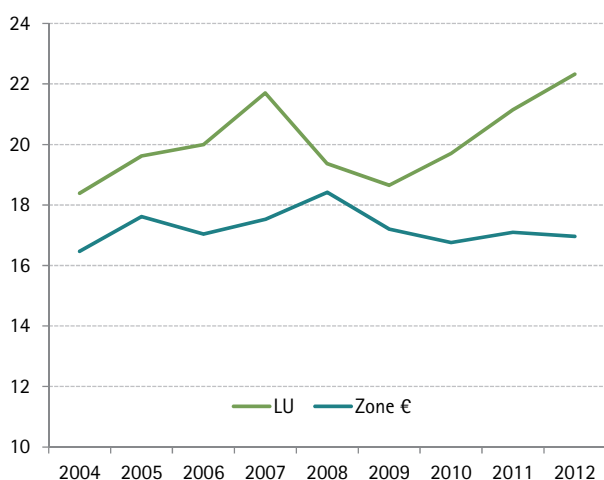
Dans la classe d'âge des 15–24, le travail à temps partiel a fortement augmenté depuis quelques années au Luxembourg (de 7.7% en 2004 à 22.7% en 2012). Néanmoins, comme le montre le Graphique 74, c'est également dans cette classe d'âge que le travail à temps partiel au Luxembourg reste largement inférieur à la moyenne de la zone euro.

Graphique 74: Proportion du travail à temps partiel par classe d'âge au Luxembourg et dans la zone euro, 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Graphique 75: Evolution de la proportion du travail à temps partiel parmi les 50–64 ans au Luxembourg et dans la zone euro, 2004–2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Pour les classes d'âge des 25–49 ans, les taux du Luxembourg et de la zone euro sont assez comparables en 2012 (17.0% et 19.4%).

Pour les travailleurs « âgés » de 50 à 64 ans, le temps partiel est plus fréquent (22.3%) que pour les 25 à 49 ans. Au Luxembourg, le taux des travailleurs de plus de 50 ans travaillant à temps partiel (22.3%) est d'ailleurs supérieur à la moyenne de la zone euro (17.0%). Contrairement à la zone euro, la part du temps partiel parmi les travailleurs « âgés » au Luxembourg est plutôt en augmentation depuis une dizaine d'années (voir Graphique 75).

Le travail à temps partiel est le plus fréquent dans les « Activités des ménages en tant qu'employeurs », dans la « Santé et action sociale », dans l'« Enseignement », dans les « Activités de services administratifs et de soutien », dans les « Arts, spectacles et activités récréatives » ...

On peut exprimer le temps partiel en pourcentage de l'emploi dans les différentes branches économiques ou en pourcentage de l'emploi à temps partiel total (voir Tableau 31).

Dans quelles branches, le pourcentage de l'emploi à temps partiel par rapport à l'emploi de la branche dépasse-t-il la moyenne de l'économie luxembourgeoise ? Il s'agit d'abord de la branche des « activités des ménages en tant qu'employeurs » (activités de nettoyage, par exemple). Viennent ensuite la « santé et action sociale » (37.3%), la branche « arts, spectacles et activités récréatives » (34.5%), les « activités immobilières » (31.3%), les « activités de services administratifs et de soutien » (27.3%) et l'« enseignement » (24.3%). L'« administration publique » (18.3%) et le commerce (19.0%) se situent dans la moyenne.

Sur l'ensemble des emplois à temps partiel des résidents quelque 21.9% se trouvent dans la branche « Santé et action sociale », 10.3% dans l'enseignement et 11.2% dans l'administration publique proprement dite, soit au total 43.4% des emplois à temps partiel qui se situent dans des branches relevant de près ou de loin du « service public ». On y ajoutant le « commerce » (8.3% du total de l'emploi à temps partiel) et les « activités financières » (9.2% de l'emploi à temps partiel), on arrive à plus de 60% des emplois à temps partiel qui se trouvent dans ces 5 branches économiques.

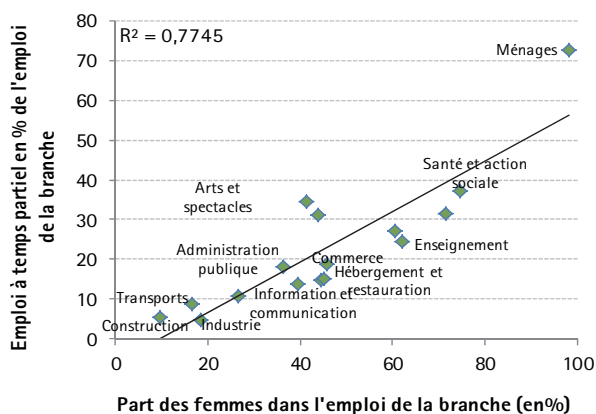
Tableau 31: L'emploi à temps partiel par branche économique au Luxembourg, 2012

	Emploi à temps partiel en % de l'emploi de la branche	Emploi à temps partiel de la branche en % de l'emploi à temps partiel total
Ensemble des activités économiques	18.9	100.0
Industrie manufacturière	4.8	1.3
Construction	5.4	1.8
Commerce; réparation d'automobiles	19.0	8.3
Transports et entreposage	8.8	1.8
Hébergement et restauration	14.8	2.7
Information et communication	10.6	2.2
Activités financières et d'assurance	13.9	9.2
Activités immobilières	31.3	1.1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15.2	5.6
Activités de services administratifs et de soutien	27.3	4.0
Administration publique	18.3	11.2
Enseignement	24.3	10.3
Santé humaine et action sociale	37.3	21.9
Arts, spectacles et activités récréatives	34.5	2.2
Autres activités de services	31.4	2.5
Activités des ménages en tant qu'employeurs	72.5	8.3
Activités extra-territoriales	7.6	2.5
Sans indication et autres activités	15.7	3.1

Source: STATEC

... et le temps partiel est le moins fréquent dans la construction, l'industrie et les transports

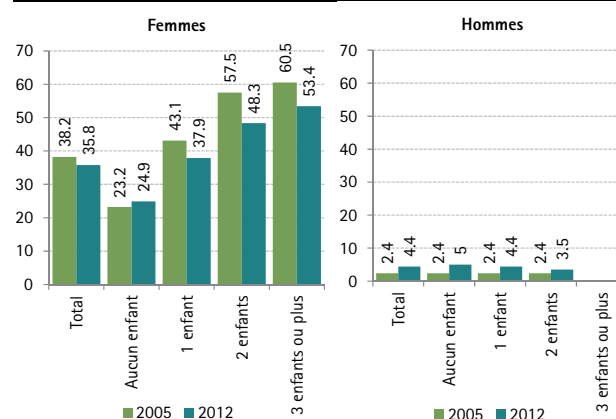
Dans l'industrie, la part du temps partiel n'atteint que 4.8% de l'emploi de cette branche. Le pourcentage est de seulement 5.4% dans la construction et, dans les transports, il ne dépasse pas les 9%. Dans ces trois branches on ne trouve qu'à peine 5% de l'emploi à temps partiel du total des résidents. Le Graphique 76 montre clairement que plus l'emploi des branches est féminisé, plus la part du temps partiel dans la branche est élevée.

Graphique 76: Travail à temps partiel et emploi féminin par branche économique au Luxembourg, 2012 (en %)

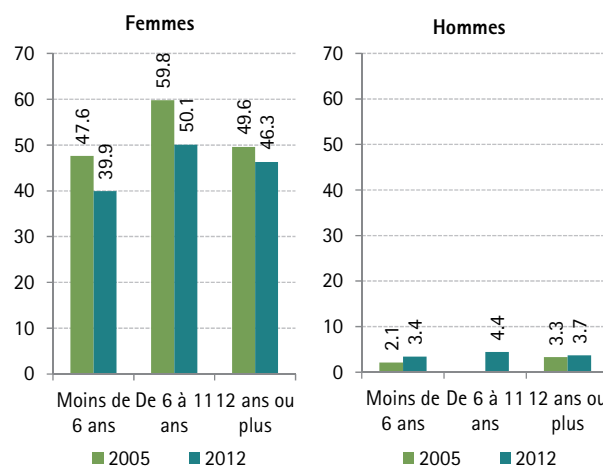
Source : STATEC

La fréquence du temps partiel est encore largement déterminée par la présence d'enfants ... pour les femmes

En 2012, le pourcentage des femmes ayant un emploi, n'ayant pas d'enfants et travaillant à temps partiel est de 24.9% (voir Graphique 77). Pour les femmes avec 1 enfant, le taux passe à 37.9%. La part du temps partiel des femmes passe à 48.3% pour les femmes ayant 2 enfants et à 53.4% pour les femmes ayant 3 enfants ou plus. Pour les hommes, les taux se situent à moins de 5% pour toutes les situations.

Graphique 77: Proportion du travail à temps partiel des femmes et des hommes selon le nombre d'enfants au Luxembourg, 2005 et 2012 (en %)

Sources : STATEC, EUROSTAT

Graphique 78: Proportion du travail à temps partiel des femmes et des hommes selon l'âge du (plus) jeune enfant au Luxembourg, 2005 et 2012 (en %)

Source : STATEC

A noter toutefois que, pour les femmes avec enfants, la proportion du temps partiel tend à se tasser de 2005 à 2012. Pour les femmes n'ayant pas d'enfants, le pourcentage de celles travaillant à temps partiel est le plus bas comme on l'a vu, mais il reste pratiquement au même niveau en 2012 dans la comparaison avec 2005 (23.2% en 2005 et 24.9% en 2012). En revanche, pour les femmes ayant un enfant, la part du temps partiel est passée de 43.1% en 2005 à 37.9% en 2012. Pour les femmes avec 2 enfants, le taux évolue de 57.5% à 48.3% (la baisse la plus prononcée) et, pour les femmes avec 3 enfants ou plus, de 60.5% à 53.4%.

En ce qui concerne l'impact de l'âge des enfants, on peut se référer au pourcentage des femmes travaillant à temps partiel selon l'âge du plus jeune enfant (voir Graphique 78). Pour les femmes ayant un ou plusieurs enfants, le pourcentage de celles qui travaillent à temps partiel est de 39.9% en 2012 si l'enfant le plus jeune a moins de 6 ans. Le pourcentage monte à 50.1% lorsque le plus jeune enfant a de 6 à 12 ans, puis revient à 46.3% si le plus jeune enfant a 12 ans ou plus. Là encore, on constate que la part des femmes travaillant à temps partiel tend à reculer de 2005 à 2012 quel que soit l'âge du plus jeune enfant. La baisse est la plus prononcée pour les femmes dont le plus jeune enfant est âgé de 6 à 12 ans: dans ce cas de figure la part du temps partiel des femmes passe de 59.8% en 2005 à 50.1% en 2012.

Tableau 32: Proportion du travail à temps partiel des femmes et des hommes selon la composition du ménage, 2005 et 2012 (en %)

	Total		Hommes		Femmes	
	2005	2012	2005	2012	2005	2012
Total	17.4	18.2	2.4	4.4	38.2	35.8
Adulte seul – total	10.5	13.6	...	4.7	20.0	24.5
Adulte seul avec enfants	31.0	32.5	...	...	36.7	36.9
Adulte seul sans enfants	7.2	9.7	...	4.4	14.2	18.6
Adulte vivant en couple – total	20.0	19.2	2.1	3.6	45.3	39.0
Adulte vivant en couple avec enfants	23.2	21.7	2.0	3.1	55.7	47.2
Adulte vivant en couple sans enfants	12.7	14.1	...	4.8	25.2	24.1

Source : STATEC ... = nombre d'observations faible

En ce qui concerne le temps partiel selon la composition du ménage (voir Tableau 32), on peut noter que la proportion est la plus élevée pour les femmes vivant en couple et ayant des enfants (47.2%). Cependant, de 2005 à 2012, le pourcentage a fortement reculé. Il était encore de 55.7% en début de période.

Un niveau d'éducation faible augmente la probabilité de travailler à temps partiel

Au Luxembourg, la proportion du travail à temps partiel parmi les personnes (de 20 à 64 ans) ayant un niveau d'éducation faible est de 24.9% en 2012. Elle est de 21.2% parmi ceux qui ont un niveau d'éducation moyen et de seulement 13.3% pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Cette caractéristique – c'est-à-dire une diminution de la fréquence du temps partiel avec le niveau d'éducation – se retrouve dans l'ensemble des pays européens. Dans l'UE-28, en 2012, la proportion du temps partiel est de 23.6% pour ceux qui ont un niveau d'éducation faible. Cette proportion, descend à 16.0% pour ceux ayant un niveau d'éducation élevé.

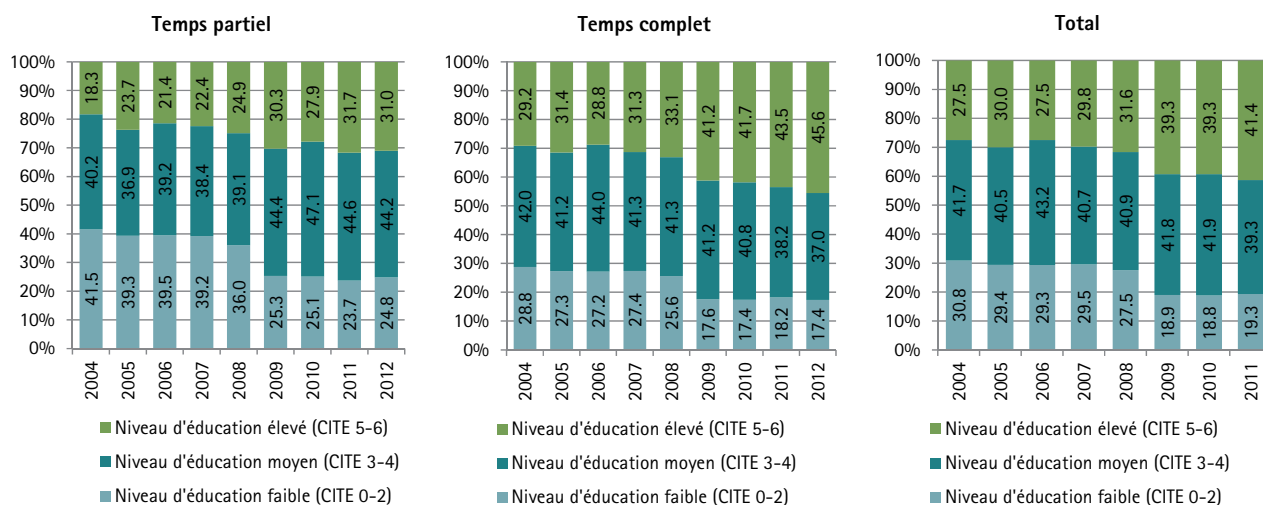
En ce qui concerne l'évolution depuis 2004, on note une augmentation du temps partiel pour tous les niveaux d'éducation au Luxembourg, quoique moins prononcée que dans les pays voisins et en Europe dans son ensemble (voir Tableau 33).

Tableau 33: Proportion du travail à temps partiel par niveau d'éducation au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'UE, 2004 et 2012(en %)

	Niveau d'éducation faible (CITE 0-2)		Niveau d'éducation moyen (CITE 3-4)		Niveau d'éducation élevé (CITE 5-6)	
	2004	2012	2004	2012	2004	2012
	2004	2012	2004	2012	2004	2012
UE-28	19.2	23.6	16.3	19.3	13.9	16.0
Zone €	17.0	22.9	18.5	22.4	14.5	17.1
BE	24.6	30.0	22.1	25.8	18.6	21.3
DE	25.7	32.8	23.5	27.2	16.1	19.4
FR	20.2	21.9	16.3	17.5	14.6	15.3
LU	21.7	24.9	15.7	21.2	10.9	13.3

Source : STATEC, EUROSTAT N.B. : CITE = Classification Internationale Type de l'éducation. CITE 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

Graphique 79: Part des personnes selon le niveau d'éducation dans le travail à temps complet et dans le travail à temps partiel au Luxembourg, 2004-2012 (en % du total des personnes travaillant respectivement à temps complet et à temps partiel)



Source : STATEC CITE = Classification Internationale Type de l'éducation. CITE 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

Néanmoins, il convient de nuancer. La part du temps partiel des résidents au Luxembourg ayant un niveau d'éducation faible (CITE 0-2) augmente en passant de 21.7% en 2004 à 24.9% en 2011. Avec ce taux, le Luxembourg se situe tout près de la moyenne européenne et assez près du taux français. Par contre, en Belgique et en Allemagne, le pourcentage correspondant dépasse les 30%. En Allemagne, la part du temps partiel a augmenté de 7 points de % de 2004 à 2012 pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible.

Au Grand-Duché, la part du temps partiel des personnes ayant un niveau d'éducation moyen (CITE 3-4) évolue fortement à la hausse en passant de 15.7% en 2004 à 21.2% en 2012. Néanmoins, avec ce taux, le Luxembourg continue de se placer en-dessous des taux correspondants de l'Allemagne (27.2%), de la Belgique (25.8%) et de la zone euro (22.4%), mais il se situe désormais au-dessus du taux français (17.5%).

En 2012, la part du temps partiel pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (CITE 5-6) est de 13.3% au Luxembourg, contre 10.9% en 2003. La proportion du temps partiel pour le niveau d'éducation élevé reste plus faible au Luxembourg qu'en Belgique (21.3%) et qu'en Allemagne (19.4%). L'écart avec la France (15.3%) est plus réduit.

On peut aussi aborder la question du temps partiel en jetant un regard sur les parts des personnes selon les différents niveaux d'éducation dans le travail à temps complet et dans le travail à temps partiel (voir Graphique 79). Au Luxembourg, en 2012, 45.6% des personnes travaillant à temps complet ont un niveau d'éducation élevé correspondant à l'enseignement supérieur, contre seulement 31.0% des personnes travaillant à temps partiel. A l'inverse, en 2012, 24.8% des personnes travaillant à temps partiel ont un niveau d'éducation faible (primaire et secondaire inférieur), contre 17.4% des personnes travaillant à temps complet. Depuis 2004, les pourcentages des personnes ayant un niveau d'éducation élevé a augmenté que ce soit dans le temps partiel ou dans le temps complet. De 2004 à 2012, la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé passe de 18.3% à 31.0% dans le temps partiel et de 29.2% à 45.6% dans le temps complet.

Tableau 34: Proportion du travail à temps partiel par nationalité au Luxembourg, dans les pays voisins et dans la zone euro, 2011 (en %)

	Etrangers		Nationaux	
	2004	2012	2004	2012
Zone €	19.6	25.8	18.0	20.5
BE	19.8	23.3	21.6	24.9
DE	23.8	30.5	21.7	25.2
FR	20.6	22.5	16.7	17.4
LU	15.9	16.0	16.7	21.1

Sources : STATEC, EUROSTAT

La part du temps partiel est désormais largement plus élevée parmi les autochtones que parmi les étrangers au Luxembourg

En 2004, le temps partiel était pratiquement aussi répandu parmi les étrangers (15.9%) que parmi les Luxembourgeois (16.7%) (voir Tableau 34). En 2012, la situation est différente: si le temps partiel reste stable pour les étrangers (15.9% en 2004 à 16.0% en 2012), l'augmentation du temps partiel parmi les nationaux est importante (de 16.7% à 21.1%). Le pourcentage du temps partiel parmi les étrangers (16.0%) se situe désormais loin en-dessous de la moyenne de la zone euro (25.8%). Par contre, la proportion du temps partiel des nationaux (21.1%) au Luxembourg dépasse en 2012 la moyenne de la zone euro (20.5%). Ajoutons que, dans la zone euro, le temps partiel des étrangers (25.8%) dépasse le taux des nationaux (20.5%). Au Luxembourg c'est le contraire (16.0% pour les étrangers et 21.1% pour les autochtones).

Tableau 35: Raisons principales pour l'emploi à temps partiel, 2012 (en %)

	N'a pas trouvé un emploi à temps plein	Maladie ou incapacité	Autres responsabilités familiales ou personnelles	Assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler	Dans l'éducation ou la formation professionnelle	Autres raisons
UE-28	27.7	4.0	14.0	22.6	10.2	21.4
Zone €	29.1	3.7	13.9	22.0	9.1	22.1
BE	10.7	5.9	30.0	7.9	3.7	41.8
DE	16.9	3.3	22.0	22.9	10.5	24.4
FR	31.5	6.6	13.7	29.2	1.5	17.7
LU	13.7	5.3	37.2	21.7	6.0	16.1

Sources : STATEC, EUROSTAT

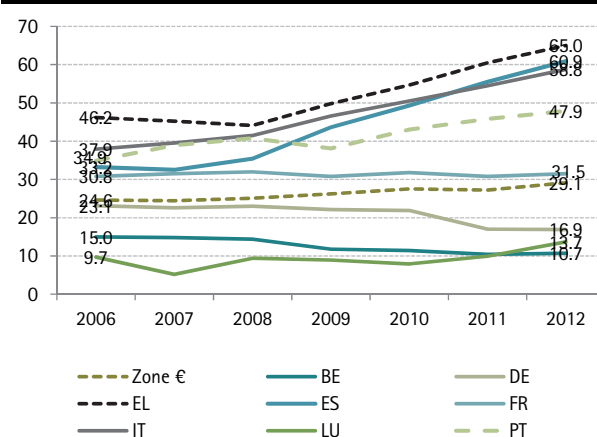
La famille, principale raison invoquée pour le travail à temps partiel au Luxembourg

Au Grand-Duché, en 2012, 21.7% des résidents travaillant à temps partiel affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler est la raison du choix d'un l'emploi à temps partiel. 37.2% évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles comme raison pour ce choix.

Près de 2/3 des résidents travaillant à temps partiel au Luxembourg évoquent donc la responsabilité familiale ou personnelle pour expliquer ce choix. Dans les autres pays européens, ce taux est en général plus faible (voir Tableau 35). Dans l'UE-28 en moyenne, 22.6% des personnes travaillant à temps partiel disent que l'assistance d'enfants ou d'adultes constitue la raison principale de ce choix. 14.0 % évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles. On est donc très loin des taux du Luxembourg.

Le travail à temps partiel involontaire semble peu répandu au Grand-Duché

On peut considérer que les personnes qui répondent que la raison principale pour l'emploi à temps partiel est de n'avoir pas trouvé un emploi à temps plein travaillent involontairement dans cette situation. Le travail à temps partiel involontaire au Luxembourg semble beaucoup moins répandu que dans les autres pays européens. Dans la zone euro, en 2012, le taux de ceux qui disent ne pas avoir trouvé un emploi à temps plein atteint près de 30% de l'ensemble de ceux qui travaillent à temps partiel, alors qu'il n'est que de 13.7% pour les résidents du Luxembourg (voir Graphique 80).

Graphique 80: Part du travail à temps partiel involontaire (en % du travail à temps partiel total)

Sources : STATEC, EUROSTAT

... mais le travail involontaire à temps partiel est en hausse en Europe, particulièrement dans les pays les plus touchés par la crise

Avec la crise, le travail à temps partiel involontaire d'origine à la hausse, particulièrement dans les pays les plus touchés par la crise, comme la Grèce où le travail à temps partiel involontaire passe de 46.2% en 2006 à 65.0% en 2012. En Espagne, le taux évolue de 33.2% à 60.9% sur cette période et, en Italie, de 37.9% à 58.8%. Au Portugal, le travail à temps partiel involontaire était de 34.9% en 2006, mais de 47.9% en 2012. Même si au Luxembourg, le taux augmente à partir de 2010, on est encore loin des pourcentages atteints dans les pays du Sud. A noter finalement qu'en Allemagne, la part du temps partiel involontaire tend à diminuer (de 23.1% en 2006 à 16.9% en 2012).

En résumé ...

Le Graphique 81 et le Graphique 81 résument l'évolution du « poids » du travail à temps partiel (féminin et masculin) au Luxembourg et dans les pays voisins. En 2004, *l'emploi à temps complet des hommes* représente plus de 50% de l'emploi national (résidents) au Luxembourg, comme dans les pays voisins. Cependant, avec près de 57.5% en 2004, le temps complet masculin au Grand-Duché est beaucoup plus répandu qu'en France et en Allemagne par exemple (respectivement 51.0% et 51.5%). La moyenne de la zone euro est de 53.3%.

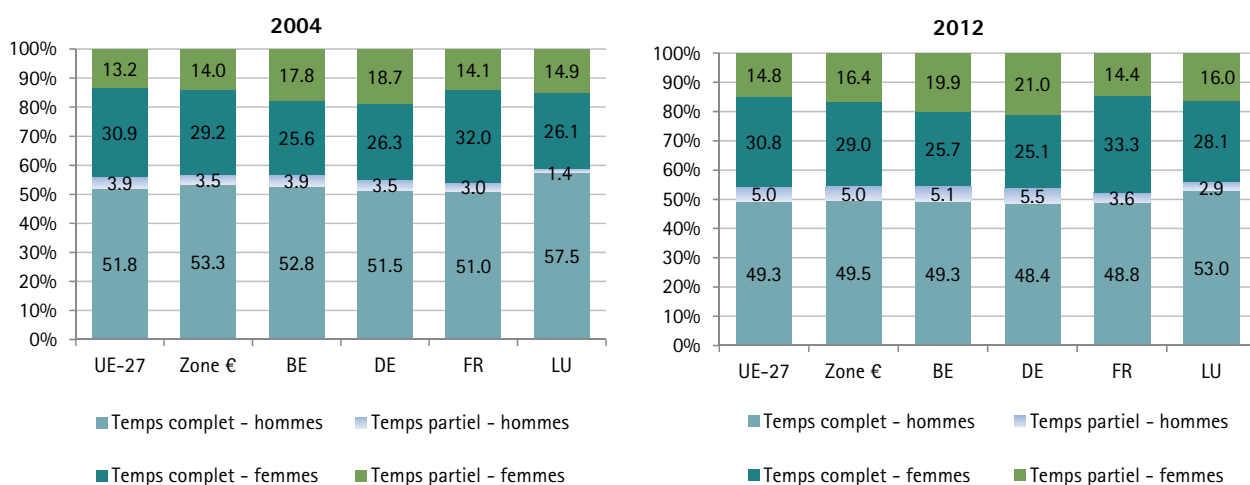
Le *temps complet des femmes* se situe autour de 30% de l'emploi dans la zone euro en 2004. Il est un peu moins répandu au Luxembourg (26.1% de l'emploi national total) qu'en France (32.0%) et a le même poids qu'en Belgique (25.6%) et en Allemagne (26.3%).

Le *temps partiel féminin* représentait, en 2004, 14.9% de l'emploi national total au Luxembourg. Son poids est plus faible qu'en Belgique (17.8% de l'emploi) et en Allemagne (18.7%). La part du *temps partiel masculin* dans l'emploi était extrêmement faible au Luxembourg (1.4%) en 2004. Parmi les pays voisins, le pourcentage atteint un maximum de 3.9% en 2004 en Belgique.

En 2012, le poids du *travail à temps complet masculin* dans l'emploi reste prédominant. On note cependant un tassement: au Luxembourg, le poids est passé de 57.5% en 2004 à 53.0% en 2012; dans la zone euro, il évolue de 53.3% à 49.5%.

La part du *travail à temps complet féminin* a augmenté entre 2004 et 2012 au Luxembourg (de 26.1% de l'emploi national total à 28.1%). En France, le pourcentage correspondant est également en augmentation (de 32.0% à 33.3%). En Belgique, le taux stagne: le travail à temps complet féminin représentait en 2004 25.6% de l'emploi total. Le pourcentage est de 25.7% en 2012. En Allemagne, par contre, le taux est en baisse: la part du travail à temps complet des femmes dans l'emploi total passe de 26.3% en 2004 et 25.1% en 2012.

Graphique 81 : Composition de l'emploi selon le sexe et selon le temps partiel et le temps complet, 2004 et 2012 (en % de l'emploi*)



Sources : STATEC, EUROSTAT

La part du *temps partiel masculin et féminin* augmente et cela surtout *au détriment du travail à temps complet masculin* (à l'exception de la France où la structure reste relativement stable). Au Grand-Duché, la part du travail à temps partiel féminin atteint 16.0% en 2012, contre 14.9% en 2003. Le temps partiel masculin passe de 1.4% de l'emploi total des résidents en 2004 à 2.9% en 2011.

Le Graphique 82 révèle que la *part du travail masculin à temps complet* dans l'augmentation de l'emploi de 2004 à 2012 est faible en Belgique (10.5%), en en France (6.3%). En Allemagne, la part du travail à temps complet des hommes dans l'augmentation totale est de 24.4%. Dans la zone euro, la contribution du temps complet masculin à l'augmentation de l'emploi est même négative (-31.6%). Ce fait peut être expliqué largement par la diminution des emplois à temps complet des hommes dans les pays européens les plus touchés par la crise, c'est-à-dire, principalement, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et l'Irlande. Au Luxembourg, par contre, la contribution du temps complet masculin à l'augmentation de l'emploi reste substantielle (avec 34.8% de l'augmentation de l'emploi total des résidents).

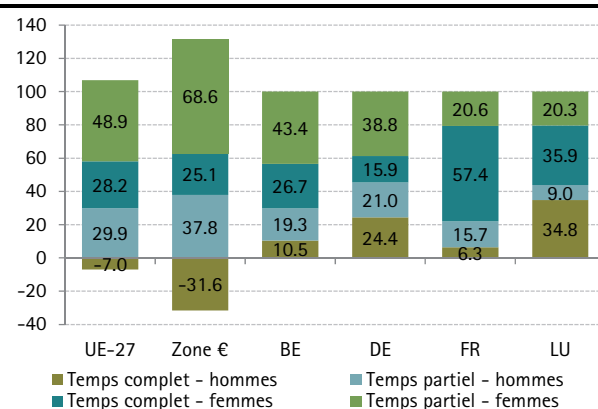
Le *travail à temps partiel masculin et féminin* représente le gros de l'augmentation de l'emploi dans la zone euro en moyenne entre 2004 et 2012. En Belgique et en Allemagne, la part du temps partiel masculin et féminin dans l'augmentation de l'emploi atteint respectivement 63% et 60%. En France et au Luxembourg, le pourcentage est beaucoup plus faible: 36% de l'augmentation de l'emploi en France, 29% de l'augmentation de l'emploi national au Luxembourg. En France, c'est le *travail féminin à temps plein* (57.4%) qui apporte une très grande contribution à l'augmentation de l'emploi, alors qu'au Luxembourg, c'est le *temps plein masculin* qui contribue pour pratiquement un tiers (34.8%) à l'augmentation de l'emploi national entre 2004 et 2012. L'apport du *travail à temps complet féminin* au Luxembourg (35.9% de l'augmentation totale) reste en deçà du pourcentage français, mais il est plus élevé qu'en Belgique (26.7%) et en Allemagne (15.9%).

Il semble néanmoins qu'il y ait deux périodes assez distinctes quant à la composition de l'augmentation de l'emploi (voir Graphique 83). De 2004 à 2008, les femmes sont responsables des 2/3 (68.4%) de l'augmentation de l'emploi: 36.7% pour le travail à temps partiel féminin et 31.7% pour le travail à temps complet féminin. L'apport de l'emploi à temps complet

masculin est de 28.8%, alors que le temps partiel masculin n'est responsable que pour 2.9% de l'augmentation totale de l'emploi résident de 2004 à 2008.

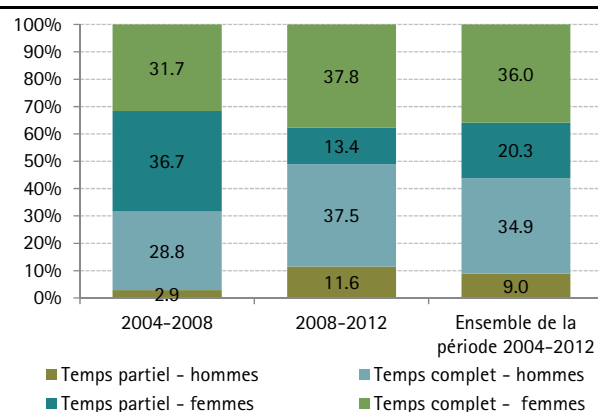
Sur la période 2008-2012, c'est surtout l'apport du travail à temps partiel féminin qui recule: 13.4%, contre 36.7% de 2004 à 2008. La part du temps complet masculin et du taux complet féminin augmente. Contrairement à l'emploi à temps partiel des femmes dont la part dans l'augmentation de 2008-2012 est beaucoup plus réduite que sur la période 2004-2008, l'apport du *temps partiel masculin* devient assez important (11.6% de l'augmentation de l'emploi des résidents de 2008 à 2012, contre 2.9% de l'augmentation de 2004 à 2008).

Graphique 82: Part dans l'augmentation de l'emploi national selon le sexe et selon le temps partiel et le temps complet, 2004-2012 (en % de l'augmentation totale de l'emploi)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Graphique 83: Part dans l'augmentation de l'emploi national selon le sexe et selon le temps partiel et le temps complet au Luxembourg, 2004-2008 et 2008-2012 (en % de l'augmentation totale de l'emploi)



Source : STATEC

1.4 Le travail temporaire

Le travail temporaire est défini ici comme le travail salarié qui est presté sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée. Les données analysées sont issues de l'enquête forces de travail (EFT) qui ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les caractéristiques présentées se rapportent donc à l'emploi des résidents.

Les contrats à durée déterminée restent très minoritaires, mais ont tendance à augmenter au Luxembourg

En 2012, seulement 7.6% des travailleurs salariés ont un contrat à durée déterminée (CDD) au Luxembourg. Le travail sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) reste donc la norme.

Pour les femmes, le taux est plus élevé que pour les hommes (8.2% contre 7.2% en 2012). La proportion du travail à durée déterminée augmente cependant fortement pour les deux sexes depuis quelques années. En 2003, elle n'était que de 3.1%, alors qu'on atteint 7.6% en 2012. Pour les hommes, le taux de CDD évolue de 2.4% en 2003 à 7.2% en 2012, pour les femmes de 4.2% à 8.2% dans le même laps de temps. En chiffres absolus, le nombre de résidents travaillant avec un CDD au Luxembourg passe d'environ 5 400 en 2003 (sur un emploi salarié total de 173 000 pour les 15-64 ans) à 16 200 en 2012 (sur un emploi salarié total d'environ 214 000).

Dans la comparaison européenne, on constate que la part des CDD dans l'emploi total au Luxembourg reste relativement faible, malgré leur courbe ascendante. En 2012, la part des CDD dans la zone euro représente le double de ce qu'elle est parmi les résidents du Luxembourg (15.2% dans la zone euro, contre 7.6% au Luxembourg en 2012).

L'écart du Luxembourg par rapport à l'Allemagne (13.9% en 2012) et à la France (15.1%) atteint les mêmes proportions, alors que la Belgique a un taux de CDD (8.1%) comparable à celui du Luxembourg. Les CDD sont de loin les plus fréquents en Pologne (26.8% en 2012), en Espagne (23.7%), au Portugal (20.7%) et aux Pays-Bas (19.3%).

Le Luxembourg se trouve d'ailleurs en fin de la liste européenne en matière de CDD. Seulement quelques autres Etats membres ont des taux de CDD encore plus faibles. Il s'agit notamment d'un certain nombre

de nouveaux Etats membres de l'Est européen, par exemple de la Bulgarie (4.4% en 2012), de l'Estonie (3.5%), de la Lituanie (2.6%), de la Slovaquie (6.7%), de la Lettonie (4.8%) et de la Roumanie (1.7%). Le Royaume-Uni (6.2%) et Malte (6.8%) ont également un taux plus faible que le Luxembourg.

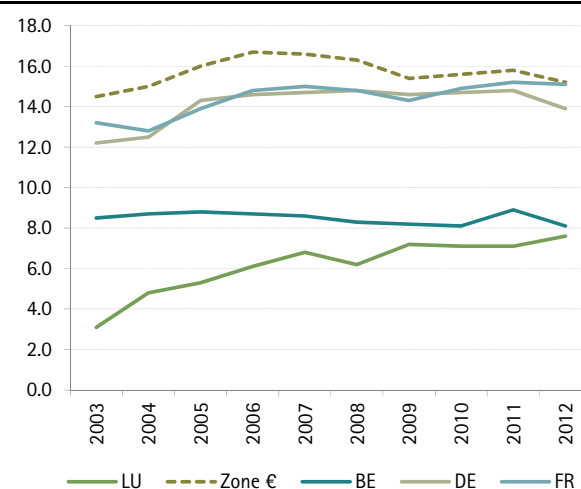
Le fait que les CDD sont un peu plus répandus parmi les femmes que parmi les hommes constitue une donnée structurelle qui concerne la plupart des pays européens, mis à part la plupart des pays de l'Est européen, comme la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne, la Hongrie, l'Estonie et la Lituanie où les taux de CDD des femmes sont identiques ou même légèrement inférieurs à ceux des hommes.

Tableau 36: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, 2003-2012 (en %)

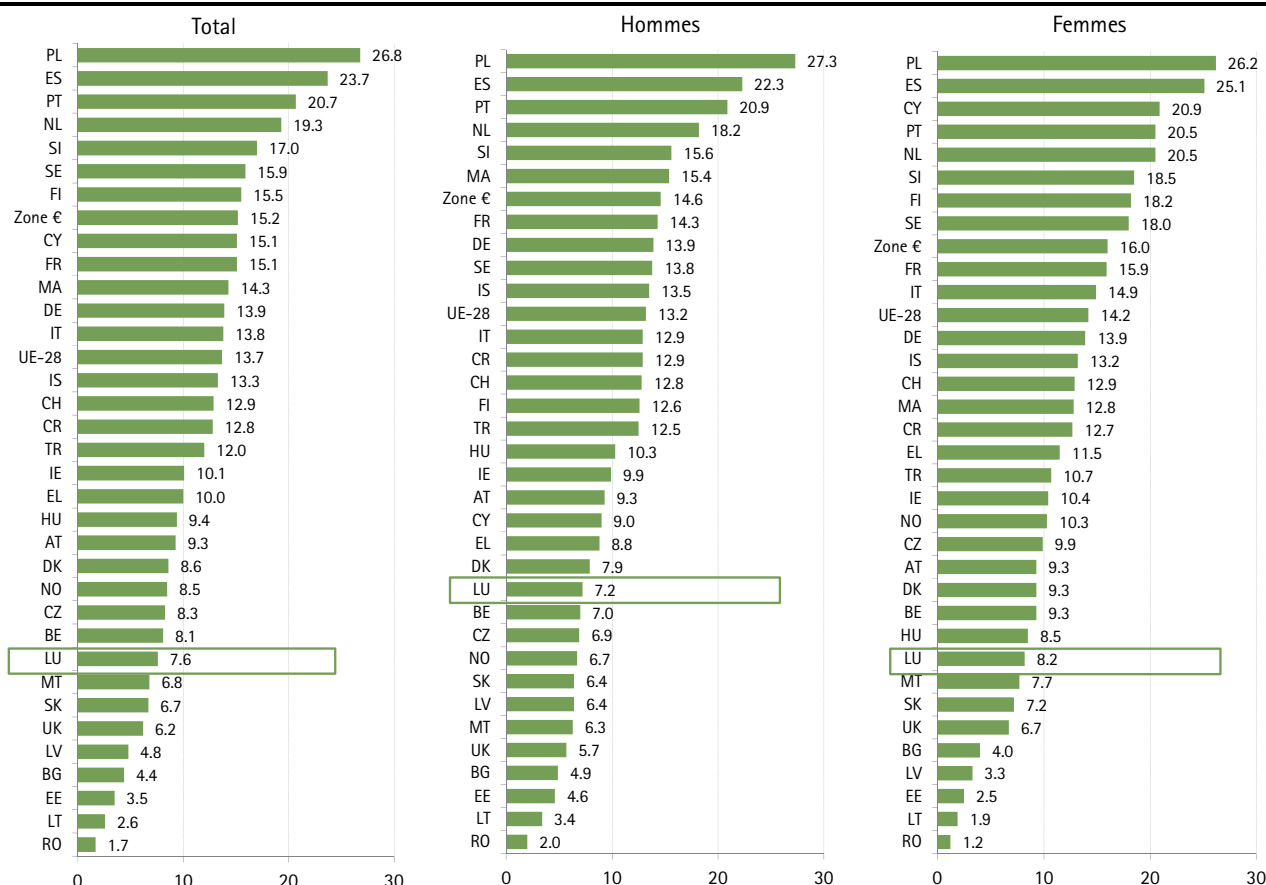
	Total		Hommes		Femmes	
	Zone €	LU	Zone €	LU	Zone €	LU
2003	14.5	3.1	13.5	2.4	15.7	4.2
2004	15.0	4.8	14.0	4.1	16.2	5.8
2005	16.0	5.3	15.3	4.9	16.9	5.8
2006	16.7	6.1	15.8	5.7	17.7	6.6
2007	16.6	6.8	15.8	6.2	17.7	7.6
2008	16.3	6.2	15.2	5.9	17.4	6.6
2009	15.4	7.2	14.2	6.3	16.6	8.3
2010	15.6	7.1	14.8	6.2	16.5	8.3
2011	15.8	7.1	15.1	6.3	16.6	8.2
2012	15.2	7.6	14.6	7.2	16.0	8.2

Sources: STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Graphique 84: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, dans la zone euro et dans les pays voisins, 2003-2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

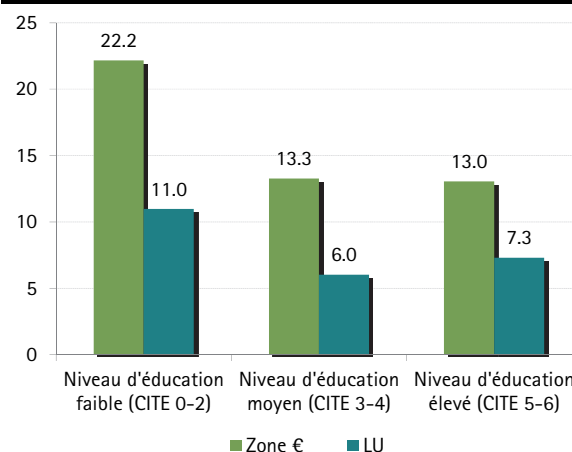
Graphique 85: Proportion des contrats à durée déterminée dans les pays européens, 2012 (en %)

Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Un niveau d'éducation faible augmente la probabilité du travail temporaire

Un niveau d'éducation faible rend plus probable un contrat de travail temporaire. Dans la zone euro, en 2012, la proportion des CDD est de 22.2% pour les salariés ayant un niveau d'éducation faible. La part des CDD pour ce niveau d'éducation est beaucoup plus basse au Luxembourg, à savoir 11.0%.

La part des CDD se réduit au Luxembourg à 7.3% (en 2012) pour ceux qui ont un niveau d'éducation élevé (contre 13.0% dans la zone euro pour ce niveau d'éducation). Il convient de noter qu'au Luxembourg le travail temporaire semble le moins répandu parmi les résidents ayant un niveau d'éducation moyen (6.0% au Luxembourg).

Graphique 86: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro, par niveau d'éducation, 2012 (en %)

Source : STATEC N.B.: population 15-64 ans CITE = Classification Internationale Type de l'éducation. CITE 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

La part du travail temporaire (CDD) *involontaire* au Luxembourg est plus faible que dans la zone euro en moyenne

On a vu plus haut que le travail à temps partiel involontaire est moins répandu parmi les résidents du Luxembourg que dans les autres pays de l'UE. C'est également le cas pour les CDD involontaires. En effet, au Luxembourg 52.7% des personnes interrogées en 2012 ayant un contrat temporaire affirment qu'ils ont ce type de contrat parce qu'ils n'ont pas trouvé de travail permanent (CDI). C'est une majorité, mais le taux au Luxembourg est plus faible qu'en moyenne dans la zone euro (près de 60%). En France et en Belgique, les taux de CDD involontaires sont également plus élevés qu'au Luxembourg (respectivement 57% et 77% en 2012), alors qu'en Allemagne le taux est plus faible (24%).

La vie professionnelle commence plus souvent par un contrat à durée déterminée

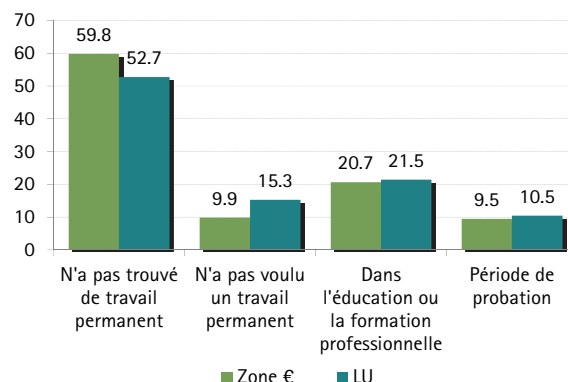
En jetant un regard sur le travail temporaire par classes d'âge dans la zone euro et au Luxembourg, on note surtout une augmentation du taux de CDD dans la classe d'âge des 15-24 ans au Luxembourg. Le taux de CDD au Grand-Duché pour les jeunes résidents passe de 12.4% en 2003 à 39.3% en 2009, puis semble se tasser (34.5% en 2011), mais remonte à 39.0% en 2012. Le Luxembourg s'est donc rapproché de la moyenne de la zone euro (51.3% de CDD pour les jeunes en 2012). Le taux luxembourgeois reste toutefois inférieur à cette moyenne européenne. La fréquence des CDD est moins importante dans les classes d'âge plus élevées et cela aussi bien au Luxembourg que dans la zone euro. En 2012, la proportion de CDD dans la classe d'âge des 25-54 ans est de 5.8% pour les résidents du Grand-Duché. Ce taux se situe encore très loin de la moyenne de la zone euro (12.4% en 2012). Mais la fréquence des CDD chez les 25-54 ans est aussi en augmentation significative au Grand-Duché, le taux de CDD y ayant été de seulement 2.4% en 2003.

Un écart assez faible de la fréquence des CDD entre les nationaux et les étrangers au Luxembourg

Dans la zone euro en moyenne, les CDD sont plus répandus parmi les étrangers que parmi les nationaux et cela en 2003, comme en 2012. Par ailleurs, les taux restent relativement stables dans la zone euro pour les nationaux et pour les étrangers (un peu moins de 25% pour les étrangers et environ 15% pour les nationaux). Au Luxembourg, les parts de CDD augmentent pour les

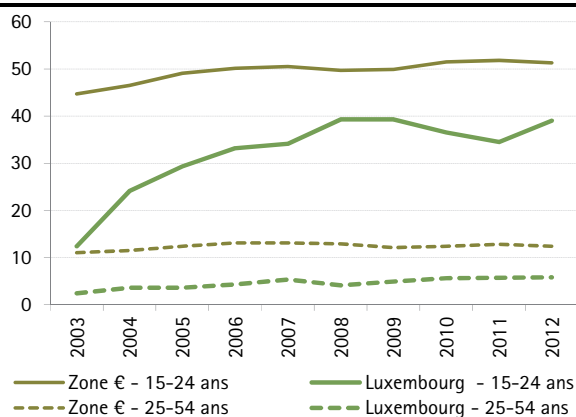
nationaux, tout comme pour les étrangers. Les taux sont assez proches en 2012: 8.8% de CDD pour les étrangers, 6.4% pour les Luxembourgeois.

Graphique 87: Raisons principales pour l'emploi temporaire (CDD) au Luxembourg, 2012 (en %)



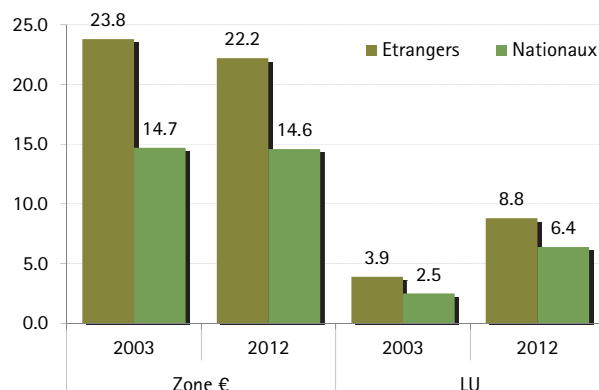
Source : STATEC N.B.: population 15-64 ans

Graphique 88: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro par classe d'âge, 2012 (en %)



Source : STATEC N.B.: population 15-64 ans

Graphique 89: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro par nationalité, 2003 et 2012 (en %)



Source : STATEC N.B.: population 15-64 ans

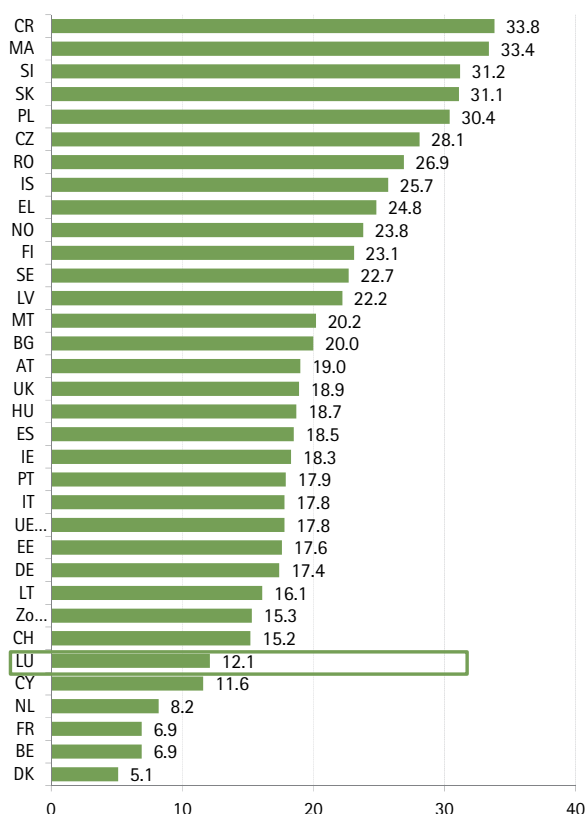
1.5 Le travail « atypique »

Par travail « atypique », on entend, dans ce qui suit, le travail de nuit, le travail « posté » (« *Schichtarbeit* »), le travail du dimanche ou du samedi et le fait d'avoir un deuxième emploi.

1.5.1 Le travail « posté » (« *Schichtarbeit* »)

En 2012, 12.1% des travailleurs au Luxembourg ont fait du travail posté. Comparée aux autres pays européens, cette proportion est faible. En effet, dans l'UE-28, la proportion du travail posté dans l'emploi total était de 17.8% en 2012. Le taux du Luxembourg se situe en-dessous de celui de l'Allemagne (17.4%) et au-dessus de celui de la France (6.9%) et de la Belgique (6.9%). Dans le peloton de tête on retrouve surtout des pays d'Europe centrale et de l'ex-Yougoslavie, où plus d'un travailleur sur quatre a fait du travail posté.

Graphique 90: Part du travail posté dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe, 2012 (en %)

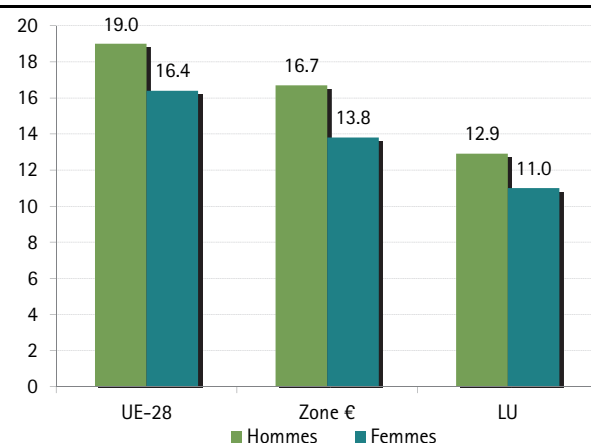


Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Globalement, le travail posté en Europe est un peu plus fréquent chez les hommes que chez les femmes.

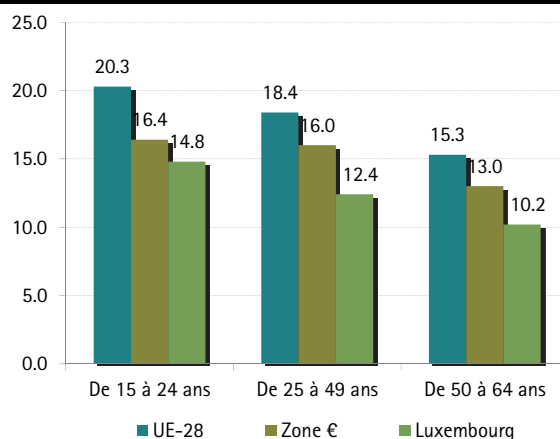
Dans l'UE-28, en 2012, 19.0% des hommes salariés et 16.4% des femmes salariées travaillent par poste. Au Luxembourg l'écart entre hommes et femmes est encore plus réduit: 12.9% des hommes sont concernés par le travail posté et 11.0% des femmes.

Graphique 91: Part du travail posté dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe par sexe, 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Graphique 92: Part du travail posté dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe par classes d'âge, 2012 (en %)

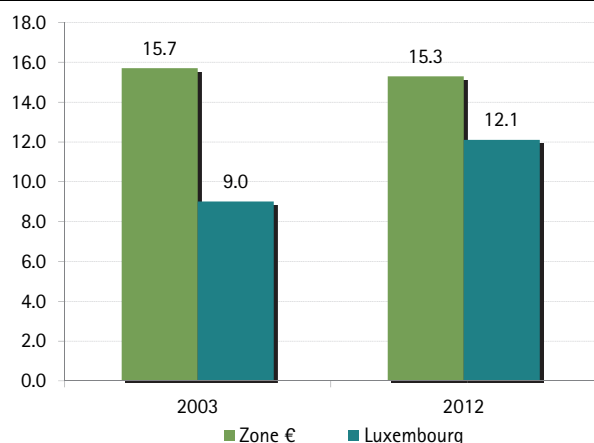


Source : STATEC N.B.: population 15-64 ans

Le travail posté est beaucoup plus fréquent chez les jeunes que chez les travailleurs âgés

En désagréant le travail posté par classes d'âge on constate que c'est chez les 15-24 ans que la fréquence est la plus élevée (au Luxembourg 14.8% en 2012), alors qu'elle est la plus faible chez les 50-64 ans (10.2% au Luxembourg). Globalement, on retrouve cette caractéristique dans l'UE-28 et dans la zone euro. Pour toutes les classes d'âge pris en considération (15-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans), les taux sont toutefois moins élevés au Luxembourg que dans l'UE-28 et que dans la zone euro.

Graphique 93: Part du travail posté dans le travail salarié au Luxembourg et dans la zone euro, 2003-2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

En ce qui concerne l'évolution du travail posté, on peut noter une légère augmentation pour le Luxembourg (de 9.0% en 2003 à 12.1% en 2012), alors que, dans la zone euro, les taux se situent au même niveau en 2003 et en 2012 (15.7% et 15.3%).

1.5.2 Le travail de nuit

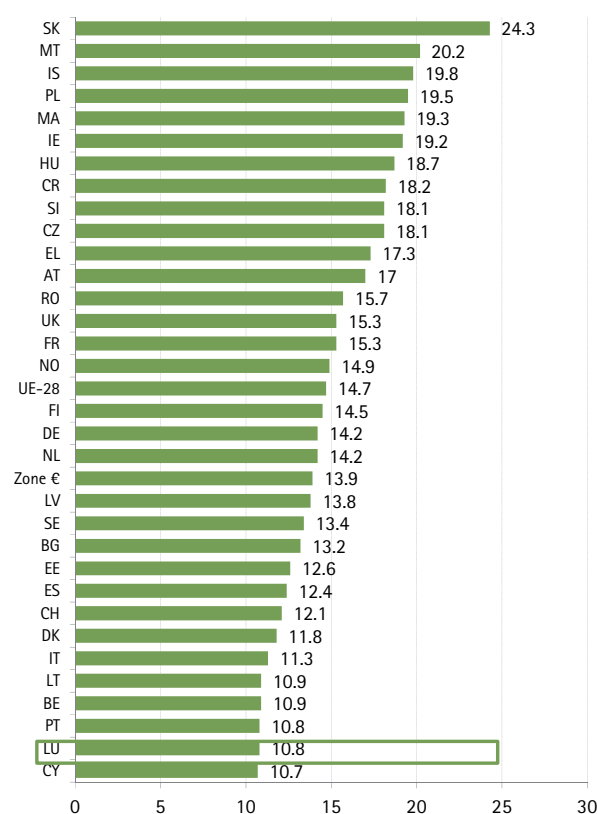
En jetant un regard global sur la proportion des salariés effectuant du travail de nuit habituel ou occasionnel, on note d'abord que le Luxembourg se situe en fin du peloton européen dans ce domaine.

Une proportion de salariés travaillant la nuit qui se situe en-dessous de la moyenne européenne

En 2012, 10.8% des résidents luxembourgeois travaillent habituellement ou occasionnellement la nuit. Dans l'UE-28, le taux atteint 14.7%. Les taux en France (15.3%) et en Allemagne (14.2%) sont plus

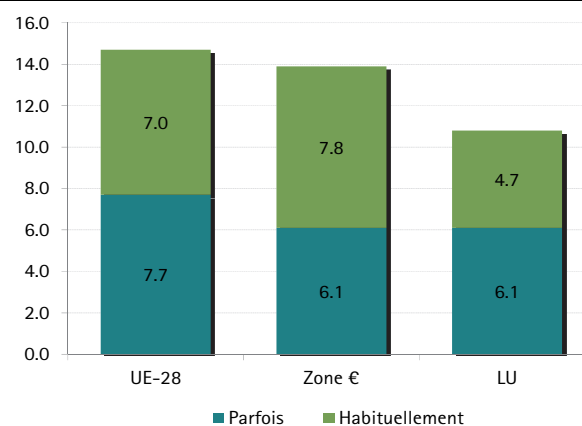
élevés que ceux du Luxembourg. Par contre, en Belgique (10.9%), le travail de nuit se situe au même niveau qu'au Grand-Duché.

Graphique 94: Part du travail de nuit (habituel et occasionnel) dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe, 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-53 ans

Graphique 95: Part du travail de nuit habituel ou occasionnel dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe, 2012 (en %)

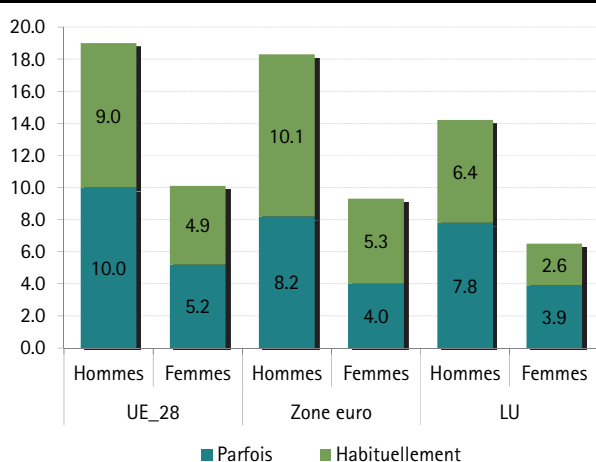


Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Environ 5% des salariés résidant au Luxembourg travaillent habituellement la nuit

En regardant séparément le travail de nuit habituel et le travail de nuit occasionnel, il apparaît que c'est le travail *habituel* qui est moins répandu au Luxembourg que dans l'UE-28 et dans la zone euro en moyenne (4.7% contre 7.0% et 7.8% en 2012), alors que la part du travail *occasionnel* de nuit au Luxembourg atteint un pourcentage très similaire à celui de l'UE-28 (6.1% pour le Luxembourg, contre 7.7% pour l'UE-28 et 6.1% pour la zone euro en 2012).

Graphique 96: Part du travail de nuit habituel et occasionnel dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe selon le sexe, 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Le travail de nuit des femmes moins fréquent que celui des hommes

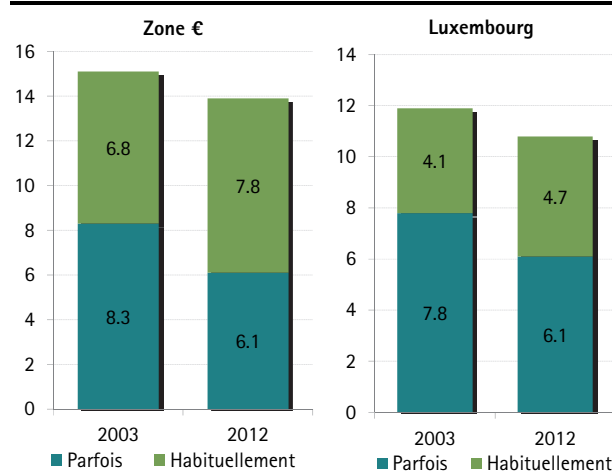
Les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à travailler la nuit. Au Luxembourg, 14.2% des hommes salariés résidents travaillent habituellement ou occasionnellement la nuit en 2012, contre 6.5% des femmes. Dans l'UE-28, les pourcentages correspondants sont de 19.0% pour les hommes et 10.1% pour les femmes.

Depuis quelques années, le travail de nuit semble plutôt en régression et, au Luxembourg, comme dans la zone euro en moyenne, c'est le travail occasionnel de nuit qui en est la cause.

En 2012, la part travail de nuit *habituel* se situe au même niveau qu'en 2003, alors que la part du travail de nuit *occasionnel* diminue

En effet, le travail habituel de nuit dans la zone euro a légèrement augmenté en passant de 6.8% en 2003 à 7.8% en 2012. Au Luxembourg, le travail habituel de nuit est passé de 4.1% à 4.7%. Par contre la part du travail occasionnel de nuit a diminué (de 8.3% à 6.1% dans la zone euro et de 7.8% à 6.1% au Luxembourg).

Graphique 97: Part du travail de nuit habituel et occasionnel dans le travail salarié au Luxembourg et dans la zone euro, 2003 et 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

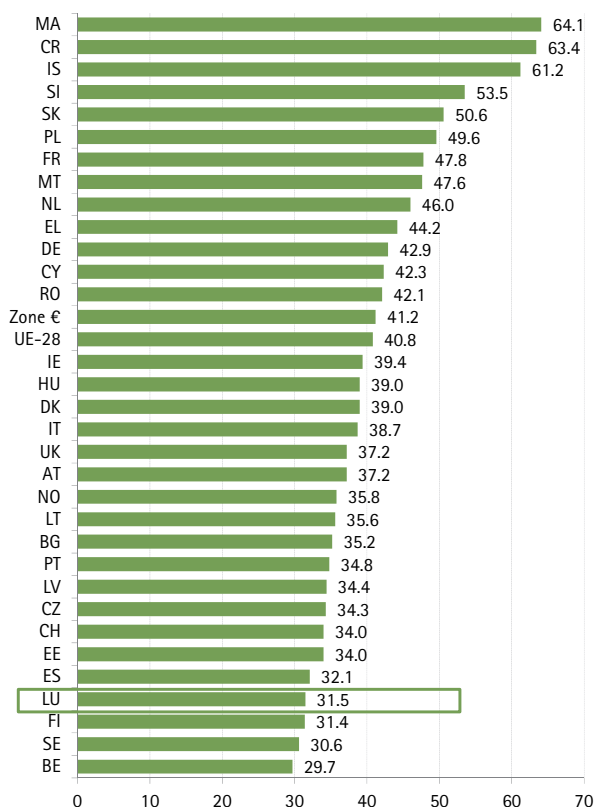
1.5.3 Le travail du samedi

Comme pour les autres formes de travail atypiques prises en considération dans la présente contribution (travail posté et travail de nuit), la proportion des salariés travaillant le samedi (habituellement ou occasionnellement) au Luxembourg se situe en-dessous de la moyenne européenne. En 2012, au Luxembourg, quelque 31.5% des salariés y résidant travaillaient occasionnellement ou habituellement le samedi. Dans l'UE-28 et dans la zone euro en moyenne, le pourcentage était de quelque 40-41%. Les taux en France et en Allemagne étaient de respectivement 47.8% et 42.9%, alors qu'en Belgique (29.7%), la proportion est proche de celle du Luxembourg. Le travail du samedi est beaucoup plus répandu qu'au Luxembourg dans les pays de l'ex-Yougoslavie, en Islande, mais également en Pologne et en Slovaquie (voir Graphique 98).

Environ 14% des salariés résidant au Luxembourg travaillent habituellement le samedi en 2012, contre 23% dans l'UE-28 et 25% dans la zone euro

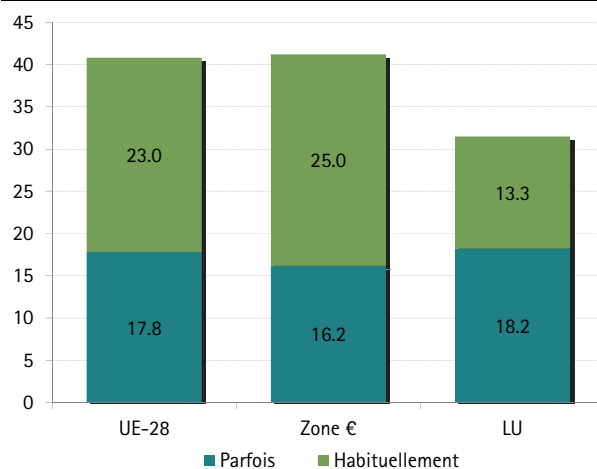
En regardant séparément le travail du samedi habituel et le travail du samedi occasionnel (voir Graphique 99), il apparaît que c'est le travail habituel qui est moins répandu au Luxembourg que dans l'UE-28 et dans la zone euro en moyenne (13.3%, contre 23.0% et 25.0% en 2012), alors que la part du travail occasionnel le samedi au Luxembourg atteint un pourcentage très proche de celui de l'UE-28 et de la zone euro (18.2% pour le Luxembourg contre 17.8% pour l'UE-28 et 16.2% dans la zone euro en 2012).

Graphique 98: Part du travail le samedi (habituel et occasionnel) dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe, 2012 (en %)



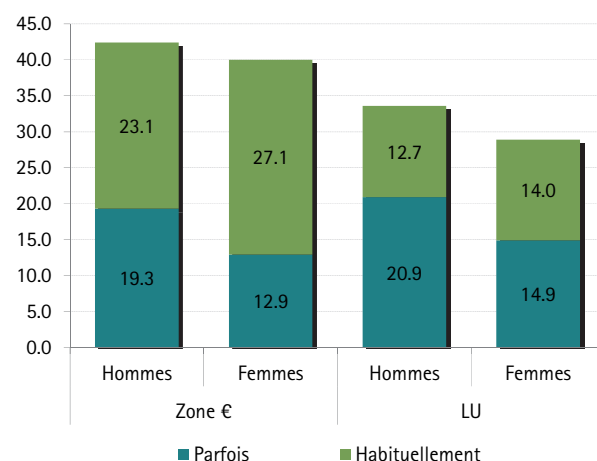
Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Graphique 99: Part du travail habituel ou occasionnel le samedi dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe, 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Graphique 100: Part du travail habituel et occasionnel le samedi dans le travail salarié au Luxembourg et dans la zone euro selon le sexe, 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Le travail occasionnel ou habituel des femmes le samedi est moins fréquent que celui des hommes

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à travailler habituellement ou occasionnellement le samedi. Au Luxembourg, 33.6% des hommes salariés résidents travaillent habituellement ou occasionnellement le samedi en 2012, contre 28.9% des femmes. Dans la zone euro, les pourcentages correspondants sont de 42.4% pour les hommes et de 40.0% pour les femmes (voir Graphique 100).

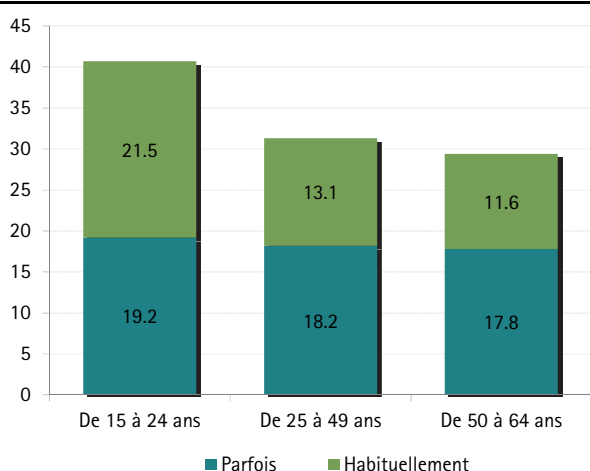
... mais le travail habituel du samedi est plus répandu chez les femmes

L'écart entre les femmes et les hommes s'explique largement par le travail *occasionnel* du samedi qui est beaucoup moins fréquent pour les femmes que pour les hommes (au Luxembourg 14.9% pour les femmes contre 20.9% pour les hommes en 2012). Par contre le travail du samedi *habituel* est un peu plus fréquent pour les femmes que pour les hommes (14.0% pour les femmes, contre 12.7% pour les hommes). Cette caractéristique peut notamment s'expliquer par le fait que les femmes sont surreprésentées dans des branches où le travail du samedi est la règle (p.ex. dans le commerce et l'HORECA). On retrouve d'ailleurs le même phénomène dans la zone euro. 27.1% des femmes travaillent habituellement le samedi, contre 23.1% des hommes (voir Graphique 100).

La fréquence du travail habituel le samedi diminue avec l'âge

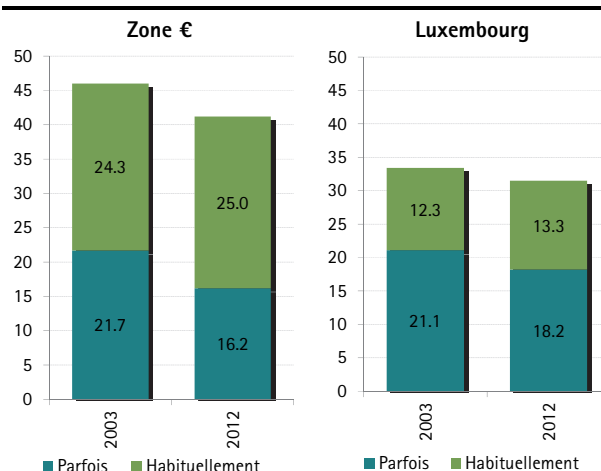
En désagréant le travail occasionnel ou habituel du samedi par classes d'âge, on constate que c'est chez les 15-24 ans que la fréquence est la plus élevée (au Luxembourg quelque 40.7% en 2012), alors qu'elle est la plus faible chez les 50-64 ans (environ 30%). C'est la réduction du travail *habituel* du samedi qui est responsable de cela. Il passe de 21.5% pour les 15-24 ans à 11.6% chez les 50-64 ans. Globalement, on retrouve ces caractéristiques dans les autres pays européens.

Graphique 101: Part du travail le samedi dans le travail salarié au Luxembourg par classes d'âge, 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Graphique 102: Part du travail le samedi habituel et occasionnel dans le travail salarié au Luxembourg et dans la zone euro, 2003 et 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

En 2012, au Luxembourg, la part travail le samedi *habituel* se situe au même niveau qu'en 2003, alors que la part du travail le samedi *occasionnel* diminue

Le travail à temps partiel *occasionnel* du samedi est plutôt en baisse au Luxembourg (de 21.1% en 2003 à 18.2% en 2012), comme dans la zone euro. Par contre, la part du travail *habituel* du samedi ne bouge guère en niveau entre 2003 et 2012 (12.3% et 13.3% au Luxembourg).

1.5.4 Le travail du dimanche

20% des salariés résidant au Luxembourg travaillent habituellement ou occasionnellement le dimanche

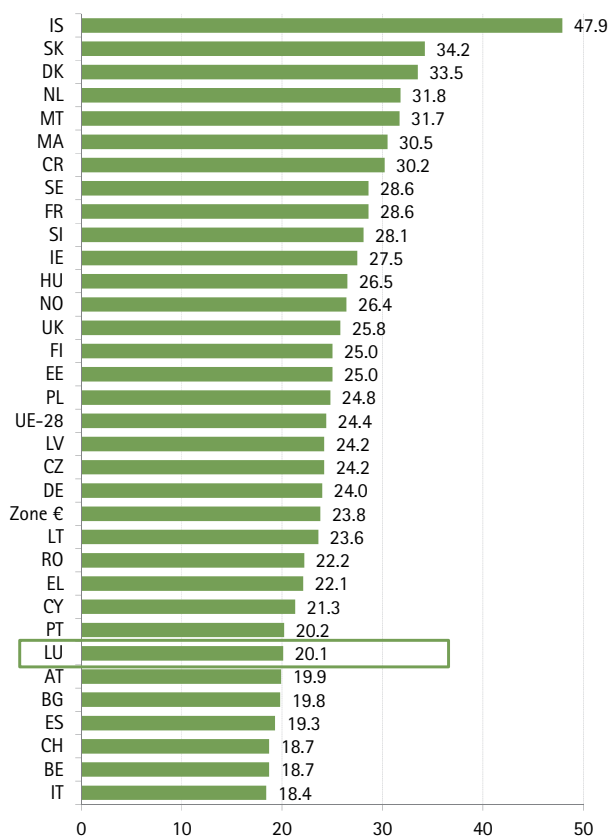
La proportion de salariés résidant au Luxembourg travaillant occasionnellement ou habituellement le dimanche se situe à 20.1% en 2012. A l'instar des autres formes de travail atypiques, ce taux est inférieur à la moyenne de l'UE-28 (24.4% en 2012).

En France, le taux correspondant était de 28.6% en 2012, en Allemagne de 24.0%. En Belgique (18.7%), il est encore moins fréquent qu'au Luxembourg, tout comme en Espagne (19.3%) et en Italie (18.4%), par exemple (voir Graphique 103).

7% des salariés résidant au Luxembourg travaillent habituellement le dimanche en 2012, contre 13% dans l'UE-28

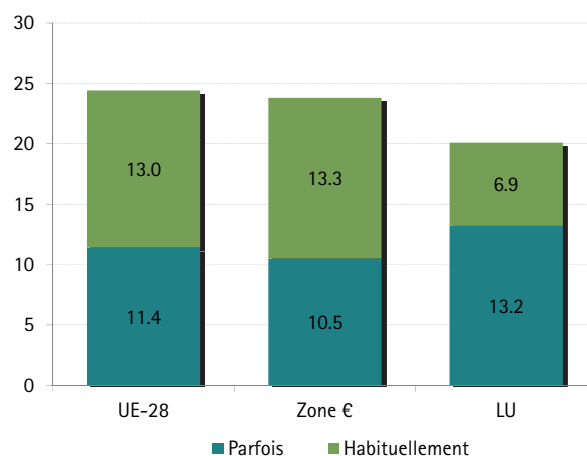
En regardant séparément le travail du dimanche habituel et le travail du dimanche occasionnel (voir Graphique 104), il apparaît qu'à l'instar du travail du samedi, c'est le travail *habituel* du dimanche qui est moins répandu au Luxembourg que dans l'UE-28 en moyenne (6.9% contre 13.0% en 2012), alors que la part du travail *occasionnel* le dimanche au Luxembourg atteint un pourcentage très similaire et même un peu plus élevé que dans l'UE-28 en moyenne (13.2% pour le Luxembourg contre 11.4% pour l'UE-28 en 2012).

Graphique 103: Part du travail le dimanche (habituel et occasionnel) dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe, 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Graphique 104: Part du travail habituel ou occasionnel le dimanche dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe, 2012 (en %)

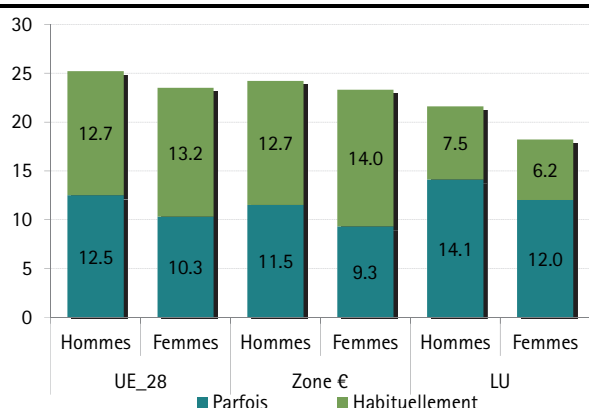


Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Le travail occasionnel ou habituel des femmes le dimanche est moins fréquent que celui des hommes

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à travailler habituellement ou occasionnellement le dimanche (voir Graphique 105). Au Luxembourg, 21.6% des hommes salariés résidents travaillent habituellement ou occasionnellement le dimanche en 2012, contre 18.2% des femmes. Dans l'UE-28, les pourcentages correspondants sont de 25.2% pour les hommes et de 23.5% pour les femmes. A l'instar du travail du samedi, l'écart entre le Luxembourg et l'UE-28 et la zone euro s'explique largement par le travail *habituel* du dimanche qui est beaucoup moins fréquent au Luxembourg pour les femmes, comme pour les hommes. En 2012, 6.2% de femmes salariées au Luxembourg travaillent *habituellement* le dimanche, contre 14.0% des femmes dans la zone euro. Pour les hommes, la situation est comparable: 7.5% des hommes salariés au Luxembourg travaillent *habituellement* le dimanche, contre 12.7% des hommes dans la zone euro en moyenne.

Graphique 105: Part du travail habituel et occasionnel le dimanche dans le travail salarié au Luxembourg et en Europe selon le sexe, 2012 (en %)

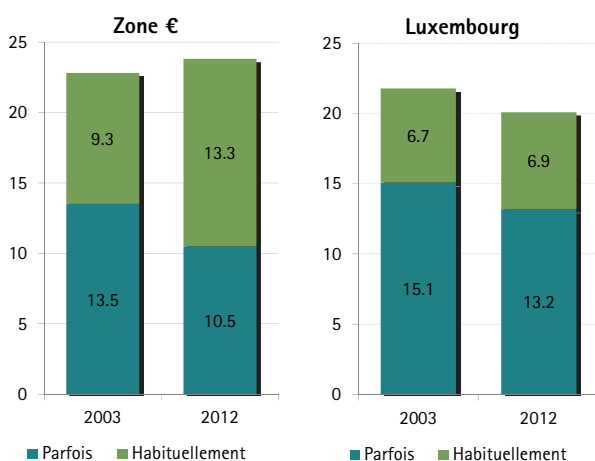


Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

En 2012, au Luxembourg, la part du travail le samedi *habituel* se situe au même niveau qu'en 2003, alors que la part du travail le samedi *occasionnel* diminue

Le travail à temps partiel *occasionnel* du dimanche est plutôt en baisse au Luxembourg (de 15.1% en 2003 à 13.2% en 2012), comme dans la zone euro. Par contre, la part du travail *habituel* du samedi ne bouge guère en niveau entre 2003 et 2012 (6.7% et 6.9% au Luxembourg). Par contre, dans la zone euro, on note une hausse du travail habituel le dimanche (9.3% en 2003 et 13.3% en 2012) (voir Graphique 106).

Graphique 106: Part du travail le dimanche habituel et occasionnel dans le travail salarié au Luxembourg et dans la zone euro, 2003 et 2012 (en %)



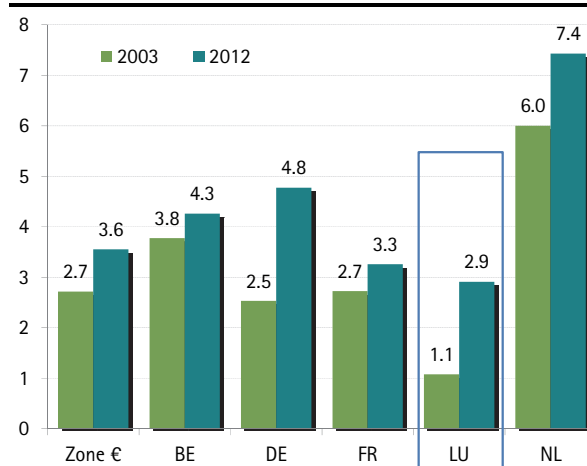
Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

1.5.5 Les personnes ayant un deuxième emploi

D'après l'enquête sur les forces de travail (EFT), au Luxembourg, la part des personnes exerçant un deuxième emploi s'élève à 2.9% en 2012 (voir Graphique 107). Cela correspond à environ 6 800 personnes. Dans la zone euro en moyenne (3.6% en 2012), en Belgique (4.3%) et en Allemagne (4.8%), le taux est plus élevé. L'écart entre la France et le Luxembourg est faible (3.3%, contre 2.9%).

D'une manière générale, la part des personnes ayant un deuxième emploi est plutôt en hausse en Europe et cela semble être particulièrement le cas en Allemagne où la part des personnes ayant un deuxième emploi passe de 2.5% en 2003 à 4.8% en 2012. A noter encore le taux élevé aux Pays-Bas (7.4%). Il s'agit d'un pays où la part des personnes travaillant à temps partiel est particulièrement élevée (voir plus haut).

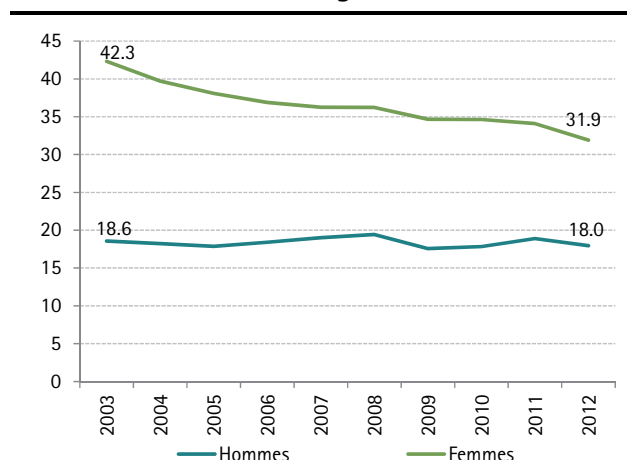
Graphique 107: Part de la population en emploi ayant un deuxième emploi au Luxembourg, dans l'UE et dans les pays voisins (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

1.6 Les inactifs

Graphique 108: Taux d'inactivité des femmes et des hommes au Luxembourg, 2003-2012 (en %)



Source : STATEC

L'évolution de l'inactivité est le pendant de l'évolution de l'emploi et du chômage. On va revenir sur le chômage dans le chapitre 3 de la présente partie sur le marché du travail. Implicitement, l'évolution des taux d'emploi donne également des indications sur l'évolution de l'inactivité et des taux d'inactivité, c'est-à-dire, *grosso modo*, la part des personnes qui ne sont pas employées et qui ne cherchent pas d'emploi et cela pour diverses raisons. Les retraités et les personnes en éducation et en formation sont également comptés parmi les « inactifs ».

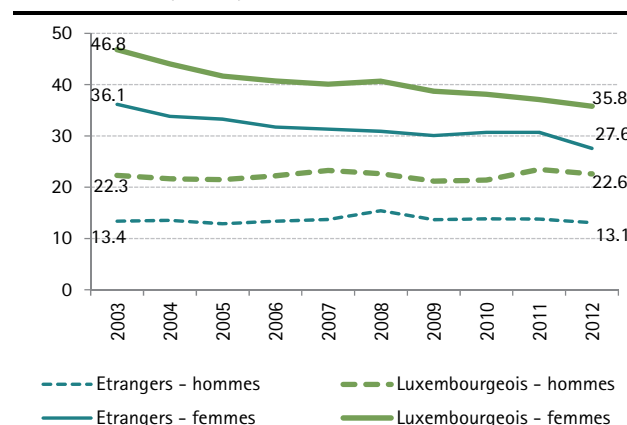
Les femmes représentent, en 2012, environ les 2/3 (63.4%) de la population inactive, alors que leur part dans la population totale des 20-64 ans est de 50%

On a déjà vu que le taux d'emploi des femmes se situe en-dessous de celui des hommes. Symétriquement, le taux d'inactivité des femmes (c'est-à-dire la part des femmes inactives dans la population féminine totale) est plus élevé que celui des hommes: le taux d'inactivité des femmes, en 2012, de 31.9%, alors que celui des hommes est de seulement 18.0%.

... mais l'inactivité des femmes est en forte baisse

Comme le laisse entrevoir l'évolution du taux d'emploi des femmes qui est en hausse, le taux d'inactivité féminin (la part des femmes inactives dans la population féminine) est en forte baisse: il passe de 42.3% en 2003 à 31.9% en 2012, alors que celui des hommes reste stable autour de 18%.

Graphique 109: Taux d'inactivité des femmes et des hommes au Luxembourg selon la nationalité, 2003-2012 (en %)



Source : STATEC

C'est, pour les femmes de nationalité luxembourgeoise que cette réduction de l'inactivité est la plus sensible (voir Graphique 109): en 2003, près de la moitié des femmes de nationalité luxembourgeoise étaient inactives (46.8%). Ce taux est réduit à 35.8% en 2012. Le taux d'inactivité des femmes de nationalité étrangère diminue également, mais un peu moins fortement: de 36.1% en 2003 à 27.6% en 2012. En revanche, le taux d'inactivité des hommes de nationalité luxembourgeoise, comme celui des hommes de nationalité étrangère, reste relativement stable: autour de 22-23% pour les hommes luxembourgeois et autour de 13% pour les hommes de nationalité étrangère.

On peut également jeter un coup d'œil sur la composition de la population inactive selon la nationalité et le sexe. Cette vue donne une image complémentaire aux taux d'inactivité qui sont calculés par rapport aux différents sous-groupes de la population.

Tableau 37: Composition de la population inactive au Luxembourg selon la nationalité et le sexe, 2003 et 2012 (en %)

	2003		2012	
	Part dans la population des 20-64 ans	Part dans la population inactive des 20-64 ans	Part dans la population des 20-64 ans	Part dans la population inactive des 20-64 ans
Etrangers	21.0	9.2	24.6	12.9
Luxembourgeois	29.4	21.6	26.1	23.7
Etrangères	20.9	24.8	23.6	26.2
Luxembourgeoises	28.7	44.3	25.8	37.1
	100.0	100.0	100.0	100.0
Total étrangers	41.9	34.1	48.1	39.1
Total femmes	49.6	69.1	49.4	63.4

Source : STATEC

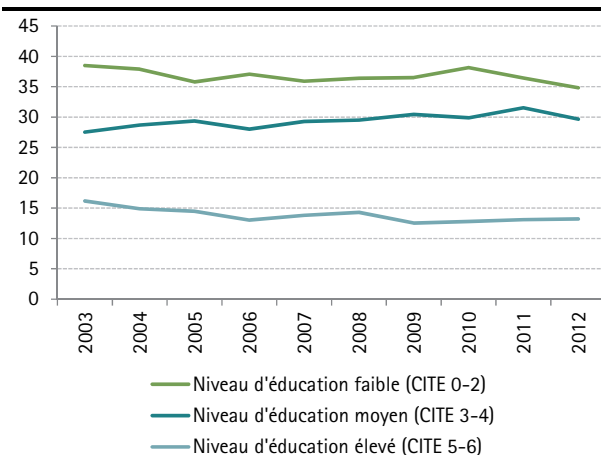
En 2003, les femmes représentaient 69.1% de l'ensemble de la population inactive (de 20 à 64 ans) du Luxembourg, soit beaucoup plus que leur part dans la population totale qui était de 49.6%. A elles seules, les femmes luxembourgeoises constituaient près de la moitié (44.3%) de la population inactive totale en 2003, alors qu'elles constituaient 28.7% de la population totale de la classe d'âge des 20-64 ans. Les femmes étrangères représentaient, en 2003, environ le quart (24.8%) dans la population inactive, alors que leur part dans la population totale n'était que de 20.9%. La part des hommes de nationalité étrangère dans la population inactive était de seulement 9.2% en 2003, soit très largement en-dessous de leur part dans la population totale des 20-64 ans (21.0%).

De 2003 à 2012, la part des femmes dans la population inactive totale est passée de 69.1% à 63.4%. C'est surtout la part des femmes de nationalité luxembourgeoise dans la population inactive qui est en baisse. En 2012, cette part est de 37.1% (contre 44.3% en 2003) et la part de toutes les autres composantes de la population active a un peu augmenté. La part des hommes de nationalité étrangère dans la population inactive est désormais de 12.9%. Elle reste donc largement en-dessous de leur part dans la population totale des 20-64 ans (24.6%), mais en 2003, le pourcentage des inactifs étrangers de sexe masculin parmi l'ensemble des inactifs était de seulement 9.2%. La part des femmes étrangères dans la population inactive a évolué légèrement à la hausse en passant de 24.8% en 2003 à 26.2% en 2012. On note également une légère hausse de la part des hommes de nationalité luxembourgeoise dans la population inactive (de 21.6% à 23.7%).

C'est plus particulièrement le taux d'inactivité de femmes à faible niveau d'éducation qui se tasse

On a vu que le taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'éducation élevé est plus important que le taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'éducation faible ou moyen. A l'inverse, et logiquement, le taux d'inactivité des personnes ayant un niveau d'éducation faible se situe largement au-dessus de celui des personnes ayant un niveau d'éducation élevé. En 2012, le taux d'inactivité des personnes ayant un niveau d'éducation faible, c'est-à-dire la part des personnes inactives parmi les personnes ayant un niveau d'éducation faible, est de 34.8%. Le taux d'inactivité est de 29.7% pour les personnes ayant un niveau d'éducation moyen. Pour ceux qui ont un niveau d'éducation élevé, le taux d'inactivité est de seulement 13.2%.

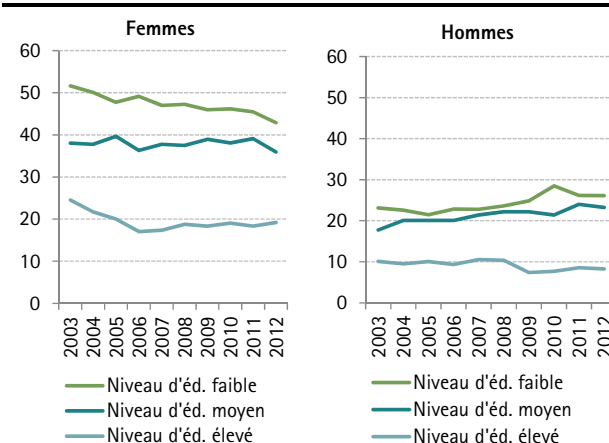
Graphique 110: Taux d'inactivité selon le niveau d'éducation au Luxembourg, 2003-2012 (en %)



Source : STATEC N.B. : CITE = Classification Internationale Type de l'éducation. CITE 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

En ce qui concerne l'évolution depuis 2003, on constate que le taux d'inactivité se réduit légèrement pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé que soit pour les hommes ou pour les femmes. Le taux d'inactivité des femmes ayant un niveau d'éducation élevé passe de 24.5% en 2003 à 19.2% en 2012, celui des hommes ayant un niveau d'éducation élevé de 10.1% à 8.3% (voir Graphique 111).

Graphique 111: Taux d'inactivité selon le niveau d'éducation et selon le sexe au Luxembourg, 2003-2012 (en %)



Source : STATEC N.B. : CITE = Classification Internationale Type de l'éducation. CITE 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

En revanche, le taux d'inactivité des personnes ayant un niveau d'éducation moyen a une légère tendance à la hausse (de 27.5% en 2003 à 29.7% en 2012). Cette hausse est d'ailleurs due exclusivement aux hommes. Pour les hommes ayant un niveau d'éducation moyen, le taux d'inactivité passe de 17.8% en 2003 à 23.2% en 2012. Pour les femmes ayant un niveau d'éducation moyen, on note une baisse légère de l'inactivité: leur taux évolue de 38.0% en 2003 à 35.9% en 2012. Finalement, le taux d'inactivité des personnes ayant un niveau d'éducation faible est en baisse tendancielle: il passe de 38.5% en 2003 à 34.8% en 2012. Cette diminution est exclusivement due à une baisse de l'inactivité des femmes ayant un niveau d'éducation faible (le taux passant de 51.6% en 2003 à 42.9% en 2012), alors que le taux d'inactivité des hommes ayant un niveau d'éducation faible est, en tendance, à la hausse (23.2% en 2003 et 26.1% en 2012).

Les taux d'inactivité au Luxembourg sont tout-à-fait comparables avec ceux de la zone euro pour les niveaux d'éducation faible et élevé. Le taux d'inactivité des personnes ayant un niveau d'éducation faible est de 34.8% au Luxembourg et de 35.0% dans la zone euro en 2012. Cela cache néanmoins une différence entre hommes et femmes: pour les hommes avec un niveau d'éducation faible, le taux d'inactivité au Luxembourg est supérieur à la zone euro (26.1%, contre 22.9%), alors que pour les femmes de ce niveau d'éducation, c'est le contraire (taux d'inactivité de 42.9% au Luxembourg contre 47.1% dans la zone euro).

Le taux d'inactivité des personnes avec un niveau d'éducation élevé est pratiquement identique au Luxembourg et dans la zone euro: 13.2% et de 12.7% en 2012. La fréquence de l'inactivité des femmes ayant un niveau d'éducation élevé est cependant plus élevée au Luxembourg que dans la zone euro: en 2012, 19.2% des femmes ayant un niveau d'éducation élevé sont inactives au Luxembourg, contre 15.8% des femmes dans la zone euro ayant ce niveau d'éducation.

Finalement, il convient de noter que pour les personnes ayant un niveau d'éducation « moyen », le taux d'inactivité au Luxembourg se situe au-dessus de la moyenne de la zone euro (29.7%, contre 22.2%). C'est d'ailleurs le cas pour les femmes, comme pour les hommes.

On peut également jeter un coup d'œil sur la composition de la population inactive selon le niveau d'éducation et le sexe. Cette vue donne une image complémentaire aux taux d'inactivité qui sont calculés par rapport aux différentes sous-groupes de la population.

Tableau 38: Taux d'inactivité au Luxembourg et dans la zone euro selon le niveau d'éducation, 2012 (en %)

	Total		Hommes		Femmes	
	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU
Niveau d'éducation faible (CITE 0-2)	35.0	34.8	22.9	26.1	47.1	42.9
Niveau d'éducation moyen (CITE 3-4)	22.2	29.7	16.7	23.2	27.9	35.9
Niveau d'éducation élevé (CITE 5-6)	12.7	13.2	9.4	8.3	15.8	19.2
Total	23.5	24.8	16.7	17.8	30.2	31.9

Source : STATEC N.B. : CITE = Classification Internationale Type de l'éducation. CITE 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

Tableau 39: Composition de la population inactive au Luxembourg selon le niveau d'éducation et le sexe, 2003 et 2012 (en %)

	2003	2012
Hommes - niveau d'éducation faible (CITE 0-2)	14.0	11.2
Hommes - Niveau d'éducation moyen (CITE 3-4)	14.2	19.0
Hommes - niveau d'éducation élevé (CITE 5-6)	2.6	6.5
Femmes - niveau d'éducation faible (CITE 0-2)	36.3	20.2
Femmes - Niveau d'éducation moyen (CITE 3-4)	28.2	30.1
Femmes - niveau d'éducation élevé (CITE 5-6)	4.7	13.1
Total	100.0	100.0
<i>Total femmes</i>	69.1	63.4
<i>Total niveau d'éducation faible</i>	50.3	31.4
<i>Total niveau d'éducation moyen</i>	42.4	49.1
<i>Total niveau d'éducation élevé</i>	7.3	19.6

Près de la moitié des inactifs a un niveau d'éducation moyen

En 2012, près d'un tiers des inactifs (31.4%) sont des personnes ayant un niveau d'éducation faible (11.2% d'hommes et 20.2% de femmes ayant ce niveau d'éducation). La part des personnes ayant un niveau d'éducation moyen dans l'ensemble des inactifs est de 49.1% (19.0% d'hommes et 30.1% de femmes). Moins d'un cinquième (19.6%) de la population inactive sont

des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (13.1% de femmes et 6.5% d'hommes).

En ce qui concerne l'évolution de la composition de la population des inactifs entre 2003 et 2012, on constate que la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé est en augmentation sensible (7.3% en 2003 et 19.6% en 2012). Etant donné que le taux d'inactivité des personnes ayant ce niveau d'éducation est plutôt en baisse, l'augmentation de leur part dans la population inactive est due essentiellement à l'augmentation générale rapide du niveau d'éducation dans la population. En effet, la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé dans la population totale des 20-64 ans est passée de 17% en 2003 à 37% en 2012.

La part des personnes ayant un niveau d'éducation faible dans la population inactive est en forte baisse: de 50.3% des inactifs en 2003 à 31.4% en 2012. Cela résulte de l'effet combiné de la baisse du taux d'inactivité de ces personnes et de la diminution de la part des personnes ayant un niveau d'éducation faible dans la population totale. En effet, la part des personnes ayant un niveau d'éducation faible dans la population totale des 20-64 ans est passée de 40% en 2003 à 22% en 2012.

Enfin, la part de ceux qui ont un niveau d'éducation moyen est en hausse en passant de 42.4% du total des inactifs en 2003 à 49.1% en 2012. Cette hausse de la part des personnes ayant un niveau d'éducation moyen parmi les inactifs est essentiellement due à la hausse de leur taux d'inactivité. En effet, la part de personnes ayant un niveau d'éducation moyen dans la population totale des 20-64 ans est en baisse: 47% en 2003 et 41% en 2012.

Les ¾ des personnes qui sont inactives au Luxembourg « ne veulent pas de travail »

Dans l'enquête sur les forces de travail (EFT), on pose également des questions sur la disposition à travailler des inactifs. A cette question, 74.8% des inactifs (de 20 à 64 ans) au Luxembourg répondent qu'ils ne veulent pas de travail. En France et en Allemagne, le taux de ceux qui disent ne pas vouloir de travail est plus élevé (88.6% et 79.1%).

Les femmes au Luxembourg sont d'ailleurs moins nombreuses à ne pas vouloir de travail que les hommes: 72.2% des femmes inactives et 79.3% des hommes inactifs disent ne pas vouloir travailler. Dans

les autres pays pris en considération (France et Allemagne) et dans la moyenne de la zone euro, c'est plutôt le contraire qui est le cas: dans la zone euro, 78.2% des femmes et 75.7% des hommes disent ne pas vouloir de travail.

Près d'un quart de la population inactive du Luxembourg (23.2%) « aimerait travailler, mais ne cherche pas d'emploi » (voir Tableau 40). Au Luxembourg, la proportion des femmes disposées à travailler, mais ne cherchant pas d'emploi (26.1% des femmes inactives) est d'ailleurs plus importante que la proportion correspondante des hommes (18.3% des hommes inactifs). Les personnes qui aimeraient travailler et qui ne cherchent pas de travail font partie de ce qu'on a pu appeler le « halo du chômage » qui est traité dans le chapitre 2 de la présente partie.

Le fait de dire qu'on ne veut pas travailler peut également résulter du fait qu'on suit des études ou qu'on est en retraite. Comme la population des inactifs englobe également les retraités, ainsi que les étudiants, il est utile de regarder, les différences entre les classes d'âge (voir Tableau 41).

Tableau 40: Population inactive selon la disposition à travailler, en 2012 (en % de la population inactive totale)

	Aimerait travailler mais ne cherche pas d'emploi	Ne veut pas de travail	Cherche un emploi mais n'est pas chômeur au sens du BIT	Autre
				Total
UE-28	18.7	77.3	2.8	1.2
Zone euro	18.2	77.3	3.4	1.1
DE	15.6	79.1	5.3	0.0
FR	5.8	88.6	5.3	0.3
LU	23.2	74.8	1.5	0.5
				Hommes
UE-28	19.8	74.9	3.5	1.9
Zone euro	18.5	75.7	4.2	1.6
DE	16.3	76.5	7.2	0.0
FR	6.1	88.0	5.8	0.1
LU	18.3	79.3	...	...
				Femmes
UE-28	18.1	78.6	2.5	0.8
Zone euro	18.0	78.2	2.9	0.8
DE	15.3	80.5	4.2	0.0
FR	5.6	88.9	5.0	0.4
LU	26.1	72.2	1.8	0.0

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: ... = données non fiables, resp. nombre d'observations faible; cherche un emploi et ne pas être chômeur au sens du BIT peut notamment dire que la personne qui est à la recherche d'un emploi n'est pas disponible pour travailler à brève échéance

Tableau 41 : Population inactive selon la disposition à travailler et selon l'âge, 2012 (en % de la population inactive totale)

	Luxembourg								
	Total			Hommes			Femmes		
	15-24	25-49	50-64	15-24	25-49	50-64	15-24	25-49	50-64
	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans
Aimerait travailler mais ne cherche pas d'emploi	12.8	41.1	15.9	12.3	38.3	14.4	13.2	41.5	16.5
Ne veut pas de travail	85.7	54.7	83.1	86.8	53.2	83.8	84.6	55.3	82.6
Cherche un emploi mais n'est pas chômeur au sens du BIT	1.3	3.8	...	...	...	...	...	3.2	...
Aucune réponse	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Zone euro								
	Total			Hommes			Femmes		
	15-24	25-49	50-64	15-24	25-49	50-64	15-24	25-49	50-64
	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans	ans
Aimerait travailler mais ne cherche pas d'emploi	11.3	30.6	10.0	11.4	35.6	10.5	11.2	28.8	9.7
Ne veut pas de travail	84.4	63.3	86.4	84.1	55.0	84.6	84.7	66.3	87.4
Cherche un emploi mais n'est pas chômeur au sens du BIT	2.1	6.0	1.6	2.1	9.2	2.0	2.1	4.8	1.3
Aucune réponse	2.2	0.1	2.0	2.4	0.2	2.9	2.0	0.1	1.5

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: ... = données non fiables, resp. nombre d'observations faible

Dans la classe d'âge des 15-24 ans, 85.7% des personnes inactives disent ne pas vouloir travailler et seulement 12.8% des personnes « aimeraient travailler, mais ne cherchent pas d'emploi ». Les taux sont très similaires pour les femmes et pour les hommes et il n'y pratiquement pas d'écart par rapport à la moyenne de la zone euro. On verra plus loin que la raison principale dans cette classe d'âge pour ne pas chercher du travail est liée au fait que les personnes concernées sont en éducation ou en formation (voir Tableau 41).

Parallèlement, dans la classe d'âge des 50 ans et plus, le pourcentage des inactifs qui affirment ne pas vouloir travailler est également de plus de 80% (83.1%) et il n'y a pas d'écart entre les sexes. 15.9% des personnes inactives de cette classe d'âge disent vouloir travailler, mais qu'ils ne sont pas à la recherche d'un emploi. Dans cette classe d'âge, le fait de ne pas chercher un emploi est largement lié au fait que les gens concernés sont en retraite (voir Tableau 43).

En revanche, au Luxembourg, dans la classe d'âge des 25-49 ans, la proportion des personnes inactives affirmant ne pas vouloir de travail est de seulement 55%

Dans la classe d'âge des 25-49 ans, le pourcentage de ceux qui « aimeraient travailler, mais ne cherchent pas d'emploi » est beaucoup plus élevé au Luxembourg, 41.1% de cette classe d'âge sont dans ce cas. Seulement 54.7% de la population inactive de 25-49 ans affirment ne pas vouloir travailler (voir Tableau

41). L'écart entre les hommes et les femmes est peu important. A noter que la proportion des personnes inactives de la classe d'âge des 25-49 ans qui ne « veulent pas de travail » est plus élevée dans la zone euro (63.3%) qu'au Luxembourg (54.7%) et que la proportion de ceux qui « aimeraient travailler, mais de cherchent pas d'emploi » est plus faible dans la zone euro (30.6%) qu'au Luxembourg (41.1%).

Seulement 1% des personnes inactives au Luxembourg qui ne cherchent pas d'emploi pensent qu'il n'y a pas de travail disponible

L'absence de recherche d'un emploi, même en cas de disposition à travailler, peut avoir différentes raisons: des raisons familiales, être malade ou en incapacité de travail, être en éducation ou en formation, être retraité, être découragé de chercher un emploi. L'enquête sur les forces de travail (EFT) contient également une question sur les raisons qui sont à l'origine de l'absence de la recherche d'un emploi (voir Tableau 42).

1.1% des personnes inactives au Luxembourg ne cherchent pas d'emploi parce qu'ils estiment qu'il n'y a pas de travail disponible. Le pourcentage est beaucoup plus élevé dans la zone euro (7.1%) et en Belgique (6.2%), par exemple. Les taux sont encore plus élevés dans des pays comme l'Italie où 13.4% des inactifs ne cherchent pas d'emploi parce qu'ils pensent qu'il n'y a pas d'emploi disponible. Au Portugal, le taux est de 13.7%, en Bulgarie de 17.8%.

Tableau 42: Raison principale pour les inactifs pour ne pas chercher un emploi, selon le sexe, 2012 (en %)

	Maladie ou incapacité	Autres responsabilités familiales ou personnelles	Assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler	Dans l'éducation ou la formation professionnelle	Retraité	Pense qu'il n'y a pas de travail disponible	Autres raisons
Total							
UE-28	17.9	9.6	12.0	15.4	25.7	6.7	12.8
Zone euro	15.0	10.7	10.3	15.4	25.8	7.1	15.6
BE	19.1	14.8	5.3	18.6	18.7	6.2	17.3
DE	16.4	9.9	13.0	19.2	24.4	2.9	14.2
LU	12.3	23.0	6.7	25.2	24.1	1.1	7.4
Hommes							
UE-28	24.6	2.5	1.5	20.6	33.0	7.1	10.7
Zone euro	20.1	2.4	0.9	21.0	37.2	6.4	12.0
BE	21.4	4.0	0.5	21.8	23.5	4.5	24.3
DE	22.5	...	...	29.9	32.1	3.3	12.2
LU	14.7	2.9	...	34.1	41.4	...	6.9
Femmes							
UE-28	14.1	13.5	17.7	12.5	21.7	6.5	14.0
Zone euro	12.2	15.2	15.5	12.3	19.5	7.5	17.8
BE	17.6	21.8	8.4	16.5	15.6	7.3	12.8
DE	13.2	14.3	19.2	13.5	20.4	2.7	16.7
LU	10.9	34.7	10.1	20.0	13.9	1.4	9.0

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: ... = données non fiables, resp. nombre d'observations faible

Près de 30% des inactifs au Luxembourg ne cherchent pas de travail pour des raisons familiales ou personnelles ou pour l'assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler

Au Luxembourg, 6.7% des inactifs affirment ne pas chercher d'emploi parce qu'ils doivent s'occuper d'un enfant ou d'un adulte dans l'incapacité de travailler et 23.0% ne cherchent pas d'emploi pour d'autres raisons familiales ou personnelles (voir Tableau 42). En additionnant ces deux catégories, on arrive à un pourcentage de 29.7% de personnes inactives qui ne cherchent pas de travail pour des raisons familiales et personnelles. Pour les hommes, les raisons familiales et personnelles pour ne pas chercher un emploi ne jouent qu'un rôle peu important, alors que près de moitié des femmes (44.8%) évoquent des raisons familiales et personnelles pour ne pas chercher d'emploi.

La moitié des inactifs de la classe d'âge des 20-64 qui ne cherchent pas d'emploi est soit en formation ou en éducation, soit en retraite

Au Luxembourg, en 2012, 24.1% des inactifs ne cherchent pas d'emploi parce qu'ils sont à la retraite et 25.2% parce qu'ils sont en éducation (voir Tableau 43). Près de 50% des inactifs ne cherchent donc pas de travail pour ces deux raisons. Il n'est donc pas inutile de jeter un coup d'œil sur les raisons de l'absence de recherche d'un emploi par classes d'âge.

Sans surprise, dans la classe d'âge des 15-24, 96.9% des inactifs au Luxembourg évoquent l'éducation ou la formation comme raison pour ne pas rechercher un emploi. Dans la classe d'âge des 25-49 ans, seulement 17.7% donnent cette raison pour expliquer la non recherche d'un emploi.

Dans la classe d'âge des 25-49 ans, près de 60% des inactifs ne cherchent pas d'emploi pour des raisons familiales et personnelles

En 2012, 21.1% des inactifs âgés de 25 à 49 ans disent ne pas chercher d'emploi parce qu'ils doivent assistance à des enfants ou adultes dans l'incapacité de travailler. 36.3% donnent d'autres raisons familiales ou personnelles. Globalement, 57.4% des inactifs âgés de 25 à 49 ans évoquent donc des raisons familiales et personnelles pour ne pas chercher d'emploi (voir Tableau 43). Dans la zone euro, cette catégorie de raisons concerne seulement 39.3% (24.9% + 14.4%) de la classe d'âge des 25-49 ans.

Finalement, dans la classe d'âge de 50-64 ans, seulement 26.2% des inactifs expliquent l'absence de recherche d'un emploi par des raisons familiales ou personnelles. L'assistance à des enfants ou des adultes dans l'incapacité de travailler n'est évoquée que par 1.4% des inactifs âgés de 50 à 64 ans pour expliquer pourquoi ils ne cherchent pas d'emploi. 16.8% des personnes inactives de 50 à 64 ans évoquent la maladie ou l'incapacité comme raisons pour ne pas chercher d'emploi. Dans cette classe d'âge, 47.4% des personnes interrogées sont en retraite et ne cherchent plus de travail pour cette raison (voir Tableau 43).

Tableau 43: Raison principale pour les inactifs pour ne pas chercher un emploi, selon la classe d'âge, 2012 (en %)

	Luxembourg		
	15 à 24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Maladie ou incapacité	...	13.0	16.8
Autres responsabilités familiales ou personnelles	...	36.3	24.8
Assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler	...	21.1	1.4
Dans l'éducation ou la formation professionnelle	96.9	17.7	...
Retraité	...	...	47.1
Pense qu'il n'y a pas de travail disponible	...	...	1.7
Autres raisons	2.2	10.1	7.9
	Zone euro		
	15 à 24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Maladie ou incapacité	1.7	17.1	16.7
Autres responsabilités familiales ou personnelles	1.4	14.4	10.4
Assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler	1.7	24.9	2.9
Dans l'éducation ou la formation professionnelle	89.0	13.7	...
Retraité	...	1.4	47.4
Pense qu'il n'y a pas de travail disponible	2.0	10.0	6.2
Autres raisons	4.1	17.0	15.8

Sources : STATEC, EUROSTAT N.B.: ... = données non fiables, resp. nombre d'observations faible

2. Chômage

Ce chapitre propose une analyse du chômage au Luxembourg. Tout comme le chapitre sur l'emploi, il adopte une approche plutôt structurelle. Voilà pourquoi ce chapitre se limite à présenter des données annuelles. Le lecteur intéressé par l'évolution conjoncturelle et des chiffres plus récents est prié de se référer aux notes de conjoncture publiées par le STATEC¹³.

Le chapitre débute par un exposé des concepts et définitions utilisés. Vient ensuite une section qui se penche sur l'évolution du chômage et sur sa structure. Une dernière section s'intéresse à ce qui est parfois appelé le « halo du chômage », c'est-à-dire aux personnes qui se trouvent aux limites du chômage, de l'emploi et de l'inactivité.

2.1 Concepts et définitions

Le taux de chômage est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

La définition du concept du chômage est intimement liée aux sources utilisées pour le mesurer. Au Luxembourg, comme ailleurs, le chômage est mesuré via des enquêtes dédiées, comme l'enquête sur les forces de travail (EFT) dans les pays de l'Union Européenne (UE), et via l'utilisation de sources administratives.

Dans le premier cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes qui ont répondu d'une certaine manière à un questionnaire. Dans le second cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes inscrites auprès d'un service public de l'emploi (au Luxembourg: l'Agence pour le développement de l'emploi).

2.1.1 Le chômage au sens de l'EFT

L'enquête européenne sur les forces de travail (EFT) mesure le chômage selon une définition préconisée

par le Bureau International du Travail (BIT) et entérinée dans un règlement européen¹⁴.

Afin d'être classé en tant que chômeur au sens du BIT, une personne doit être:

- *sans emploi*, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence;
- *disponible* pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence;
- *activement à la recherche* d'un travail, c'est-à-dire qu'elle doit avoir entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou avoir trouvé un travail et l'entamer dans une période de trois mois au maximum.

Une personne est dite « activement » à la recherche d'un emploi si elle a entrepris au moins une des démarches suivantes:

- contacter un bureau de placement public afin de trouver du travail, quelle que soit la partie prenant l'initiative (le renouvellement de l'inscription pour des raisons purement administratives ne constitue pas une démarche active en vue de trouver du travail);
- envoi d'une candidature directement aux employeurs;
- recherches par relations personnelles, par l'intermédiaire de syndicats, etc.;
- insertion ou réponse à des annonces dans les journaux;
- étude des offres d'emploi;
- participation à un test, à un concours ou à un entretien dans le cadre d'une procédure de recrutement;
- recherche de terrains, de locaux ou de matériel;

¹³ <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/note-conjoncture/index.html>

¹⁴ Règlement (CE) No 1897/2000 de la Commission du 7 septembre 2000 portant application du règlement (CE) no 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté en ce qui concerne la définition opérationnelle du chômage. (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:228:0018:0021:FR:PDF>)

- démarches pour obtenir des permis, des licences ou des ressources financières.

2.1.2 Le chômage au sens de l'ADEM

La seconde source permettant de déterminer le nombre de chômeurs au Luxembourg, ce sont les registres de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) qui utilise la notion de « demandeur d'emploi résidant ».

Il s'agit là d'une personne:

- sans emploi;
- résidante sur le territoire national;
- disponible pour le marché du travail;
- à la recherche d'un emploi approprié;
- non-affectée à une mesure pour l'emploi;
- indemnisée ou non indemnisée;
- ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM.

La grande différence entre ces deux définitions du chômage vient du fait que cette dernière définition implique qu'un chômeur doit être inscrit et qu'il doit être en règle en ce qui concerne le suivi imposé par l'ADEM.

Certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM ne sont pas des chômeurs au sens du BIT, parce qu'ils ont travaillé un peu durant la semaine de référence ou parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours en raison d'une formation par exemple, ou simplement par ce qu'ils ne recherchent pas activement un emploi.

A l'inverse, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à l'ADEM parce qu'ils n'en ont pas fait la démarche.

Il est possible de lever l'une ou l'autre de ces conditions et d'établir des indicateurs alternatifs.

2.2 Évolution et structure du chômage

Le Graphique 112 ci-dessous présente l'évolution du chômage entre 2003 et 2012. Le graphique présente deux séries. La première concerne le chômage BIT tel que défini ci-dessus. La deuxième concerne le chômage au sens de l'ADEM. Ces deux séries n'ont ni le même profil, ni le même niveau. L'écart en valeur absolue entre les deux séries varie entre 0.1 et 1.4

points de pourcentage. Il convient de souligner que le taux de chômage selon l'ADEM est calculé selon la nouvelle méthodologie mise en place au début de l'année 2012.

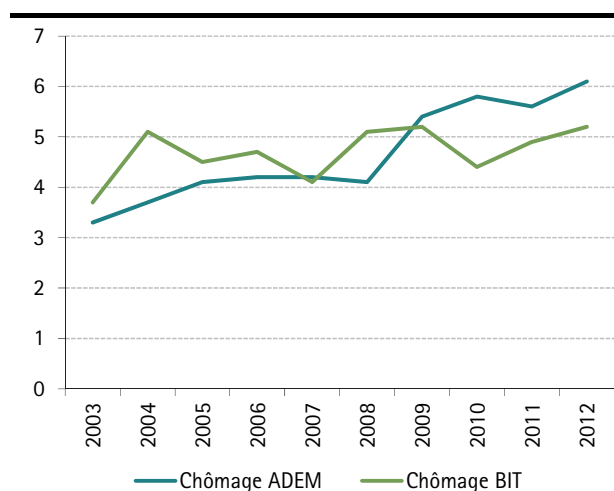
En 2009, le taux de chômage selon l'ADEM est de 5.4% et est passé à 5.8% en 2010, 5.6% en 2011 et 6.1 en 2012. En considérant le taux de chômage calculé selon les normes du BIT, l'image change quelque peu. Ce taux est de 5.2% en 2009. Contrairement aux taux de l'ADEM, le taux de chômage selon le BIT a baissé en 2010 en passant à 4.4%. Depuis lors, il a de nouveau augmenté: 4.9% en 2011 et 5.2% en 2012.

Comment expliquer cette évolution divergente des années 2009 et 2010 ? Une piste d'explication serait que la baisse du chômage BIT observée entre 2009 et 2010 est due à une hausse de l'inactivité. Cela voudrait dire qu'un certain nombre de personnes ne chercheraient plus activement et/ou ne seraient plus disponibles pour travailler.

On est donc en présence d'un découragement dans le chef de certains chômeurs. Les chiffres présentés plus loin dans ce chapitre semblent confirmer cette hypothèse.

Un avantage du taux de chômage BIT est sa comparabilité. Comme il est calculé sur base d'une méthodologie harmonisée, il est possible de réaliser des comparaisons au niveau européen, voire au-delà.

Graphique 112: Évolution des taux de chômage au Luxembourg selon l'ADEM et le BIT, 2003 – 2012 (en %)



Sources : STATEC, ADEM

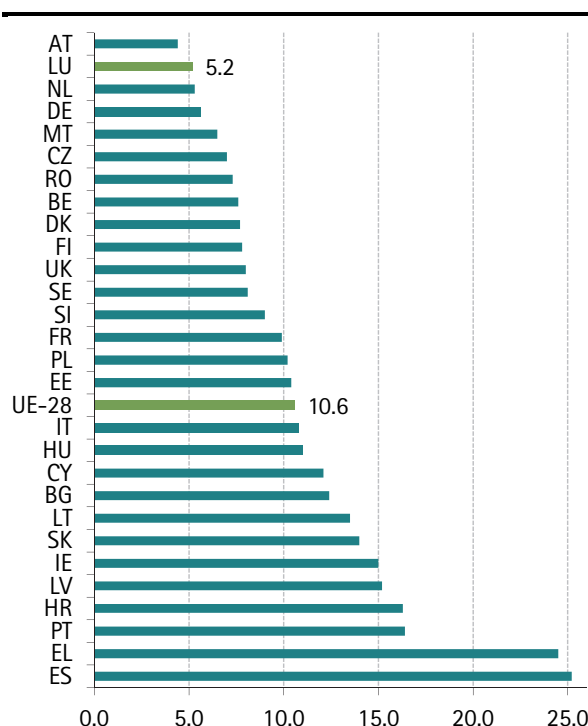
Le Graphique 113 présente les taux de chômage de 2012 pour les 27 pays membres de l'Union européenne. Avec 5.2%, le Luxembourg affiche un taux de chômage relativement faible comparé aux autres pays européens. Seulement l'Autriche (4.4%) affiche un taux encore plus faible. En Allemagne, le taux de chômage est de 5.6%, en Belgique de 7.6% et en France de 9.9%. La moyenne au niveau de l'Union européenne des 28 est de 10.6%. De l'autre côté de l'échelle, on retrouve la Grèce avec 24.5% et l'Espagne avec un taux de chômage de 25.2%.

Le Tableau 44 s'intéresse de plus près à l'évolution du taux de chômage dans les différents pays européens au cours des dernières années.

Ce tableau montre les effets néfastes de la crise dans les pays baltes et en Irlande. Ces pays ont connu des taux de chômage relativement faibles jusqu'en 2008. A partir de 2009, le chômage y a explosé. En Espagne, le taux de chômage a déjà été relativement élevé avant la crise.

Le Danemark a également connu une progression importante du taux de chômage à partir de 2009. Avant la crise, le Danemark a affiché des taux de chômage très faibles. Cette bonne performance a été attribuée au bon fonctionnement du marché du travail danois et en particulier à son modèle social, celui de la « flexicurité » (en anglais: « flexicurity »)¹⁵. Il s'agit d'un modèle conjuguant flexibilité pour les employeurs et sécurité pour les travailleurs. Des efforts ont été entrepris afin de transposer ce modèle social dans d'autres pays européens. Or, suite à la crise le taux de chômage danois a fait plus que doubler en passant de 3.4% en 2008 à 6.1% en 2009 et 7.6% en 2010, pour se stabiliser à 7.7% en 2011 et 2012. En analysant le modèle danois de plus près, une telle réaction n'est guère surprenante. Ce qui compte selon les défenseurs du modèle danois, n'est pas cette hausse (prévisible) du chômage, mais la vitesse avec laquelle ce chômage sera résorbé dans les années qui suivent.

Graphique 113: Les taux de chômage dans l'Union Européenne en 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT – Enquête sur les forces de travail

Tableau 44: Les taux de chômage dans l'Union Européenne, 2007 – 2012 (en %)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AT	4.5	3.9	4.9	4.5	4.2	4.4
BE	7.5	7.0	8.0	8.4	7.2	7.6
BG	6.9	5.7	6.9	10.3	11.4	12.4
CY	4.0	3.8	5.5	6.5	8.1	12.1
CZ	5.4	4.4	6.8	7.4	6.8	7.0
DE	8.8	7.6	7.9	7.2	6.0	5.6
DK	3.8	3.5	6.1	7.6	7.7	7.7
EE	4.8	5.6	14.1	17.3	12.8	10.4
EL	8.4	7.8	9.6	12.7	17.9	24.5
ES	8.3	11.4	18.1	20.2	21.8	25.2
FI	6.9	6.4	8.4	8.5	7.9	7.8
FR	8.0	7.4	9.2	9.4	9.3	9.9
HR	9.8	8.6	9.3	12.1	13.8	16.3
HU	7.4	7.9	10.1	11.2	11.0	11.0
IE	4.6	6.1	12.2	14.1	14.9	15.0
IT	6.2	6.8	7.9	8.5	8.5	10.8
LT	4.4	5.9	13.9	18.0	15.5	13.5
LU	4.1	5.1	5.2	4.4	4.9	5.2
LV	6.1	7.7	17.5	19.0	16.5	15.2
MT	6.5	6.1	7.0	7.0	6.6	6.5
NL	3.2	2.7	3.4	4.5	4.4	5.3
PL	9.7	7.2	8.3	9.7	9.8	10.2
PT	8.5	8.1	10.0	11.4	13.4	16.4
RO	6.8	6.1	7.2	7.6	7.7	7.3
SE	6.2	6.3	8.5	8.8	8.0	8.1
SI	5.0	4.5	6.0	7.4	8.3	9.0
SK	11.2	9.5	12.1	14.4	13.7	14.0
UK	5.4	5.7	7.7	7.9	8.2	8.0
UE-28	7.2	7.1	9.0	9.7	9.8	10.6

Sources : STATEC, EUROSTAT – Enquête sur les forces de travail

¹⁵ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=102&langId=fr>

Notons encore qu'entre 2011 et 2012, le taux de chômage a augmenté dans tous les pays de l'Union européenne, à l'exception des trois pays baltes, de l'Allemagne, de Malte, de la Roumanie, de la Finlande et du Royaume-Uni.

2.2.1 Le chômage en fonction du profil des chômeurs

Les résultats de l'enquête sur les forces de travail (EFT) permettent de calculer le taux de chômage en fonction d'un certain nombre de critères afin de dégager un profil plus précis des chômeurs.

Ainsi, le graphique 114 ci-dessous présente l'évolution du taux de chômage de manière différenciée pour les hommes et les femmes. On peut remarquer que le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes au Luxembourg. Il en ressort également que l'écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes n'est pas stable au fil du temps.

Ainsi en Irlande p.ex., le taux de chômage des femmes n'est que de 60% de celui des hommes.

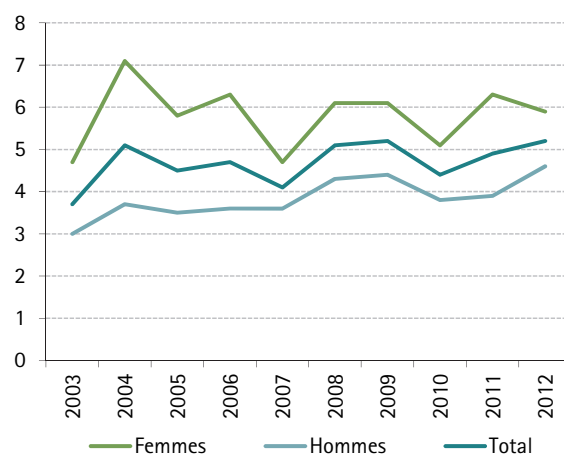
Dans neuf autres pays, ainsi qu'en moyenne européenne, les taux de chômage féminin et masculin se retrouvent à égalité.

Le Graphique 116 différencie les taux de chômage en fonction de l'âge. Force est de constater que les travailleurs âgés de 15 à 24 ans affichent des taux de chômage relativement élevés. En outre, le taux de chômage des jeunes est relativement volatile, comparé à celui des autres travailleurs. Après avoir atteint un niveau de 17.9% en 2008, le taux de chômage des jeunes est redescendu à 14.2% en 2010 et a augmenté de nouveau à 16.8% en 2011 et même 18.8% en 2012. Par contre, le taux de chômage est resté plus faible dans la classe d'âge de 25 à 64 ans : 4.0% en 2008, 4.1% en 2009, 3.8% en 2010, 4.1% en 2011 et 4.2% en 2012.

Au Luxembourg, le rapport entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes est de l'ordre de 1.3 en 2012. Le graphique 115 permet de situer le Luxembourg au niveau européen. Dans l'Union européenne, le Grand-Duché compte parmi les pays où ce rapport est relativement élevé. Seules la Grèce et la République Tchèque présentent des rapports aussi élevés.

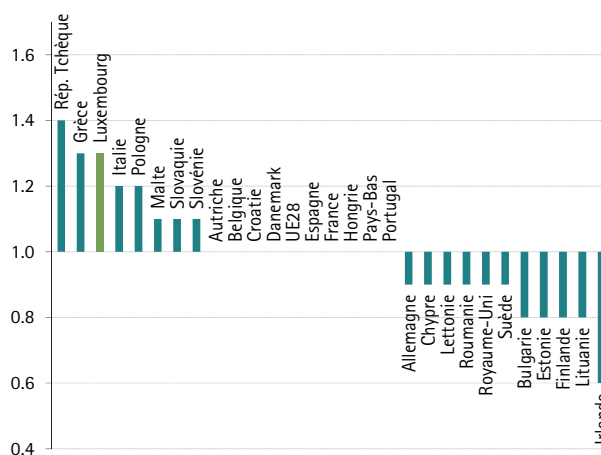
Onze des 28 pays de l'Union européenne présentent des taux de chômage moindres pour les femmes que pour les hommes, et donc des rapports inférieurs à 1.

Graphique 114: Évolution des taux de chômage au Luxembourg selon le sexe, 2003 – 2012 (en %)



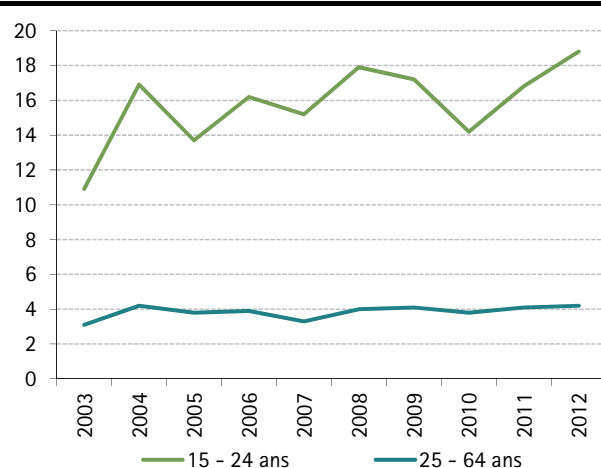
Source : STATEC – Enquête sur les forces de travail

Graphique 115: Rapport entre taux de chômage des femmes et taux de chômage des hommes dans l'Union Européenne, 2012



Sources : STATEC, EUROSTAT – Enquête sur les forces de travail

Graphique 116: Évolution des taux de chômage au Luxembourg en fonction de l'âge, 2003 – 2012 (en %)



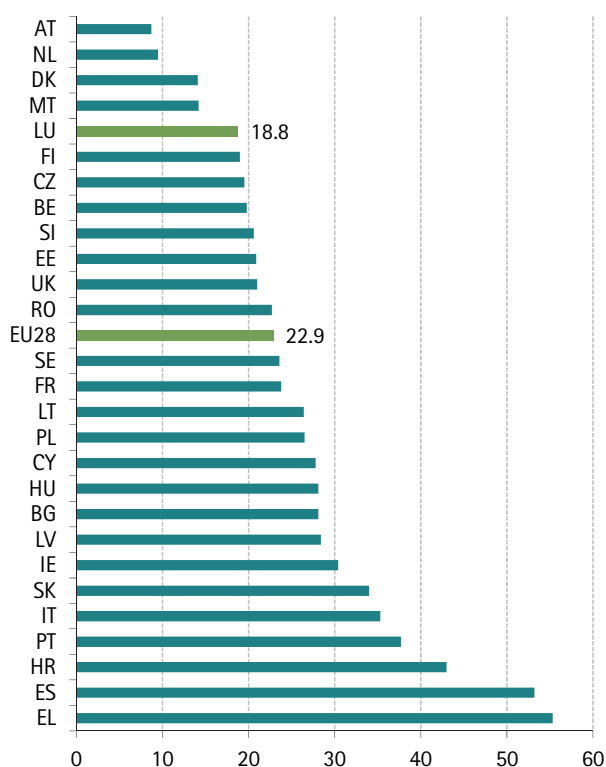
Source : STATEC – Enquête sur les forces de travail

Si le taux de chômage des jeunes peut paraître élevé pour le Luxembourg, on peut tout de même constater que le Grand-Duché se situe largement en-dessous de la moyenne de l'Union Européenne, qui a atteint 22.9% en 2012 (voir Graphique 117). Parmi les pays européens les plus touchés par le chômage des jeunes, on trouve la Grèce avec 55.3% et l'Espagne avec 53.2%. Comme on l'a déjà vu au point précédent, ces mêmes pays affichent les taux de chômage les plus élevés pour l'ensemble de leur population.

Au vu de l'importance que le chômage des jeunes prend dans le débat public, les concepts et indicateurs du chômage des jeunes sont analysés en détail dans un chapitre à part de ce rapport. Il est en effet important de comprendre les problèmes particuliers qui se posent au niveau de la mesure du chômage chez les jeunes si l'on veut interpréter les taux de chômage des jeunes et les comparer avec les taux des autres classes d'âge ou encore au niveau international.

Le chômage ne touche pas tous les résidents du Luxembourg de la même manière. Le Graphique 118 renseigne les taux de chômage selon la nationalité des travailleurs.

Graphique 117: Les taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans l'Union Européenne en 2012 (en %)



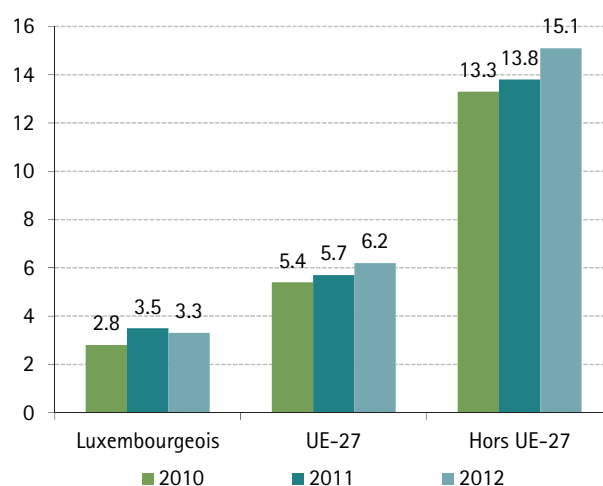
Sources : STATEC, Eurostat - Enquête sur les forces de travail

Le taux de chômage reste très limité parmi les travailleurs de nationalité luxembourgeoise: 3.3% en 2012. Par contre, il est plus élevé parmi les personnes originaires des autres pays de l'Union européenne vivant à Luxembourg (6.2%) et beaucoup plus élevé chez les ressortissants de pays tiers (15.1%). On peut constater que le taux de chômage des Luxembourgeois a légèrement reculé en 2012 par rapport à celui de 2011, alors que ceux des étrangers ont continué d'augmenter.

Le niveau d'éducation est un autre déterminant important du chômage à Luxembourg. D'après le Graphique 119, ceci est vrai pour les hommes et pour les femmes. Le taux de chômage est de 8.5% chez les hommes ayant atteint au maximum un niveau secondaire inférieur (Niveau ISCED 0-2), mais se réduit à 4.3% pour ceux ayant achevé une éducation secondaire supérieure (ou post-secondaire non tertiaire) (ISCED 3-4), et même à 3.0% parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau tertiaire (ISCED 5-6).

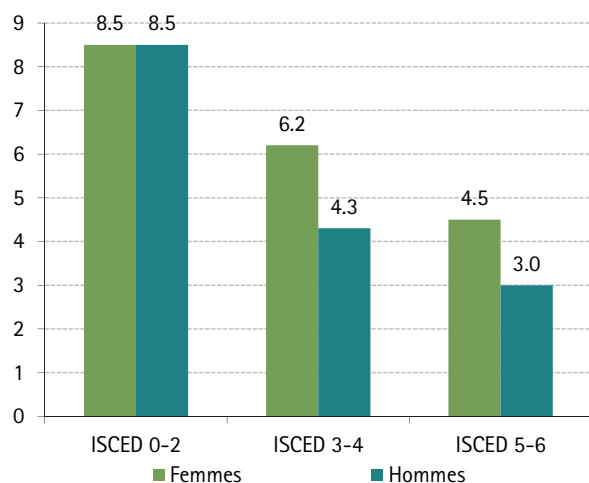
Chez les femmes, on constate que le niveau d'éducation a également une influence sur le taux de chômage, mais de moindre importance que chez les hommes: de 8.5% chez les femmes ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire inférieur, il ne descend qu'à 6.2% chez les femmes de niveau d'éducation secondaire supérieur, et à 4.5% chez celles ayant atteint un niveau tertiaire.

Graphique 118: Les taux de chômage à Luxembourg selon la nationalité, 2010 - 2012 (en %)



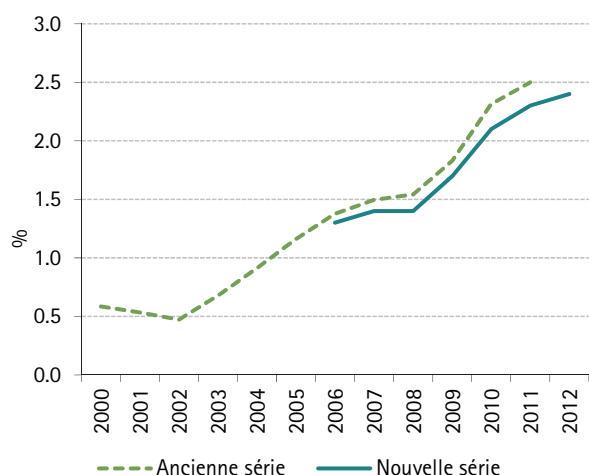
Sources : STATEC, EUROSTAT - Enquête sur les forces de travail

Graphique 119: Les taux de chômage à Luxembourg selon le niveau d'éducation et le sexe en 2012 (en %)



Source : STATEC – Enquête sur les forces de travail

Graphique 120: Évolution du taux de chômage de longue durée au Luxembourg, 2000 – 2012 (en % de la population active)



Sources : STATEC, ADEM

Le chômage de longue durée constitue un problème particulier pour nos sociétés, non seulement d'un point de vue économique, mais également d'un point de vue social et psychologique. On définit généralement le chômeur de longue durée comme étant un actif qui est au chômage depuis un an ou plus. Le Graphique 120 indique deux séries. La « nouvelle » série renseigne les demandeurs d'emploi comptés selon la méthodologie mise en place en 2012. Dans l'« ancienne » série les demandeurs d'emploi sont dénombrés selon la méthodologie en vigueur jusqu'à la fin de 2011.

Si le taux de chômage de longue durée a encore été relativement limité au Luxembourg au début des années 2000 (de l'ordre de 0.5%), il a rapidement augmenté depuis 2002 pour atteindre 2.5% en 2011 (voir Graphique 120). Selon la nouvelle méthodologie, le taux de chômage de longue durée est de 2.3% en 2011 et de 2.4% en 2012. S'il y a une petite différence entre les niveaux de l'ancienne série et de la nouvelle série, leurs évolutions sont identiques.

2.2.2 Le chômage par commune et par canton

La présente section se penche sur la dimension territoriale du chômage. Les données locales sur le chômage proviennent de l'ADEM. Elles reflètent la situation au 31 décembre de chaque année. Les chiffres sur l'emploi, qui permettent de calculer la population active et donc les taux de chômage proviennent de l'IGSS et reflètent également la situation au 31 décembre.

L'analyse de la répartition géographique du taux de chômage montre des différences régionales importantes. D'après le Tableau 45, les cantons les plus touchés sont ceux d'Esch-sur-Alzette, de Vianden, de Wiltz, de Diekirch et d'Echternach (avec des taux de chômage entre 7.2% et 9.1%), alors que ceux de Capellen, Grevenmacher, Redange, Remich et Mersch se retrouvent en-dessous de la moyenne nationale (qui était de 7.2% au 31.12.2012).

Tableau 45: Population active et taux de chômage dans les douze cantons du Grand-Duché de Luxembourg au 31/12/2012

Canton	Population ayant un emploi (1)	Nombre de chômeurs (2)	Population active (3)=(1)+(2)	Taux de chômage (%) (4)=(2)/(3)
Esch-sur-Alzette	64 520	6 423	70 943	9.1
Vianden	2 049	184	2 233	8.2
Wiltz	6 013	536	6 549	8.2
Diekirch	12 580	1 032	13 612	7.6
Echternach	7 256	563	7 819	7.2
Luxembourg	61 819	4 608	66 427	6.9
Clervaux	7 181	513	7 694	6.7
Mersch	12 628	746	13 374	5.6
Remich	8 865	495	9 360	5.3
Redange	7 283	396	7 679	5.2
Grevenmacher	11 369	605	11 974	5.1
Capellen	17 605	862	18 467	4.7

Sources : STATEC, IGSS, ADEM
situation au 31/12/2012

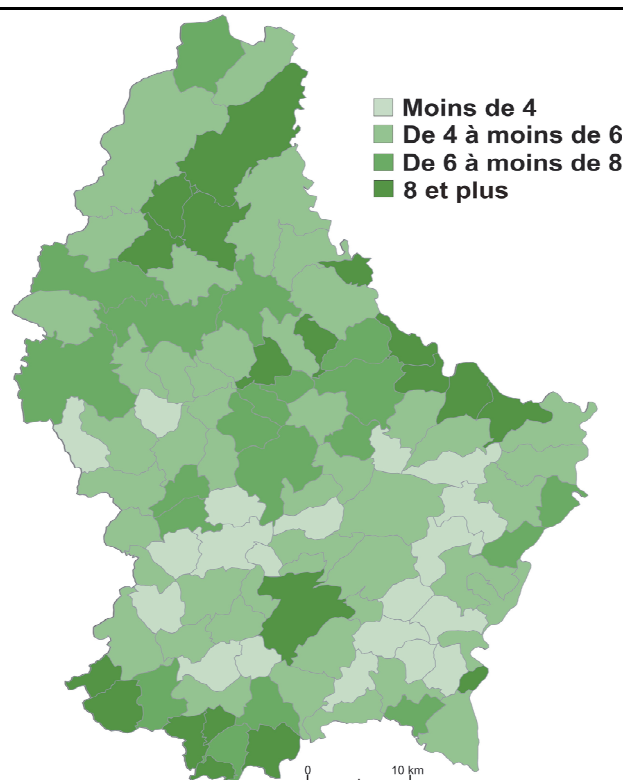
Le Graphique 122 montre que les cantons d'Esch-sur-Alzette, Wiltz, Echternach et Vianden affichent de façon régulière un taux de chômage au-dessus de la moyenne nationale. Certains cantons ont connu une très forte augmentation du chômage entre 2000 et 2010. Ainsi, dans le canton de Grevenmacher, même s'il reste un des plus faibles du pays, le taux de chômage a presque quadruplé en 10 ans; dans les cantons de Capellen et de Mersch, il a triplé. On peut noter aussi que dans la plupart des cantons, le taux de chômage n'a que peu augmenté entre 2010 et 2012, à l'exception des cantons de Diekirch et de Vianden. Dans certains cantons, il a même baissé: c'est le cas des cantons d'Echternach et de Remich.

L'analyse des chiffres relatifs aux communes (voir Tableau 47) demande plus de précaution puisqu'ils peuvent être très volatiles, surtout dans les communes à population faible. Toujours est-il que les communes d'Esch-sur-Alzette, Differdange, Echternach, Vianden et Wiltz se retrouvent régulièrement parmi les dix communes les plus touchées par le chômage depuis une dizaine d'années.

La carte du taux de chômage par commune (Graphique 121) fait apparaître certaines disparités régionales. On peut remarquer que mise à part la capitale, les communes aux taux de chômage les plus élevés sont concentrées dans les centres régionaux du Nord (axe Clervaux-Wiltz), du Nord-Est (Echternach-Reisdorf, Diekirch/Ettelbruck et Vianden) et au Sud-Ouest (axe Pétange – Esch – Dudelange), alors qu'à l'Est du pays, Remich est la seule commune à avoir un taux supérieur à 8%.

Les hommes et les femmes semblent ne pas être affectés par le chômage de la même manière selon leur lieu de résidence. On constate en effet (voir Tableau 46), que par rapport à leurs collègues masculins, les femmes sont davantage touchées par le chômage dans certains cantons (Clervaux, Echternach, Redange, Wiltz, Vianden), alors que les taux de chômage des femmes sont inférieurs à ceux des hommes dans d'autres (Remich, Esch, Mersch, Luxembourg).

Graphique 121: Les taux de chômage dans les communes du Grand-Duché de Luxembourg au 31/12/2012 (en %)

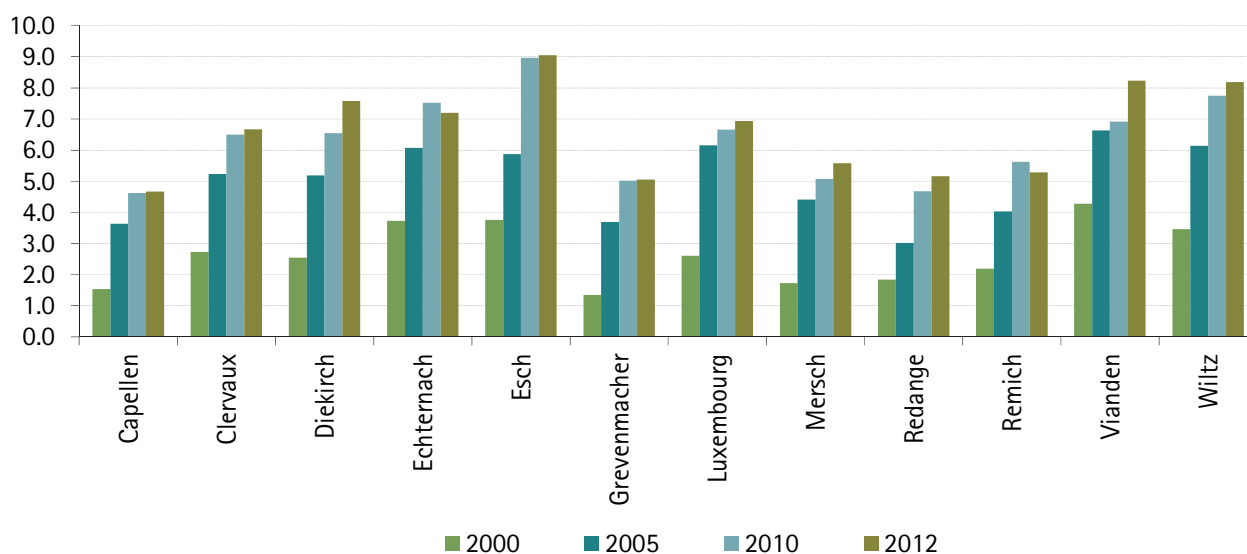


Source: Statec

Tableau 46: Les taux de chômage par canton et par sexe au 31/12/2012 (en %)

Canton	Taux de chômage hommes (en%)	Taux de chômage femmes (en%)	Rapport Taux femmes / Taux hommes
Clervaux	5.9	7.6	1.3
Echternach	6.6	7.9	1.2
Redange	4.8	5.6	1.2
Wiltz	7.8	8.7	1.1
Vianden	7.9	8.7	1.1
Capellen	4.5	4.9	1.1
Grevenmacher	5.0	5.2	1.0
Diekirch	7.6	7.6	1.0
Luxembourg	7.3	6.5	0.9
Mersch	5.9	5.2	0.9
Esch	9.5	8.5	0.9
Remich	5.6	4.9	0.9

Sources : STATEC, IGSS, ADEM

Graphique 122: Évolution des taux de chômage dans les douze cantons du Grand-Duché de Luxembourg entre 2000 et 2012 (en %)

Sources : STATEC, IGSS, ADEM

Tableau 47: Population active et taux de chômage dans certaines communes du Grand-Duché de Luxembourg au 31/12/2012 (en %)¹⁶

Commune	Pop. ayant un emploi au 31/12/2012	Nombre de chômeurs au 31/12/2012	Population active au 31/12/2012	Taux de chômage au 31/12/2012	Taux de chômage au 31/12/2011
« Top ten »					
Vianden	749	121	870	13.9	11.0
Esch-sur-Alzette	12 515	1829	14 344	12.8	12.8
Wiltz	1 902	258	2 160	11.9	11.2
Differdange	9 234	1164	10 398	11.2	10.9
Rumelange	2 002	224	2 226	10.1	9.8
Eschweiler	385	43	428	10.0	9.1
Reisdorf	475	53	528	10.0	11.3
Beaufort	1 015	111	1 126	9.9	8.7
Echternach	2 214	238	2 452	9.7	10.2
Pétange	6 581	693	7 274	9.5	9.1
...					
Luxembourg	38 450	3374	41 824	8.1	7.7
...					
« Bottom ten »					
Biwer	743	27	770	3.5	5.0
Schuttrange	1 349	49	1 398	3.5	3.6
Koerich	973	34	1 007	3.4	3.1
Reckange-sur-Mess	938	31	969	3.2	2.7
Garnich	848	25	873	2.9	2.7
Lenningen	778	22	800	2.8	4.1
Heffingen	495	13	508	2.6	4.2
Bech	503	13	516	2.5	3.5
Betzdorf	1 462	37	1 499	2.5	2.9
Bous	698	16	714	2.2	2.5

Sources : STATEC, IGSS, ADEM

¹⁶ Les chiffres pour toutes les communes sont disponibles sur le portail des statistiques:http://www.statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=1157&F_Language=fra&MainTheme=2&FldrName=3

2.3 Au-delà de l'emploi et du chômage

Le cadre mis au point par le BIT et utilisé par Eurostat dans l'enquête sur les forces de travail permet de caser les personnes en âge de travailler (personnes âgées entre 15 et 74 ans) dans une des trois catégories suivantes:

- Emploi;
- Chômage;
- Inactivité.

Une personne est considérée comme étant en emploi si elle est impliquée dans une activité productrice. Une personne est considérée comme étant au chômage si elle est sans emploi, disponible pour travailler et activement à la recherche d'un emploi.¹⁷ Une personne est en inactivité si elle ne relève pas de l'un des deux premiers statuts.

Ce cadre d'analyse est clair et simple. Or, il n'est pas exempt de critique. Comme ces trois catégories sont mutuellement exclusives, une personne ne peut se trouver simultanément dans plusieurs catégories. Cette catégorisation peut paraître trop stricte, car elle n'admet pas de zone grise entre les statuts. Ainsi, un emploi à temps partiel, voire très partiel, suffit de ne plus être considéré comme chômeur. Un statut de chômeur « partiel » n'existe pas dans le cadre d'analyse du BIT. De même, une personne qui cherche activement un emploi, mais qui n'est pas disponible pour commencer dans le délai de 15 jours, sera considérée comme inactive, malgré le fait qu'elle participe, via sa prospection d'emploi, au marché du travail. On utilise parfois le terme de « halo du chômage » afin de désigner cette frange du chômage. Dans le glossaire de l'INSEE, le halo du chômage est décrit comme suit:

La définition et la mesure du chômage est complexe et extrêmement sensible aux critères retenus. En effet, les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir (exemple d'un étudiant qui travaille quelques heures par semaine...). Le Bureau international du travail (BIT) a cependant fourni une définition stricte du chômage, mais qui ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi), ou avec l'inactivité: en effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne

sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage.¹⁸

Le Graphique 123 présente la situation de manière schématique. Le dessin de gauche représente le point de vue « BIT ». De ce point de vue, les trois états, emploi, chômage et inactivité sont mutuellement exclusifs.

Le dessin de droite présente une image plus proche de la réalité du marché du travail. En effet, d'après cette représentation, les trois statuts ne sont plus exclusifs, mais se chevauchent. Il y a en quelque sorte trois zones grises au croisement de ces trois statuts.

La zone 1 contient les personnes qui sont en sous-emploi, c'est-à-dire des personnes qui ont un emploi, mais qui souhaitent travailler davantage. Cette catégorie peut également contenir les personnes ayant un emploi précaire.

La zone 2 correspond aux personnes qui se trouvent à la limite entre le chômage BIT et l'inactivité. Il peut s'agir là de chômeurs découragés, qui ont renoncé à rechercher un emploi, mais qui seraient prêts à en accepter un si l'opportunité se présentait. Il peut également s'agir de chômeurs, qui sont à la recherche d'un emploi, mais qui ne peuvent pas commencer à travailler dans les délais fixés par le BIT.

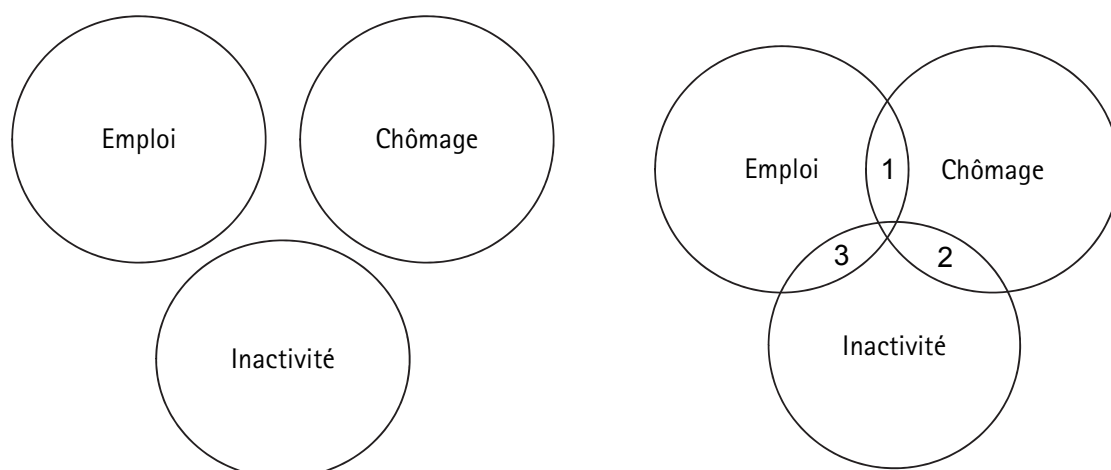
La zone 3 correspond à des personnes qui sont entre l'emploi et l'inactivité. Il s'agit là de travailleurs qui ont fait le choix de travailler moins, pour une raison qui leur est propre (préretraite, garde d'enfants, formation, ...). Ils ne souhaitent donc pas travailler plus pour l'instant.

La suite de ce chapitre s'intéresse plus particulièrement aux zones 1 et 2 du Graphique 123.

¹⁷ La définition du chômage au sens du BIT a été présentée plus en détail au point 1 du présent chapitre.

¹⁸ Source: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm>

Graphique 123: Le « halo » du chômage



Afin de mieux rendre compte de cette situation, des indicateurs alternatifs ou complémentaires au chômage BIT ont été développés au fil du temps. Une initiative récente émane de la part d'Eurostat. En 2009/2010, un groupe de travail a été constitué dans le but de définir des indicateurs supplémentaires au chômage BIT. Ce groupe de travail a rendu un rapport¹⁹ et a formulé des recommandations.

La suite de ce chapitre présente les indicateurs recommandés par ce groupe de travail. Ces indicateurs bénéficient d'un large consensus au sein de l'Union Européenne. Par ailleurs, comme ces indicateurs sont calculés à partir de l'enquête sur les forces de travail, ils permettent de réaliser des comparaisons entre pays.

Eurostat a mis au point trois indicateurs, qui sont définis comme suit:

- Personnes ayant un emploi à temps partiel, mais qui souhaitent travailler davantage (« Underemployed part-time workers »).
- Personnes à la recherche d'un emploi, mais pas immédiatement disponibles (« Persons seeking work but not immediately available »).
- Personnes disponibles pour travailler, mais pas à la recherche d'un emploi (« Persons available to work but not seeking »).

Il y a donc d'un côté les personnes en « sous-emploi ». Ce sont les personnes qui se trouvent dans la zone 1 du Graphique 123.

D'un autre côté il y a des personnes qui ne sont pas en emploi, et qui se trouvent à mi-chemin entre les chômeurs au sens du BIT et les inactifs. Ces personnes sont qualifiées dans la suite de « force de travail potentielle ». Ce terme se justifie par le fait que ces personnes sont en dehors de la force de travail, telle que définie par le BIT (emploi + chômage). Par contre elles sont plus proches de cette dernière que les autres personnes inactives. Par rapport au Graphique 123, il s'agit des personnes se trouvant dans la zone 2.

D'après le Tableau 48, la population en âge de travailler est de 402 530 personnes en 2012. Ceci correspond à une progression de 2.8% par rapport à l'année 2011. L'emploi a fortement progressé par rapport à 2011 (+ 5.5%), en passant de 225 409 personnes en 2011 à 237 697 personnes en 2012. Parmi cette population en emploi, 5 225 personnes sont considérées comme étant en sous-emploi. En 2012, le nombre de personnes en sous-emploi a augmenté de plus d'un tiers par rapport à l'année 2011.

Le nombre de chômeurs au sens BIT est passé de 12 171 en 2011 à 12 579 en 2012. Ceci représente une hausse de 3.4%. La force de travail potentielle telle que définie ci-dessus, a été composée de 14 199 personnes en 2012, contre 12 863 personnes en 2011. En termes relatifs, la progression a été de plus de 10%. Dans ce groupe, 12 669 personnes sont disponibles pour travailler mais ne recherchent pas activement un emploi. Il s'agit là de chômeurs

¹⁹ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/documents/Report_TF_indicators.pdf

découragés, qui ont arrêté la recherche active d'un emploi et de personnes qui sont empêchées dans la recherche active d'un emploi pour des raisons familiales ou personnelles. Quelques 1 530 personnes déclarent par contre rechercher un emploi, mais ne sont pas disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines.

Le Tableau 49 présente les chiffres du Tableau 48 sous forme de taux. La deuxième colonne du Tableau 49 fait référence à la numérotation des lignes du Tableau 48. Ceci permet de faire plus facilement le lien entre les effectifs et les taux.

En 2012, le sous-emploi représente 2.2% de l'emploi total, contre 1.8% en 2010 et 1.7% en 2011.

Le taux de chômage correspond à la proportion des chômeurs dans la population active. Le taux de chômage au sens du BIT est passé de 4.4% en 2010 à 5.1% en 2011 et 5.0% en 2012.

Le taux de chômage élargi tient également compte de la force de travail potentielle définie ci-dessus. Cela signifie que la force de travail potentielle est rajoutée au numérateur et au dénominateur. La prise en compte de ce groupe de personnes fait plus ou moins doubler le taux de chômage. En 2010, le taux de chômage élargi a été de 9.1%. Il a augmenté en 2011 (10.0%) et en 2012 (10.1%). Dans le Tableau 45, ceci correspond à la ligne « taux de chômage élargi (1) ».

Le « taux de chômage élargi (2) », compte en plus les personnes en sous-emploi parmi les chômeurs. Ce taux a été de 10.8% en 2010, de 11.5% en 2011 et même de 12.1% en 2012.

Ces chiffres font donc état d'un petit nombre de travailleurs en sous-emploi (2.2% de l'emploi national) et d'un halo relativement large autour du chômage BIT. La prise en compte de ce halo fait doubler le nombre de chômeurs ainsi que le taux de chômage.

Les statuts d'activité peuvent être considérés comme des statuts attribués sur base d'une batterie de critères objectifs. Le Tableau 50 met ensemble ces statuts attribués avec les statuts déclarés par les individus eux-mêmes. En effet, à la fin du questionnaire de l'EFT, chaque personne en âge de travailler est priée de s'exprimer sur sa situation par rapport à la vie économique. Chaque personne peut indiquer, parmi une liste prédéfinie, un et un seul statut qui correspond, selon elle, le mieux à sa situation.

Tableau 48: Décomposition de la population en âge de travailler (15-74 ans) au Luxembourg, de 2010 à 2012

		2010	2011	2012
1	Emploi total	223 055	225 409	237 697
1a	dont: sous-emploi	3 987	3 764	5 225
2	Chômage BIT	10 336	12 171	12 579
3	Population active BIT 1+2	233 392	237 580	250 276
	Force de travail potentielle			
4	potentielle	12 107	12 863	14 199
	dont:			
4a	cherche/indisponible	1 259	1 180	1 530
	dont: disponible/ne			
4b	cherche pas	10 848	11 683	12 669
	Population active élargie 3+4	245 498	250 443	264 475
6	Population inactive	137 108	141 194	138 055
	Population en âge de travailler (15-74 ans) 1+2+4+6	382 606	391 637	402 530

Source : STATEC - Enquête sur les forces de travail

Tableau 49: Taux de chômage et taux de sous-emploi, de 2010 à 2012 (en %)

		2010	2011	2012
Sous-emploi dans l'emploi total	1a / 1	1.8	1.7	2.2
Taux de chômage BIT	2 / 3	4.4	5.1	5.0
Taux de chômage élargi (1)	(2+4) / 5	9.1	10.0	10.1
Taux de chômage élargi (2)	(2+4+1a)/5	10.8	11.5	12.1
Taux d'activité BIT	3 / 7	61.0	60.7	62.2
Taux d'activité élargi	5 / 7	64.2	63.9	65.7

Source : STATEC - Enquête sur les forces de travail

D'après le Tableau 50, la quasi-totalité (95%) des personnes auxquelles le statut « emploi » a été attribué se considèrent elles-mêmes comme étant en emploi. Parmi les personnes considérées comme étant en sous-emploi, 87% déclarent être en emploi.

Pour les autres statuts attribués, l'image est moins nette. Seulement 53% des chômeurs au sens du BIT se considèrent comme étant au chômage, alors que 21% des chômeurs au sens du BIT indiquent le travail domestique comme activité.

Parmi les personnes à la recherche d'un travail mais non disponibles immédiatement, 37% déclarent être des étudiants, 35% se considèrent comme étant des chômeurs et 14% indiquent le travail domestique.

Chez les personnes disponibles pour travailler mais pas à la recherche active d'un emploi, on retrouve de nouveau trois groupes. Le premier groupe, qui représente 37% des personnes ayant ce statut, déclarent le travail domestique comme leur activité.

Tableau 50: Statuts attribués et statuts auto-déclarés (en %)

	Statut auto-déclaré						Total
	Emploi	Chômage	Etudiant	Retraité	Travail domes- tique	Autre inactif	
Emploi	95	0	1	1	1	3	100
Sous-emploi	87	4	3	1	3	3	100
Chômage BIT	2	53	7	1	21	15	100
Cherche / indisponible	7	35	37	1	14	6	100
Disponible / ne cherche pas	2	8	19	22	37	11	100
Inactif	1	1	33	38	22	6	100

Source : STATEC - Enquête sur les forces de travail

Tableau 51: Statuts attribués et inscription à l'ADEM, 2012 (en %)

	%
Emploi	2
Sous-emploi	14
Chômage BIT	65
Cherche / indisponible	42
Disponible / ne cherche pas	11
Inactif	2

Source : STATEC - Enquête sur les forces de travail

Ensuite, 22% sont des retraités et 19% des membres de ce groupe se considèrent comme des étudiants.

Finalement, parmi les personnes inactives on retrouve 38% de retraités, 33% d'étudiants et 22% de personnes qui disent avoir un travail domestique.

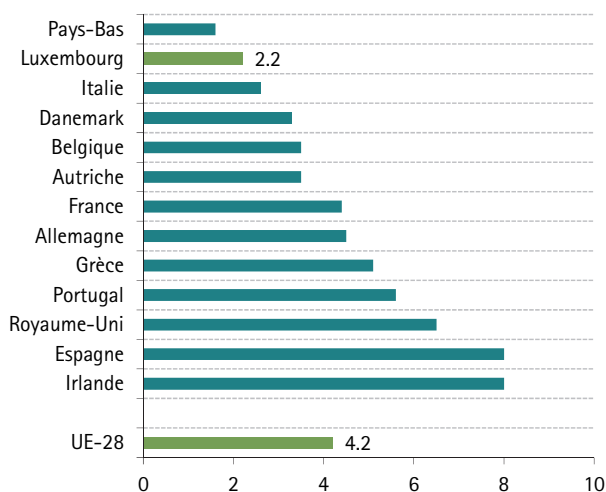
Au Luxembourg, les personnes sans emploi et/ou à la recherche d'un nouvel emploi ont la possibilité de s'inscrire à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), pour se faire assister dans la recherche d'un emploi. Le Tableau 51 indique, pour les 6 statuts attribués, le pourcentage de personnes inscrites à l'ADEM. Il n'est pas surprenant de voir que le taux d'inscription le plus élevé est observé parmi les chômeurs au sens du BIT. Hormis les personnes en emploi et en sous-emploi, il s'agit là du groupe qui est le plus proche du marché du travail. Dans ce groupe, deux personnes sur trois (65%) sont inscrites auprès de l'Agence pour le développement de l'emploi. Cela signifie qu'un chômeur BIT sur trois se passe des services de l'ADEM.

Ensuite, chez les personnes qui cherchent activement mais qui ne sont pas disponibles, 42% sont inscrites auprès de l'ADEM. Par contre, le taux d'inscription des personnes qui ne cherchent pas de travail mais qui sont disponibles est de 11%. Finalement, le taux d'inscription n'est que de 2% chez les personnes inactives.

Parmi les personnes en emploi, le taux d'inscription est de 2%. Il s'agit là de travailleurs qui se trouvent en période de préavis et de personnes qui sont affectées à une mesure pour l'emploi organisée par l'ADEM. Le taux est plus élevé chez les travailleurs en sous-emploi, à savoir 14%. Le fait que ce taux soit plus élevé pour ce groupe que pour le groupe précédent reflète le caractère de « chômeurs partiels » de ces personnes.

Le Graphique 124 rapporte la proportion des travailleurs en sous-emploi en 2012 au Luxembourg et dans quelques pays européens.

Le sous-emploi représente 2.2% de l'emploi national au Luxembourg. La moyenne des 28 pays membres de l'UE s'établit à 4.2%. Seuls les Pays-Bas (1.6%) ont un taux plus faible que le Luxembourg. La France (4.4%) et l'Allemagne (4.5%) affichent des taux de sous-emploi supérieurs à la moyenne européenne. En Espagne et en Irlande, deux pays particulièrement touchés par la crise, le sous-emploi représente 8.0% de l'emploi national.

Graphique 124: Proportion du sous-emploi dans l'emploi national, 2012 (en %)

Sources : STATEC, Eurostat - Enquête sur les forces de travail

Le Tableau 52 indique les différents taux de chômage. Le taux de chômage calculé selon les normes au sens du BIT est relativement faible au Luxembourg, avec 5.0%. Dans l'Union européenne, l'Autriche est le seul pays à afficher un taux plus faible (4.3%). La moyenne des 28 pays membres est de 10.5%, et le record des taux de chômage les plus élevés est détenu par l'Espagne (25.0%) et la Grèce (24.3%).

La prise en compte du « halo » change la donne quelque peu. La force de travail potentielle (définition (1)) fait doubler le taux de chômage au Luxembourg (de 5.0% à 10.1%). En Autriche, l'évolution est similaire. En Allemagne, la prise en compte de la force de travail potentielle a un impact plus faible sur le taux de chômage. Il y passe de 5.5% à 7.8%. Au niveau des 28 pays membres de l'UE, la force de travail potentielle fait augmenter le taux de chômage de 10.5% à 14.4%.

Si, en plus de la force de travail potentielle, les personnes en sous-emploi sont comptabilisées parmi les chômeurs (définition (2)), le taux de chômage au Luxembourg augmente encore légèrement pour atteindre 12.1%. En Allemagne et en France, le sous-emploi a un impact plus substantiel sur le taux de chômage: dans le premier cas, le taux passe de 7.8% à 12.0% et dans le deuxième cas il passe de 12.1% à 16.0%. Sur l'ensemble de l'UE, le sous-emploi fait augmenter le taux de chômage de 14.4% à 18.0%.

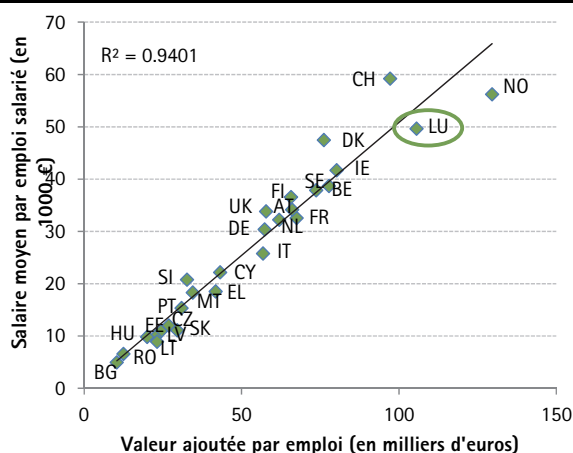
Tableau 52: Taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage élargis en 2012 (en %)

	BIT	Elargi (1)	Elargi (2)
Allemagne	5.5	7.8	12.0
Autriche	4.3	8.2	11.4
Belgique	7.6	10.5	13.6
Danemark	7.5	10.4	13.3
Espagne	25.0	29.1	34.8
France	9.9	12.1	16.0
Grèce	24.3	26.2	29.9
Irlande	14.7	16.9	23.6
Italie	10.7	20.3	22.4
Luxembourg	5.0	10.1	12.1
Pays-Bas	5.3	9.3	10.8
Portugal	15.9	19.8	24.3
Royaume-Uni	7.9	11.0	16.8
UE-28	10.5	14.4	18.0

Sources : STATEC, Eurostat - Enquête sur les forces de travail

3. Salaires

Graphique 125: Salaire moyen de l'ensemble de l'économie et valeur ajoutée par emploi, 2012



Sources : STATEC, EUROSTAT

Dans ce qui suit, on s'appuiera, sur les données des comptes nationaux qui permettent d'étudier l'évolution du salaire moyen total et des salaires moyens des branches économiques et de faire des comparaisons entre les pays européens. A noter que le salaire moyen est défini ici par la somme des traitements et salaires bruts (variable D11 dans le système des comptes nationaux SEC95) divisée par le nombre de salariés. Ne sont pas inclus dans cet agrégat les charges patronales. En ajoutant les charges patronales aux salaires et traitements, on obtient la rémunération par salarié (variable D1 dans le SEC95), c'est-à-dire en fait le coût salarial.

3.1 Le niveau et l'évolution du salaire moyen

En comparant les pays européens et en croisant le salaire moyen (nominal) avec le niveau de la valeur ajoutée par emploi (nominal), on constate une corrélation extrêmement élevée. En d'autres mots, et sans surprise, plus la valeur ajoutée nominale par emploi est importante, plus le salaire moyen nominal dans un pays est élevé. En bas de l'échelle européenne, on trouve des pays comme la Bulgarie, la Roumanie et d'autres nouveaux Etats membres; en haut de l'échelle se sont établis le Luxembourg, la Norvège, la Suisse et le Danemark (voir Graphique 125). A titre d'exemple, en 2012, la valeur ajoutée nominale par emploi au Luxembourg est de quelque 106 000 € et le salaire moyen nominal annuel de 50 000 €. En Bulgarie, la

valeur ajoutée par emploi atteint à peine 10 500 € et le salaire moyen ne dépasse pas les 5 000€.

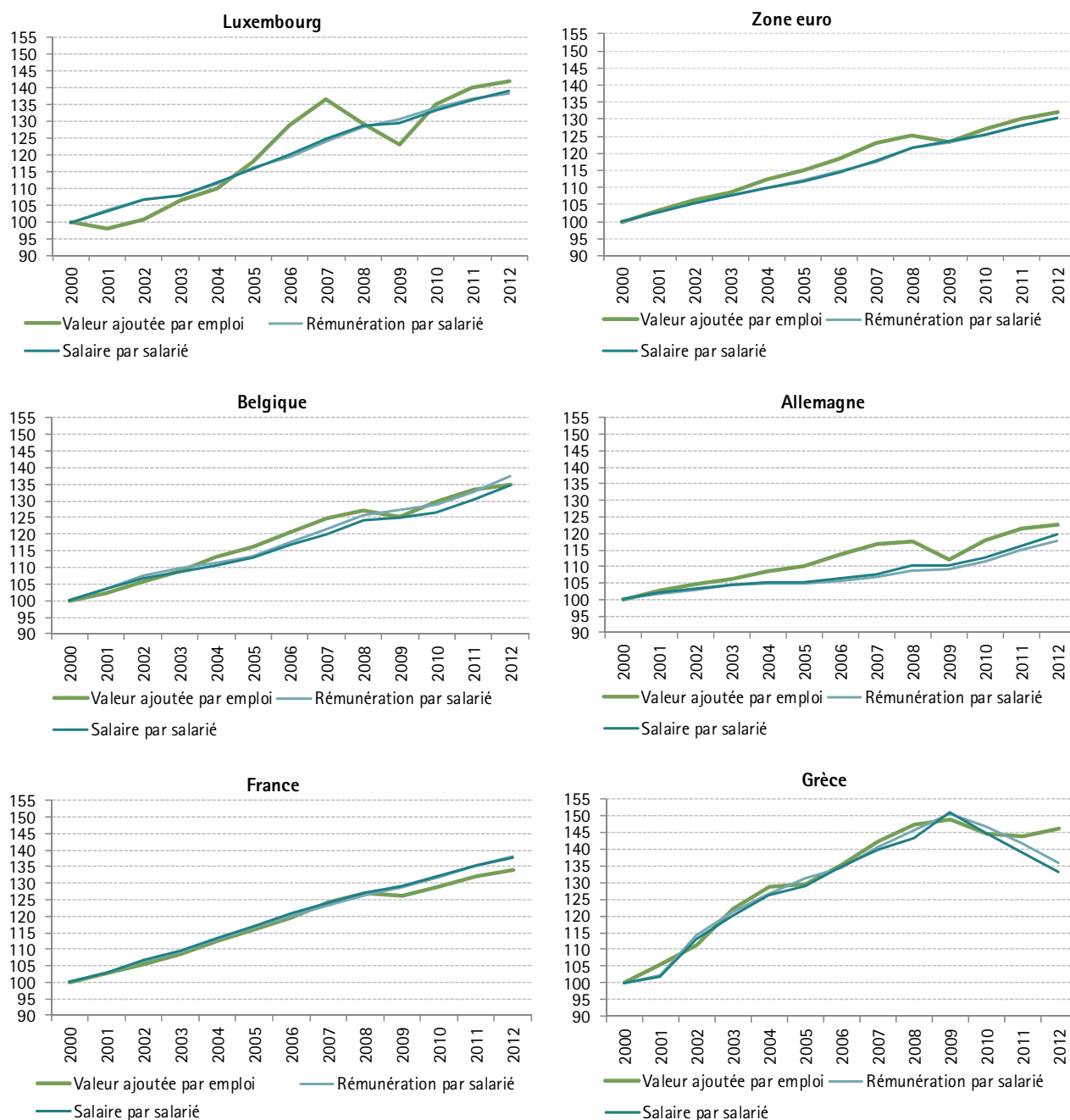
Globalement, en valeur nominale, l'évolution des salaires est parallèle à la valeur ajoutée par emploi

On note, pour le Luxembourg comme pour les autres pays européens, que l'évolution du salaire moyen nominal (et de la rémunération moyenne) est globalement parallèle à l'évolution de la valeur ajoutée par emploi, avec toutefois un décrochage ou plutôt une évolution moins dynamique de la rémunération et du salaire moyen que celle de la valeur ajoutée par emploi (plus ou moins important selon les pays) à partir de 2004 et cela jusqu'en 2008 (voir Graphique 126).

Au Grand-Duché, le salaire moyen (et la rémunération moyenne) dévie un peu de la trajectoire de la valeur ajoutée par emploi pendant les années de ralentissement économique 2001-2002. Le salaire moyen et la rémunération moyenne augmentent linéairement alors que la croissance de la valeur ajoutée par emploi est atone pendant ces années. De 2005 jusqu'à la crise économique récente, la valeur ajoutée (VAB) par emploi (en termes nominaux) s'envole, sans être accompagnée par une croissance similaire du salaire moyen. S'en suit la formation d'un écart (un écart croissant entre VAB/emploi et la rémunération moyenne et le salaire moyen) bien plus prononcé au Luxembourg que dans les autres pays européens (voir Graphique 126). A noter que cet écart croissant entre VAB/emploi et salaire moyen jusqu'en 2007 se répercute sur le coût salarial unitaire réel qui tend à baisser, en d'autres mots dans une baisse de la part salariale de 2005 à 2007. On y reviendra plus loin.

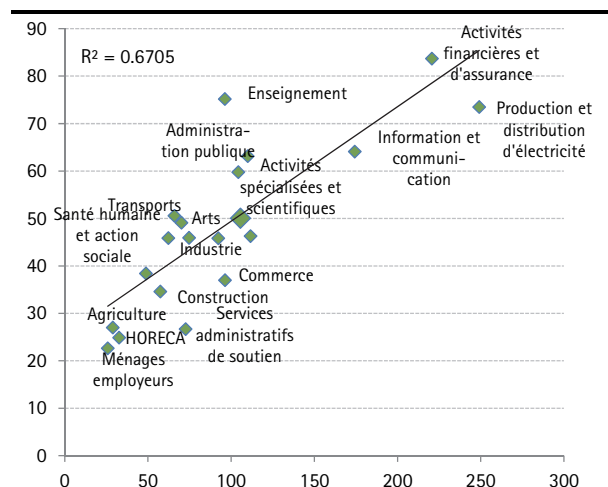
A noter qu'en Allemagne, une croissance nominale assez faible de la valeur ajoutée (quelque +17% de 2000 à 2007) va de pair avec une croissance tout aussi faible du salaire moyen nominal (+ 8% de 2000 à 2007). A titre de comparaison, la valeur ajoutée par emploi nominale au Luxembourg a augmenté de quelque 37% entre 2000 et 2007 et le salaire moyen nominal de 25%. Par ailleurs, contrairement à la France par exemple, l'écart entre la VAB par emploi et le salaire moyen tend à se creuser de manière considérable en Allemagne – mais également au Luxembourg et cela surtout de 2005 à 2007 –, résultat d'une certaine modération salariale. Le coût salarial unitaire réel s'en ressent en s'orientant à la baisse et la part salariale régresse fortement jusqu'en 2008.

Graphique 126: Evolution de la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale), des salaires et des rémunérations par salarié, 2000 –2012 (indices: 100 = 2000)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Graphique 127: Valeur ajoutée par emploi et salaire moyen par branches au Luxembourg, 2012



Sources : STATEC

Notons encore que l'évolution de la rémunération moyenne par salarié (qui inclut les charges patronales) se superpose à celle du salaire moyen (salaires et traitements bruts par salarié à l'exclusion des charges patronales) dans la plupart des pays. Ce qui signifie que le poids des charges patronales est resté globalement stable en Europe depuis 2000.

La crise économique et financière s'exprime très nettement par un tassement de la croissance en 2008, puis, en 2009, une chute – plus ou moins marquée selon les pays – de la valeur ajoutée par emploi. En valeur nominale, la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg passe de 101 500 € en 2007 à 96 100 € en 2008 et à 91 600 € en 2009. Cet écart correspond à une évolution de -10%. Dans la zone euro, la VAB/emploi en valeur nominale augmente encore de 2% de 2007 à 2008, puis recule de 1.5% en 2009, de sorte qu'elle se situe au même niveau en 2009 qu'en 2007. En Belgique et en France, le recul de la VAB/emploi nominale était également moins prononcé qu'au Luxembourg. Elle se situe en 2009, pratiquement au même niveau qu'en 2007 dans ces deux pays.

En même temps, au Luxembourg comme dans les pays voisins, le salaire moyen (et la rémunération moyenne) continuaient à croître quoiqu'à un rythme moins élevé qu'au cours des années antérieures. De 2007 à 2008, le salaire moyen nominal moyen au Luxembourg a encore augmenté de 3.2%. En 2009, l'augmentation est encore de 0.6%, malgré la chute de la VAB/emploi. Il en découle une détérioration du

coût salarial unitaire réel (et une augmentation de la part salariale dans la valeur ajoutée).

En 2010, avec l'amélioration des conditions économiques, la VAB/emploi rebondit. Au Luxembourg, on passe de 91 600 € en 2009 de valeur ajoutée par emploi à 100 500 € en 2010, soit une augmentation nominale d'environ 10% (contre seulement 3% dans la zone euro). Le taux de croissance du salaire moyen nominal augmente également au Grand-Duché en passant de 0.6% en 2009 à 3.0% en 2010. Etant donné que ce taux est inférieur au taux de croissance de la VAB/emploi, le coût salarial unitaire réel s'améliore en 2010. On y reviendra plus loin.

En 2011, au Luxembourg, on enregistre encore une croissance de la valeur ajoutée par emploi en valeur nominale, mais elle est moins prononcée qu'en 2010. On passe de 100 500 € par emploi en 2010 à 104 200 €, soit une croissance de 3.7% en 2011 (contre 9.6% en 2010). Le salaire moyen nominal croît également en 2011 (+2.2%), mais moins fortement qu'en 2010 (+3.0%). Etant donné que la croissance du salaire nominal par emploi se situe en-dessous de celle de la valeur ajoutée par emploi (2.2% contre 3.7%), le coût salarial unitaire réel ne se détériore pas en 2011 (voir plus loin).

En 2012, la valeur ajoutée nominale par emploi croît de seulement 1.3%. En même temps le salaire moyen nominal augmente de près de 2%, d'où une nouvelle détérioration du coût salarial unitaire réel.

A noter que, dans les pays les plus touchés par la crise (plus particulièrement dans le Sud de l'Europe), les salaires moyens nominaux stagnent où reculent même. C'est plus particulièrement le cas en Grèce où le salaire moyen nominal est, en 2012, de 12% inférieur à son niveau de 2009 (voir Graphique 126). Au Luxembourg, le salaire moyen nominal est de 7% supérieur au niveau de 2009 et, dans la zone euro, l'augmentation nominale du salaire moyen de 2009 à 2012 est également de 7%.

3.2 Les salaires par branche économique

Le salaire moyen est évidemment influencé par la structure par âge de l'emploi dans les branches économiques, ainsi que par le niveau des qualifications requises par les différentes branches. En outre, l'incidence du temps partiel diffère selon

les secteurs économiques. Il ne s'agit donc ici que de donner une vue globale sur la structure des salaires par branches.

Est-ce que le lien entre salaire et valeur ajoutée par emploi que l'on a mis en évidence en comparant les pays se retrouve au niveau des branches au sein d'un pays, en l'occurrence le Luxembourg ? Un coefficient de corrélation élevé ($r = 0.82$) est le signe d'un lien clair entre le niveau du salaire moyen par branche et la valeur ajoutée par branche (voir Graphique 127). D'un côté, on est en présence de branches à faible valeur ajoutée et à faible rémunération, et, d'un autre côté, de branches ayant un haut niveau de valeur ajoutée par emploi et pouvant faire état de salaires élevés.

Le niveau des salaires selon les branches

En bas de l'échelle des rémunérations des salariés on trouve l'agriculture, le secteur HORECA et les activités des ménages en tant qu'employeurs (p.ex.: les femmes de ménage). Le secteur de la construction, les services administratifs de soutien (nettoyage, sécurité ...) et le commerce ne se trouvent pas loin de ce groupe. En milieu de peloton, on trouve l'industrie, mais également des branches de services, comme les transports et la santé humaine et l'action sociale. Les branches économiques ayant la valeur ajoutée par emploi et les salaires les plus élevés sont les services financiers (assurances, banques, auxiliaires financiers), mais également la branche de la distribution d'électricité.

A titre d'exemple, en 2012, dans la branche des hôtels et restaurants (HORECA), la valeur ajoutée brute par emploi (VAB) est de quelque 32 700 € et le salaire moyen annuel de 24 900 €. Dans les activités financières et d'assurance, la VAB/emploi atteint 220 700 € en 2012 et le salaire moyen 83 700 €.

Le salaire moyen dans l'administration publique, dans l'éducation, dans l'information et la communication et dans la branche « activités spécialisées, techniques et scientifiques (activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, recherche et développement) » se situe également en haut de l'échelle des salaires du Luxembourg. En 2012, dans l'administration publique, il est de 63 100 €, dans l'éducation de 75 200 €, dans la branche « activités spécialisées, techniques et scientifiques » de 59 700

€ et dans la branche « Information et communication » de 64 100 €.

L'écart du salaire moyen des différentes branches par rapport à la moyenne de l'ensemble des branches est parlant (voir Tableau 54 et Graphique 128). Dans les services financiers, le salaire moyen est de 67% plus élevé que la moyenne luxembourgeoise en 2012. Dans l'administration publique, l'écart par rapport à la moyenne salariale de l'ensemble des branches est de +26%, dans l'éducation de +50% et dans le secteur « électricité ... » de +47%. A l'inverse, en 2012, le niveau du salaire moyen dans la branche de l'hôtellerie et de la restauration par rapport à la moyenne du Luxembourg est de -50%, celui de la branche du « commerce » de -26%. L'écart du salaire moyen dans la construction par rapport à la moyenne globale de l'économie luxembourgeoise est de -31%. Dans les transports, le salaire moyen se situe pratiquement au même niveau que le salaire moyen de l'ensemble des branches. Dans l'industrie (produits manufacturés), le salaire moyen se plaçait en 2000 dans la moyenne des branches, mais en 2012 l'écart par rapport au salaire moyen de l'ensemble des branches est devenu négatif (-8%).

A retenir encore qu'entre 2000 et 2010, la structure des salaires selon les branches économiques reste assez stable, même si les écarts par rapport à la moyenne évoluent. On constate, par exemple, que le salaire moyen dans les services financiers était de 78% plus élevé que la moyenne en 2000. Cet écart est réduit à 67% en 2012 (on verra que cette réduction de l'écart est dû largement à un tassement de la croissance du salaire moyen dans cette branche de 2008 et en 2009). Cependant, en 2012, comme en 2000, les services financiers continuent à situer en haut de l'échelle des salaires, tout comme l'administration publique et l'éducation. En bas de cette échelle on retrouve en 2000 comme en 2010, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture, les activités des ménages en tant qu'employeurs et les services administratifs de soutien qui regroupe notamment les services liés aux bâtiments (nettoyage, sécurité ...) et d'autres services aux entreprises (voir Graphique 128).

L'évolution du salaire moyen selon les branches

Le lien entre l'évolution des salaires et l'évolution de la valeur ajoutée par emploi se retrouve au niveau des branches économiques. On a déjà vu que, globalement, le niveau des salaires de branches est

fonction de la valeur ajoutée par emploi (voir Graphique 127). L'évolution par branches des salaires (nominaux) et de la VAB par emploi confirme globalement ce lien, du moins jusqu'à la crise (voir Graphique 129). L'évolution à la hausse plus rapide de la valeur ajoutée par emploi comparée au salaire moyen (resp. la rémunération moyenne) – qu'on a décelé au niveau de l'économie dans son ensemble pour les années 2005-2007 – apparaît également dans l'industrie (où la valeur ajoutée nominale par emploi fait un bond important en 2007), ainsi que dans la branche « Commerce, HORECA, transports » où la valeur ajoutée continue même à croître légèrement en 2008, alors que les autres branches économiques ont déjà commencé à ralentir en termes de valeur ajoutée par emploi (voir Graphique 129). En 2009, la VAB par emploi dans cette branche recule fortement, mais avec une amplitude moindre que dans l'industrie qui est caractérisée par un véritable effondrement de la VAB par emploi en 2008 et en 2009. Dans l'industrie, la VAB/emploi se réoriente à la hausse en 2010 et en 2011, sans toutefois atteindre son niveau d'avant la crise. Le salaire moyen nominal se tasse légèrement dans l'industrie en 2009 (avec cependant une amplitude très en deçà du recul de la valeur ajoutée par emploi). Par contre, dans la branche « Commerce, HORECA et transports », le salaire moyen continue à croître de façon assez linéaire pendant la crise, alors que la VAB par emploi nominale recule fortement en 2009 dans cette branche.

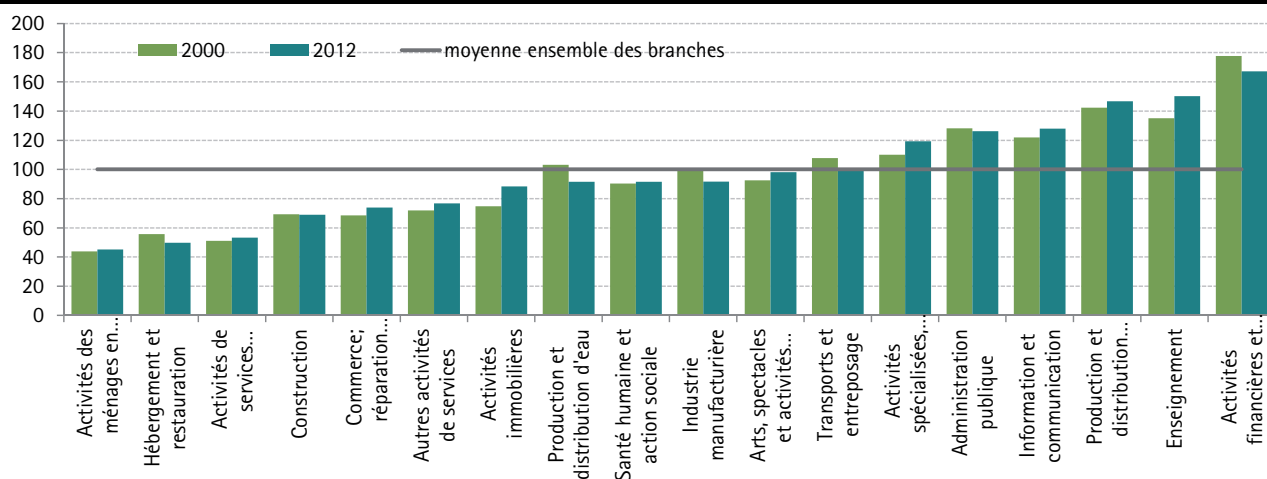
Dans la construction, le parallélisme de la VAB/emploi et du salaire moyen est également présent. Mais dès 2008, on assiste à un recul de la

valeur ajoutée nominale par emploi (qui est cependant moins prononcé que dans l'industrie). En 2012, la valeur ajoutée nominale par emploi dans la construction ne dépasse cependant pas le niveau de 2007. A noter que le salaire moyen nominal dans la construction continue de croître pendant la crise; il subit seulement une stagnation en 2010.

En ce qui concerne la branche des activités financières et d'assurance, l'évolution est plus complexe: de 2000 à 2002, la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale) n'évolue pas à la hausse contrairement au salaire moyen (voir Graphique 129). Il en résulte une tendance à l'augmentation du coût salarial unitaire réel au cours de cette période et une élévation du niveau de la part salariale dans ce secteur. A partir de 2002 et jusqu'en 2007, la valeur ajoutée par emploi y croît de manière importante (même plus fortement que dans les autres branches, mais en partant d'un niveau relatif plus bas), alors que la cadence à la hausse du salaire moyen nominal est assez linéaire jusqu'en 2007. De 2007 à 2012, le salaire moyen nominal dans la branche « activités financières et d'assurance » n'évolue que très peu (voir plus loin). Parallèlement, en 2012, la valeur ajoutée nominale par emploi n'a pas atteint son niveau d'avant la crise.

Dans la branche des activités spécialisées, techniques et scientifiques et dans les services administratifs et de soutien, la valeur ajoutée par emploi a augmenté très fortement jusqu'en 2007 (+55% par rapport à 2000), puis stagne pratiquement jusqu'en 2010, avant de connaître une croissance importante en 2011 et 2012.

Graphique 128: Niveau du salaire moyen des branches par rapport au salaire moyen total, 2000 et 2012 (indices: 100 = salaire moyen de l'ensemble des branches)

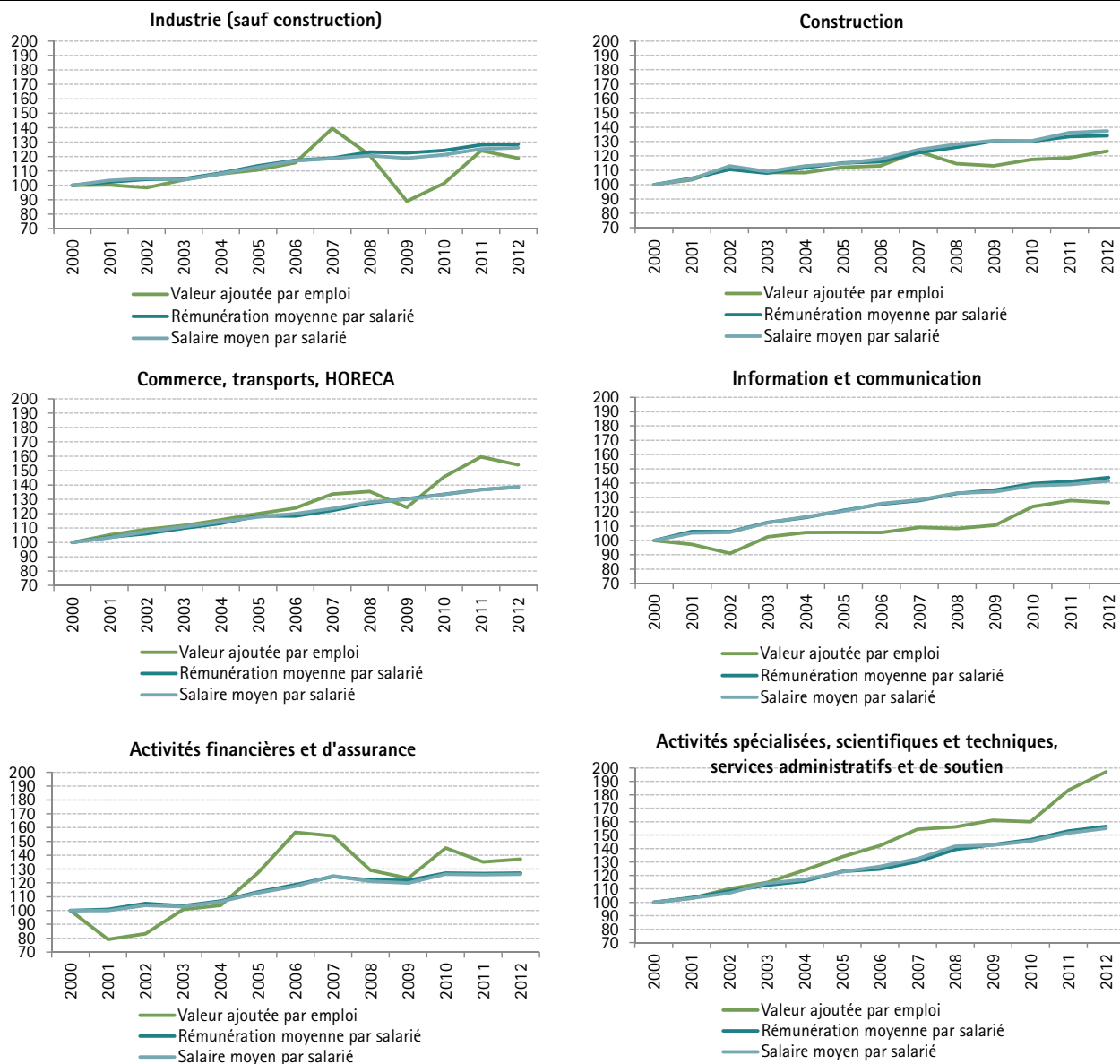


Source : STATEC

En 2012, la valeur ajoutée par emploi est de 97% plus élevée qu'en 2000. Dans cette branche, le salaire moyen évolue de façon moins dynamique que la valeur ajoutée par emploi. En 2012, le salaire moyen y est de 55% plus élevé qu'en 2000.

Néanmoins, cette augmentation dépasse la moyenne de l'économie totale où le salaire moyen nominal ne s'est accru que de 39% entre 2000 et 2012.

Graphique 129: Evolution par branches économiques de la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale), du salaire et de la rémunération par salarié au Luxembourg, 1995 –2012 (indices: 100 = 1995)



Source : STATEC

Tableau 53: Salaire moyen par branche économique au Luxembourg, 1995-2012 (en 1000 € par an)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agriculture, sylviculture et pêche	17.0	24.8	24.3	24.9	25.0	25.1	26.4	27.0
Industries extractives	29.9	33.8	39.5	42.3	42.5	41.6	45.1	46.3
Industrie manufacturière	31.5	35.9	42.2	42.9	42.2	43.4	45.1	45.9
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	47.9	51.2	66.8	68.3	71.2	69.2	72.6	73.4
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	31.2	37.1	43.9	43.7	43.7	44.5	45.7	45.8
Construction	22.1	25.0	31.0	32.0	32.7	32.7	34.2	34.6
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	21.8	24.7	31.9	33.4	34.3	35.3	36.0	37.0
Transports et entreposage	33.5	38.8	44.4	45.1	46.8	48.4	50.4	50.5
Hébergement et restauration	17.4	20.1	24.2	24.8	23.8	24.0	24.6	24.9
Information et communication	40.6	43.9	56.1	58.3	60.0	61.6	63.5	64.1
Activités financières et d'assurance	53.7	64.0	79.9	77.3	77.1	81.2	80.7	83.7
Activités immobilières	23.5	26.9	41.0	41.8	41.9	41.8	43.1	44.2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	34.1	39.6	51.7	55.1	55.6	57.6	59.4	59.7
Activités de services administratifs et de soutien	16.0	18.4	23.2	24.2	24.4	25.1	26.1	26.7
Administration publique	39.7	46.1	60.5	60.0	58.7	60.7	61.7	63.1
Enseignement	41.7	48.6	62.4	65.1	65.7	70.8	72.1	75.2
Santé humaine et action sociale	27.4	32.5	40.6	44.9	44.4	45.5	46.1	45.8
Arts, spectacles et activités récréatives	28.0	33.3	40.8	42.9	48.3	48.5	48.4	49.1
Autres activités de services	21.2	25.9	31.8	33.4	35.3	36.4	37.4	38.4
Activités des ménages en tant qu'employeurs	13.5	15.8	22.6	34.8	20.8	21.2	22.0	22.6
Total	30.7	36.0	44.9	46.4	46.6	48.1	49.1	50.0

Source : STATEC

Tableau 54: Ecart du salaire moyen nominal dans les branches par rapport à la moyenne de l'ensemble des branches Luxembourg, 1995-2012 (indices; ensemble des branches = 100)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agriculture, sylviculture et pêche	55.4	68.9	54.0	53.7	53.6	52.3	53.7	53.9
Industries extractives	97.2	93.8	87.9	91.1	91.0	86.7	91.9	92.5
Industrie manufacturière	102.6	99.7	93.9	92.6	90.5	90.3	91.9	91.7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	156.0	142.3	148.7	147.3	152.7	144.1	148.0	146.8
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	101.5	103.1	97.6	94.2	93.8	92.7	93.1	91.5
Construction	72.1	69.4	69.0	69.0	70.0	68.0	69.7	69.1
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	71.0	68.5	71.0	72.0	73.6	73.5	73.4	73.9
Transports et entreposage	109.1	107.7	98.8	97.3	100.4	100.8	102.7	100.9
Hébergement et restauration	56.6	55.7	53.9	53.5	50.9	50.0	50.1	49.7
Information et communication	132.1	121.9	124.9	125.6	128.6	128.2	129.4	128.1
Activités financières et d'assurance	174.8	177.7	177.7	166.7	165.3	169.0	164.4	167.2
Activités immobilières	76.4	74.7	91.3	90.1	89.9	87.0	87.8	88.3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	110.9	110.0	115.0	118.9	119.3	119.9	121.0	119.3
Activités de services administratifs et de soutien	52.0	51.0	51.6	52.1	52.3	52.3	53.1	53.3
Administration publique	129.1	128.2	134.6	129.4	125.8	126.3	125.7	126.1
Enseignement	135.8	135.0	138.9	140.2	140.8	147.4	146.8	150.2
Santé humaine et action sociale	89.3	90.4	90.3	96.7	95.1	94.7	93.8	91.6
Arts, spectacles et activités récréatives	91.0	92.5	90.7	92.5	103.6	100.9	98.7	98.0
Autres activités de services	69.0	72.0	70.8	71.9	75.7	75.8	76.3	76.7
Activités des ménages en tant qu'employeurs	44.1	43.8	50.2	75.0	44.6	44.2	44.9	45.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC

Tableau 55: Evolution du salaire moyen nominal par branches au Luxembourg, 1995-2012 (base 1995=100)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agriculture, sylviculture et pêche	100.0	145.8	142.7	146.6	146.9	147.7	154.9	158.6
Industries extractives	100.0	113.1	132.3	141.5	142.2	139.5	151.2	155.0
Industrie manufacturière	100.0	113.9	133.9	136.3	133.9	137.7	143.1	145.7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	100.0	107.0	139.5	142.6	148.7	144.5	151.6	153.3
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	100.0	119.1	140.7	140.2	140.3	142.8	146.6	147.0
Construction	100.0	112.8	140.0	144.6	147.5	147.6	154.6	156.2
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	100.0	113.2	146.4	153.2	157.6	162.1	165.2	169.6
Transports et entreposage	100.0	115.7	132.4	134.7	139.7	144.5	150.5	150.7
Hébergement et restauration	100.0	115.3	139.3	142.6	136.5	138.1	141.4	143.0
Information et communication	100.0	108.1	138.3	143.6	147.8	151.8	156.6	157.9
Activités financières et d'assurance	100.0	119.1	148.7	144.0	143.6	151.3	150.3	155.8
Activités immobilières	100.0	114.7	174.9	178.1	178.8	178.1	183.6	188.4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	100.0	116.2	151.7	161.8	163.2	169.0	174.3	175.3
Activités de services administratifs et de soutien	100.0	115.0	145.2	151.2	152.8	157.2	163.3	166.9
Administration publique	100.0	116.3	152.5	151.4	147.9	153.0	155.6	159.1
Enseignement	100.0	116.5	149.6	156.0	157.5	169.8	172.8	180.3
Santé humaine et action sociale	100.0	118.7	148.0	163.6	161.9	165.9	168.0	167.1
Arts, spectacles et activités récréatives	100.0	119.1	145.8	153.5	172.9	173.4	173.3	175.5
Autres activités de services	100.0	122.4	150.3	157.5	166.8	171.9	176.8	181.2
Activités des ménages en tant qu'employeurs	100.0	116.5	166.7	257.0	153.8	156.9	162.8	167.0
Total	100.0	117.2	146.3	151.0	151.9	156.4	159.8	162.9

Source : STATEC

L'évolution des salaires par branche depuis 1995

Le salaire moyen *nominal* de l'ensemble des branches économiques du Luxembourg a augmenté de 63% de 1995 à 2012 (voir Tableau 55). La hausse est la plus forte dans les « activités immobilières » (+88%), dans l'enseignement (+80%), dans la branche des « Arts, spectacles et activités récréatives » (+76%) et dans les « activités spécialisées, techniques et scientifiques » (+75%). Dans ces branches, l'augmentation du salaire moyen nominal dépasse la moyenne de l'économie luxembourgeoise, tout comme dans la branche des « services administratifs et de soutien » (+67%), dans la « santé humaine et l'action sociale » (+67%) et dans le commerce (+70% de 1995 à 2012). L'augmentation du salaire moyen nominal dans l'administration publique proprement dite (+59% de 1995 à 2012) se situe un peu en-dessous de la moyenne. Dans les services financiers, le salaire moyen nominal évolue aussi de manière un peu moins dynamique que la moyenne avec une augmentation de 60% de 1995 à 2012.

Par contre, la hausse du salaire moyen nominal dans l'industrie (+46% de 1995 à 2012) est largement inférieure à la moyenne, de même que dans l'hôtellerie et la restauration, où la hausse du salaire

moyen nominal entre 1995 à 2012 se situe aux alentours de 43%, et dans les transports où l'augmentation est de 51%.

3.3 Les effets de la crise économique ...

La crise économique s'exprime dans une chute très prononcée de la valeur ajoutée par emploi nominale dans l'ensemble de l'Europe à partir du milieu de l'année 2008. Au Luxembourg la baisse de la valeur ajoutée par emploi est tout aussi prononcée que ne l'était la hausse exceptionnelle de 2005 à 2007 (voir Graphique 126).

La chute très forte de la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg s'explique à la fois par le recul de la valeur ajoutée totale et par un « *labour hoarding* » important c'est-à-dire en fait un maintien de l'emploi, malgré la baisse de la VAB (voir à ce sujet: Note de conjoncture du STATEC, n° 1/2010). Le total de la valeur ajoutée nominale du Luxembourg est passé de 33.8 milliards d'euros en 2007 à 33.6 milliards d'euros en 2008 et à 32.4 milliards d'euros en 2009, soit une variation de -4.2% entre 2007 et 2009. Dans la zone euro, la valeur ajoutée totale nominale a encore augmenté de 2007 à 2008 (+2.8%), avant de reculer

de 3.2% en 2009. Alors que la différence entre 2007 et 2009 est de -4.2% au Luxembourg, la valeur ajoutée totale nominale dans la zone euro n'était, en 2012, que de 1.0% inférieur à son niveau de 2007.

En revanche, l'emploi intérieur total (salariés et indépendants) du Luxembourg a augmenté – et cela même fortement – pendant la crise: il passe de 333 000 en 2007 à 349 700 en 2008 et 353 400 en 2009 (un plus de quelque 10 000 personnes), soit une augmentation de 6.0% entre 2007 et 2009. Il en découle une variation négative de la valeur ajoutée nominale par emploi de -10% au Grand-Duché. Dans la zone euro, contrairement au Luxembourg, l'emploi a *reculé* de 1.0% de 2007 à 2009. La valeur ajoutée nominale par emploi dans la zone euro se situe donc en 2009 pratiquement au même niveau qu'en 2007 (contre -10.0% au Luxembourg, rappelons-le).

Le recul de la VAB par emploi concerne tous les grands secteurs économiques au Luxembourg (voir Graphique 129). Pour l'industrie, les « services financiers et d'assurance » et la construction il y a même eu déjà recul en 2008. C'est uniquement dans la branche « commerce, HORECA, transports » et dans la branche « activités spécialisées, techniques et scientifiques » que la valeur ajoutée par emploi a connu une faible augmentation en 2008.

Signe de la reprise, la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg s'oriente à la hausse à partir du 3^{ème} trimestre 2009. La valeur ajoutée totale nominale au Luxembourg évolue de 32.4 milliards d'euros en 2009 à 36.1 milliards d'euros en 2010, soit une augmentation de près de 12% en valeur. En même temps, l'emploi croît de nouveau de façon conséquente en passant de 353 400 en 2009 à 359 700 en 2010 (un plus de 6 300 emplois), soit un taux de croissance de 1.8% de l'emploi. La valeur ajoutée par emploi augmente donc d'environ 10.0% en valeur nominale en 2010 par rapport à 2009.

En valeur nominale, la VAB générée par l'économie luxembourgeoise augmente encore en 2011, mais à un rythme un peu moins soutenu qu'en 2010. Elle passe de 36.1 milliards d'euros en 2010 à 38.6 milliards en 2011, soit une augmentation nominale de 6.7%. La croissance de l'emploi s'accélère en 2011 par rapport à 2010: l'emploi intérieur total au Grand-Duché passe de 359 700 en 2010 à 370 100 en 2011, soit un plus de 10 400 emplois ou une croissance de l'emploi de 2.9%. Comme la valeur ajoutée totale nominale progresse moins vite en 2011 qu'en 2010 (6.7% en 2011 contre 12% en 2010) et que, de l'autre côté,

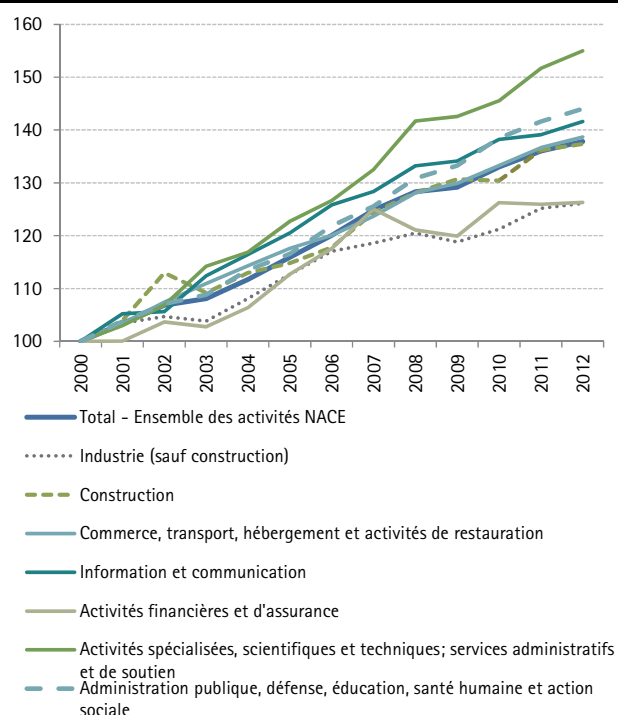
l'emploi évolue de façon plus dynamique en 2011 qu'en 2010 (+2.9% en 2011 contre 1.8% en 2010), la croissance de la valeur ajoutée nominale par emploi n'est que de 3.7% en 2010 (contre quelque 10% en 2010).

Finalement, la valeur ajoutée totale nominale passe de 38.6 milliards d'euros en 2011 à 40.0 milliards en 2012, soit une augmentation de 3.6% par rapport à 2011 (ce qui correspond à un ralentissement par rapport à 2011 où la valeur ajoutée totale nominale avait encore augmenté de 6.7%). En même temps l'emploi évolue de 370 100 personnes en 2011 à 378 600 en 2012, ce qui correspond à un accroissement de 2.3%. Il en résulte que la valeur ajoutée nominale *par emploi* n'a augmenté que de 1.3% en 2012.

En ce qui concerne l'évolution des salaires nominaux par branche au cours des années récentes, on constate d'abord que c'est dans les services financiers que l'évolution est la moins favorable en 2008 et en 2009. Dans cette branche économique, le salaire moyen nominal recule de 3.2% en 2008, alors que le salaire moyen nominal dans l'ensemble de l'économie a encore *augmenté* de 3.2% au cours de l'année 2008. Ce taux de croissance global ne se situe que légèrement en-dessous de la moyenne des années 2000-2007, où le salaire nominal avait augmenté de 3.8% par an (voir Tableau 56). En effet, mis à part les services financiers, l'administration publique (le salaire moyen nominal dans cette branche recule de 0.7% en 2008) et la distribution d'eau (-0.4% en 2008), l'évolution des salaires dans les autres branches est encore assez dynamique, notamment dans le commerce où le salaire moyen nominal a encore augmenté de 4.6% en 2008. Dans l'industrie, le salaire nominal évolue également à la hausse (+1.8% en 2008), mais ce taux se situe largement en-dessous de la moyenne nationale de 3.2%.

C'est en 2009 que la crise se fait sentir de manière claire dans l'évolution du salaire nominal. L'augmentation du salaire moyen de l'ensemble des branches n'est que de 0.6% en valeur nominale au Luxembourg. En effet, mis à part le commerce (+2.9%), la construction (+2.1%), les transports (+3.7%) et la distribution d'électricité (+4.3%), dans les autres branches, l'évolution du salaire nominal est assez atone ou négatif en 2009. Dans l'administration publique (-2.3% en 2009), l'hébergement et la restauration (-4.2%), la santé et l'action sociale (-1.1%), dans l'industrie (-1.7%) et dans les services financiers (-0.3%), l'évolution est la moins positive.

Graphique 130: Evolution du salaire moyen nominal par branche au Luxembourg, 2000-2012 (indices: 2000 = 100)



Source : STATEC

Tableau 56: Taux de variation annuel du salaire moyen nominal selon les branches au Luxembourg de 2000 à 2012 (en %)

	2000-2007	2008	2009	2010	2011	2012	2008-2012
Agriculture, sylviculture et pêche	2.3	2.7	0.2	0.5	4.9	2.4	2.1
Industries extractives	2.0	7.0	0.5	-1.9	8.4	2.5	3.3
Industrie manufacturière	3.0	1.8	-1.7	2.8	3.9	1.8	1.7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3.7	2.2	4.3	-2.8	4.9	1.1	1.9
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2.8	-0.4	0.1	1.8	2.7	0.2	0.9
Construction	3.4	3.2	2.1	0.0	4.8	1.0	2.2
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	3.9	4.6	2.9	2.9	1.9	2.7	3.0
Transports et entreposage	2.3	1.7	3.7	3.5	4.1	0.2	2.6
Hébergement et restauration	3.1	2.4	-4.2	1.2	2.4	1.1	0.6
Information et communication	3.4	3.8	2.9	2.7	3.1	0.9	2.7
Activités financières et d'assurance	3.5	-3.2	-0.3	5.3	-0.7	3.7	1.0
Activités immobilières	6.6	1.8	0.4	-0.3	3.1	2.6	1.5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4.0	6.7	0.9	3.5	3.1	0.5	3.0
Activités de services administratifs et de soutien	3.9	4.2	1.1	2.9	3.9	2.2	2.8
Administration publique	3.7	-0.7	-2.3	3.4	1.7	2.3	0.9
Enseignement	3.1	4.2	1.0	7.8	1.8	4.3	3.8
Santé humaine et action sociale	3.5	10.6	-1.1	2.5	1.3	-0.5	2.5
Arts, spectacles et activités récréatives	3.1	5.3	12.7	0.3	-0.1	1.3	3.9
Autres activités de services	3.3	4.8	5.9	3.1	2.8	2.5	3.8
Total	3.5	3.2	0.6	3.0	2.2	1.9	2.2

Source : STATEC

En 2010, l'évolution du salaire moyen est plus favorable dans l'économie luxembourgeoise dans son ensemble (+3.0% en 2010, contre +0.6% en 2009), mis à part dans la construction où le salaire moyen stagne et dans la distribution d'électricité où on note un recul de 2.8%. Dans l'hôtellerie et la restauration, le salaire moyen nominal n'augmente que faiblement en 2010 (+1.2%). Au cours de cette année, une des progressions les plus importantes a eu lieu dans le secteur « non concurrentiel » avec une progression de 3.4% du salaire moyen nominal dans l'administration publique et de 7.8% dans l'éducation. Il est vrai que dans ces deux branches, les salaires avaient évolué beaucoup moins favorablement en 2009. Dans les services financiers, l'augmentation est substantielle (+5.3% en 2010), mais cette augmentation suit deux années de recul du salaire moyen nominal dans cette branche. Dans l'industrie manufacturière, la progression du salaire moyen nominal (+2.8% en 2010) se situe en peu en-dessous de la moyenne de l'ensemble des branches, après une année où le salaire nominal était en recul (-1.7% en 2009).

En 2011, l'augmentation du salaire nominal moyen (+2.2%) est un peu moins dynamique qu'en 2010 (+3.0%). Dans l'industrie et dans la construction, la progression du salaire moyen (3.9% et 4.8%) dépasse la moyenne de l'ensemble des branches. A noter cependant que, dans ces deux branches, l'augmentation du salaire moyen était faible en 2009, respectivement en 2010. A noter encore qu'en 2011, la croissance du salaire moyen dans l'administration (+1.7%) et dans l'enseignement (+1.8%) se situe en-dessous de la moyenne de l'économie luxembourgeoise, alors que l'augmentation y avait été substantielle en 2010. Enfin, en 2011, la variation du salaire moyen dans les services financiers est de nouveau négative (-0.7%), alors qu'au cours de l'année précédente (2010), le salaire moyen dans cette branche avait augmenté de 5.3%.

En 2012, la croissance du salaire moyen nominal dans l'ensemble de l'économie luxembourgeoise est de 1.9%, soit encore en légère diminution par rapport à 2011 (2.2%). Dans l'industrie (+1.8%), dans la construction (+1.0%), dans les transports (+0.2%), dans l'hébergement et la restauration (+1.1%), mais également dans la branche de la santé et de l'action sociale (-0.5%), le taux est inférieur à la moyenne. Dans le commerce (+2.7%) et dans les services financiers (+3.7%), il est supérieur à cette moyenne.

En résumé, en 2009, les taux de croissance du salaire moyen nominal sont marqués par un tassement en Europe comme au Luxembourg. Au Luxembourg, la croissance du salaire moyen nominal passe de 3.2% en 2008 à 0.6% en 2009, puis remonte à 3.0% en 2010. En 2011, la croissance du salaire moyen nominal recule à 2.2% en 2011 et en 2012, le taux est de 1.9%.

Sur la période 2000-2012, le taux de croissance annuel du salaire moyen nominal était de 3.5% au Luxembourg. Pour les années 2008-2012 (croissance annuelle moyenne de 2.2%), on se situe donc assez largement en-dessous du niveau moyen des années 2000-2008. Néanmoins, comme la dégringolade de la valeur ajoutée par emploi était très importante à partir de la 2^{ème} moitié de l'année 2008, le coût salarial unitaire réel rebondit assez violemment, puis se rétablit avec la reprise (voir plus loin).

La crise que traversent plus particulièrement l'industrie et les services financiers se répercute sur l'évolution du salaire moyen dans ces deux branches (voir Tableau 56 et Graphique 130). Dans les activités financières et d'assurance, le salaire moyen nominal a peu augmenté entre 2008 et 2012 (1.0% de croissance en moyenne annuelle), comparé à la période antérieure (3.5% de croissance annuelle moyenne de 2000 à 2007). Dans l'industrie manufacturière, le salaire moyen nominal connaît une croissance de 1.7% par an de 2008 à 2012, contre 3.0% de 2000 à 2007. Dans l'hôtellerie et la restauration, de 2008 à 2012, le salaire moyen augmente également à un rythme largement inférieur à la période antérieure: 0.6% par an de 2008 à 2012, contre 3.1% de 2000 à 2007. Dans l'administration publique, le salaire nominal évolue de façon beaucoup moins dynamique de 2008 à 2012 (0.9% de croissance par an) que de 2000 à 2007 (3.7%).

Dans la branche « santé humaine et action sociale », le taux de croissance du salaire moyen nominal de 2008 à 2012 (2.5%) est inférieur à celui de la période 2000-2007 (3.5%), mais l'évolution reste un peu plus dynamique que le salaire moyen de l'économie luxembourgeoise dans son ensemble (2.2% de croissance du salaire nominal de 2008 à 2012). Dans le commerce, le salaire nominal progresse au même rythme de 2008 à 2012 qu'avant la crise (3.0% en moyenne annuelle).

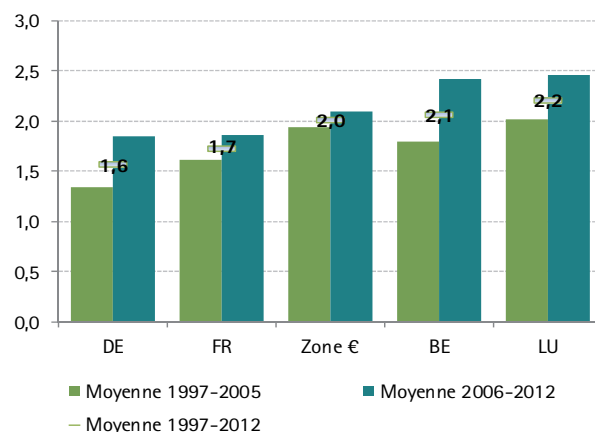
Enfin, dans l'enseignement, la croissance du salaire nominal est même plus dynamique qu'avant la crise. Le salaire moyen dans cette branche a augmenté de

3.1% par an de 2000 à 2007. De 2008 à 2012, le taux de croissance atteint 3.8%. Dans les « arts et spectacles », on retrouve également ces caractéristiques.

3.4 Le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat

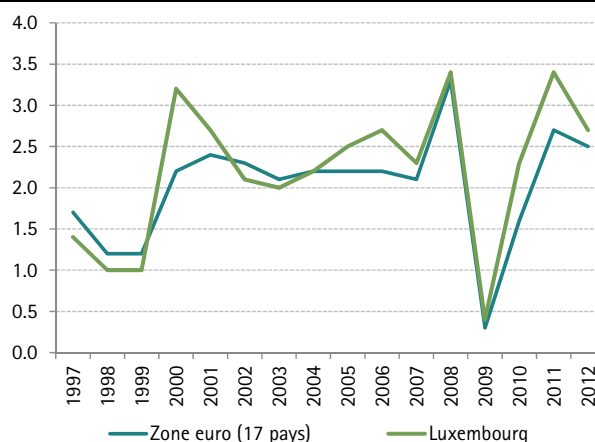
Dans ce qui a été dit ci-devant, les salaires sont appréhendés en termes nominaux et de structure par branches. Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue que les salaires peuvent également être approchés par le pouvoir d'achat.

Graphique 131: Taux d'inflation moyen annuel sur la période 1997-2012 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT N.B. : Indice des prix à la consommation national (IPCN) pour le Luxembourg ; Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour la zone euro et les pays voisins

Graphique 132: Taux d'inflation annuel de 1997 à 2012 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT N.B. : Indice des prix à la consommation national (IPCN) pour le Luxembourg ; Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour la zone euro et les pays voisins

En exprimant le salaire moyen et son évolution en termes de pouvoir d'achat, on ne peut évidemment éviter un biais pour le Luxembourg. Dans le montant total des salaires et dans le salaire moyen, sont inclus les salaires des frontaliers. Or, les frontaliers sont surreprésentés dans certaines branches et on a vu que les salaires des différentes branches n'évoluent pas à la même cadence. En outre, on retient implicitement l'hypothèse que l'ensemble du salaire soit dépensé au Luxembourg, ce qui n'est évidemment ni le cas pour les frontaliers, ni d'ailleurs pour les résidents.

L'inflation

L'inflation moyenne au Luxembourg est plus élevée que dans les pays voisins et dans la zone euro sur la période 1997-2012: 2.2 % en moyenne annuelle au Grand-Duché, contre 2.0 % dans la zone euro et en Belgique, 1.6 % en Allemagne et 1.7 % en France (voir Graphique 131). C'est surtout en 2000 et en 2001, pendant les années 2005 et 2006 et de nouveau de 2010 à 2012, que le taux d'inflation au Luxembourg dépasse assez largement la moyenne européenne (voir Graphique 132). D'une manière générale, l'inflation au Luxembourg est cependant plus faible sur la période 1997-2005 que sur la période 2006-2012, et ce malgré le taux d'inflation très faible de l'année 2009 (0.4% au Luxembourg). Cette caractéristique se retrouve dans les pays voisins, mais plus particulièrement en Allemagne et en Belgique où le taux d'inflation moyen est également très supérieur sur la période 2006-2012, comparée aux années 1997-2005.

L'évolution du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat

L'inflation fait que l'évolution à la hausse du pouvoir d'achat des salaires est évidemment beaucoup moins importante qu'en valeur nominale. En 2012, le salaire moyen nominal dans la zone euro est de 30% plus élevé qu'en 2000 (voir Graphique 133). En termes de pouvoir d'achat, l'écart entre 2012 et 2000 n'est que d'environ +0.8%. Pour le Luxembourg, on passe d'un écart de +39% en valeur nominale entre 2000 et 2012, à environ +4% en termes de pouvoir d'achat. Pour la Belgique, l'écart entre le salaire moyen nominal de 2000 et celui de 2012 est de +35%. En termes de pouvoir d'achat, l'augmentation est réduite à un peu plus de 3%. En France, le salaire nominal en 2012 est de 38% plus élevé qu'en 2000, le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat de seulement 10% (voir Graphique 133).

En termes de pouvoir d'achat, l'évolution du salaire moyen en France depuis 2000 est donc légèrement plus favorable qu'au Luxembourg. Il ne faut cependant pas oublier, qu'en niveau, le salaire moyen au Luxembourg est plus élevé qu'en France (50 000 € par an au Luxembourg et 32 500 € en France en 2012). En Allemagne et en Belgique, le salaire moyen est de respectivement 30 300 € et 37 800 € en 2012. Dans la zone euro, le salaire moyen se situe aux environs de 28 900 € en 2012.

L'Allemagne constitue en cas un peu à part. Le salaire moyen nominal n'y a augmenté que de 20% entre 2000 et 2012. En termes de pouvoir d'achat, le salaire moyen en 2012 est même de quelque 3% *inférieur* à son niveau de 2000. Evidemment cette évolution en Allemagne pèse sur la moyenne de la zone euro.

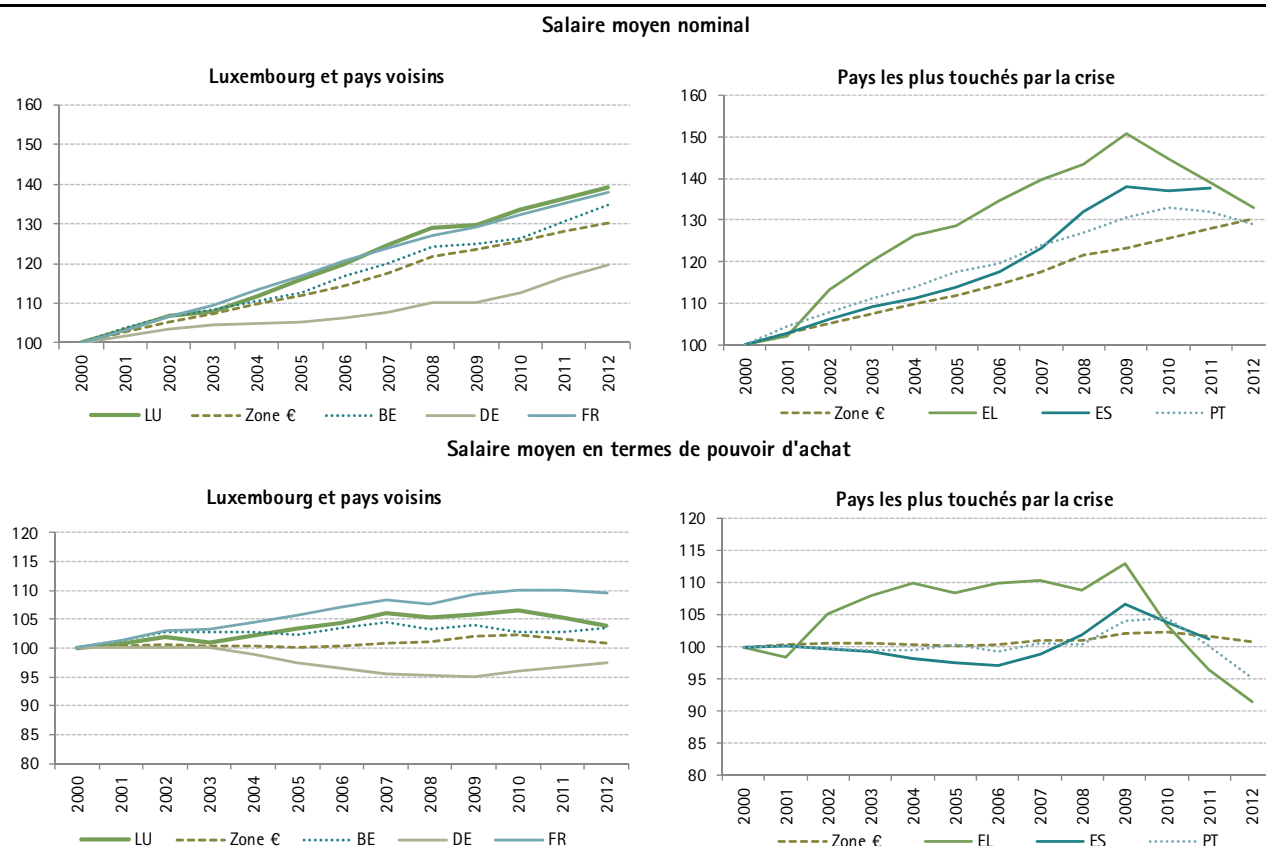
D'une manière générale, le différentiel de l'évolution du salaire moyen entre les pays est beaucoup plus réduit en termes de pouvoir d'achat qu'en termes nominaux.

L'inflation ampute logiquement les salaires nominaux. En conséquence, les taux de variation du salaire moyen « réel » se situent – parfois largement, comme en 2000 et en 2001 ou en 2005 et 2006, années de très forte inflation au Luxembourg – en-dessous des taux de variation du salaire nominal. Les variations annuelles du salaire moyen nominal, d'une part, et celles du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat sont cependant étroitement corrélés (voir Graphique 134). En d'autres mots, les mouvements à la hausse et à la baisse sont, globalement, parallèles.

Les années de crise

Les années récentes sont marquées par une évolution assez erratique du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat (voir Graphique 134). En 2008, le taux de croissance du salaire moyen nominal est de 3.2% (en recul par rapport à l'année 2007, où le taux de croissance du salaire moyen nominal était encore de 4.0%). Or, la même année 2008 est caractérisée par un taux d'inflation élevé de 3.4% (et en forte hausse par rapport à 2007 où il était de 2.3%). Il en découle que le pouvoir d'achat du salaire moyen évolue négativement en 2008 (-0.2%).

Graphique 133: Evolution du salaire moyen nominal et du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat, 2000-2012 (base 2000 = 100)



Sources : STATEC, EUROSTAT

En 2009, le taux de croissance du salaire moyen nominal est assez faible (0.6%). Néanmoins, comme le taux d'inflation est également faible (0.4%), le taux de croissance du salaire en termes de pouvoir d'achat reste faiblement positif (0.2%).

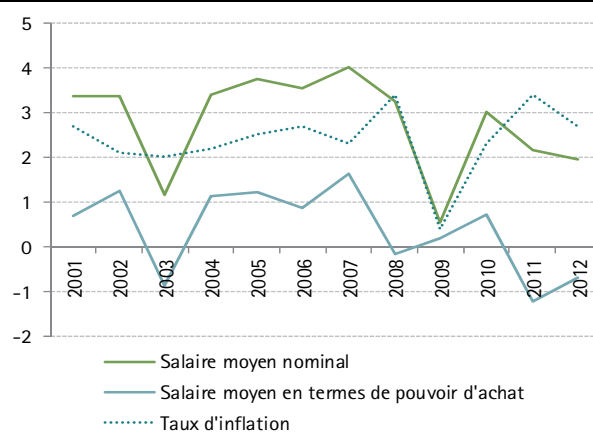
En 2010, la croissance du salaire nominal passe à 3.0%. Or, comme le taux d'inflation est également en augmentation (2.3% en 2010), la variation du pouvoir d'achat est assez réduite (0.7% en 2010).

En 2011, le taux de croissance du salaire moyen nominal (2.2%) se tasse par rapport à 2010 (3.0%), mais reste largement positif. Or, comme le taux d'inflation est en hausse (3.4%), la variation du pouvoir d'achat du salaire moyen devient négative (-1.2%).

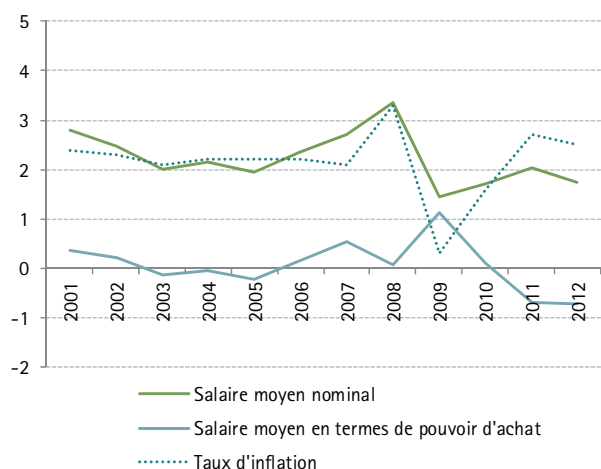
En 2012, le taux de croissance de salaire nominal régresse légèrement par rapport à 2011: 1.9%, contre 2.2%. Cependant, le taux d'inflation au Luxembourg se tasse également assez fortement (de 3.4% en 2011 à 2.7% en 2012).

L'évolution du pouvoir d'achat du salaire moyen est donc négative en 2012 (-0.7%), mais un peu moins qu'en 2011 (voir Graphique 134).

Graphique 134: Taux de variation annuel du salaire moyen nominal et en termes de pouvoir d'achat au Luxembourg, 2001-2012 (en %)



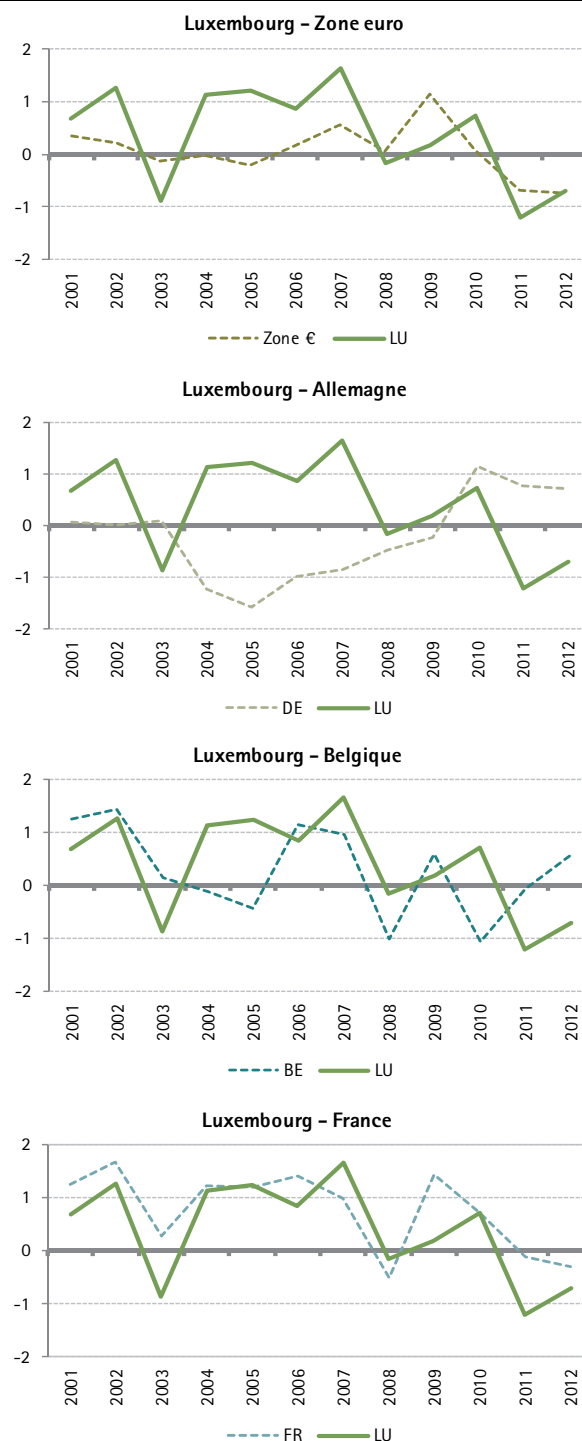
Source : STATEC

Graphique 135: Taux de variation annuel du salaire moyen nominal et en termes de pouvoir d'achat dans la zone euro, 2001-2012 (en %)

Sources : STATEC, EUROSTAT

En résumé, le taux de croissance du salaire nominal au Luxembourg est de 2.2% en moyenne annuelle de 2008 à 2012, alors que la moyenne pour les années antérieures (2000-2007) était de 3.5% de croissance annuelle. En termes de pouvoir d'achat, la variation annuelle du salaire moyen était de -0.2% au Grand-Duché pour les années 2008-2012, alors qu'elle était de +1.0% par an en moyenne annuelle pour les années 2000-2007.

En comparant l'évolution luxembourgeoise à celle de la zone euro, on décèle des similarités et des divergences (voir Graphique 135 et Graphique 136). A la fin des années 1990, la croissance du salaire nominal est importante au Luxembourg, comme dans la zone euro, puis se tasse suite à la crise du début des années 2000, avant de connaître une augmentation jusqu'en 2007-2008. L'envolée est cependant beaucoup plus prononcée au Luxembourg - surtout de 2004 à 2007 - que dans la zone euro. La crise se manifeste dans la chute du taux croissance du salaire moyen nominal en 2009, mais une inflation très basse permet de maintenir une croissance en termes de pouvoir d'achat (bien que faible au Luxembourg, 0.2%). En 2010, la croissance du pouvoir d'achat du salaire moyen est pratiquement nulle dans la zone euro et faible (+0.7%) au Luxembourg. Malgré les taux de croissance assez conséquents du salaire moyen nominal au Grand-Duché et dans la zone euro en 2011 (respectivement 2.2% et 2.0%), la variation du pouvoir d'achat est négative (respectivement -0.7% au Luxembourg, comme dans la zone euro), ce qui résulte d'un taux d'inflation élevé.

Graphique 136: Taux de variation annuel du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et dans la zone euro, 2001-2012(en %)

Sources : STATEC, EUROSTAT

Graphique 137: Taux de variation annuel du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat au Luxembourg, en Grèce et au Portugal, 2000-2012(en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Au cours des deux dernières années pour lesquelles on dispose de données complètes (2011 et 2012), l'évolution du pouvoir d'achat du salaire moyen semble moins favorable au Luxembourg que dans les pays voisins. Pour ces deux années, le taux de variation du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat est négatif au Grand-Duché avec -1.2% en 2011 et -0.7% en 2012. En France, le taux est également négatif (-0.1% en 2011 et -0.3% en 2012), mais l'amplitude du recul est moindre qu'au Luxembourg. En Belgique, le pouvoir d'achat du salaire moyen évolue plutôt à la hausse: +0.6% en 2012, après une stagnation en 2011 (-0.1%).

C'est en Allemagne que l'évolution récente du pouvoir d'achat du salaire moyen est la plus positive (voir Graphique 136): +1.1% en 2010, +0.8% en 2011 et +0.7% en 2012. Il est vrai que l'Allemagne sort d'une période où le pouvoir d'achat du salaire moyen a évolué de façon négative: le taux de variation du pouvoir d'achat était de -0.9% en moyenne annuelle de 2004 à 2009 en Allemagne, contre +0.8% au Luxembourg pendant la même période.

Il est intéressant de comparer l'évolution du pouvoir d'achat du salaire moyen au Luxembourg avec celle des pays les plus touchés par la crise (voir Graphique 137). A titre d'exemple, en Grèce, le taux de variation du pouvoir d'achat du salaire moyen recule fortement pendant 3 années de suite: de -8.4% en 2010 (+0.7% au Luxembourg), de -6.8% en 2011 (-1.2% au Luxembourg) et de -5.2% en 2012 (-0.7% au Luxembourg).

Tableau 57: Taux de variation annuel du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat selon les branches au Luxembourg de 2000 à 2012 (en %)

	2000-2007	2008	2009	2010	2011	2012	2008-2012
Agriculture, sylviculture et pêche	-0.2	-0.7	-0.1	-1.7	1.5	-0.3	-0.3
Industries extractives	-0.4	3.5	0.1	-4.1	4.8	-0.1	0.8
Industrie manufacturière	0.5	-1.6	-2.1	0.5	0.5	-0.9	-0.7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1.2	-1.1	3.9	-5.0	1.5	-1.5	-0.5
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.4	-3.7	-0.3	-0.4	-0.7	-2.4	-1.5
Construction	1.0	-0.2	1.7	-2.2	1.3	-1.6	-0.2
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	1.4	1.2	2.5	0.6	-1.4	0.0	0.6
Transports et entreposage	-0.2	-1.6	3.3	1.2	0.7	-2.4	0.2
Hébergement et restauration	0.6	-1.0	-4.6	-1.1	-1.0	-1.5	-1.8
Information et communication	0.9	0.4	2.5	0.4	-0.3	-1.8	0.3
Activités financières et d'assurance	1.1	-6.3	-0.6	3.0	-3.9	1.0	-1.4
Activités immobilières	4.0	-1.5	0.0	-2.6	-0.3	-0.1	-0.9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.5	3.2	0.5	1.2	-0.3	-2.1	0.5
Activités de services administratifs et de soutien	1.4	0.7	0.7	0.6	0.4	-0.5	0.4
Administration publique	1.2	-4.0	-2.6	1.1	-1.7	-0.4	-1.5
Enseignement	0.6	0.8	0.6	5.4	-1.6	1.6	1.4
Santé humaine et action sociale	1.0	6.9	-1.4	0.2	-2.1	-3.1	0.1
Arts, spectacles et activités récréatives	0.7	1.8	12.3	-2.0	-3.4	-1.3	1.5
Autres activités de services	0.8	1.4	5.5	0.8	-0.6	-0.2	1.4
Total	1.0	-0.2	0.2	0.7	-1.2	-0.7	-0.2

Source : STATEC

En 2012, le pouvoir d'achat en Grèce se situe à quelque 10% en-dessous de son niveau de 2000, alors qu'au Luxembourg, le pouvoir d'achat du salaire moyen est d'environ 5% plus élevé qu'en 2000.

En ce qui concerne, l'évolution du pouvoir d'achat du salaire moyen selon les branches (voir Tableau 57), on retrouve logiquement les caractéristiques déjà évoquées pour les salaires nominaux. Le pouvoir d'achat moyen des salariés de l'hôtellerie et de la restauration a diminué de 1.8% par an de 2008 à 2012. Dans l'administration publique, le taux est également négatif (-1.5% en moyenne de 2008 à 2012), de même que dans les services financiers (-1.4% par an). Dans pratiquement toutes les branches, le pouvoir d'achat du salaire moyen diminue ou augmente seulement légèrement. Avec des taux positifs de respectivement 1.4% et 1.5% par an de 2008 à 2012, les branches de l'enseignement et des « arts, spectacles et activités récréatives » sont des exceptions.

D'une manière générale, les variations du salaire moyen (nominal et en termes de pouvoir d'achat) sont plus prononcées au Luxembourg que dans la zone euro que ce soit à la hausse ou à la baisse. Néanmoins, les amplitudes importantes à la hausse en cours de période font que le taux de croissance du salaire

moyen en termes de pouvoir d'achat est plus élevé sur l'ensemble des années 2000-2012 au Luxembourg (0.4% par an en moyenne) que dans la zone euro (0.1% par an en moyenne).

3.5 Le coût salarial de 2000 à 2012

Le coût salarial peut être présenté en termes de coût salarial moyen nominal, de coût salarial unitaire nominal et de coût salarial unitaire réel.

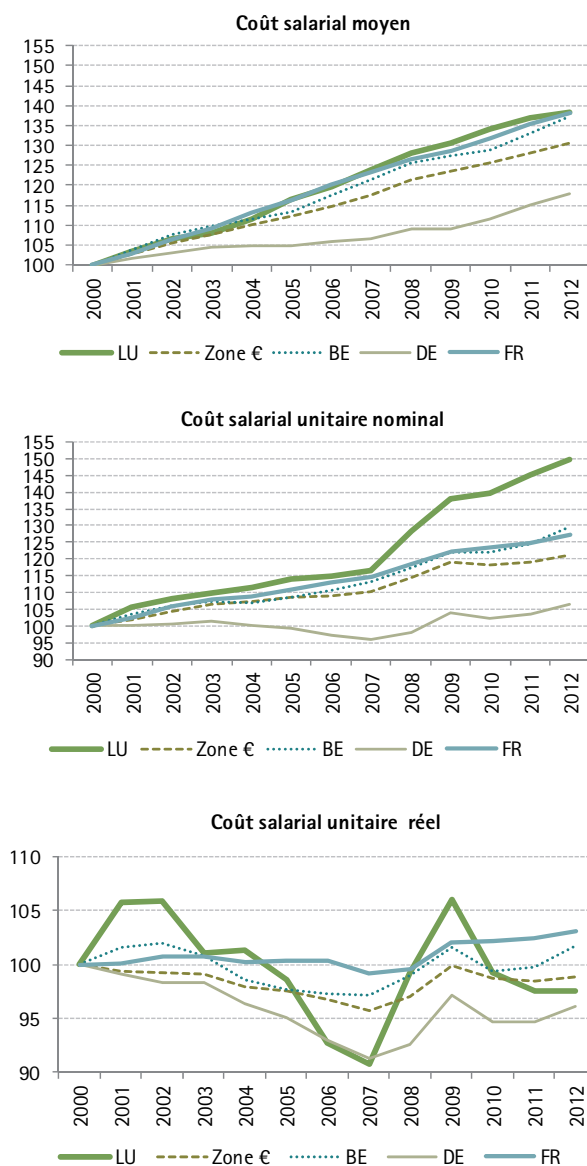
Le coût salarial moyen

Le coût salarial moyen nominal (CSM) est obtenu à partir des comptes nationaux en divisant le total des rémunérations (qui incluent les charges sociales patronales) par le total des salariés. Le coût salarial moyen nominal au Luxembourg évolue plus rapidement que dans les pays voisins et dans la zone euro à partir de 2000 (voir Graphique 138). Très schématiquement, dans l'ensemble de l'économie, le coût salarial nominal au Grand-Duché a augmenté de 39% de 2000 à 2012, alors que le taux correspondant se situe à 31% dans la zone euro. En Allemagne, l'augmentation du coût salarial ne dépasse pas les 18%.

Dans le secteur concurrentiel, c'est surtout dans les « activités spécialisées, techniques et scientifiques; activités de services administratifs et de soutien » et dans la branche « commerce, transports. HORECA » l'écart par rapport à la zone euro est le plus significatif (voir Annexe 1.1) Dans l'industrie l'évolution est comparable à la moyenne de la zone euro jusqu'en 2008. Au cours de la crise, dans l'industrie, le coût salarial moyen augmente moins fortement que dans la zone euro en moyenne. Dans la construction les caractéristiques sont similaires.

On a également vu que l'évolution du coût salarial est corrélée à l'évolution de la valeur ajoutée par emploi produite dans l'économie (voir Graphique 126). Au Luxembourg, l'augmentation du coût salarial nominal entre 2000 et 2012 est de quelque 8 points de % plus élevée que dans la zone euro (+39% au Luxembourg contre +31% dans la zone euro). La valeur ajoutée nominale par emploi au Luxembourg a également connu une augmentation plus substantielle que dans la zone euro entre 2000 et 2012 (+42% au Luxembourg contre +32% dans la zone euro).

Graphique 138: Evolution du coût salarial moyen (CSM) nominal, du coût salarial unitaire (CSU) nominal et du coût salarial unitaire (CSU) réel, 2000-2012 (base 100 = 2000)



Sources : STATEC, EUROSTAT

A noter qu'au Portugal, par exemple, le coût salarial nominal a augmenté de 33% de 2000 à 2012, mais la valeur ajoutée brute nominale a également augmenté de 40%.

Le coût salarial moyen nominal n'est en fait qu'un indicateur très imparfait pour effectuer des comparaisons internationales en matière de coût de la main d'œuvre. Il ne prend en compte ni le volume, ni la valeur produite par cette main-d'œuvre. C'est le coût salarial unitaire (CSU) qui est le plus souvent utilisé pour des comparaisons entre pays. Le CSU

constitue un indicateur de référence en termes de compétitivité.

Le coût salarial unitaire (CSU) peut être exprimé de deux manières:

- le CSU **nominal** – qui est le plus souvent utilisé pour mesurer la compétitivité-coût – compare la rémunération par salarié à la productivité en volume (en d'autres mots à la VAB en volume divisée par l'emploi);
- le CSU **réel** compare la rémunération par salarié à la productivité en valeur (en d'autres mots à la VAB en valeur divisée par l'emploi). Dans sa forme inversée (rapport entre les prix de la valeur ajoutée et le CSU nominal), il constitue un indicateur de marge sur coût salarial unitaire ou encore du partage de la valeur ajoutée.

Le coût salarial unitaire

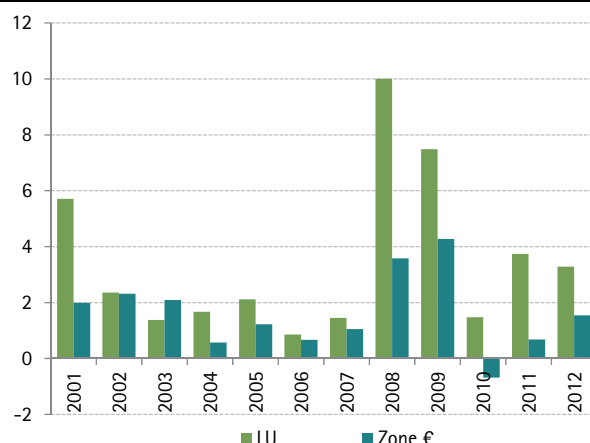
Le coût salarial unitaire nominal

On constate que dans l'ensemble des pays, et notamment dans les pays voisins, le CSU nominal est entraîné dans une forte hausse par la crise économique (voir Graphique 138). Au Luxembourg, l'évolution à la hausse du CSU nominal est particulièrement virulente dans la branche de l'industrie, dans la branche « commerce, transports, HORECA » et dans celle des « services financiers » et, à un moindre degré, dans la construction. En revanche, dans la branche « activités spécialisées, techniques et scientifiques; activités de services administratifs et de soutien », l'augmentation du CSU nominal au Luxembourg est importante, mais se situe dans la moyenne de la zone euro (voir Annexe 1.2).

A noter que les mouvements importants à la hausse du CSU nominal se réalisent surtout au moment des ralentissements économiques brusques, comme en 2000-2001 et surtout en 2008-2009 et que ces mouvements sont de plus forte amplitude que dans la zone euro en moyenne (voir Graphique 139). En 2008, le coût salarial unitaire nominal a bondi de 10.0% et, en 2009, de nouveau de 7.5%.

D'une manière générale et sur l'ensemble de la période prise en compte (2000-2012), l'Allemagne se « détache » des autres pays européens. De 2000 à 2007, le coût salarial unitaire nominal est en diminution, alors qu'il est orienté à la hausse dans les autres pays (voir Graphique 138).

Graphique 139: Taux de variation annuel du coût salarial unitaire (CSU) nominal, 2001-2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT

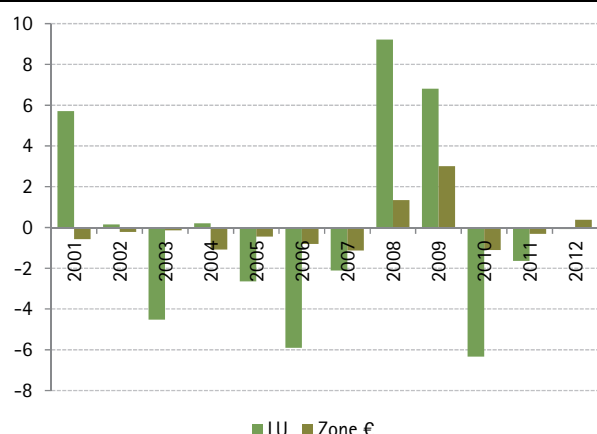
En termes de compétitivité-coûts, l'Allemagne améliore donc sa position. Néanmoins, même l'Allemagne n'échappe pas à la remontée du CSU nominal lors de la crise de 2008 et 2009, sans cependant que cette augmentation ne réduise l'écart avec la moyenne de la zone euro.

Le CSU nominal au Luxembourg connaît de nouveau une croissance assez importante en 2010 et en 2011, mais l'amplitude de cette hausse n'atteint pas les sommets des années 2008 et 2009. La hausse du CSU nominal est de 3.7% en 2011 et 3.2% en 2012.

Le **CSU nominal** est en quelque sorte un indicateur du salaire ajusté par la productivité. La croissance du CSU nominal, perceptible à partir du début de l'année 2008, résulte surtout de l'affaiblissement de la productivité qui est d'ailleurs particulièrement sévère au Luxembourg.

Le coût salarial unitaire réel

Quant au **coût salarial unitaire (CSU) réel** au Luxembourg, il évolue fortement à la baisse de 2004 à 2007 (voir Graphique 138 et Graphique 140), période de forte croissance économique, faut-il le rappeler. Cette diminution du CSU réel – qui se reflète dans la diminution de la part salariale dans la valeur ajoutée (voir plus loin) est même plus importante qu'en Allemagne où la modération salariale depuis le tournant du siècle est évidente. Il est vrai qu'au Luxembourg, la valeur ajoutée (en valeur) a connu une croissance de loin supérieure à la moyenne européenne, plus particulièrement de 2005 à 2007 (voir Graphique 126).

Graphique 140: Taux de variation annuel du coût salarial unitaire (CSU) réel, 2001-2012 (en %)

Sources : STATEC, EUROSTAT

C'est dans la branche des services financiers et d'assurance, ainsi que dans la branche « activités spécialisées, techniques et scientifiques; activités de services administratifs et de soutien » que le recul du CSU réel de 2004 à 2007 est le plus visible. Dans la branche « commerce, transport, HORECA », le CSU réel recule également, mais seulement en 2006 et 2007. Dans l'industrie, la chute du CSU réel est très passagère et se limite à l'année 2007. Dans la construction, on ne constate pas de véritable diminution du CSU réel de 2004 à 2007, si ce n'est un léger tassement en 2007 (voir Annexe 1.3).

A partir du début de la crise au deuxième semestre 2008, le CSU réel a subi un mouvement à la hausse très brusque et de forte ampleur dû à la baisse de la valeur ajoutée (en valeur) qui n'est pas compensée par une réduction proportionnelle de l'emploi. Au Luxembourg, l'envol du CSU réel est encore plus spectaculaire que dans les pays voisins.

Les mouvements importants à la hausse du CSU réel se réalisent surtout au moment des ralentissements économiques brusques, comme en 2001 et en 2008-2009 et ces mouvements (à la hausse, comme à la baisse d'ailleurs) sont de plus forte amplitude que dans la zone euro en moyenne (voir Graphique 140).

On a déjà mentionné que la forte augmentation du CSU réel pendant la crise – plus particulièrement en 2008 et en 2009 –, résulte d'une chute très brutale de la valeur ajoutée brute (qui suit, rappelons-le, une période de très forte croissance de la VAB) et du fait que l'emploi n'a pas reculé au Luxembourg (voir ci-

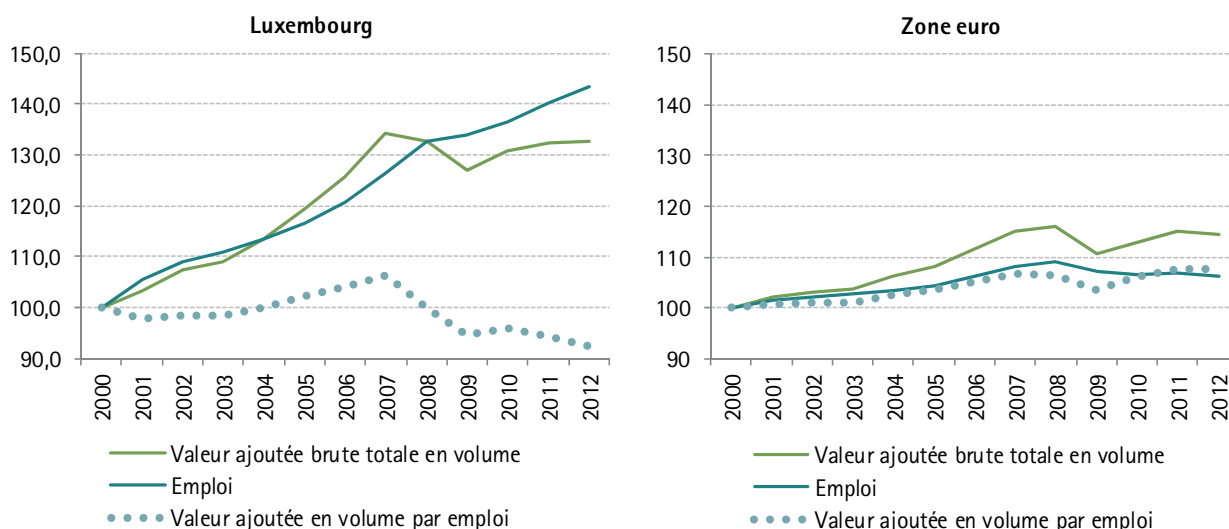
dessus). En 2008, La valeur ajoutée nominale par emploi recule de 5.4%, alors que la rémunération par salarié nominale augmente de 3.4%. Le CSU réel croît donc de quelque 9% en 2008. En 2009, la valeur ajoutée par emploi nominale recule encore de 5.4%. La rémunération par salarié par contre augmente de 1.9%. D'où une hausse du CSU réel d'environ 7%.

Finalement, avec la reprise économique à partir du 3^{ème} trimestre 2009, la valeur ajoutée (en valeur) par emploi se réoriente à la hausse en 2010 (+9.6%), alors que l'augmentation de la rémunération nominale par salarié n'est que de 2.7%. Le CSU réel recule en conséquence de plus de 6% 2010 par rapport à 2009. La VAB en valeur par emploi continue de croître en 2011 (+3.7%). Comme cette croissance est plus forte que l'augmentation de la rémunération nominale par salarié (+2.0% par rapport à 2010), le CSU réel recule encore en 2011, quoique de façon moins prononcée qu'en 2010. En 2012, la valeur ajoutée par emploi, tout comme la rémunération par salarié par emploi évoluent avec des amplitudes comparables (un taux positif d'un peu plus 1% pour les deux grandeurs), d'où une stabilisation du coût salarial unitaire réel.

Le Graphique 141 donne un aperçu intéressant des spécificités de l'évolution de l'économie luxembourgeoise depuis une dizaine d'années. Reflet des taux de croissance exceptionnels au Luxembourg, la valeur ajoutée brute (VAB) en volume a augmenté de quelque 34% de 2000 à 2007, contre seulement 15% dans la zone euro. L'emploi dans l'économie luxembourgeoise a augmenté de 26% de 2000 à 2008, alors que dans la zone euro, l'augmentation de l'emploi n'était que de 8% sur cette période.

La crise fait qu'au Luxembourg la VAB (en vol.) s'effondre littéralement: en 2009, elle était de 27% plus élevée qu'en 2000 (soit une variation de -7 points de % entre 2007 et 2009). Dans la zone euro, la VAB en volume connaît également un recul (-5 points de %).

L'ampleur de l'effondrement de la productivité (VAB en vol. par emploi) au Luxembourg est la résultante de cette chute considérable de la VAB en volume qui n'est cependant pas accompagnée par une réduction proportionnelle de l'emploi (voir Graphique 141). L'emploi total augmente même en 2009 (une croissance de près de 2% en 2009 par rapport à 2008), alors qu'il diminue de près de 1% dans la zone euro.

Graphique 141 : Emploi et productivité au Luxembourg et dans la zone euro, 2000–2012 (base 100 = 2000)

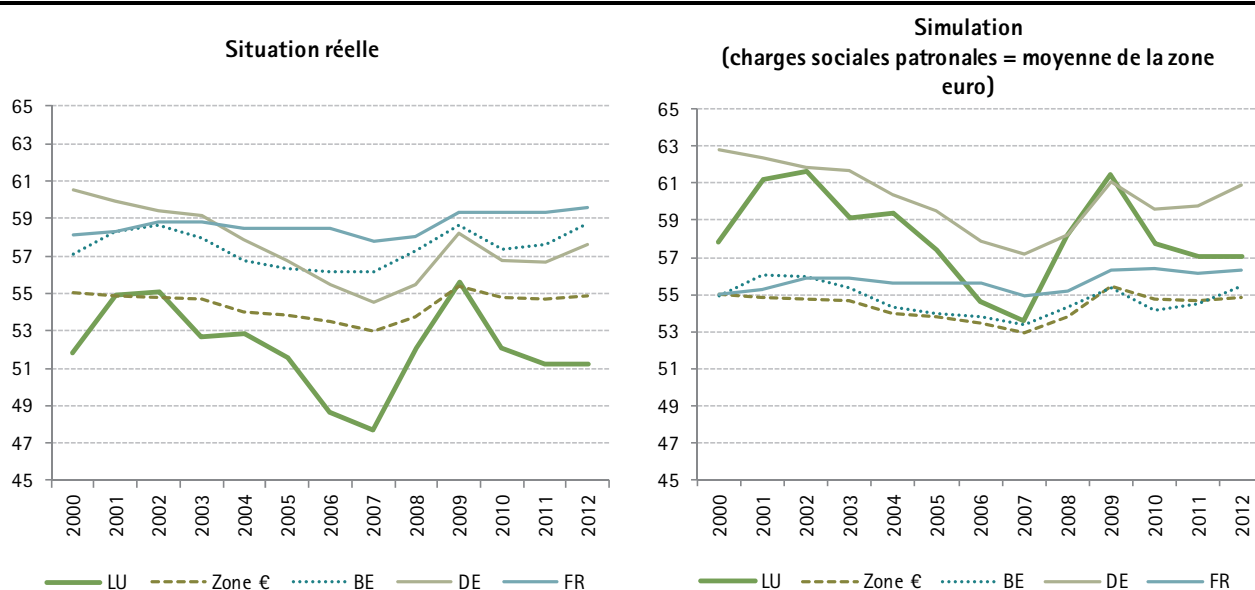
Sources : STATEC, EUROSTAT

A partir de 2009, on assiste à un rebond de la VAB en volume au Luxembourg. Étant donné que cette hausse de la VAB au Grand-Duché ne se traduit pas par une augmentation proportionnelle de l'emploi, la productivité rebondit légèrement en 2010. En 2011 et 2012, la VAB en volume continue de croître au Grand-Duché, même si c'est à un rythme moins élevé qu'en 2010. Comme l'emploi croît assez fortement au cours de ces 2 dernières années (voir à ce sujet le chapitre 1.1), la productivité se tasse de nouveau au Luxembourg.

A noter encore la VAB en volume n'a pas encore atteint en 2012 son niveau d'avant la crise. C'est encore moins le cas pour le niveau de productivité. L'aire située entre la courbe de la VAB en volume et celle de l'emploi représente les gains ou les pertes de

productivité (voir Graphique 141). Le rapport VAB en vol./emploi en est l'expression. Si le différentiel de croissance de la VAB et de l'emploi entre la zone euro et le Luxembourg est saisissant, tel n'est pas le cas pour la productivité. L'évolution de la productivité au Luxembourg et dans la zone euro est assez comparable jusqu'à la crise, avec toutefois quelques nuances: entre 2000 et 2003, la croissance relativement faible de la VAB en volume au Luxembourg va de pair avec une évolution moins favorable de la productivité au Luxembourg que dans la zone euro. De 2005 à 2007, période de croissance économique substantielle, l'évolution de la productivité est un peu plus favorable au Luxembourg que dans la zone euro. Par contre, la crise a plus affecté le Luxembourg en termes de productivité que la zone euro dans son ensemble.

Graphique 142: Simulation de l'impact des charges patronales sur le coût salarial unitaire réel (part salariale) en supposant que ces charges correspondent à la moyenne de la zone euro, 2000-2012 (rémunérations des salariés en % de la valeur ajoutée brute)



Sources : STATEC, EUROSTAT

La part salariale dans la valeur ajoutée

La part salariale dans la valeur ajoutée est définie ici comme le rapport entre le total des rémunérations, c'est-à-dire les salaires et traitements bruts auxquels on ajoute les cotisations patronales, et la valeur ajoutée. La part salariale est le miroir de l'évolution du coût salarial unitaire réel (CSU réel).

Pour l'ensemble de l'économie luxembourgeoise, on constate d'abord que la part salariale est plus faible – en niveau – que dans les pays voisins et dans la zone euro en moyenne. On note encore la diminution forte de la part salariale (et donc du CSU réel) de 2004 à 2007, puis une augmentation – suite à la crise – de la part salariale en 2008 et en 2009. Enfin, la part salariale se réoriente à la baisse parallèlement à la reprise de 2010 (voir Graphique 142).

L'impact des charges sociales patronales sur le niveau du CSU réel

Comment expliquer que la part salariale au Luxembourg se situe structurellement en dessous du niveau des pays voisins et de la zone euro. Trois raisons peuvent être évoquées:

- une part salariale relativement faible dans le secteur « Commerce, Transports, HORECA » (voir Annexe 1.4); une part salariale faible

dans la branche « information et communication » (branche non reprise dans l'Annexe 1.4)

- un poids bien plus important dans l'économie luxembourgeoise de la branche des services financiers où la part salariale est structurellement plus faible que dans les autres branches;
- un poids des contributions sociales versées par les employeurs plus faible au Luxembourg.

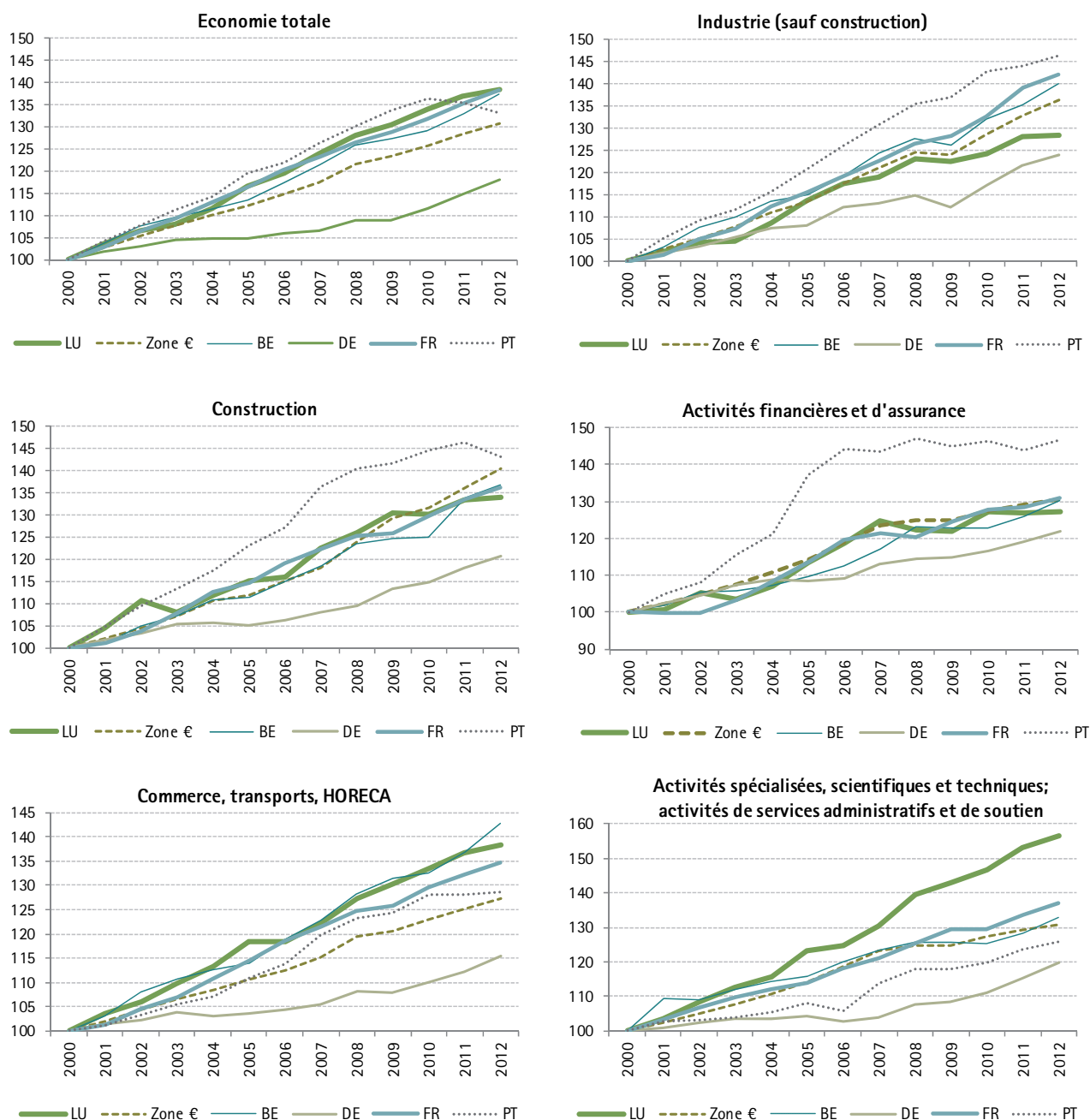
On peut préciser l'impact du différentiel des charges sociales, en simulant l'application d'un taux unique de charges à tous les pays de la zone euro, dont le Luxembourg (voir Graphique 142).

Concrètement, on se base sur les salaires et traitements bruts (variable D11 dans le système des comptes nationaux SEC) dont les charges patronales sont exclues. On calcule ensuite, pour la zone euro dans son ensemble, le rapport entre les rémunérations qui incluent les charges sociales (variable D1 dans le système des comptes nationaux SEC) et les salaires et traitements bruts. Finalement, on multiplie les salaires et traitements bruts de tous les pays par ce rapport D1/D11 de la zone euro.

La simulation montre clairement que l'effet du niveau relativement faible des charges sociales patronales sur le CSU réel (la part salariale) au Luxembourg est non négligeable (voir Graphique 142). En supposant que les charges sociales patronales soient identiques dans tous les pays et correspondent à la moyenne observée de la zone euro, la part salariale dans l'économie luxembourgeoise aurait été assez largement supérieure à la moyenne européenne jusqu'en 2005 et se situerait dans la moyenne européenne de 2006 à

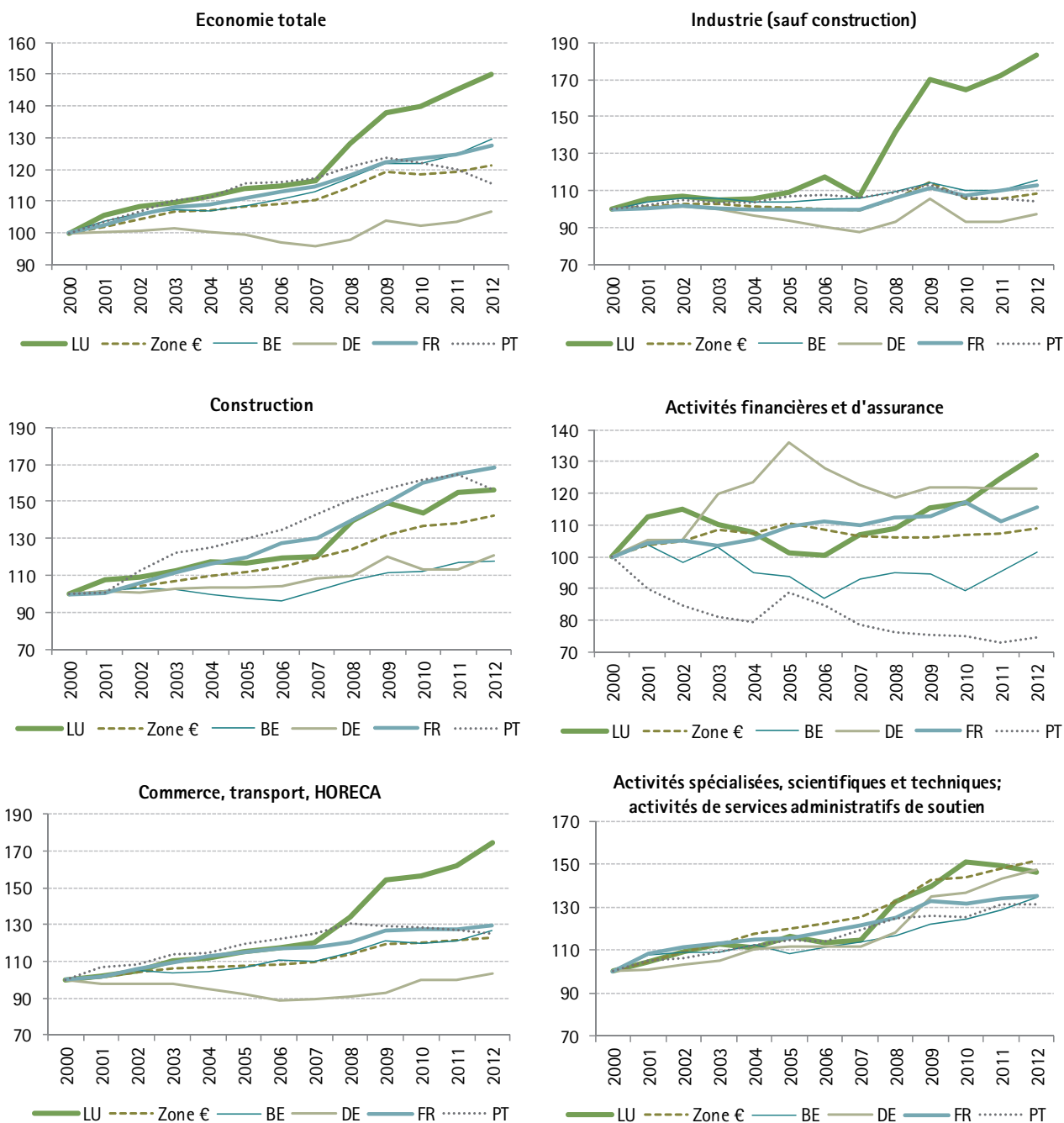
2007. Avec la crise, le CSU réel et la part salariale au Luxembourg augmentent très fortement et l'écart par rapport à la zone euro se creuse. La part salariale en France et en Belgique, en réalité largement supérieure à celle du Luxembourg, serait inférieure à celle du Luxembourg si les charges sociales correspondaient à la moyenne de la zone euro. Précisons qu'actuellement le rapport D1/D11 au Luxembourg est de 1.16 contre 1.29 dans la zone euro en moyenne. Depuis 2000, ces rapports n'ont pas subi de modification majeure.

Annexe 1.1: Evolution du coût salarial moyen (CSM) nominal selon les branches, 2000-2012 (base 100 = 2000)



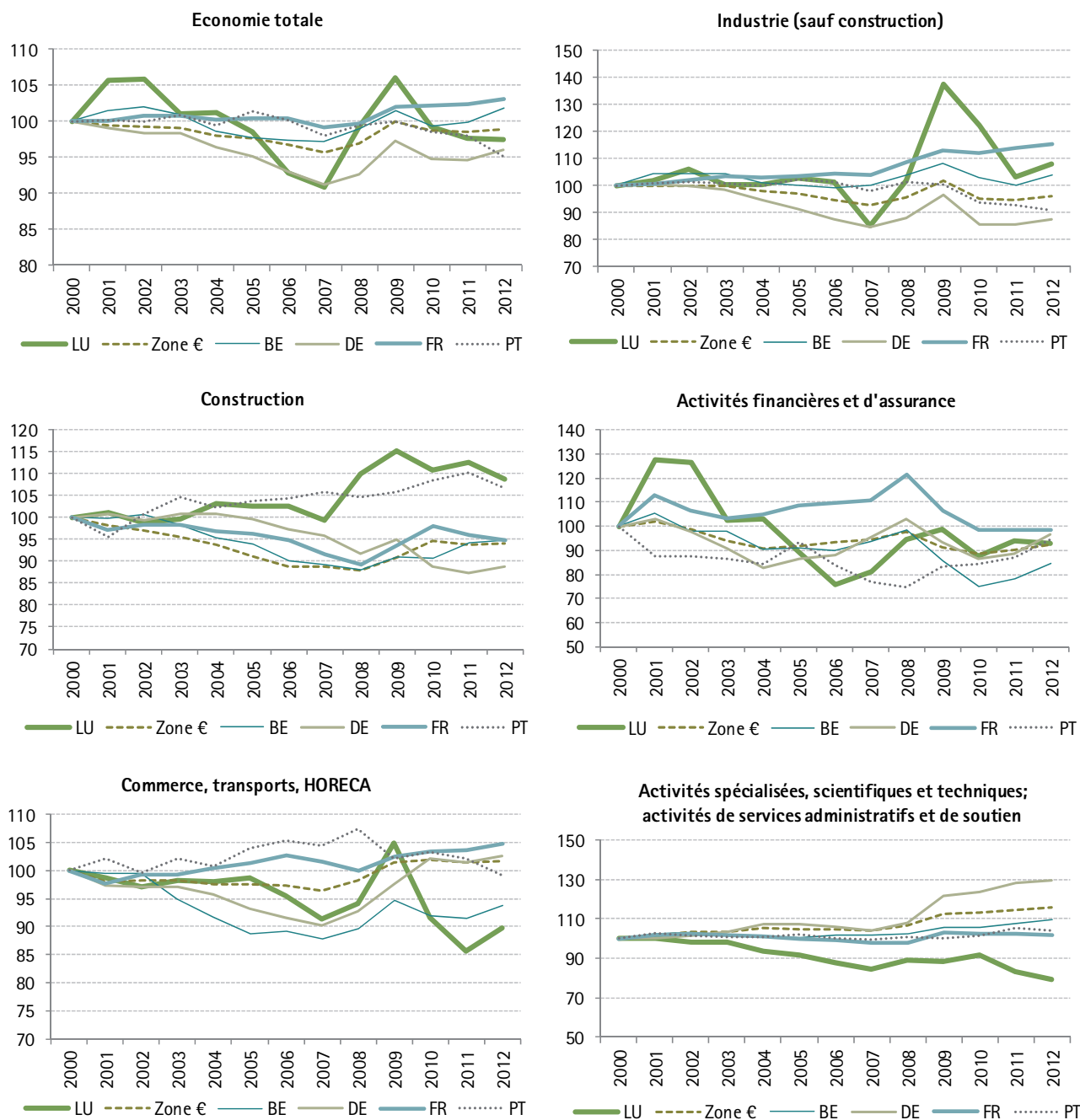
Sources : STATEC, EUROSTAT

Annexe 1.2: Evolution du coût salarial unitaire (CSU) nominal selon les branches, 2000-2012 (base 100 = 2000)



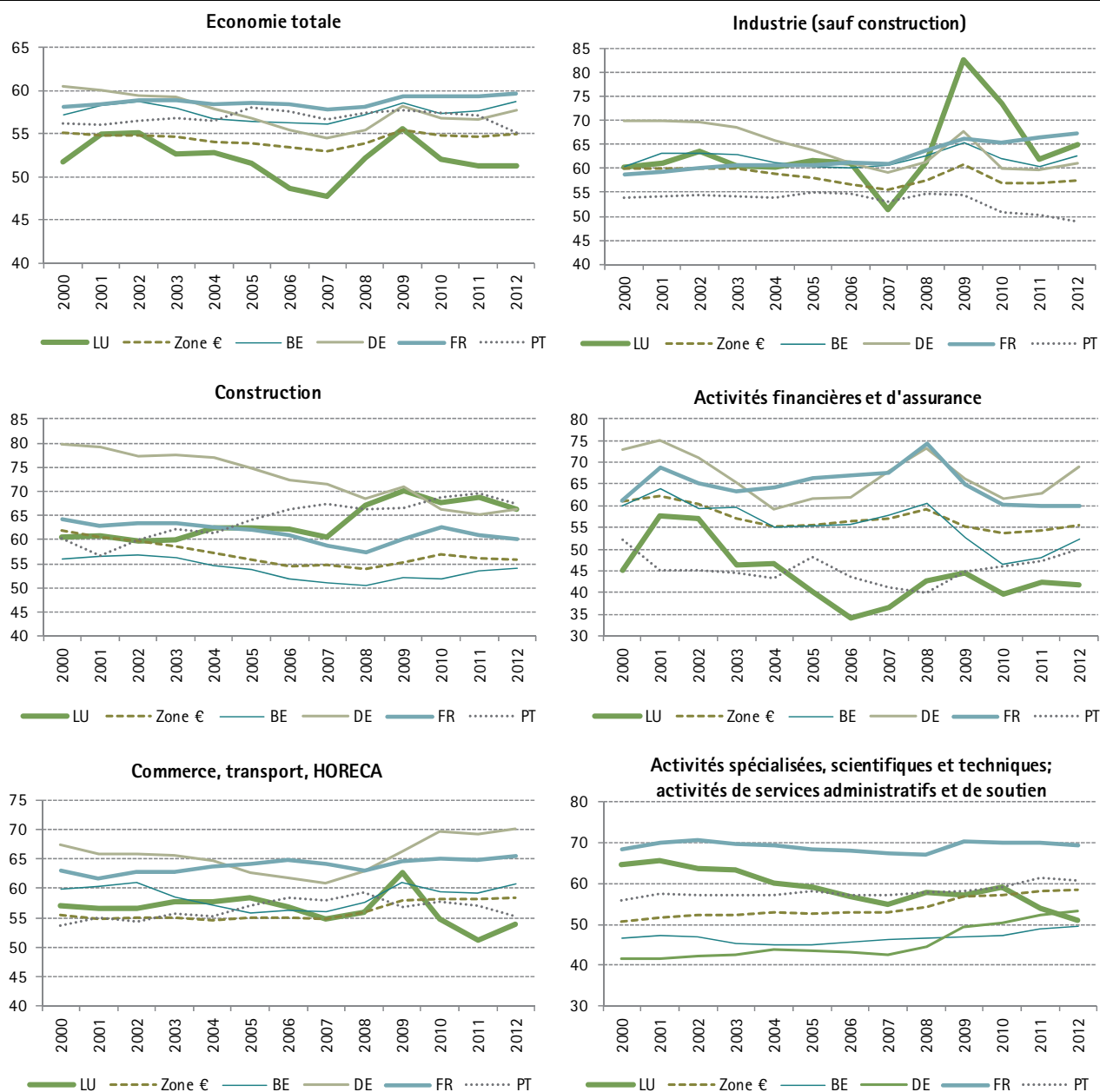
Sources : STATEC, EUROSTAT

Annexe 1.3: Evolution du coût salarial unitaire (CSU) réel selon les branches, 2000-2012 (base 1000 = 2000)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Annexe 1.4: Evolution de la part salariale selon les branches, 2000-2012 (salaires et traitements en % de la valeur ajoutée brute en valeur)



Sources : STATEC, EUROSTAT

Annexe 2: Salaire moyen nominal en Europe (ensemble des branches économiques), 2000-2012 (en 1000 €)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Union européenne (28 pays)	20.7	21.4	22.0	22.0	22.7	23.3	23.9	24.8	24.9	24.6	25.3	25.9	26.8
Zone euro (17 pays)	22.2	22.8	23.4	23.8	24.3	24.8	25.4	26.1	27.0	27.4	27.8	28.4	28.9
Belgique	28.1	29.1	30.0	30.5	31.0	31.7	32.8	33.7	34.8	35.0	35.5	36.6	37.8
Bulgarie	1.6	1.9	2.0	2.1	2.3	2.7	2.8	3.2	3.7	4.0	4.5	4.8	4.9
République tchèque	4.7	5.4	6.4	6.7	7.2	8.0	9.0	9.7	11.3	10.7	11.5	12.1	12.0
Danemark	33.3	34.4	35.6	36.7	38.0	39.1	40.3	41.7	43.3	44.9	46.1	46.7	47.4
Allemagne	25.3	25.8	26.2	26.5	26.6	26.7	26.9	27.3	27.9	27.9	28.6	29.5	30.3
Estonie	4.1	4.5	4.9	5.4	6.1	6.8	7.7	9.6	10.5	10.0	10.3	10.4	11.0
Irlande	28.1	30.2	31.8	33.9	35.7	37.7	39.2	41.4	43.5	43.1	41.4	41.1	41.7
Grèce	13.9	14.2	15.7	16.7	17.5	17.9	18.7	19.4	19.9	21.0	20.1	19.3	18.5
Espagne	17.8	18.3	18.9	19.4	19.7	20.2	20.9	21.9	23.5	24.5	24.3	24.5	...
France	23.6	24.3	25.2	25.8	26.8	27.6	28.5	29.3	30.0	30.5	31.3	31.9	32.5
Italie	20.2	20.9	21.3	21.7	22.4	23.1	23.8	24.3	24.9	24.9	25.5	25.7	25.8
Chypre	15.7	16.3	17.1	18.2	18.4	18.9	19.5	19.8	20.3	20.8	21.2	21.8	22.1
Lettonie	3.5	3.7	3.7	3.7	4.2	5.1	6.2	8.5	9.9	8.5	7.8	9.1	9.8
Lituanie	3.4	3.8	4.2	4.6	5.0	5.6	6.5	7.3	8.3	7.5	7.6	7.8	8.9
Luxembourg	36.0	37.2	38.5	38.9	40.2	41.7	43.2	44.9	46.4	46.6	48.1	49.1	50.0
Hongrie	4.8	5.6	6.8	7.3	8.1	8.8	8.8	9.7	10.4	9.3	9.7	9.8	9.8
Malte	13.3	13.9	14.3	14.7	14.8	15.0	15.8	16.3	17.0	17.5	17.8	17.9	18.3
Pays-Bas	24.4	25.5	26.3	27.0	27.6	28.0	28.7	29.7	30.6	31.2	31.5	31.9	32.2
Autriche	26.3	26.7	27.3	27.7	28.2	28.9	29.8	30.8	31.9	32.4	32.7	33.3	34.1
Pologne	...	...	...	...	6.3	7.2	7.6	8.2	9.8	8.2	9.3	9.4	...
Portugal	11.9	12.4	12.8	13.2	13.5	14.0	14.2	14.8	15.1	15.5	15.8	15.7	15.3
Roumanie	2.1	2.7	2.6	2.7	2.9	4.2	4.8	6.2	7.6	6.4	6.2	6.5	6.6
Slovénie	12.8	13.6	14.1	14.7	15.4	16.3	17.1	18.2	19.6	19.9	20.7	21.0	20.8
Slovaquie	3.8	3.9	4.3	4.8	5.4	6.2	6.9	8.3	9.5	10.2	10.7	10.8	11.1
Finlande	24.6	25.7	26.2	27.1	28.1	29.1	30.0	31.1	32.5	33.4	34.3	35.4	36.6
Suède	27.2	25.7	26.7	27.5	28.4	28.8	30.0	31.4	31.4	29.3	33.3	36.2	38.6
Royaume-Uni	31.4	32.4	32.7	30.9	32.6	33.2	34.9	36.6	32.0	29.0	30.7	31.0	33.8

4. Les transitions entre emploi, chômage et inactivité et les transitions au sein de l'emploi

On connaît bien les indicateurs du marché du travail comme le taux de chômage, le taux d'activité et le taux d'emploi. Ce sont des indicateurs statiques (se rapportant à des « stocks ») qui ne permettent pas d'appréhender la dynamique, c'est-à-dire la mobilité entre emploi, chômage, et inactivité. Or, la question de la sortie du chômage vers l'emploi, respectivement de l'inactivité vers l'emploi s'inscrit dans la préoccupation de l'augmentation du taux d'emploi. Par ailleurs, les transitions « positives » – pas seulement du non-emploi à l'emploi, mais également, au sein de l'emploi, du temps partiel au temps complet, d'un CDD (contrat à durée déterminée) à un CDI (contrat à durée indéterminée), ainsi que la transition vers un emploi mieux rémunéré – font partie des préoccupations politiques du moment. Les indicateurs de transition entre emploi, chômage et inactivité reflètent en fait deux dimensions: la flexibilité, mais également la sécurisation des parcours professionnels. Ces indicateurs de transition sont basés sur les données longitudinales de l'enquête annuelle EU-SILC (European Survey on Income and Living Conditions). Il s'agit d'« autodéclarations ». En effet, on demande aux personnes enquêtées de dire s'ils travaillent, s'ils sont à la recherche d'un emploi ou s'ils sont en retraite, à l'école, etc. Conceptuellement, l'indicateur du « chômage » de l'enquête EU-SILC n'est donc pas comparable aux inscriptions à l'ADEM. En outre, l'enquête ne concerne que les résidents. Comme la part des frontaliers sur le marché du travail au Grand-Duché est très élevée, les indicateurs commentés dans la présente publication relèvent donc plutôt de l'analyse de la société luxembourgeoise que du fonctionnement proprement dit du marché du travail.

4.1 Les transitions à partir de l'emploi

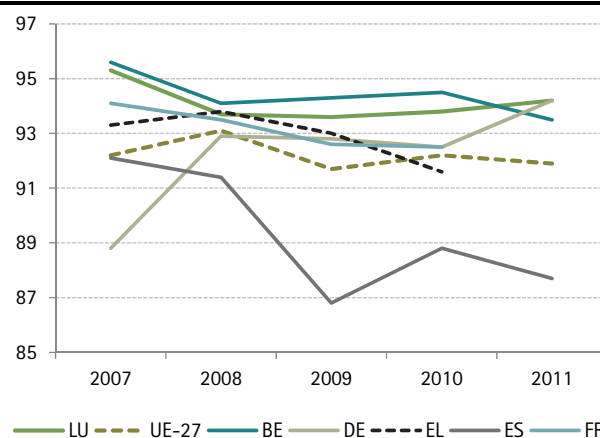
4.1.1 Une image globale un peu plus positive au Luxembourg que dans l'UE-27

La matrice générale des transitions de 2010 à 2011 (voir Tableau 58) permet de décoder quelques faits stylisés. La stabilité dans l'emploi au Luxembourg (pour les résidents) est plus importante que dans l'UE-27 en moyenne. 94.2% des personnes en emploi en 2010 étaient également en emploi en 2011. Dans l'UE-27, ce pourcentage n'était que de 91.9%.

A noter qu'avec ce taux, le Luxembourg se situe, ensemble avec la Norvège (94.0%) et l'Allemagne (94.2%) en tête de peloton. Quel est l'impact de la crise sur la stabilité dans l'emploi ? Au Luxembourg, on constate un léger tassement en 2008 (tout comme en Belgique), puis la stabilité dans l'emploi reste au même niveau. Dans les pays les plus touchés par la crise, la stabilité dans l'emploi se détériore fortement. Ainsi, en Espagne par exemple, 92% des personnes en emploi en 2006 le restaient en 2007. En revanche, seulement quelque 87% des personnes en emploi en 2010 l'étaient également en 2011.

L'évolution en Allemagne est à contrecourant de celle de la plupart des autres pays européens. La probabilité de rester en emploi y augmente en cours de période. 89% des personnes en emploi en 2006, l'étaient également en 2007. En revanche, en Allemagne, plus de 94% des personnes en emploi en 2010 l'étaient également en 2011.

Graphique 143: Stabilité dans l'emploi: transition annuelle de l'emploi à l'emploi, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année t-1)



Sources : EUROSTAT, STATEC

Tableau 58: Matrice de transition par statut d'activité au Luxembourg et dans l'UE-27, 2010-2011 (en %)

	Luxembourg					UE-27				
	emploi à vers emploi	emploi à temps complet	emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité	emploi à vers emploi	emploi à temps complet	emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Situation en 2010										
Personnes occupées	94.2	75.7	18.5	2.8	3.0	91.9	77.1	14.8	3.8	4.3
Personnes occupées à plein temps	94.5	91.7	2.8	2.9	2.6	92.8	88.6	4.2	3.7	3.4
Personnes occupées à temps partiel	93.1	9.7	83.4	2.3	4.7	87.1	16.1	70.9	4.3	8.6
Chômeurs	36.2	29.1	7.1	41.5	22.3	26.9	20.7	6.3	57.7	15.4
Personnes inactives	8.7	5.0	3.6	2.6	88.8	10.4	6.0	4.4	4.8	84.8

Sources : EUROSTAT, STATEC Note de lecture : 94,2% des personnes en emploi en 2010 sont restées en emploi en 2011 ; 36,2% des personnes au chômage en 2010 ont trouvé un emploi en 2011. 9,7% des personnes ayant un travail à temps partiel en 2010 sont passées à un travail à temps complet en 2011.

Tableau 59: Matrice de transition par statut d'activité selon le sexe au Luxembourg et dans l'UE-27, 2010-2011 (en %)

Situation en 2010	Luxembourg					UE-27				
	Hommes					Hommes				
	vers emploi	emploi à temps	emploi à temps	vers chômage	vers inactivité	vers emploi	emploi à temps	emploi à temps	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	95.2	92.3	3.0	2.6	2.2	92.7	87.4	5.3	4.3	3.0
Personnes occupées à plein temps	95.4	94.1	1.3	2.6	2.0	93.4	90.9	2.5	4.1	2.5
Personnes occupées à temps partiel	89.2	30.0	59.2	2.0	8.8	82.2	29.1	53.1	7.7	10.1
Chômeurs	42.0	38.5	3.5	44.2	13.8	28.5	24.3	4.2	60.6	10.9
Personnes inactives	6.3	5.1	1.2	3.8	89.9	10.5	7.6	2.9	5.6	83.9

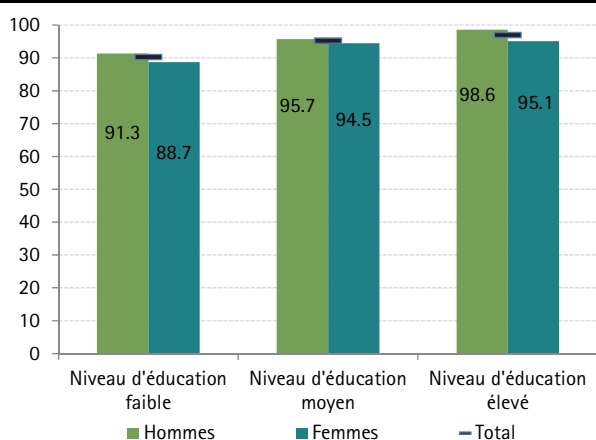
Situation en 2010	Femmes					Femmes				
	Femmes					Femmes				
	vers emploi	emploi à temps complet	emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité	vers emploi	emploi à temps complet	emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	92.9	54.5	38.4	3.0	4.0	90.8	63.6	27.2	3.2	5.9
Personnes occupées à plein temps	92.6	86.6	5.9	3.6	3.9	91.8	84.6	7.2	3.1	5.0
Personnes occupées à temps partiel	93.4	7.9	85.6	2.3	4.3	88.4	12.9	75.5	3.5	8.2
Chômeurs	29.6	18.5	11.2	38.5	31.9	24.8	15.3	9.5	53.0	22.3
Personnes inactives	10.1	5.0	5.1	1.9	88.1	10.4	5.0	5.3	4.3	85.4

Sources : EUROSTAT, STATEC

On peut finalement constater qu'au Luxembourg la stabilité dans l'emploi²⁰ vaut tout aussi bien pour les personnes travaillant à temps partiel que pour ceux à temps complet. 93,1% des personnes à temps partiel en 2010 étaient également en emploi en 2011 (soit un taux proche de celui des personnes travaillant à temps complet qui est de 94,2%). On reviendra plus loin sur la mobilité au sein de l'emploi (entre temps partiel et temps complet, entre CDI et CDD).

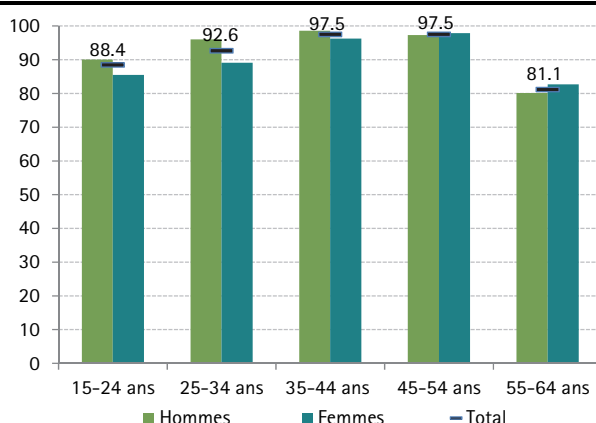
²⁰ Il s'agit de la stabilité du statut d'emploi. En d'autres mots, les changements d'employeur ou de fonction au sein d'une entreprise ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

Graphique 144: Stabilité dans l'emploi: transition de l'emploi vers l'emploi selon le sexe et le niveau d'éducation, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année 2010)



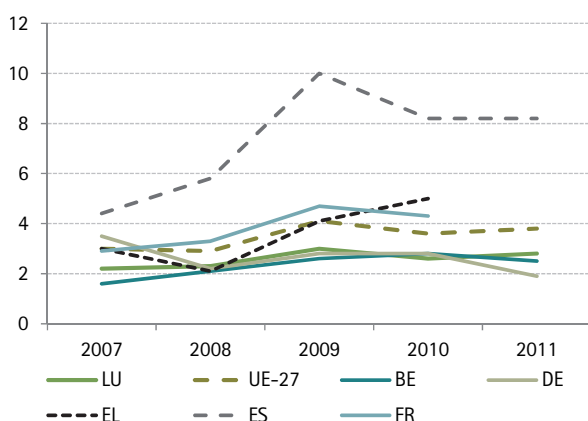
Source : STATEC

Graphique 145: Stabilité dans l'emploi: transition de l'emploi vers l'emploi selon l'âge et le sexe, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année 2010)



Source : STATEC

Graphique 146: Transition annuelle de l'emploi vers le chômage, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année t-1)



Sources : EUROSTAT, STATEC

La stabilité dans l'emploi est fonction du niveau d'éducation 96.9% des personnes ayant un niveau d'éducation élevé²¹, qui avaient un emploi en 2010, restaient en emploi en 2011. Pour les niveaux d'éducation moyen et faible, les pourcentages des personnes qui se maintiennent en emploi d'une année à l'autre sont de respectivement 95.2% et 90.2%. La stabilité dans l'emploi des femmes est plus faible que celle des hommes pour les trois niveaux d'éducation.

La stabilité dans l'emploi est la moins élevée chez les jeunes. 88.4% des jeunes de 15-24 ans qui étaient en emploi en 2010 le restaient en 2011, alors que le taux atteint 97.5% dans la classe d'âge des 35-54 ans. Les différences entre hommes et femmes sont les plus prononcées dans la classe d'âge des 25-34 ans. 96.0% des hommes de 25 à 34 ans restent dans l'emploi de 2010 à 2011, alors que ce n'est le cas que pour 89.1% des femmes. On reviendra dans la présente contribution sur les transitions très spécifiques des femmes dans cette classe d'âge. La faible stabilité dans l'emploi des 55-64 ans est liée au fait que les transitions vers la retraite sont déjà nombreuses dans cette classe d'âge.

Logiquement, comme la stabilité dans l'emploi est plus élevée au Luxembourg que dans l'UE-27, les transitions de l'emploi vers le chômage et l'inactivité sont moins importantes. Au Grand-Duché, 2.8% des personnes en emploi en 2010 se retrouvent au chômage en 2011. Dans l'UE-27, on en est à 3.8%. Dans l'UE-27, 4.7% des personnes en emploi en 2010 sont inactives en 2011. Au Luxembourg, le pourcentage correspondant n'est que de 3.0%.

La probabilité des transitions de l'emploi vers le chômage augmente avec la crise (au Luxembourg, on passe de 2% en 2007 à près de 3% en 2011), mais l'amplitude de cette augmentation est évidemment plus importante dans les pays du Sud de l'Europe les plus frappés par la crise. En Espagne, par exemple, un peu plus de 4% des personnes en emploi en 2006 étaient au chômage en 2007. Le taux correspondant passe à 10% pour les transitions de 2008 à 2009.

²¹ Niveaux d'éducation selon la CITE (Classification internationale type de l'éducation). Niveau d'éducation faible = CITE 0-2 (primaire et secondaire inférieur); niveau d'éducation moyen = CITE 3-4 (secondaire supérieur); niveau d'éducation élevé = CITE 5-8 (enseignement supérieur)

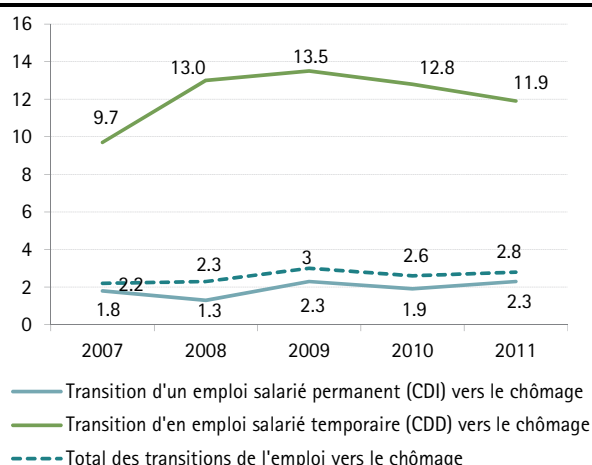
4.1.2 Une fréquence plus élevée des transitions vers le chômage pour les emplois temporaires (CDD) que pour les emplois permanents (CDI)

Les passages de l'emploi au chômage affectent beaucoup plus les salariés qui ont un contrat à durée déterminée (CDD) que ceux qui ont un contrat à durée indéterminée. 11.9% des personnes qui étaient salariées « temporaires » (CDD) en 2010 étaient passées au chômage en 2011, contre seulement 2.3% des salariés ayant un contrat à durée indéterminée (CDI).

L'effet de la crise est d'ailleurs très visible pour les salariés en CDD. La part de ces salariés ayant transité de l'emploi vers le chômage passe de 9.7% en 2007 à 13.5% en 2009, puis revient à 11.9% en 2011. Pour les salariés en CDI, le taux correspondant se situe entre 1.8% et 2.3%. A noter toutefois que le nombre de salariés en CDD est beaucoup plus faible que celui des salariés en CDI, ce qui explique que les pourcentages du total des transitions de l'emploi vers le chômage restent relativement faibles.

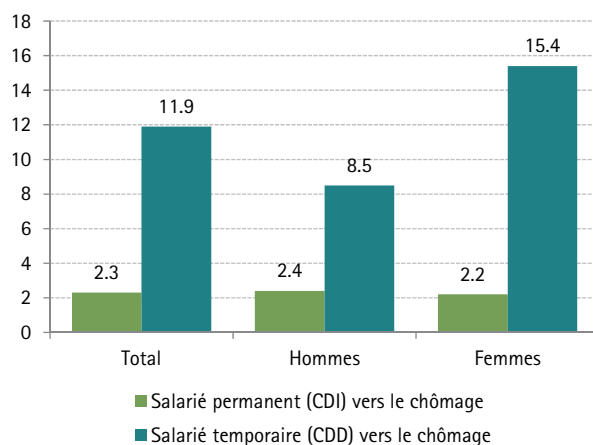
Pour les femmes ayant un CDD, les transitions vers le chômage sont plus fréquentes que pour les hommes qui sont dans la même situation: 15.4% des femmes en contrat temporaire en 2010 passent au chômage en 2011, contre 8.5% des hommes.

Graphique 147: Transition annuelle de l'emploi vers le chômage selon le contrat de travail (CDD ou CDI), 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année t-1)



Source : STATEC

Graphique 148: Transition de l'emploi vers le chômage selon le contrat de travail (CDD ou CDI) et selon le sexe, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient salariées permanentes, resp. temporaires en 2010)



Source : STATEC

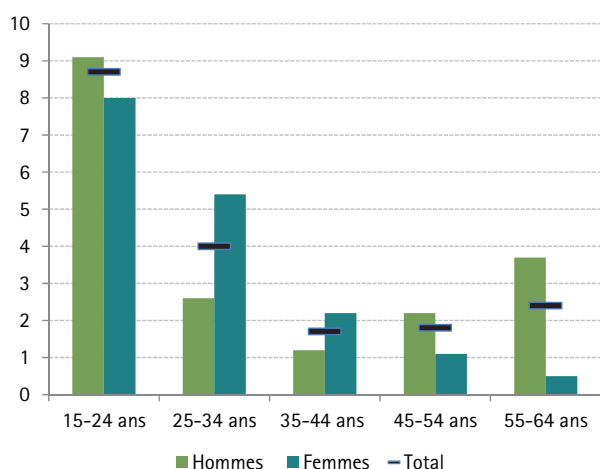
4.1.3 Les jeunes ont un risque plus grand de passer de l'emploi au chômage

8.7% des jeunes de 15 à 24 ans qui étaient en emploi en 2010, se retrouvaient au chômage en 2011. Dans la classe d'âge des 35-44 ans, la part des transitions de l'emploi au chômage n'est que de 1.7%. Dans la classe d'âge élevée de 55-64, la fréquence des transitions vers le chômage est de nouveau plus élevée, plus particulièrement pour les hommes (voir Graphique 146).

Chez les plus jeunes, c'est-à-dire les 15-24 ans, la différence entre les deux sexes est peu importante: 9.1% des hommes passent de l'emploi en 2010 au chômage en 2011 et 8.7% des femmes. Dans la classe d'âge immédiatement supérieure, les 25-34 ans, la probabilité de faire cette transition de l'emploi vers le chômage est beaucoup plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Chez les 25-34 ans, 5.4% des femmes, mais seulement 2.6% des hommes transitent de l'emploi vers le chômage de 2010 à 2011. A noter que la tranche d'âge des 25-34 ans est également celle où la natalité est la plus élevée.

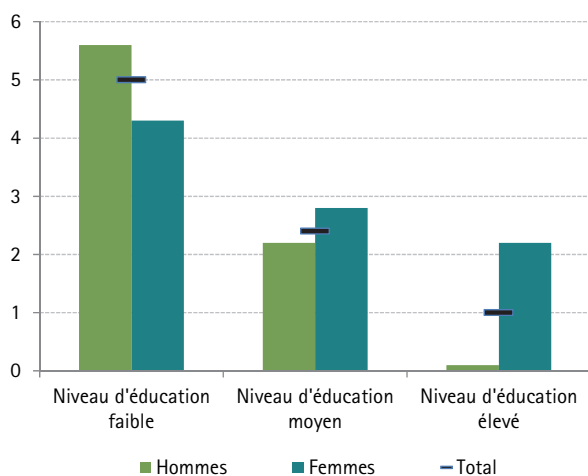
Il convient néanmoins de nuancer le constat selon lequel les jeunes ont un risque élevé de passer de l'emploi au chômage. On verra que c'est également chez les jeunes que la probabilité de transition du chômage à l'emploi est la plus élevée.

Graphique 149: Transition de l'emploi vers le chômage selon l'âge et le sexe au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi en 2010)



Source : STATEC

Graphique 150: Transition de l'emploi vers le chômage selon le niveau d'éducation et le sexe au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi en 2010)



Source : STATEC

4.1.4 Une probabilité faible de transition de l'emploi vers le chômage pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé

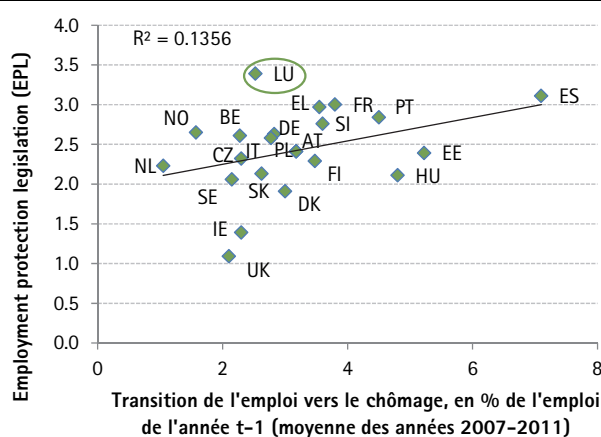
Seulement 1% des personnes ayant un niveau de qualification élevé et en emploi en 2010 sont passés au chômage en 2011. Pour les personnes ayant un niveau de qualification faible, le pourcentage correspondant est de 5%. On note néanmoins des nuances selon le sexe. Chez les personnes ayant un niveau de qualification faible, les hommes ont un

risque un peu plus élevé que les femmes de passer au chômage (5.6% pour les hommes et 4.3% pour les femmes). En revanche, chez les personnes ayant un niveau de qualification élevé, ce sont surtout les femmes qui sont susceptibles de transiter vers le chômage (2.1% pour les femmes et 0.1% pour les hommes).

4.1.5 Un lien entre les transitions de l'emploi vers le chômage et la législation de protection de l'emploi ou la dynamique du marché du travail ?

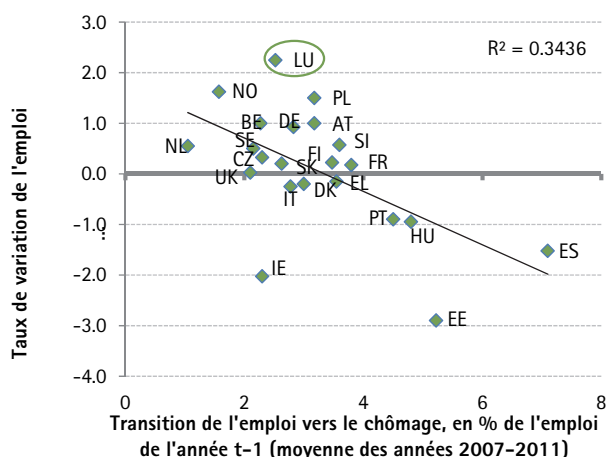
Quels peuvent être les déterminants plus généraux des transitions de l'emploi vers le chômage ? Il peut notamment s'agir de facteurs institutionnels et/ou de facteurs liés à l'évolution globale de l'emploi. L'OCDE calcule un indicateur de rigueur de la législation du travail (*EPL, employment protection legislation*) qui est censé refléter la non-flexibilité sur le marché du travail, mais qui peut aussi être interprété comme un indicateur de sécurisation des parcours professionnels, du moins à un niveau institutionnel. Plus l'indicateur est élevé, plus la rigueur de la législation est importante. D'ailleurs, parmi les pays de l'OCDE, cette rigueur serait la plus développée au Grand-Duché: un indice d'environ 3.4, contre un indice de 1.0 dans un pays réputé libéral comme le Royaume-Uni (*EPL* de 2008).

Graphique 151: Corrélation entre la législation de protection de l'emploi et la probabilité de transition de l'emploi vers le chômage



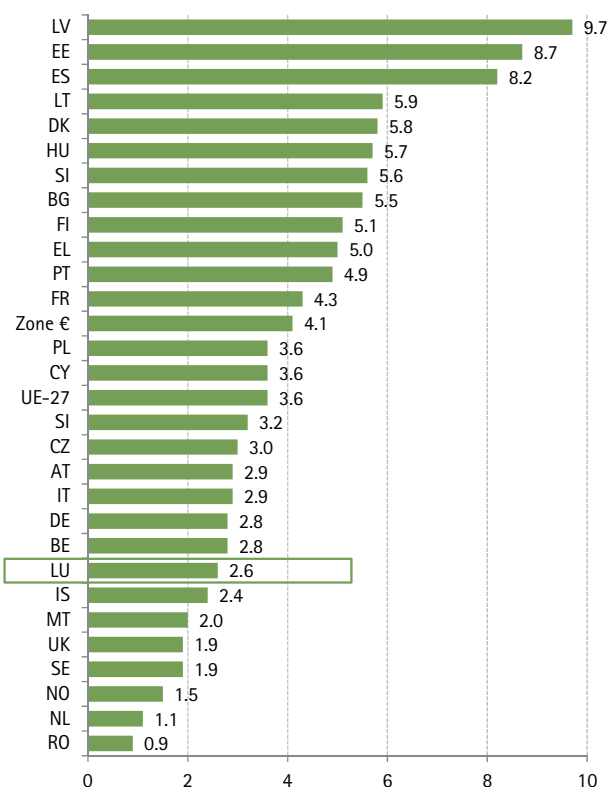
Sources : EUROSTAT, STATEC

Graphique 152: Corrélation entre la croissance de l'emploi et la probabilité de transition de l'emploi vers le chômage



Sources : EUROSTAT, STATEC

Graphique 153: Transition de l'emploi vers le chômage 2009-2010 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année 2009)



Sources : EUROSTAT, STATEC

En tout état de cause, la rigueur de la législation de protection du travail ne semble pas protéger du chômage, c'est-à-dire diminuer la probabilité de sortir de l'emploi vers le chômage. Dans le Graphique 151, on note même un coefficient de corrélation positif, quoique très modéré, entre la transition de l'emploi vers le chômage et l'indice de protection du travail. Cependant, sans l'Espagne, le coefficient de corrélation serait pratiquement nul. En d'autres mots, et en tendance, la protection du travail semble avoir peu d'effet sur la probabilité de sortir de l'emploi vers le chômage.

Le Graphique 152 montre qu'il y a un lien négatif assez fort entre la croissance de l'emploi et la transition de l'emploi vers le chômage. Autrement dit, et sans surprise, plus le taux de croissance de l'emploi est élevé, plus la probabilité de transiter de l'emploi vers le chômage est faible.

Parmi les pays européens, le Luxembourg est plutôt bien placé en ce qui concerne les transitions de l'emploi vers le chômage. Avec un taux de 2.6% pour ce type de transition de 2009 à 2010, le Grand-Duché se situe un peu derrière des pays nordiques comme la Norvège, la Suède ou encore les Pays-Bas. Dans les pays baltiques, mais également en Espagne, la probabilité de ce genre de transition est beaucoup plus importante qu'au Luxembourg. Il convient encore de relever la position peu favorable du Danemark où les transitions de l'emploi vers le chômage sont fréquentes. On verra plus loin que les transitions du chômage ou de l'inactivité vers l'emploi sont tout aussi fréquentes dans ce pays, signe du modèle de « flexicurité » qui le caractérise.

4.1.6 Des transitions de l'emploi vers l'inactivité sont plus fréquentes pour les personnes travaillant à temps partiel, plus particulièrement pour les hommes travaillant à temps partiel

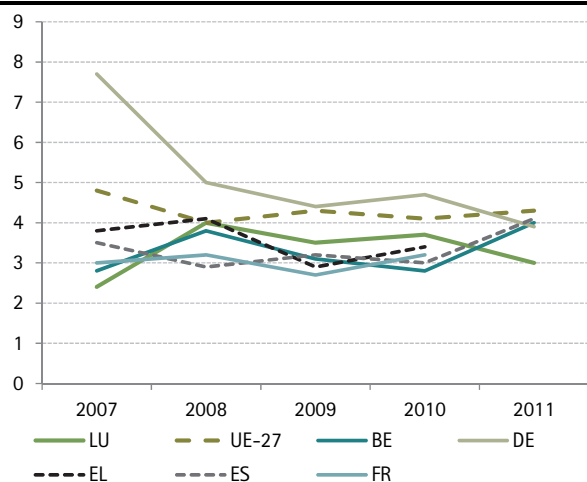
La probabilité de sortie de l'emploi vers le chômage a augmenté en tendance depuis 2007. Qu'en est-il des transitions vers l'inactivité ? Au Luxembourg, la part des transitions de l'emploi vers l'inactivité s'est accrue assez fortement de 2007 à 2008 : 2.4% des personnes en emploi en 2006 étaient inactives en 2007 alors 4.0% en emploi en 2007 étaient inactives en 2008. Le pourcentage correspondant revient à 3% pour les transitions de 2010 à 2011. Dans l'UE-27 en moyenne, la probabilité de passer de l'emploi à l'inactivité reste pratiquement constante. Là encore l'Allemagne évolue à contrecourant des autres pays européens. La

probabilité de passer de l'emploi à l'inactivité y diminué. 8% des personnes en emploi en 2006 étaient inactives en 2007, alors que le pourcentage correspondant n'était que de 4% pour ce même type de transition de 2010 à 2011.

En outre, la probabilité de transition de l'emploi à temps partiel vers l'inactivité est plus élevée que dans le cas d'un emploi à temps complet. Au Luxembourg, 4.7% des personnes travaillant à temps partiel en 2010 sont inactives en 2011, contre 2.6% des personnes ayant un emploi à temps complet. Dans l'UE-27, on retrouve les mêmes caractéristiques, à savoir 8.6% pour les transitions de l'emploi à temps partiel vers l'inactivité et seulement 4.7% pour les transitions de l'emploi à temps complet vers l'inactivité.

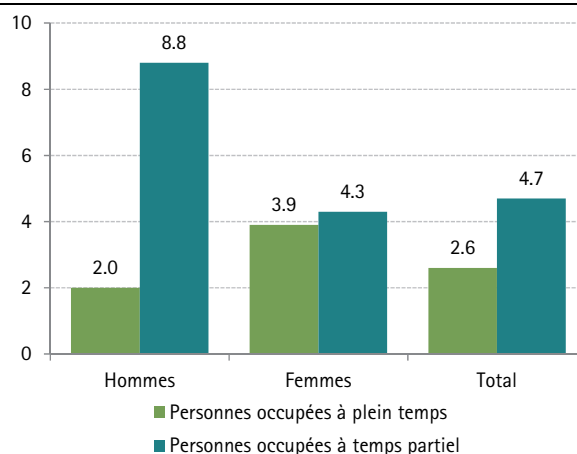
Pour les hommes, le travail à temps partiel semble plus souvent l'antichambre de l'inactivité que pour les femmes travaillant à temps partiel. 8.8% des hommes ayant travaillé à temps partiel en 2010 sont inactifs en 2011 (contre 2.0% des hommes travaillant à temps complet). En revanche, seulement 4.3% des femmes ayant travaillé à temps partiel en 2010 sont passées à l'inactivité en 2011.

Graphique 154: Transition annuelle de l'emploi vers l'inactivité, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année t-1)



Sources : EUROSTAT, STATEC

Graphique 155: Transition de l'emploi à temps partiel et de l'emploi à temps complet vers l'inactivité selon le sexe au Luxembourg de 2010 à 2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année 2010)



Source: STATEC

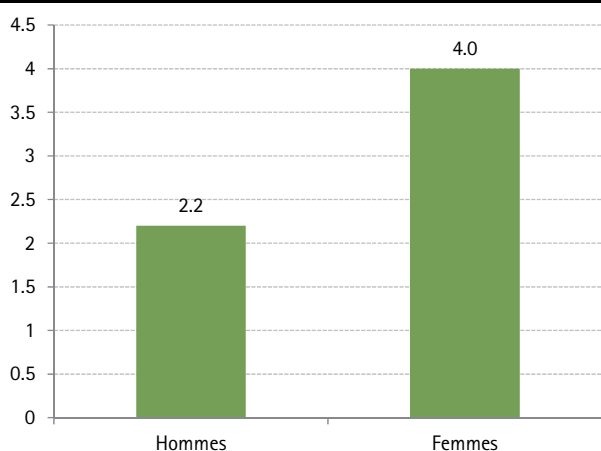
4.1.7 Il n'en reste pas moins que, globalement, la probabilité de transition des femmes de l'emploi vers l'inactivité est plus élevée que celle des hommes

On a vu que la probabilité du passage des hommes travaillant à temps partiel à l'inactivité est plus élevée que celle des femmes travaillant à temps partiel. Il n'en reste pas moins que, globalement, les femmes transitent plus fréquemment de l'emploi à l'inactivité. En effet, les hommes sont beaucoup moins nombreux à travailler à temps partiel. Seulement 3% des hommes en emploi en 2010 et en 2011 travaillaient à temps partiel, contre 38.4% des femmes.

La part des femmes passant de l'emploi à l'inactivité est 2 fois plus élevée que celle des hommes: 4.0% des femmes en emploi en 2010 sont inactives en 2011, contre seulement 2.2% des hommes.

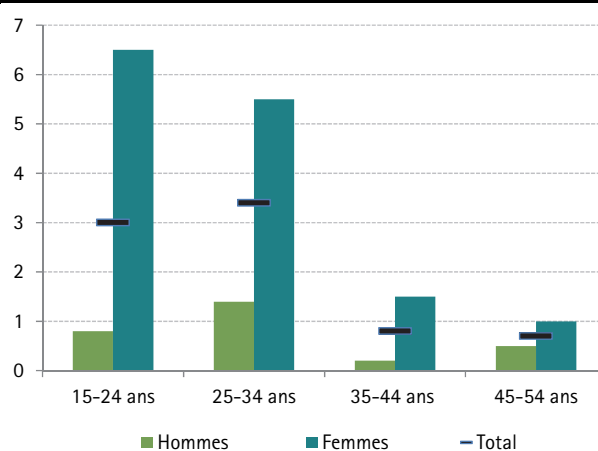
Ce n'est pas le travail à temps partiel qui est en cause intrinsèquement dans les transitions des femmes de l'emploi vers l'inactivité. Le temps partiel, tout comme les transitions des femmes vers l'inactivité sont très souvent liées à des raisons familiales. La probabilité, pour les femmes vivant en couple (ayant donc plus fréquemment des charges familiales) de passer de l'emploi à l'inactivité est beaucoup plus importante que celle des hommes ne vivant pas en couple: 4.7% des femmes vivant en couple qui étaient en emploi en 2010 étaient inactives en 2011, Seulement 1.1% des hommes ne vivant pas en couple et qui avaient un emploi en 2010 étaient inactifs en 2011.

Graphique 156: Transition de l'emploi vers l'inactivité selon le sexe au Luxembourg de 2010 à 2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année 2010)



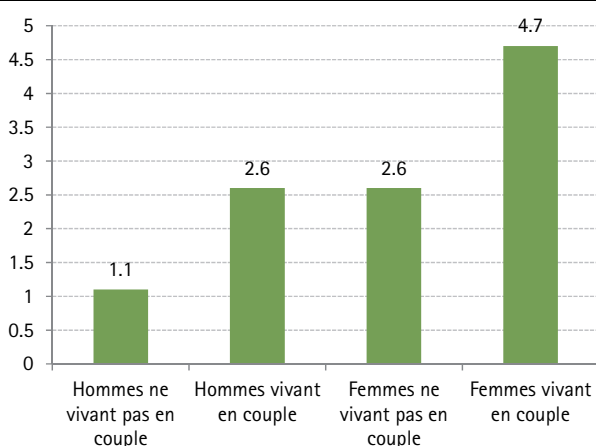
Source : STATEC

Graphique 158: Transition de l'emploi vers l'inactivité selon le sexe et l'âge au Luxembourg de 2010 à 2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année 2010)



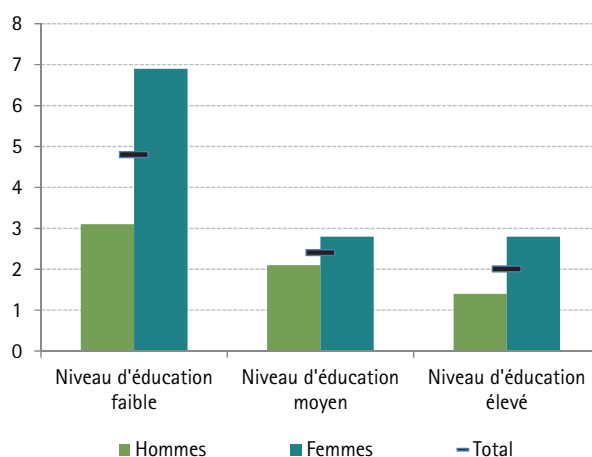
Source : STATEC

Graphique 157: Transition de l'emploi vers l'inactivité selon le sexe et le fait de vivre en couple ou non au Luxembourg de 2010 à 2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année 2010)



Source : STATEC

Graphique 159: Transition de l'emploi vers l'inactivité selon le niveau d'éducation et le sexe au Luxembourg de 2010 à 2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année 2010)



Source : STATEC

Les transitions de l'emploi vers l'inactivité selon l'âge et le sexe confirment que les jeunes femmes de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans – donc en âge de créer une famille – transitent beaucoup plus fréquemment de l'emploi à l'inactivité que leurs homologues masculins. Dans la tranche d'âge des 15-24 ans, 6.5% des femmes en emploi en 2010 avaient transité vers l'inactivité en 2011, contre moins de 1% des hommes de cet âge-là. A partir de l'âge de 35 ans, la transition des femmes de l'emploi vers l'inactivité est beaucoup moins fréquente et se rapproche du taux des hommes.

Finalement, parmi les déterminants individuels du passage de l'emploi à l'inactivité, on trouve le niveau d'éducation. Un niveau d'éducation élevé réduit fortement la probabilité de la transition de l'emploi vers l'inactivité. Près de 5% des personnes ayant un niveau d'éducation faible en emploi en 2010 avaient transité vers l'inactivité en 2011, contre 2% des personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Des différences de genre importantes peuvent être décelées, et cela aussi bien chez les personnes ayant un niveau d'éducation faible que chez celles ayant un niveau d'éducation élevé (alors que les différences de genre sont moins prononcées pour le niveau

d'éducation moyen). Près de 7% des femmes ayant un niveau d'éducation faible ont transité de l'emploi vers l'inactivité de 2010 à 2011, contre seulement 2.8% des hommes. 2.8% des femmes ayant un niveau d'éducation élevé sont passées de l'emploi à l'inactivité, contre seulement 1.4% des hommes ayant un tel niveau d'éducation.

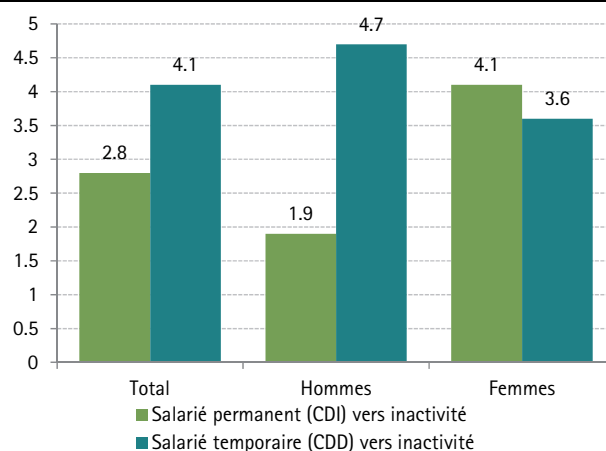
Il convient d'ajouter que la probabilité, pour les hommes, de transiter de l'inactivité vers l'emploi est moins élevée que celle des femmes (voir Tableau 59). En résumé, si les femmes transitent plus fréquemment que les hommes de l'emploi vers l'inactivité au Luxembourg, on verra qu'elles passent également plus souvent de l'inactivité à l'emploi. L'inactivité semble être plus souvent un éloignement définitif du marché du travail pour les hommes que pour les femmes pour lesquelles il s'agit souvent d'une « nécessité » ou d'un « choix » dû à des raisons familiales.

4.1.8 Pour les hommes, un contrat de travail temporaire (CDD) augmente la probabilité de passer de l'emploi à l'inactivité

4.1% des personnes qui étaient en contrat temporaire (CDD) en 2010 sont passées vers l'inactivité en 2011, contre 2.8% des personnes ayant un contrat « permanent », c'est-à-dire à durée indéterminée (CDI). Cet écart est cependant exclusivement imputable aux hommes. En fait, pour les femmes, les probabilités de transition de l'emploi vers l'inactivité sont assez proches qu'elles aient un CDI (4.1%) ou un CDD (3.6%). En revanche, pour les hommes, la probabilité de passer de l'emploi à l'inactivité est beaucoup plus élevée s'ils détiennent un CDD (4.7%) que dans le cas d'un CDI (1.9%).

On a vu plus haut (voir chapitre 1.6) que, pour les hommes, le travail à temps partiel est plus souvent l'antichambre de l'inactivité que pour les femmes. Cela semble également être le cas pour les hommes ayant un contrat temporaire (CDD).

Graphique 160: Transition de l'emploi vers l'inactivité selon le contrat de travail (CDD ou CDI) et le sexe au Luxembourg de 2010 à 2011 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année 2010)



Source : STATEC

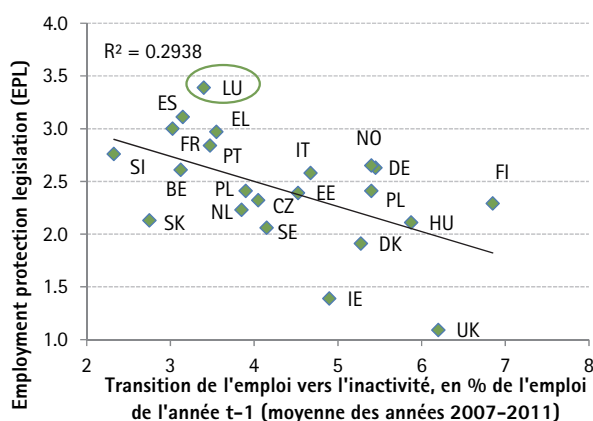
4.1.9 Un lien entre les transitions de l'emploi vers l'inactivité et la législation de protection de l'emploi ou la dynamique du marché du travail ?

A côté des caractéristiques individuelles, on peut jeter un regard sur ce que pourraient être les déterminants plus généraux de la probabilité du passage de l'emploi à l'inactivité, à savoir la rigueur de la législation de protection du travail et l'évolution générale de l'emploi.

La corrélation entre la rigueur de la législation de protection de l'emploi et les transitions de l'emploi vers l'inactivité est négative. En d'autres mots, plus la protection de l'emploi est rigoureuse, moins grande est la probabilité de transition de l'emploi vers l'inactivité (voir Graphique 161).

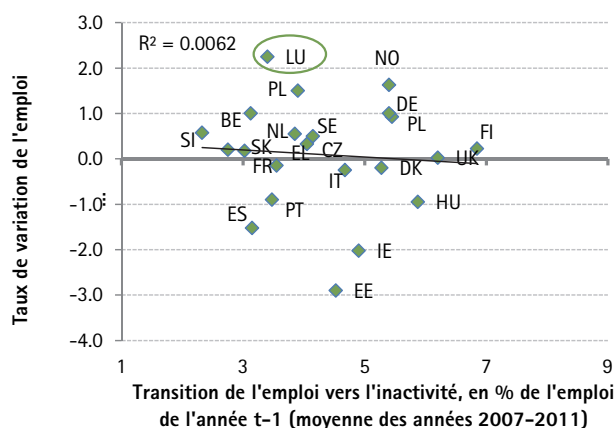
On a trouvé une corrélation négative entre le taux de croissance de l'emploi et la transition de l'emploi vers le chômage (voir Graphique 152). Un marché du travail évoluant positivement a donc, globalement, un impact positif sur les transitions de l'emploi vers le chômage en réduisant la probabilité de ce type de transition. Par contre, on ne trouve pas une corrélation de ce genre pour les passages de l'emploi à l'inactivité (voir Graphique 162).

Graphique 161: Corrélation entre la législation de protection de l'emploi et la probabilité de transition de l'emploi vers l'inactivité



Sources : EUROSTAT, STATEC

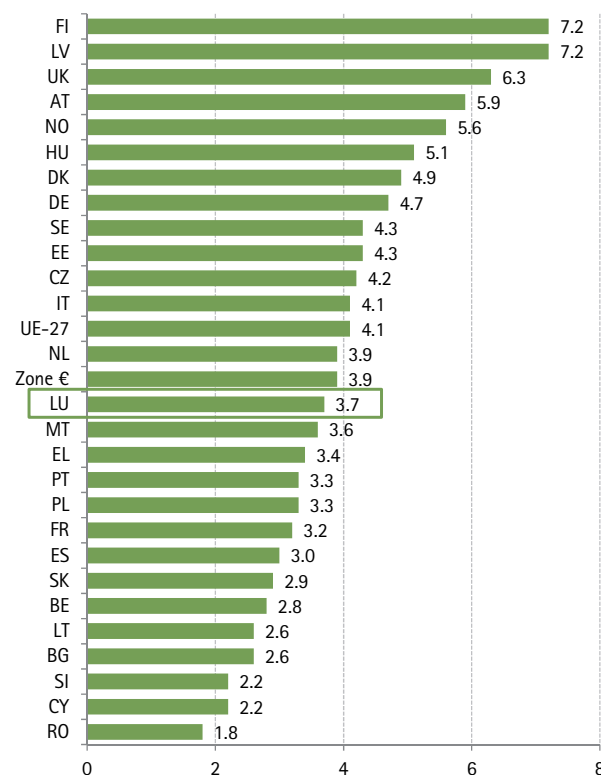
Graphique 162: Corrélation entre la croissance de l'emploi et la probabilité de transition de l'emploi vers l'inactivité



Sources : EUROSTAT, STATEC

D'une manière générale, la croissance de l'emploi ne semble donc pas réduire la probabilité de transition de l'emploi vers l'inactivité. On peut donc penser que le passage de l'emploi à l'inactivité est un éloignement du marché du travail déterminé plus par des facteurs institutionnels et culturels que par l'évolution du marché du travail proprement dit. Les facteurs institutionnels ne se limitent d'ailleurs pas à la législation de protection de l'emploi. Les politiques familiales (comme par exemple les structures de garde des enfants) jouent également un rôle.

Graphique 163: Transition annuelle de l'emploi vers l'inactivité 2009-2010 (en % des personnes qui étaient en emploi au cours de l'année 2009)



Sources : EUROSTAT, STATEC

Quelle est la place du Luxembourg parmi les pays européens quant à la probabilité de transition de l'emploi vers l'inactivité ? Le Grand-Duché se situe en milieu de tableau et très près de la moyenne de la zone euro. A noter que, parmi les pays où la fréquence des transitions de l'emploi vers l'inactivité est au-dessus de la moyenne européenne, on trouve les pays nordiques. On verra que ces pays sont également parmi ceux où les passages en sens inverse, c'est-à-dire de l'inactivité à l'emploi, sont fréquents.

4.2 Les transitions à partir du chômage

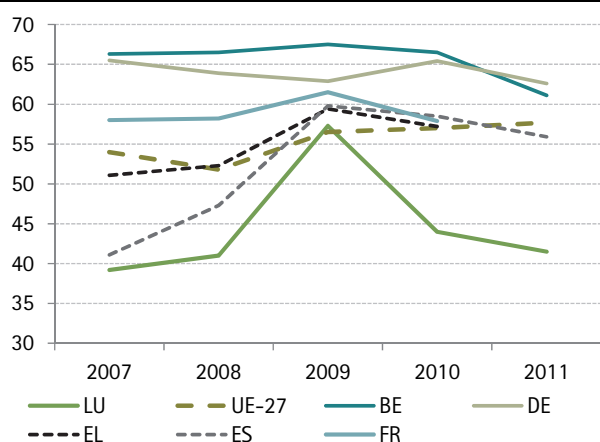
4.2.1 La persistance du chômage est moins importante au Luxembourg que dans l'UE-27

41.5% des résidents qui étaient au chômage en 2010 au Luxembourg l'étaient également en 2011. Dans l'UE-27, le pourcentage est beaucoup plus élevé avec 57.7% de personnes qui ne sortent pas du chômage de 2010 à 2011. Est-ce que la crise a un impact sur les transitions à partir du chômage?

Au Luxembourg, en 2009 (et passagèrement), la persistance du chômage augmente. „Seulement“ 40% des résidents qui étaient à la recherche d'un emploi en 2008 l'étaient également en 2007. En revanche, plus de 55% des résidents au chômage en 2009 étaient également dans ce cas en 2008. En 2010 et en 2011, la persistance du chômage au Luxembourg revient à son niveau d'avant 2009.

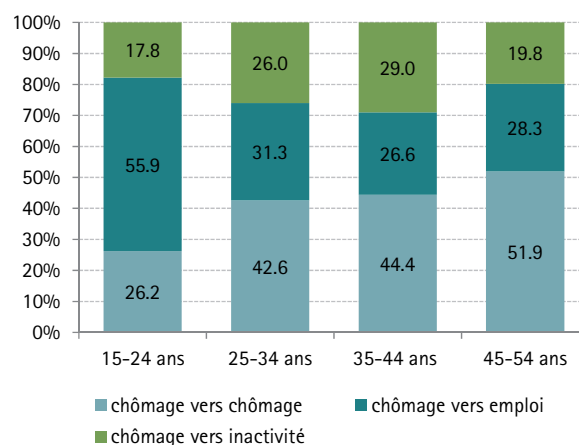
La persistance dans le chômage augmente avec l'âge. 26.2% des 15-24 ans qui étaient au chômage en 2010 sont restés au chômage en 2011. Chez les 45-54 ans, 51.9% des personnes au chômage en 2010 sont restés au chômage en 2011. A l'inverse, 55.9% des 15-24 ans sont passés du chômage à l'emploi. Dans la classe d'âge immédiatement supérieure des 25-34 ans, le pourcentage est déjà réduit à 31.3%. Par contre, les transitions de l'emploi vers l'inactivité augmentent fortement en passant de la classe d'âge des 15-24 ans à celle des 25-34 ans (de 17.8% à 26.0%). On verra que l'augmentation de ce type de transition, c'est-à-dire du chômage vers l'inactivité, est essentiellement imputable aux femmes.

Graphique 164: Persistance dans le chômage: transition annuelle du chômage vers le chômage, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage au cours de l'année t-1)



Sources : EUROSTAT, STATEC

Graphique 165: Transition du chômage vers le chômage, vers l'emploi et vers l'inactivité selon l'âge au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage au cours de l'année 2010)



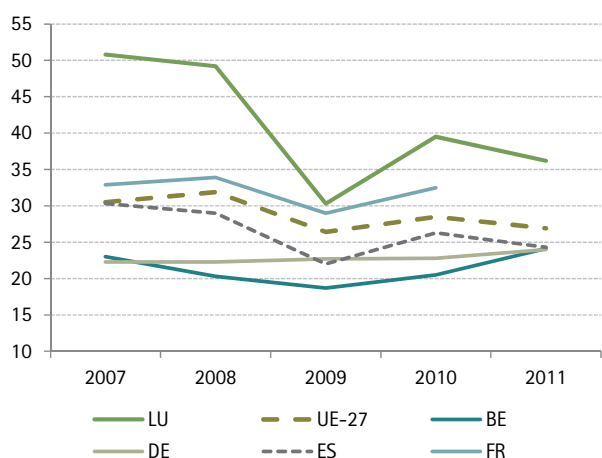
Source : STATEC

4.2.2 La probabilité de sortir du chômage est plus élevée au Grand-Duché que dans l'UE-27, mais cela à la fois vers l'emploi et vers l'inactivité

Comme la persistance dans le chômage est moins développée au Luxembourg que dans l'UE-27, la probabilité de sortie du chômage vers l'emploi, mais également vers l'inactivité, sont plus élevées au Grand-Duché que dans l'UE-27.

Au Luxembourg, 36.2% des personnes qui étaient au chômage en 2010 étaient en emploi en 2011. Dans l'UE-27, la proportion de personnes qui sont passées du chômage à l'emploi n'était que de 26.9% de 2010 à 2011 (voir Tableau 58).

Graphique 166: Transition annuelle du chômage vers l'emploi 2007-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage au cours de l'année t-1)



Sources : EUROSTAT, STATEC

Tableau 60: Transition du chômage vers les autres statuts d'activité selon le sexe au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage en 2010)

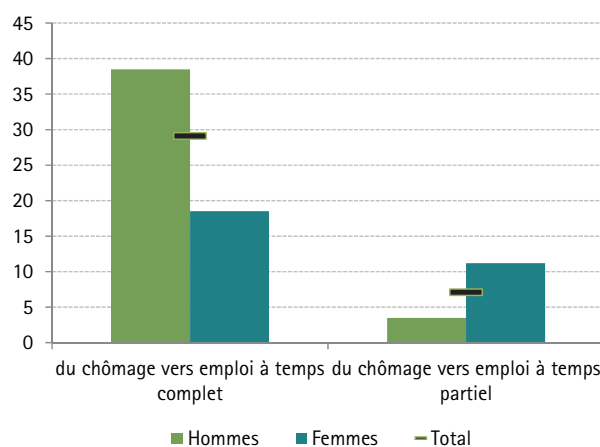
	vers emploi complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inacti- vité
Hommes	42.0	38.5	3.5	13.8
Femmes	29.6	18.5	11.2	31.9
Total	36.2	29.1	7.1	22.3

Source: STATEC

4.2.3 La crise entraîne une réduction de la fréquence des transitions du chômage vers l'emploi

Les traces de la crise se retrouvent également dans l'évolution des transitions du chômage vers l'emploi (voir Graphique 166). En début de période, les passages du chômage vers l'emploi étaient plus fréquents. De 2006 à 2007, 50% des personnes transitent du chômage vers l'emploi au Luxembourg. Au plus fort de la crise, c'est-à-dire pour les transitions de 2008 à 2009, le pourcentage correspondant est de seulement 30%. En 2010 et en 2011, la mobilité du chômage vers l'emploi augmente de nouveau, mais cette mobilité reste moins prononcée qu'avant la crise: autour de 36% des personnes au chômage en 2010 ont transité vers l'emploi l'année suivante.

Graphique 167: Transition du chômage vers l'emploi à temps partiel et vers l'emploi à temps complet selon le sexe au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage en 2010)



Source : STATEC

4.2.4 Le passage du chômage vers l'emploi est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes et, pour les hommes, cette transition se fait pratiquement exclusivement vers un travail à temps complet, contrairement aux femmes

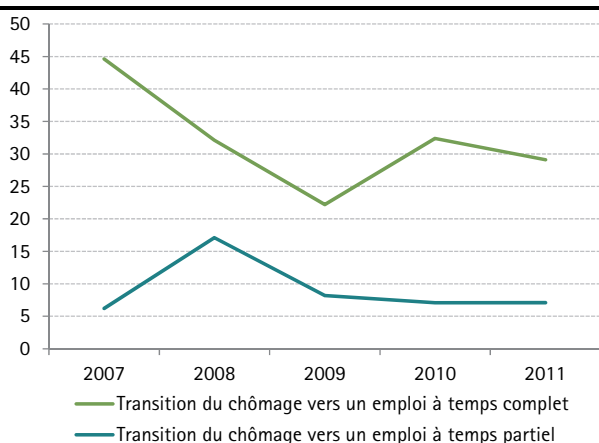
Le Tableau 60 montre que 42.0% des hommes au chômage en 2010 avaient trouvé un emploi en 2011, alors que ce n'était le cas que pour 29.6% des femmes. Pour les femmes, la transition vers l'emploi se fait d'ailleurs le plus souvent que chez les hommes à travers un travail à temps partiel. 11.2% des femmes au chômage en 2010 avaient un travail à temps partiel en 2011, alors que le même type de transition ne concerne que 3.5% des hommes. A l'inverse, 38.5% des hommes sont passés du chômage en 2010 à un travail à temps complet en 2011, contre seulement 18.5% des femmes (voir Graphique 167).

4.2.5 Avec la crise, les transitions du chômage vers les emplois à temps complet et vers les emplois permanents (CDI) deviennent moins fréquentes

Au Luxembourg, 45% des personnes au chômage en 2006 sont passées à un emploi à temps complet en 2007. Le pourcentage des chômeurs ayant transité vers un emploi à temps partiel est beaucoup plus faible, avec environ 5%. Suite à la crise la fréquence des transitions vers l'emploi à temps complet se réduit

fortement. Seulement quelque 20% des personnes au chômage en 2008 ont un emploi à temps complet en 2009. En 2010, la fréquence des transitions du chômage vers l'emploi à *temps complet* augmente de nouveau, mais se situe toujours en-dessous de son niveau d'avant-crise. 30% des chômeurs de 2010 avaient trouvé un emploi à temps complet en 2011, alors que le pourcentage correspondant était de 45% pour ce type de transition de 2006 à 2007. En revanche, les transitions du chômage vers un emploi à *temps partiel* se situent au même niveau en début et en fin de période. Autour de 5% des personnes au chômage sont passées du chômage à un emploi à temps partiel en 2011 comme en 2007.

Graphique 168: Transition annuelle du chômage vers l'emploi à temps complet et vers l'emploi à temps partiel, au Luxembourg 2007-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage au cours de l'année t-1)



Source : STATEC

Graphique 169: Transition annuelle du chômage vers l'emploi « permanent » (CDI) et vers l'emploi « temporaire » (CDD) au Luxembourg, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage au cours de l'année t-1)



Source : STATEC

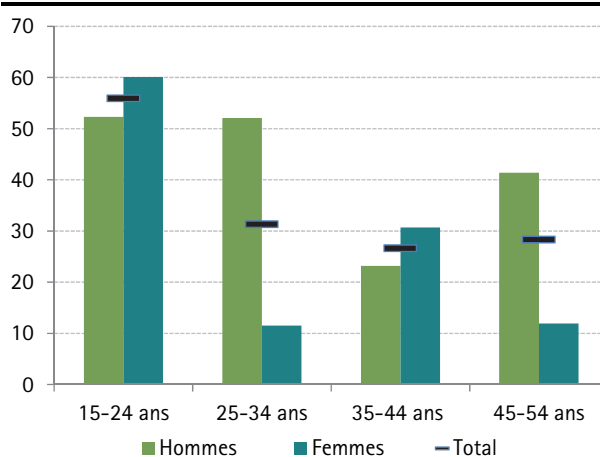
On a vu que la crise a entraîné une réduction globale de la fréquence des transitions du chômage vers l'emploi. En tendance, la crise affecte plus fortement les transitions vers l'emploi « permanent » (CDI) que vers l'emploi « temporaire » (CDD). 25% des personnes au chômage en 2007 avaient trouvé un CDI en 2008. Le pourcentage n'est plus que de 12% pour les transitions du chômage vers un emploi permanent de 2010 à 2011. En revanche, la fréquence des transitions du chômage vers un CDD se situe pratiquement au même niveau en 2008 et en 2011 (autour de 20% des personnes au chômage transitant vers l'emploi temporaire).

On a dit plus haut que la fréquence des transitions de l'emploi vers le chômage est élevée pour les classes d'âge jeunes. En fait, l'inverse est aussi le cas, c'est-à-dire que les transitions du chômage vers l'emploi sont les plus fréquentes pour les jeunes étant donné qu'il s'agit de la période de la vie au cours de laquelle on entre sur le marché du travail.

4.2.6 Chez les femmes de 25 à 34 ans, les transitions du chômage vers l'emploi sont peu fréquentes, alors que les transitions vers l'inactivité sont très fréquentes

Quelque 55.9% des chômeurs âgés de 15 à 24 ans en 2010 avaient trouvé un emploi en 2011. Dans la classe d'âge des 25-34 ans, cette fréquence a diminué de moitié: 31.3% des chômeurs de 25-34 ans en 2010 avaient trouvé un emploi en 2011.

Graphique 170: Transition du chômage vers l'emploi selon l'âge et le sexe, au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage en 2010)

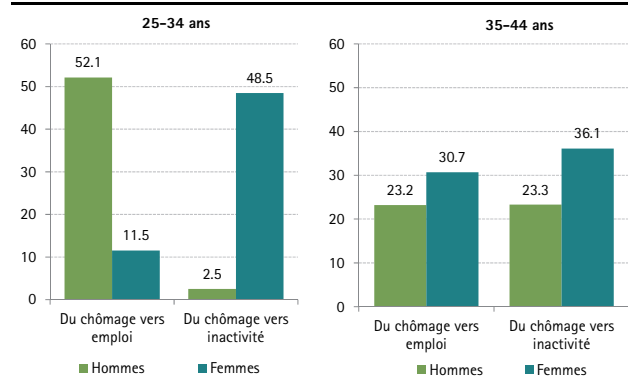


Source : STATEC

Le recul de la fréquence des passages du chômage vers l'emploi dans cette classe d'âge est essentiellement imputable aux femmes. Seulement 11.5% des femmes âgées de 25 à 34 ans au chômage en 2010 étaient en emploi en 2011, contre 52.1% des hommes ayant effectué ce type de transition. A noter que la classe d'âge des 25-34 est aussi globalement celle où la question des charges familiales commence à jouer un rôle. Dans la classe d'âge des 35-44 ans, les transitions du chômage vers l'emploi sont de nouveau plus fréquentes pour les femmes. On a vu plus haut que la fréquence des transitions de l'emploi vers le chômage et vers l'inactivité des femmes de 25-34 ans est également très élevée comparée à celle des hommes.

En comparant, les transitions du chômage vers l'emploi d'une part, et vers le chômage d'autre part, on voit clairement les spécificités de la classe d'âge des 25-34 ans, à savoir les sorties peu fréquentes des femmes vers l'emploi et des passages très fréquents du chômage vers l'inactivité des femmes (dans la comparaison avec les hommes) (voir Graphique 171).

Graphique 171: Transition du chômage vers l'emploi et vers l'inactivité selon l'âge et le sexe au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage en 2010)

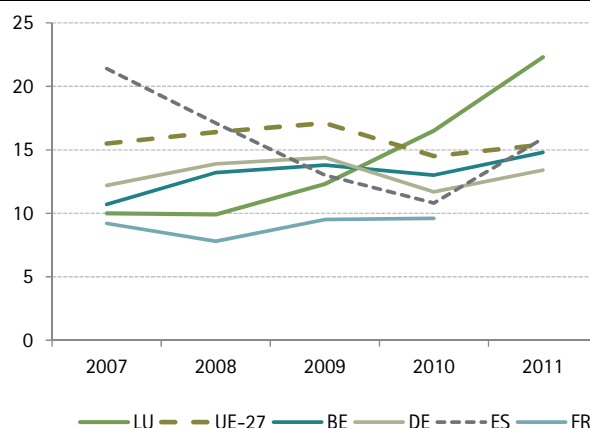


Source : STATEC

4.2.7 La fréquence des transitions du chômage vers l'inactivité a augmenté suite à la crise

La transition du chômage vers l'emploi est en principe positive, alors que la transition du chômage vers l'inactivité peut être le signe d'un éloignement encore plus grand du marché du travail que le chômage. Il peut notamment s'agir de personnes qui sont découragées de chercher un emploi, ou qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas (ou plus) disponibles pour travailler. La probabilité de ce type de transition est plus élevée qu'avant la crise. 10.0% des personnes au chômage en 2006 étaient « inactives » en 2007. En revanche, 22.3% des personnes au chômage en 2010 sont passées à l'inactivité en 2011. Le taux a donc plus que doublé et, au Luxembourg, il est désormais supérieur à la moyenne de l'UE-27. A noter qu'avant la crise, la probabilité de transiter du chômage vers l'inactivité était plus élevée en Europe qu'au Luxembourg.

Graphique 172: Transition annuelle du chômage vers l'inactivité 2007-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage au cours de l'année t-1)

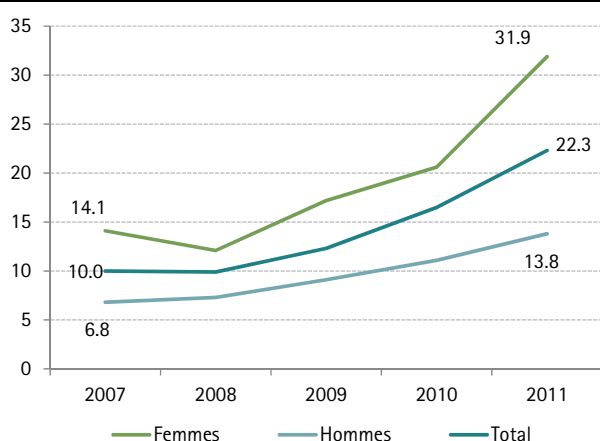


Sources : EUROSTAT, STATEC

4.2.8 La transition du chômage vers l'inactivité concerne beaucoup plus de femmes que d'hommes

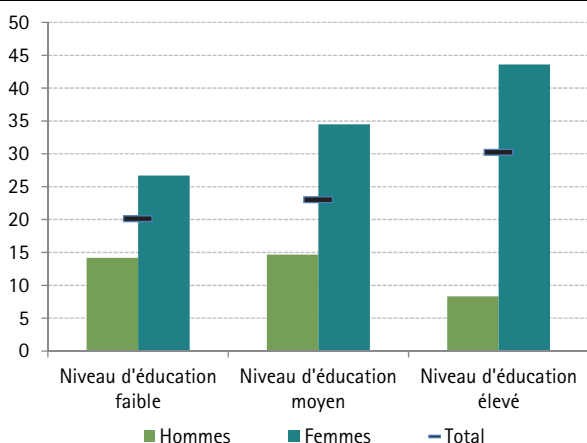
Alors que 31.9% des femmes au chômage en 2010 étaient passées à l'« inactivité » en 2011, ce n'était le cas que pour 13.8% des hommes. On a déjà vu qu'avec la crise la probabilité de passer du chômage à l'inactivité (c'est-à-dire n'avoir pas de travail rémunéré et ne pas chercher un travail) augmente. C'est d'ailleurs le cas pour les femmes, comme pour les hommes. Pour les deux sexes, la probabilité de transition du chômage vers l'inactivité a pratiquement doublé.

Graphique 173: Transition du chômage vers l'inactivité selon le sexe au Luxembourg, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage au cours de l'année t-1)



Source : STATEC

Graphique 174: Transition du chômage vers l'inactivité selon le sexe et le niveau d'éducation au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient au chômage en 2010)



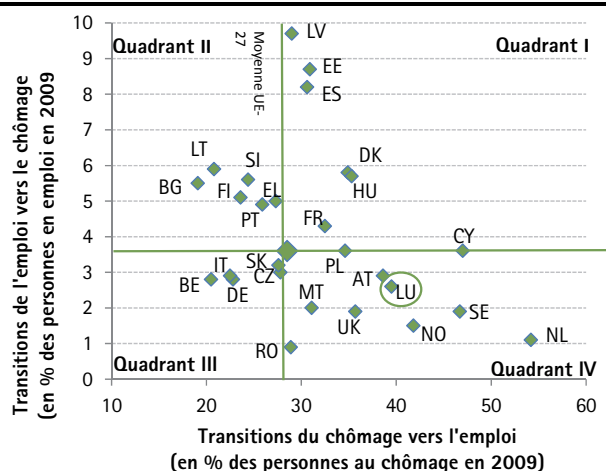
Source : STATEC. N.B.: Le nombre d'observations pour les femmes est faible pour le niveau d'éducation élevé. Il faut donc manier ces chiffres avec précaution.

On a vu que les transitions de l'emploi vers le chômage et vers l'inactivité (chapitres 1.4 et 1.7) sont plus fréquentes pour les personnes à faible niveau d'éducation. A l'inverse les transitions du chômage vers l'inactivité sont plus fréquentes pour les personnes – et particulièrement les femmes – ayant un niveau d'éducation moyen ou élevé. On verra cependant plus loin (chapitre 3) que ce sont également les personnes ayant un niveau d'éducation moyen ou élevé qui passent plus fréquemment de l'inactivité à l'emploi.

4.2.9 La mobilité du chômage vers l'emploi et inversement: comparaison entre pays européens

On peut combiner, dans un même graphique, les transitions de l'emploi vers le chômage et les transitions inverses du chômage vers l'emploi (voir Graphique 175). On constate que les pays qui ont une mobilité ascendante (du chômage vers l'emploi) élevée et en même temps une mobilité descendante (de l'emploi vers le chômage) élevée sont clairsemés (quadrant 1 dans le Graphique 173). Il s'agit essentiellement du Danemark et de la Hongrie. La France se situe également dans ce quadrant, mais à une certaine distance de ces deux pays. La Lettonie, l'Estonie et l'Espagne sont caractérisés par une probabilité de transition du chômage vers l'emploi légèrement plus élevée que la moyenne de l'UE-27. Cet aspect somme toute positif est annulé par une probabilité très forte de transiter de l'emploi au chômage.

Graphique 175: Transition de l'emploi vers le chômage et du chômage vers l'emploi, 2009-2010 (en % des personnes qui étaient respectivement en emploi et au chômage en 2009)



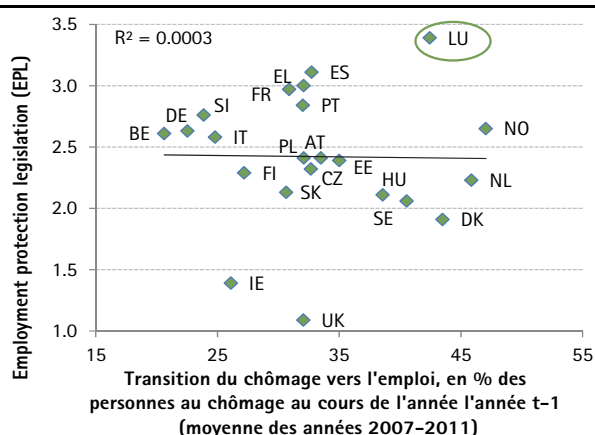
Sources : EUROSTAT, STATEC

Des pays situés dans le quadrant II du Graphique 175, comme la Bulgarie, la Lituanie, la Finlande, le Portugal et la Grèce ont à la fois une mobilité descendante plus élevée que la moyenne de l'UE-27 et une mobilité ascendante plus faible. L'Allemagne, l'Italie et la Belgique se trouvent dans le quadrant III. Ces pays ont une mobilité ascendante (chômage vers emploi) faible, mais également une mobilité descendante (emploi vers chômage) plus faible que la moyenne de l'UE-27. Enfin dans le quadrant IV, dont fait partie le Luxembourg, les transitions ascendantes (chômage vers emploi) sont plus fréquentes qu'en moyenne dans l'UE-27 et les transitions descendantes (emploi vers chômage) moins fréquentes. Cela ne veut nullement dire que le niveau de chômage diminuerait dans ces pays. En effet les pourcentages sont calculés sur des populations dont la taille est très différente (il y a beaucoup plus de personnes en emploi qu'au chômage). Le Graphique 170 permet uniquement de comparer la *mobilité* ascendante et descendante dans ces pays.

4.2.10 Un lien entre les transitions du chômage vers l'emploi et la législation de protection de l'emploi ou la dynamique du marché du travail ?

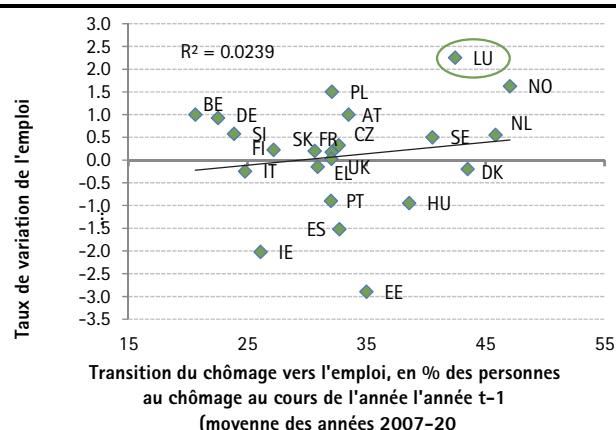
On avait trouvé une corrélation pratiquement nulle (en excluant un pays, l'Espagne) entre la rigueur de la protection de l'emploi et les transitions de l'emploi vers le chômage dans les pays européens (voir Graphique 151). Qu'en est-il de la transition inverse, c'est-à-dire du chômage vers l'emploi. Il semble qu'il n'y ait ni d'effet positif, ni d'effet négatif de la rigueur de la législation de protection de l'emploi sur les transitions du chômage à l'emploi (voir Graphique 176).

Graphique 176: Corrélation entre la législation de protection de l'emploi et la probabilité de transition du chômage vers l'emploi



Sources : EUROSTAT, STATEC

Graphique 177: Corrélation entre la croissance de l'emploi et la probabilité de transition du chômage vers l'emploi



Sources : EUROSTAT, STATEC

On a également vu que la croissance de l'emploi réduit la probabilité de passer l'emploi au chômage (voir Graphique 152). Par contre, la dynamique de la création d'emplois ne semble pas avoir de lien avec les transitions du chômage à l'emploi, le coefficient de corrélation étant pratiquement nul (voir Graphique 177).

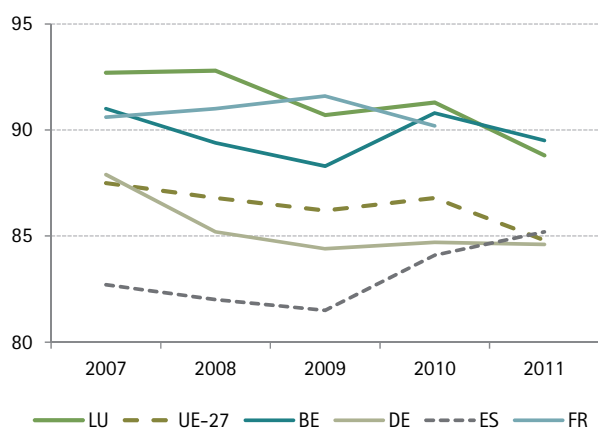
4.3 Les transitions à partir de l'inactivité

4.3.1 La persistance de l'inactivité est plus prononcée au Luxembourg que dans l'UE-27

Au Luxembourg, 88.8% des personnes qui étaient inactives (ne travaillant pas et ne cherchant pas d'emploi) en 2010 le restaient en 2011. Dans l'UE-27, le pourcentage n'était que de 84.8%. A noter qu'en France et en Belgique la persistance dans l'inactivité se situe au même niveau qu'au Luxembourg, alors qu'en Allemagne elle est moins importante. En d'autres mots la mobilité à partir de l'inactivité y est plus développée qu'au Grand-Duché.

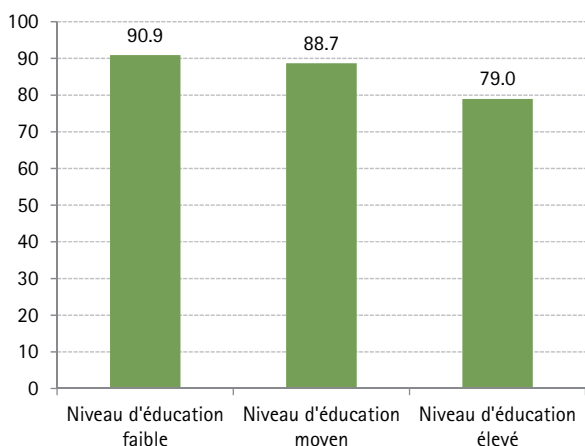
L'impact du niveau d'éducation sur la persistance dans l'inactivité est considérable. Chez les personnes ayant un niveau d'éducation faible, 90.9% des inactifs de 2010 le restaient en 2011. Ce n'est le cas que pour 88.7% des personnes ayant un niveau d'éducation moyen et 79.0% des personnes ayant un niveau d'éducation élevé.

Graphique 178: Persistance dans l'inactivité: transition annuelle de l'inactivité à l'inactivité, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année t-1)



Sources : EUROSTAT, STATEC

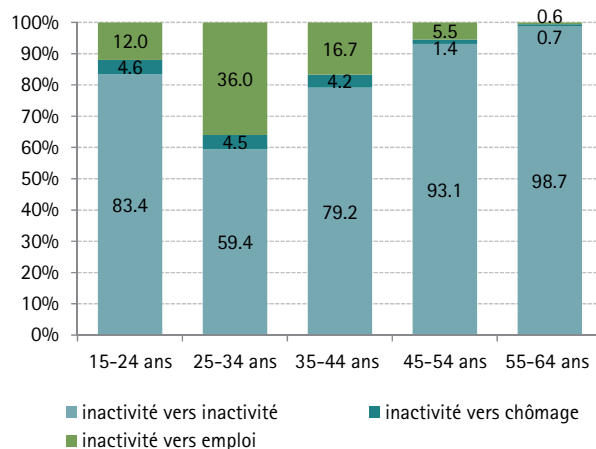
Graphique 179: Persistance dans l'inactivité: transition annuelle de l'inactivité vers l'inactivité, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année 2010)



Source : STATEC

Dans toutes les classes d'âge, la persistance dans l'inactivité est élevée: 83.4% pour les 15-24 ans, 79.2% pour les 35-44 ans et largement plus de 90% pour les 45 à 64 ans. Les caractéristiques de classe d'âge des 25-34 ans sont un peu différentes: la persistance dans l'inactivité ne dépasse pas les 60% et la fréquence des transitions vers l'emploi atteint 36%. Cette classe d'âge des 25-34 ans semble constituer une sorte de « fenêtre de lancement » permettant le passage de l'inactivité à l'emploi. Passé cet âge, la probabilité de ce type de transition se réduit et devient pratiquement nulle de 55 à 64 ans.

Graphique 180: Transition annuelle de l'inactivité vers l'inactivité, vers le chômage et vers l'emploi, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année 2010)



Source : STATEC

La mobilité à partir de l'inactivité peut être à la fois ascendante (vers l'emploi) et descendante (vers le chômage). Comment la crise s'est-elle répercutée dans ce domaine ? Au Luxembourg, les deux formes de mobilité depuis l'inactivité (ascendantes et descendantes) se sont renforcées: les transitions de l'inactivité vers l'emploi sont devenues plus fréquentes, tout comme les transitions de l'inactivité vers le chômage (la recherche d'un emploi).

4.3.2 Depuis 2007, la mobilité des inactifs vers l'emploi augmente, mais également la mobilité vers le chômage

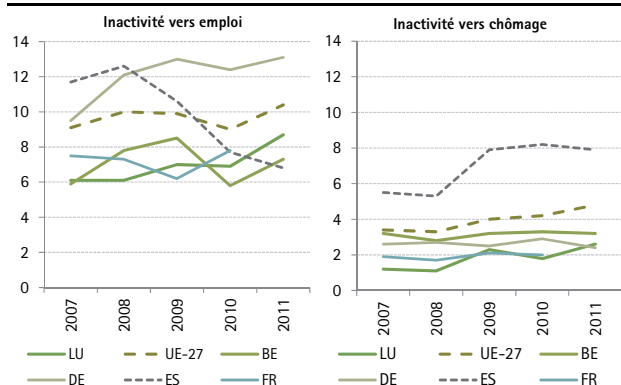
Au Luxembourg, 6.1% des personnes inactives en 2006 avaient trouvé un emploi en 2007. En 2011, 8.7% des personnes inactives en 2010 avaient un emploi. Malgré cette hausse, les passages de l'inactivité à l'emploi restent moins fréquents au Grand-Duché que dans bon nombre d'autres pays européens.

Dans l'UE-27, la probabilité des transitions de l'inactivité vers l'emploi est plus élevée qu'au Luxembourg, mais le mouvement à la hausse de ce type de transitions est moins prononcé qu'au Grand-Duché. Les pourcentages étaient de 9.1 % en 2007 et de 10.4% en 2011 pour les personnes ayant transité de l'inactivité vers l'emploi. Il convient de noter que ce genre de transitions est beaucoup plus fréquent en Allemagne et que cette fréquence a même augmenté fortement depuis 2007. 9.5% des personnes inactives en 2006 en Allemagne avaient trouvé un emploi en 2007. En 2011, 13.1% des personnes qui étaient

inactives en 2010 avaient trouvé un emploi chez notre voisin d'outre-Moselle. La mobilité ascendante de l'inactivité vers l'emploi a fortement chuté dans les pays les plus touchés par la crise. En Espagne, par exemple, environ 11.7% des personnes inactives en 2006 avaient trouvé un emploi en 2007. Le pourcentage correspondant n'atteint plus que 6.8% pour les transitions de l'inactivité vers l'emploi de 2010 à 2011.

Avec la crise, les transitions de l'inactivité vers le chômage, c'est-à-dire vers la recherche d'un emploi, sont aussi devenues plus fréquentes, même si la probabilité de ces transitions « négatives » reste plus faible que celle des transitions « positives » (de l'inactivité à l'emploi). Au Luxembourg 2.6% des personnes inactives en 2010 étaient au chômage, c'est-à-dire à la recherche d'un emploi, en 2011, alors que le taux n'était que de 1.0% pour ce type de transition de 2006 à 2007. Dans l'UE-27, on retrouve également une tendance à la hausse des passages de l'inactivité vers le chômage, alors qu'en Allemagne, en Belgique et en France, les taux restent relativement stables. En Espagne, par contre, la probabilité de passer de l'inactivité au chômage a fortement augmenté.

Graphique 181: Transition annuelle de l'inactivité vers l'emploi et de l'inactivité vers le chômage, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année t-1)



Sources : EUROSTAT, STATEC

Tableau 61: Transition annuelle de l'inactivité vers l'emploi ou vers le chômage selon le sexe, au Luxembourg 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année 2010)

Inactifs en 2010	vers emploi		vers emploi		vers in-activité
	vers emploi	à temps complet	à temps partiel	chômage	
Total	8.7	5.0	3.6	2.6	88.8
Hommes	6.3	5.1	1.2	3.8	89.9
Femmes	10.1	5.0	5.1	1.9	88.1

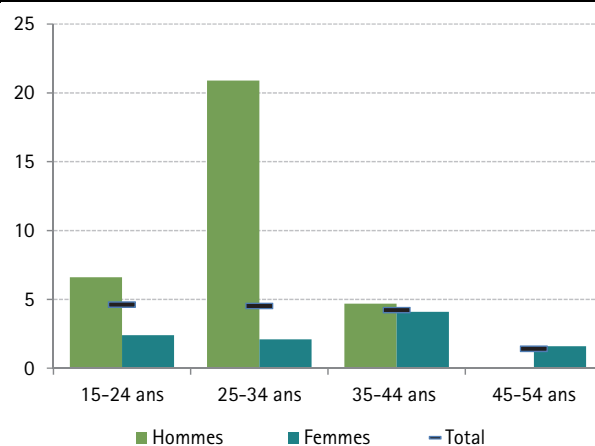
Source : STATEC

4.3.3 Les hommes en inactivité passent plus fréquemment vers le chômage que les femmes

1.9% des femmes en inactivité en 2010 étaient au chômage (à la recherche d'un emploi) en 2011, alors que 3.8% des hommes étaient dans ce cas (voir Tableau 61). Ce sont très fréquemment les hommes de 25-34 ans qui transitent de l'inactivité (c'est-à-dire l'absence de recherche d'un emploi) au chômage (recherche d'un emploi). Environ 20% des hommes inactifs de 25 à 34 ans passaient au chômage de 2010 à 2011. En fait, il s'agit souvent de personnes qui ont fait des études supérieures et qui se mettent à la recherche d'un emploi à partir de 25 ans. Pour les 35-44 ans, le taux correspondant n'est que de 5%. Si les transitions des hommes de 25 à 34 ans de l'inactivité vers le chômage sont donc nombreuses, les transitions du chômage vers l'emploi sont également très fréquentes dans cette classe d'âge et cela particulièrement pour les hommes (voir Graphique 170).

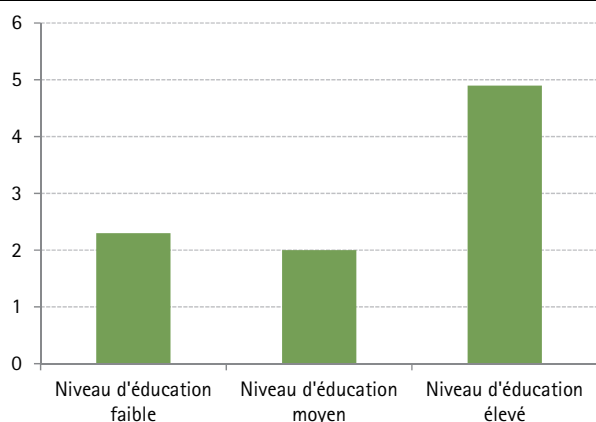
Il convient d'ajouter que les transitions de l'inactivité vers le chômage concernent plus souvent les personnes qui ont un niveau d'éducation élevé. On peut interpréter le passage de l'inactivité (personnes qui ne travaillent pas et qui ne sont pas à la recherche d'un emploi) vers le chômage (personnes à la recherche d'un emploi), comme un rapprochement du marché du travail. Or, ce sont justement les personnes ayant un niveau d'éducation élevé qui trouvent plus fréquemment un emploi que les personnes ayant un niveau d'éducation faible.

Graphique 182: Transition de l'inactivité vers le chômage selon le sexe, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année 2010)



Source : STATEC

Graphique 183: Transition annuelle de l'inactivité au chômage selon le niveau d'éducation au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année 2010)



Source : STATEC

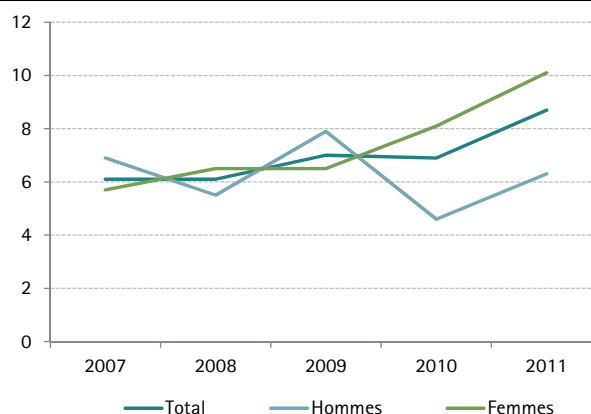
Le fait que les personnes ayant un niveau d'éducation élevé passent plus souvent de l'absence de recherche d'un emploi à la recherche d'un emploi peut relever de cette logique. On verra plus loin que les transitions de l'inactivité vers l'emploi sont également plus fréquentes pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (chapitre 4.5).

4.3.4 Les transitions de l'inactivité vers l'emploi sont plus fréquentes pour les femmes que pour les hommes ... et, pour les femmes, ces transitions se font plus souvent vers l'emploi à temps partiel que pour les hommes

10.1% des femmes en inactivité en 2010 sont passées vers l'emploi en 2011, contre 6.3% des hommes. Les transitions des femmes se font d'ailleurs pour moitié vers l'emploi à temps partiel (5.1%) et pour moitié vers le temps complet (5.0%). Pour les hommes, sur les 6.3% des inactifs qui sont passés à l'emploi de 2010 à 2011, seulement 1.2% ont transité vers un emploi à temps partiel, mais 5.1% (même niveau que pour les femmes) vers l'emploi à temps complet.

Quelle est l'évolution des transitions de l'inactivité vers l'emploi depuis 2007 ? D'une manière générale, ces transitions sont en hausse au Luxembourg. Cette augmentation des passages vers l'emploi est cependant imputable aux femmes exclusivement. La fréquence globale des transitions de l'inactivité vers l'emploi est passée de 6% en 2007 à près de 9% en 2011. Pour les hommes, la fréquence des passages de l'inactivité vers l'emploi a peu évolué en tendance de 2007 à 2011 (6.9% en 2007 et 6.3% en 2011).

Graphique 184: Transition annuelle de l'inactivité vers l'emploi selon le sexe, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année t-1)



Source : STATEC

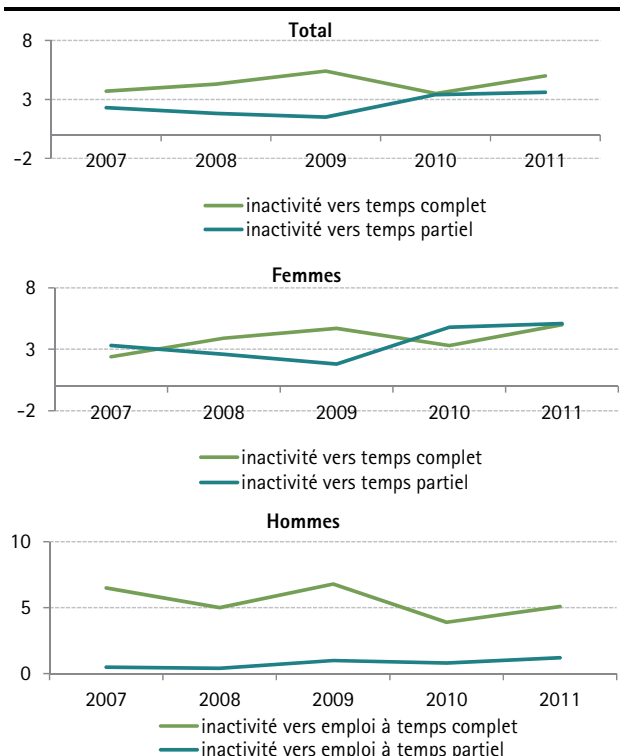
Par contre, la fréquence des transitions des femmes de l'inactivité vers l'emploi a fortement augmenté et cela surtout en 2010 et en 2011. La part des femmes inactives en 2006 et passées à l'emploi en 2007 est d'environ 6% en 2007, mais atteint près de 9% en 2011. Ces caractéristiques se retrouvent d'ailleurs dans bon nombre de pays européens.

4.3.5 Globalement, les transitions de l'inactivité vers l'emploi se font un peu plus souvent vers le temps partiel

Sachant que les femmes passent plus souvent de l'inactivité à l'emploi et que la fréquence de ces transitions a augmenté, on pourrait s'attendre à ce que ces passages vers l'emploi se fassent plus souvent vers le temps partiel que vers le temps complet. On constate effectivement que les transitions de l'inactivité vers le temps partiel augmentent fortement chez les femmes en 2010.

Cependant, la probabilité globale de transiter de l'emploi vers un temps partiel a également augmenté parce qu'en 2010 les transitions vers un emploi à temps complet ont chuté considérablement pour les hommes (voir Graphique 185). En 2011, la fréquence des transitions des hommes de l'inactivité vers un temps complet se situe en-dessous de son niveau de 2007. Par contre, la fréquence des transitions des femmes de l'inactivité vers l'emploi à temps partiel et l'emploi à temps complet, tout comme la fréquence des transitions des hommes vers le *temps partiel* se situent en 2011 au-dessus du niveau de 2007.

Graphique 185: Transition annuelle de l'inactivité vers l'emploi à temps complet et vers l'emploi à temps partiel selon le sexe, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année t-1)

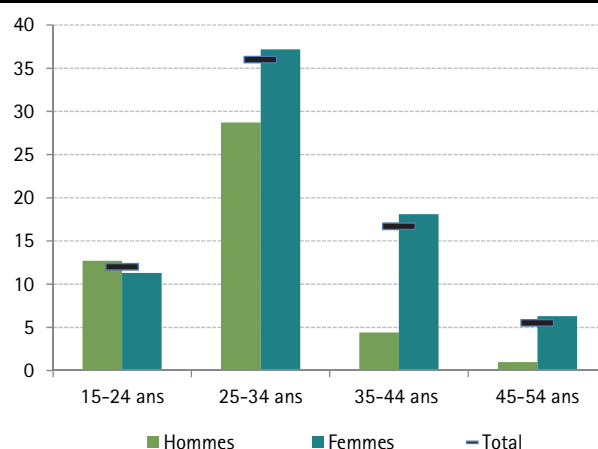


Source: STATEC

4.3.6 Les transitions de l'inactivité vers l'emploi sont de loin les plus fréquentes dans la classe d'âge de 25-34 ans

La fréquence des passages de l'inactivité vers l'emploi se situe, en 2011, à quelque 9% des personnes qui étaient inactives en 2010. C'est dans la classe d'âge des 25-34 ans que les transitions de l'inactivité vers l'emploi sont logiquement les plus fréquentes. En effet, c'est souvent dans cette classe d'âge que les jeunes entrent sur le marché du travail. Plus de 35% des personnes inactives en 2010 et âgées de 25-34 ans se trouvent en emploi en 2011. La fréquence de ce type de transition dans cette classe d'âge est d'ailleurs un peu plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Dans la classe d'âge des 35-44 ans la différence entre femmes et hommes est beaucoup plus prononcée en faveur des femmes. 18.1% des femmes âgées de 35 à 44 ans et inactives en 2010 sont passées dans l'emploi en 2011, contre 4.4% des hommes dans cette classe d'âge. Il s'agit de la période de la vie où les femmes commencent à retourner sur le marché du travail après un éloignement passager lié souvent à des raisons familiales.

Graphique 186: Transition de l'inactivité vers l'emploi selon l'âge et le sexe au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année 2010)



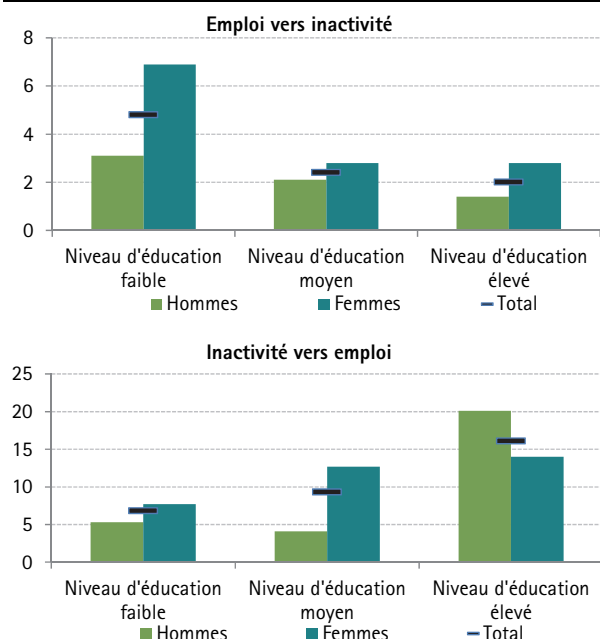
Source : STATEC

En résumé, la probabilité, pour les hommes, de transiter de l'inactivité vers l'emploi est moins élevée que celle des femmes. Si les femmes transitent plus fréquemment que les hommes de l'emploi vers l'inactivité au Luxembourg et notamment dans les classes d'âge jeunes (voir Graphique 156 et Graphique 158), elles passent également plus souvent de l'inactivité à l'emploi. L'inactivité semble être plus souvent un éloignement définitif du marché du travail pour les hommes que pour les femmes pour lesquelles il s'agit souvent d'une « nécessité » ou d'un « choix » passager dû à des raisons familiales. Il convient aussi de rappeler que l'inactivité est beaucoup moins répandue chez les hommes que chez les femmes. Ces transitions des hommes de l'inactivité vers l'emploi se font donc à partir d'un nombre de cas beaucoup plus réduit que pour les femmes.

4.3.7 La probabilité de passer de l'inactivité vers l'emploi augmente avec le niveau d'éducation

Avec l'augmentation du niveau d'éducation, la probabilité de passer de l'inactivité à l'emploi augmente. 16.1% des personnes ayant un niveau d'éducation élevé qui étaient inactives en 2010 sont passées à l'emploi en 2011. Pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible, la fréquence de ce type de transition se situe à seulement 6.8%. Pour les niveaux d'éducation faible ou moyen, la probabilité de transition de l'inactivité vers l'emploi est plus élevée pour les femmes que pour les hommes.

Graphique 187: Transition annuelle de l'inactivité vers l'emploi et de l'emploi vers l'inactivité selon le sexe et le niveau d'éducation, au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en inactivité au cours de l'année 2010)



Sources : STATEC

En revanche, pour le niveau d'éducation élevé, la fréquence des passages vers l'emploi est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Si la probabilité du passage de l'inactivité vers l'emploi augmente avec le niveau de formation, l'inverse s'applique aux passages de l'emploi à l'inactivité. Plus le niveau de formation est faible, plus la fréquence de passage vers l'inactivité est élevée. Cela vaut d'ailleurs surtout pour les femmes avec un niveau d'éducation faible. En d'autres mots, le niveau d'éducation a un double effet: les personnes peu formées passent plus facilement de l'emploi à l'inactivité et ont beaucoup de difficultés pour en sortir.

4.3.8 La mobilité de l'inactivité vers l'emploi et inversement: comparaison entre pays européens

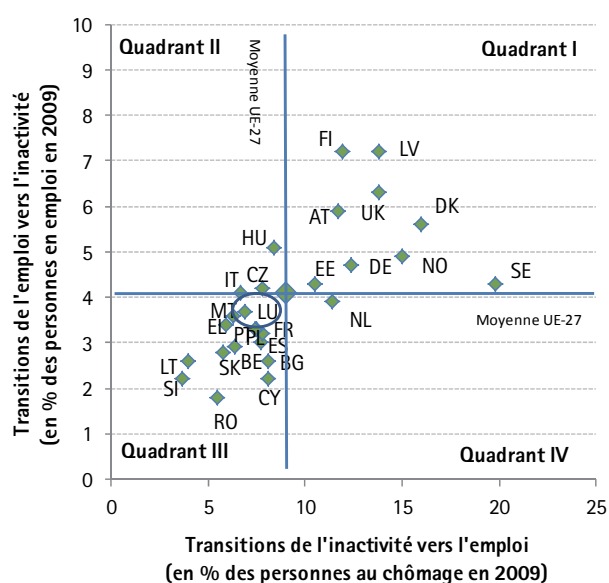
On peut combiner, dans un même graphique, les transitions de l'emploi vers l'inactivité et les transitions inverses de l'inactivité vers l'emploi (voir Graphique 188). On note d'abord une corrélation assez forte entre la mobilité « ascendante » (inactivité vers emploi) et « descendante » (emploi vers inactivité). Globalement, plus les transitions de l'emploi vers l'inactivité sont fréquentes, plus les transitions de

l'inactivité vers l'emploi le sont également. Visuellement cela se reflète dans le fait que le quadrant II (transitions de l'emploi à l'inactivité plus fréquentes que la moyenne européenne de l'inactivité vers l'emploi) est pratiquement vide, tout comme le quadrant IV (transitions moins fréquentes que la moyenne européenne de l'emploi vers l'inactivité et transitions plus fréquentes que la moyenne européenne de l'inactivité vers l'emploi).

Les pays se concentrent dans les quadrants I et III. Le Luxembourg se situe dans le quadrant III, c'est-à-dire parmi les pays où la mobilité de l'inactivité vers l'emploi et la mobilité de l'emploi vers l'inactivité sont plus faibles que la moyenne européenne. La Belgique et la France, tout comme le Portugal, l'Espagne et la Grèce, font également partie de ce groupe de pays. Dans le quadrant I (forte mobilité de l'emploi vers l'inactivité et forte mobilité inverse de l'inactivité à l'emploi), on trouve les pays nordiques, mais également un pays dit « libéral » comme le Royaume-Uni, tout comme l'Allemagne.

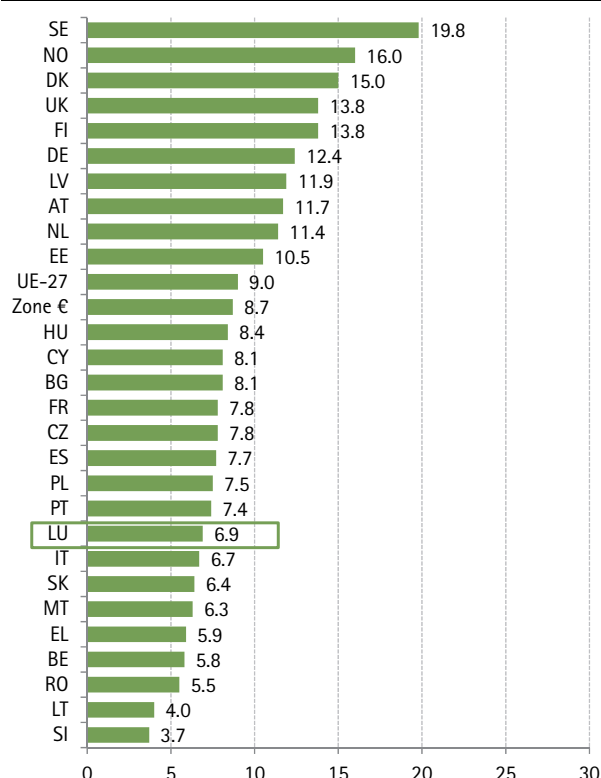
En Suède (19.8% des personnes inactives en 2009 sont passées dans l'emploi en 2010), au Danemark (15.0%) et en Norvège (16.0%), la probabilité de sortir de l'inactivité vers l'emploi est la plus élevée. Dans la zone €, le taux de sortie de l'inactivité vers l'emploi est de 8.7% et, au Luxembourg, il est de 6.9%.

Graphique 188: Transition de l'inactivité vers l'emploi et de l'emploi vers l'inactivité, 2009-2010 (en % des personnes qui étaient respectivement en emploi et en inactivité en 2009)



Sources : EUROSTAT, STATEC

Graphique 189: Transition de l'inactivité vers l'emploi, 2009-2010 (en % des personnes qui étaient en inactivité en 2009)



Sources : EUROSTAT, STATEC

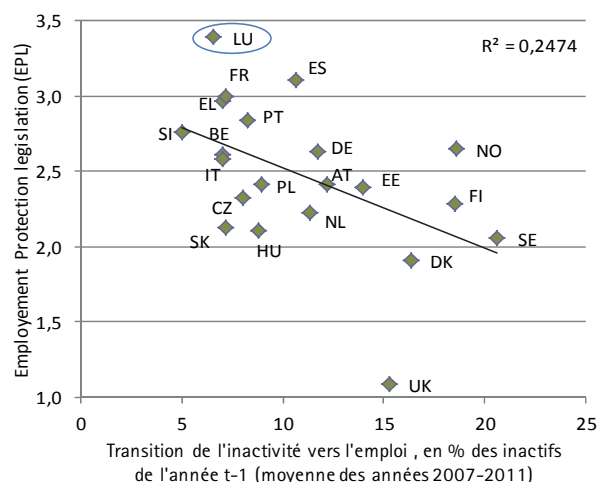
4.3.9 Un lien entre les transitions de l'inactivité vers l'emploi et la législation de protection de l'emploi ou la dynamique du marché du travail ?

On avait trouvé une corrélation négative entre la rigueur de la protection de l'emploi et les transitions de l'emploi vers l'inactivité dans les pays européens (voir Graphique 151): en tendance plus la protection de l'emploi est développée, moins la probabilité de passer de l'emploi à l'inactivité est importante.

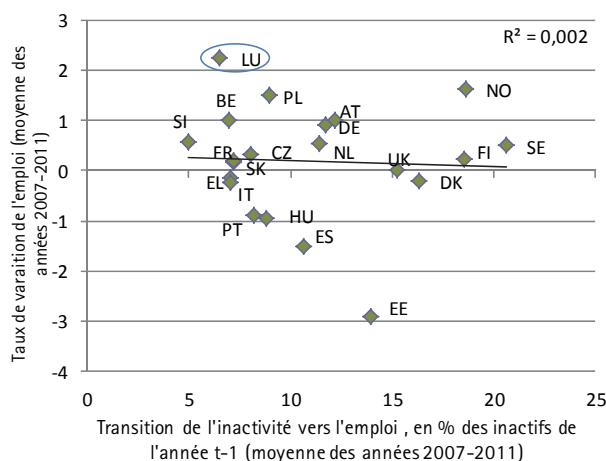
Qu'en est-il de la transition inverse, c'est-à-dire de l'inactivité vers l'emploi. La corrélation est négative, c'est-à-dire plus la rigueur de la protection de l'emploi est importante, moins les transitions de l'inactivité vers l'emploi sont fréquentes (voir Graphique 176). La rigueur de la protection de l'emploi semble donc négativement corrélée avec la mobilité entre emploi et inactivité et cela dans les deux sens des transitions.

On a également vu que la croissance de l'emploi ne semble pas avoir de lien avec les transitions de l'emploi vers l'inactivité (voir Graphique 152). Pour la mobilité en sens inverse, de l'inactivité à l'emploi, il n'y a pas non plus de corrélation avec la dynamique du marché du travail (voir Graphique 177).

Graphique 190: Corrélation entre la législation de protection de l'emploi et la probabilité de transition de l'inactivité vers l'emploi



Graphique 191: Corrélation entre la croissance de l'emploi et la probabilité de transition de l'inactivité vers l'emploi



Source: STATEC, EUROSTAT

4.4 Les transitions au sein de l'emploi

Dans ce qui précède, on a jeté un regard sur les transitions entre emploi, inactivité et chômage. Qu'en est-il des transitions au sein de l'emploi, c'est-à-dire entre temps partiel et temps complet et entre emploi temporaire (CDD) et emploi permanent (CDI) ?

4.4.1 D'une manière générale, le temps partiel joue un rôle beaucoup plus important pour les transitions des femmes que pour les transitions des hommes

D'abord il convient de rappeler que le temps partiel est beaucoup plus répandu parmi les femmes que parmi les hommes. 38.4% des femmes qui étaient en emploi en 2010 et en 2011 avaient un emploi à temps partiel, contre seulement 3.0% des hommes. Pour les femmes, le travail à temps partiel est un statut plus fréquent pour l'ensemble des transitions (voir Tableau 62) que ce soit

- la transition de l'emploi à temps plein vers l'emploi à temps partiel (5.9%, contre 1.3% pour les hommes);
- la persistance dans l'emploi à temps partiel (85.6%, contre 59.2% pour les hommes);
- la transition du chômage vers l'emploi à temps partiel (11.2%, contre 3.5% pour les hommes);
- la transition de l'inactivité vers le temps partiel (5.1%, contre 1.2% pour les hommes).

Tableau 62: Transition vers l'emploi à temps partiel à partir des différents statuts d'activité selon le sexe au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes selon le statut d'activité au cours de l'année 2010)

Situation en 2010	Hommes	Femmes
	vers emploi à temps partiel	vers emploi à temps partiel
Personnes occupées	3.0	38.4
Personnes occupées à plein temps	1.3	5.9
Personnes occupées à temps partiel	59.2	85.6
Chômeurs	3.5	11.2
Personnes inactives	1.2	5.1

Source : STATEC

4.4.2 La fréquence des transitions du temps complet vers le temps partiel est faible, plus particulièrement pour les hommes

91.7% des personnes travaillant en 2010 à temps complet au Luxembourg sont restées dans cette situation en 2011 (contre 88.6% dans l'UE-27). En revanche, seulement 2.8% des personnes ayant un emploi à temps complet au Grand-Duché ont transité d'un temps complet à un temps partiel, alors que le taux de ce type de transition est de 4.2% dans l'UE-27.

Les transitions des hommes du temps complet vers le temps partiel sont peu nombreuses: au Luxembourg, seulement 1.3% des hommes ayant un emploi à temps complet ont transité vers le temps partiel. Dans l'UE-27, pour les hommes, ce type de transition atteint 2.8%.

Chez les femmes, les transitions du temps complet vers le temps partiel sont plus nombreuses tout en restant très minoritaires. Au Luxembourg, 5.9% des femmes sont passées d'un temps complet à un temps partiel de 2010 à 2011 (7.2% dans l'UE-27)

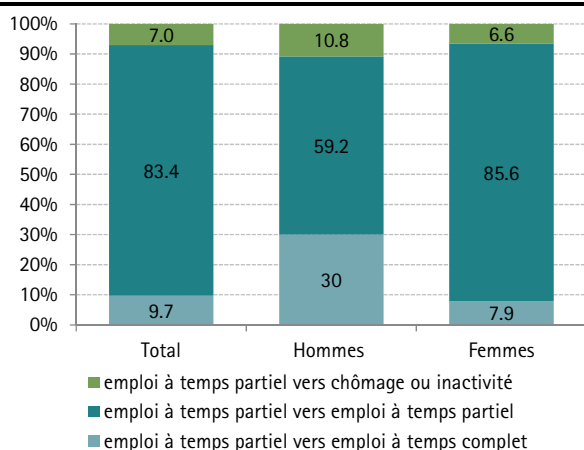
4.4.3 La persistance dans l'emploi à temps partiel est beaucoup plus fréquente au Luxembourg que dans l'UE-27

Au Luxembourg, 83.4% des personnes qui travaillaient à temps partiel en 2010 avaient également un emploi à temps partiel en 2011. Dans l'UE-27 en moyenne, seulement 70.9% des personnes travaillant à temps partiel en 2010 sont dans la même situation en 2011. Cet écart entre le Luxembourg et l'UE-27 est à la fois dû à la fréquence plus faible au Luxembourg des transitions du temps partiel vers l'inactivité ou vers le chômage, mais également à la fréquence moins élevée des transitions de l'emploi à temps partiel vers l'emploi à temps complet. Au Grand-Duché, 7% des personnes travaillant à temps partiel en 2010 sont passées au chômage ou à l'inactivité en 2011, contre 12.9% dans l'UE-27 (voir Tableau 62). D'un autre côté, dans l'UE-27, 16.1% des personnes travaillant à temps partiel en 2010 ont transité vers un emploi à temps complet en 2011, contre seulement 9.7% au Luxembourg.

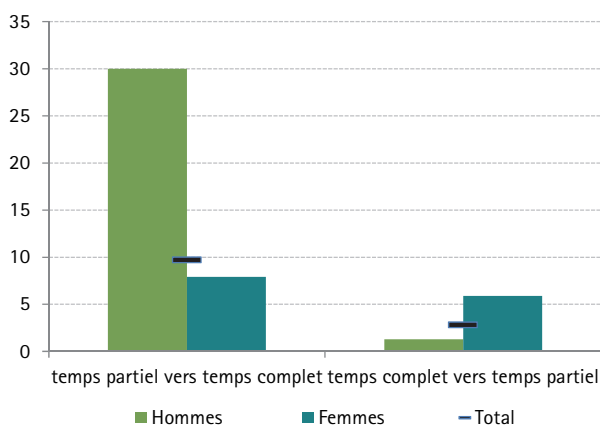
Tableau 63: Matrice des transitions entre emploi à temps partiel, respectivement emploi à temps complet, et les autres statuts d'activité selon le sexe au Luxembourg et dans l'UE-27, 2010-2011 (en %)

Situation en 2010	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage
Personnes occupées à plein temps	91.7	2.8	2.9	88.6	4.2	3.7
Personnes occupées à temps partiel	9.7	83.4	2.3	16.1	70.9	4.3
Personnes occupées à plein temps	94.1	1.3	2.6	90.9	2.5	4.1
Personnes occupées à temps partiel	30.0	59.2	2.0	29.1	53.1	7.7
Personnes occupées à plein temps	86.6	5.9	3.6	84.6	7.2	3.1
Personnes occupées à temps partiel	7.9	85.6	2.3	12.9	75.5	3.5

Sources : EUROSTAT, STATEC

Graphique 192: Transition à partir de l'emploi à temps partiel vers les autres statuts d'activité selon le sexe au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi à temps partiel en 2010)

Source: STATEC

Graphique 193: Transition de l'emploi à temps partiel vers l'emploi à temps complet et inversement selon le sexe au Luxembourg, 2010-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi à temps complet, respectivement à temps partiel en 2010)

Source : STATEC

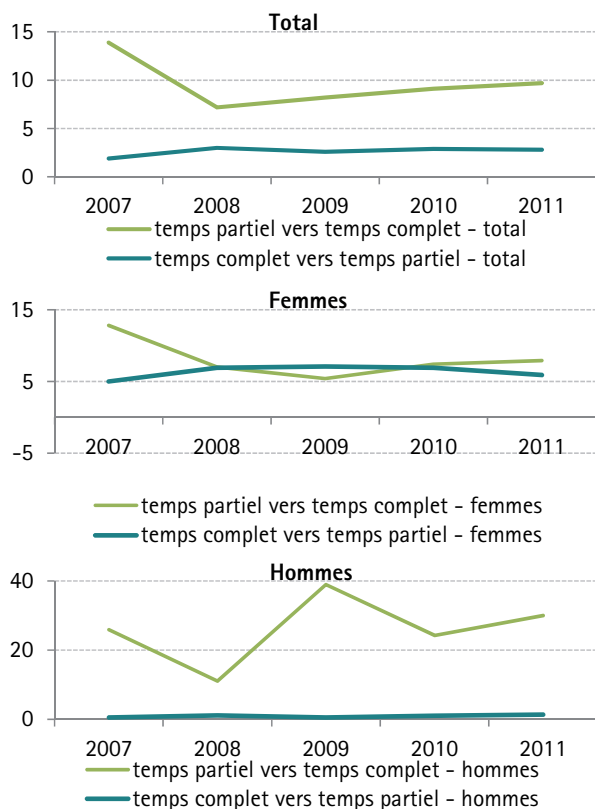
4.4.4 Pour les femmes, la probabilité de passer d'un temps partiel à un temps complet est beaucoup plus faible que pour les hommes

Au Luxembourg, 59.2% des hommes qui avaient un travail à temps partiel en 2010 étaient dans la même situation en 2011. En revanche, pour les femmes le taux de stabilité dans l'emploi à temps partiel atteint 85.6%. 30% des hommes ayant un emploi à temps partiel en 2010 sont passés à un emploi à temps complet en 2011. Ce pourcentage est très proche de celui de l'UE-27 où 29.1% des hommes ont transité du temps partiel vers le temps complet. En revanche, seulement 7.9% des femmes sont dans ce cas au Luxembourg. Dans l'UE-27, le pourcentage des transitions du temps partiel au temps complet atteint 12.9% pour les femmes.

4.4.5 Un tassement de la fréquence des transitions du travail à temps partiel vers le temps complet et une stabilité de la fréquence des transitions du temps complet vers le temps partiel

La fréquence des transitions du temps partiel vers le temps complet a chuté assez fortement en 2008. 13.9% des personnes travaillant à temps partiel en 2006 avaient trouvé un travail à temps complet en 2007, alors que la part de ce type de transition n'est plus que de 7.2% en 2008. De 2009 à 2011, la fréquence des passages du temps partiel vers le temps complet augmente de nouveau (à 9.7% en 2011), mais sans atteindre le niveau de 2007. A noter que, pour les femmes, la fréquence des transitions du temps partiel vers le temps complet se situe en 2011 assez largement en-dessous de son niveau de 2007 (7.9% en 2011, contre 12.8% en 2007), alors que, pour les hommes, c'est le contraire (25.9% en 2007 et 30.0% en 2011).

Graphique 194: Transition de l'emploi à temps partiel vers l'emploi à temps complet et inversement selon le sexe au Luxembourg, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi à temps partiel, resp. à temps complet au cours de l'année t-1)



Source : STATEC

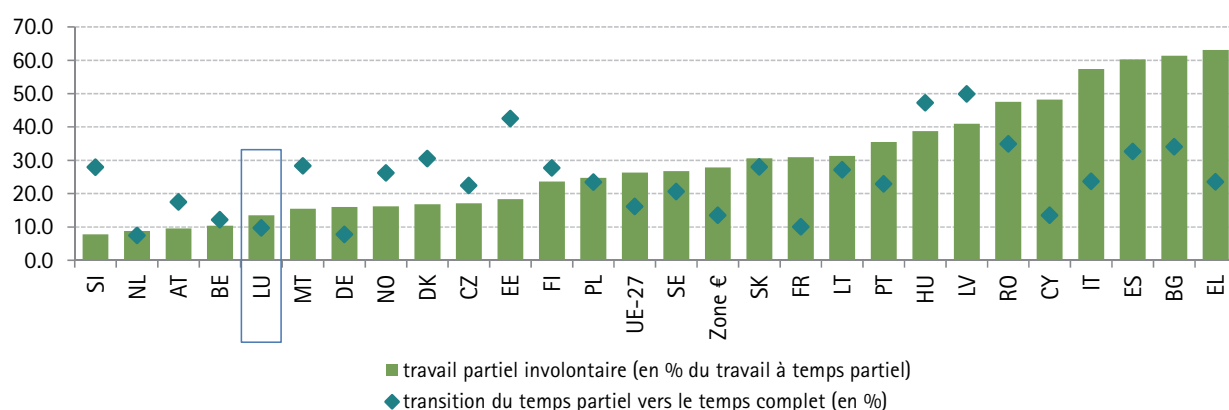
4.4.6 Travail à temps partiel *involontaire* et transitions du temps partiel vers le temps complet

Le travail à temps partiel peut être un choix ou une contrainte. Si c'est un choix, une faible fréquence des transitions vers le travail à temps complet n'est pas nécessairement négative. Par contre, si le travail à temps partiel involontaire est largement répandu, une faible fréquence des transitions vers l'emploi à temps complet peut être perçue comme problématique.

On dispose, d'une part, du chiffre concernant le travail à temps partiel involontaire à travers l'enquête sur les forces de travail (EFT). En fait, c'est le pourcentage des personnes qui disent être en emploi à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé de travail à temps complet.

D'un autre côté, on connaît la fréquence des transitions du travail à temps partiel vers le travail à temps complet à travers l'enquête EU-SILC. On trouve d'abord des pays, où la part des personnes travaillant involontairement à temps partiel est faible et où la fréquence des transitions du temps partiel vers le temps complet est tout aussi faible. Il s'agit notamment du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Belgique, mais aussi du Royaume-Uni, par exemple. La fréquence peu élevée des transitions de l'emploi à temps partiel vers l'emploi à temps complet n'est pas nécessairement « négative » étant donné que le temps partiel semble résulter majoritairement d'un choix.

Graphique 195: Travail à temps partiel involontaire et transitions du travail à temps partiel vers le travail à temps complet, 2010-2011



Sources : EUROSTAT, STATEC N.B.: Données sur le travail à temps partiel involontaire issues de l'EFT (enquête sur les forces de travail 2011) et données sur les transitions du temps partiel vers le temps complet de 2010 à 2011 issues de l'enquête EU-SILC

Par contre, dans des pays comme l'Italie, l'Espagne ou la Grèce et la Bulgarie, dans une mesure un peu moindre, le Portugal, le travail à temps partiel involontaire est fréquent. La fréquence des transitions de l'emploi à temps partiel vers l'emploi à temps complet est non-négligeable dans ces pays (en tout cas plus élevée qu'au Luxembourg), mais se situe en-dessous de la fréquence du travail à temps partiel *involontaire*. Cette situation peut être jugée comme plus négative que celle des pays où les transitions vers le travail à temps complet sont peu fréquentes, mais où le travail à temps partiel *involontaire* est également peu fréquent.

4.4.7 La probabilité pour les salariés ayant un emploi permanent (CDI) de garder ce statut d'activité est très élevée

Au Luxembourg, 93% des personnes qui avaient un contrat à durée indéterminée (CDI) en 2010 restent en CDI en 2011. Les transitions d'un contrat à durée indéterminée vers un emploi temporaire (CDD) sont marginales: 1.4% des personnes ayant eu un CDI en 2010 sont passées à un contrat à durée déterminée en 2011. Pour ce type de transition, il n'y a pas de différence entre hommes et femmes au Luxembourg.

Dans l'UE-27, 90% des personnes travaillant en CDI en 2010 sont restés dans la même situation en 2011, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui du Grand-Duché. Les passages d'un emploi permanent vers un emploi temporaire sont un peu plus fréquents dans l'UE-27 qu'au Luxembourg: 2.6% des salariés « permanents » de 2010 sont devenus des salariés temporaires en 2011 dans l'UE-27.

On a déjà vu que les transitions de l'emploi temporaire (CDD) vers le chômage sont plus fréquentes que les transitions de l'emploi permanent (CDI) vers le chômage (voir à ce sujet le chapitre 4.2).

Tableau 64: Matrice des transitions entre emploi permanent (CDI) respectivement emploi temporaire (CDD) et les autres statuts d'activité selon le sexe au Luxembourg et dans l'UE-27, 2010-2011 (en %)

Luxembourg					
	vers salarié avec un emploi permanent (CDI)	vers salarié avec un emploi temporaire (CDD)	vers non- salarié	vers le chômage	vers l'in- activité
Total					
Salarié permanent (CDI)	93.0	1.4	0.4	2.3	2.8
Salarié temporaire (CDD)	30.7	53.2	0.0	11.9	4.1
Hommes					
Salarié permanent (CDI)	93.8	1.4	0.6	2.4	1.9
Salarié temporaire (CDD)	30.4	56.3	0.1	8.5	4.7
Femmes					
Salarié permanent (CDI)	92.0	1.5	0.2	2.2	4.1
Salarié temporaire (CDD)	30.9	50.1	...	15.4	3.6
UE-27					
	vers salarié avec un emploi permanent (CDI)	vers salarié avec un emploi temporaire (CDD)	vers non- salarié	vers le chômage	vers l'ina- ctivité
Total					
Salarié permanent (CDI)	90.0	2.6	1.1	2.6	3.7
Salarié temporaire (CDD)	27.3	51.5	1.6	13.4	6.1
Hommes					
Salarié permanent (CDI)	90.6	2.5	1.3	2.9	2.6
Salarié temporaire (CDD)	26.5	51.7	1.7	15.5	4.6
Femmes					
Salarié permanent (CDI)	89.3	2.7	0.8	2.2	5.1
Salarié temporaire (CDD)	28.2	51.3	1.5	11.1	7.9

Sources : EUROSTAT, STATEC

4.4.8 La fréquence des transitions d'un contrat temporaire (CDD) vers un contrat permanent (CDI) est moins élevée en 2011 qu'en 2007

En 2007, 38.9% des personnes qui avaient un contrat temporaire en 2006 avaient transité vers un emploi permanent en 2007. La fréquence de ce type de transition tombe à 26.0%, puis elle remonte à 30.7% en 2011. La fréquence de ce type de transition semble donc se tasser en tendance.

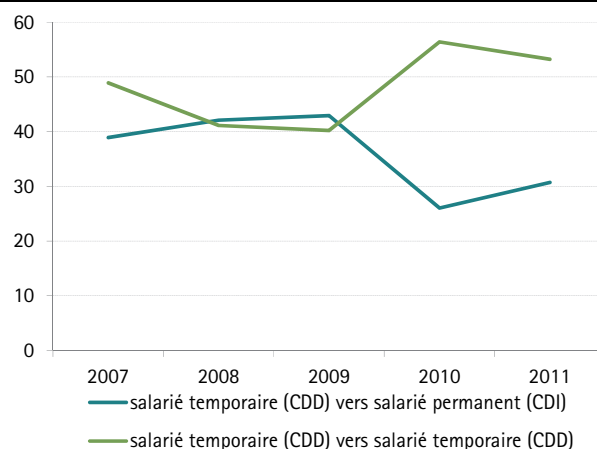
A contrario, la persistance dans l'emploi temporaire est plus prononcée en 2011 qu'en 2007. Près de 50% des personnes ayant un CDD en 2006 sont restés dans cette situation en 2007. En 2008, la persistance dans l'emploi temporaire est plus faible avec environ 40% des personnes restant en CDD. En 2010, le taux de persistance dans l'emploi temporaire augmente fortement à plus de 56%. Le recul de 2011 (quelque 53% des personnes restant en CDD) ne permet pas de revenir au niveau de 2007.

En 2007, la fréquence des transitions d'un CDD vers un CDI au Luxembourg était beaucoup plus élevée que dans l'UE-27 (40%, contre 25% dans l'UE-27). Le recul de ce type de mobilité en 2010 fait que la fréquence des passages de l'emploi temporaire vers l'emploi permanent au Luxembourg se rapproche très fortement de la moyenne de l'UE-27 (autour de 25%). En 2011, la fréquence de la mobilité vers l'emploi permanent augmente de nouveau au Luxembourg (à 30%), mais l'écart avec l'UE-27 en la matière est plus réduit qu'en début de période (voir Graphique 197). A noter aussi le recul important de la fréquence des transitions de l'emploi temporaire vers l'emploi permanent dans un pays comme l'Espagne.

Une forte diffusion de l'emploi temporaire peut devenir problématique si elle est accompagnée par une fréquence peu élevée des transitions de l'emploi temporaire vers l'emploi permanent. Dans ce cas le contrat temporaire peut devenir une sorte d'« impasse » et non pas une « étape » vers une stabilisation dans l'emploi.

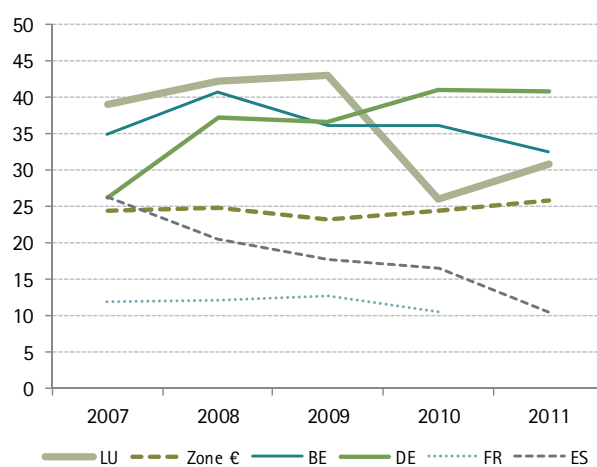
D'une manière générale, on trouve une forte corrélation (négative) entre la fréquence de l'emploi temporaire et la fréquence des transitions de l'emploi temporaire vers l'emploi permanent. Moins le travail temporaire est répandu, plus les transitions vers l'emploi permanent sont fréquentes. Il s'agit partiellement d'un effet mécanique: le travail permanent étant la norme, les transitions vers le travail permanent sont logiquement plus nombreuses.

Graphique 196: Transition de l'emploi temporaire (CDD) vers l'emploi permanent (CDI) et persistance dans l'emploi temporaire au Luxembourg, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi temporaire au cours de l'année t-1)



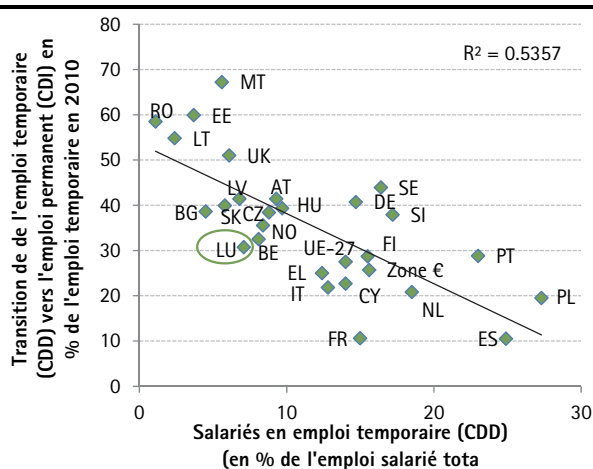
Source : STATEC

Graphique 197: Transition de l'emploi temporaire (CDD) vers l'emploi permanent (CDI) au Luxembourg et dans la zone euro, 2007-2011 (en % des personnes qui étaient en emploi temporaire au cours de l'année t-1)



Sources : EUROSTAT, STATEC

Graphique 198: Part des contrats temporaires (CDD) en 2010 et transition de l'emploi temporaire (CDD) vers l'emploi permanent (CDI) de 2010 à 2011



Sources : EUROSTAT, STATEC

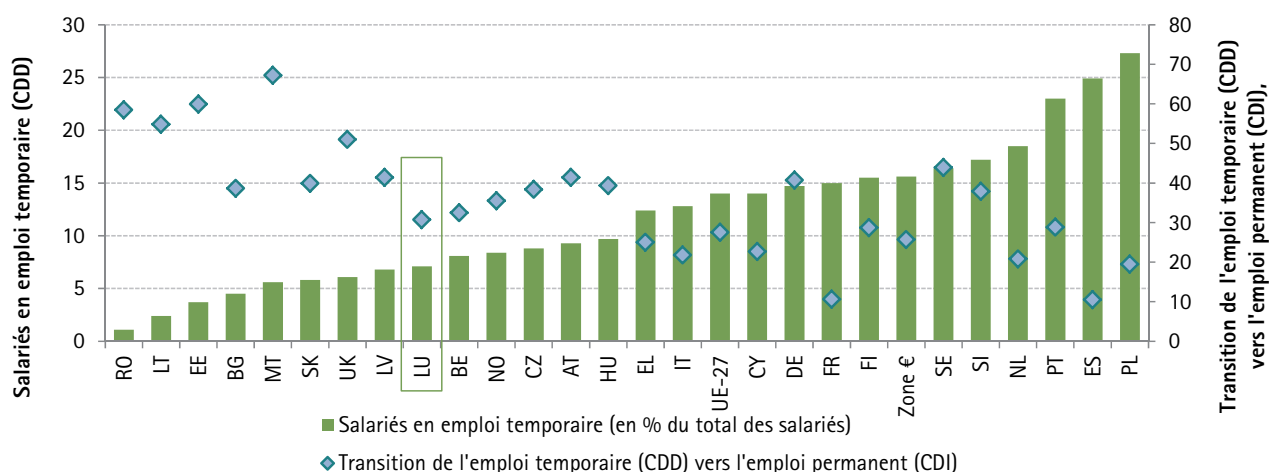
Néanmoins, dans des pays comme l'Espagne et la Pologne, on trouve une très forte proportion des salariés avec des contrats temporaires, avec respectivement 24.9% et 27.3%, c'est-à-dire des pourcentages qui se situent largement au-dessus de la moyenne de l'UE-27 (14%). D'un autre côté, les transitions vers l'emploi permanent sont peu

fréquentes dans ces pays: 10.5% en Espagne et 19.5% en Pologne, des taux très en-dessous de la moyenne de l'UE-27 qui est de près de 28% de personnes passant de l'emploi temporaire à l'emploi permanent.

Ensuite, il y a un groupe de pays où la part des emplois temporaires se situe autour de la moyenne de l'UE-27. Il s'agit par exemple de la France, de Chypre, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Suède ou encore des Pays-Bas. La France semble la moins bien lotie parmi ces pays: la part de l'emploi temporaire dans l'emploi salarié total est de 15%, alors que les transitions vers l'emploi permanent sont très peu fréquentes, avec environ 10% des personnes passant d'un contrat temporaire à un contrat permanent de 2010 à 2011.

Avec la Belgique, la Norvège, l'Autriche, la Lettonie, la Hongrie, le Royaume-Uni et la République tchèque, le Luxembourg se trouve dans un groupe de pays où la part des salariés avec un emploi temporaire est largement inférieure à la moyenne européenne. Parmi ces pays, le Luxembourg et la Belgique se situent le moins favorablement en ce qui concerne la fréquence des transitions d'un CDD vers un CDI. Au Luxembourg, environ 30% des salariés avec un contrat temporaire passent à un emploi permanent de 2010 à 2011, alors qu'en Autriche, le taux correspondant est de 40% et au Royaume-Uni même de 50%.

Graphique 199: Part des contrats temporaires (CDD) en 2010 et transition de l'emploi temporaire (CDD) vers l'emploi permanent (CDI) de 2010 à 2011



Sources : EUROSTAT, STATEC

4.4.9 Une mobilité salariale un peu moins prononcée au Luxembourg que dans l'UE-27

En 2011, le pourcentage des personnes qui n'ont pas changé de niveau de salaire, c'est-à-dire qui n'ont pas transité vers un salaire situé dans un décile inférieur ou supérieur à celui qui était le leur en 2010, était de 64.4% au Grand-Duché. Dans l'UE-27, seulement 58.9% des personnes sont restées dans le même décile de salaires en 2010 et en 2011.

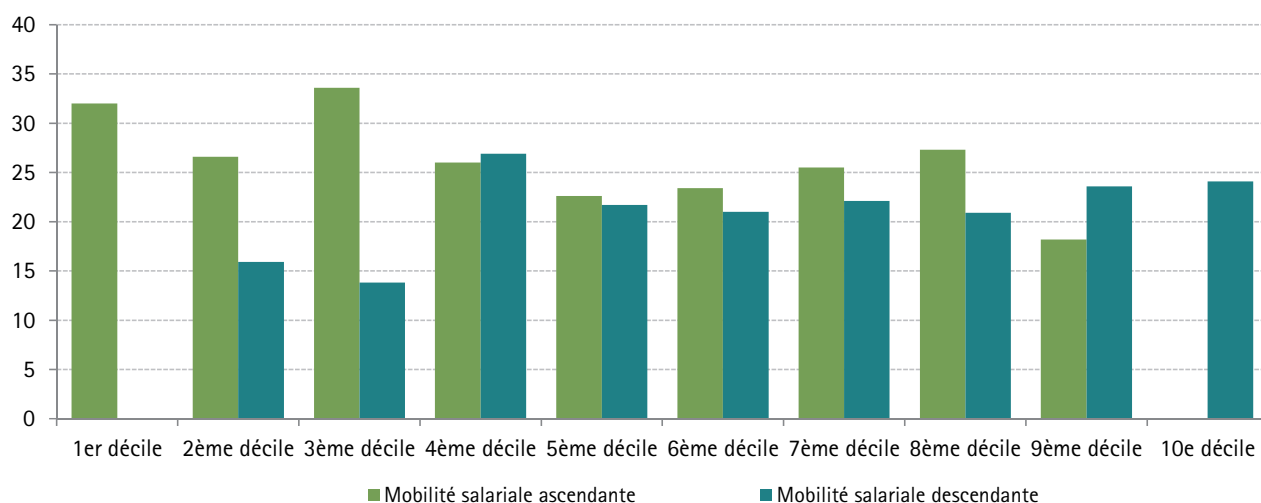
La mobilité salariale ascendante (vers un décile de salaire supérieur), tout comme la mobilité descendante (vers un décile inférieur) sont plus faibles au Grand-Duché que dans l'UE-27. 19.6% des salariés résidents du Grand-Duché ont transité vers un décile de salaire supérieur de 2010 à 2011, alors que le pourcentage correspondant a atteint 22.1% dans l'UE-27. 13.3% des salariés résidents du Grand-Duché ont subi, de 2010 à 2011, une transition vers un décile inférieur de salaire, contre 14.6% des salariés dans l'UE-27 (voir Tableau 65).

Tableau 65: Transitions dans l'emploi selon le niveau de salaire au Luxembourg et dans l'UE-27, 2007-2011 (en %)

	Luxembourg				
	2007	2008	2009	2010	2011
Transition vers un décile supérieur	17.1	18.0	17.4	19.5	19.6
Transition vers un décile inférieur	14.1	12.9	14.0	12.4	13.3
Transition vers aucun salaire	2.3	2.3	3.5	2.5	2.8
Pas de changement	66.6	66.9	65.1	65.5	64.4
	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	UE-27				
	2007	2008	2009	2010	2011
Transition vers un décile supérieur	24.0	23.4	23.5	20.7	22.1
Transition vers un décile inférieur	15.1	16.1	16.5	15.7	14.6
Transition vers aucun salaire	3.7	3.4	4.2	4.3	4.5
Pas de changement	57.2	57.2	55.8	59.3	58.9
	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: EUROSTAT

Graphique 200: Transitions dans l'emploi selon les déciles de salaire au Luxembourg, 2010-2011 (en %)



Source : EUROSTAT N.B.: Mobilité ascendante = transition vers le décile supérieur ou au-delà du décile supérieur; Mobilité descendante : transition vers le décile inférieur ou en-deçà du décile inférieur

Tableau 66: Transitions dans l'emploi selon les déciles de salaire au Luxembourg, 2007-2011 (en%)

	Transition vers le décile de salaire supérieur	Transition au- delà du décile de salaire supérieur	Pas de change- ment	Transition vers le décile de salaire inférieur	Transition en- deçà du décile de salaire inférieur	Transition vers aucun salaire	Total
Total	12.9	6.7	64.4	9.2	4.1	2.8	100.0
Aucun salaire	2.9	7.5	89.6	...	...	...	100.0
1er décile	17.4	14.6	60.1	...	...	8.0	100.0
2ème décile	15.7	10.9	51.4	15.9	...	6.1	100.0
3ème décile	25.1	8.5	48.6	10.4	3.4	4.1	100.0
4ème décile	18.7	7.3	43.1	18.7	8.2	4.0	100.0
5ème décile	15.7	6.9	52.0	14.3	7.4	3.6	100.0
6ème décile	17.4	6.0	52.7	12.0	9.0	2.9	100.0
7ème décile	22.3	3.2	50.7	13.2	8.9	1.7	100.0
8ème décile	21.4	5.9	46.4	13.1	7.8	5.4	100.0
9ème décile	18.2	...	57.0	17.0	6.6	1.2	100.0
10e décile	...	...	72.8	17.2	6.9	3.1	100.0

Source: EUROSTAT

4.4.10 Cependant, au Luxembourg, la mobilité salariale ascendante s'accroît de 2007 à 2011, alors que, dans l'UE-27, ce n'est pas le cas

Au Luxembourg, 17.1% des salariés sont passés vers un décile de salaire supérieur de 2006 à 2007. De 2010 à 2011, 19.6% des salariés ont transité vers un niveau de salaire supérieur. En revanche, dans l'UE-27, le taux des transitions vers un décile de salaire supérieur est passé de 24.0% en 2007 à 22.1% en 2011. A noter que les transitions descendantes (vers un décile inférieur) sont relativement stables depuis 2007, que ce soit au Luxembourg ou dans l'UE-27 (voir Tableau 65).

En jetant un regard sur la mobilité salariale selon les déciles de salaire, on constate que la mobilité ascendante est, sans surprise, la plus développée dans les 3 déciles inférieurs des salaires. Dans le 1^{er} décile, le pourcentage des transitions vers un décile supérieur dépasse les 30%. C'est également le cas dans le 3^{ème} décile. Dans ces 3 déciles, la mobilité descendante est faible.

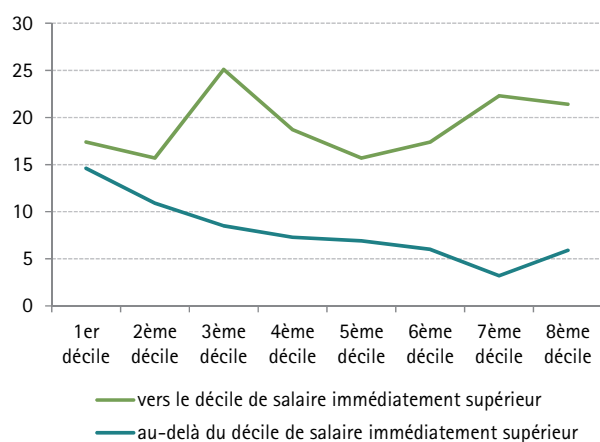
D'une manière générale, la mobilité (ascendante plus descendante) est la plus prononcée au milieu de la distribution. Dans le premier décile, environ 60% des salariés n'ont pas changé de niveau de salaire, alors que dans le quatrième décile, seulement 43% des salariés n'ont pas transité vers un autre niveau de salaire (voir Tableau 66).

Dans ce quatrième décile, la mobilité ascendante se tasse un peu par rapport au 3^{ème} décile (de 30% à 25%), mais, en même temps, la fréquence de la mobilité descendante devient plus importante et dépasse même la fréquence des transitions ascendantes. Du quatrième au 8^{ème} décile la mobilité descendante se maintient autour de 20%, alors que la mobilité ascendante augmente et dépasse les 25% dans le 8^{ème} décile. Dans le neuvième décile la mobilité descendante dépasse la mobilité ascendante.

A noter que dans le bas de la distribution, l'amplitude des transitions salariales, c'est-à-dire les transitions vers des salaires qui dépassent le décile immédiatement supérieur, sont très nombreuses. 17.4% des salariés du premier décile sont passés au décile supérieur (c'est-à-dire au 2^{ème} décile) et 14.6% ont même fait des transitions dépassant le décile immédiatement supérieur. Ensuite les transitions vers un décile de salaire au-delà du décile immédiatement supérieur tendent à diminuer. Dans le septième décile, moins de 5% des salariés transitent de 2010 à 2011 vers un décile situé au-delà du décile immédiatement supérieur.

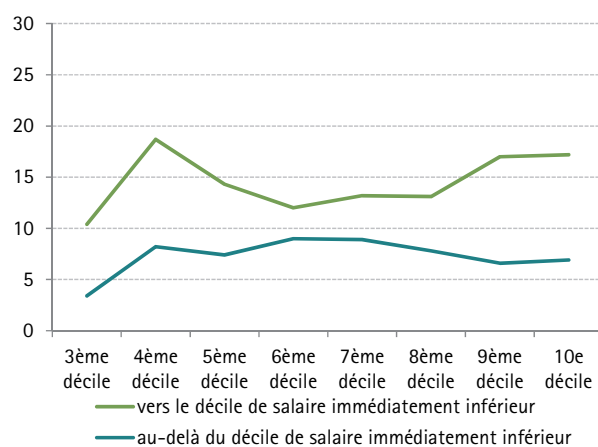
En ce qui concerne l'amplitude de la mobilité descendante, on constate que les transitions vers un décile qui se situe en-deçà du décile immédiatement inférieur sont assez fréquentes au milieu de la distribution (du quatrième au septième décile), puis se tassent. Par contre, les transitions vers le décile immédiatement inférieur sont assez stables au milieu de la distribution, puis augmentent dans le 9^{ème} décile.

Graphique 201: Mobilité salariale ascendante: transition des salariés vers le décile immédiatement supérieur, respectivement au-delà du décile immédiatement supérieur, selon les déciles de salaire au Luxembourg, 2010-2011 (en%)



Source : EUROSTAT

Graphique 202: Mobilité salariale descendante: transition des salariés vers le décile immédiatement inférieur, respectivement au-delà du décile immédiatement inférieur, selon les déciles de salaire au Luxembourg, 2010-2011 (en%)



Source : EUROSTAT

Annexe 1: Transition entre les statuts d'activité selon l'âge et le sexe

Total				Hommes				Femmes			
15-24 ans				15-24 ans				15-24 ans			
	vers emploi	vers chômage	vers inactivité		vers emploi	vers chômage	vers inactivité		vers emploi	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	88.4	8.7	3.0	Personnes occupées	90.1	9.1	0.8	Personnes occupées	85.5	8.0	6.5
Chômeurs	55.9	26.2	17.8	Chômeurs	52.3	31.3	16.3	Chômeurs	60.1	20.3	19.6
Personnes inactives	12.0	4.6	83.4	Personnes inactives	12.7	6.6	80.7	Personnes inactives	11.3	2.4	86.3
25-34 ans				25-34 ans				25-34 ans			
	vers emploi	vers chômage	vers inactivité		vers emploi	vers chômage	vers inactivité		vers emploi	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	92.6	4.0	3.4	Personnes occupées	96.0	2.6	1.4	Personnes occupées	89.1	5.4	5.5
Chômeurs	31.3	42.6	26.0	Chômeurs	52.1	45.5	2.5	Chômeurs	11.5	40.0	48.5
Personnes inactives	36.0	4.5	59.4	Personnes inactives	*28,7	*20,9	*50,4	Personnes inactives	37.2	2.1	60.8
35-44 ans				35-44 ans				35-44 ans			
	vers emploi	vers chômage	vers inactivité		vers emploi	vers chômage	vers inactivité		vers emploi	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	97.5	1.7	0.8	Personnes occupées	98.6	1.2	0.2	Personnes occupées	96.3	2.2	1.5
Chômeurs	26.6	44.4	29.0	Chômeurs	23.2	53.5	23.3	Chômeurs	30.7	33.2	36.1
Personnes inactives	16.7	4.2	79.2	Personnes inactives	*4,4	*4,7	*90,9	Personnes inactives	18.1	4.1	77.8
45-54 ans				45-54 ans				45-54 ans			
	vers emploi	vers chômage	vers inactivité		vers emploi	vers chômage	vers inactivité		vers emploi	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	97.5	1.8	0.7	Personnes occupées	97.3	2.2	0.5	Personnes occupées	97.9	1.1	1.0
Chômeurs	28.3	51.9	19.8	Chômeurs	41.4	47.8	10.8	Chômeurs	*11,9	*57,0	*31,1
Personnes inactives	5.5	1.4	93.1	Personnes inactives	1.0	0.0	99.0	Personnes inactives	6.3	1.6	92.1
55-64 ans				55-64 ans				55-64 ans			
	vers emploi	vers chômage	vers inactivité		vers emploi	vers chômage	vers inactivité		vers emploi	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	81.1	2.4	16.5	Personnes occupées	80.1	3.7	16.3	Personnes occupées	82.7	0.5	16.8
Chômeurs	*39,5	*41,3	*19,2	Chômeurs	*33,7	*45,9	*20,4	Chômeurs	*43,1	*38,4	*18,5
Personnes inactives	0.6	0.7	98.7	Personnes inactives	0.2	0.8	99.0	Personnes inactives	1.0	0.7	98.4

Source: STATEC * = nombre d'observations faible

Annexe 2: Transition entre les statuts d'activité selon le niveau d'éducation et le sexe

Total

Niveau d'éducation élevé					
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	96.9	78.7	18.3	1.0	2.0
Personnes occupées à plein temps	97.5	93.2	4.3	0.9	1.6
Personnes occupées à temps partiel	94.6	13.3	81.3	1.7	3.7
Chômeurs	27.7	27.4	0.4	42.1	30.2
Personnes inactives	16.1	11.0	5.0	4.9	79.0
Niveau d'éducation moyen					
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	95.2	77.8	17.4	2.4	2.4
Personnes occupées à plein temps	94.5	92.0	2.5	2.9	2.6
Personnes occupées à temps partiel	98.4	11.6	86.8	0.5	1.2
Chômeurs	46.0	35.4	10.6	31.0	23.0
Personnes inactives	9.3	5.8	3.4	2.0	88.7
Niveau d'éducation faible					
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	90.2	70.3	19.8	5.0	4.8
Personnes occupées à plein temps	91.3	89.6	1.6	5.1	3.6
Personnes occupées à temps partiel	86.4	5.2	81.2	4.6	9.1
Chômeurs	31.2	24.6	6.5	48.8	20.1
Personnes inactives	6.8	3.3	3.5	2.3	90.9

Source : STATEC N.B. : Niveau d'éducation faible = ISCED 0-2 ; niveau d'éducation moyen = ISCED 3-4 ; niveau d'éducation élevé = ISCED 5-8

Annexe 2: Transition entre les statuts d'activité selon le niveau d'éducation et le sexe (suite)

Hommes

Niveau d'éducation élevé					
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	98.6	94.3	4.3	0.1	1.4
Personnes occupées à plein temps	99.4	97.3	2.1	0.0	0.6
Personnes occupées à temps partiel	80.3	26.4	53.9	0.4	19.3
Chômeurs	*41,5	*41,5	...	*50,2	*8,3
Personnes inactives	20.1	12.9	7.2	8.2	71.7
Niveau d'éducation moyen					
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	95.7	92.9	2.8	2.2	2.1
Personnes occupées à plein temps	95.6	94.5	2.2	2.3	2.2
Personnes occupées à temps partiel	100.0	26.6	73.4	0.0	0.0
Chômeurs	51.9	47.7	4.2	33.4	14.7
Personnes inactives	4.1	4.0	0.0	3.5	92.5
Niveau d'éducation faible					
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	91.3	89.5	1.9	5.6	3.1
Personnes occupées à plein temps	91.4	90.6	0.8	5.5	3.1
Personnes occupées à temps partiel	*89,6	*41,2	*48,3	*7,6	*2,8
Chômeurs	33.6	29.9	3.7	52.2	14.2
Personnes inactives	5.3	4.5	0.8	2.5	92.2

Source : STATEC N.B. : Niveau d'éducation faible = ISCED 0-2 ; niveau d'éducation moyen = ISCED 3-4 ; niveau d'éducation élevé = ISCED 5-8

Annexe 2: Transition entre les statuts d'activité selon le niveau d'éducation et le sexe (suite)

Femmes

Niveau d'éducation élevé					
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	95.1	60.9	34.2	2.2	2.8
Personnes occupées à plein temps	94.2	86.4	7.9	2.3	3.4
Personnes occupées à temps partiel	96.7	11.5	85.2	1.9	1.4
Chômeurs	*19,2	*18,7	*0,6	*37,1	*43,6
Personnes inactives	14.0	10.1	3.9	3.2	82.8
Niveau d'éducation moyen					
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	94.5	54.7	39.7	2.8	2.8
Personnes occupées à plein temps	91.8	85.6	6.2	4.4	3.8
Personnes occupées à temps partiel	98.2	10.3	87.9	0.5	1.3
Chômeurs	37.9	18.4	19.5	27.6	34.5
Personnes inactives	12.7	7.0	5.7	1.1	86.2
Niveau d'éducation faible					
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	88.7	47.4	41.3	4.3	6.9
Personnes occupées à plein temps	91.0	87.5	3.5	4.3	4.7
Personnes occupées à temps partiel	86.2	3.1	83.1	4.4	9.4
Chômeurs	28.4	18.7	9.7	44.9	26.7
Personnes inactives	7.7	2.6	5.1	2.1	90.2

Source : STATEC N.B. : Niveau d'éducation faible = ISCED 0-2 ; niveau d'éducation moyen = ISCED 3-4 ; niveau d'éducation élevé = ISCED 5-8

Annexe 3: Transition entre les statuts d'activité selon le fait de vivre en couple ou non

	Total (en couple)				
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	94.4	72.6	21.9	2.1	3.5
Personnes occupées à plein temps	94.7	90.9	3.8	2.1	3.2
Personnes occupées à temps partiel	93.6	8.8	84.8	2.0	4.4
Chômeurs	33.6	29.0	4.7	43.3	23.1
Personnes inactives	8.0	2.9	5.0	1.3	90.7

	Hommes (en couple)				
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	95.2	91.7	3.4	2.2	2.6
Personnes occupées à plein temps	95.4	93.7	1.7	2.2	2.4
Personnes occupées à temps partiel	87.6	24.9	62.7	2.8	9.6
Chômeurs	47.4	46.4	0.8	37.8	14.9
Personnes inactives	0.6	0.4	0.2	0.3	99.1

	Femmes (en couple)				
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	93.4	46.9	46.5	1.9	4.7
Personnes occupées à plein temps	92.8	83.9	8.9	1.8	5.3
Personnes occupées à temps partiel	94.0	7.5	86.5	1.9	4.0
Chômeurs	18.1	9.0	9.1	49.5	32.4
Personnes inactives	10.1	5.0	5.1	1.9	88.1

Source: STATEC * = nombre d'observations faible

Annexe 3: Transition entre les statuts d'activité selon le fait de vivre en couple ou non (suite)

	Total (non couple)				
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	93.7	83.4	10.3	4.5	1.8
Personnes occupées à plein temps	94.1	93.4	0.7	4.7	1.2
Personnes occupées à temps partiel	90.9	13.6	77.3	3.4	5.7
Chômeurs	38.2	29.2	9.1	40.1	21.7
Personnes inactives	9.5	7.8	1.7	4.3	86.1

	Hommes (non couple)				
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	95.3	93.7	1.7	3.6	1.1
Personnes occupées à plein temps	95.4	95.3	0.2	3.7	0.9
Personnes occupées à temps partiel	*93,2	*42,5	*50,7	*0,1	*6,7
Chômeurs	37.7	32.0	5.7	49.3	13.0
Personnes inactives	10.7	8.8	1.9	6.4	82.9

	Femmes (non couple)				
Situation en 2010	vers emploi	vers emploi à temps complet	vers emploi à temps partiel	vers chômage	vers inactivité
Personnes occupées	91.8	71.7	20.1	5.6	2.6
Personnes occupées à plein temps	92.2	90.7	1.5	6.2	1.6
Personnes occupées à temps partiel	90.6	9.4	81.1	3.9	5.6
Chômeurs	38.8	26.0	12.8	29.7	31.5
Personnes inactives	8.4	6.9	1.5	2.2	89.3

Source: STATEC * = nombre d'observations faible

5. Salaires et inégalités salariales

Le présent chapitre propose un regard sur la distribution des salaires au Luxembourg, en se basant sur la dernière version de l'enquête sur la structure des salaires. Les résultats de cette enquête ont déjà été présentés dans un récent Bulletin du STATEC²². Ce chapitre se propose d'aller plus loin en traitant des sujets inédits comme les inégalités salariales, l'emploi à bas salaire ou encore l'écart salarial hommes/femmes.

Une première section s'intéresse aux niveaux et à la distribution des salaires au Luxembourg et dans l'Union européenne. Il en ressort que les salaires au Luxembourg comptent parmi les plus élevés en Europe. Ceci est d'autant plus vrai pour les salaires dans le haut de la distribution. En revanche, les inégalités salariales et l'incidence de l'emploi à bas salaire sont plutôt faibles dans la comparaison internationale. En outre, les institutions du marché du travail ont une influence très forte sur l'incidence de l'emploi à bas salaire.

Une deuxième section décrit les profils des travailleurs à bas salaire au Luxembourg. L'emploi à bas salaires est particulièrement répandu dans l'Horesca et dans les services administratifs et de soutien et touche plutôt les femmes que les hommes, ainsi que les travailleurs peu qualifiés.

La troisième section offre une vue plus subjective et traite de l'adéquation des salaires, telle qu'elle est perçue par les salariés eux-mêmes. Cette adéquation dépend fortement du niveau général des salaires ainsi que des inégalités salariales qui prévalent.

La quatrième section propose une analyse détaillée de l'écart entre les rémunérations des hommes et celles des femmes. L'ampleur de l'écart salarial dépend de la définition retenue, en particulier de la couverture en termes de secteurs et de l'indicateur de salaire choisi (salaire moyen ou salaire médian). Le résultat est paradoxal. Au total, l'écart salarial est faible. Tantôt il penche en faveur des hommes tantôt en faveur des femmes. Néanmoins, au niveau des différents secteurs, il y a des écarts assez importants. L'explication est d'un côté une ségrégation importante des hommes et des femmes dans les différents secteurs et d'un autre

côté l'existence d'un plafond de verre (« *glass ceiling* »).

5.1 Distribution des salaires

5.1.1 Le niveau des salaires au Luxembourg et en Europe

Les salaires au Grand-Duché de Luxembourg comptent parmi les plus élevés en Europe. En octobre 2010, le salaire horaire médian s'élève à 17.8 euros. Il s'agit du salaire brut, à l'exclusion des charges patronales, de l'ensemble de l'économie nationale, abstraction faite de de l'agriculture et de l'administration publique. Seul le Danemark, avec 18.3 euros et l'Irlande avec 25.0 euros affichent des salaires plus élevés. Au Luxembourg, le salaire médian est légèrement plus élevé qu'en Belgique (16.4 euros), qu'en Allemagne (15.4 euros) et qu'en France (13.7 euros).

Afin de mener à bien une comparaison internationale du niveau des salaires, il faut tenir compte du fait que le pouvoir d'achat d'un salaire donné n'est pas le même partout. Ou bien, pour acheter un panier de biens spécifique, il ne faut pas le même montant dans tous les pays. Afin de tenir compte de ces différences, les salaires doivent être convertis en « standards de pouvoir d'achat (SPA) ». L'utilisation des SPA réduit l'éventail des salaires en Europe. En effet, sans cet ajustement, les salaires en Europe varient d'un facteur 17. En tenant compte des parités de pouvoir d'achat, l'éventail est réduit à un facteur 5.

Tableau 67: Salaires horaires médians en octobre 2010 (en euros et en standards de pouvoir d'achat)

	EUR	SPA
Luxembourg	17.8	14.9
Belgique	16.4	14.6
Allemagne	15.4	14.6
France	13.7	12.1
Zone Euro	13.2	12.4
Union européenne	11.9	11.6

Sources : STATEC, EUROSTAT – Enquête sur la structure des salaires

²² Bulletin n° 2/2012 Salaires, emploi et conditions de travail – Premiers résultats de l'enquête sur la structure des salaires de 2010

L'introduction des SPA ne bouleverse guère la hiérarchie dans le haut du tableau. Le Luxembourg se trouve toujours en troisième position. Néanmoins, si les salaires sont exprimés en standards de pouvoir d'achat, le Luxembourg se rapproche des moyennes de la zone euro et de l'Union européenne. En outre le Luxembourg se retrouve quasiment à un pied d'égalité avec l'Allemagne et la Belgique. La différence avec la France reste de l'ordre de 23%.

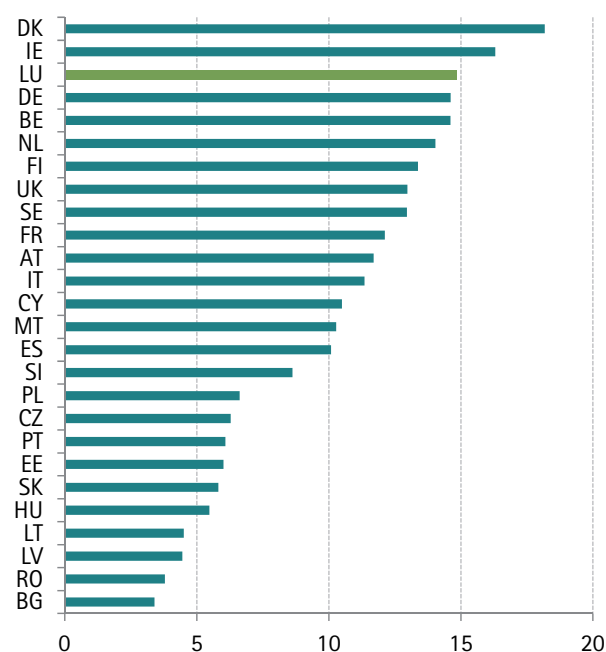
Le salarié médian au Luxembourg est plutôt bien positionné par rapport à ses collègues dans les autres pays européens. Mais qu'en est-il des salariés dans le bas et dans le haut de l'échelle des salaires. Pour cela, il est utile de regarder les 10^e et 90^e percentiles de la distribution des salaires. Le 10^e (90^e) percentile des salaires est la valeur du salaire telle que 10% (90%) des salariés gagnent moins que cette valeur. Les valeurs, en SPA, du 10^e percentile, de la médiane et du 90^e percentile sont affichées dans le tableau ci-contre. Ces valeurs ont été normalisées de telle sorte que la valeur pour le Luxembourg soit à chaque fois égale à 100.

Au niveau du 10^e percentile, 4 pays affichent des salaires horaires bruts plus élevés que le Luxembourg : le Danemark, la Belgique, la Suède et la Finlande. En Belgique, le 10^e percentile est de 8% plus élevé qu'au Luxembourg. En Allemagne le 10^e décile est de 18% plus faible qu'au Luxembourg et en France il est de 10% en-dessous du niveau luxembourgeois. Au niveau de la médiane, seule l'Irlande et le Danemark dépassent le Luxembourg au niveau des salaires médians. L'Allemagne et la Belgique se rapprochent du Luxembourg. Par contre, l'écart entre le Luxembourg et la France devient plus grand. Au niveau du 90^e percentile seulement l'Irlande dépasse le Luxembourg. Par ailleurs, l'écart entre le Luxembourg et ses trois pays limitrophes se creuse davantage. Au 90^e percentile, parmi les pays membre de l'UE, seulement le Royaume-Uni et le Danemark offrent des salaires comparables au Luxembourg.

Il est utile de rappeler qu'il s'agit là de chiffres globaux. D'un côté, l'écart entre deux pays peut refléter un écart entre les niveaux de salaire pratiqués dans ces deux pays. D'un autre côté cet écart peut également refléter des différences entre les profils et qualifications des travailleurs, ainsi que des différences dans les tissus économiques des pays. Ainsi, pour le Luxembourg, la valeur élevée du 90^e percentile peut s'expliquer par l'importance du secteur financier. Il s'agit là d'un secteur qui exige des niveaux de formation et de qualification élevés. En contrepartie, les salaires y sont élevés. Pour les hauts salaires, il n'est donc pas surprenant de voir apparaître

à côté du Luxembourg, l'Irlande et le Royaume Uni, deux autres pays où le secteur financier joue un rôle important.

Graphique 203: Salaires horaires médians en octobre 2010 (en standards de pouvoir d'achat)



Sources : STATEC, EUROSTAT – Enquête sur la structure des salaires

Tableau 68: Les salaires dans les pays membres de l'Union européenne en 2010 (Luxembourg = 100)

	10e percentile	Médiane	90e percentile
AT	76	79	71
BE	108	98	84
BG	21	23	26
CY	60	71	85
CZ	38	42	38
DE	82	98	89
DK	135	122	94
EE	32	40	39
ES	67	68	68
FI	101	90	73
FR	90	82	72
HU	34	37	41
IE	92	110	114
IT	77	76	77
LT	25	30	34
LU	100	100	100
LV	25	30	34
MT	66	69	59
NL	87	94	82
PL	37	45	52
PT	40	41	59
RO	21	26	30
SE	106	87	65
SI	56	58	58
SK	36	39	36
UK	78	87	96

Sources : STATEC, EUROSTAT – Enquête sur la structure des salaires

5.1.2 Bas salaires et inégalités salariales

La part des travailleurs qui touchent un « bas salaire » est souvent mobilisée pour évaluer la distribution des salaires et les inégalités qui peuvent exister. Un « bas salaire » est un salaire qui ne dépasse pas les deux tiers du salaire médian. La part des travailleurs qui touchent un « bas salaire » est donc la part des travailleurs dont le salaire tombe en dessous de cette limite. Il s'agit là d'une définition largement acceptée et utilisée au niveau international.

Au Luxembourg, 13% des salariés touchent un bas salaire. Avec ce résultat, le Luxembourg se situe en-dessous de la moyenne de l'Union européenne (17%) et de celle de la zone euro (15%). Le pays qui compte la part la plus faible de travailleurs à bas salaires est la Suède, avec à peine 3%. En Belgique et en France, 6% des travailleurs touchent un bas salaire. En revanche, en Allemagne, plus d'un travailleur sur cinq (22%) touche un bas salaire.

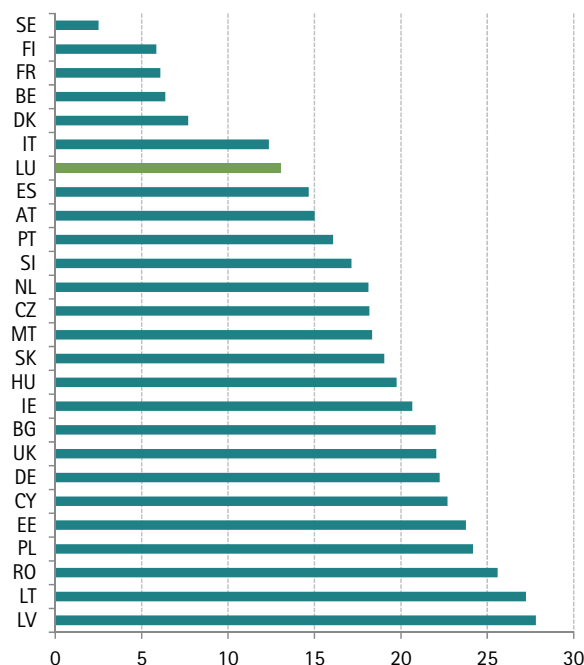
La part des travailleurs à bas salaire est fréquemment interprétée comme un indicateur du niveau général des salaires ou de précarité. Cette interprétation n'est pas tout à fait correcte.

D'un côté, il y a cette relation négative entre le salaire médian et la part des travailleurs à bas salaires. C'est ce qui ressort du Graphique 205. Plus le salaire médian est élevé moins il y a des travailleurs à bas salaire. Or, il y a des exceptions notables. En Allemagne, en Irlande et au Royaume-Uni les salaires médians sont relativement élevés. Or, en même temps l'incidence de l'emploi à bas salaire y est également importante. En revanche, vu le niveau du salaire médian en France, la part des travailleurs à bas salaires devrait être plus élevée. Ceci est dans une moindre mesure vrai pour la Belgique, la Finlande ou encore la Suède.

Si le niveau global augmente, le salaire médian augmente aussi. Par conséquent le niveau en-dessous duquel un salaire est qualifié comme « bas salaire » augmente aussi. Au final, la proportion des travailleurs à bas salaires ne va pas forcément baisser. Au contraire, si les salaires dans la partie supérieure de la distribution augmentent plus vite que les salaires dans la partie inférieure, la proportion des travailleurs à bas salaires va même augmenter. Un raisonnement

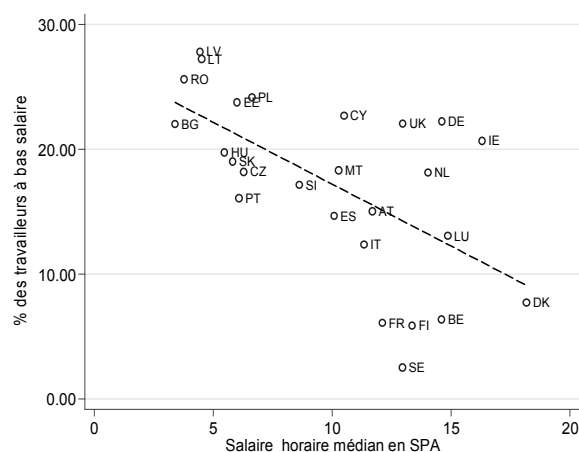
similaire s'applique à une baisse du niveau des salaires. Une baisse générale des salaires ne doit pas forcément se traduire par une baisse de la proportion des travailleurs à bas salaires.

Graphique 204: Proportion de travailleurs à bas salaires dans les pays de l'UE en 2010 (en %)

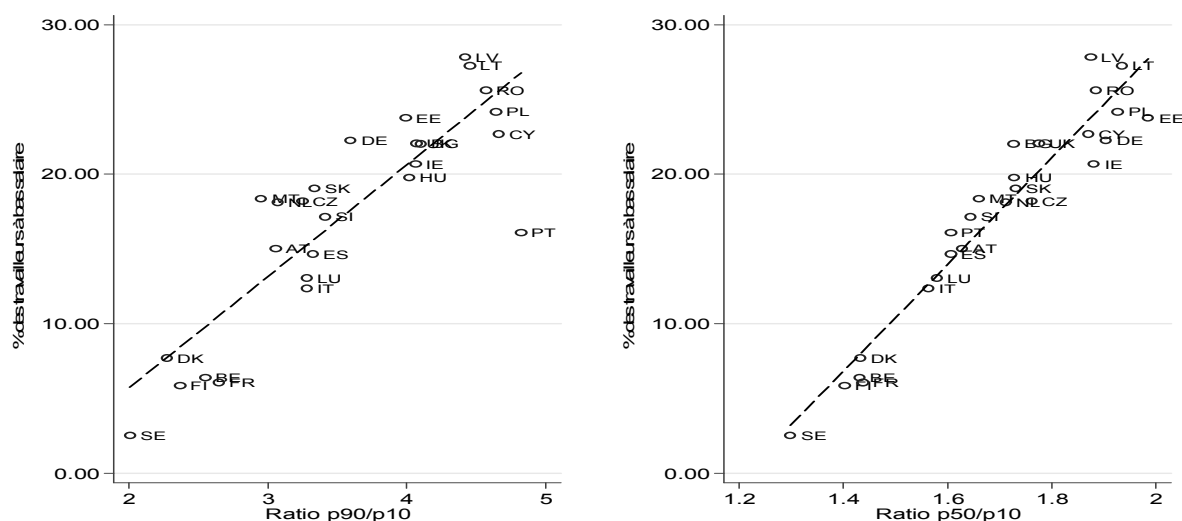


Sources : STATEC, EUROSTAT – Enquête sur la structure des salaires

Graphique 205: Part de travailleurs à bas salaires et salaires médians en 2010



Sources : STATEC, EUROSTAT – Enquête sur la structure des salaires

Graphique 206: Inégalités salariales et emploi à bas salaires en 2010

Cela devient plus clair lorsque la part des travailleurs à bas salaires est comparée à des indicateurs d'inégalités plus habituels. L'un de ces indicateurs est le rapport entre le 90^e percentile et le 10^e percentile de la distribution des salaires. Un ratio plus élevé correspond à une plus grande distance et donc à plus d'inégalité. De la même manière, un ratio entre la médiane et le 10^e percentile peut être défini pour mesurer la distance entre le milieu et le bas de la distribution.

Dans le panneau de gauche du Graphique 206, la part des bas salaires est fonction du rapport P90/P10. Il existe une relation positive très forte entre les deux indicateurs. Un rapport supérieur P90/P10 correspond systématiquement à une part plus élevée de travailleurs à bas salaires. Le coefficient de corrélation est de 0.86. Dans le panneau de droite, la part des bas salaires est fonction du rapport p50/p10. La relation est encore plus forte, tel que documenté par un coefficient de corrélation de 0.95.

5.1.3 Bas salaires et institutions du marché du travail

Les institutions du marché du travail ont un impact sur l'incidence de l'emploi à bas salaire. En effet, l'emploi à bas salaire est déterminé par la puissance des syndicats, la couverture ainsi que le degré de coordination et de centralisation des négociations collectives. La présence d'un salaire minimum ainsi que le niveau de celui-ci ne sont pas non plus anodins vis-à-vis de l'emploi à bas salaire. Une autre

publication du STATEC propose des résultats plus détaillés à ce sujet²³.

Des syndicats plus forts sont en mesure de faire jouer la solidarité entre les différents secteurs économiques. Les gains de productivité peuvent être redistribués de secteurs plus productifs vers des secteurs moins productifs. Par conséquent, une couverture large des conventions collectives fait en sorte qu'une part importante des travailleurs est protégée. Cela permet de réduire la portée des inégalités. Les systèmes de négociation centralisés et coordonnés permettent également de redistribuer des gains de productivité et de renforcer la position des travailleurs ayant un faible pouvoir de négociation.

L'influence des syndicats peut être mesurée par le taux de syndicalisation, qui est défini comme la proportion de salariés qui sont membres d'un syndicat²⁴. Les chiffres sur le taux de syndication proviennent de la base de données ICTWSS²⁵.

²³ Ries, J. (2013). Patterns of Low-Wage Employment and Related Indicators in Europe. *Economie et statistiques*, N° 66/2013, STATEC, Luxembourg.

²⁴ Pour une étude plus détaillée du taux de syndicalisation au Luxembourg, voir pp.128 – 136 du Cahier économique N° 112 « Rapport travail et cohésion sociale 2011 ».

²⁵ Jelle Visser (2013). Data Base on Institutional Characteristics of Trade Unions, Wage Setting, State Intervention and Social Pacts. <http://www.uva-aias.net/208>

Dans le cas des pays membres de l'UE, un taux de syndicalisation plus faible est généralement associé à une incidence plus élevée du travail à bas salaire. Une exception notable est la France qui, à l'exception de l'Estonie, a le taux de syndicalisation le plus bas de tous les pays de l'UE (8%). Toutefois, la France affiche avec 6%, une des plus petites parts de travailleurs à bas salaires. Le cas de Chypre est également intéressant. La majorité des travailleurs (54%) sont membres d'un syndicat. C'est l'un des taux les plus élevés de l'UE. En même temps, Chypre a aussi l'une des plus fortes proportions de travailleurs à bas salaires. En sortant la France et Chypre de l'analyse, la relation négative entre le taux de syndicalisation et l'incidence du travail à bas salaire devient encore plus claire. Le coefficient de corrélation passe de -0.59 à -0.80 .

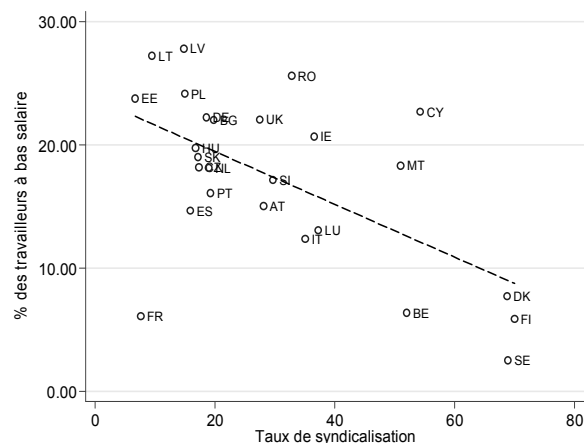
Le taux de syndicalisation est un indicateur classique mobilisé pour caractériser les relations sociales dans un pays. Cependant, il ne donne qu'une image partielle. Par conséquent, il est utile de compléter le taux de syndicalisation par d'autres indicateurs, comme par exemple la couverture des conventions collectives. Le taux de couverture des conventions collectives²⁶ mesure la proportion de travailleurs qui sont couverts par les dispositions d'une convention collective. En effet, le fait d'être affilié à un syndicat ne donne pas forcément un avantage direct aux travailleurs, en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail. Cependant, le fait d'être couvert par une convention collective peut s'avérer avantageuse pour les travailleurs. Le Graphique 207 ci-dessous représente la part des travailleurs à bas salaires en fonction du taux de couverture. La relation est négative et encore plus forte que pour le taux de syndicalisation. Les pays avec un taux de couverture élevé ont tendance à avoir une plus faible incidence du travail à bas salaire. Le coefficient de corrélation est de -0.76 .

Le degré de coordination des négociations collectives a un effet sur l'incidence de l'emploi à bas salaire. Dans le tableau ci-dessous, les 27 pays membres de l'UE sont classés en 4 groupes selon la méthode mise au point par Kenworthy²⁷. Les groupes sont classés selon le degré de coordination des négociations salariales.

²⁶ Une étude plus détaillée de la situation luxembourgeoise a été publiée par le STATEC: « Regards sur la couverture des conventions collectives de travail » (N° 06/2013).

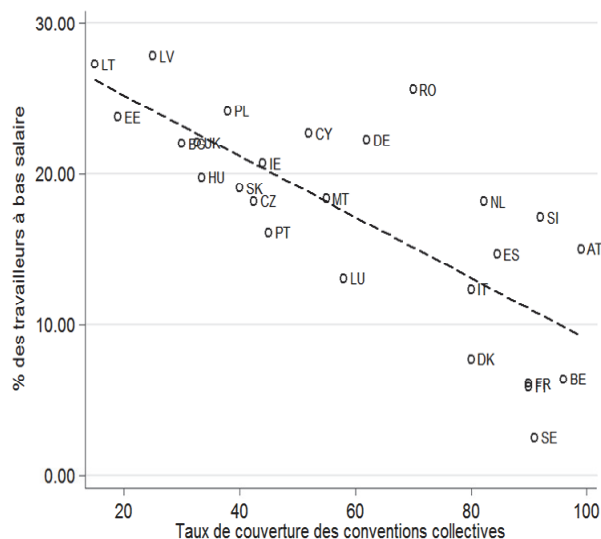
²⁷ Kenworthy, L. (2001). Wage-Setting Institutions: A survey and assessment. World Politics, 54, p.57-98.

Graphique 207: Emploi à bas salaire et taux de syndicalisation (2010)



Source : Enquête sur la structure des salaires 2010 et ICTWSS

Graphique 208: Emploi à bas salaire et taux de couverture des conventions collectives (2010)



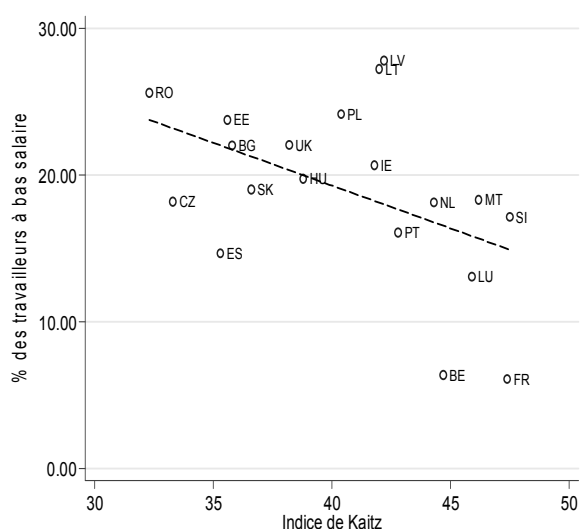
Source : Enquête sur la structure des salaires 2010 et ICTWSS

Le groupe 1 correspond au plus bas degré (niveau de l'entreprise) et le groupe 4 au degré de coordination le plus élevé (niveau national). Il ressort de ce tableau que l'incidence du travail à bas salaire diminue avec le niveau de coordination. L'incidence des bas salaires diminue de 24% dans le premier groupe à 20% dans le second groupe, à 8% dans le troisième groupe et 15% dans le quatrième groupe. Donc, des négociations coordonnées à un niveau plus élevé se traduisent en général par une incidence plus faible des bas salaires, même si l'effet n'est pas linéaire.

Tableau 69: Emploi à bas salaire et coordination des négociations collectives (2010)

			% de travailleurs à bas salaire
1	Fragmented bargaining, mostly at company level	EE, LT, LV, MT, PL, UK	24
2	Mixed or alternating industry- and firm level bargaining, with weak enforceability of industry agreements	BG, CY, CZ, FR, HU, IE, LU, RO, SK	20
3	Industry bargaining with no or irregular pattern setting, limited involvement of central organizations, and limited freedoms for company bargaining	DK, FI, PT, SE, SI	8
4	Mixed industry and economy-wide bargaining: a) central organisations negotiate non-enforceable central agreements (guidelines) and/or b) key	AT, BE, DE, ES, IT, NL	15
Total			17

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010 et ICTWSS

Graphique 209: Emploi à bas salaire et niveau du salaire minimum (2010)

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010 et Eurostat Minimum Wage Statistics

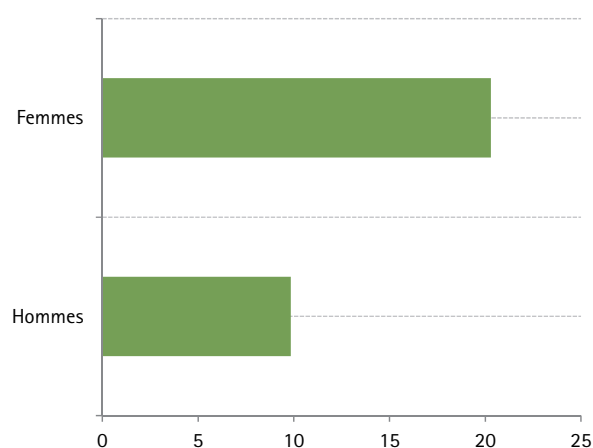
Dans l'Union européenne, 20 pays disposent d'un salaire minimum au niveau national. La présence d'un salaire minimum, et en particulier le niveau de ce dernier, peut avoir un impact sur l'incidence de l'emploi à bas salaires. La figure ci-dessous compare ce pourcentage à l'indice dit de Kaitz. Cet indice est défini comme le rapport entre le salaire minimum et le salaire moyen. La relation entre l'indice Kaitz et la part des travailleurs à bas salaires est négative, avec un coefficient de corrélation de -0.46. Un indice de Kaitz plus élevé signifie que le salaire minimum est

plus proche du milieu de la distribution des salaires. Cela se traduit par une plus faible incidence de l'emploi à bas salaire.

5.2 Les travailleurs à bas salaires au Luxembourg

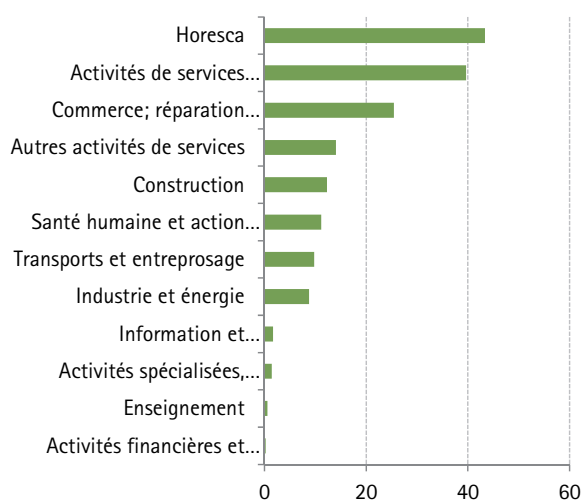
Au Luxembourg 13% des salariés touchent un bas salaire en octobre 2010. Cela signifie qu'ils ont un salaire horaire brut inférieur ou égal au seuil de 11.7 EUR. Les femmes sont généralement plus touchées par les bas salaires que les hommes: 20% contre 10%. L'écart salarial hommes-femmes est un sujet fort complexe et sera abordé plus en détail dans la section 4 de ce chapitre.

La part de travailleurs à bas salaires varie fortement d'un secteur d'activité à l'autre. Dans les services administratifs et de soutien, qui comprend notamment les activités de gardiennage, nettoyage, et les agences intérimaires, 40% des travailleurs touchent un bas salaire. Dans l'Horesca cette proportion est même de 43%. Dans le commerce, un salarié sur quatre peut être qualifié de travailleur à bas salaire. En revanche, dans les activités spécialisées, le secteur financier et l'enseignement, l'incidence de l'emploi à bas salaire est infime, avec 1% ou moins. Ces grandes différences s'expliquent avant tout par les différences dans les profils des travailleurs.²⁸

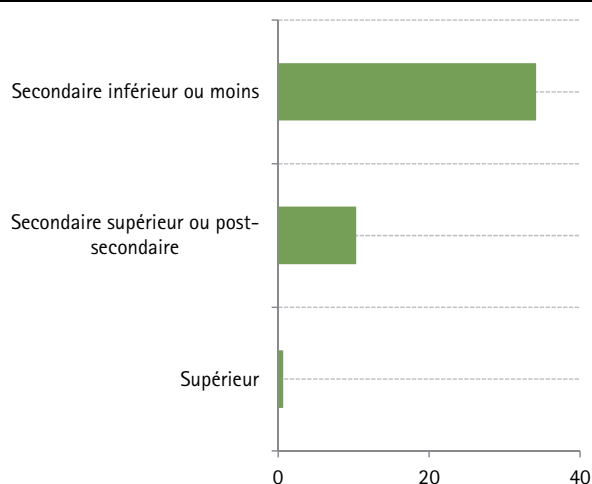
Graphique 210: Pourcentage de travailleurs à bas salaire par sexe

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

²⁸ Les profils des salariés sont décrits de manière plus détaillée dans la section 3 du Bulletin n° 2/2012 « Salaires, emploi et conditions de travail ».

Graphique 211: Pourcentage de travailleurs à bas salaire par secteur d'activité au Luxembourg

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

Graphique 212: Pourcentage de travailleurs à bas salaire par niveau d'éducation

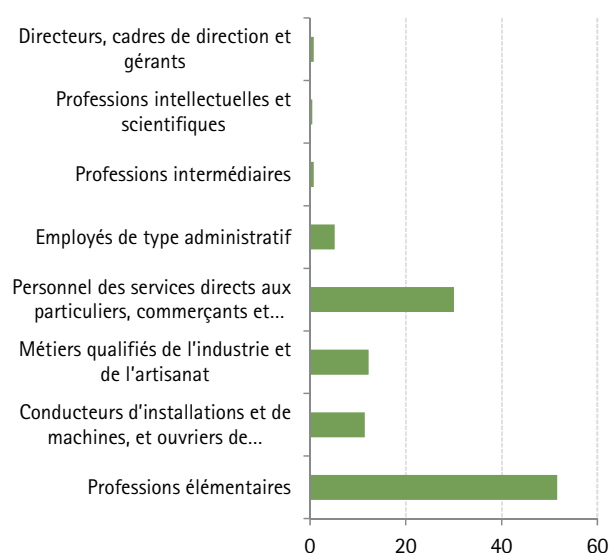
Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

L'emploi à bas salaire concerne surtout les travailleurs peu qualifiés. En effet, chez les travailleurs qui ont atteint au plus le niveau inférieur de l'enseignement secondaire, 34% touchent un bas salaire. Cette proportion n'est plus que de 10% chez les diplômés du secondaire et 1% chez les diplômés du supérieur.

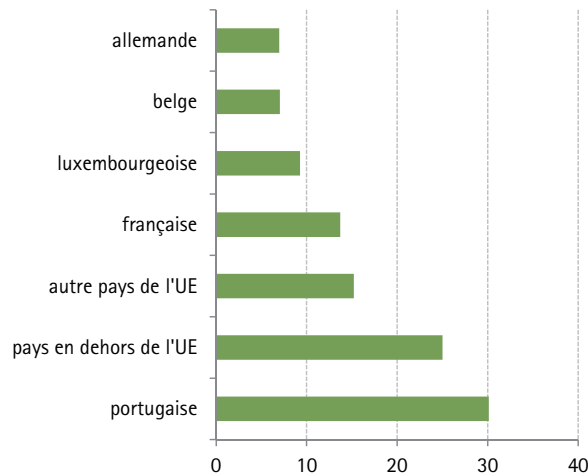
La ventilation par profession exercée dégage deux groupes où le phénomène des bas salaires est particulièrement répandu: les professions dites « élémentaires », comprenant les ouvriers non-qualifiés, manœuvres etc. et le personnel des services directs aux particuliers, comprenant en grande partie des vendeurs ou vendeuses. Dans le premier groupe,

plus que la moitié, et dans le deuxième, près d'un tiers des travailleurs sont rémunérés à un taux ne dépassant pas le seuil mentionné ci-dessus.

Chez les travailleurs de nationalité portugaise, 30% touchent un bas salaire et chez les ressortissants non UE 25%. En revanche, chez les ressortissants allemands et belges, ils ne sont que 7% à toucher un salaire en-dessous du seuil. Ceci s'explique par le fait que ces travailleurs ont un niveau de qualification au-dessus de la moyenne (voir Bulletin 2/2012 du STATEC). En effet, 89% de ces travailleurs disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou plus.

Graphique 213: Pourcentage de travailleurs à bas salaire par profession

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

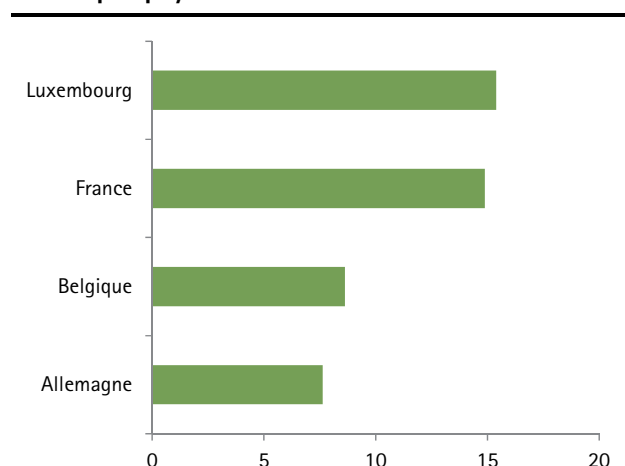
Graphique 214: Pourcentage de travailleurs à bas salaire par nationalité

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

Parmi les résidents du Grand-Duché, 15% des travailleurs touchent un bas salaire. Dans ce groupe un travailleur sur quatre est ressortissant portugais ou hors UE27, des groupes fortement touchés par l'emploi à bas salaire.

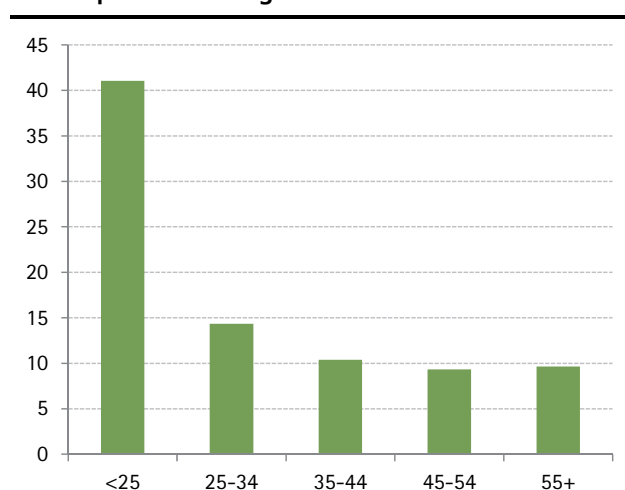
L'incidence de l'emploi à bas salaire diminue avec l'âge des travailleurs. Chez les jeunes travailleurs de moins de 25 ans, 40% occupent un emploi à bas salaire. Ceci est dû au fait que parmi cette classe d'âge le niveau d'éducation est relativement faible. A cet âge, bon nombre d'étudiants n'ont pas encore terminé leurs études supérieures. S'y ajoute le fait que les salaires augmentent avec l'ancienneté et l'expérience professionnelle. Chez les 25 à 34 ans, l'incidence de l'emploi à bas salaire chute à 14 % pour se stabiliser autour de 10% pour les classes d'âge supérieures.

Graphique 215: Pourcentage de travailleurs à bas salaire par pays de résidence



Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

Graphique 216: Pourcentage de travailleurs à bas salaire par classe d'âge



Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

5.3 La satisfaction salariale

Le salaire est le prix que les entreprises payent aux salariés pour le travail qu'ils fournissent. Le niveau absolu des salaires ou la part des travailleurs à bas salaires permettent de dresser un tableau général. Néanmoins, ces indicateurs ne disent pas si les travailleurs jugent les salaires « en adéquation » avec le travail fourni. L'enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) permet de répondre à cette question. Dans le cadre de cette enquête les travailleurs ont dû indiquer s'ils se considèrent bien payés pour le travail qu'ils font.

Q77 A quel point êtes-vous d'accord ou pas avec les affirmations suivantes décrivant certains aspects de votre travail?

(...)

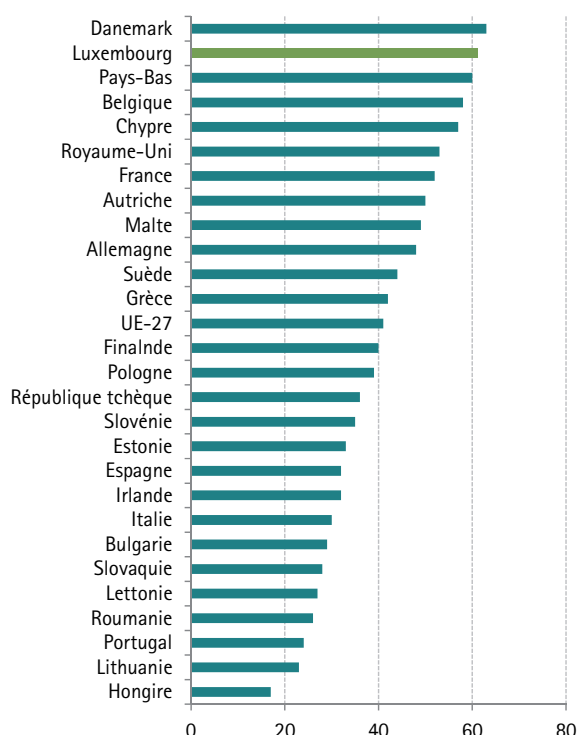
B – Je suis bien payé pour le travail que je fais

- *Tout à fait d'accord*
- *D'accord*
- *Je ne suis ni d'accord ni pas d'accord*
- *Pas d'accord*
- *Absolument pas d'accord*

Cette question est utilisée pour construire un indicateur de satisfaction salariale. Les travailleurs qui se déclarent « tout à fait d'accord » ou « d'accord » sont considérés comme étant « satisfaits » ou « bien payés » dans ce qui suit.

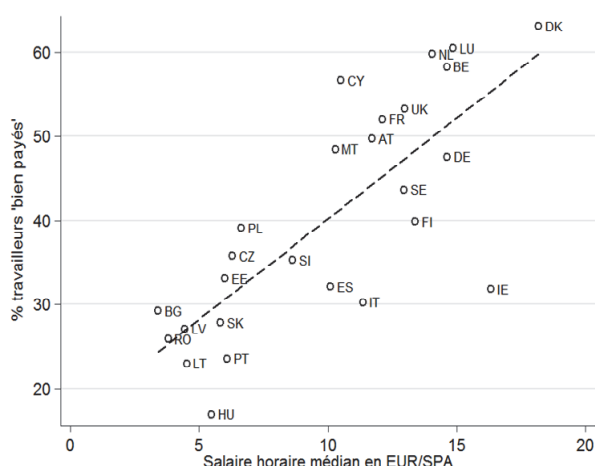
Au Grand-Duché, 61% des travailleurs se considèrent en effet bien payés pour le travail qu'ils font. Après le Danemark (63%), il s'agit d'un des taux les plus élevés constatés en Europe. D'autres pays qui affichent des taux comparables sont la Belgique (58%) et Chypre (57%). La moyenne européenne est de 41%. Les taux les plus faibles sont mesurés en Hongrie (17%), Lituanie (23%) et au Portugal (24%).

Graphique 217: Pourcentage des travailleurs qui déclarent être « bien payés » pour le travail qu'ils font.



Source : Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) 2010

Graphique 218: Pourcentage des travailleurs « bien payés » et salaires médians.



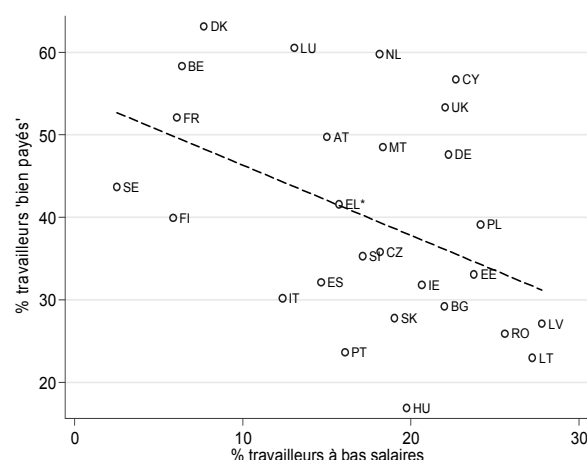
Source : Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) et enquête sur la structure des salaires 2010

En excluant la Chypre, les quatre pays ayant les taux de satisfaction les plus élevés sont aussi les pays où le niveau général des salaires est le plus élevé. D'autres pays à hauts salaires suivent plus ou moins étroitement. En effet, il semble qu'il y ait une forte corrélation positive entre le niveau général des salaires et le taux de satisfaction. Le coefficient de corrélation est de 0.77.

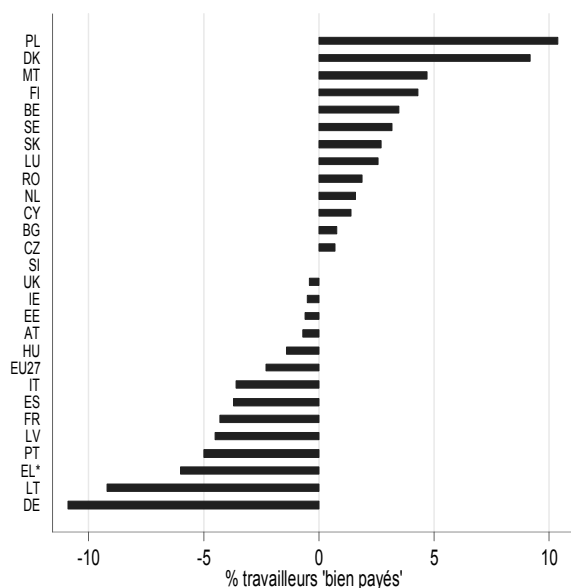
L'inégalité des salaires a aussi un impact sur la satisfaction des travailleurs. Ici, l'inégalité est mesurée par la proportion des travailleurs à bas salaire. En effet, comme nous venons de voir ci-dessus, la part des travailleurs à bas salaire est un indicateur de l'inégalité des salaires. Il s'avère que le niveau de satisfaction est plus faible dans les pays ayant un niveau élevé d'inégalités. Le coefficient de corrélation est -0.44.

Au niveau de l'ensemble des pays membres de l'UE, la part de travailleurs qui se déclarent bien payés a diminué de 2 points de 2005 à 2010. Ce chiffre plutôt faible au niveau global cache des différences nationales considérables. La satisfaction a augmenté de 9 points au Danemark et 10 points en Pologne. A l'autre bout du classement, la proportion des travailleurs « bien payés » a diminué de 11 points en Allemagne, 9 points en Lituanie et 6 points en Grèce. Dans tous les autres pays, la part des travailleurs qui considèrent qu'ils sont bien payés a changé de 5 points ou moins en valeur absolue.

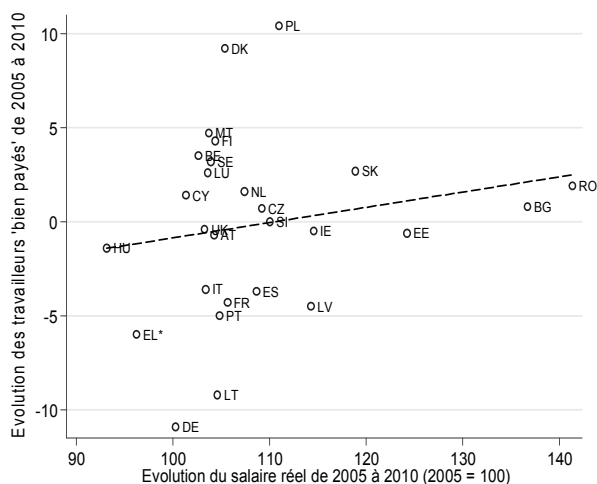
Graphique 219: Pourcentage des travailleurs qui se considèrent comme « bien payés » et emploi à bas salaire



Source : Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) et enquête sur la structure des salaires 2010

Graphique 220: Evolution de la satisfaction salariale de 2005 à 2010.

Source : Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) 2010

Graphique 221: Satisfaction salariale et taux de croissance des salaires réels

Sources : Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) 2010 et AMECO

Une explication évidente pour une hausse ou une baisse du taux de satisfaction salariale serait l'évolution des salaires (réels), ou du pouvoir d'achat des salaires. Une croissance plus élevée des salaires réels pourrait expliquer une augmentation de la satisfaction salariale. Une croissance des salaires réels plus faible, voire une baisse des salaires réels pourraient être la source d'une baisse du taux de satisfaction.

Cette hypothèse est confirmée par les chiffres. En effet, il y a une relation positive entre la croissance des salaires réels sur la période 2005-2010 et le taux de satisfaction. Cependant, comme on peut le voir sur le Graphique 221, la relation est faible. Les pays sont dispersés plus ou moins loin de la droite de régression. Cette impression est confirmée par le coefficient de corrélation qui est seulement de 0.18.

5.4 L'écart salarial hommes/femmes

Les différences salariales entre hommes et femmes sont un sujet qui intéresse. De nombreuses publications statistiques et scientifiques témoignent de cet intérêt. L'écart salarial hommes/femmes est également un indicateur important utilisé dans la stratégie européenne pour l'emploi. L'indicateur y est mobilisé pour surveiller les déséquilibres entre les salaires des hommes et des femmes.

La présente section se penche sur cet indicateur et analyse la situation luxembourgeoise en détail. Les résultats peuvent aller à l'encontre des idées reçues en la matière. Au Luxembourg, le salaire moyen des femmes est inférieur au salaire moyen des hommes. Par contre, le salaire médian des femmes est supérieur au salaire médian des hommes. Ce résultat, qui peut paraître surprenant à première vue, cache une réalité assez complexe. Nous proposons de mettre en lumière cette réalité à l'aide d'une présentation qui tourne autour des questions suivantes. Comment se présentent les écarts salariaux au niveau des secteurs et métiers ? La ségrégation par genre, est-elle un élément déterminant ? Quel est l'écart salarial à « qualification donnée » ?

5.4.1 Un indicateur aux multiples facettes

L'écart salarial analysé ici est défini comme la différence relative (en pourcentage) entre le salaire horaire brut des hommes et celui des femmes. D'autres variantes sont possibles. La définition utilisée ici est également celle qui est utilisée pour le calcul de l'indicateur européen.

$$\text{Ecart salarial} = \left(1 - \frac{\text{Salaire horaire des femmes}}{\text{Salaire horaire des hommes}} \right) * 100$$

Le fait de prendre le salaire horaire plutôt que le salaire mensuel ou annuel permet de prendre en compte les différences dans le temps de travail des femmes et des hommes. En effet, 35% des femmes travaillent à temps partiel contre seulement 4% des

hommes. Il est dès lors évident que si l'on ne tient pas compte de cette particularité, les résultats vont être faussés. Une autre approche serait de limiter la comparaison aux seuls travailleurs à temps plein. Cette approche a été choisie dans le cadre d'une autre publication du STATEC (Bulletin 1/2012 - Salaires, emploi et conditions de travail). Les résultats obtenus sont similaires.

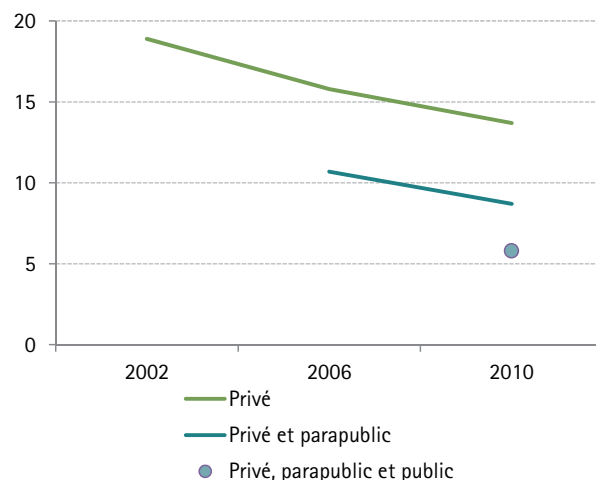
Plusieurs chiffres sur l'écart salarial circulent au Luxembourg. Cela vient du fait que le champ de l'enquête sur la structure des salaires a été progressivement élargi. En 2002, la dite enquête ne couvrait que le secteur privé de l'économie luxembourgeoise, c'est-à-dire les sections B à N de la nomenclature NACE rev2. En 2006, le champ a été élargi aux entreprises du secteur parapublic (sections P à S de la NACE rev2). Dans ce contexte, le secteur parapublic est constitué par les activités de santé et de l'action sociale, de l'enseignement et d'autres services collectifs.

Finalement, en 2010, l'administration publique a été incluse (section O de la NACE rev2)²⁹.

Dans le secteur privé, l'écart salarial a graduellement diminué de 18.9% en 2002 à 15.8% en 2006 et 13.7% en 2010. La prise en considération du secteur parapublic en 2006 provoque également une baisse de l'écart salarial. Ainsi, l'écart salarial n'est que de 10.7% et en 2010 de 8.7% si l'on tient compte de ces activités. Finalement, la prise en compte de l'administration publique diminue encore une fois l'écart salarial hommes/femmes.

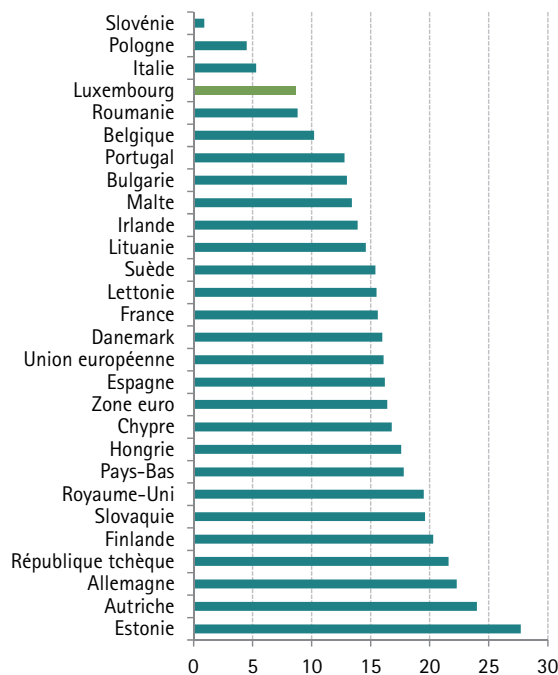
L'indicateur utilisé au niveau européen est celui qui couvre le secteur privé et parapublic. Avec 8.7 % en 2010, le Luxembourg se positionne très bien. Uniquement l'Italie (5.3 %), la Pologne (4.5 %) et la Slovaquie (0.9 %) ont des écarts de rémunération plus faibles que le Luxembourg. Les moyennes de l'Union européenne et de la zone euro sont de 16%. Les écarts les plus importants sont constatés en Allemagne (22.3%), Autriche (24.0%) et en Estonie (27.7%).

Graphique 222: Ecart salarial au Luxembourg calculé sur base du salaire horaire moyen (en %)



Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

Graphique 223: L'écart salarial calculé sur base du salaire horaire moyen dans les différents pays européens dans les secteurs privé et parapublic (en %)



Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

²⁹ Il faut préciser que les enquêtes de 2002 et 2006 ont utilisé la nomenclature NACE (Nomenclature des activités économiques des Communautés européennes) rev1. Pour être tout à fait exact l'enquête a couvert les sections C à K de la NACE rev1 en 2002 et a été élargie aux sections M à O en 2006. Pour simplifier la lecture et pour faire le lien avec l'enquête de 2010, le texte fait seulement référence aux sections correspondantes de la NACE rev2.

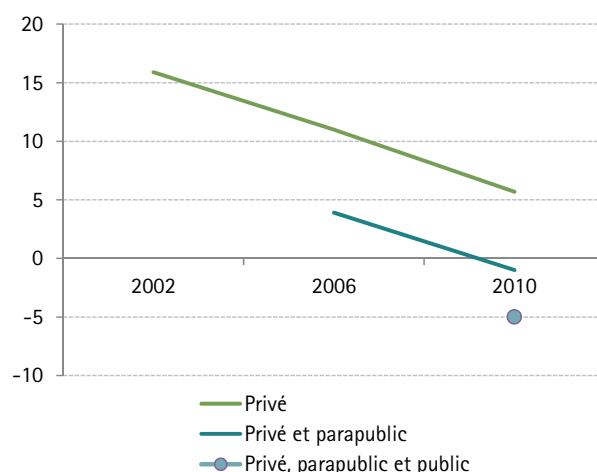
Les écarts de rémunération ci-dessus sont calculés sur base du salaire horaire moyen des femmes et des hommes. La moyenne est un indicateur de tendance centrale ou de position. Elle fournit une information sur le centre d'une distribution. La moyenne est un indicateur très populaire, notamment à cause de ses propriétés arithmétiques. Un autre indicateur de position fréquemment utilisé est la médiane. Il s'agit de la valeur de la distribution qui permet de couper l'ensemble des observations en 2 parties égales. Par exemple, le salaire médian est la valeur du salaire telle que la moitié des travailleurs touchent moins que cette valeur et l'autre moitié plus.

La médiane a l'avantage qu'elle est relativement insensible par rapport aux valeurs extrêmes. Cet avantage est indéniable dès lors que l'on souhaite analyser des données sur les revenus ou les salaires qui ont des distributions dites asymétriques. Si l'on utilise la médiane, le fait que le plus haut salaire est de 100 euros par heure ou de 1000 euros par heure ne change rien. Le milieu de la distribution n'est pas affecté. Or, ceci aurait un impact plus ou moins sensible sur la moyenne.

Les écarts calculés sur base des salaires médians sont inférieurs aux écarts basés sur les salaires moyens. Néanmoins, la tendance reste la même. Les écarts médians baissent au fil du temps. En outre, les écarts médians baissent en élargissant le champ des activités couvertes au parapublic et au secteur public. Ce qui est intéressant est le fait que les écarts deviennent négatifs en 2010, pour les indicateurs qui couvrent les secteurs privé et parapublic (-1%) ainsi que les secteurs privé, parapublic et public (-5%).

Comment peut-on expliquer ce renversement de tendance en passant de la moyenne à la médiane ? Comme expliqué ci-dessus, la médiane est insensible aux valeurs extrêmes d'une série. Il est donc possible que les femmes soient fortement sous-représentées parmi les hauts salaires et/ou fortement surreprésentées parmi les bas salaires. Dans le milieu de la distribution, il peut y avoir une certaine égalité voire une légère surreprésentation des femmes. Les résultats sur les bas salaires, présentés dans la section 1.3 confirment en partie cette hypothèse. En effet, 20% des salariés féminins touchent un bas salaire contre seulement 10% des salariés masculins.

Graphique 224: Ecart salarial au Luxembourg calculé sur base du salaire horaire médian (en %)

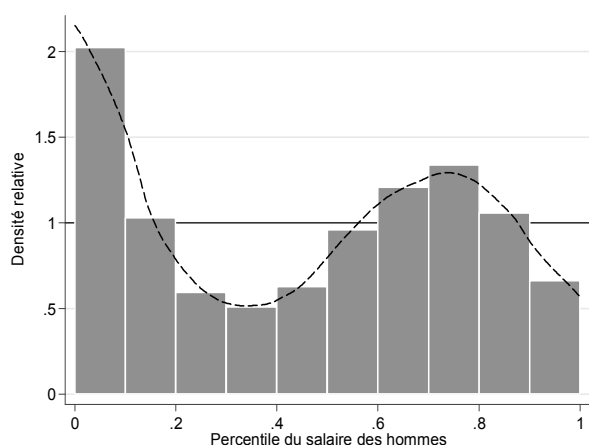


Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

La méthode dite des distributions relatives³⁰ permet de tester cette hypothèse de manière plus rigoureuse. Cette méthode permet de déterminer à quel percentile de la distribution d'un groupe de référence appartiendrait une personne d'un groupe de comparaison. Si les hommes constituent le groupe de référence, cette méthode détermine à quel percentile de ce groupe appartient une femme qui touche un certain salaire. Si les hommes et les femmes ont la même distribution des salaires, les femmes seront réparties de manière uniforme à travers la distribution des hommes ou pour faire plus simple, la distribution relative sera uniforme. En corollaire, s'il y a des divergences entre hommes et femmes, la distribution relative ne sera pas uniforme.

Le Graphique 225 compare la densité relative des femmes exprimée par rapport au salaire horaire des hommes. Si le salaire horaire des femmes et le salaire horaire des hommes avaient la même distribution, la densité relative serait égale à 1. Une densité relative supérieure à 1 signifie que les femmes sont surreprésentées par rapport aux hommes; une densité inférieure à 1 signifie que les femmes sont sous-représentées.

³⁰ cf. Handcock, M. S. et M. Morris. (1999). *Relative Distribution Methods in the Social Sciences*. Springer, New-York.

Graphique 225: Distribution relative des salaires des femmes par rapport aux hommes

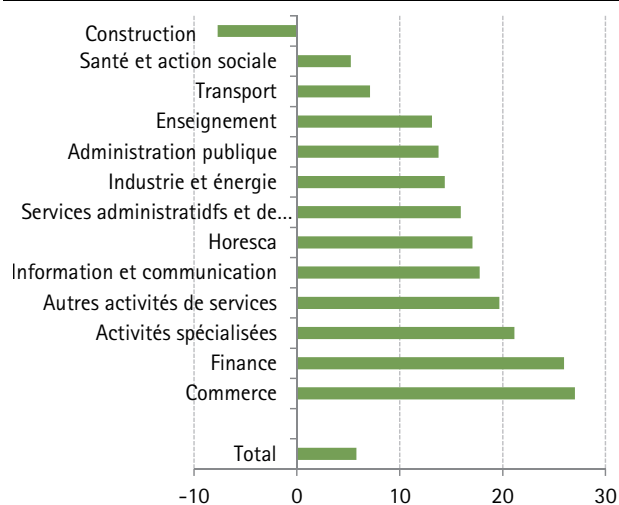
Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

Il s'avère que les femmes sont nettement surreprésentées dans le premier décile: on y trouve deux fois plus de femmes que d'hommes. En revanche, elles sont sous-représentées dans le dernier décile. Par conséquent, il n'est donc pas surprenant de constater que le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. Comme la médiane est insensible aux valeurs extrêmes, ces divergences ne s'y reflètent pas. Par contre, la médiane capte bien le fait que les femmes sont surreprésentées dans les déciles sept, huit et neuf et sous-représentées dans les déciles trois, quatre et cinq. Le résultat est un salaire médian des femmes qui est supérieur à celui des hommes.

5.4.2 Le paradoxe de l'écart salarial

L'écart salarial calculé sur base du salaire moyen n'est en soi pas très grand. Néanmoins, en ventilant l'écart salarial par secteur d'activité, des disparités apparaissent. L'écart salarial varie de -8% dans le secteur de la construction à 28% dans la branche du commerce. L'écart négatif, donc un salaire moyen plus élevé pour les femmes que pour les hommes, est dû au fait que les hommes occupent des postes d'ouvrier qualifié ou non qualifié dans le secteur de la construction, tandis que les femmes sont dans des occupations à « col blanc » qui sont mieux rémunérées.

En regardant de plus près, on constate qu'à l'exception des secteurs de la construction et de la santé et de l'action sociale et du transport, les écarts salariaux dépassent partout la moyenne globale de 5.8%.

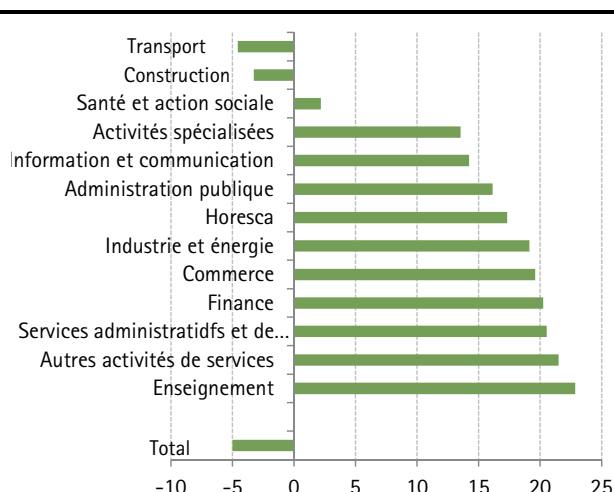
Graphique 226: L'écart salarial « moyen » par secteur d'activité (en %)

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

Pour être plus clair, 40% des femmes travaillent dans des activités où l'écart salarial dépasse les 20%. En outre, en prenant les écarts salariaux par secteur et en les agrégeant via une moyenne arithmétique simple ou pondérée par le nombre de femmes dans chaque secteur, on trouve un écart total de 15%, respectivement de 14%.

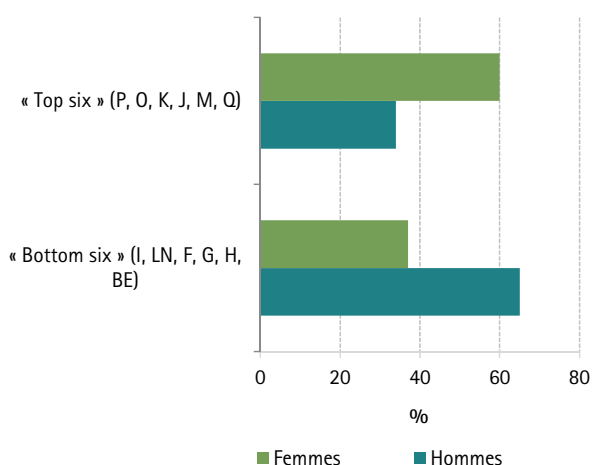
L'image devient encore plus nette en ventilant l'écart calculé sur base du salaire médian par branche d'activité. L'écart total est négatif (-5%). Or, seulement deux secteurs ont des écarts de salaire négatifs: la construction et le transport. Ces deux secteurs représentent seulement 22% du total des salariés et 15% des femmes salariées. Or, dans tous les autres secteurs, les écarts sont positifs et, à une exception près, largement supérieurs à 10%. En agrégeant les écarts par secteur via une moyenne arithmétique simple ou pondérée par le nombre de femmes dans chaque secteur, on trouve un écart total de 14%, respectivement de 13%.

Afin de comprendre la logique de ces résultats paradoxaux, il faut analyser la répartition des hommes et des femmes à travers les différents secteurs. Il y a une ségrégation relativement forte. Il s'avère que 60% des femmes travaillent dans les six activités qui paient les salaires les plus élevés: enseignement, administration publique, finances et assurances, activités spécialisées, santé et action sociale et information et communication. Le salaire horaire moyen dans l'ensemble de ces branches est de 30.1 euros et le salaire horaire médian de 26.2 euros.

Graphique 227: L'écart salarial « médian » par secteur d'activité (en %)

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

Par contre, on retrouve 65% des hommes dans les six activités qui paient les salaires les plus faibles: Horesca, services administratifs et de soutien, construction, commerce, transport, industrie. Dans ces activités le salaire brut moyen est de 17.6 euros par heure et le salaire brut médian de 14.9 euros par heure.

Graphique 228: Répartition des hommes et des femmes à travers les différents secteurs (NACE rev2)

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

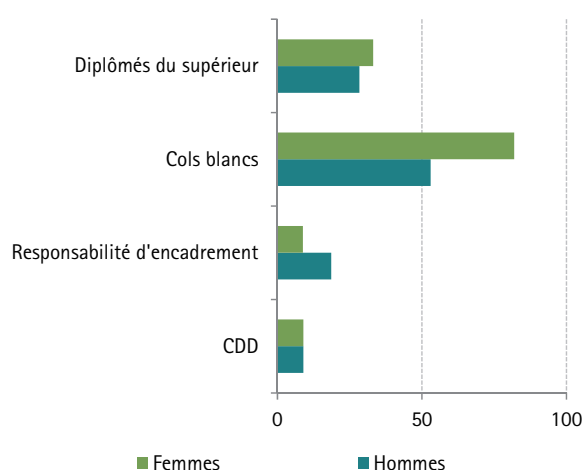
5.4.3 L'écart salarial et le profil des salariés

Les écarts salariaux présentés jusqu'ici s'entendent « bruts » ou « non corrigés », dans le sens qu'ils ne tiennent pas compte du fait que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes profils. Ils n'ont pas les mêmes qualifications, n'occupent pas les mêmes postes, etc.³¹ Le Graphique 229 met en lumière quelques différences intéressantes.

Les femmes possèdent un niveau d'éducation supérieur à celui des hommes. Ainsi, 33% des femmes sont diplômées de l'enseignement supérieur contre seulement 28% des hommes. Il s'agit donc d'un élément « en faveur » des femmes, car toutes autres choses étant égales par ailleurs, un niveau d'éducation plus élevé se traduit par un salaire plus élevé. Il reste néanmoins un petit point d'interrogation. L'enquête sur la structure des salaires fournit bel et bien le niveau d'éducation que les personnes ont atteint. Malheureusement, l'enquête est muette au sujet des orientations et domaines de formation choisis par les hommes et les femmes, un autre élément qui peut avoir un impact sur les salaires.

Les travailleurs peuvent être classés dans deux grands groupes, selon leurs occupations, à savoir les « cols blancs » et les « cols bleus ». Les cols blancs sont les décideurs et les employés de bureau, tandis que les cols bleus sont des travailleurs manuels. On constate que 82% des femmes occupent un emploi à col blanc contre seulement 53% des hommes. Les emplois à col blanc sont en moyenne mieux rémunérés que les emplois à col bleu. En ce qui concerne le type de contrat, il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes. En revanche, 19% des hommes occupent un poste avec responsabilité d'encadrement contre 9 % chez les femmes. Une telle responsabilité se traduit par un salaire plus élevé. En outre, 7% des hommes occupent un poste de directeur ou cadre de direction, contre seulement 3% des femmes.

³¹ Voir Bulletin du STATEC 2/2012 « Salaires, emploi et conditions de travail »

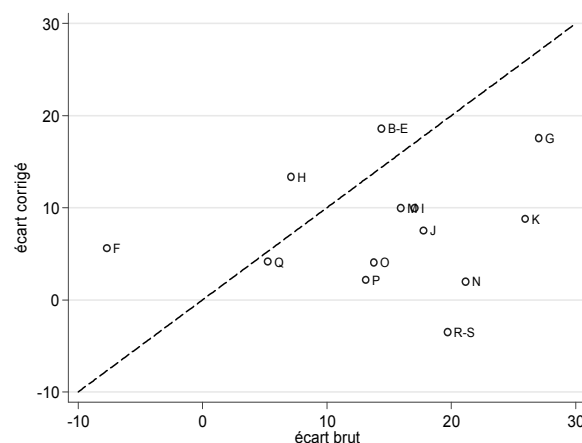
Graphique 229: Profils des salariés féminins et masculins

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

Il y a donc des éléments qui agissent dans des sens opposés. Une meilleure qualification implique des salaires plus élevés pour les femmes. Par contre, le fait d'être plus nombreux dans les postes à responsabilité procure un avantage aux hommes. Il est donc intéressant de calculer un effet net, qui tient simultanément compte de ces effets. Ceci est réalisé via un modèle de régression. Pour chacun des secteurs d'activité, un modèle linéaire généralisé est estimé³². Le salaire horaire y est modélisé comme une fonction du profil du salarié: niveau d'éducation, profession, responsabilité d'encadrement, âge, ancienneté de service, type de contrat, nationalité et pays de résidence. Le modèle de régression permet de neutraliser l'impact des variables et d'aboutir à un écart salarial « net » ou « corrigé ». Il convient de noter que les résultats présentés ci-dessous concernent l'écart salarial moyen, plutôt que l'écart salarial médian. Les résultats détaillés de ces modèles se trouvent en annexe.

Au niveau de l'ensemble de la population, la prise en compte des différences de profils ne change rien. Les effets se contrebalancent en quelque sorte. En effet, l'écart salarial ne bouge presque pas: 5.8% pour le brut et 5.4% pour le net. Par contre, au niveau des branches l'image est différente. Ainsi, on peut constater que dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (point M sur le Graphique 230), l'écart disparaît presque et passe de 21.1% à

2.0%. Cela veut dire que qu'une très grande partie de l'écart salarial brut peut s'expliquer par des différences dans les profils. Dans le secteur des arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services (R-S), l'écart salarial change même de signe: l'écart brut donne un avantage de 19.7% aux hommes, tandis que l'écart net donne un avantage de 3.5% aux femmes. La tendance inverse est observée dans la construction (F). L'écart brut est en faveur des femmes, ce qui s'explique par le fait qu'elles occupent plutôt les emplois à cols blancs et mieux rémunérés dans ce secteur. Or, une fois que cet effet est corrigé, la balance penche en faveur des hommes.

Graphique 230: Ecart salarial brut et net (corrigé), par secteur d'activité

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

Tableau 70: Ecart salarial brut et net (corrigé), par secteur d'activité

		Brut	Net
B-E	Industrie et énergie	14.4	18.6
F	Construction	-7.7	5.6
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	27.0	17.6
H	Transports et entreposage	7.1	13.3
I	Hébergement et restauration	17.1	10.0
J	Information et communication	17.8	7.5
K	Activités financières et d'assurance	26.0	8.8
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15.9	10.0
N	Activités de services administratifs et de soutien	21.1	2.0
O	Administration publique	13.8	4.1
P	Enseignement	13.1	2.2
Q	Santé humaine et action sociale	5.2	4.1
R-S	Arts, spectacles et activités récréatives et autres activités de services	19.7	-3.5
Total		5.8	5.4

Source : Enquête sur la structure des salaires 2010

³² Voir chapitre 18 de Wooldridge, J. (2010). *Econometric Analysis of Cross Section and Panel Data, Second Edition*. MIT Press.

5.4.4 Un plafond de verre ?

En choisissant une couverture sectorielle large, l'écart salarial au Luxembourg n'est pas très élevé, dans l'absolu mais aussi dans la comparaison européenne. Cet écart faible vient d'une ségrégation forte des hommes et des femmes à travers les différentes branches d'activités. Les femmes ont tendance à travailler dans des activités mieux rémunérées que les hommes. Or, l'image change si l'analyse est menée au niveau des différentes activités. En termes de salaires, les hommes ont alors un avantage très clair vis-à-vis

des femmes. L'explication à cela réside dans le fait que les femmes accèdent beaucoup plus rarement à des postes à responsabilité d'encadrement où à des postes de directeur ou de cadre dirigeant. Et ceci malgré le fait qu'elles disposent d'un niveau d'éducation supérieur à celui des hommes. Les éléments présentés dans cette section permettent de conclure à l'existence d'un plafond de verre (« glass ceiling ») au Luxembourg. A priori, les hiérarchies sont ouvertes aux hommes et aux femmes. Néanmoins en les grimant les femmes semblent se heurter à un obstacle invisible.

6. Le chômage des jeunes: concepts et mesure

6.1 Le chômage des jeunes dans le contexte économique et politique

Au cours de la dernière décennie, le chômage des jeunes a considérablement augmenté au Luxembourg comme en Europe. Cette évolution a encore été accentuée par la crise. De même, les contrats de travail des jeunes sont devenus plus précaires.

Au niveau européen, 5,5 millions de jeunes en-dessous de 25 ans sont au chômage en 2012. Au Luxembourg, l'ADEM en compte 2277 fin décembre 2012.

Le taux de chômage officiel dans l'Union européenne des 28 avait atteint les 23% en 2012. Au Luxembourg, ce même taux est de 18%. Des valeurs extrêmes sont enregistrées en Grèce (55%) et en Espagne (53%).

Au vu de ces chiffres dramatiques, la lutte contre le chômage des jeunes a été déclarée priorité politique aussi bien au niveau communautaire que national. Ainsi le Conseil européen du 27/28 juin 2013 a décidé de mobiliser 8 milliards d'euros en faveur de l'« initiative pour l'emploi des jeunes », dont un élément important est « la garantie pour la jeunesse ».

Tant dans le débat politique que dans l'opinion publique, les discussions sur l'évolution du chômage des jeunes prennent des allures alarmistes. Toutefois, en se penchant de plus près sur les chiffres et leur évolution, le phénomène du chômage des jeunes s'avère être moins évident.

Dans les publications officielles, les communiqués ministériels ou syndicaux ou encore les articles publiés dans les médias, le phénomène du chômage des jeunes est abordé depuis des angles de vue divergents, mélangeant concepts et définitions, faisant l'amalgame entre chômage des jeunes et précarité de leurs emplois, parlant tantôt de l'évolution du nombre de chômeurs, tantôt de celle du taux de chômage, s'alarmant sur les chiffres du chômage des jeunes sans en analyser ses causes. Des concepts comme la « proportion de jeunes chômeurs » ou « les jeunes chômeurs » sont utilisés souvent sans être clairement définis.

Une clarification des concepts liés au chômage des jeunes s'impose dès lors. Étant donné le caractère impressionnant des chiffres avancés pour le taux de

chômage des jeunes et les réactions parfois émotionnelles que ceux-ci suscitent dans le débat public, il nous paraît en effet important d'analyser le chômage des jeunes sur base de définitions claires et d'attirer l'attention sur les spécificités de la participation des jeunes au marché de l'emploi qui conduisent à des taux de chômage particulièrement élevés pour cette classe d'âge.

Car il est primordial pour l'interprétation des indicateurs du chômage des jeunes d'en comprendre les mécanismes de calcul et les phénomènes économiques sous-jacents.

6.2 Le chômage des jeunes: quelques problèmes de définition

La mesure du chômage des jeunes est largement tributaire des définitions et des limites que l'on fixe au concept-même.

On se voit ici confronté à un certain nombre de problèmes qui se posent également pour la définition du concept du chômage de manière générale, mais d'autres problèmes plus spécifiques viennent s'y ajouter pour la mesure du chômage des jeunes.

1) Qu'est-ce qu'un chômeur ?

Il se pose ici pour le chômage des jeunes le même problème de définition que celui relevé pour le chômage en général.

Ainsi les taux de chômage calculés selon les définitions de l'ADEM diffèrent considérablement de ceux calculés selon les définitions du Bureau international du travail (BIT). Cette différence est expliquée de manière détaillée dans le chapitre sur le chômage du présent rapport (voir section I.2.1.).

Lorsque dans l'analyse du chômage des jeunes nous évoquerons des chiffres comparables au niveau européen, nous nous baserons toujours sur les chiffres issus de l'enquête sur les forces de travail (EFT) et donc la définition du BIT. Pour des chiffres purement nationaux, nous évoquerons également des données de l'ADEM.

2) Qu'est-ce qu'un jeune ?

Si on évoque le chômage des jeunes, il faut d'abord définir la catégorie d'âge concernée.

Selon les publications, des catégories d'âges différentes sont utilisées. Ainsi peut-on trouver dans les publications européennes ou nationales des chiffres concernant les jeunes « de moins de 30 ans », « de moins de 26 ans », « de moins de 25 ans », « entre 15 et 25 ans », etc.

Dans ce contexte, il serait donc préférable de se mettre d'accord sur une définition commune.

Les publications d'Eurostat prennent en général comme référence la catégorie des personnes de moins de 25 ans, autrement dit, les personnes âgées de 15 à 24 ans (tout en sachant que dans un certain nombre de pays, l'âge légal minimum pour travailler est de 16 ans et non de 15). Nous proposons d'en faire de même dans le cadre de ce chapitre, sauf indication contraire.

3) Qu'est-ce qu'un jeune actif ?

Comme pour la population dans son ensemble, on considère comme population active les personnes qui sont soit au travail soit au chômage.

La population des jeunes a ceci de particulier que la population active ne représente qu'un pourcentage réduit de la population, étant donné qu'une partie importante de cette classe d'âge est économiquement inactive, car elle n'est ni au travail ni au chômage, mais dans le système éducatif. Nous verrons par la suite que cette particularité est primordiale pour le calcul et l'interprétation du taux de chômage chez les jeunes.

Une autre catégorie de jeunes est inactive également : les personnes qui ne sont ni dans l'éducation, ni sur le marché du travail. Il s'agit de personnes qui ne participent pas au marché du travail pour des raisons de responsabilités familiales (père/mère au foyer), d'infirmité ou de maladie ou pour d'autres raisons personnelles.

4) Zone grise : jeunes en éducation et sur le marché du travail

Enfin, il existe entre la catégorie des jeunes dans la population active et celle des jeunes dans l'éducation une zone grise constituée par toutes les personnes qui

font à la fois partie du système éducatif et du marché du travail. L'importance du chevauchement de ces deux catégories varie considérablement en fonction des pays. Ces différences s'expliquent par des facteurs culturels (plus ou moins d'étudiants qui travaillent à côté de leurs études supérieures) mais aussi par leur système scolaire (apprentissage en système dual ou entièrement à l'école).

Ce problème particulier sera étudié plus en détail dans la section suivante, étant donné qu'il s'est avéré avoir un impact non négligeable sur les taux de chômage officiels des jeunes.

Dans les statistiques européennes évoquées dans le présent chapitre, les jeunes qui travaillent de manière rémunérée à côté de leurs études ou dans le cadre de leur apprentissage sont considérés comme travailleurs et font donc partie de la population active. De même, un jeune étudiant à la recherche d'un emploi à côté de ses études est considéré comme demandeur d'emploi et donc comme actif.

6.3 La participation des jeunes au marché du travail en Europe

Afin de mieux comprendre la particularité des indicateurs relatifs au chômage des jeunes, il convient d'analyser davantage la « zone grise » entre études et activités économiques des jeunes. La participation au système éducatif et au marché du travail n'est en effet pas incompatible.

Il apparaît que dans ce contexte, la situation des jeunes diverge dans une très large mesure d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne, suite à des différences au niveau de l'organisation du système scolaire et du marché du travail.³³

Le passage de l'éducation au travail ne se fait pas pour tous les jeunes au même âge, ni de la même manière.

A 15 ans, la quasi-totalité des jeunes se trouve exclusivement dans le système d'éducation. Ensuite,

³³ Une étude approfondie du problème de la participation des jeunes au marché du travail est présentée dans un article de la série « Statistics explained » d'Eurostat : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php?title=Participation_of_young_people_in_education_and_the_labour_market

de plus en plus de jeunes passent de l'éducation vers le marché du travail et deviennent économiquement actifs, soit en ayant un emploi, soit en étant demandeur d'emploi.

Le Graphique 231 ci-dessous montre pour l'Union européenne (28 pays) le pourcentage de jeunes dans les différents statuts en fonction de leur âge.

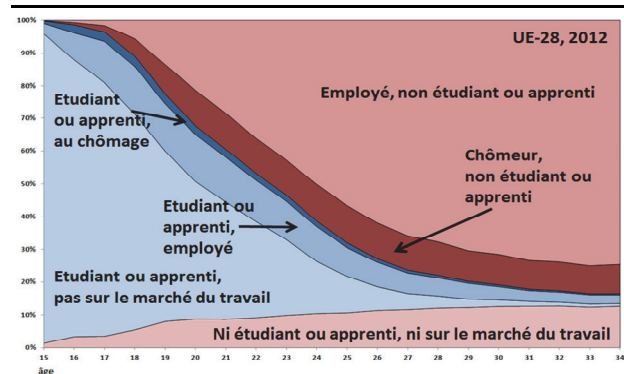
On remarque d'abord que le taux d'activité des jeunes passe d'environ 5% à l'âge de 15 ans à près de 75% à l'âge de 24 ans, ce qui rend l'analyse du taux de chômage des jeunes particulièrement épineuse, étant donné que ce taux se calcule en divisant le nombre de chômeurs par la population active uniquement.

Ensuite, on peut remarquer en bas du graphique, qu'un certain pourcentage de jeunes sont ni dans le système éducatif ni dans la vie active au sens économique. Ce pourcentage atteint environ 10% à l'âge de 24 ans en Europe.

Un autre aspect de la transition entre école et vie active est le fait qu'un pourcentage non négligeable se retrouve dans une zone grise combinant les deux: soit ils sont dans le système éducatif et ont un emploi, soit, dans une moindre mesure, ils sont dans le système éducatif et sont des chômeurs.

Ces deux catégories sont considérées comme faisant partie de la population active, l'importance relative de ces deux catégories a donc une influence directe sur le calcul du taux de chômage des jeunes.

Graphique 231: Structure de la population des jeunes en fonction de leur statut vis-à-vis de l'éducation et du marché du travail, UE28, 2012



Source : EUROSTAT (EFT)

Notons que d'après les définitions du BIT utilisées ici, un élève, apprenti ou étudiant qui travaille de manière rémunérée au moins une heure par semaine ou est activement à la recherche et disponible d'accepter un tel travail est considéré comme actif.

Il apparaît sur le graphique que la plupart des chômeurs jeunes ne sont plus dans l'enseignement. En effet, sur les 5.6 millions de jeunes au chômage en Union européenne, 4.3 millions font uniquement partie de la population active. Toutefois, non moins de 1.3 millions sont chômeurs et font donc partie de la population active, tout en étant encore en formation.

Par contre, une part non négligeable de jeunes sont en éducation et au travail (6.7 millions dans l'UE28 en 2012). Il y a donc davantage de jeunes poursuivant des études et travaillant en même temps qu'il n'y a de jeunes au chômage.

La transition entre l'éducation et le travail se fait selon des schémas divergents dans les différents pays d'Europe. Les raisons de ces divergences sont structurelles: il s'agit d'une combinaison de différents aspects culturels et institutionnels, dont les principales composantes sont:

- une organisation différente de l'apprentissage professionnel: basée sur une dominante scolaire ou un mode mixte (« système dual »); existence de stages de longue durée rémunérés, ...;
- des différences au niveau des systèmes éducatifs nationaux: durée de certaines formations, ...;
- l'importance relative de la formation professionnelle dans le système éducatif: accent mis sur la formation professionnelle formelle (faisant partie du système éducatif) ou la formation professionnelle non formelle (continue);
- l'existence et le développement d'un marché du travail à temps partiel spécifique pour les étudiants.

Le Luxembourg (voir Graphique 232) a une structure de la population jeune assez proche de la moyenne européenne, avec une proportion de jeunes simultanément en éducation et sur le marché du travail relativement faible (< 10%, contre 14% en UE28).

On peut toutefois remarquer en comparant les graphiques consacrés au Luxembourg et à l'Union européenne:

- que la proportion de jeunes au chômage (par rapport à l'ensemble de la classe d'âge) est plus faible au Grand-Duché que dans la moyenne européenne (5,0%, contre 9,7% en UE28);
- que davantage de jeunes restent plus longtemps dans le système éducatif sans entrer sur le marché du travail;
- que la part des jeunes qui ne sont ni en éducation, ni sur le marché du travail est plus faible au Luxembourg.

Dans les pays germaniques, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les pays scandinaves, la structure se présente par contre de manière tout-à-fait différente.

Dans ces pays, une proportion beaucoup plus importante des jeunes fait simultanément partie des sphères de l'éducation et du travail. Cette proportion est près de 20% au Royaume-Uni et en Suède, d'environ 25% en Autriche et en Allemagne, et même supérieure à 40% au Danemark et aux Pays-Bas.

À titre d'exemple, le Graphique 233 présente la structure de la population jeune aux Pays-Bas.

Les jeunes commencent à chercher un emploi à un âge beaucoup plus précoce, ce qui explique la proportion élevée de jeunes de 15-18 ans qui sont au chômage tout en étant à l'école. De même, le pourcentage de personnes travaillant tout en étant scolarisées est très élevé puisque le système éducatif est organisé de manière à privilégier le travail partiel en parallèle à l'éducation scolaire, tant au niveau de la formation professionnelle qu'au niveau des études supérieures.

La conséquence au niveau statistique est que la population active des jeunes est beaucoup plus importante dans ces pays qu'au Luxembourg. Et comme la population active sert de dénominateur dans le calcul du taux de chômage, ce dernier est d'autant plus réduit que la population active est importante. Ce problème sera étudié plus en détail dans la section suivante.

La structure de la population des jeunes en Espagne, en Grèce, au Portugal et en Irlande présente – comme celle du Luxembourg – des taux relativement faibles de participation simultanée à l'éducation et au marché du travail, mais contrairement au Grand-

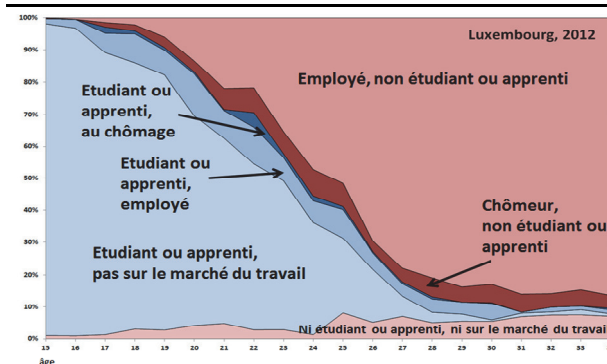
Duché, la proportion de chômeurs parmi les jeunes qui sont sortis du système éducatif y est très élevée.

Le Graphique 234 présente, à titre d'illustration de ce groupe de pays, la situation de la Grèce.

À remarquer qu'à l'âge de 24 ans, seulement 25% environ des Grecs font encore partie du système éducatif, alors que ce taux dépasse les 40% au Luxembourg ou aux Pays-Bas. La proportion de jeunes au chômage plus élevée en Grèce (tout comme en Espagne ou encore au Portugal) s'explique donc en partie par le fait que les jeunes terminent leurs études plus tôt et se retrouvent sur le marché du travail (caractérisé par un taux de chômage général particulièrement élevé), à un âge plus jeune.

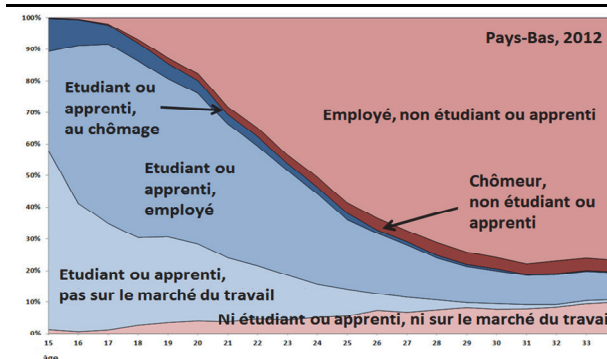
De même, la proportion de jeunes qui ne sont ni en éducation ni sur le marché du travail y est bien plus importante qu'au Luxembourg.

Graphique 232: Structure de la population des jeunes en fonction de leur statut vis-à-vis de l'éducation et du marché du travail, Luxembourg, 2012



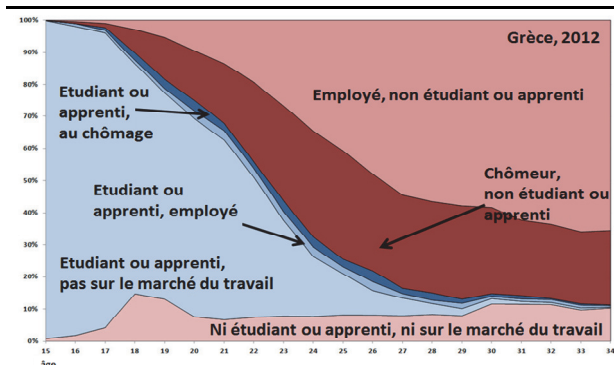
Source : EUROSTAT (EFT)

Graphique 233: Structure de la population des jeunes en fonction de leur statut vis-à-vis de l'éducation et du marché du travail, Pays-Bas, 2012



Source : EUROSTAT (EFT)

Graphique 234: Structure de la population des jeunes en fonction de leur statut vis-à-vis de l'éducation et du marché du travail, Grèce, 2012



Source : EUROSTAT (EFT)

Étant donné que les modes de participation des jeunes au marché du travail sont si différents d'un pays à l'autre, il faut tenir compte de ces différences lorsque l'on interprète les indicateurs sur le chômage des jeunes et surtout si on les compare au niveau européen. La section suivante montrera en effet que ces différences ont un impact considérable sur le calcul du taux de chômage des jeunes.

6.4 Deux indicateurs différents pour mesurer le chômage chez les jeunes

Le taux de chômage est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, cette dernière étant la somme des personnes ayant un emploi et des chômeurs. Cette définition du chômage représente le point de vue du marché du travail. Elle ne prend en compte que la population qui travaille ou qui est disposée à le faire, laissant de côté la population inactive.

Étant donné que la population active représente la majeure partie de la population totale, le taux de chômage est souvent vu par l'opinion publique comme représentant la part de la population au chômage.

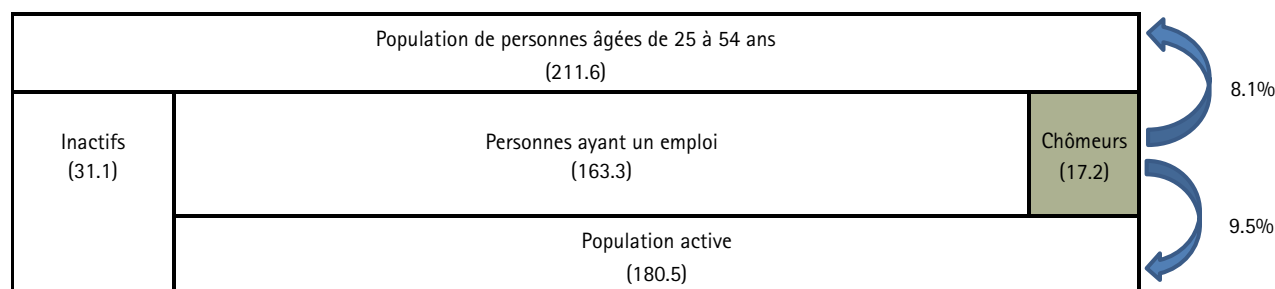
Si, dans une population donnée, comme par exemple les hommes âgés entre 25 et 54 ans, la population active représente une part très importante de la population, cette façon simplifiée de voir les choses ne fausse la réalité que dans une mesure limitée.

Ainsi (voir Schéma 1), pour la classe d'âge des 25 à 54 ans, les chômeurs représentent dans l'Union européenne 9.5% de la population active et 8.1% de la population totale.

Pour les jeunes entre 15 et 24 ans toutefois, nous avons montré dans le point précédent que la part de personnes dans le système éducatif prédomine, de manière à ce que la population active (travailleurs et chômeurs) ne représente qu'une faible partie de la population totale. Le même problème se pose d'ailleurs pour les seniors de 55 à 64 ans, où la population active ne représente également qu'une partie réduite de la population totale, étant donné qu'une très large fraction de cette classe d'âge se trouve à la retraite.

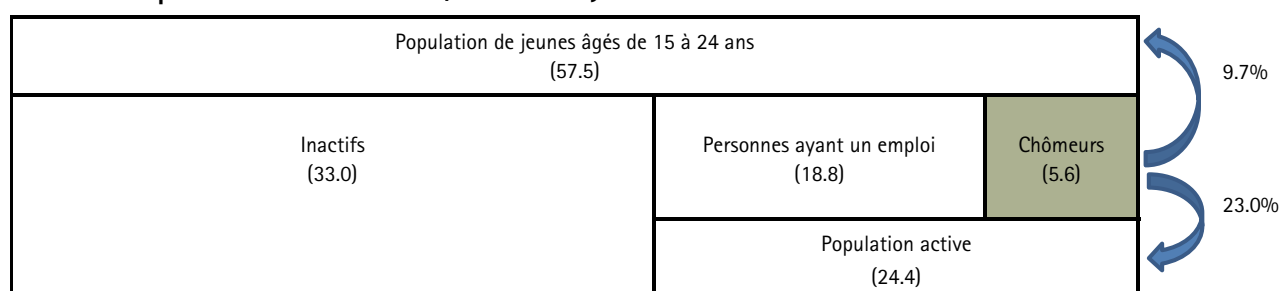
Pour les jeunes – comme pour les seniors – un taux de chômage déterminé par rapport à la population active n'est donc pas du tout comparable à la part de chômeurs dans la population totale de cette classe d'âge (voir schéma 2). Néanmoins, le taux de chômage est souvent interprété de cette manière erronée dans le débat public.

Schéma 1: Composition de la population âgée entre 25 et 54 ans en fonction de leur statut professionnel (chiffres pour l'Union européenne des 28 en 2012, en millions):



Source : EUROSTAT (EFT)

Schéma 2: Composition de la population des jeunes en fonction de leur statut professionnel (chiffres pour l'Union européenne des 28 en 2012, en millions):



Source : EUROSTAT (EFT)

Pour pallier cette difficulté, Eurostat publie deux indicateurs différents de chômage chez les jeunes, que nous allons reprendre ici et en expliquer les définitions.³⁴

Le premier indicateur est celui du **taux** de chômage des jeunes (« youth unemployment **rate** »), qui reprend la même définition que le taux de chômage utilisé communément. Il compare en effet le nombre de chômeurs à la population active.

$$\text{Taux de chômage des jeunes} = \frac{\text{chômeurs âgés de 15 à 24 ans}}{\text{population active âgée de 15 à 24 ans}}$$

Pour l'Union européenne des 28, ce taux est égal en 2012 à:

$$\text{Taux de chômage des jeunes UE28} = \frac{5,6 \text{ millions}}{24,4 \text{ millions}} = 23,0\%$$

Le taux de chômage des jeunes est donc fonction de l'importance de la population active, or celle-ci dépend dans une large mesure de la manière dont les jeunes participent au marché du travail, et il a été montré dans la section précédente que celle-ci diffère considérablement d'un pays à l'autre.

Le deuxième concept abandonne le point de vue du marché du travail pour adopter une vue globale de la population d'une classe d'âge. Il s'agit de déterminer la **proportion** de jeunes au chômage par rapport à l'ensemble des jeunes (« youth unemployment **ratio** »). Le numérateur est le même que pour le premier indicateur, c. à d. le nombre de chômeurs. Le

dénominateur ne se limite toutefois pas cette fois-ci à la population active mais correspond à la totalité de la classe d'âge dans la population.

Contrairement au premier, ce deuxième indicateur a l'avantage d'être indépendant de la taille du marché du travail chez les jeunes.

On a donc:

$$\text{Proportion de jeunes au chômage} = \frac{\text{chômeurs âgés de 15 à 24 ans}}{\text{population totale âgée de 15 à 24 ans}}$$

Pour l'Union européenne des 28, cette proportion est égale en 2012 à:

$$\text{Proportion de jeunes au chômage UE28} = \frac{5,6 \text{ millions}}{57,5 \text{ millions}} = 9,7\%$$

On peut donc dire:

- en se basant sur le **taux** de chômage des jeunes: qu'en 2012, plus de deux jeunes **actifs** sur dix étaient sans emploi;
- en se basant sur la **proportion** de jeunes au chômage: qu'en 2012, moins d'un jeune sur dix était au chômage.

Il serait toutefois faux d'affirmer qu'en Union européenne, plus de 20% **des jeunes** sont au chômage.

Pour le Luxembourg (voir schéma 3), la différence entre ces deux indicateurs est encore plus significative, étant donné que la part de la population économiquement active est plus réduite encore que dans la moyenne européenne.

Il en découle les indicateurs suivants pour le Luxembourg:

³⁴ Pour plus de détails voir l'article de la série « Statistics explained » d'Eurostat dédié à ce sujet: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php?title=Youth_unemployment

$$\text{Taux de chômage des jeunes au Luxembourg} = \frac{3,1}{16,3} = 18,8\%$$

$$\text{Proportion de jeunes au chômage au Luxembourg} = \frac{3,1}{60,9} = 5,1\%$$

Au Luxembourg, il y a donc un jeune sur vingt qui est au chômage et non près d'un jeune sur cinq, comme semblerait le suggérer le taux de chômage officiel.

Le Tableau 71 fournit ces deux indicateurs du chômage des jeunes pour tous les pays de l'Union européenne.

Le deuxième indicateur (proportion de jeunes au chômage) est par construction toujours inférieur au premier (taux de chômage des jeunes), comme on peut le voir dans le Tableau 71.

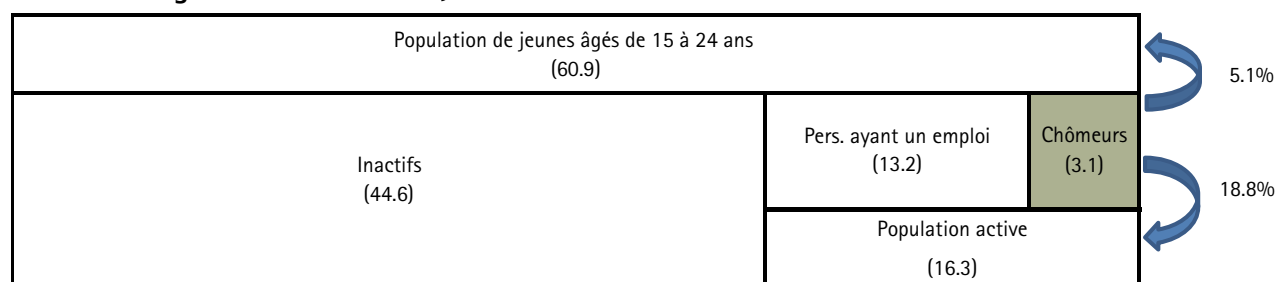
Le rapport entre ces deux indicateurs est d'autant plus grand que la part de la population inactive dans la population totale est importante.

Ainsi, le rapport entre ces deux indicateurs est faible aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, au Royaume-Uni, à Malte ou dans les pays scandinaves, étant donné que la part de la population active y est relativement élevée parmi les jeunes, grâce aux nombreux élèves et étudiants qui travaillent sous contrat rémunéré en-dehors de leur formation ou dans le cadre de leur apprentissage (système dual).

La part de la population inactive parmi les jeunes y est inférieure à 50%, et le rapport entre les deux indicateurs est inférieur ou égal à 2 (voir Graphique 235).

Par contre, plus de 2/3 des jeunes sont économiquement inactifs au Luxembourg, tout comme en Belgique, en Grèce, en Italie et plusieurs pays de l'Europe de l'Est. Comme conséquence directe, le rapport entre les deux indicateurs du chômage des jeunes est supérieur ou égal à 3.

Schéma 3: Composition de la population des jeunes en fonction de leur statut professionnel (chiffres pour le Luxembourg en 2012, en milliers):



Source : STATEC, Eurostat (EFT)

Tableau 71: Jeunes âgés de 15 à 24 ans sur le marché du travail, Union européenne, 2012

	Population (en milliers)	Population active (en milliers)			Taux de chômage (en %)	Proportion de jeunes au chômage (en %)
		Ayant un emploi	Chômeurs	Inactifs (en milliers)		
UE28	57 471	18 838	5 589	33 044	23.0	9.7
Belgique	1 326	335	82	909	19.8	6.2
Bulgarie	815	178	70	567	28.1	8.5
Rép. tchèque	1 194	301	73	820	19.5	6.1
Danemark	700	385	63	252	14.1	9.1
Allemagne	8 962	4 178	370	4 415	8.1	4.1
Estonie	168	55	15	98	20.9	8.7
Irlande	553	156	68	329	30.4	12.3
Grèce	1 076	141	174	762	55.3	16.1
Espagne	4 576	833	945	2 799	53.2	20.6
France	7 409	2 136	668	4 606	24.6	9.0
Croatie	520	88	66	366	43.0	12.7
Italie	6 041	1 121	611	4 309	35.3	10.1
Chypre	107	30	12	65	27.8	10.8
Lettonie	255	73	29	153	28.4	11.4
Lituanie	411	89	32	291	26.4	7.7
Luxembourg	60.9	13.2	3.1	44.6	18.8	5.1
Hongrie	1 161	216	85	861	28.1	7.3
Malte	57	25	4	28	14.2	7.2
Pays-Bas	2 023	1 281	134	608	9.5	6.6
Autriche	991	541	52	398	8.7	5.2
Pologne	4 659	1 150	415	3 094	26.5	8.9
Portugal	1 128	266	161	701	37.7	14.3
Roumanie	2 703	645	189	1 869	22.7	7.0
Slovénie	223	61	16	147	20.6	7.1
Slovaquie	728	146	76	506	34.0	10.4
Finlande	641	268	63	310	19.0	9.8
Suède	1 239	498	154	588	23.7	12.4
Royaume-Uni	7 743	3 629	963	3 152	21.0	12.4

Sources : STATEC, EUROSTAT (EFT)

En d'autres mots, plus les jeunes sont inactifs économiquement parlant, plus le taux de chômage des jeunes est « gonflé » par rapport à la proportion de jeunes au chômage, étant donné que le nombre de chômeurs (au numérateur) est mis en rapport avec une population active plus réduite (au dénominateur).

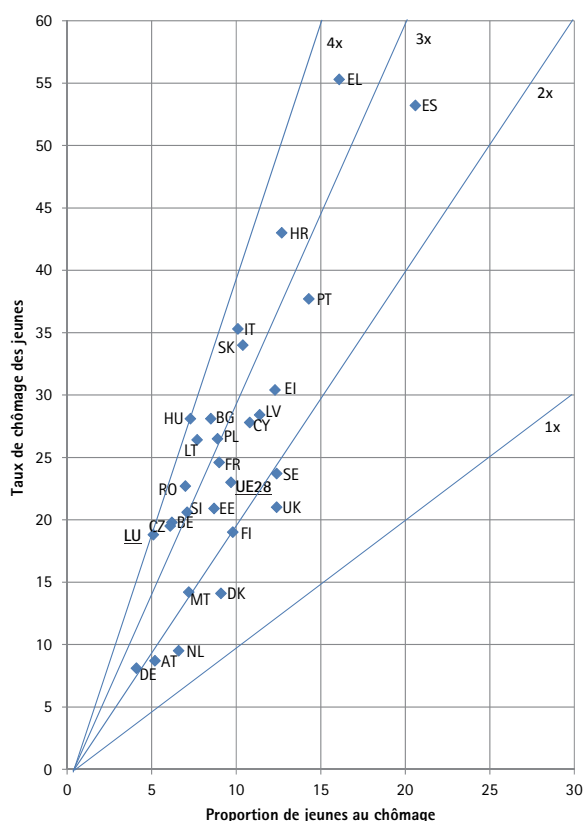
En se basant sur la **proportion** de jeunes au chômage, l'importance du phénomène du chômage parmi les jeunes prend un autre visage.

Par rapport à l'ensemble de la classe d'âge des 15 à 24 ans, le chômage a quasiment la même importance aux Pays-Bas (6.6%), en Allemagne (4.1%) et en Autriche (5.2%) qu'au Luxembourg (5.1%), alors que les taux de chômage officiels y sont beaucoup moins élevés (respectivement 9.5%, 8.1% et 8.7%, contre 18.8% au Luxembourg).

En privilégiant cet axe d'analyse, la situation des jeunes face au chômage paraît beaucoup plus nuancée dans les pays présentant des taux de chômage très élevés, comme en Grèce (55.3%), en Croatie (43.0%), ou au Portugal (37.7%), étant donné que la proportion de jeunes au chômage y est en-dessous de 20%.

L'Espagne est le seul pays dont plus de 20% des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage (20.6%, alors que le taux de chômage officiel des jeunes y est de 53.2%).

Graphique 235: Taux de chômage des jeunes et proportion de jeunes au chômage dans l'Union européenne en 2012 (en %)



Sources : STATEC, EUROSTAT (EFT)

6.5 L'évolution du chômage des jeunes

Voyons à présent comment le phénomène du chômage des jeunes a évolué dans le temps.

Lorsque l'on effectue une analyse de l'évolution des chiffres du chômage des jeunes dans le temps, on remarque que le taux de chômage des jeunes a augmenté de manière surprenante au Luxembourg au cours des deux dernières décennies: il était de 3.7% seulement en 1992, de 7.0% en 2002 et de 18.8% en 2012.

Lorsque l'on veut interpréter ces taux, il faut toutefois être conscient du fait que ceux-ci sont largement tributaires de leur dénominateur – la population active – comme il a été expliqué plus haut. Or celle-ci a changé considérablement au fil du temps.

Il ressort clairement du Graphique 236 que si la part des personnes inactives a fortement diminué depuis les 30 dernières années dans la classe d'âge des 25 à 54 ans (et dans une moindre mesure et plus récemment dans la classe d'âge des 55 à 64 ans), le contraire est vrai pour les jeunes de 15 à 24 ans, où l'on observe une part croissante de personnes inactives, la quasi-totalité de ce phénomène étant explicable par la durée prolongée des études.

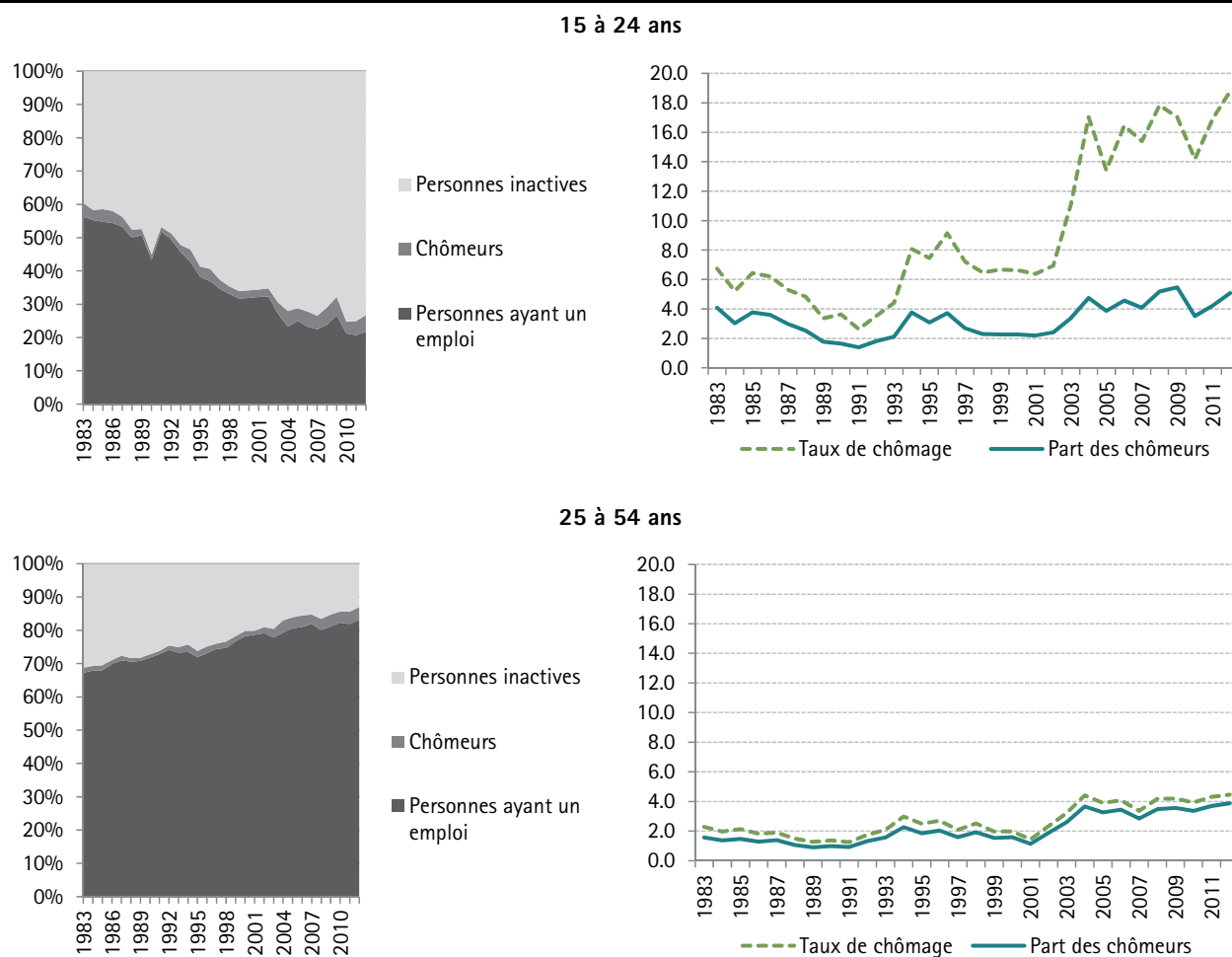
Ainsi, le simple fait de la diminution de la part de la population active dans le total de la classe d'âge a conduit à une augmentation spectaculaire du taux de chômage, alors que la part des chômeurs dans la population des jeunes n'a en réalité que peu évolué: 4.1% en 1983; 5.1% en 2012. Ce phénomène ne se retrouve pas pour les classes d'âges plus élevées et est propre au chômage des jeunes.

En d'autres mots:

La principale raison de l'explosion du taux de chômage des jeunes est l'augmentation des jeunes faisant des études, alors que l'augmentation du nombre de jeunes au chômage y est pour beaucoup moins.

En effet, on peut constater (voir Tableau 72) que pour la population des 15 à 24 ans, le taux de chômage a presque triplé entre 1983 et 2012, alors que sur la même période, le nombre de chômeurs (le numérateur) n'a été multiplié que par 1,35. Cela est dû au fait qu'en même temps, le nombre de personnes actives (le dénominateur) a été réduit de plus de la moitié parce que de plus en plus de jeunes suivent des études de plus en plus longues, rendues nécessaires pour augmenter leurs chances de trouver un emploi plus tard.

Pour la population des 25 à 54 ans par contre, si le taux de chômage n'a « que » doublé sur la période étudiée, alors que le nombre de chômeurs (numérateur) a été presque multiplié par quatre, c'est grâce au doublement de la population active (dénominateur).

Graphique 236: Evolution de la composition de la population et des indicateurs du chômage par classe d'âge (en %), Luxembourg, 1983 - 2012

Source : STATEC (EFT)

Tableau 72: Comparaison des taux de chômage, du nombre de chômeurs et de la population active par classe d'âge au Luxembourg en 1983 et en 2012

	15-24 ans			25-54 ans		
	1983	2012	Δ (en %)	1983	2012	Δ (en %)
Taux de chômage (en %)	6.7	18.8	+179%	2.3	4.5	+95%
Chômeurs (en milliers)	2.3	3.1	+35%	2.4	9.2	+283%
Population active (en milliers)	34.1	16.3	-52%	105.2	206.3	+96%

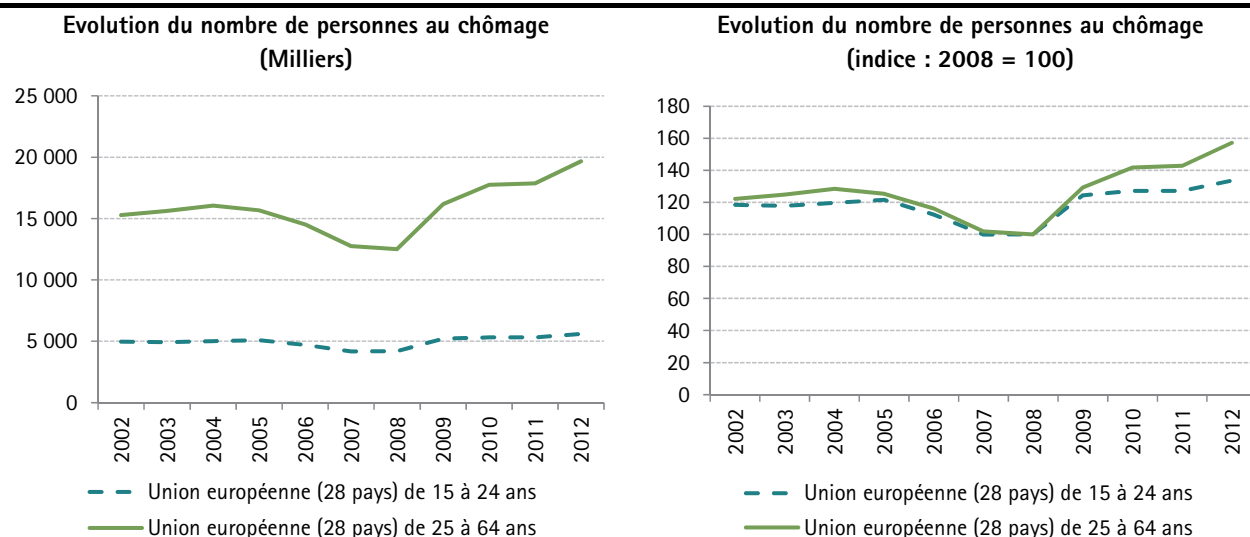
Source : STATEC (EFT)

Au vu des problèmes liés à l'évolution de la taille du marché du travail chez les jeunes et les différents modes de transition entre éducation et travail que nous avons décrits plus hauts, et si l'on veut appréhender le chômage des jeunes dans sa dimension sociale plutôt que dans une optique de marché du travail, il paraît plus judicieux d'analyser l'évolution du **nombre** de chômeurs jeunes que celle du **taux** de chômage des jeunes (voir Graphique 237 à Graphique 239).

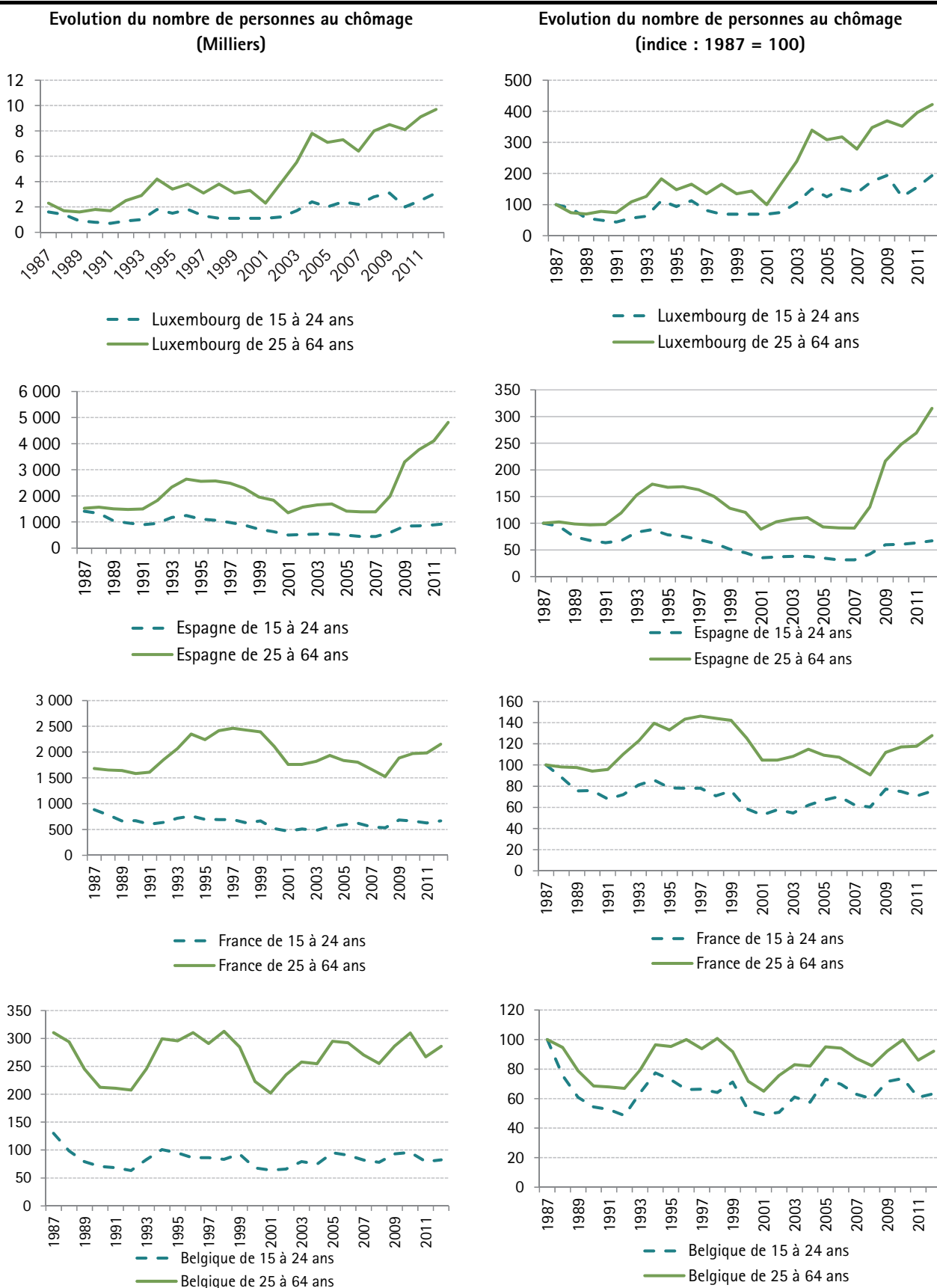
Si l'on analyse l'évolution à moyen ou à long terme du nombre de personnes au chômage, plusieurs constats s'imposent:

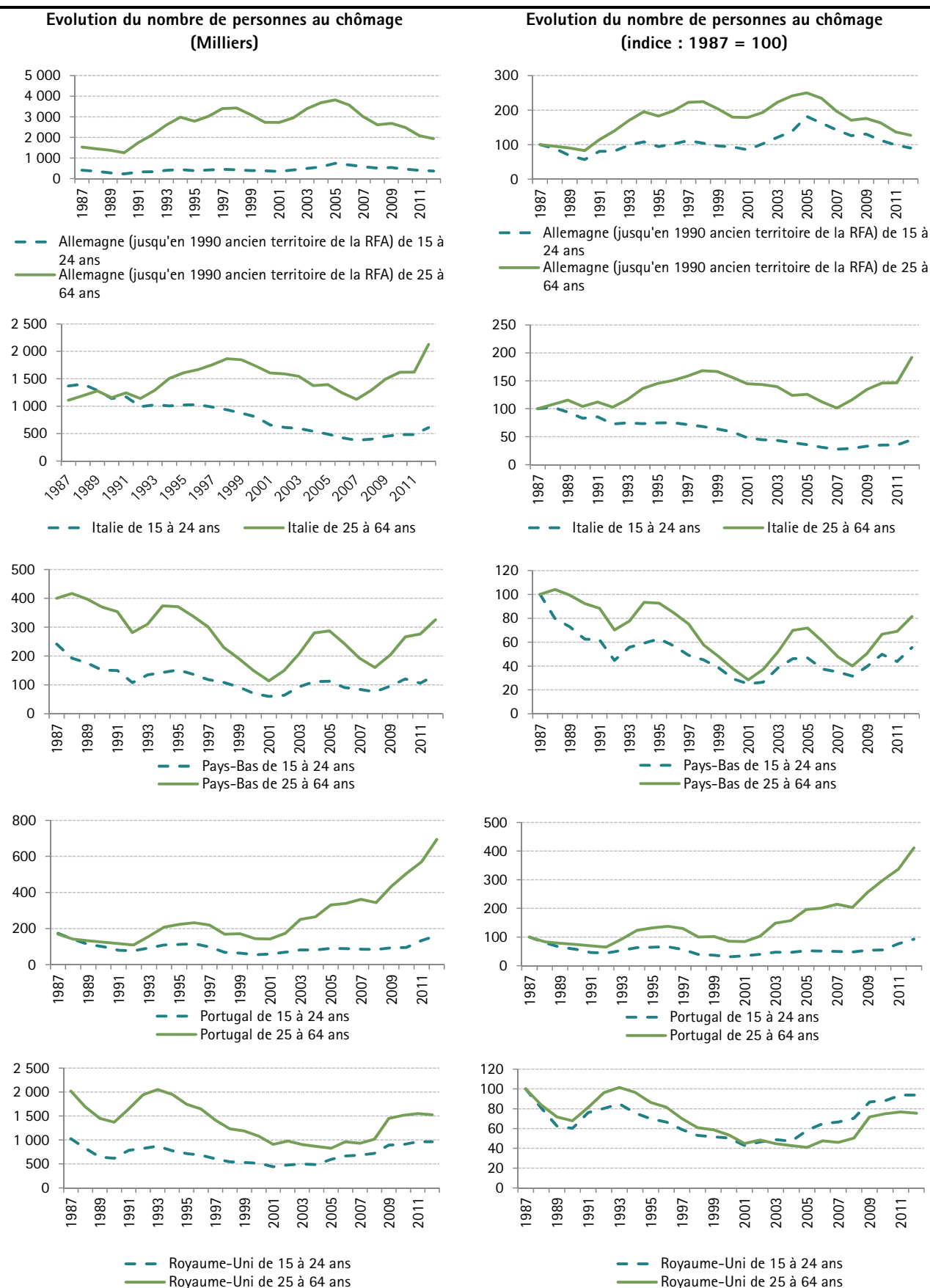
- de 2008 à 2012, le nombre de chômeurs jeunes (15 à 24 ans) n'a augmenté en Europe « que » de 34% (voir Graphique 237), alors que sur la même période, le nombre de chômeurs plus âgés (25 à 64 ans) a augmenté de 57%. D'un point de vue de l'ensemble de la population, la crise a donc moins affecté la classe d'âge des jeunes que celle des personnes plus âgées, pour la simple raison que la majorité des jeunes ne se trouvent pas sur le marché du travail mais dans le système éducatif;
- au cours des derniers 25 ans, le nombre de chômeurs jeunes (15 à 24 ans) a augmenté significativement au Luxembourg (voir Graphique 238), et cela surtout entre 2001 et 2009, mais plus lentement que celui des personnes plus âgées (25 à 64 ans);
- dans beaucoup de pays européens (voir Graphique 238 et Graphique 239), le nombre de jeunes chômeurs est même plus faible en 2012 qu'en 1987 (Espagne, France, Belgique, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni);
- dans beaucoup de ces pays, il y a eu une tendance à long terme à la diminution du nombre de chômeurs jeunes, alors que la tendance s'est seulement inversée depuis 2008-2009 suite à la montée générale du chômage due à la crise (Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal);
- le chômage des jeunes suit une évolution cyclique calquée sur celle du chômage des personnes plus âgées (Luxembourg, France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni).

Graphique 237: Evolution du nombre de chômeurs en Union européenne (28 pays), 2002 – 2012



Source : EUROSTAT (EFT)

Graphique 238: Evolution du nombre de chômeurs au Luxembourg et dans quelques autres pays de l'Union européenne, 1987 - 2012**Sources : STATEC, EUROSTAT (EFT)**

Graphique 239: Evolution du nombre de chômeurs dans quelques pays de l'Union européenne, 1987 – 2012 (suite)

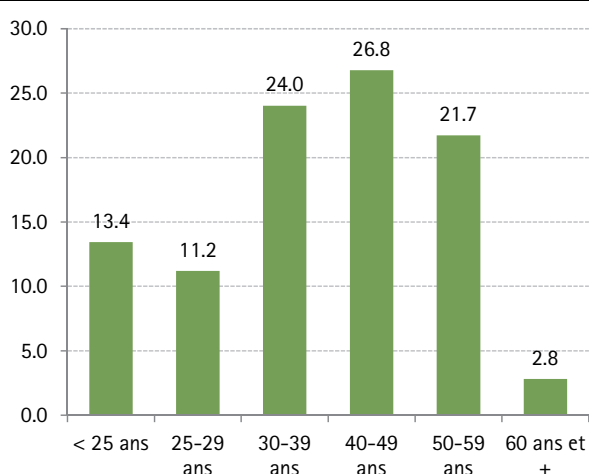
Source : EUROSTAT (EFT)

6.6 La part des jeunes dans l'ensemble des demandeurs d'emploi

L'analyse plus détaillée des caractéristiques des demandeurs d'emploi peut se faire au Luxembourg grâce aux chiffres fournis par l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM). Rappelons que ces chiffres ne sont pas directement comparables à ceux issus de l'enquête sur les forces de travail au niveau européen puisque les définitions et concepts diffèrent.

Si l'on classe les demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM par catégories d'âge (voir Graphique 240), on remarque que la part des jeunes en-dessous de 25 ans dans le total des chômeurs est de 13.4%. La part des personnes en-dessous de 30 ans est de 24.5%. Par contre 24.0% des chômeurs sont âgés de 50 ans ou plus, et 51.5% des chômeurs ont entre 30 et 49 ans.

Graphique 240: Décomposition du total des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM par catégorie d'âge, Luxembourg, moyenne 2012 (en %)



Source : ADEM

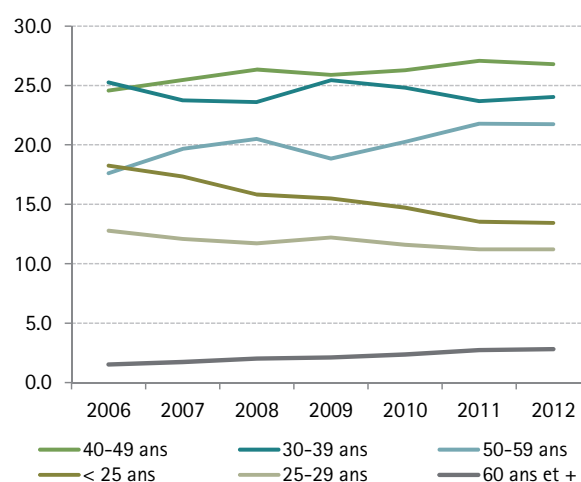
Le Tableau 73 ci-dessous montre l'évolution du nombre de chômeurs inscrits selon la classe d'âge entre 2006 et 2012.

On peut y lire que le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a certes augmenté, mais à des taux de croissance inférieurs à la moyenne, alors que pour les personnes au-dessus de 40 ans, il a augmenté à des taux supérieurs à la moyenne.

La conséquence logique de cette évolution est que la part des jeunes dans le nombre total des demandeurs d'emploi a diminué (voir Graphique 241).

En effet, les deux classes d'âge les plus jeunes sont les seules à afficher une tendance négative. La part des jeunes demandeurs d'emploi (< à 25 ans) a même fortement reculé depuis 2006, où elle était de 18,5%, pour atteindre 13,4% seulement fin 2012.

Graphique 241: Évolution de la part des différentes classes d'âge dans le total des demandeurs d'emploi, Luxembourg, 2006 – 2012 (en %)



Source : ADEM

Tableau 73: Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits, par classes d'âge, Luxembourg, 2006 – 2012

Année	Total	< 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +
2006	8 965	1 637	1 146	2 265	2 201	1 579	137
2007	9 057	1 570	1 094	2 150	2 306	1 780	156
2008	9 263	1 465	1 085	2 187	2 440	1 899	187
2009	12 462	1 931	1 521	3 170	3 226	2 349	264
2010	13 535	1 991	1 570	3 357	3 556	2 742	319
2011	13 494	1 826	1 511	3 196	3 654	2 938	368
2012	14 966	2 012	1 677	3 597	4 009	3 253	419
Δ 2006-2012	+67%	+23%	+46%	+59%	+82%	+106%	+206%

Source : ADEM

Les données de l'ADEM permettent également de comprendre que le chômage des jeunes a d'autres caractéristiques que celui des personnes plus âgées.

Ainsi, si beaucoup de jeunes s'inscrivent à l'ADEM comme demandeurs d'emploi dès la fin de leurs études, ils y restent inscrits moins longtemps que les demandeurs d'emploi plus âgés (voir Graphique 242).

Pour 2/3 des jeunes chômeurs (< 25 ans), l'ancienneté d'inscription est inférieure à 6 mois. En effet, comme le constate l'ADEM: « par rapport aux demandeurs plus âgés, les jeunes qui s'inscrivent à l'ADEM ont plus de facilité à réussir leur insertion ou réinsertion dans la vie active dans des délais plus rapprochés »³⁵.

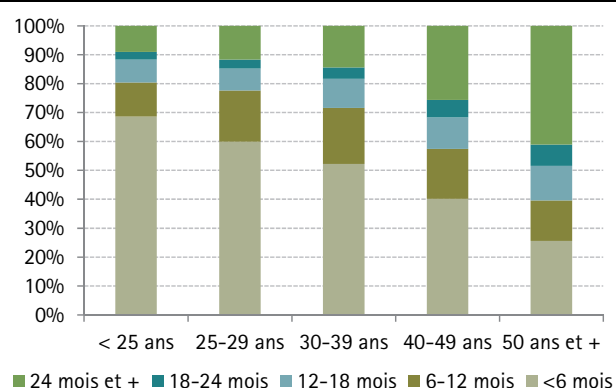
Ce constat est confirmé par la comparaison des nouvelles inscriptions (flux d'entrée) avec le nombre de chômeurs à un moment donné (stocks) (voir Graphique 243).

Si les jeunes de moins de 25 ans représentent 24.9% des flux d'entrée, ils ne comptent que pour 13.4% des demandeurs d'emploi à la fin de l'année, alors que la situation se présente de manière inverse chez les chômeurs de 40 ans ou plus.

De nombreux demandeurs d'emploi sortent des statistiques du chômage après avoir bénéficié d'une des mesures en faveur de l'emploi mises en œuvre par l'Agence pour le Développement de l'Emploi. Il en va de même pour les jeunes.

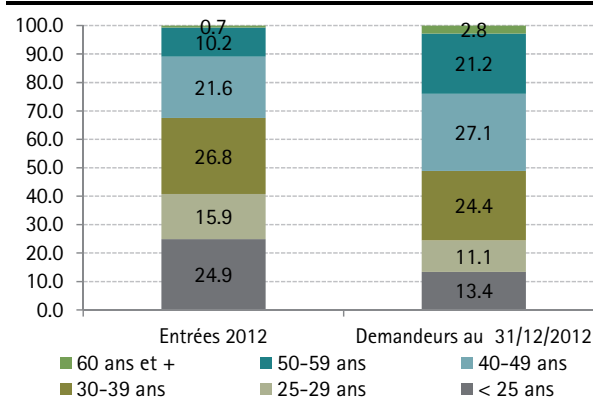
Les mesures pour l'emploi ont vu le nombre de bénéficiaires augmenter suite à la crise. Parmi ces mesures, deux mesures s'adressent spécialement aux jeunes de moins de 30 ans: les CAE (« Contrats appui-emploi ») et les CIE (« Contrats d'initiation-emploi »). En 2009, 554 jeunes ont profité en moyenne chaque mois de ces mesures (voir Graphique 244). En 2012, le nombre moyen de jeunes en bénéficiant a atteint 1254 personnes.

Graphique 242: Répartition des demandeurs d'emploi en fonction de leur ancienneté d'inscription, au 31 décembre 2012, par classe d'âge, Luxembourg (en %)



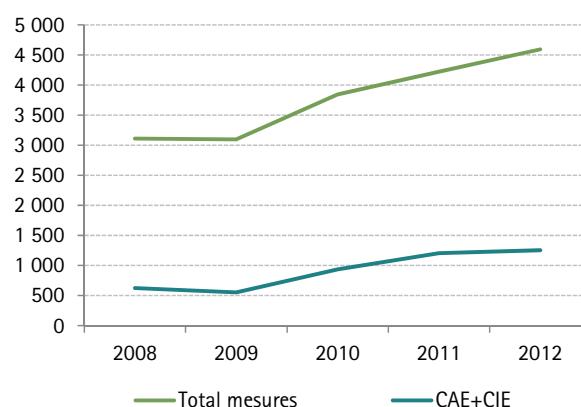
Source : ADEM

Graphique 243: Décomposition des chômeurs par classes d'âge (en %): flux d'entrée 2012 et situation au 31 décembre 2012, Luxembourg (en %)



Source : ADEM

Graphique 244: Évolution du nombre mensuel moyen de personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi, total et mesures s'adressant aux jeunes de moins de 30 ans (CAE et CIE), 2008 - 2013

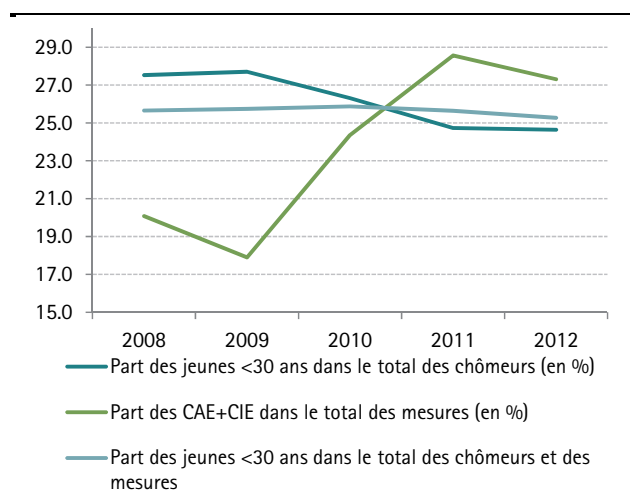


Source : ADEM

³⁵ Rapport annuel de l'ADEM 2012, p.57

Exprimée en pourcentage de toutes les mesures en faveur de l'emploi, la part des mesures destinées aux jeunes de moins de 30 ans s'est accrue de 18% en 2009 à 29% en 2011, puis est revenue à 27% en 2012 (voir Graphique 245). Par contre, la part des jeunes en-dessous de 30 ans dans le nombre total des demandeurs d'emploi a diminué sur la même période (de 27.7% en 2009 à 24.6% en 2012). Ainsi, si on considère le total des deux (chômeurs + bénéficiaires de mesures pour l'emploi), la part des jeunes (< 30 ans) dans le total n'a évolué que peu depuis 2008: 25.7% en 2008 et 2009, 25.9% en 2010, pour diminuer légèrement jusqu'à atteindre 25.3% en 2012.

Graphique 245: Évolution du pourcentage de jeunes de moins de 30 ans dans le total des chômeurs et des bénéficiaires de mesures pour l'emploi, 2008 - 2013



Source : ADEM

6.7 Conclusions

Le but de ce chapitre était de clarifier certains concepts liés au chômage des jeunes et de présenter une image plus nuancée du problème du chômage des jeunes en l'approchant du point de vue de son importance au niveau de la population entière plutôt que du point de vue habituel qui est celui du marché du travail.

Le chômage des jeunes reste certainement un problème non négligeable pour la société et surtout pour les jeunes concernés. Si l'on peut comprendre que le débat politique et public se focalise sur le chômage des jeunes parce que celui-ci a un impact particulièrement grave sur le psychisme des jeunes et sur leur carrière professionnelle ultérieure, l'attention singulière réservée à cette classe d'âge parmi les chômeurs ne semble toutefois pas justifiée ni par son importance numérique ni par son évolution.

Nous avons montré qu'au Grand-Duché de Luxembourg comme dans beaucoup d'autres pays européens, l'explosion des taux de chômage chez les jeunes est surtout le reflet d'une prolongation des études, combinée à un mode de calcul inadapté pour cette catégorie d'âge.

Le nombre de chômeurs jeunes évolue dans notre pays au même rythme conjoncturel que celui des chômeurs plus âgés, voire à des taux de progression inférieurs.

Les différences importantes constatées entre les taux de chômage des jeunes en Europe sont dues à l'effet combiné:

- de situations générales au niveau des marchés du travail qui sont très différentes d'un pays à l'autre, le niveau du chômage des jeunes n'étant pas détaché de celui des autres catégories d'âge, et
- de différences structurelles liées à l'organisation du système scolaire et le chevauchement plus ou moins grand entre celui-ci et le marché du travail.

Puisque pour les jeunes, la part de la population active dans la population totale diffère si largement entre pays, il serait préférable, pour des comparaisons au niveau international, de ne pas limiter son analyse au seul **taux** de chômage des jeunes, mais de prendre en considération également la **proportion** de jeunes au chômage.

Partie II: Revenus, conditions de vie et qualité de vie

1. Crise et perception de la situation économique et sociale par les ménages

Comment les ménages habitant le Luxembourg réagissent-ils à la crise économique et cette réaction correspond-t-elle à celle des autres pays européens ?

Deux sources principales permettent d'appréhender – dans la durée – la perception subjective qu'ont les ménages de la situation économique et sociale générale ainsi que de leur propre situation :

1. Il s'agit d'abord du programme communautaire des enquêtes auprès des entreprises et des consommateurs. Ces enquêtes ont un rythme mensuel et sont effectuées au Luxembourg sous la responsabilité de la Banque centrale du Luxembourg.³⁶
2. Ensuite, depuis le milieu de l'année 2009, on demande régulièrement au gens dans le cadre de l'*Eurobaromètre* comment ils perçoivent leur situation et quelles sont leurs attentes. L'enquête est intitulée « Suivi de l'impact social de la crise: les perceptions du public dans l'Union européenne ». ³⁷ La dernière vague de cette enquête date de décembre 2011 et les résultats ont été publiés en avril 2012. Les résultats sont commentés dans le « rapport travail et cohésion sociale » du STATEC de 2012.
3. A côté de ces sources, on peut trouver des indications plus ponctuelles sur la perception

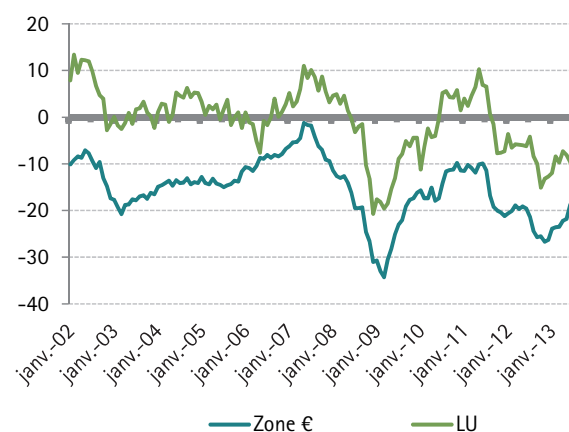
³⁶ Voir la page Internet http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/surveys/index_en.htm de la Direction Affaires économiques et financières de la Commission européenne consacrée aux « Business and Consumer Surveys ». La méthodologie « User Guide » est accessible à partir de la page http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/surveys/method_guides/index_en.htm.

³⁷ La première vague de l'enquête a été effectuée en mai 2009 (résultats publiés dans le Flash Eurobaromètre, FL n° 276), la deuxième en décembre 2009 (FL n° 286), la troisième en mars 2010 (FL n° 288), la quatrième en mai 2010 (FL n° 289) et la cinquième en octobre 2010 (Flash Eurobaromètre n° 311). La sixième et dernière en date à la rédaction de la présente contribution a été réalisée en décembre 2011. Les résultats de cette dernière ont été publiés en avril 2012 (Flash Eurobaromètre n° 338). Les Flash Eurobaromètres sont accessibles à partir de http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/flash_arch_fr.htm

de la situation sociale dans certaines enquêtes spéciales conduites également dans le cadre de l'Eurobaromètre, comme par exemple les enquêtes Eurobaromètre « spéciales » sur le climat social qui couvrent quinze domaines et demandent aux répondants d'évaluer, pour chacun de ces domaines, la situation actuelle, l'évolution de la situation au cours des cinq dernières années et les changements auxquels ils s'attendent au cours de l'année à venir. La quatrième vague (et dernière vague au moment de la rédaction du présent rapport) a été réalisée en juin 2012 et les résultats ont été publiés en septembre 2012. La première vague a été réalisée en 2009 (EB Special 315), la deuxième en 2010 (EB Special 349) et la troisième en 2011 (EB Special 370).³⁸ Les résultats de cette enquête font l'objet d'un autre chapitre du présent rapport (chapitre 6 de la deuxième partie)

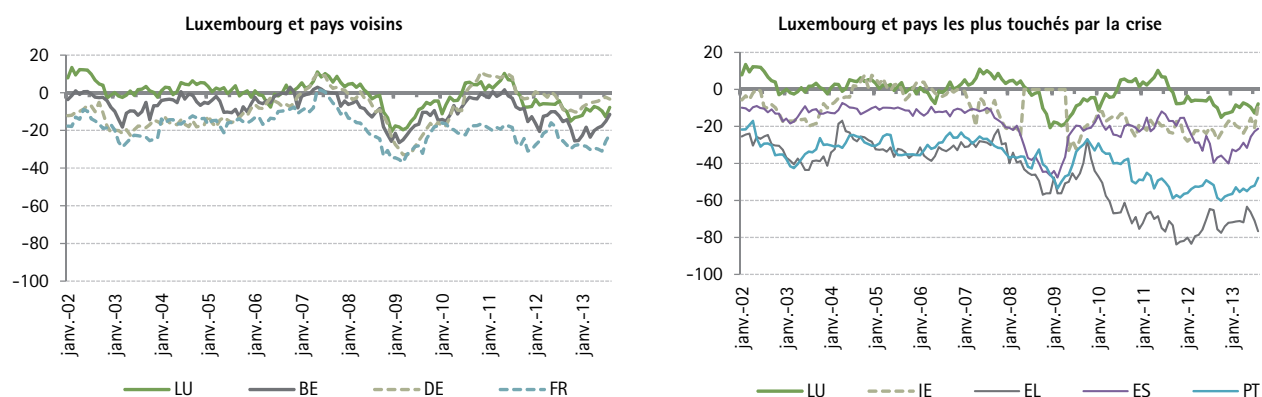
4. On trouve également des éléments sur la perception de la crise dans les réponses aux questions sur la situation financière des ménages de l'enquête EU-SILC dont les résultats sont analysés plus loin dans la présente publication (chapitre 1.2).

Graphique 246: Indicateur synthétique de confiance des consommateurs au Luxembourg et dans la zone euro, janvier 2002-août 2013



Source : Commission européenne

³⁸ Voir également l'enquête sur la perception de la pauvreté et de l'exclusion sociale conduite en août-septembre 2009 (Eurobaromètre spécial, n° 321).

Graphique 247: Indicateur synthétique de confiance des consommateurs au Luxembourg et dans quelques autres pays européens, janvier 2002-août 2013

Source : Commission européenne

1.1 La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'enquête communautaire auprès des consommateurs

L'enquête mensuelle communautaire auprès des consommateurs est composée d'une douzaine de questions qui ont trait à la situation financière du ménage, la situation économique générale, les attentes concernant l'évolution du chômage au cours de l'année à venir, la capacité d'épargne, ainsi que sur les achats importants envisagés (voir annexe pour l'ensemble des questions).

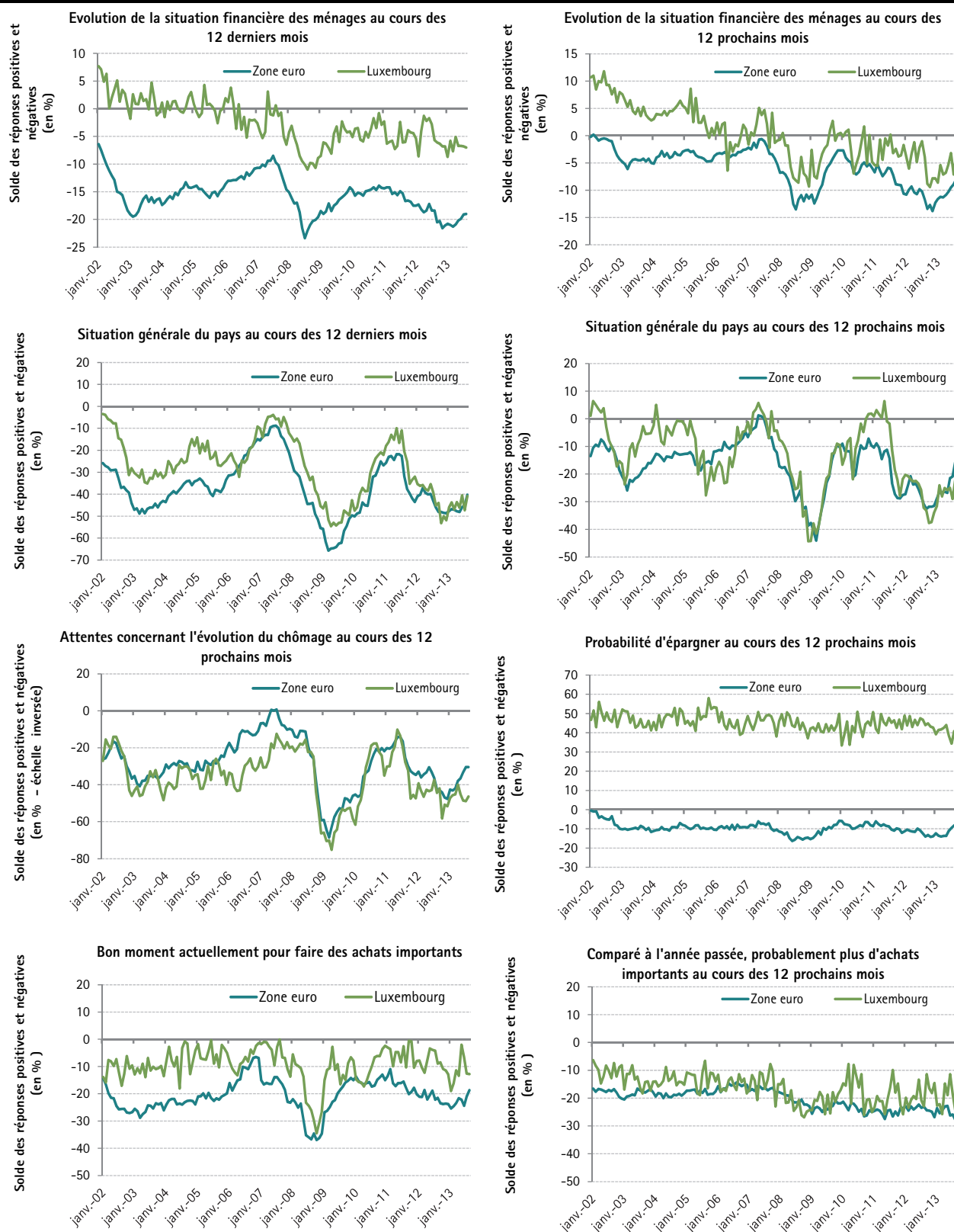
L'indicateur le plus connu – car le plus largement diffusé – est l'indice de confiance des consommateurs (en ce qui concerne le calcul de l'indicateur, voir Encadré 1). On note d'abord qu'en *niveau* l'indicateur de confiance des ménages (c'est-à-dire le solde des réponses positives et négatives à des questions relatives à l'évolution de la situation économique du ménage et du pays) au Luxembourg est supérieur à la moyenne de la zone euro (voir Graphique 246).

Les effets du ralentissement économique de 2001-2002 se répercutent sur l'indicateur de confiance qui chute tout au long de l'année 2002 et cela aussi bien dans la zone euro qu'au Luxembourg, même si on part d'un niveau plus élevé dans notre pays.

A partir du début de l'année 2003 et jusqu'en 2007, le solde des réponses positives et négatives au Luxembourg est le plus souvent (même si parfois seulement légèrement) positif ou seulement légèrement négatif. Par contre pour la zone euro, et malgré la remontée de l'indicateur à partir de 2003, le solde est largement négatif la plupart du temps, l'indicateur ne se rapprochant que passagèrement de l'équilibre au milieu de l'année 2007.

A partir de l'été 2007, l'indicateur de confiance s'oriente à la baisse. Ce mouvement s'accroît encore à partir du milieu de l'année 2008 et cela aussi bien au Grand-Duché que dans la zone euro. L'indicateur de confiance a atteint son point le plus bas au printemps 2009 (solde de -35 points de % dans la zone euro et de -20 points au Luxembourg). Ensuite l'indicateur remonte en tendance au Luxembourg comme dans la zone euro. A noter toutefois que, dans la zone euro, l'indicateur n'a jamais retrouvé son niveau d'avant la crise, alors qu'au Luxembourg l'indicateur de confiance avait passagèrement atteint ce niveau en mai 2011.

En juillet 2010, l'indicateur au Grand-Duché dépasse l'équilibre et atteint en mai 2011 le niveau le plus élevé depuis mai 2007 (+10 points). Dans la zone euro, la remontée a une amplitude moindre. Reflet des incertitudes économiques dans l'ensemble de la zone euro, tout comme au Luxembourg, l'indicateur chute fortement d'août 2011 à novembre puis se stabilise un peu, puis rechute dans la deuxième moitié de l'année 2012. La première moitié de l'année 2013 semble marquée par un léger mieux, mais la confiance reste à un niveau très bas au Luxembourg (voir Graphique 246).

Graphique 248: Perception de la situation économique du ménage et du pays, janvier 2002–août 2013

Source : Commission européenne

Dans la zone euro, l'indicateur de confiance chute également du milieu de l'année 2011 jusqu'à la fin de l'année 2011, puis se stabilise au premier semestre 2012. Comme au Luxembourg, il y a de nouveau un recul de la confiance dans la deuxième moitié de l'année 2012, puis une remontée au cours de la première moitié de l'année 2013 qui est cependant un peu plus franche dans la zone euro qu'au Luxembourg.

On constate qu'en France, l'indicateur de confiance n'a pas augmenté avec la même amplitude, lors de la « reprise » du début de l'année 2009 au milieu de l'année 2011, qu'au Luxembourg, en Belgique et en Allemagne, et qu'il continue à se situer largement en-dessous de son niveau d'avant la crise (voir Graphique 247). En comparant le Luxembourg aux pays européens les plus touchés par la crise, il apparaît que l'indicateur de confiance au Portugal et en Grèce – déjà assez faible avant la crise et se situant très en deçà du niveau luxembourgeois – est en forte baisse depuis le milieu de l'année 2009. En Grèce, le solde atteint -80 dans la deuxième moitié de l'année 2011. Depuis, il n'y a pas eu de véritable remontée de la confiance des consommateurs ni en Grèce, ni au Portugal. En Espagne et en Irlande, on ne peut pas déceler un retour du « pessimisme » d'une telle amplitude.

L'indicateur synthétique de confiance des consommateurs ne donne qu'une image très globale de la perception de la situation économique et sociale. Prises individuellement, les questions de l'enquête communautaire auprès des consommateurs apportent des informations qui permettent de nuancer cette vue globale.

Notons d'abord qu'en termes de tendance on retrouve

- logiquement – les mouvements d'ensemble de l'indicateur synthétique dans la plupart des indicateurs considérés individuellement (voir Graphique 248). En gros, on constate, pour pratiquement tous les indicateurs
- une chute du solde des réponses positives et négatives de janvier 2002 jusqu'au début de l'année 2003;
- un rétablissement jusqu'au milieu de l'année 2007,
- suivi d'un recul assez brutal lié à la crise économique;
- puis d'une amélioration à partir du début de l'année 2009;
- un nouveau recul important à partir d'août 2011;
- une stabilisation au premier semestre 2012 (pour certains indicateurs du moins);

- une nouvelle détérioration au deuxième semestre 2012;
- et une remontée tendancielle pendant la première moitié de l'année 2013 (pour une partie des indicateurs).

Un écart considérable entre la zone euro et le Luxembourg peut être décelé dans le domaine de *l'appréciation par les personnes interrogées concernant l'évolution de la situation financière du ménage au cours de l'année précédant l'enquête*. Le solde des réponses positives et négatives se situe beaucoup plus près de l'équilibre au Luxembourg que dans la zone euro. Néanmoins, au Luxembourg, l'appréciation de l'évolution de la situation financière du ménage pour les douze mois précédant l'enquête se détériore de façon pratiquement continue depuis 2002. Notre pays ne participe pas au redressement de la perception rétrospective qu'on note au niveau de la zone euro pour la période allant du début de l'année 2003 au milieu de l'année 2007. Les appréciations sur l'évolution de la situation financière du ménage au cours de l'année précédant l'enquête se tassent assez fortement du milieu de l'année 2007 jusqu'en automne 2008 puis repartent à la hausse sans que soit cependant atteint le niveau d'avant-crise. Dans la zone euro, la perception de l'évolution de la situation financière du ménage pour les douze mois précédant l'enquête se détériore de nouveau au cours de l'année 2011 et ne rebondit pas en 2012. Au Luxembourg il n'y pas de véritable tendance à la hausse ou à la baisse depuis le milieu de l'année 2009 (voir Graphique 248).

Les *attentes concernant l'évolution future des finances du ménage* se développent moins favorablement au Luxembourg que dans la zone euro, du moins jusqu'au début de l'année 2011. En janvier 2002, le solde des réponses était de +10 points de % au Luxembourg et tout juste à l'équilibre dans la zone euro. Au milieu de l'année 2006, l'indicateur passe dans le rouge au Luxembourg et se situe désormais tout près des valeurs de la zone euro. En d'autres mots, si les habitants du Luxembourg étaient significativement plus optimistes qu'en moyenne dans la zone euro concernant l'évolution de la situation financière du ménage pour l'année suivant l'enquête de 2002 à 2005, tel n'était plus le cas à partir du milieu de l'année 2006 jusqu'au début de l'année 2012. Les attentes concernant l'évolution future des finances du ménage s'améliorent au Luxembourg et dans la zone euro au cours de l'année 2009. Au Grand-Duché, comme dans la zone euro, les anticipations connaissent en 2010 et jusqu'au milieu de l'année

2011 des variations à la baisse, comme à la hausse sans indiquer une tendance claire. Cependant, depuis le milieu de l'année 2011, dans la zone euro, on peut déceler une tendance assez nette à la baisse. L'écart entre le Luxembourg et la zone euro se creuse donc un peu quant à la perception de la situation financière du ménage au cours de l'année à venir. Au deuxième semestre 2012, les attentes pour l'année à venir se détériorent fortement au Luxembourg, avant de connaître une amélioration au 1^{er} semestre 2013.

Encadré 1: L'indicateur de confiance des consommateurs

Il s'agit d'un indice composite construit à partir des réponses aux questions 1. sur l'évolution de la situation financière du ménage de la personne interrogée au cours des 12 prochains mois (question Q2 de l'enquête communautaire auprès des consommateurs), 2. sur le développement de la situation économique générale du pays au cours des douze prochains mois (question Q4 de l'enquête), 3. sur les attentes concernant l'évolution du chômage au cours de l'année à venir (question Q7 de l'enquête), et 4. sur la capacité d'épargner au cours de l'année à venir (question Q11 de l'enquête).

L'indicateur synthétique est une simple moyenne arithmétique. Pour le calculer on additionne les soldes des réponses positives et négatives aux 4 questions énumérées ci-dessus et on divise la somme par 4. A noter que le signe du solde est inversé pour la question 3, à savoir les attentes concernant l'évolution du chômage. On demande en effet aux personnes interrogées si elles s'attendent à une augmentation (choix entre ++ et +) ou une diminution du chômage (choix entre - et --). Un solde positif signifie donc en fait que la majorité des ménages s'attendent à une augmentation du chômage, en d'autres mots une évolution négative sur le marché du travail. Il est donc clair que le signe de ce solde doit être inversé.

En ce qui concerne la perception de l'évolution de la situation économique générale du pays (respectivement au cours des 12 derniers mois, les attentes pour l'année à venir), on constate un parallélisme des évolutions au Luxembourg et dans la zone euro. Pour ce qui est de la perception rétrospective de la situation économique du pays (pour les douze mois précédant l'enquête), on peut relever une chute importante du début de l'année 2008 au milieu de l'année 2009 suivie d'une remontée forte qui ne permet toutefois pas d'atteindre le niveau du

milieu de l'année 2007. Le premier semestre 2011 est caractérisé par une stagnation de la perception de la situation passée de l'économie. La deuxième moitié de l'année 2011 est caractérisée par un recul très fort qui n'atteint cependant pas l'amplitude de la baisse de l'année 2008 et du premier semestre de l'année 2009. Le premier semestre 2012 est caractérisé par une stabilisation, suivi d'un nouveau mouvement à la baisse au deuxième semestre de l'année 2012. Au premier semestre de l'année 2013, la perception rétrospective de l'état du pays s'améliore en tendance. À retenir encore que le différentiel assez important entre le Grand-Duché et la zone euro qui existait de 2003 à 2006 a tendance à se réduire à zéro pour cet indicateur.

En ce qui concerne les *attentes pour l'évolution économique du pays dans l'année suivant l'enquête*, la chute de l'année 2008 est compensée par une hausse à partir du printemps 2009 qui est plus importante au Luxembourg dans la zone euro. Au début de l'année 2011, l'indicateur atteint au Luxembourg son niveau d'avant-crise, mais repart fortement à la baisse à partir d'août 2011. L'indicateur se stabilise au 1^{er} semestre 2012, puis repart à la baisse au second semestre de 2012. Au premier semestre 2013, on note une légère amélioration des attentes concernant l'évolution économique du pays pour les 12 prochains mois.

Les *attentes concernant le chômage* au Luxembourg se sont détériorées de façon importante depuis le milieu de l'année 2008 jusqu'au printemps 2009. C'est également le cas dans la zone euro. Il faudra cependant retenir que la perception de l'évolution du chômage est l'indicateur pour lequel le Luxembourg est le moins bien situé dans la comparaison avec la zone euro. C'est plus particulièrement le cas pour la période allant du milieu de l'année 2005 au milieu de l'année 2008, période au cours de laquelle les habitants du Luxembourg voient l'évolution du chômage de façon plus négative que dans la zone euro. En 2009 et 2010, au Luxembourg, les attentes concernant l'évolution du chômage s'améliorent en tendance et atteignent, au milieu de l'année 2010, leur niveau du début de l'année 2008. A noter, comme pour d'autres composantes de l'indicateur de confiance, une chute importante à partir d'août 2011 des attentes concernant l'évolution du chômage (chute qui est même plus forte au Luxembourg que dans la zone euro), puis, au premier semestre 2012, une stabilisation, du moins au Luxembourg. Le deuxième semestre est marqué par un nouveau mouvement passager de « pessimisme » quant à l'évolution du chômage. Dans la zone euro, au 1^{er}

semestre 2013, il y a un léger regain d'optimisme concernant l'évolution du chômage. Ce regain d'optimisme est un moins net au Luxembourg.

Les enquêteurs demandent également aux participants de dire s'ils considèrent que c'est le *moment de faire des achats importants*. Un recul important pour cet indicateur peut être décelé en 2008, puis une remontée (plus prononcée au Luxembourg que dans la zone euro). Depuis le début de l'année 2009 et jusqu'au début de l'année 2011, il y a plutôt une stagnation pour cet indicateur. Au cours de l'année 2011 et au 1^{er} semestre 2012, si l'indicateur a plutôt tendance à se détériorer un peu dans la zone euro, il reste plutôt au même niveau au Luxembourg (malgré des variations assez fortes d'un mois à l'autre).

Les *intentions d'achats importants pour l'année à venir* se tassent dans la zone euro et au Luxembourg depuis le milieu de l'année 2007 (avec une remontée passagère au Grand-Duché au début de l'année 2010).

On demande finalement également aux personnes interrogées s'il est probable qu'ils puissent *épargner au cours de l'année à venir*. C'est pour cet indicateur – la probabilité d'épargner – que le Luxembourg est le

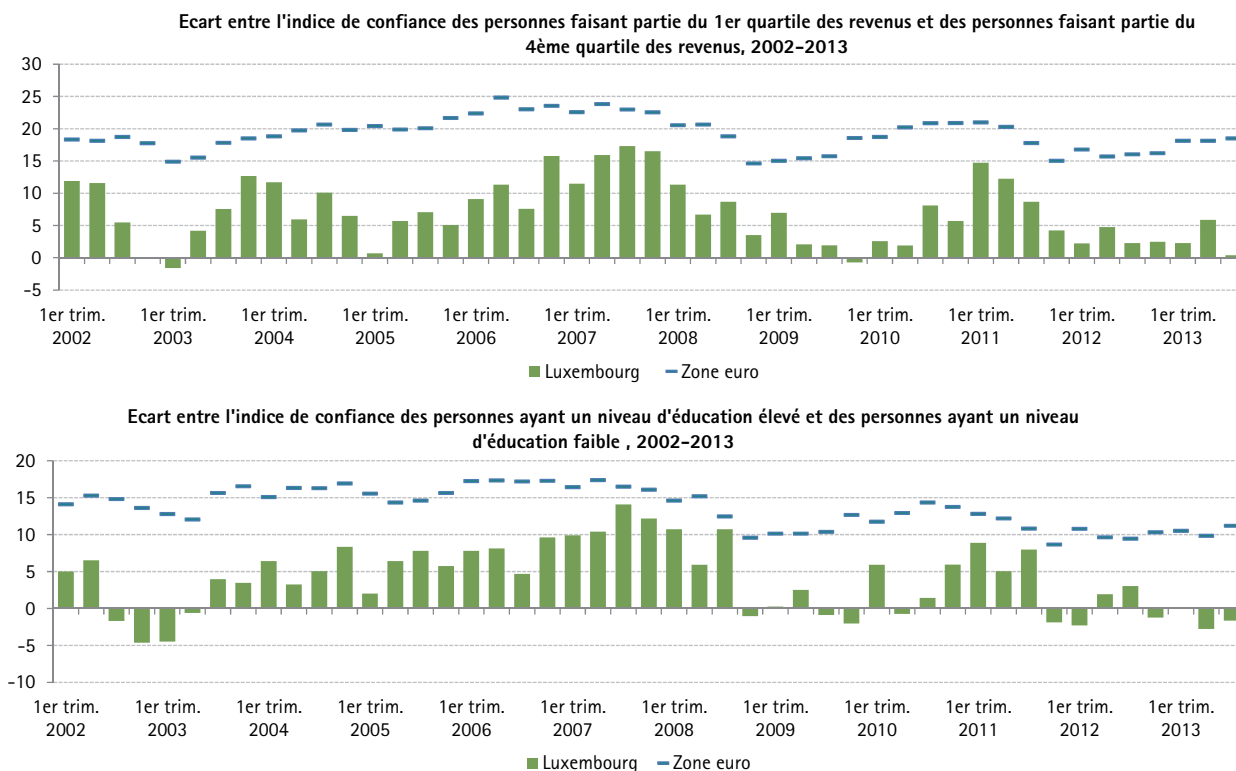
plus éloigné de la plupart des autres pays européens. Signe d'un niveau de vie élevé, les habitants du Luxembourg sont beaucoup plus nombreux à dire qu'ils pensent pouvoir épargner au cours de l'année à venir que le contraire. Certes le solde des réponses diminue légèrement en tendance depuis 2002, mais, en 2009, il reste largement positif (+40 points de %) au Luxembourg, alors qu'il est négatif dans la zone euro (autour de -15 points de %). D'ailleurs, si l'effet de la crise sur l'appréciation de la capacité d'épargner est apparent dans la zone euro (à partir du milieu de l'année 2007 on constate un tassement du solde), tel n'est pas le cas au Luxembourg.

L'impact du statut socio-économique

On peut désagréger les indicateurs par niveau de revenu, par niveau d'éducation et par statut socio-professionnel.

Dans ce qui suit on se limitera à une présentation des écarts selon le statut socio-économique pour l'indicateur synthétique de confiance des consommateurs. Les grandes lignes de l'interprétation peuvent cependant être appliquées à la plupart des indicateurs pris individuellement.

Graphique 249: Ecart entre l'indicateur de confiance des catégories socio-économiques au Luxembourg et dans la zone euro, janvier 2002–août 2013



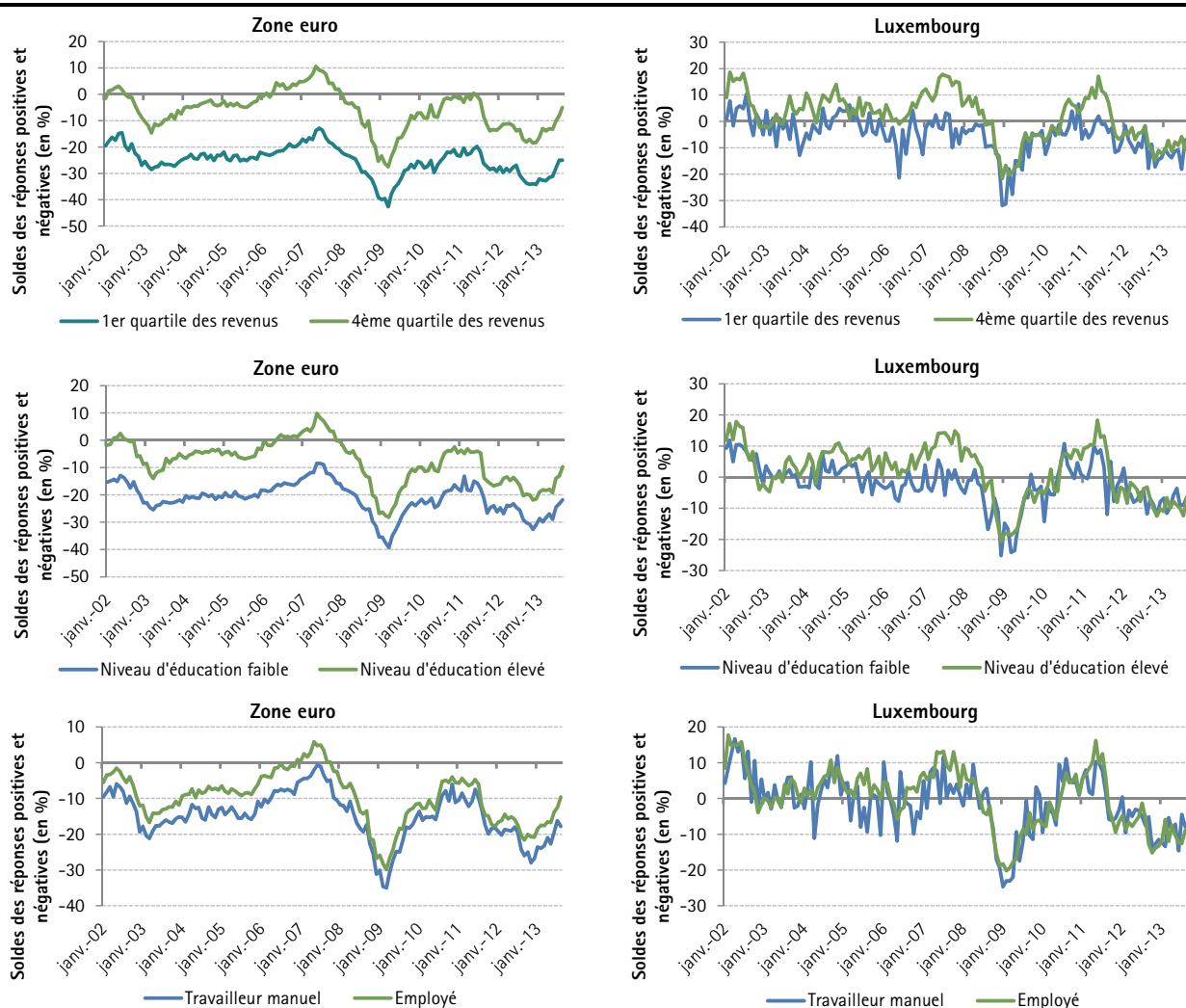
Source : Commission européenne

Pour la zone euro, on retrouve, *pour toutes les catégories socio-économiques*, l'évolution déjà décrite: chute de l'indicateur de confiance en 2002, amélioration sensible de 2003 au milieu de l'année 2007, recul à partir de l'été 2007 (qui s'accroît en 2008), rebond à partir du début de l'année 2009 (sans atteindre le niveau d'avant la crise), puis de nouveau recul au deuxième semestre 2011. Au premier semestre 2012, on constate une stabilisation, avant une nouvelle chute au deuxième semestre 2012 et, enfin, une amélioration au 1^{er} semestre de l'année 2013 (voir Graphique 250).

Pour le Luxembourg, l'évolution est un peu similaire avec, toutefois, une différence significative: l'indicateur de confiance des ménages au Luxembourg semble moins s'améliorer que dans la zone euro au

cours de la période 2003-2007, mis à part un pic passager au cours de l'année 2007 qui se limite d'ailleurs aux groupes sociaux plus favorisés, c'est-à-dire faisant partie du 4^{ème} quartile des revenus ou ayant un niveau d'éducation élevé. Par contre, pour les catégories socio-économiques moins favorisées (1^{er} quartile des revenus et niveau d'éducation faible), on ne peut pas déceler d'amélioration de l'indicateur de confiance des consommateurs de 2003 à 2007. On constate un phénomène similaire lorsque la confiance se rétablit à partir du début de l'année 2009 au Luxembourg (après sa chute importante du milieu de l'année 2007 jusqu'à la fin de l'année 2008). La confiance augmente dans toutes les catégories sociales. Néanmoins, pour les personnes en bas de l'échelle sociale, le plafond est atteint plus vite que pour les personnes situées en haut de cette échelle.

Graphique 250: Indicateur de confiance des consommateurs selon le statut socio-économique, janvier 2002 – août 2013



Source : Commission européenne

Le fait marquant de la comparaison du Luxembourg avec la zone euro par catégories socio-économiques se situe donc dans le domaine de l'écart de l'indicateur de confiance entre les groupes socio-économiques (voir Graphique 249).

Dans la zone euro, il y a un net différentiel entre les groupes situés en haut de l'échelle et en bas de l'échelle, alors qu'au Luxembourg l'écart est assez faible tout au long de la période prise en considération (mis à part l'année 2007 et le premier semestre de l'année 2011 où le rebond de l'indicateur de confiance des groupes des plus éduqués et de ceux ayant les revenus les plus élevés est plus significatif).

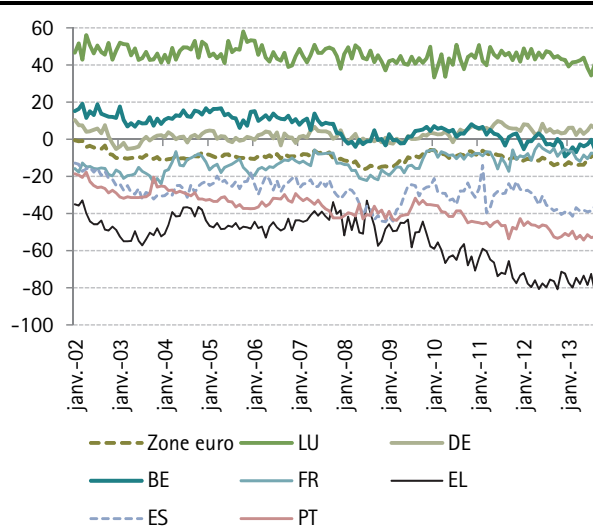
A partir du début de l'année 2008 et jusqu'au 2^{ème} trimestre 2010, l'écart entre groupes socio-économiques tend même vers zéro au Luxembourg (voir Graphique 249). Ajoutons que le différentiel se réduit principalement à cause de la chute plus forte de la confiance des catégories se situant en haut de l'échelle sociale (voir Graphique 250). En d'autres mots, l'« optimisme » (indicateur de confiance) dans ces groupes qui s'était orienté résolument à la hausse en 2007, semble se muer en un « pessimisme » de la même ampleur en 2008. Au cours de l'année 2010 au premier semestre 2011, l'écart augmente de nouveau en tendance suite à une amélioration qui touche avec une plus forte amplitude les groupes socio-économiques les mieux situés. Depuis la fin de l'année 2011, l'écart entre catégories socio-économiques s'est de nouveau réduit à peu de chose (voir Graphique 249).

On a déjà vu que la *perception de la capacité d'épargner au Luxembourg est largement plus positive que dans les autres pays européens* (voir Graphique 248). Pour cet indicateur, on note des soldes fortement négatifs (et en baisse) pour les pays du Sud de l'Europe (voir Graphique 251). Le solde des réponses positives et négatives quant à la capacité d'épargner au cours de l'année suivant l'enquête au Portugal était de -20 points de % au début de l'année 2002. Il est descendu à -50 aujourd'hui. En Grèce, le solde se situait autour de -40 et -50 points jusqu'à la fin de l'année 2009. Depuis, l'indicateur est en baisse continue et atteint aujourd'hui les -80 points. La perception de la capacité d'épargner est également largement négative en Espagne (-40 points environ au 1^{er} semestre 2013).

En France, la perception de la capacité d'épargner se situe, au cours des dernières années, légèrement en dessous ou au même niveau que dans la zone euro dans son ensemble, le solde des réponses positives et négatives est d'environ -13 points de % en moyenne sur la période janvier 2002 – août 2013. Pour l'Allemagne, on note un équilibre des réponses positives et négatives: le solde se situe près de zéro jusqu'en 2010 et est légèrement positif depuis. En Belgique, la perception de la capacité d'épargner s'est détériorée à partir 2002 – et surtout à partir de la deuxième moitié de l'année 2007 – et se maintient actuellement près de l'équilibre. Les seuls pays dont la perception de la capacité d'épargner approche le niveau du Luxembourg sont le Danemark (environ +20 à +25 points au cours du 1^{er} semestre 2013), la Finlande et la Suède (autour de +50 points au 1^{er} semestre 2013) et les Pays-Bas (autour de +20 points au premier semestre 2013).

Il a déjà été dit que c'est dans la perception de la capacité d'épargner que le Luxembourg se distingue le plus largement de la plupart des autres pays européens. Les différences ne s'expriment pas seulement en termes de niveau. Notre pays se distingue également par la relative faiblesse des écarts entre les groupes socio-économiques (voir Graphique 252), comme pour l'indicateur synthétique de confiance et pour les autres indicateurs de l'enquête auprès des consommateurs.

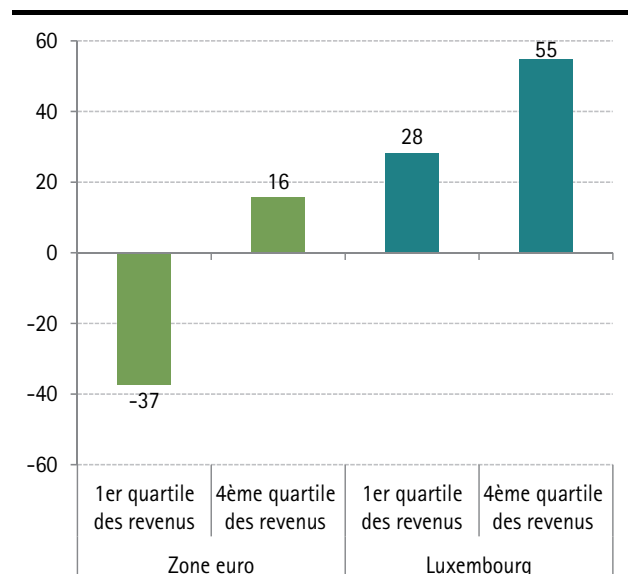
Graphique 251: Perception de la capacité d'épargner pour les douze mois suivant l'enquête, janvier 2002-août 2013



Source : Commission européenne

Le différentiel du solde des réponses positives et négatives dans le domaine de la perception de la capacité d'épargne n'est que de 27 points de % entre le 1^{er} quartile des revenus et le quatrième quartile au Grand-Duché (en moyenne sur la période 2002-2013). Dans la zone euro, l'écart entre ces deux quartiles atteint plus de 53 points de %.

Graphique 252: Perception de la capacité d'épargner pour les douze mois suivant l'enquête selon le revenu, moyenne janvier 2002 – août 2013



Source : Commission européenne

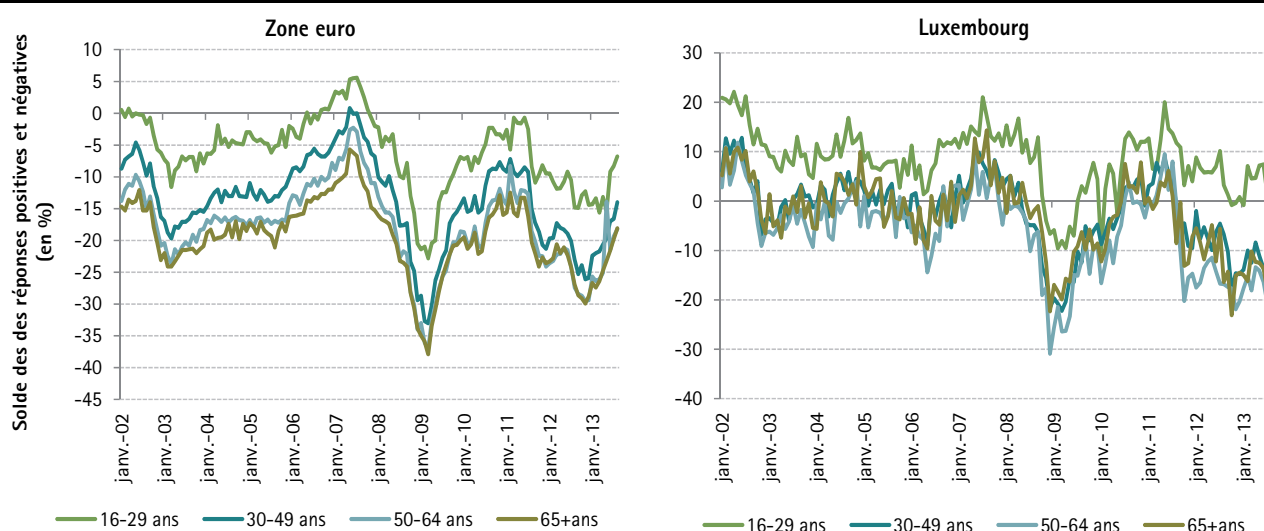
Par ailleurs, pour les revenus faibles, les perspectives d'épargne sont majoritairement négatives dans la zone euro (-37 points de % en moyenne), alors qu'au Luxembourg même ceux se situant en bas de l'échelle des revenus pensent majoritairement pouvoir faire de l'épargne dans l'année à venir (solde de +28 points de % en moyenne).

L'indicateur de confiance selon l'âge

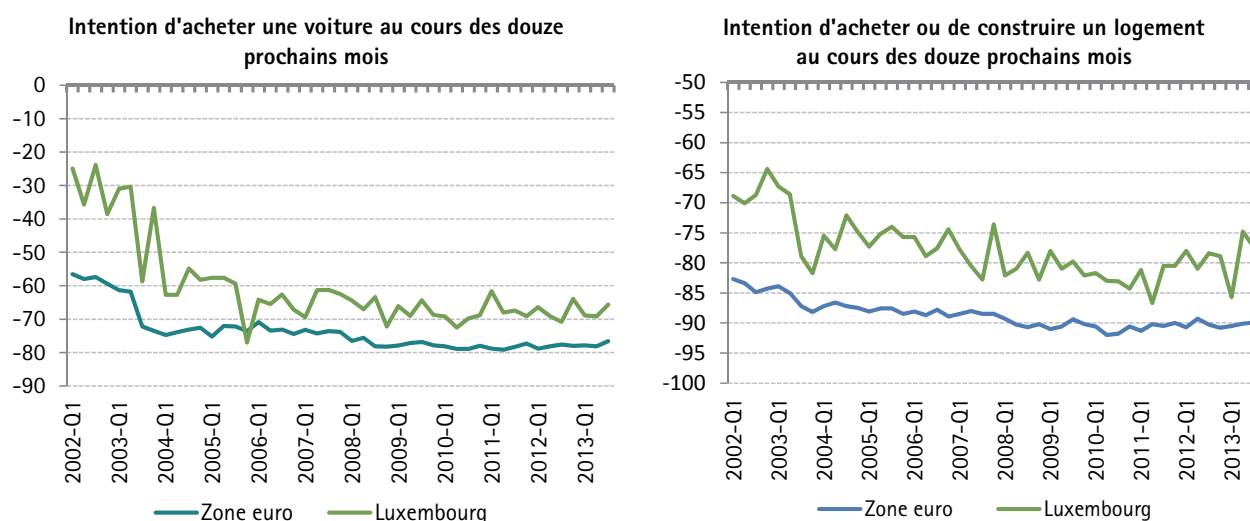
Finalement, on peut comparer l'évolution de l'indicateur de confiance des consommateurs selon l'âge de la personne interrogée. On constate d'abord que, globalement, l'évolution de la confiance est parallèle pour l'ensemble des classes d'âge et cela aussi bien dans la zone euro qu'au Luxembourg (voir Graphique 253).

Les jeunes sont cependant plus optimistes (ou moins pessimistes) que leurs aînés. Le niveau de l'indicateur de confiance semble s'affaiblir en avançant en âge. Dans la zone euro, c'est certainement le cas entre la classe d'âge des 16-29 ans et celle des 30-49 ans. Pour 50 ans et plus, l'indicateur de confiance est encore plus faible.

Graphique 253: Indicateur de confiance des consommateurs selon l'âge, janvier 2002 – août 2013



Source : Commission européenne

Graphique 254: Intentions d'achat de voitures et de logements, 1^{er} trimestre 2002 – 3^{ème} trimestre 2013

Source : Commission européenne

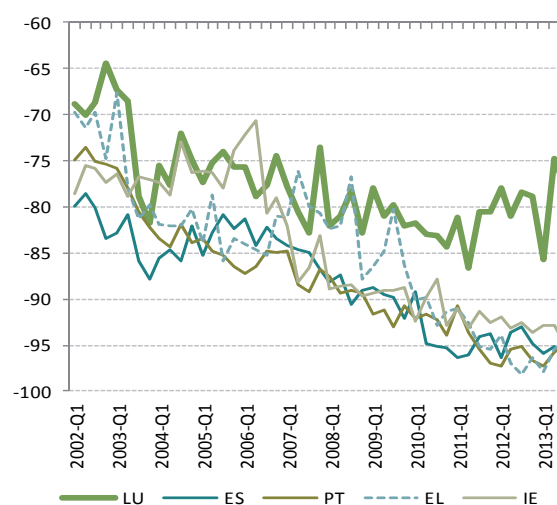
Pour le Luxembourg, les caractéristiques sont similaires sur certains points. Il y a un parallélisme de l'évolution de l'indicateur de confiance pour toutes les classes d'âge. Néanmoins, au Grand-Duché, la confiance des consommateurs de 65 ans et plus se situe au même niveau que celle des 30-49 ans, alors qu'il y a un différentiel en défaveur des premiers dans la zone euro.

Les intentions d'achats de voitures et de logements

Dans l'enquête auprès des consommateurs on pose finalement aux enquêtés (à un rythme trimestriel) des questions sur les intentions d'achats de voitures ou de logements au cours de l'année à venir (voir Graphique 254).

Notons d'abord qu'au Luxembourg les intentions d'achat se situent, d'une manière générale, à un niveau plus élevé que dans la zone euro en moyenne. La crise économique de 2001 à 2003 est synonyme d'un recul très fort des intentions d'achats de voitures et de logements que ce soit au Luxembourg ou dans la zone euro en moyenne.

A signaler encore que l'amélioration des conditions économiques de 2003 à 2007 n'est pas synonyme d'une augmentation des intentions d'achat de voitures ou de logements, ni dans la zone euro, ni au Luxembourg.

Graphique 255: Intentions d'acheter ou de construire un logement au Luxembourg et dans les pays les plus touchés par la crise, 1^{er} trimestre 2002 – 3^{ème} trimestre 2013

Source : Commission européenne

En tendance, ces intentions d'achat se tassent même d'une façon continue pour les logements, du moins jusqu'au début de l'année 2011. Depuis le début de l'année 2011, il semble y avoir un très léger mieux en tendance au Luxembourg pour les intentions d'achat ou de construction de logements. D'un autre côté, les intentions d'achat de voitures stagnent plutôt au Luxembourg, comme dans la zone euro. Ces indicateurs ne semblent pas aussi sensibles aux variations conjoncturelles (et à la crise) que l'indicateur de confiance des ménages.

Il convient finalement de relever la chute continue et importante des intentions d'achat ou de construction de logements dans les pays les plus touchés par la crise, comme l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Irlande (voir Graphique 255).

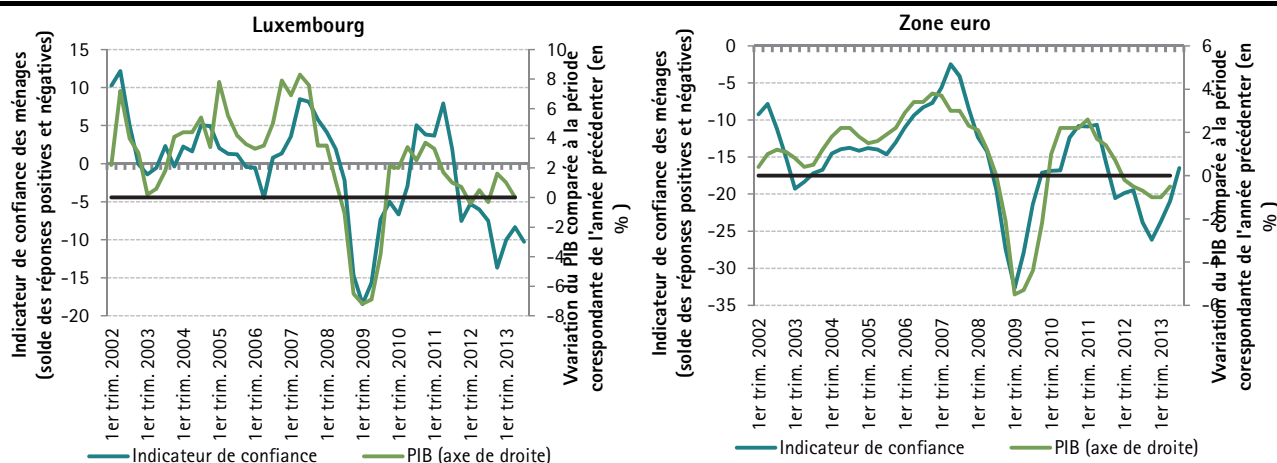
Croissance économique et indicateur de confiance

Sans surprise, le lien entre la croissance économique et la confiance des ménages est confirmé en comparant la croissance trimestrielle du PIB à l'indicateur de confiance des ménages (moyennes trimestrielles). La chute tendancielle de la croissance jusqu'en 2003 se répercute dans le repli de l'indicateur de confiance. Ce qui a été dit plus haut se confirme: en 2005 et en 2006, la confiance des consommateurs peine à retrouver son niveau du début de l'année 2002, malgré les bons résultats de l'économie luxembourgeoise au cours de ces deux années. Au milieu de l'année 2007, la confiance des ménages atteint cependant des niveaux élevés avant de se tasser et de connaître une chute libre au quatrième trimestre 2008. C'est également au cours de ce trimestre que la variation trimestrielle du PIB plonge dans le rouge. A partir du 3^{ème} trimestre 2009, la confiance des ménages se réoriente à la hausse parallèlement à l'amélioration des performances économiques. Le tassement de la croissance du PIB trimestriel à partir de 2011 s'accompagne d'un nouveau recul important, un peu différé, de l'indicateur de confiance des consommateurs (voir Graphique 256).

En conclusion, on peut donc retenir les trois éléments suivants:

- L'évolution de la perception de la situation économique et sociale telle qu'elle se reflète dans les « Business and Consumer Surveys » est fortement marquée par la crise économique et cela tant au Luxembourg que dans les autres pays européens. On est revenu au cours de l'année 2010 à des niveaux plus élevés. Au premier trimestre de l'année 2011, l'indicateur de confiance atteint au Luxembourg son niveau d'avant crise. Pour certaines composantes de l'indicateur de confiance, le niveau d'avant-crise n'est cependant pas atteint (comme par exemple, pour les attentes concernant la situation financière future des ménages). Le second semestre 2011 est caractérisé de nouveau par une chute de la confiance des consommateurs, suivie par une stabilisation au 1^{er} semestre 2012 (à un niveau assez bas néanmoins) et une nouvelle chute au deuxième semestre 2012. L'indicateur se réoriente à la hausse au 1^{er} semestre 2013 (d'ailleurs un peu moins clairement au Luxembourg que dans la zone euro dans son ensemble)
- Quant au *niveau de la confiance des consommateurs*, les réponses des habitants du Luxembourg sont moins négatives (ou plus positives) que dans la zone euro dans son ensemble. A noter que la perception de l'évolution du chômage est l'indicateur pour lequel le Luxembourg se place le moins favorablement dans cette comparaison.
- L'écart de la perception de la situation économique et sociale entre les groupes socio-économiques (par exemple entre les quartiles de revenu) au Luxembourg est moins important que dans les autres pays européens.

Graphique 256: Croissance trimestrielle du PIB et indicateur de confiance des consommateurs au Luxembourg et dans la zone euro, 1^{er} trimestre 2002 – 3^{ème} trimestre 2013



Source : Commission européenne

1.2 La situation financière et matérielle des ménages au travers l'enquête EU-SILC

L'enquête EU-SILC (*European Survey on Income and Living Conditions*) est une enquête communautaire qui est réalisée chaque année au Luxembourg par le STATEC en collaboration avec le CEPS/INSTEAD. À côté des questions sur le revenu des ménages (qui permettent notamment de calculer des indicateurs objectifs basés sur la distribution des revenus, comme le taux de risque de pauvreté et le coefficient de Gini), l'enquête contient des questions subjectives sur la perception qu'ont les ménages de leur propre situation financière et matérielle. Les développements qui suivent s'appuient sur les résultats de cette enquête. Nous utiliserons aussi les résultats de la nouvelle enquête européenne sur le patrimoine des ménages (*Household Finance and Consumption Survey*)

1.2.1 Difficultés à joindre les deux bouts

En 2012, 23% des ménages résidents au Luxembourg déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, autrement dit pour s'acquitter de leurs dépenses courantes dans l'état actuel de leurs finances. Plus précisément, joindre les deux bouts est « plutôt difficile » pour 13.5% des ménages, « difficile » pour 6.1%, tandis que pour 3.4% des ménages ceci est vécu comme « très difficile ».

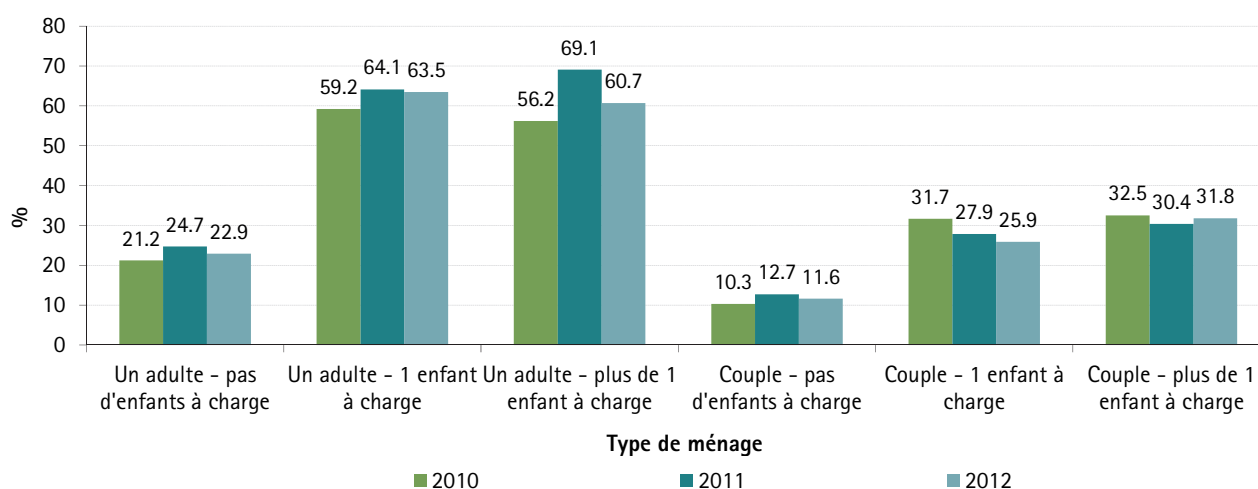
L'information contenue dans le tableau précédent est de nature subjective: ce sont les ménages eux-mêmes qui évaluent leur capacité à joindre les deux bouts. Ce manque d'objectivité a pu conduire certains à critiquer cette mesure car la perception qu'ont les ménages de leur situation financière peut être biaisée par des facteurs extérieurs comme l'environnement économique global (même si celui-ci n'affecte pas directement le niveau de vie du ménage). Cependant, un indicateur basé sur le ressenti est sans doute utile dans la mesure où la perception qu'ont les ménages de leur situation financière peut avoir des répercussions directes sur leur épargne et leur consommation.

Des écarts importants existent selon les catégories de ménages. Les ménages avec un seul adulte déclarent plus fréquemment rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts que les ménages de deux adultes. Parmi les premiers, ce sont les ménages avec enfants à charge (familles « monoparentales ») qui sont les plus exposés: en 2012, 64% des ménages composés d'un adulte et d'un enfant à charge et 61% des ménages d'un adulte et au moins deux enfants à charge déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, contre 23% des ménages isolés (un adulte sans enfants à charge). La perception s'améliore quand on interroge les couples: 12% des couples sans enfants à charge déclarent avoir des difficultés, mais 26% des couples avec un enfant et 32% de ceux avec au moins deux enfants sont concernés. La présence d'enfants à charge dans un ménage contribue donc à détériorer la perception qu'a le ménage de sa situation financière.

Tableau 74: Distribution des ménages (%) selon leur capacité à joindre les deux bouts, 2003-2012

	Capacité du ménage à joindre les deux bouts						Difficultés à joindre les deux bouts	Pas de difficultés à joindre les deux bouts
	Très difficile	Difficile	Plutôt difficile	Plutôt facile	Facile	Très facile		
2003	1.8	4.8	12.4	27.7	39.1	14.2	19.0	81.0
2004	2.0	3.9	12.4	26.8	38.5	16.4	18.3	81.7
2005	1.9	4.1	12.6	26.6	40.8	14.0	18.6	81.4
2006	1.7	3.4	12.4	29.9	40.0	12.5	17.5	82.5
2007	1.8	4.6	11.1	30.1	41.1	11.2	17.6	82.4
2008	2.0	4.8	12.7	29.7	40.1	10.8	19.4	80.6
2009	2.2	5.4	15.4	30.3	35.7	11.0	23.0	77.0
2010	2.2	6.2	14.0	31.6	36.4	9.7	22.4	77.6
2011	2.6	6.4	15.2	29.8	34.7	11.3	24.2	75.8
2012	3.4	6.1	13.5	29.7	36.6	10.8	22.9	77.1

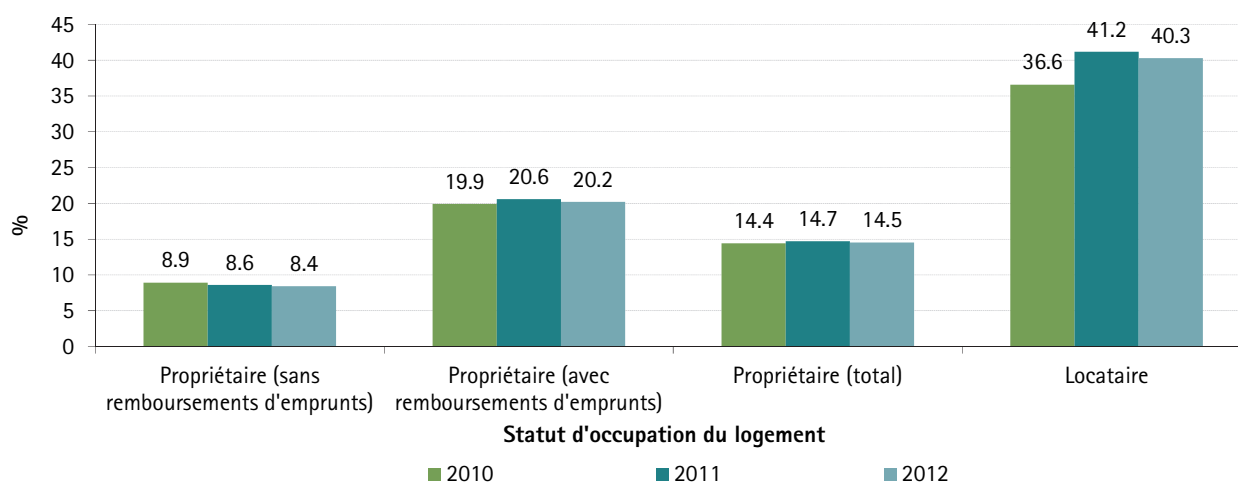
Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 257: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le type de ménage, 2010-2012

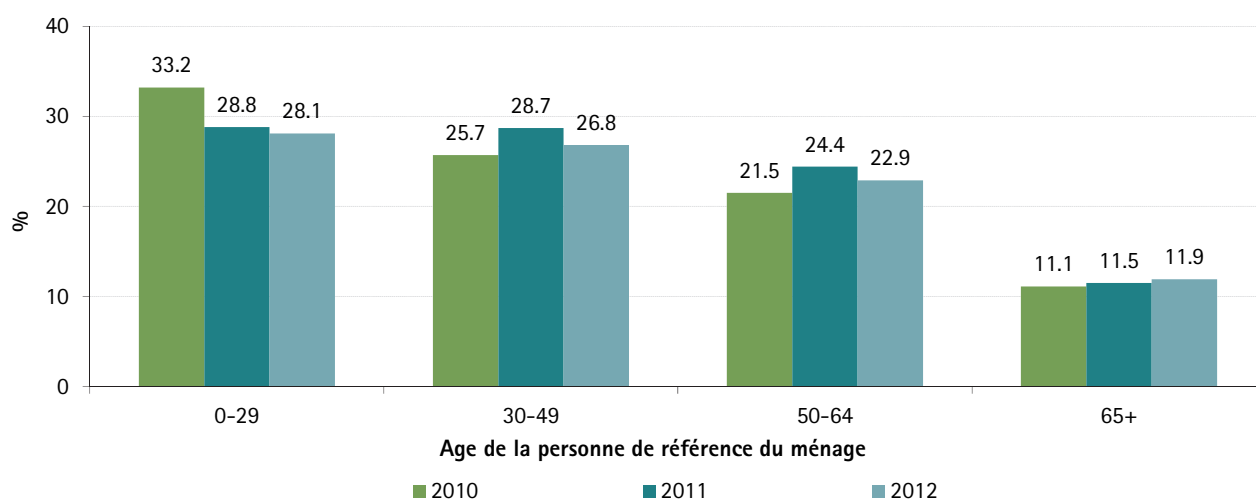
Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

En 2012, ce sont plus de 40% des ménages locataires de leur habitation qui déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts. Cette proportion chute à 15% parmi les ménages propriétaires, avec cependant un écart important entre les ménages qui ont encore des remboursements d'emprunts en cours, dont 20% disent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, et ceux qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunts à effectuer, dont « seulement » 8% déclarent avoir des difficultés. Cela illustre le poids important que représentent pour les finances des ménages les remboursements de crédits pour l'achat de la résidence principale.

Ce sont les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans qui déclarent le plus souvent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts: 28% des ménages de cette catégorie le déclarent en 2012, contre 12% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus. D'après les données, la perception par les ménages de leur situation financière s'améliore à mesure que l'âge de la personne de référence augmente. Cependant, la fracture est assez nette entre les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus, dont 12% déclarent avoir des difficultés, et les autres ménages, pour lesquels cette proportion est nettement supérieure (plus de 23% en moyenne).

Graphique 258: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le statut d'occupation du logement, 2010-2012

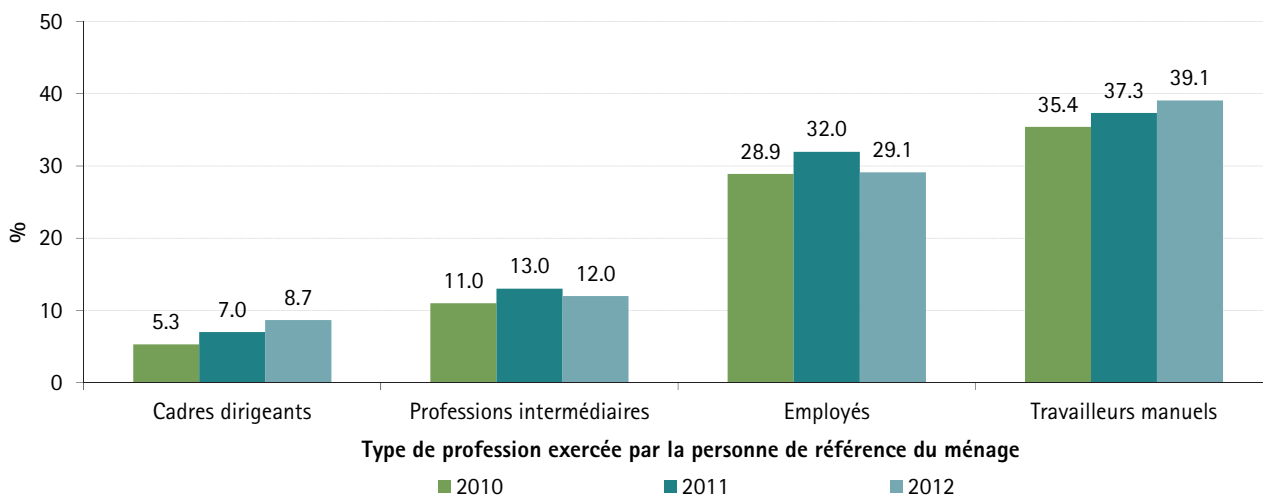
Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 259: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon l'âge de la personne de référence, 2010-2012

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

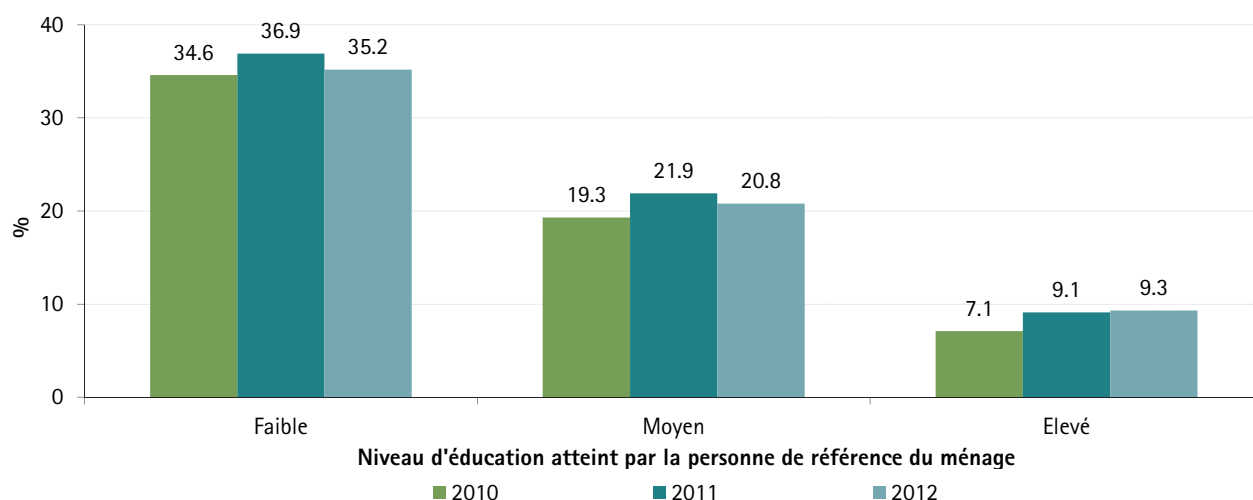
Des différences de perception existent également entre les ménages selon que la personne de référence exerce une activité de cadre dirigeant ou une activité manuelle: 39% des derniers déclarent avoir rencontré des difficultés pour joindre les deux bouts en 2012, contre 9% des premiers. Il apparaît que plus on monte dans l'échelle des professions, moins on ressent de difficultés pour joindre les deux bouts.

Des écarts apparaissent aussi selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage. D'après les résultats, ce sont 35% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation (secondaire inférieur) qui déclarent faire face à des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 21% des ménages dont la personne de référence a atteint un niveau moyen (secondaire supérieur) et 9% de ceux dont la personne de référence a atteint un niveau élevé (universitaire).

Graphique 260: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le type de profession exercée par la personne de référence, 2010-2012

Note : utilisation de la nomenclature ISCO-08 à partir de 2012

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

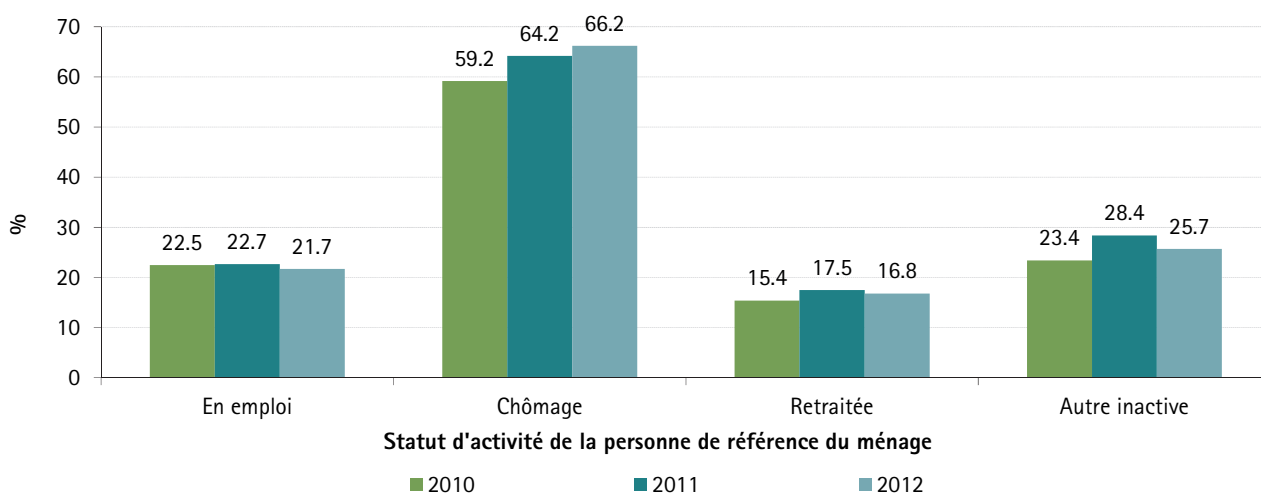
Graphique 261 : Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence, 2010-2012

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

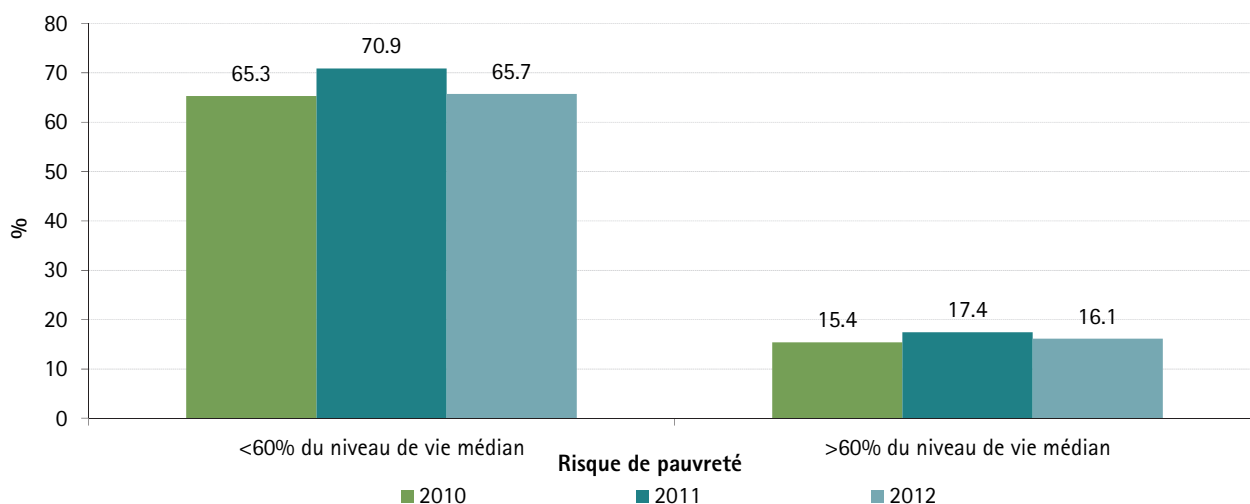
Les résultats selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage montrent que ce sont les ménages dont celle-ci est au chômage qui déclarent le plus souvent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts: 66% de ces ménages le déclarent en 2012, contre 26% des ménages dont la personne de référence est inactive (autre que retraitée), 22% des ménages dont la personne de référence est en emploi et 17% des ménages dont la personne de référence est retraitée. On voit ainsi que le fait d'être en emploi n'est pas forcément la meilleure protection contre les difficultés financières. La tendance sur la période 2010-2012 est stable, à l'exception des ménages dont la personne de référence est au chômage, qui sont de

plus en plus nombreux à avoir des difficultés à joindre les deux bouts (59% déclaraient en 2010 avoir des difficultés, contre 64% en 2011 et 66% en 2012).

Deux tiers des ménages en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que leur niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian, déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 16% de ceux qui ne sont pas en risque de pauvreté. En croisant une question subjective (difficulté à joindre les deux bouts) avec une question plus objective (risque de pauvreté), on obtient des résultats qui sont cohérents.

Graphique 262: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le statut d'activité de la personne de référence, 2010-2012

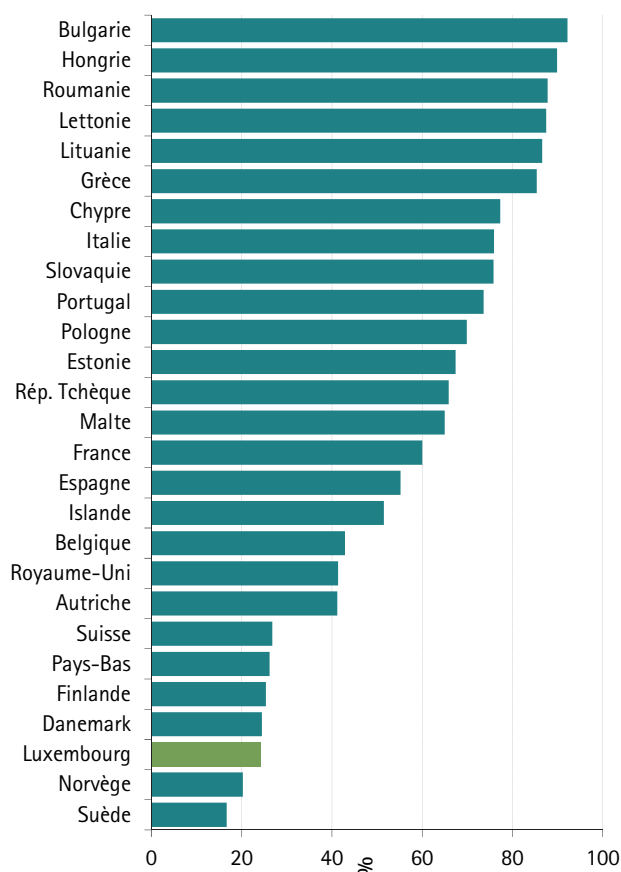
Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 263: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le risque de pauvreté, 2010-2012

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Si l'on compare la proportion des ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts dans les différents pays Européens, celle-ci est encore faible au Luxembourg, malgré une tendance à la hausse au cours des dernières années. Le Luxembourg se place dans le peloton de tête des pays Européens, en troisième position, juste derrière la Suède (17% des ménages en Suède déclaraient en 2011 avoir des difficultés pour joindre les deux bouts) et la Norvège (20%). La Belgique (43%) et la France (60%) affichent des proportions beaucoup plus élevées que le Luxembourg. Les proportions les plus élevées sont observées dans les pays d'Europe de l'Est, notamment la Bulgarie (92%), la Hongrie (90%) et la Roumanie, où 88% des ménages déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts.

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg font qu'une partie de la population est exclue de biens et de services qui sont importants pour permettre une bonne insertion dans la société. Par exemple, seulement 16% des ménages qui déclarent rencontrer de grandes difficultés pour joindre les deux bouts déclarent avoir les moyens de partir une semaine en vacances loin de leur domicile. Cette proportion augmente à mesure qu'il est plus facile pour le ménage d'arriver à joindre les deux bouts. Néanmoins, ce sont à peine plus de la moitié (51%) des ménages faisant face à des difficultés financières qui déclarent être en mesure de partir en vacances, contre 96.5% des ménages ne faisant pas face à des difficultés.

Graphique 264: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, comparaison européenne, 2011

Note : Certains pays participant à la collecte EU-SILC ont refusé d'inclure leurs micro-données dans l'UDB. C'est le cas de l'Allemagne, la Slovaquie et l'Irlande

Source : EUROSTAT, EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC), User Data Base (Version 01-08-13)

Tableau 75: Pourcentage de ménages pouvant s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2010-2012

	2010	2011	2012
Très difficile	10.6	14.1	15.8
Difficile	33.8	38.0	38.3
Plutôt difficile	65.0	63.9	64.8
<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>51.1</i>	<i>51.7</i>	<i>50.6</i>
Plutôt facile	92.3	93.3	92.5
Facile	98.9	98.2	98.7
Très facile	99.6	99.4	100.0
<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>96.3</i>	<i>96.5</i>	<i>96.5</i>
Total	86.2	85.6	86.0

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Tableau 76: Pourcentage de ménages pouvant s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien), selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2010-2012

	2010	2011	2012
Très difficile	73.3	67.2	79.1
Difficile	94.0	89.0	93.2
Plutôt difficile	98.2	98.2	98.0
<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>94.7</i>	<i>92.4</i>	<i>94.0</i>
Plutôt facile	99.6	99.6	99.4
Facile	99.9	99.4	99.8
Très facile	100.0	100.0	100.0
<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>99.8</i>	<i>99.6</i>	<i>99.7</i>
Total	98.7	97.8	98.4

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Tableau 77: Pourcentage de ménages pouvant faire face à des dépenses financières imprévues, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2010-2012

	2010	2011	2012
Très difficile	10.0	3.4	8.8
Difficile	22.0	25.8	16.0
Plutôt difficile	36.4	41.0	41.2
<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>29.9</i>	<i>33.0</i>	<i>29.7</i>
Plutôt facile	80.8	84.0	84.0
Facile	94.8	95.6	94.8
Très facile	97.7	97.3	97.9
<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>89.5</i>	<i>91.3</i>	<i>91.1</i>
Total	76.2	77.2	77.0

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Une autre conséquence des problèmes financiers rencontrés par certains ménages est que 20% de ceux qui déclarent avoir de très grandes difficultés ne sont pas en mesure de s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien). Cette proportion diminue fortement à mesure qu'il est plus facile pour les ménages d'arriver à joindre les deux bouts: 100% de ceux qui arrivent très facilement à joindre les deux bouts peuvent aussi s'offrir un repas de viande ou de poisson tous les deux jours.

Seulement 30% des ménages qui déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts déclarent pouvoir faire face à des dépenses financières imprévues, contre 91% de ceux qui déclarent ne pas avoir de difficultés. Cette proportion chute à 9% lorsqu'il est très difficile pour le ménage de joindre les deux bouts et 16% lorsque cela est difficile.

1.2.2 La perception de la charge financière du logement

La charge financière du logement est une question centrale pour les finances des ménages. En 2012, 38% des ménages résidant au Luxembourg considèrent que la charge financière de leur logement est importante, 45% qu'elle est moyennement importante, et 17% qu'elle n'est pas du tout importante. Pour plus de 83% des ménages au Luxembourg, le problème de la charge financière liée au logement est donc préoccupant. La tendance observée sur la période 2003-2012 est à l'aggravation: alors qu'en 2003 un ménage sur quatre percevait la charge financière de leur logement comme pas du tout importante, ce pourcentage n'est plus que de 17% en 2012.

Tableau 78: Distribution des ménages (%) selon la perception de la charge financière du logement, 2003-2012

	Perception de la charge financière du logement			Total
	Impor- tante	moyennement importante	Pas du tout importante	
2003	27.4	47.1	25.5	100.0
2004	28.2	48.7	23.1	100.0
2005	26.6	46.5	26.9	100.0
2006	28.8	48.7	22.5	100.0
2007	34.0	44.5	21.5	100.0
2008	32.8	45.5	21.7	100.0
2009	33.0	47.0	20.0	100.0
2010	36.4	45.5	18.1	100.0
2011	36.4	46.9	16.7	100.0
2012	38.2	45.2	16.6	100.0

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Logiquement, la charge financière du logement est corrélée avec la capacité du ménage à joindre les deux bouts: pour 72% des ménages qui déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, la charge financière du logement est perçue comme importante, alors que cela ne concerne que 28% des ménages qui déclarent ne pas avoir de difficultés.

La charge financière du logement n'est pas ressentie de la même manière par toutes les catégories de ménages. La perception s'aggrave s'il y a des enfants à charge dans le ménage. Pour 21% des ménages composés d'un adulte sans enfants à charge, la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, tandis qu'elle ne l'est que pour 8.5% des ménages monoparentaux avec un enfant à charge et 3% des ménages monoparentaux avec au moins deux enfants à charge. Par ailleurs, ce sont 22% des ménages de deux adultes sans enfants à charge qui considèrent pas du tout importante la charge financière de leur logement. Ce pourcentage chute à 11% pour les couples avec un enfant à charge et 8% pour les couples avec au moins deux enfants à charge.

Pour seulement 15% des ménages locataires de leur résidence principale et 10% des ménages propriétaires qui ont encore des remboursements d'emprunt à effectuer, la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, alors qu'elle l'est pour 25% des ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunt. On observe aussi que 10% des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans perçoivent comme pas du tout importante la charge financière du logement, contre 24% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus: la perception de la charge financière du logement semble donc s'améliorer à mesure que l'âge de la personne de référence augmente. Le poids du logement est également considéré plus lourd par les ménages dont la personne de référence exerce un travail manuel, à un niveau de qualification faible ou est au chômage.

Dans la comparaison européenne, le Luxembourg se trouve moins bien placé que lorsqu'on avait considéré la difficulté des ménages à joindre les deux bouts (voir section précédente). Avec 83% des ménages qui ressentent comme importante ou moyennement importante la charge financière de leur logement, le Luxembourg se situe dans le milieu des pays européens. Ce sont les pays scandinaves qui enregistrent les taux les plus faibles: 30% des

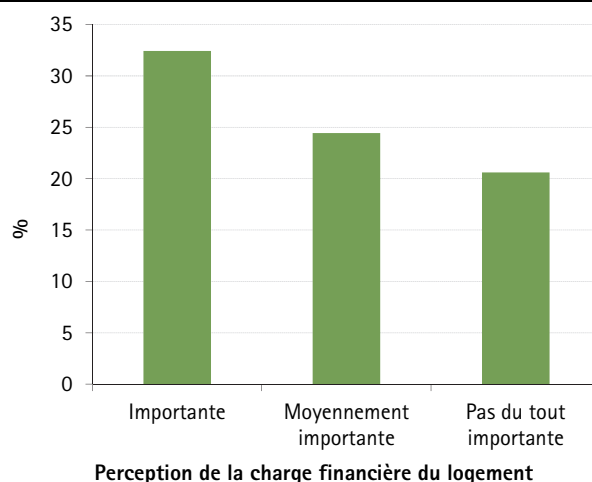
ménages au Danemark perçoivent comme importante ou moyennement importante la charge financière de leur logement, 40% des ménages en Suède et 41% en Norvège. A l'autre extrémité, l'Italie, la Roumanie et l'Espagne enregistrent les plus mauvais scores. Dans ces trois pays, plus de 95% des ménages perçoivent comme importante ou moyennement importante la charge financière de leur logement.

Tableau 79: Distribution des ménages (%) selon la perception de la charge financière du logement et la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2012

	Perception de la charge financière du logement			Total
	Importante	moyennement importante	Pas du tout importante	
Très difficile	91.8	4.9	3.3	100.0
Difficile	78.7	17.0	4.3	100.0
Plutôt difficile	64.0	31.5	4.5	100.0
<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>71.9</i>	<i>23.8</i>	<i>4.3</i>	<i>100.0</i>
Plutôt facile	42.2	49.5	8.3	100.0
Facile	23.4	55.9	20.7	100.0
Très facile	7.2	41.9	50.9	100.0
<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>28.3</i>	<i>51.5</i>	<i>20.2</i>	<i>100.0</i>
Total	38.2	45.2	16.6	100.0

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 265: Part (%) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction de la perception de la charge financière du logement, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Tableau 80: Distribution (%) des ménages selon la perception de la charge financière du logement, par type de ménage, statut d'occupation du logement et âge, type de profession, niveau d'éducation atteint et statut d'activité de la personne de référence du ménage, 2012

		Perception de la charge financière du logement			Total
		Importante	moyennement importante	Pas du tout importante	
Type de ménage	Un adulte – pas d'enfants à charge	33.0	46.0	21.0	100.0
	Un adulte – 1 enfant à charge	70.7	20.8	8.5	100.0
	Un adulte – plus de 1 enfant à charge	78.6	18.0	3.4	100.0
	Deux adultes – pas d'enfants à charge	27.0	50.6	22.4	100.0
	Deux adultes – 1 enfant à charge	42.8	45.9	11.3	100.0
	Deux adultes – plus de 1 enfant à charge	54.2	38.0	7.8	100.0
Statut d'occupation du logement	Ménages propriétaires (pas de remboursements d'emprunts en cours)	24.3	50.6	25.1	100.0
	Ménages propriétaires (remboursements d'emprunts en cours)	41.9	47.8	10.3	100.0
	Ménages locataires	48.6	36.8	14.6	100.0
Age de la personne de référence	0-29	44.8	45.7	9.5	100.0
	30-49	44.3	43.2	12.5	100.0
	50-64	34.8	44.9	20.3	100.0
	65+	26.6	49.9	23.5	100.0
Profession de la personne de référence	Cadres dirigeants, professions intellectuelles	27.5	49.6	22.9	100.0
	Professions intermédiaires	28.3	51.7	20.0	100.0
	Employés	41.0	44.8	14.2	100.0
	Travailleurs manuels	51.1	37.8	11.1	100.0
Niveau d'éducation atteint par la personne de référence	Faible	48.2	38.5	13.3	100.0
	Moyen	35.9	47.6	16.5	100.0
	Élevé	28.2	50.7	21.1	100.0
Statut d'activité de la personne de référence	En emploi	39.9	45.3	14.8	100.0
	Chômage	62.3	32.8	4.9	100.0
	Pensionné	30.2	46.8	23.0	100.0
	Autre inactif	37.9	46.2	15.9	100.0

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

L'enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) collecte au niveau de chaque ménage le montant total des coûts induits par le logement. Ces coûts comprennent le remboursement de l'emprunt logement (capital et intérêts) pour les ménages propriétaires de leur résidence principale, le paiement du loyer pour les ménages locataires, les assurances obligatoires pour le logement, les charges diverses en lien avec le logement (enlèvement des ordures ménagères, assainissement des eaux usées, adduction d'eau...), les factures pour l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage ainsi que les taxes (par ex. l'impôt foncier communal). On retranche à cela le montant des aides au logement.

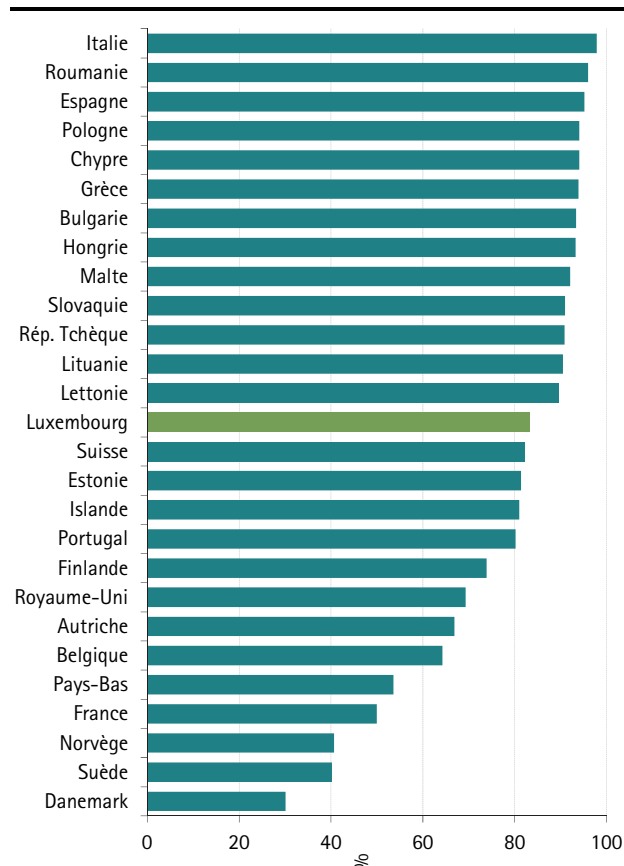
Pour les ménages qui déclarent que la charge financière de leur logement est importante, le coût total induit par le logement représente en moyenne 20% du revenu brut du ménage. Cette part chute à 14% si la charge du logement est moyennement importante et 9% si elle n'est pas du tout importante. Ces données quantitatives vont donc dans le sens des déclarations des ménages.

C'est chez les ménages monoparentaux, c'est-à-dire les ménages composés d'un seul adulte avec un ou plusieurs enfants à charge, que la part des coûts du

logement est la plus importante: ces coûts représentent environ 30% du revenu brut de ces ménages. Si l'on compare ce résultat avec celui pour les ménages d'un adulte sans enfants à charge – 17% du revenu brut – on voit que la part des coûts du logement augmente s'il y a des enfants à charge au sein du ménage. Par rapport aux ménages avec seul adulte, la part des coûts du logement est moins élevée chez les ménages de deux adultes: elle est de 12% en moyenne pour les ménages de deux adultes sans enfants à charge, 19% pour les ménages de deux adultes avec un enfant à charge et 20% pour les ménages de deux adultes avec plus d'un enfant à charge. Là encore, la part des coûts du logement augmente s'il y a des enfants à charge dans le ménage.

En 2012, le coût total du logement pour les ménages locataires représente 17% du revenu brut de ces ménages, contre 3% pour les ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de crédit à rembourser. Pour les ménages propriétaires qui ont encore des crédits à rembourser, la part monte à 22%. Ce résultat illustre bien le poids important des remboursements d'emprunt sur le budget des ménages propriétaires.

Graphique 266: Pourcentage des ménages qui perçoivent comme importante ou moyennement importante la charge financière de leur logement, 2011



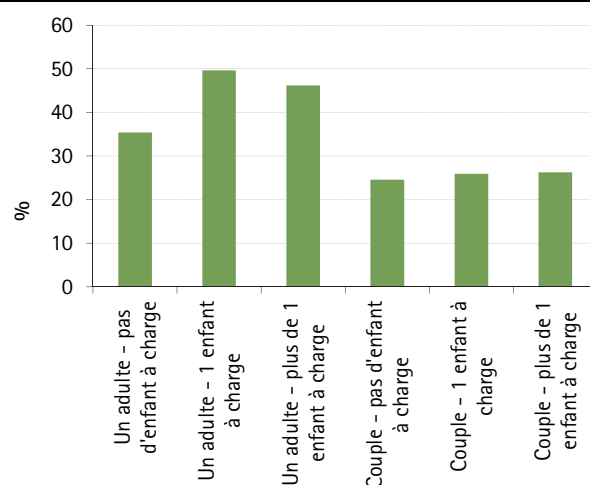
Note : Certains pays participant à la collecte EU-SILC ont refusé d'inclure leurs micro-données dans l'UDB. C'est le cas de l'Allemagne, la Slovaquie et l'Irlande

Source : EUROSTAT, EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC), User Data Base (Version 01-08-13)

Le taux de surcharge des coûts du logement représente, en pourcentage, la part de la population vivant dans des ménages dont les coûts totaux de logement (après déduction des allocations de logement) représentent plus de 40 % du revenu disponible (après déduction des allocations de logement).

Ce taux reste marginal au Luxembourg, avec 4.2% de la population qui est concernée. Cependant, près d'un quart des personnes en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire dont le niveau de vie est en-dessous de 60% du niveau de vie médian, sont concernées par la surcharge des coûts du logement.

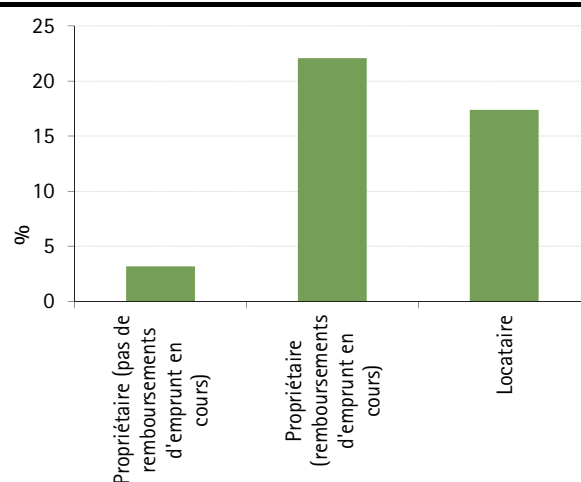
Graphique 267: Part (%) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction du type de ménage, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Source: STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 268: Part (%) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction du statut d'occupation du logement, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Tableau 81: Taux de surcharge des coûts du logement (%) en fonction de l'âge et du risque de pauvreté, 2011

	Risque de pauvreté		Total
	Oui	Non	
Total	23.6	1.1	4.2
<i>Moins de 6 ans</i>	22.2	0.6	5.1
<i>De 6 à 11 ans</i>	15.9	0.3	3.4
<i>De 12 à 17 ans</i>	11.6	0.1	2.4
<i>Moins de 18 ans</i>	16.8	0.3	3.7
<i>De 18 à 24 ans</i>	26.3	0.6	5.0
<i>De 25 à 64 ans</i>	27.2	1.3	4.7
<i>De 65 ans ou plus</i>	23.5	1.3	2.4

Risque de pauvreté : revenu équivalent (niveau de vie) en-dessous 60% du revenu équivalent médian

Source : Eurostat, EuroBase

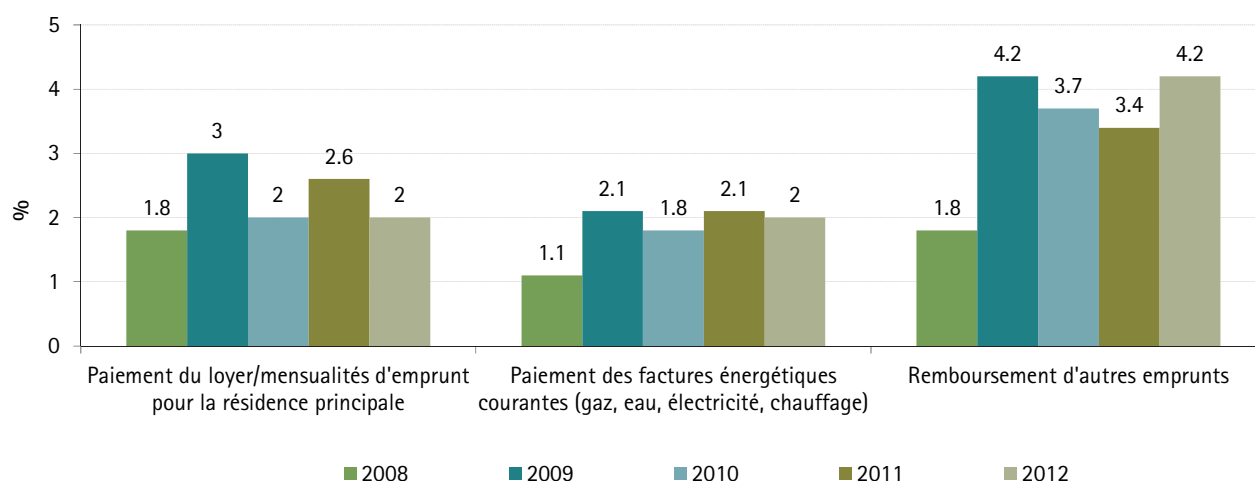
au cours des dernières années, le problème des arriérés de paiement reste encore marginal au Luxembourg.

Les problèmes d'arriérés de paiement sont plus répandus parmi les ménages d'un seul adulte que parmi ceux avec deux adultes. En outre, la situation s'aggrave avec la présence d'enfants à charge dans le ménage. Par exemple, si 2% des ménages d'un adulte sans enfants à charge (ménages « isolés ») ont déclaré avec eu des arriérés sur le paiement du loyer ou des mensualités d'emprunt au cours des douze dernier mois, ce chiffre monte à 6% des ménages d'un adulte avec un enfant à charge et 3% de ceux avec au moins deux enfants à charge. Un résultat analogue est obtenu si l'on prend les arriérés sur le paiement des factures énergétiques courantes ou sur le remboursement d'autres emprunts.

1.2.3 Les arriérés de paiement des ménages

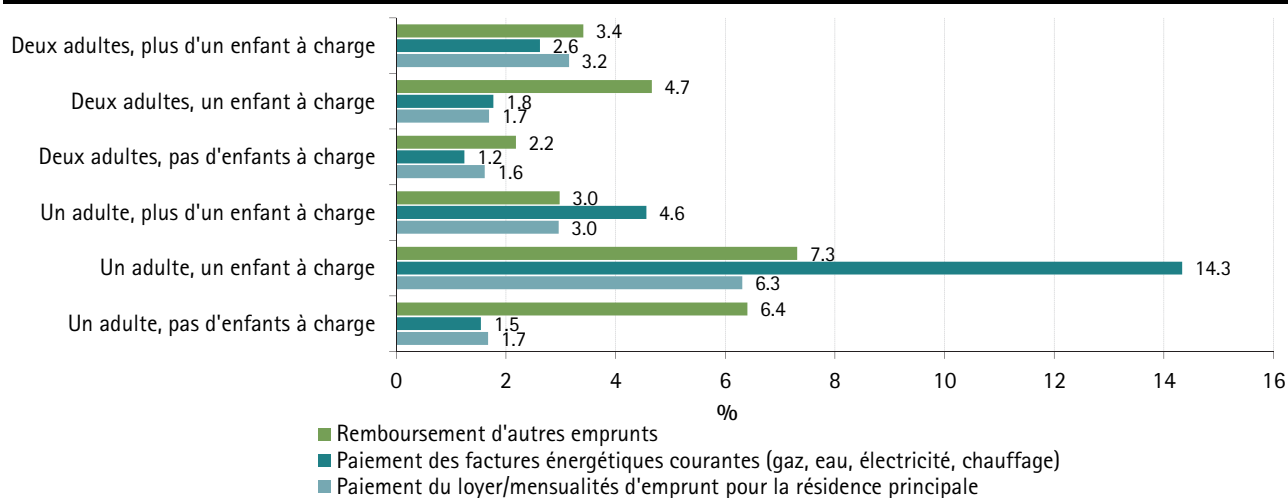
En 2012, 2% des ménages déclarent avoir eu au moins une fois au cours des douze derniers mois des arriérés sur le paiement du loyer (si le ménage est locataire) ou des mensualités d'emprunt (si le ménage est propriétaire) pour leur résidence principale, 2% sur le paiement des factures énergétiques courantes (eau, électricité, gaz et chauffage) et 4% sur le remboursement d'autres emprunts (par ex., achats effectués à crédit). Malgré une tendance à la hausse

Les ménages « jeunes », c'est-à-dire les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans, sont davantage touchés par les problèmes d'arriérés de paiement que les autres, même si le phénomène reste encore peu répandu. En 2012, 4% de ces ménages ont eu des arriérés sur le paiement du loyer ou des mensualités d'emprunt pour la résidence principale, 2% sur le paiement des factures énergétiques courantes et 7% sur le remboursement d'autres emprunts. La situation s'améliore à mesure que l'âge de la personne de référence avance.

Graphique 269: Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois, 2008-2012

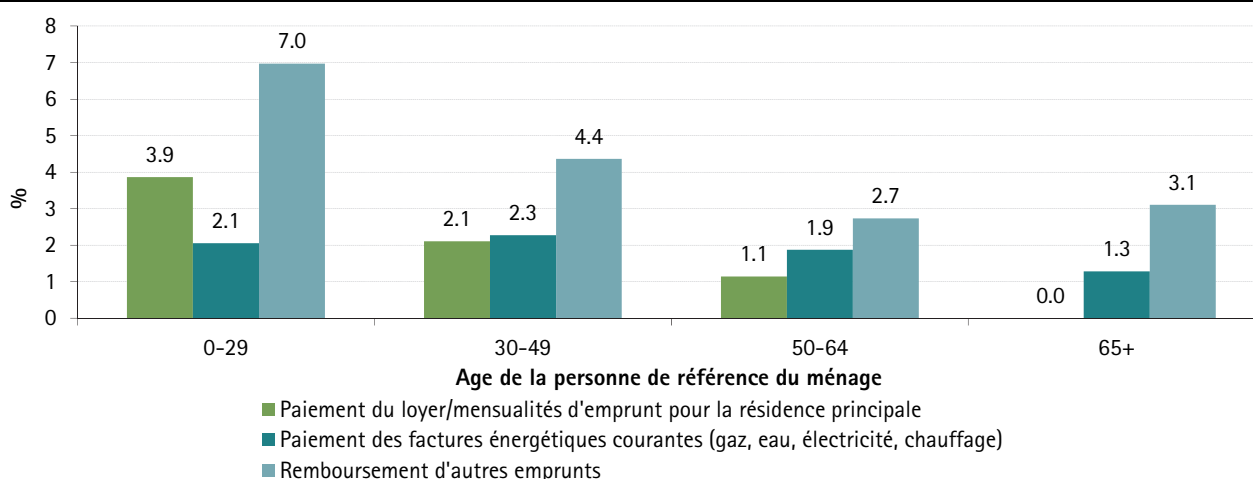
Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 270: Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois, selon le type de ménage, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 271: Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois, selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

1.2.4 Le patrimoine et l'endettement des ménages

Les résultats de la dernière enquête européenne sur le patrimoine des ménages (*Household Finance and Consumption Survey*), conduite par la Banque Centrale Européenne (BCE) auprès des 17 pays membres de la zone Euro (à l'exception de l'Estonie et de l'Irlande), fournissent des éléments détaillés sur le patrimoine et l'endettement des ménages. Cette enquête s'est déroulée entre Novembre 2008 et Juillet 2011, avec des périodes de collecte variant selon les pays³⁹. Au Luxembourg, l'enquête a été réalisée par la Banque Centrale du Luxembourg (BCL) en collaboration avec le CEPS/INSTEAD et a porté sur un échantillon représentatif de 950 ménages privés résidant sur le territoire national. La collecte des données sur le terrain s'est déroulée de Septembre 2010 à Avril 2011 via des interviews en face à face⁴⁰.

Le patrimoine brut d'un ménage inclut son patrimoine financier, immobilier, professionnel, les véhicules et les objets de valeur (bijoux, objets d'art...). Le patrimoine net est obtenu en retranchant du patrimoine brut le montant de l'endettement. Le patrimoine brut des ménages au Luxembourg atteint 800 000 EUR en moyenne par ménage. Il s'agit d'un niveau très élevé, qui place le Luxembourg en tête des pays européens. Plus de 80% de ce patrimoine provient de la possession de biens immobiliers par les ménages (52% de la résidence principale et 30% d'autres biens immobiliers). Cela est à mettre en relation avec les prix élevés de l'immobilier au Luxembourg. Les placements financiers comptent pour 11% du patrimoine, les voitures et objets de valeurs pour 4% et le patrimoine professionnel pour 3%.

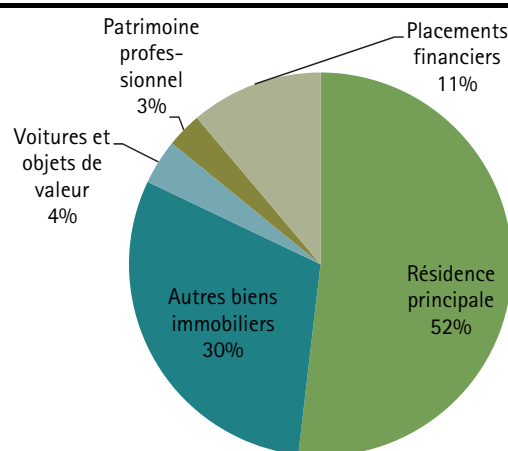
Les résultats de cette enquête indiquent que 58% des ménages résidant au Luxembourg sont endettés. Ce pourcentage figure parmi les plus élevés des pays de la zone Euro. Seuls la Finlande (60%), Chypre (65%) et les Pays-Bas (66%) affichent des taux supérieurs. Si l'on regarde dans le détail, un tiers des ménages au Luxembourg possède au moins un crédit hypothécaire sur la résidence principale, 8% possèdent au moins un crédit hypothécaire sur d'autres biens immobiliers et 37% possèdent au moins un crédit non hypothécaire,

par exemple un découvert bancaire ou un prêt à la consommation.

Si 30% des ménages au Luxembourg n'ont qu'un seul crédit à rembourser, 28% ont deux, voire plusieurs crédits en cours:

- 9% des ménages possèdent un seul crédit hypothécaire et un seul crédit non hypothécaire
- 5% des ménages n'ont aucun crédit hypothécaire mais possèdent deux crédits non hypothécaires
- 3% des ménages possèdent deux crédits hypothécaires mais n'ont aucun crédit non hypothécaire
- 4% des ménages possèdent un seul crédit hypothécaire et deux crédits non hypothécaires
- 2% des ménages possèdent deux crédits hypothécaires et un seul crédit non hypothécaire

Graphique 272: Structure (%) du patrimoine brut des ménages au Luxembourg



Sources : Luxembourg Household Finance and Consumption Survey – BCL et CEPS/INSTEAD

³⁹ Les différentes périodes de collecte utilisées par les pays ont un effet sur la comparabilité des résultats, en raison notamment de l'impact de la crise économique récente sur certains pays.

⁴⁰ Pour plus d'informations: http://www.ecb.europa.eu/home/html/researcher_hfcn.en.html.

Tableau 82: % de ménages qui sont endettés, comparaison européenne

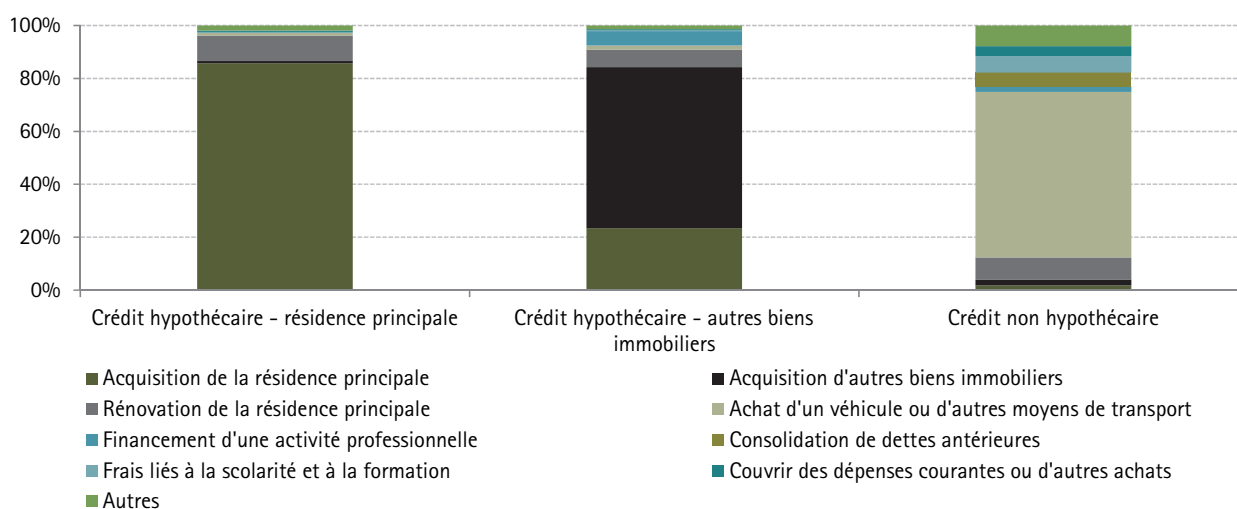
	BE	DE	GR	ES	FR	IT	CY	LU	MT	NL	AT	PT	SI	SK	FI	Total
Crédit(s) hypothécaire(s)	30.5	21.5	17.5	32.5	24.4	10.8	44.8	38.8	15.6	44.7	18.4	26.7	14.1	9.6	NA	23.1
Résidence principale	28.5	18	13.9	26.8	16.9	9.6	35	32.8	12.1	43.9	16.6	24.5	12.5	9.3	32.8	19.4
Autres biens immobiliers	3.2	6	3.9	7.3	10.1	1.6	15.4	8.4	4.5	2.5	2.4	3.3	1.6	0.6	NA	5.6
Crédit(s) non hypothécaire(s)	24.2	34.6	26.1	30.7	32.8	17.8	47.9	36.9	25.2	37.3	21.4	18.3	38.9	19.9	NA	29.3
Total	44.8	47.4	36.6	50	46.9	25.2	65.4	58.3	34.1	65.7	35.6	37.7	44.5	26.8	59.8	43.7

Source : Banque Centrale Européenne, Eurosystem Household Finance and Consumption Survey ; NA = chiffre non disponible

Tableau 83: Répartition (%) des ménages résidant au Luxembourg en fonction de leur nombre de crédits en cours

		Crédits non hypothécaires						Total
		0	1	2	3	4	5 ou plus	
Crédits hypothécaires	0	41.7	12.7	5.3	1.1	0.0	0.5	19.6
	1	17.4	8.6	3.9	0.7	0.2	0.0	30.9
	2	2.9	1.8	1.0	0.3	0.0	0.1	6.1
	3	0.9	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	1.3
	4	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
	5 ou plus	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.3
Total		21.4	23.6	10.4	2.2	0.2	0.5	100.0

Source: Luxembourg Household Finance and Consumption Survey – BCL et CEPS/INSTEAD

Graphique 273: Répartition (%) des différents types de crédits détenus par les ménages au Luxembourg selon leur objectif principal

Sources : Luxembourg Household Finance and Consumption Survey – BCL et CEPS/INSTEAD

Sans grand surprise, l'objectif de 86% des crédits hypothécaires sur la résidence principale est de permettre son acquisition, tandis que, dans 10% des cas, il s'agit de permettre sa rénovation. Dans 61% des cas, le crédit hypothécaire sur d'autres biens immobiliers permet au ménage d'acquérir d'autres biens immobiliers. Viennent ensuite comme principales raisons invoquées l'achat (23% des cas) et la rénovation (7%) de la résidence principale et le financement d'une activité professionnelle (6%). Pour ce qui est des crédits non hypothécaires (hors découvert bancaire), il s'agit principalement pour le

ménage d'acheter un véhicule ou un autre moyen de transport (63% des cas). Parmi les autres raisons invoquées, il y a la rénovation de la résidence principale (8% des cas), les frais liés à la scolarité et à la formation (6%) et la consolidation de dettes antérieures (5%).

La proportion de ménages qui sont endettés varie en fonction de l'âge du chef de ménage. Avec 78% des ménages de la catégorie qui sont concernés, elle atteint son sommet lorsque le chef de ménage est âgé entre 35 et 44 ans (en raison notamment des crédits

hypothécaires sur la résidence principale). La proportion des ménages touchés par l'endettement diminue ensuite jusqu'à atteindre 21% lorsque le chef de ménage est âgé entre 65 et 74 ans et 7.5% lorsqu'il est âgé de 75 ans ou plus.

L'endettement est plus répandu parmi les ménages aisés⁴¹: s'il touche 44% des ménages les moins aisés, 75% de ceux qui sont les plus aisés sont également touchés. C'est essentiellement la détention de crédits hypothécaires par les ménages aisés qui est à l'origine de cet écart. A l'inverse, on ne constate pas d'écart vraiment significatif si l'on regarde le taux de possession de crédits non hypothécaires: ils concernent 43% des ménages les plus aisés, mais un tiers des ménages les moins aisés en détient au moins un.

Par ailleurs, l'endettement touche davantage les ménages qui sont propriétaires de leur résidence principale que ceux qui en sont locataires: 64% des ménages propriétaires sont concernés par le problème contre 47% des ménages locataires. La raison évidente à cela est que près de la moitié des ménages propriétaires détiennent un crédit hypothécaire sur la résidence principale, ce qui n'est évidemment pas le cas des ménages locataires. En revanche, une part un peu plus importante de ces derniers possède un crédit non hypothécaire (40%, contre 36% des ménages propriétaires).

L'endettement touche également davantage les ménages de grande taille: 46% des ménages d'une seule personne sont endettés, contre 62% des ménages de trois personnes et 79% des ménages de quatre personnes ou plus. Cette tendance concerne aussi bien les crédits hypothécaires que les crédits non hypothécaires.

Finalement, avec 61% des ménages de la catégorie qui sont endettés, les ménages dont le chef est né à l'étranger sont légèrement plus touchés que ceux dont le chef est né au Luxembourg. Si une proportion plus importante de ces derniers possède un crédit hypothécaire sur leur résidence principale, une proportion plus large des premiers possède

respectivement une hypothèque sur d'autres biens immobiliers et un crédit non hypothécaire.

Si l'endettement touche une proportion élevée des ménages qui résident au Luxembourg, le montant de la dette est tout aussi élevé. Il atteint en moyenne 140 000 EUR pour chaque ménage endetté, soit 82 000 EUR par ménage si l'on prend en compte l'ensemble des ménages résidents, qu'ils soient endettés ou non. Il s'agit ici de l'encours de la dette, c'est-à-dire le montant que les ménages doivent encore rembourser à leur(s) créancier(s). La dette médiane est de 73 000 EUR: cela signifie que la moitié des ménages qui sont endettés a une dette dont le montant est inférieur à cette valeur, tandis qu'il est supérieur pour l'autre moitié. Seuls les Pays-Bas, avec une dette médiane de 89 000 EUR par ménage, affichent un niveau d'endettement des ménages supérieur à celui du Luxembourg. A l'autre extrémité, les niveaux d'endettement en Allemagne (13 000 EUR/ménage), en France (18 000 EUR/ménage) et en Belgique (39 000 EUR/ménage) paraissent relativement faibles. Pour les ménages qui sont détenteurs d'un crédit hypothécaire sur leur résidence principale ou sur d'autres biens immobiliers, la dette s'élève en moyenne à 190 000 EUR pour chaque ménage endetté (127 000 EUR si l'on prend la valeur médiane). Ces niveaux très importants sont à relier aux prix élevés de l'immobilier au Luxembourg. Avec 22 000 EUR en moyenne (10 000 EUR sur la base de la valeur médiane), la dette liée aux crédits non hypothécaires est plus faible. Elle n'en reste pas moins l'une des plus élevées des pays de la zone Euro.

L'avantage de calculer la dette médiane est qu'elle est moins influencée par les valeurs extrêmes que la dette moyenne. Il faut dire que 20% des ménages endettés au Luxembourg ont une dette dont le montant dépasse 246 000 EUR, tandis qu'elle dépasse 349 000 EUR pour 10% des ménages. A l'autre extrémité, 10% des ménages qui sont endettés ont une dette inférieure à 5 000 EUR et 20% ont une dette inférieure à 10 000 EUR.

Le montant de la dette est plus élevé chez les ménages jeunes: il est de 176 000 EUR en moyenne pour les ménages dont le chef a entre 16 et 34 ans, contre 69 000 EUR lorsque le chef a entre 65 et 74 ans et 46 000 EUR lorsqu'il a plus de 74 ans. Ce sont essentiellement les crédits hypothécaires sur la résidence principale qui expliquent cette tendance. A l'inverse, le montant de la dette liée aux crédits non hypothécaires ne varie pas significativement avec l'âge du chef de ménage, à l'exception des ménages dont le chef a plus de 74 ans, pour lesquels il est plus

⁴¹ Le niveau de vie d'un ménage est calculé en divisant son revenu total brut par le nombre d'unités de consommation, calculé d'après l'échelle OCDE modifiée (on attribue un coefficient de 1 à la personne de référence du ménage, 0.5 à chaque autre « adulte » du ménage âgé de 14 ans ou plus et 0.3 à chaque « enfant » âgé de 13 ans ou moins)

élevé. Dans ce dernier cas, il faut cependant noter que la population concernée est marginale puisque seulement 3.1% des ménages dont le chef a plus de 74 ans détiennent un crédit non hypothécaire.

Parmi les déterminants du niveau d'endettement, on trouve aussi le niveau de vie du ménage: la dette

totale est de 48 000 EUR en moyenne pour les 10% des ménages les moins aisés et monte à 232 000 EUR pour les 10% les plus aisés. Là aussi, ce sont les crédits hypothécaires sur la résidence principale qui expliquent ces différences.

Tableau 84: % des ménages résidant au Luxembourg qui sont endettés, selon certaines caractéristiques du ménage

		Total	Crédit(s) hypothécaire(s)	Résidence principale	Autres biens immobiliers	Crédit(s) non hypothécaire(s)
Age du chef de ménage	16-34	70.3	44.9	38.7	8.7	41.7
	35-44	77.8	58.7	52.6	10.5	45.1
	45-54	69.9	47.5	37.0	12.9	45.5
	55-64	54.9	31.1	25.0	8.2	40.6
	65-74	21.4	9.4	8.7	1.2	17.0
	75+	7.5	4.4	4.4	0.0	3.1
	10% des ménages les moins aisés	44.4	16.2	13.1	3.1	32.4
Niveau de vie du ménage	10-20%	52.8	31.6	25.9	5.7	34.3
	20-30%	60.8	25.9	23.8	2.7	48.0
	30-40%	49.8	28.1	21.6	6.6	37.1
	40-50%	47.7	32.0	29.2	2.8	30.3
	50-60%	57.3	45.1	43.9	3.8	33.9
	60-70%	69.7	51.7	42.4	10.5	41.7
	70-80%	60.8	46.7	40.0	10.4	36.9
	80-90%	64.9	51.2	45.1	12.9	32.2
	10% des ménages les plus aisés	74.9	58.6	42.9	25.0	42.8
Statut d'occupation de la résidence principale	Propriétaire	64.0	52.2	48.9	6.9	35.9
	Locataire	46.7	10.4	0.0	10.4	39.9
Taille du ménage	1 personne	46.4	28.6	23.4	6.2	28.6
	2 personnes	50.0	26.9	22.0	7.7	33.6
	3 personnes	62.4	47.4	41.8	9.4	35.4
	4 personnes ou plus	79.1	58.2	50.0	10.9	51.9
Pays de naissance du chef de ménage	Luxembourg	56.2	39.4	35.7	6.9	35.1
	Etranger	61.2	37.8	28.9	10.3	39.5

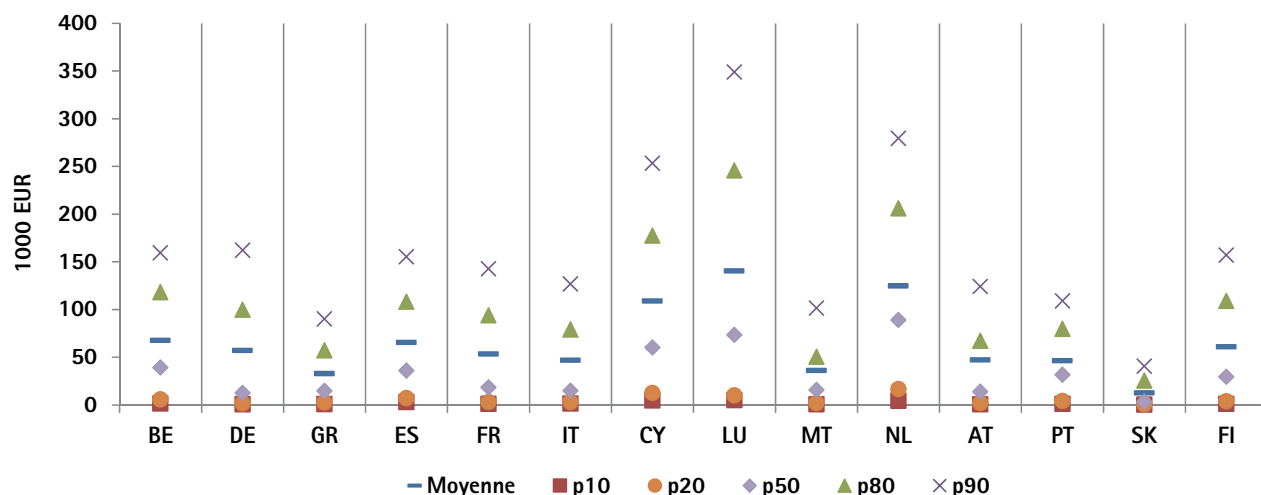
Source: Luxembourg Household Finance and Consumption Survey - BCL et CEPS/INSTEAD

Tableau 85: Dette médiane par ménage (1000 EUR), comparaison européenne

	BE	DE	GR	ES	FR	IT	CY	LU	MT	NL	AT	PT	SI	SK	FI
Crédit(s) hypothécaire(s)	69.3	80.0	41.0	60.0	55.9	60.0	86.6	127.3	35.0	131.0	37.5	48.8	6.6	25.0	NA
Résidence principale	66.8	67.0	39.9	54.3	60.9	65.0	85.0	121.5	34.3	130.0	37.3	46.1	6.7	25.0	64.4
Autres biens immobiliers	57.4	81.6	42.1	80.0	22.4	25.0	65.9	116.4	37.0	102.9	36.4	57.7	NA	NA	NA
Crédit(s) non hypothécaire(s)	5.2	3.2	4.3	7.2	5.2	5.7	10.1	10.0	4.0	13.7	3.0	3.3	3.1	1.0	NA
Total	39.3	12.6	14.6	36.0	18.4	15.0	60.2	73.4	15.7	89.1	13.8	31.7	4.3	3.2	29.4

Source : Banque Centrale Européenne, Eurosystem Household Finance and Consumption Survey ; NA = chiffre non disponible

Graphique 274: Dette par ménage (1000 EUR), moyenne et percentiles, comparaison européenne



Lecture : 90% (80%, 50%, 20% et 10%) des ménages endettés ont une dette supérieure à p10 (p20, p50, p80 et p90)

Source : Banque Centrale Européenne, Eurosystem Household Finance and Consumption Survey

Tableau 86: Dette médiane et moyenne (1000 EUR) par ménage, selon certaines caractéristiques du ménage

		DETTE MEDIANE (MED) ET MOYENNE (MOY) PAR MENAGE (1000 EUR)														
		% de ménages endettés					Total		Crédit(s) hypothécaire(s)		Résidence principale		Autres biens immobiliers		Crédit(s) non hypothécaire(s)	
		Total	Crédit(s) hypothécaire(s)	Résidence principale	Autres biens immo-biliers	Crédit(s) non hypothécaire(s)	MED	MOY	MED	MOY	MED	MOY	MED	MOY	MED	MOY
Age du chef de ménage	16-34	70,3	44,9	38,7	8,7	41,7	133	176	230	253	240	253	95	182	9	25
	35-44	77,8	58,7	52,6	10,5	45,1	120	170	171	211	150	190	135	229	13	18
	45-54	69,9	47,5	37,0	12,9	45,5	50	112	90	145	81	122	120	183	11	21
	55-64	54,9	31,1	25,0	8,2	40,6	29	104	50	151	45	71	62	353	10	26
	65-74	21,4	9,4	8,7	1,2	17,0	30	69	60	123	60	121	34	88	10	18
	75+	7,5	4,4	4,4	0,0	3,1	50	46	78	47	78	47	0	0	50	46
	10% des ménages les moins aisés	44,4	16,2	13,1	3,1	32,4	17	48	91	90	44	75	150	152	10	21
Niveau de vie du ménage	10-20%	52,8	31,6	25,9	5,7	34,3	24	79	85	120	85	111	85	158	8	11
	20-30%	60,8	25,9	23,8	2,7	48,0	15	113	144	223	112	149	150	823	9	22
	30-40%	49,8	28,1	21,6	6,6	37,1	37	73	100	109	106	120	45	76	8	14
	40-50%	47,7	32,0	29,2	2,8	30,3	83	120	97	156	96	105	380	685	17	24
	50-60%	57,3	45,1	43,9	3,8	33,9	120	183	160	212	126	207	140	133	10	27
	60-70%	69,7	51,7	42,4	10,5	41,7	78	131	108	155	108	152	126	149	10	28
	70-80%	60,8	46,7	40,0	10,4	36,9	101	167	150	196	149	204	72	97	20	27
	80-90%	64,9	51,2	45,1	12,9	32,2	133	186	220	226	250	224	96	114	12	16
	10% des ménages les plus aisés	74,9	58,6	42,9	25,0	42,8	140	232	183	278	160	198	175	313	17	25
Statut d'occupation de la résidence principale	Propriétaire	64,0	52,2	48,9	6,9	35,9	105	167	126	188	122	169	95	224	13	26
	Locataire	46,7	10,4	0,0	10,4	39,9	10	57	135	198	0	0	135	198	8	15
Taille du ménage	1 personne	46,4	28,6	23,4	6,2	28,6	54	113	135	174	149	167	72	170	7	10
	2 personnes	50,0	26,9	22,0	7,7	33,6	31	124	150	211	134	158	90	282	10	16
	3 personnes	62,4	47,4	41,8	9,4	35,4	89	158	116	190	105	170	110	201	12	24
	4 personnes ou plus	79,1	58,2	50,0	10,9	51,9	100	161	126	190	110	174	150	217	13	32
Pays de naissance du chef de ménage	Luxembourg	56,2	39,4	35,7	6,9	35,1	90	154	133	201	123	166	120	286	12	21
	Etranger	61,2	37,8	28,9	10,3	39,5	54	123	120	176	116	173	115	161	9	22

Source: Luxembourg Household Finance and Consumption Survey - BCL et CEPS/INSTEAD

Si la dette des ménages au Luxembourg est élevée en valeur, son niveau ne nous dit rien en revanche sur le poids qu'elle fait peser sur les finances des ménages. La raison est qu'il faut aussi prendre en compte le fait que le niveau de vie des ménages au Luxembourg est plus élevé que dans les autres pays d'Europe. On ne peut donc pas comparer le montant de la dette des ménages au Luxembourg avec celui, par exemple, en Slovénie car les ménages dans ces deux pays ont des niveaux de vie très différents. Pour tenir compte de cela, une possibilité est d'exprimer la dette d'un ménage par rapport à la valeur de l'ensemble des actifs qu'il possède. Les actifs d'un ménage incluent son patrimoine financier, immobilier, professionnel, les véhicules et les objets de valeur (bijoux, objets d'art...). Pour le Luxembourg, la valeur médiane de ce ratio est de 18.2%, inférieur à celui de la France (18.9%) et de l'Allemagne (28.4%). Il faut dire qu'en moyenne les actifs des ménages au Luxembourg représentent un montant très élevé (près 800 000 EUR par ménage), en raison notamment des prix élevés de l'immobilier au Luxembourg.

La dette d'un ménage peut aussi s'exprimer par rapport à son revenu brut. Dans ce cas, le ratio médian pour le Luxembourg est de 86.9%. Ce chiffre est supérieur à celui de l'Allemagne (37.3%), la France (50.4%) et la Belgique (79.8%). Seuls l'Espagne (113.5%), le Portugal (134%), Chypre (157%) et les Pays-Bas (194.1%) affichent des ratios supérieurs. Un troisième indicateur du fardeau de la dette est le

rapport entre le service de la dette (c'est à dire le montant que les ménages doivent rembourser chaque mois pour honorer leur dette – ce montant inclut à la fois le remboursement du capital d'emprunt et les intérêts) et le revenu brut du ménage. Dans ce cas, on obtient un ratio médian de 15.7% pour le Luxembourg. Là encore, ce chiffre est élevé par rapport à ce que l'on observe dans les autres pays. Seules l'Espagne (19.2%), le Portugal (16%), Chypre (22.5%) ont des ratios qui sont supérieurs au Luxembourg.

Si l'on se base sur le montant de la dette exprimée par rapport à la valeur des actifs ou par rapport au revenu brut, ce sont les ménages « jeunes », c'est-à-dire les ménages dont le chef est âgé de 16 à 34 ans, qui supportent le plus lourd fardeau de la dette. Ce sont en effet ces ménages qui ont le niveau d'endettement le plus important. Par contre, si l'on se base sur le service de la dette exprimé par rapport au revenu brut, ce sont les ménages dont le chef est âgé entre 35 et 44 ans qui ont la valeur la plus élevée (18.7%, contre 17.6% si le chef a entre 16 et 34 ans). Toujours sur la base du service de la dette par rapport au revenu brut, on constate que les ménages modestes doivent supporter un fardeau plus lourd que les ménages aisés. De même, les ménages composés d'une seule personne (ménages « isolés ») sont plus chargés que les ménages de deux personnes ou plus ; et les ménages propriétaires de leur résidence principale le sont plus que les ménages locataires.

Tableau 87: Poids de l'endettement sur les finances des ménages (ratios médians - %)

	BE	DE	GR	ES	FR	IT	CY	LU	MT	NL	AT	PT	SI	SK	FI	Total
Dette/Valeur des actifs	18.2	28.4	14.8	17.9	18.9	11.7	17.0	18.2	6.2	41.3	16.7	25.7	3.9	6.6	34.6	21.8
Dette/Revenu brut	79.8	37.3	47.2	113.5	50.4	50.3	157.0	86.9	52.0	194.1	35.6	134.0	26.6	22.7	64.3	62.0
Service de la dette/Revenu brut	13.8	6.7	9.4	19.2	13.1	10.6	22.5	15.7	8.4	12.6	2.9	16.0	11.0	9.0	NA	11.1

Source : Banque Centrale Européenne, Eurosystem Household Finance and Consumption Survey ; NA = chiffre non disponible

Tableau 88: Poids de l'endettement sur les finances des ménages (ratios médians - %), selon certaines caractéristiques du chef de ménage

		Dettes/ Valeur des actifs	Dettes/ Revenu brut	Service de la dette/Revenu brut
Age du chef de ménage	16-34	54.9	190.0	17.6
	35-44	24.9	148.3	18.7
	45-54	13.2	58.5	14.7
	55-64	5.6	27.2	11.8
	65-74	3.1	36.5	14.7
	75+	5.4	87.0	23.4
Niveau de vie du ménage	10% des ménages les moins aisés	12.8	113.4	26.4
	10-20%	35.7	79.0	16.6
	20-30%	29.8	34.9	16.8
	30-40%	23.7	58.8	17.6
	40-50%	14.7	90.7	18.0
	50-60%	19.4	152.8	20.9
	60-70%	14.2	87.6	13.2
	70-80%	19.6	123.6	17.1
	80-90%	20.2	118.2	13.7
	10% des ménages les plus aisés	13.5	60.1	10.8
Taille du ménage	1	29.3	94.1	19.3
	2	10.2	48.7	15.0
	3	17.8	114.2	16.1
	4+	17.7	117.2	16.9
Statut d'occupation de la résidence principale	Propriétaire	15.1	128.9	17.6
	Locataire	40.0	22.7	12.2
Pays de naissance du chef de ménage	Luxembourg	14.5	97.8	17.0
	Etranger	25.0	64.1	15.4

Source: Luxembourg Household Finance and Consumption Survey – BCL et CEPS/INSTEAD

2. Revenus, pauvreté et inégalités

La distribution des revenus prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Plus précisément, un des indicateurs-clés sur la pauvreté est le taux de risque de pauvreté, défini comme la proportion d'individus ayant un revenu se situant en-dessous d'un certain seuil (qu'on appellera seuil de pauvreté). Parmi les indicateurs traitant de l'inégalité des revenus, on trouve des indicateurs de dispersion des revenus comme le ratio inter-quintiles S80/S20, le ratio inter-déciles S90/S10 ou le ratio intervingtiles S95/S5, et des indicateurs de concentration des revenus comme le coefficient de Gini.

Les indicateurs relatifs aux revenus et au niveau de vie des ménages sont produits à partir des données de l'enquête EU-SILC (*European Union - Survey on Income and Living Conditions*). Il s'agit d'une enquête communautaire qui est réalisée tous les ans par le STATEC en collaboration avec le CEPS/INSTEAD avec comme objectif de collecter des données détaillées sur les revenus et les conditions de vie des ménages et des individus.

La vague 2012 de l'enquête EU-SILC a porté sur un échantillon de 6 031 ménages et 16 157 individus. Les individus résidant dans des structures collectives (maisons de retraite, prisons, casernes...) étaient exclus du champ de l'enquête. Extrapolés à l'ensemble de la population, ces échantillons représentaient respectivement 212 250 ménages privés et 517 886 individus.

Tableau 89: Tailles d'échantillons, EU-SILC 2012

	Echantillon	Population
Individus	16 157	517 886
Ménages	6 031	212 250

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2.1 Revenu disponible et niveau de vie

Revenu disponible

La capacité financière d'un ménage ou d'un individu dépend du revenu dont il peut réellement disposer. Il faut donc retrancher de l'ensemble des revenus bruts d'un ménage toutes sortes de retenues, les plus importantes étant les impôts et les cotisations sociales. Les revenus bruts d'un ménage proviennent en grande partie de son travail et de son capital. Ce sont les revenus « primaires » d'un ménage. Les revenus du travail sont tirés d'une activité professionnelle (salariée ou indépendante), tandis que les revenus du capital proviennent essentiellement de la mise en location par les ménages de biens immobiliers (par exemple, un appartement, un garage ou un terrain) et des intérêts ou des dividendes qui sont perçus sur des placements financiers (par exemple, portefeuilles d'actions, plans d'épargne ou d'assurance-vie).

En plus des revenus primaires, les ménages touchent souvent d'autres formes de revenus, dits « secondaires », qui correspondent à des transferts réalisés par les administrations publiques en direction des ménages. Ces revenus secondaires peuvent prendre la forme de revenus de compensation se substituant aux revenus d'activité lorsque des personnes ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle (en cas de vieillesse, de chômage, de maladie, d'invalidité ou de veuvage). En plus de cela, les ménages peuvent bénéficier de toute une palette de prestations sociales:

- Prestations familiales: allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation, prestations de naissance, indemnité pour congé parental, boni pour enfants...
- Aides au logement, sous la forme de subvention ou de bonification des intérêts d'emprunt pour les ménages propriétaires.
- Bourses d'études sans charge d'intérêts.
- Minima sociaux: il s'agit principalement du Revenu Minimum Garanti (RMG), mais aussi de prestations spécifiques versées par le Fonds National de Solidarité comme, par exemple, l'allocation de vie chère ou l'allocation pour personnes gravement handicapées.

Si l'on ajoute à tout cela les revenus qui sont issus de transferts réguliers de la part d'autres ménages (par exemple, pension alimentaire) et les revenus qui sont perçus par les membres du ménage âgés de moins de 16 ans (par exemple, salaire d'apprentissage), on aboutit finalement au revenu brut du ménage. Le revenu disponible du ménage est calculé en enlevant du revenu brut le montant des cotisations sociales (à la charge de l'employé) et des impôts directs (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt foncier communal⁴²). Si l'imposition directe constitue la face émergée du système fiscal, les ménages sont également soumis à une imposition indirecte à quasiment tous les stades de leur consommation courante: TVA, droits d'accises... Les impôts indirects sont acquittés par les entreprises, mais leur montant est répercuté à court-terme sur les prix à la consommation. Ce sont donc les ménages qui les payent au final.

La figure suivante fait la synthèse des différentes sources de revenus possibles pour les ménages. Un schéma analogue dans le cas de la France se trouve dans Bigot et al⁴³. Il faudrait aussi ajouter à cette liste l'ensemble des revenus en nature (production domestique, voiture de société, prestations sociales en nature comme les chèques-services, les remboursements pour les médicaments ou les loyers d'habitation réduits...). Bien que l'impact des prestations sociales en nature sur le niveau de vie des ménages soit significatif⁴⁴, il est difficile techniquement de donner une valeur monétaire à tous les revenus qui sont perçus en nature. C'est pour cela qu'ils ne sont généralement pas pris en compte dans le calcul des principaux indicateurs sur la distribution des revenus.

En 2012, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg est de 5138 EUR par mois. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente. Quant au revenu disponible médian, il est de 4411

EUR par mois⁴⁵, en recul de 0.8% par rapport à l'année précédente.

La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible révèle que 4% des ménages disposent en 2012 de moins de 1500 EUR de revenu mensuel, et que 18% ont moins de 2500 EUR. A l'opposé, 7% des ménages ont plus de 10000 EUR de revenu mensuel.

Les revenus du travail représentent en moyenne 68% du revenu total brut des ménages. Il s'agit de loin de la source de revenus la plus importante pour les ménages. Les pensions de vieillesse viennent après (18% du revenu brut des ménages), suivies des prestations familiales (4%). Quant aux revenus tirés du capital, ils ne comptent en moyenne que pour 4% du revenu des ménages. Deux tiers des revenus du capital proviennent de la location de biens immobiliers par les ménages.

Si le revenu brut des ménages a progressé de 1.7% entre 2011 et 2012, les prestations pour le chômage ont reculé de 16% sur la même période, et les prestations familiales de 6%. A l'inverse, les revenus tirés du capital ont fortement progressé: +18% pour les revenus tirés de placements financiers et +28% pour les revenus locatifs.

Tableau 90: Part (%) des différentes sources de revenus dans le revenu brut des ménages, 2012

Revenus du travail	Activité salariée	63.4
	Activité indépendante	4.6
	Usage d'une voiture de société à des fins privées	0.3
Revenus du capital	Pensions versées par des régimes complémentaires de retraite	0.1
	Location de biens immobiliers	2.6
	Intérêts, dividendes, bénéfices tirés de placements financiers	1.2
Revenus de compensation	Chômage	1.6
	Vieillesse	18.2
	Veuve	1.0
	Maladie	0.2
	Invalidité	1.5
Prestations sociales	Prestations familiales	3.6
	Aides au logement	0.3
	Bourses d'études	0.4
	Minima sociaux	0.8
Autres revenus	Transferts réguliers en provenance d'autres ménages	0.3
	Revenus des personnes de moins de 16 ans	0.0
Total		100.0

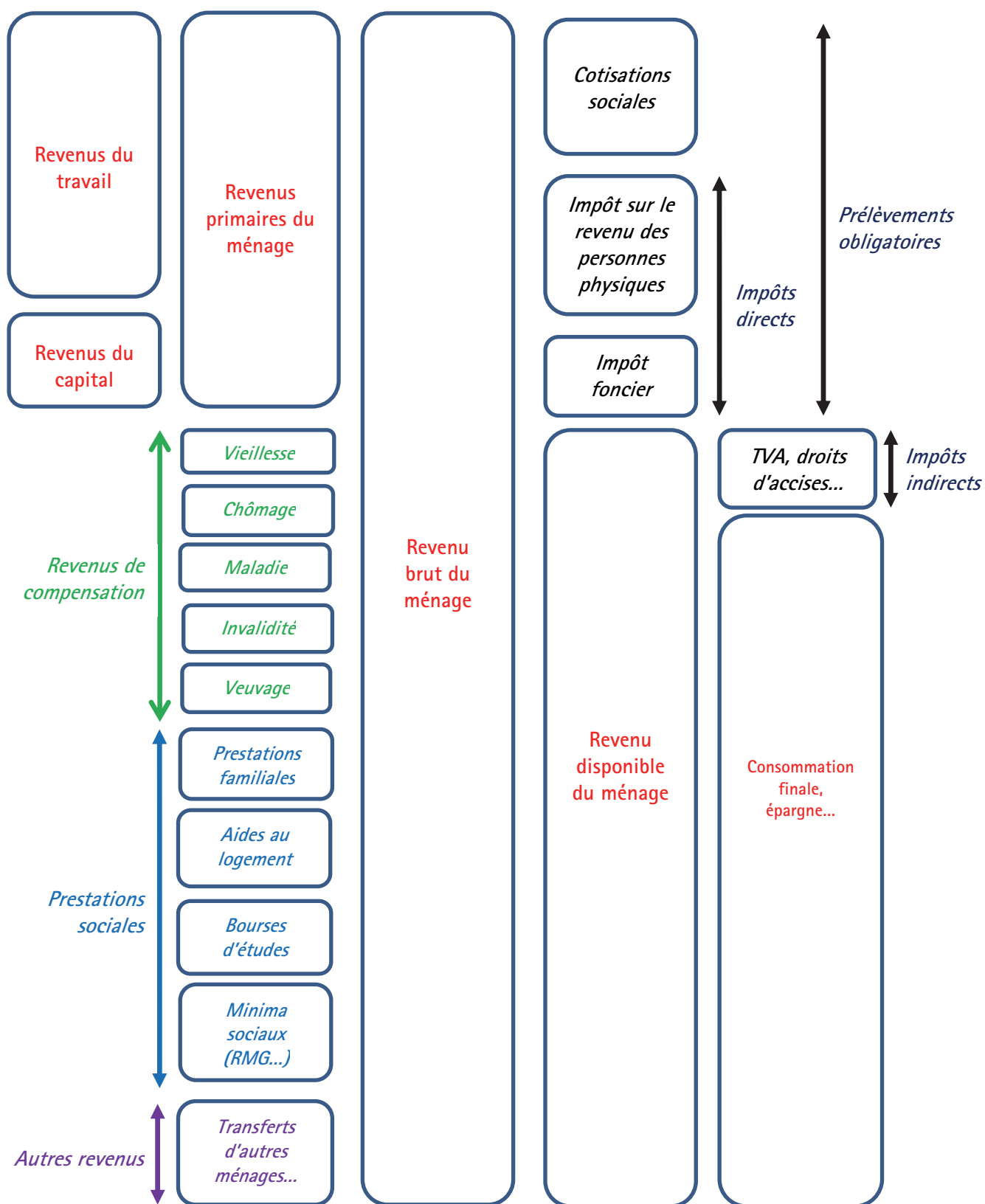
⁴² L'imposition directe au Luxembourg repose principalement sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le niveau de l'impôt foncier communal étant très faible.

⁴³ Régis Bigot, Emilie Daudey, Jörg Muller et Guillaume OSIER (à venir). *Les classes moyennes sont-elles perdantes ou gagnantes dans la redistribution socio-fiscale ?* Cahier de Recherche du CREDOC, Paris. <http://www.credoc.fr/>

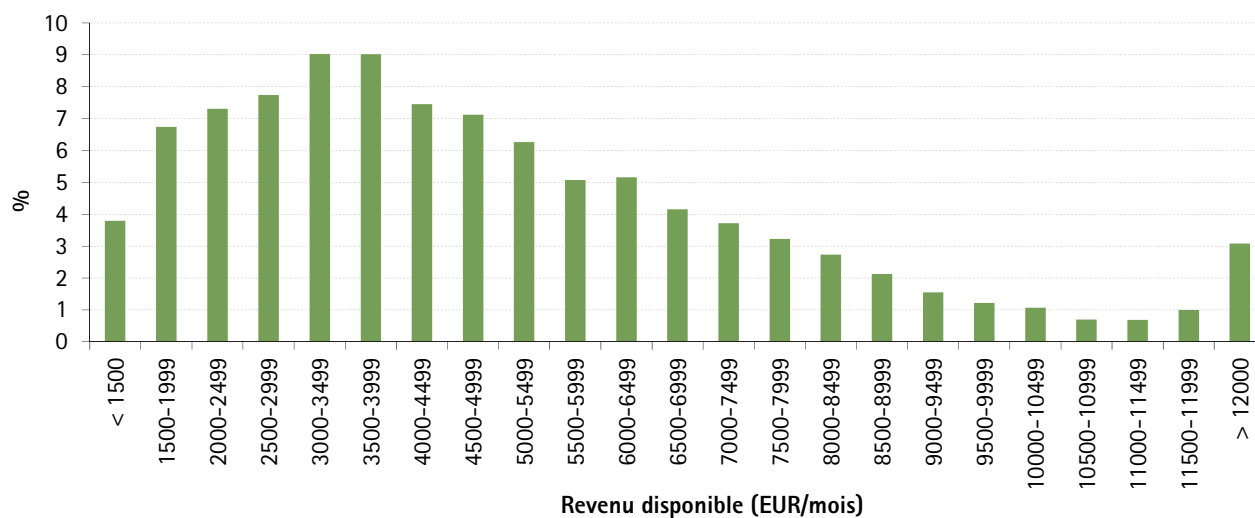
⁴⁴ Voir à ce sujet le Regards N°12-2013 du STATEC sur les effets des transferts et des prélèvements sur le niveau de vie. En 2011, les transferts sociaux en nature représentaient 27% du revenu disponible des ménages (Source: STATEC, Comptes Nationaux)

⁴⁵ Cela signifie que la moitié des ménages ont un revenu disponible inférieur à 4411 EUR par mois, tandis que le revenu disponible de l'autre moitié des ménages est supérieur à 4411 EUR par mois.

Figure 1 - Une typologie des revenus des ménages

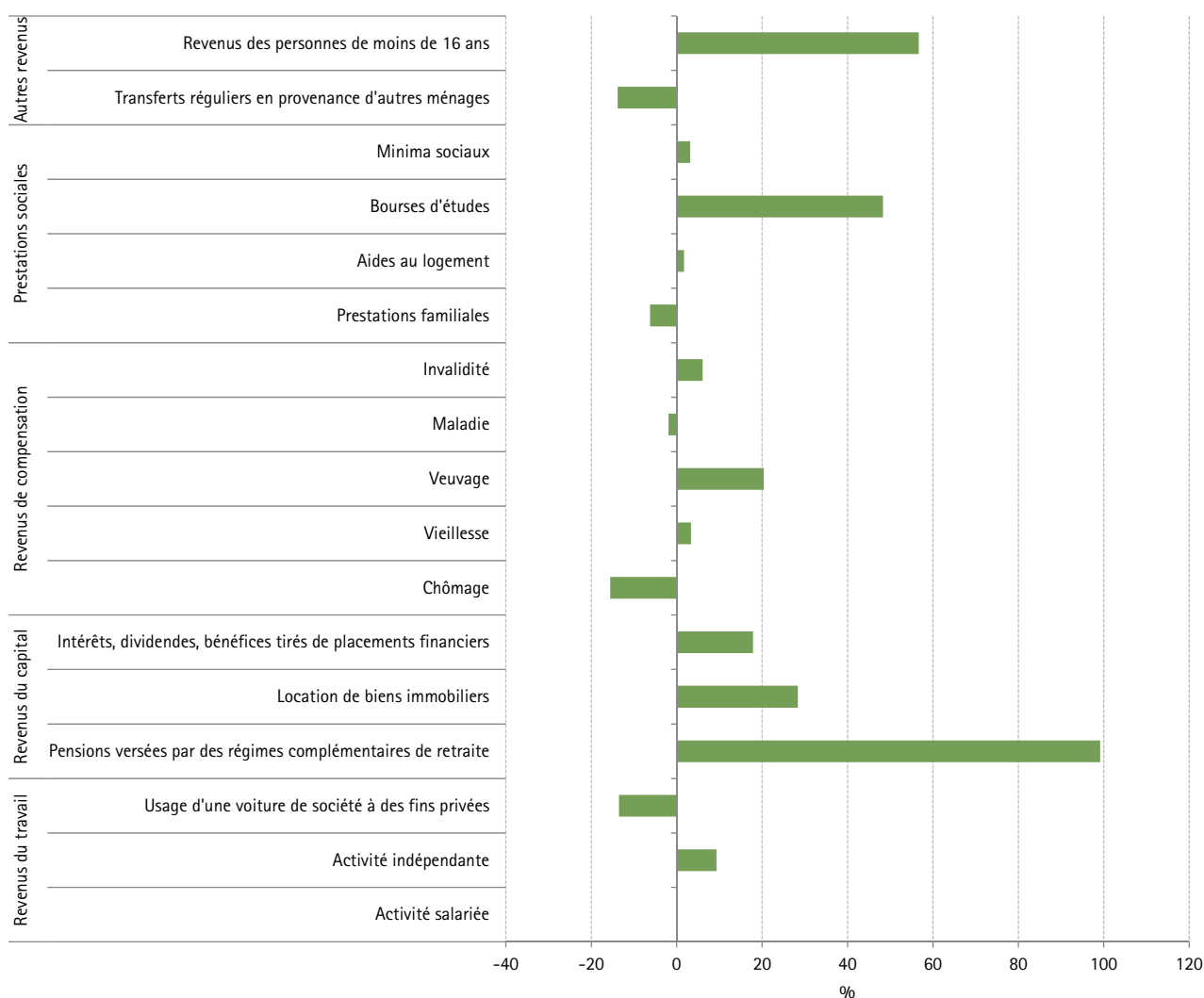


Graphique 275: Répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible
(en % du nombre total des ménages), 2012



Source: STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 276: Evolution (%) du revenu brut des ménages par source de revenus, 2011-2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Revenu disponible et niveau de vie: le revenu disponible par équivalent-adulte

Il est facile de comprendre qu'une personne vivant seule et disposant d'un revenu mensuel de 5000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser leur revenu par la taille du ménage (en nombre de têtes). Mais on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de services sont mutualisés: on partage, entre autres, le loyer de l'habitation, l'électricité ou le chauffage. Ce phénomène se vérifie tout particulièrement avec les biens de consommation durables (voiture, machine à laver, réfrigérateur...). Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins respectifs de ses membres.

Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on divise généralement le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation. Celui-ci se calcule en utilisant une échelle d'équivalence, par exemple:

- la racine carrée de la taille du ménage,
- l'échelle OCDE (ou échelle d'Oxford), qui attribue un coefficient égal à 1 à la personne de référence du ménage, 0.7 à chaque membre du ménage âgé de 14 ans ou plus et 0.5 à chaque membre âgé de 13 ans ou moins,
- l'échelle dite OCDE modifiée, qui attribue un coefficient égal à 1 à la personne de référence du ménage, 0.5 à chaque membre du ménage âgé de 14 ans ou plus et 0.3 à chaque membre âgé de 13 ans ou moins.

Ces coefficients sont appelés unités de consommation ou équivalents-adulte. C'est l'échelle « OCDE modifiée » qui est aujourd'hui utilisée par Eurostat pour calculer les indicateurs de niveau de vie au niveau européen.

Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant son revenu total disponible par le nombre d'unités de consommation (UC). Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait

donc un niveau de vie mensuel de $(5000/1) = 5\,000$ EUR/UC, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers sont âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à $(5000/1+0.5+0.3+0.3) = 2\,381$ EUR/UC. Les niveaux de vie varieraient donc du simple au double.

En 2012, le niveau de vie moyen des ménages au Luxembourg est de 3198 EUR par mois⁴⁶. Il progresse de 2% par rapport à l'année précédente. Quant au niveau de vie médian, il est de 2845 EUR par mois, soit une progression de 3% par rapport à l'année précédente.

La répartition des ménages en fonction de leur niveau de vie indique que deux tiers des ménages au Luxembourg ont un niveau de vie mensuel qui est compris entre 1500 et 4000 EUR. 9% des ménages ont un niveau de vie inférieur à 1500 EUR, tandis qu'il est supérieur à 7000 EUR chez 3% des ménages.

Niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Comme caractéristiques de la personne de référence du ménage⁴⁷ ont été retenues:

- l'âge: moins de 30 ans, de 30 à 49 ans, de 50 à 64 ans et 65 ans ou plus ;
- la situation par rapport à la vie économique: en emploi, retraité, inactif ou au chômage ;
- le type de profession exercée⁴⁸: cadre dirigeant/profession intellectuelle, profession intermédiaire, employé ou travailleur manuel ;
- la nationalité: belge, allemande, française, italienne, luxembourgeoise et portugaise.

Le niveau de vie des ménages augmente avec l'âge de la personne de référence. Les différences sont très importantes entre les ménages dont la personne de référence occupe un emploi et ceux dont la personne de référence est au chômage, le niveau de vie des

⁴⁶ Ce montant est calculé au niveau du ménage. Il ne correspond donc pas au montant qui sera utilisé pour le calcul du seuil de pauvreté (voir chapitre 2.2)

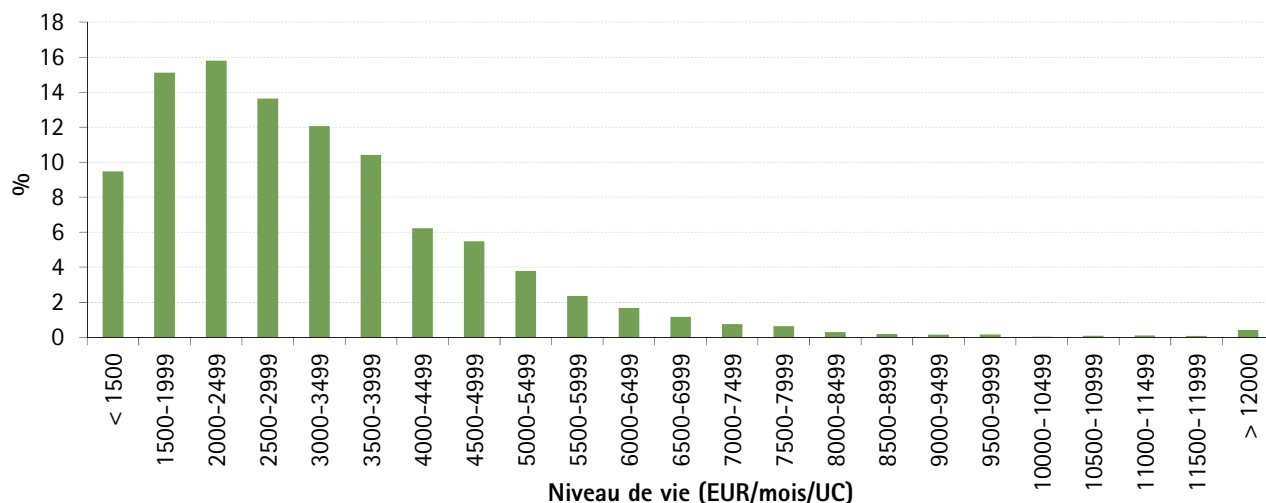
⁴⁷ La personne de référence est celle qui a répondu au questionnaire ménage

⁴⁸ Seulement si la personne de référence occupe un emploi

premiers étant presque le double de celui des derniers. Les résultats pour les quatre grands types de professions considérés montrent que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. Le niveau de vie des ménages de cadres dirigeants est pratiquement le

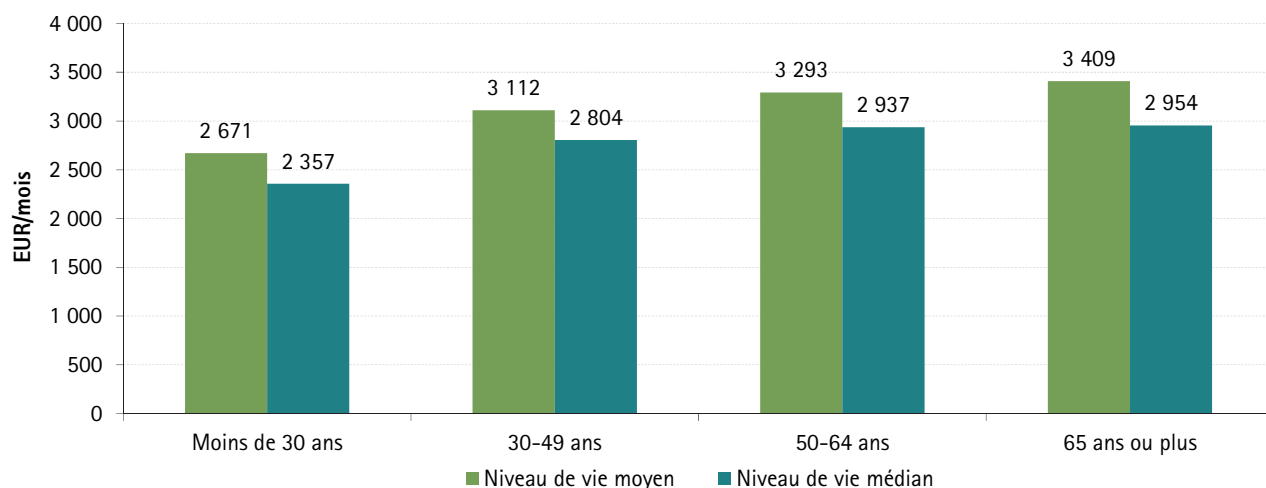
double de celui des ménages de travailleurs manuels. Finalement, avec un niveau de vie mensuel qui se situe autour de 2000 EUR, les ménages portugais sont moins aisés que les ménages luxembourgeois, allemands, belges, français et italiens.

Graphique 277: Répartition des ménages en fonction de leur niveau de vie (en % du nombre total des ménages), 2012

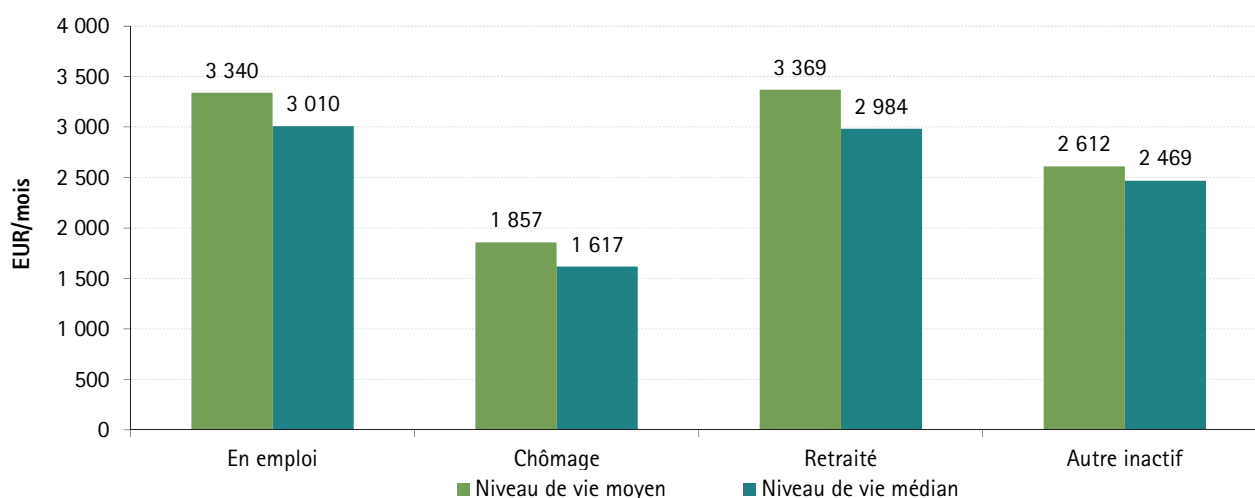


Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

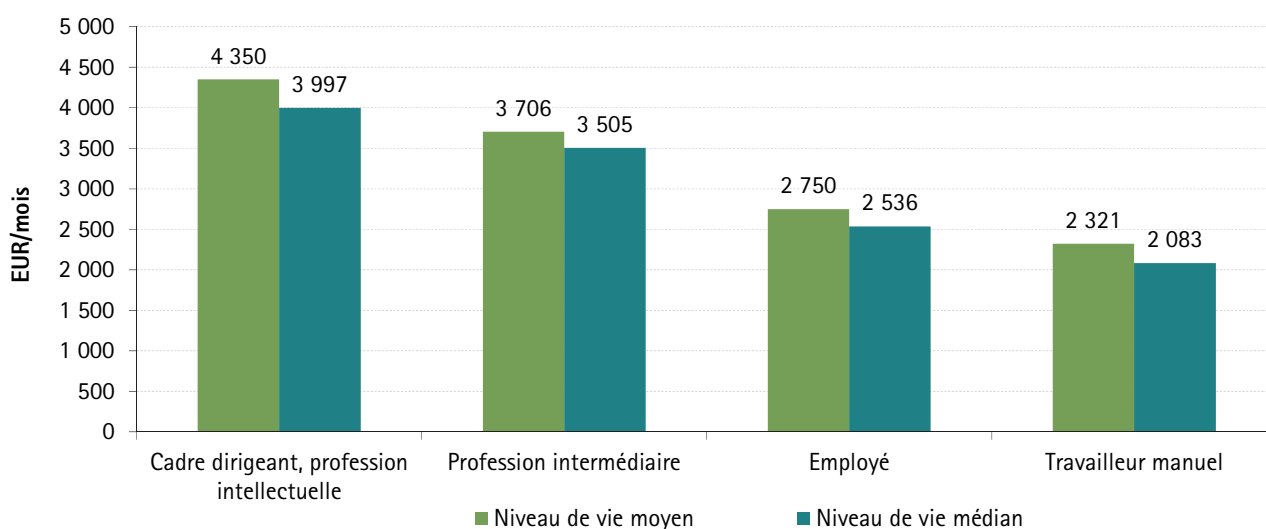
Graphique 278: Niveau de vie moyen et médian par ménage (EUR/mois), selon l'âge de la personne de référence, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

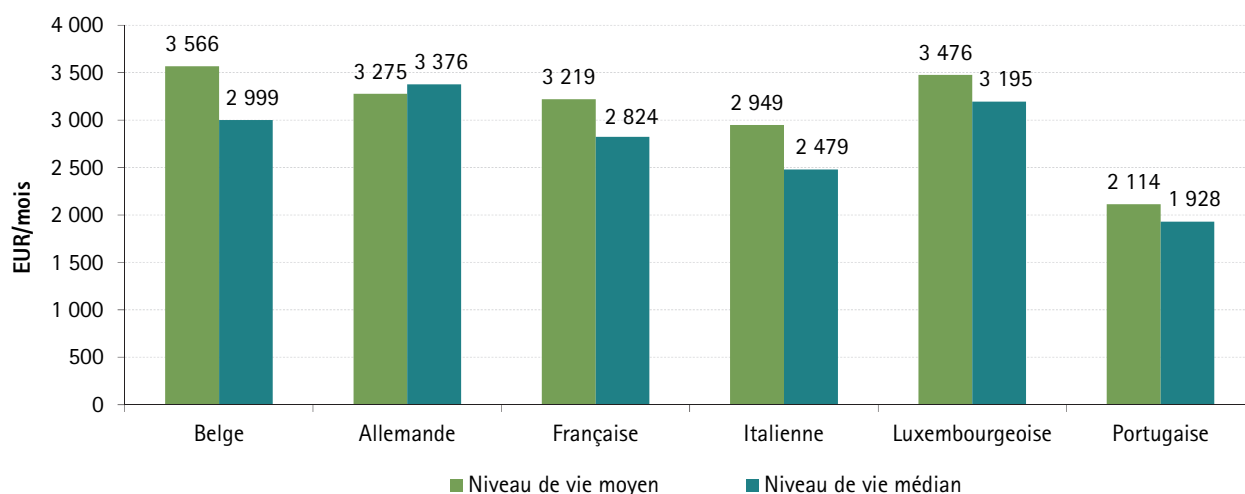
Graphique 279: Niveau de vie moyen et médian par ménage (EUR/mois), selon la situation économique de la personne de référence, 2012

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 280: Niveau de vie moyen et médian par ménage (EUR/mois), selon le type de profession exercée par la personne de référence, 2012

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 281 : Niveau de vie moyen et médian par ménage (EUR/mois), selon la nationalité de la personne de référence, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

2.2 Pauvreté et exclusion sociale

Encadré : Qui est pauvre ?

La grande majorité des publications privilégient la pauvreté monétaire se caractérisant par une insuffisance de revenus par rapport à une certaine norme. En réalité, la pauvreté est, sans doute, multidimensionnelle, allant au-delà du simple manque de ressources matérielles. Le sociologue Peter Townsend place son analyse de la pauvreté dans le cadre plus large des conditions d'existence ou des privations. D'après lui une privation provient de l'exclusion du mode de vie dominant déterminé par les pratiques sociales. Cette exclusion peut concerner des domaines aussi divers que l'alimentation, l'habillement, l'habitat et l'environnement d'une personne en général.

On ne peut cependant difficilement nier que des ressources matérielles insuffisantes constituent souvent un indice de pauvreté.

Classer une population en pauvres et non pauvres nécessite la fixation d'un seuil séparant ces deux sous-populations. Comme le relèvent beaucoup de spécialistes en la matière, la définition d'un tel seuil revête un caractère normatif dépassant les simples considérations statistiques.

Pour appréhender l'importance du phénomène de la pauvreté dans une société, deux étapes sont nécessaires. Il faut tout d'abord se mettre d'accord sur

la définition d'une norme sociale pour évaluer le seuil de pauvreté. Vient ensuite l'estimation statistique du seuil retenu.

Choisir un seuil de pauvreté

Dans la littérature théorique traitant de cette question, on trouve deux grandes approches. La première, associée souvent aux analyses du sociologue Peter Townsend mentionné plus haut, insiste sur la dimension relative de la pauvreté. L'économiste Amartya Sen, quant à lui, met plutôt en avant son caractère absolu⁴⁹. Avec un seuil de pauvreté relatif, on peut avec un même revenu être pauvre dans une certaine société ou à une certaine époque et ne plus l'être dans un autre environnement social ou historique. L'existence de certains besoins fondamentaux que Sen appelle les « capacités » fait référence à un noyau absolu de la pauvreté.

L'opposition entre ces deux écoles est, en réalité, moins tranchée qu'il n'y paraît puisque même les tenants de la pauvreté absolue admettent que la satisfaction des besoins jugés fondamentaux peut

⁴⁹ Le père de cette approche est Rowntree qui a publié des études sur le sujet dans les années 1930

varier dans le temps et dans l'espace. Un exemple souvent cité a trait à l'habillement. Se vêtir de manière décente exigerait d'autres habits aujourd'hui qu'il y a trente ans.

Les méthodologies pour la construction de ces deux sortes de seuils ne sont évidemment pas les mêmes. Les seuils relatifs de pauvreté sont établis par référence à un certain positionnement dans la distribution des revenus de l'ensemble de la population (généralement une certaine fraction d'une des valeurs centrales). Les seuils absolus font appel au coût d'un panier de biens et services jugé indispensable pour vivre. Les adaptations de la valeur d'un tel panier négligent le plus souvent les changements intervenus dans les habitudes de consommation et se contentent de l'indexer à la seule évolution des prix des produits qu'il contient. Cette façon de procéder, toujours en usage aux Etats-Unis, soulève évidemment de nombreuses critiques parce qu'elle ne tient justement pas compte de changements intervenus dans les modes de vie.

L'avantage des seuils relatifs serait qu'ils sont adaptés, de par leur méthode de construction, à l'évolution de l'ensemble des revenus. Si ce seuil correspond, par exemple, à un certain pourcentage du revenu moyen, il est clair qu'il augmente lorsqu'une grande majorité de la population bénéficie d'une hausse de leurs revenus.

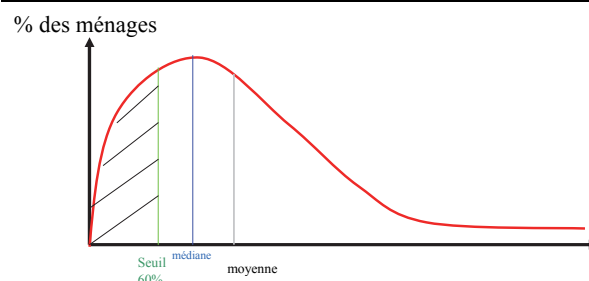
La définition du seuil relatif de pauvreté relatif, comme on le trouve dans les pays européens, exige de se mettre d'accord sur deux points:

- quelle norme de référence retenir: moyenne ou médiane⁵⁰ ?
- quel pourcentage de cette norme de référence choisir ?

Concernant la norme de référence, c'est la médiane qui est actuellement favorisée par rapport à la moyenne. On dit que le choix d'une des deux révèle un certain degré d'aversion pour les inégalités. Se décider pour le revenu médian au lieu du revenu moyen serait le signe d'une moindre aversion pour l'inégalité. Il est clair que, vu l'allure de la courbe de distribution des

revenus, la moyenne est plus élevée que la médiane et que le seuil de pauvreté le sera alors également. Un argument en faveur de la médiane est de nature statistique et consiste à dire qu'elle est moins sensible aux valeurs extrêmes souvent jugées aberrantes. On pourrait répliquer que les données brutes collectées sont normalement corrigées pour éliminer ces « outliers ». Il existe cependant un autre argument justifiant le choix de la médiane. Dans le cas d'une distribution étalée à droite, comme l'est celle des revenus, la moyenne arithmétique n'est non seulement pas significative mais peut encore induire en erreur. Des valeurs élevées peuvent faire en sorte que la moyenne arithmétique se situe à droite de la partie de la distribution où se concentre la masse des revenus.

Distribution des revenus et seuil de pauvreté



Source : STATEC

Pour ce qui est de du pourcentage de la norme de référence, il est difficile de le justifier de manière purement statistique. Retenir 70%, donnera évidemment un taux de pauvreté plus élevé que 30%.

Si pendant longtemps, EUROSTAT avait retenu un seuil de 50% du revenu moyen, il s'élève aujourd'hui à 60% du revenu médian, les deux étant en réalité très proches l'un de l'autre. Ce seuil de 60% du revenu médian a été fixé par le Conseil européen de Laeken.

Classer comme pauvres des ménages se trouvant juste en dessous du seuil de pauvreté et comme non pauvres ceux qui grâce à un revenu à peine supérieur se situent de l'autre côté peut soulever des critiques. Le choix du seuil de pauvreté serait donc quelque peu arbitraire et la plupart des experts recommandent d'en tester plusieurs pour examiner les conséquences sur les taux de pauvreté. Une autre solution est de mesurer la gravité de la pauvreté à l'aide d'indicateurs montrant la distance des ménages jugés pauvres par rapport au seuil de pauvreté. En raison de la taille souvent très réduite du sous-échantillon relatif à ces ménages, ces indicateurs risquent cependant manquer de fiabilité.

⁵⁰ Pour être précis, il s'agirait en fait de la moyenne arithmétique. La médiane divise une population en deux parts égales, l'une se situant en dessous de cette valeur, l'autre au-dessus.

Le taux de risque de pauvreté au Luxembourg

Méthode de calcul

Le taux de risque de pauvreté⁵¹ est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalents-adulte, c'est-à-dire les niveaux de vie. Il est donc tenu compte de la taille et de la composition des ménages en divisant le revenu total disponible du ménage par son nombre d'équivalents-adulte, calculé à partir de l'échelle OCDE modifiée. Les chiffres de la pauvreté sont calculés au niveau individuel: chaque membre d'un même ménage a le même niveau de vie, égal au revenu total disponible du ménage par équivalent-adulte.

On calcule alors la médiane de la distribution des revenus: par définition, il s'agit de la valeur qui sépare la population en deux parties de tailles égales. Les individus de la première moitié ont un niveau de vie inférieur à la médiane, tandis qu'il est supérieur à cette valeur pour les individus de l'autre moitié. Le seuil de pauvreté est finalement obtenu en prenant 60% du revenu médian calculé au niveau national. Pour l'année 2012, la valeur de ce seuil est de 1639 EUR par mois, contre 1627 EUR en 2011.

Aperçu de l'état de la pauvreté

En 2012, 15.1% de la population était en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que ces personnes ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1639 EUR. Ce chiffre est en progression par rapport à l'année 2011, où le taux de pauvreté s'élevait à 13.6% de la population.

Néanmoins, à la vue des intervalles de confiance, il ne faut pas rejeter l'hypothèse selon laquelle la baisse du taux de pauvreté pourrait être due au fait que seulement un échantillon de la population est interrogé chaque année (ce qu'on appelle aussi l'erreur d'échantillonnage)

⁵¹ Dans le rapport, on utilisera indifféremment les expressions taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté. Cette dernière suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement « pauvres » au sens absolu du terme, mais qu'à l'aune de leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque d'être exclus socialement.

Tableau 91: Taux de risque de pauvreté (%), 2011-2012

	2011	2012
Taux de risque de pauvreté (%)	13.6 [12.722,14.470]	15.1 [14.296,15.999]

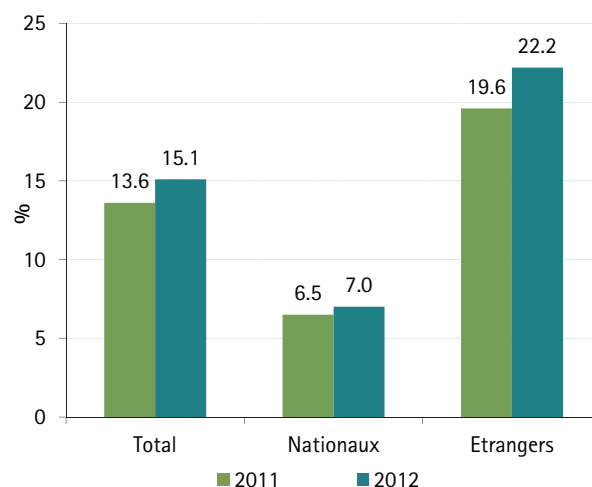
Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Taux de risque de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages et des individus

Les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers sont importants: en 2012, le taux de risque de pauvreté des étrangers résidant au Luxembourg est de 22.2%, contre 7.0% pour les nationaux. L'aggravation de la pauvreté entre 2011 et 2012 est surtout nette chez les étrangers, leur taux passant de 19.6 à 22.2%. Quant à celui des nationaux, il progresse aussi sur la même période, mais dans une proportion moindre (de 6.5% en 2011 à 7.0% en 2012).

Les résultats par niveau d'éducation mettent en lumière des écarts importants selon que la personne a atteint un niveau d'éducation faible (secondaire inférieur), moyen (secondaire supérieur) ou élevé (universitaire). Pour tenir compte du fait que nombre de jeunes poursuivent des études jusqu'à un âge avancé, et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération dans nos calculs.

Graphique 282: Taux de risque de pauvreté (%) selon la nationalité, 2011-2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

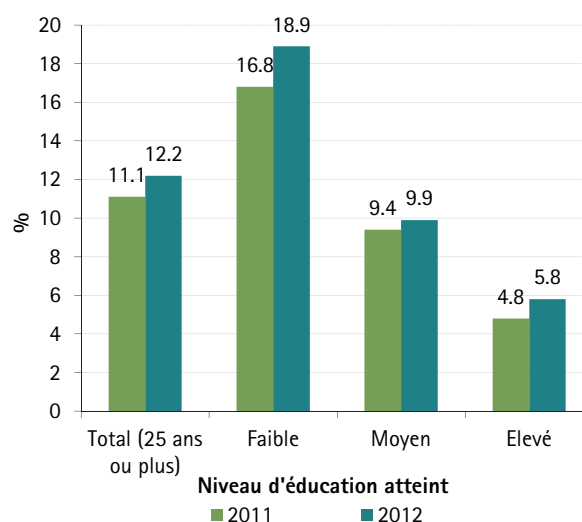
Les chiffres de 2012 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé chez les personnes faiblement qualifiées: leur taux atteint 18.9% en 2012, contre 9.9% pour celles titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (niveau moyen) et 5.8% pour les universitaires (niveau élevé). Ces trois catégories ont toutes été frappées par la hausse de la pauvreté entre 2011 et 2012. Les personnes faiblement éduquées, pour lesquelles la pauvreté a progressé de 2 points, semblent néanmoins avoir été plus durement touchées que les autres.

Les résultats par classe d'âge et par genre indiquent que les jeunes sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge. En 2012, le taux de risque de pauvreté chez les 0-17 ans est de 22.6%, contre 6.1% pour les 65 ans et plus. Le taux de pauvreté des 0-17 ans est ce qu'on appelle communément le « taux de pauvreté des enfants ». La hausse de la pauvreté entre 2011 et 2012 a touché toutes les catégories d'âge.

Par ailleurs, la ventilation des individus selon la taille et la composition de leur ménage fait apparaître des différences non négligeables au niveau du taux de pauvreté. Ce sont les personnes qui vivent dans des ménages avec enfants à charge qui ont le risque de pauvreté le plus élevé: le taux de pauvreté pour ces

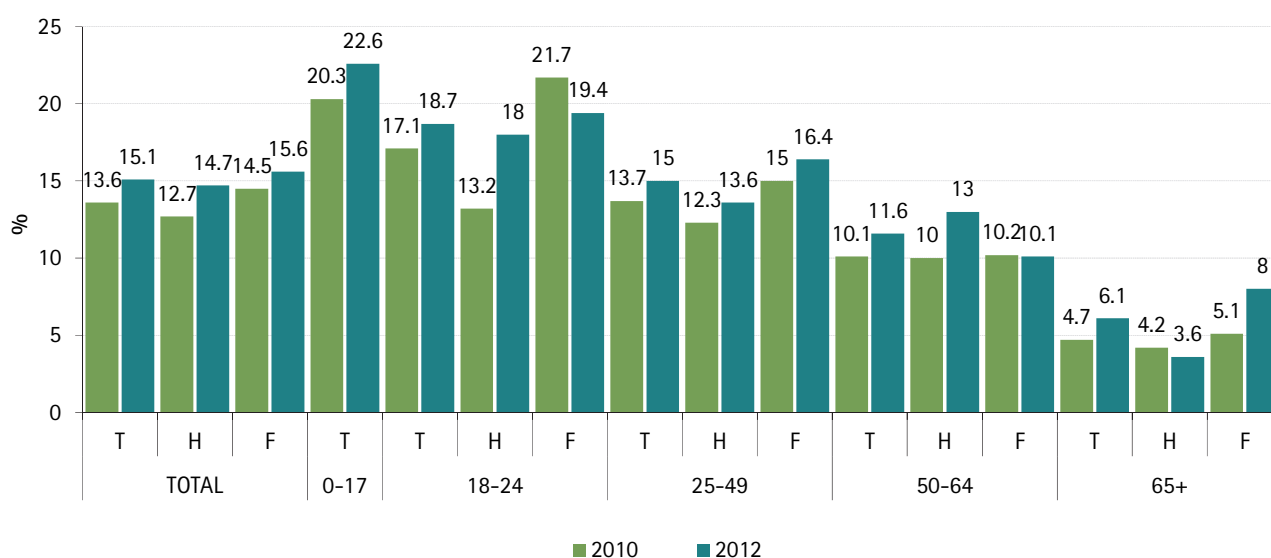
personnes est de 20.1% en 2012, contre 8.9% pour celles faisant partie de ménages sans enfants à charge. Parmi la population vivant dans des ménages avec enfants à charge, ce sont les membres de familles monoparentales (c'est-à-dire un seul adulte avec enfants à charge) qui font face au risque de taux de pauvreté le plus élevé (46.9% en 2012).

Graphique 283: Taux de risque de pauvreté (%) selon le niveau d'éducation atteint, 2011-2012

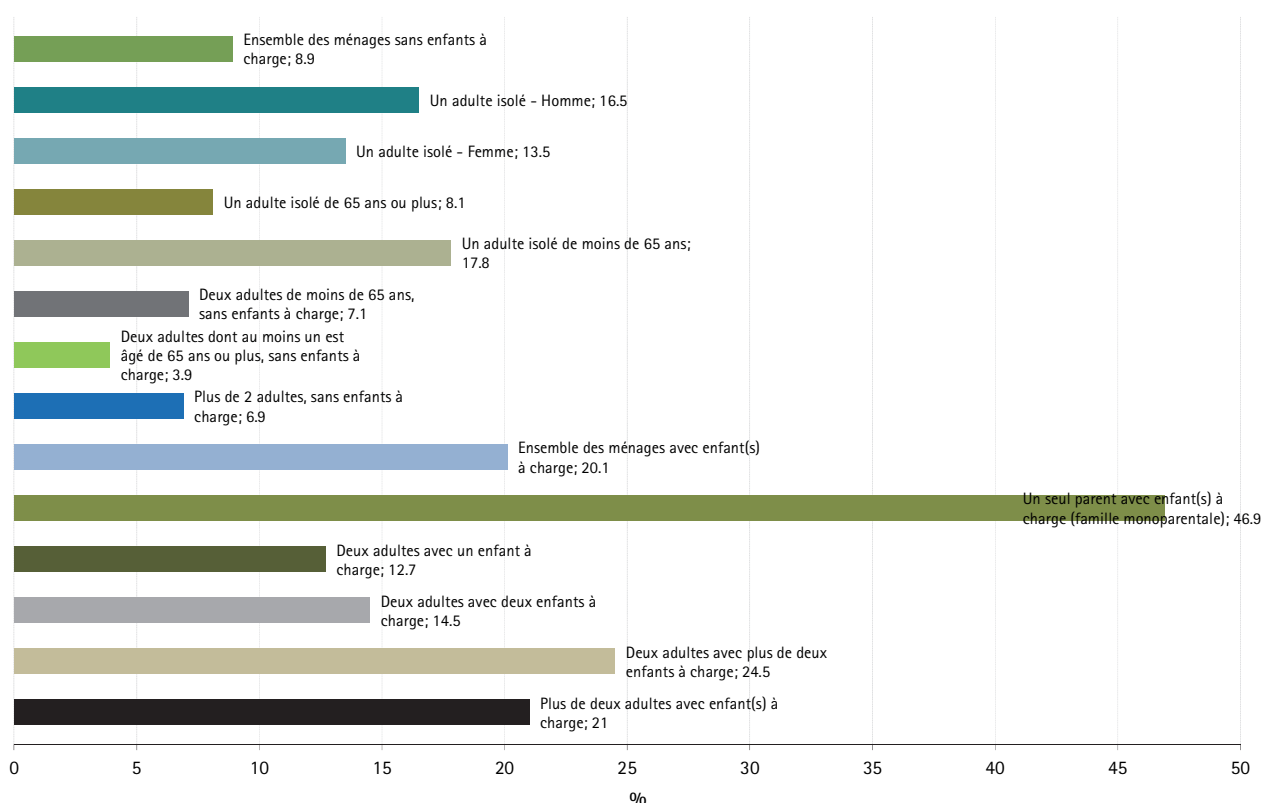


Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 284: Taux de risque de pauvreté (%) selon la classe d'âge et le genre, 2011-2012



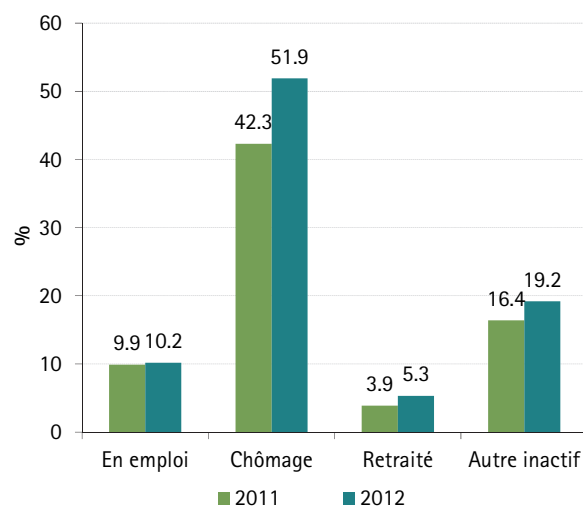
Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 285: Taux de risque de pauvreté (%) selon la taille et la composition du ménage, 2012

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Il faut cependant garder à l'esprit que les individus en question sont très peu nombreux dans l'échantillon, de sorte que l'intervalle de confiance de ce taux doit être extrêmement large. Par ailleurs, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants à charge dans le ménage: il est de 12.7% pour les membres de ménages de deux adultes avec un enfant à charge, 14.5% si le ménage a deux enfants à charge et 24.5% s'il y a plus de deux enfants. Parmi les ménages isolés (c'est-à-dire un adulte vivant seul sans enfants à charge), le taux de risque de pauvreté est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (16.5%, contre 13.5% pour les femmes), et il est aussi plus élevé pour les personnes de moins de 65 ans (17.8%, contre 8.1% chez les adultes isolés de 65 ans ou plus)

Les résultats selon la situation économique de la personne montrent aussi des écarts très importants en termes d'exposition à la pauvreté: 10% des personnes en emploi sont en situation de risque de pauvreté en 2012, contre 52% des personnes au chômage et 19% des personnes inactives (autres que retraitées). C'est pour les personnes de chômage que la hausse de la pauvreté est la plus forte: presque 10 points de % d'augmentation entre 2011 et 2012. Les personnes retraitées sont en fait les moins exposées au risque de pauvreté: leur taux est de 5.3% en 2012.

Graphique 286: Taux de risque de pauvreté (%) selon la situation économique, 2011-2012

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

La gravité de la pauvreté

Le taux de risque de pauvreté ne renseigne pas sur la gravité de la pauvreté. La pauvreté est d'autant plus « grave » que les individus en situation de risque de pauvreté ont un niveau de vie qui est éloigné du seuil de pauvreté. Que le niveau de vie d'une personne soit très éloigné du seuil ou, au contraire, très proche, la valeur du taux de pauvreté reste la même. Il faut donc s'appuyer sur d'autres indicateurs afin de mesurer la gravité de la pauvreté.

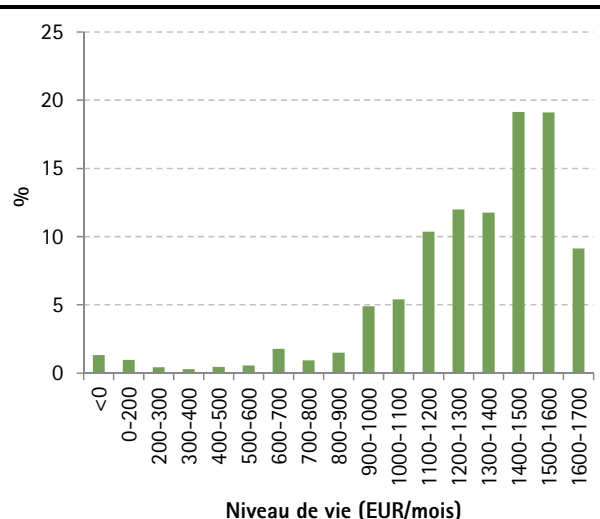
Près de la moitié des personnes en risque de pauvreté, c'est-à-dire qui ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1639 EUR/mois, ont un niveau de vie qui est supérieur à 1400 EUR. Pour 87% de ces personnes le niveau de vie est supérieur à 1000 EUR. Cela montre que les personnes en risque de pauvreté ont un niveau de vie qui n'est pas « très loin » du seuil, même si cette notion de distance doit être définie.

Un indicateur de gravité couramment utilisé est l'écart médian relatif à la pauvreté. Il consiste à calculer la différence entre le seuil de risque de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes en risque de pauvreté (c.à.d. dont le niveau de vie est en-dessous du seuil), et à exprimer cet écart en % du seuil de pauvreté. En 2012, cet indicateur est de 15% au Luxembourg. Cela signifie que la moitié des personnes en risque de pauvreté ont un niveau de vie compris entre 85% et 100% du seuil de pauvreté. Même si la pauvreté est plus « grave » pour les femmes que les hommes, les différences ne semblent pas très importantes (15.5% pour les femmes, contre 14.9% pour les hommes). Si le taux de risque de pauvreté progresse en 2012, la gravité de la pauvreté, telle que mesurée par l'écart médian relatif à la pauvreté, est en recul (15% en 2012, contre 15.7% en 2011).

Revenu disponible, niveau de vie des ménages, taux de pauvreté: indicateurs 1996-2012

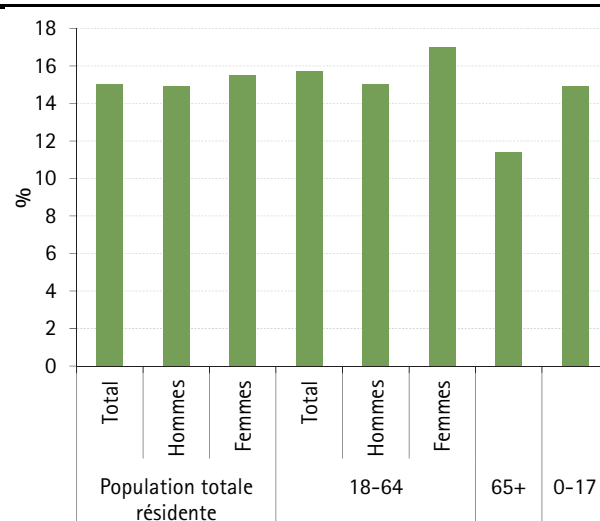
En termes réels, le niveau de vie des ménages s'est accru de 16% entre 1996 et 2012, même s'il régresse depuis 2010. Concernant les inégalités de revenu, les chiffres du coefficient de Gini font état d'une augmentation du niveau des inégalités entre 1996 et 2012: le coefficient de Gini est passé de 0.25 en 1996 à 0.28 en 2012. La situation s'est également détériorée en ce qui concerne le taux de pauvreté, avec une augmentation de 4 points de pourcentage entre le milieu des années 1990 et aujourd'hui.

Graphique 287: Répartition (%) des personnes en situation de risque de pauvreté selon leur niveau de vie mensuel, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 288: Ecart médian relatif à la pauvreté (%) selon l'âge et genre, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Précédemment, on avait déjà attiré l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions sous revue doivent être interprétées avec une certaine prudence, même si une tendance à l'accroissement ne peut être exclue. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres du tableau suivant sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

Tableau 92: Revenu disponible, niveau de vie des ménages, taux de pauvreté: indicateurs 1996-2012

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Revenu disponible médian par ménage (EUR courants)	2 680	2 727	2 823	2 797	2 979	3 194	3 409	3 532	3 685	3 915	3 913	3 992	4 172	4 281	4 350	4 446	4 411
Revenu disponible médian par équivalent adulte (EUR courants)	1 653	1 671	1 746	1 774	1 870	1 957	2 080	2 148	2 245	2 367	2 457	2 491	2 576	2 646	2 694	2 712	2 732
Revenu disponible médian par ménage, en volume (1996=100)	100	100.4	102.9	100.9	104.2	108.9	113.8	115.6	117.9	122.3	119	118.7	120	122.6	121.8	120.4	116.3
Revenu disponible médian par équivalent adulte, en volume (1996=100)	100	99.7	103.2	103.8	106.1	108.1	112.6	113.9	116.5	119.8	121.2	120.1	120.1	122.9	122.3	119.1	116.8
Coefficient de GINI	0.25	0.25	0.26	0.27	0.26	0.26	0.26	0.28	0.26	0.26	0.28	0.27	0.28	0.29	0.28	0.27	0.28
Rapport interquintiles S80/S20	3.5	3.6	3.7	3.8	3.7	3.7	3.7	4.1	3.9	3.9	4.2	4	4.1	4.3	4.1	4	4.1
Seuil de pauvreté : 60 % médiane	992	1 003	1 048	1 064	1 122	1 174	1 248	1 289	1 347	1 420	1 474	1 495	1 546	1 588	1 617	1 627	1 639
Taux de pauvreté (%) : seuil égal à 60% du revenu médian	11	11.1	12.2	12.5	12.1	11.9	12.1	11.9	12.7	13.7	14.1	13.5	13.4	14.9	14.5	13.6	15.1

Source : CEPS/INSTEAD (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002. Calculs STATEC de 2003 à 2012.

Les travailleurs pauvres (« *working poor* »)

Le concept des « *working poor* » vient des Etats-Unis et a trait à des personnes qui, tout en travaillant, se retrouvent dans une situation de pauvreté. Les débats sur cette catégorie de personnes sont souvent liés aux discussions sur l'introduction ou l'augmentation substantielle des salaires minima.

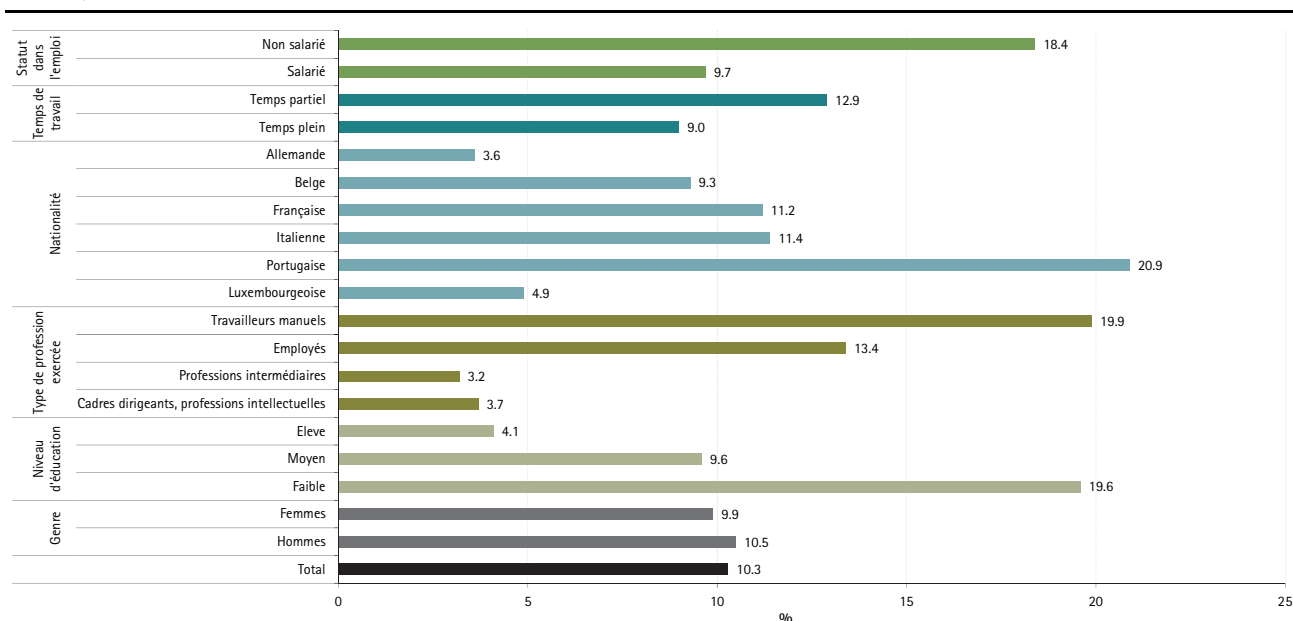
Selon Eurostat, un travailleur pauvre est une personne qui exerce une activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel) pendant plus de la moitié de l'année et qui vit dans un ménage exposé au risque de pauvreté tel qu'il a été défini précédemment. Sont donc pris en considération aussi bien les caractéristiques personnelles (exercer une activité professionnelle) que les caractéristiques familiales (vivre dans un ménage pauvre), ces dernières étant saisies au niveau du ménage. Cette catégorie de travailleurs pauvres n'est pas identique à celle des travailleurs à bas salaire. La différence la plus frappante concerne la répartition par sexe. Alors que les bas salaires sont un phénomène très largement féminin, le pourcentage de travailleurs pauvres est légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Vu que les premiers sont plus nombreux, cela veut dire que la majorité des travailleurs pauvres sont des hommes. Certaines personnes estiment aussi que la manière de définir la population des travailleurs

pauvres cache la réalité des discriminations dont souffrent les femmes sur le marché du travail.

En 2012, le taux de pauvreté des personnes en emploi s'est élevé à 10.3%, en-dessous du taux de 15.1% pour l'ensemble de la population résidente. Si le travail protège de la pauvreté, il n'en met pas totalement à l'abri. Les hommes qui travaillent sont davantage exposés à la pauvreté que les femmes: le taux de pauvreté des hommes en emploi est de 10.5%, contre 9.9% pour les femmes. Par ailleurs, les travailleurs à temps plein, avec un taux de 9%, sont moins exposés que les travailleurs à temps partiel, pour lesquels le taux de pauvreté est de 12.9%. Enfin, les travailleurs salariés, avec un taux de pauvreté de 9.7%, sont moins exposés que les travailleurs non-salariés, pour lesquels le taux de pauvreté est de 18.4%.

Les travailleurs manuels, ainsi que ceux n'ayant qu'un faible niveau d'éducation, ont des taux de pauvreté de 20%. Ce résultat n'est pas surprenant, les deux variables étant fortement corrélées. Comme les travailleurs manuels sont fortement représentés au sein de la population résidente portugaise, le taux de pauvreté de 21% que l'on constate chez les travailleurs de nationalité portugaise peut s'expliquer. A l'inverse, chez les nationaux, ce sont moins de 5% des actifs occupés qui sont exposés au risque de pauvreté en 2012.

Graphique 289: Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi selon le genre, le niveau d'éducation, le type de profession exercée, la nationalité, le temps de travail et le statut dans l'emploi (salarié/non salarié), 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale « Europe-2020 »

En 2012, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 »⁵² est pour le Luxembourg de 18.4%, contre 16.8% en 2011. Ceci représente plus de 95 000 personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Sont considérées comme à risque d'être pauvres ou exclues socialement les **personnes relevant d'au moins un des 3 critères suivants**:

- les **personnes à risque de pauvreté** (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux en espèces) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux),
- les **personnes en situation de privation matérielle grave** ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1) de payer un loyer ou

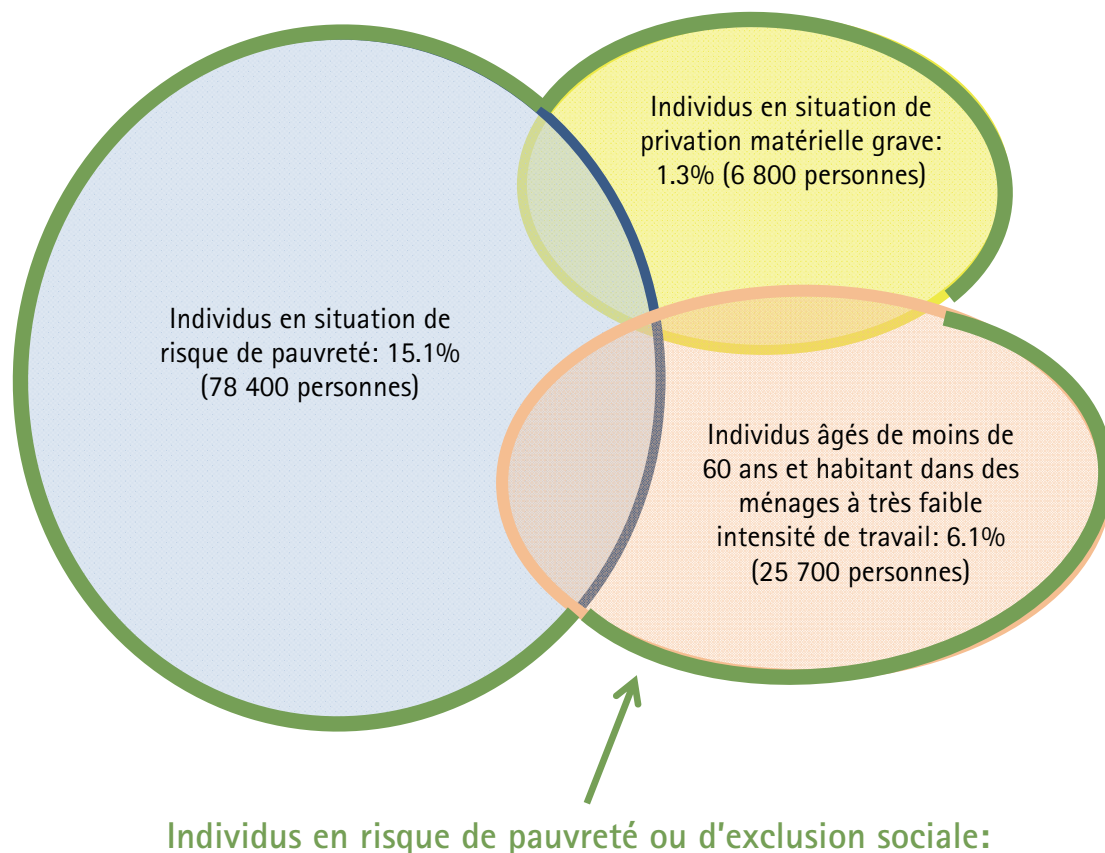
des factures courantes, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur, ou 9) un téléphone,

- les **personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail** sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

L'examen des intersections révèle que la très grande majorité des personnes (80800 individus sur 95200) en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont exclues selon une seule des trois dimensions (risque de pauvreté, privation matérielle grave ou habiter dans un ménage à très faible intensité de travail). Les 14400 personnes restantes, soit 3% de la population totale, sont en situation d'exclusion multiple, avec au moins deux des trois dimensions concernées.

⁵² Voir aussi: http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm

Figure 1: La composition du nouvel indicateur « Europe-2020 » de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg, 2012



Source: STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Tableau 93: Composition de l'indicateur « Europe-2020 » pour le Luxembourg, 2012

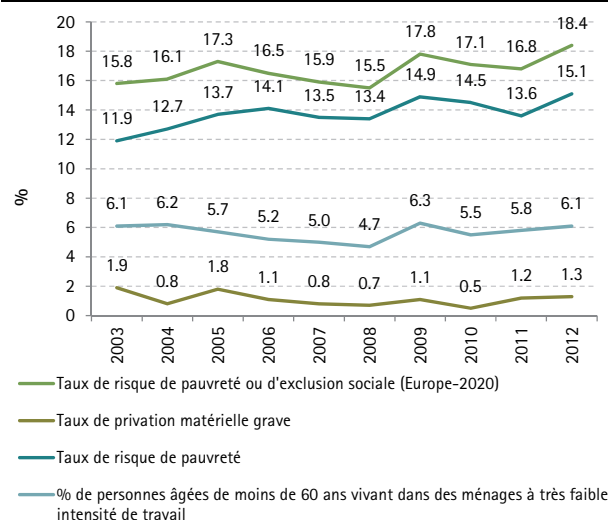
	Nombre d'individus concernés	%
Population en risque de pauvreté, n'étant ni en situation de privation matérielle grave ni habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	64 200	12.4
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	2 500	0.5
Population n'étant pas en risque de pauvreté ni en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	14 100	2.7
Total population exclue selon une seule dimension	80 800	15.6
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	2 800	0.5
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	200	0.0
Population en risque de pauvreté, n'étant pas en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	10 100	2.0
Total population exclue selon deux dimensions	13 100	2.5
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	1 300	0.3
Total population exclue selon les trois dimensions	1 300	0.3
Total risque de pauvreté et d'exclusion sociale UE-2020	95 200	18.4

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Pris dans le détail, ce sont 15.1% des personnes qui sont en situation de risque de pauvreté en 2012, 1.3% qui sont en situation de privation matérielle sévère et 6.1% qui habitent dans des ménages à très faible intensité de travail. L'indicateur Europe-2020 est en augmentation de 1.5 point par rapport à 2011.

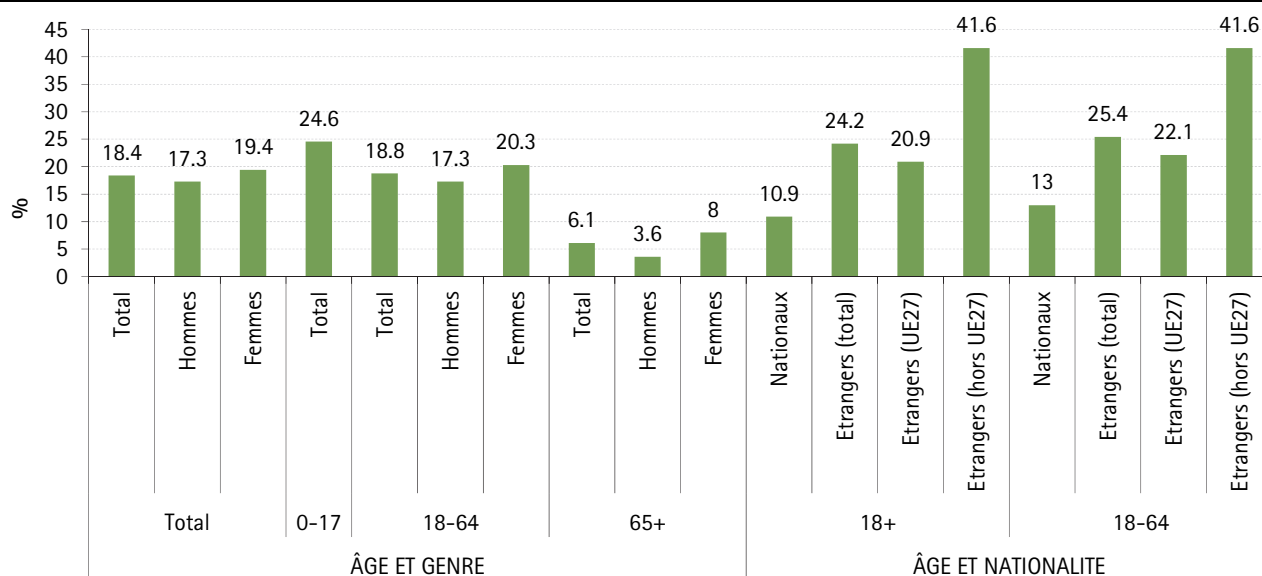
L'exclusion sociale touche davantage les 0-17 ans: près d'un quart d'entre eux sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2012, contre 18.4% pour l'ensemble de la population, 18.8% pour les 18-64 ans et 6.1% pour les 65 ans ou plus. Les femmes sont aussi davantage touchées que les hommes (19.4% d'entre elles en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, contre 17.3% des hommes). Les résidents étrangers sont aussi plus frappés que les nationaux: 24.2% des résidents étrangers âgés de 18 ans ou plus et 25.4% de ceux âgés de 18 à 64 ans sont en risque et pauvreté ou d'exclusion sociale, contre respectivement 10.9 et 13% des nationaux des mêmes catégories d'âge. Parmi les étrangers, ce sont les ressortissants de pays extérieurs à l'Union Européenne (UE27) qui, avec des taux qui dépassent 40%, sont les plus durement touchés.

Graphique 290: Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe-2020), taux de risque de pauvreté, taux de privation matérielle grave et % de personnes qui habitent dans des ménages à très faible intensité de travail, 2003-2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 291 Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe-2020) selon l'âge, le genre et la nationalité, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

2.3 Les inégalités de revenus

Les individus ne profitent pas tous du même niveau de vie⁵³. Le niveau de vie moyen des individus varie de 1100 EUR/mois pour les 10% des individus les moins aisés à 6800 EUR/mois pour les 10% les plus aisés.

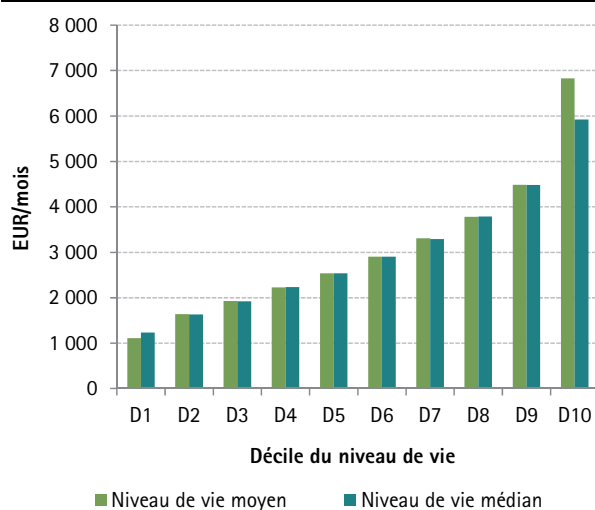
Le niveau de vie moyen ou le revenu médian fournissent une indication sur le centre de la distribution. Cependant, ils ne renseignent pas sur le niveau des inégalités qui peuvent exister entre les individus en termes de niveau de vie.

Le niveau des inégalités peut être mesuré à l'aide d'indicateurs de concentration, qui vont évaluer la distance entre la distribution observée sur la population et la distribution égalitaire dans laquelle chaque individu dans la population disposerait du même niveau de vie. En 2012, les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas ne possèdent que 4% de la masse totale des revenus, contre 22% pour les 10% des individus les plus aisés.

Un indicateur de concentration couramment utilisé en pratique est le coefficient de Gini. Un coefficient de Gini égal à 0 signifie que tous les membres de la population ont le même niveau de vie (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation dans laquelle un unique individu posséderait la totalité des revenus, alors que tous les autres auraient un revenu égal à 0.

En 2012, la valeur du coefficient de Gini s'élève à 0.28, contre 0.27 l'année précédente. Cela traduit une aggravation des inégalités de niveau de vie entre les personnes. Sur la période 2003-2012, l'évolution du coefficient de Gini ne semble pas suivre une tendance significative. Si la valeur du coefficient progresse en 2012, elle reste encore en-deçà de son sommet de 2009, où elle avait dépassé 0.29.

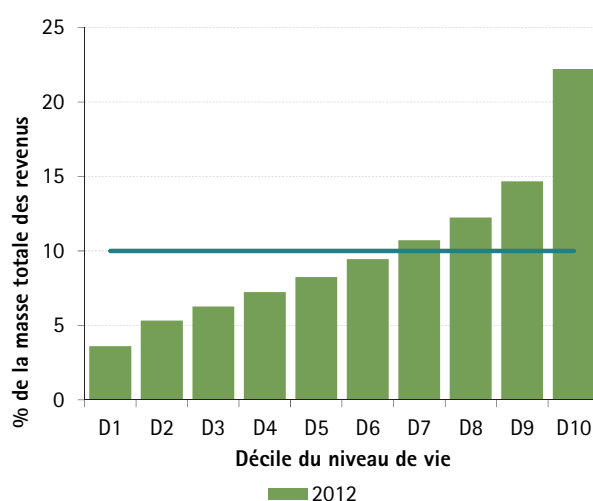
Graphique 292: Niveau de vie moyen et médian des individus par décile, 2012



Lecture : D1 = premier décile (10% des ménages les moins aisés) ; D10= dernier décile (10% des ménages les plus aisés)

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

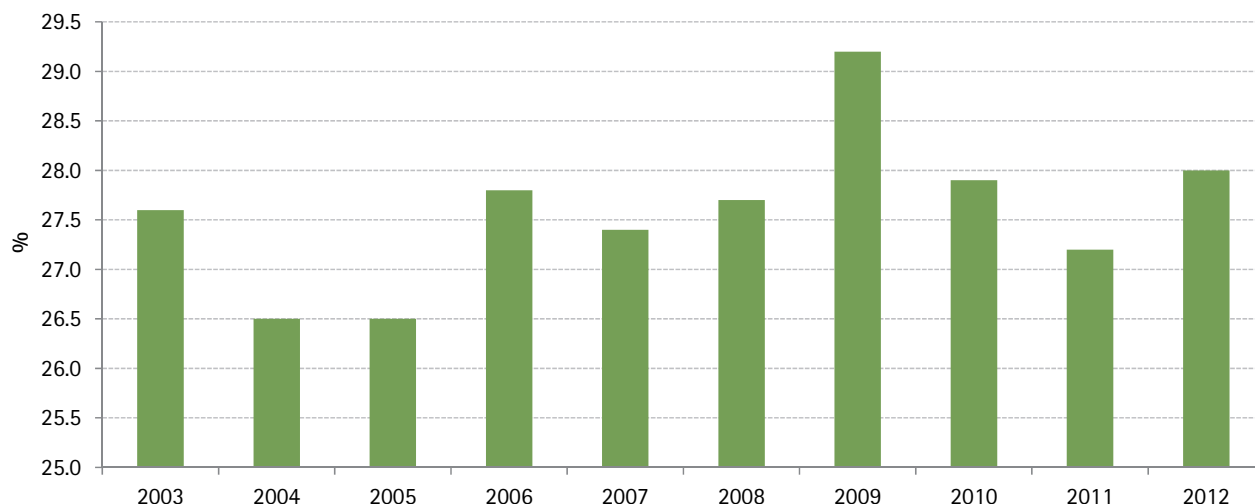
Graphique 293: Pourcentage de la masse totale des revenus possédé selon le niveau de vie, 2012



Lecture : D1 = premier décile (10% des ménages les moins aisés) ; D10= dernier décile (10% des ménages les plus aisés)

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

⁵³ Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu total disponible de son ménage divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage (voir chapitre 2.1)

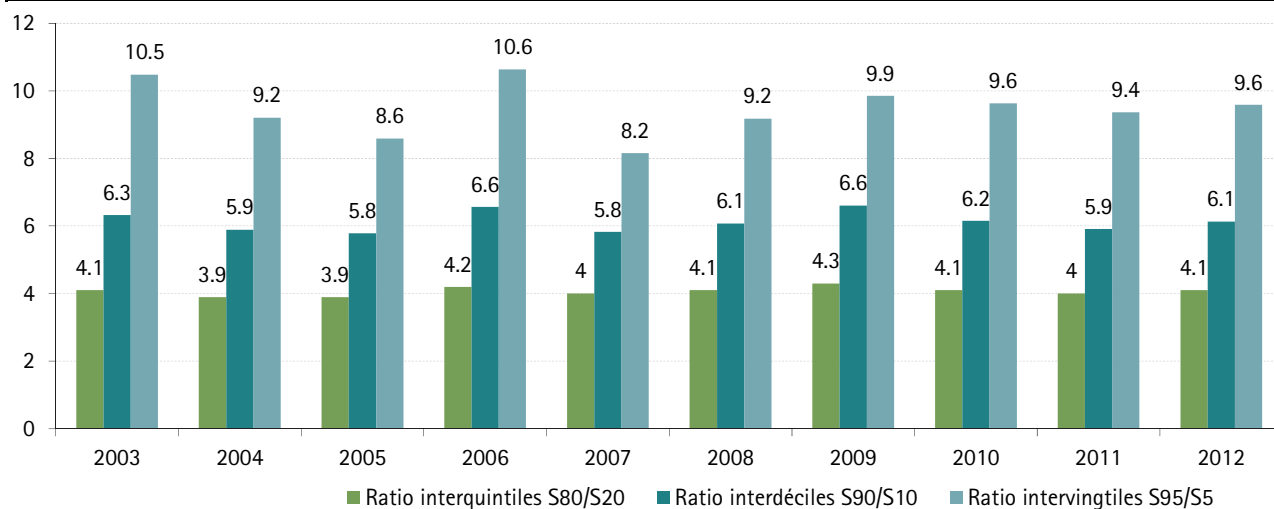
Graphique 294: Coefficient de Gini (%), 2003-2012

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Les inégalités peuvent aussi être mesurées au moyen d'indicateurs de dispersion, qui vont mesurer les écarts entre les quantiles de la distribution du revenu. On calculera par exemple le ratio interquintiles S80/S20 en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus ayant les revenus les plus élevés par la part perçue par les 20% ayant les revenus les plus bas. Une variante serait de calculer le ratio interdéciles S90/S10 ou le ratio intervingtiles S95/S5 en divisant la part du revenu perçue par les 10% (respectivement, les 5%) des individus ayant les revenus les plus élevés par celle des 10% (respectivement, les 5%) ayant les revenus les plus bas. Un désavantage de ce type d'indicateur est qu'il peut rester insensible à

d'éventuelles modifications intervenant dans les catégories intermédiaires.

En 2012, la valeur du ratio interquintiles S80/S20 pour le Luxembourg est de 4.1, contre 4.0 en 2011. Une autre façon de présenter cet indicateur est de dire que les 20% des individus les moins aisés de la population perçoivent 9% du revenu total, contre 36% pour les 20% les plus aisés, les 60% se trouvant entre les deux catégories se partageant les 55% restants. Quant au ratio interdéciles S90/S10, sa valeur est de 6.1 en 2012, contre 5.9 l'année précédente. Si ces indicateurs ont augmenté entre 2011 et 2012, ils apparaissent relativement stables sur la période 2003-2012.

Graphique 295: Ratios interquintiles S80/S20, interdéciles S90/S10 et intervingtiles S95/S5, 2003-2012

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

EU-SILC collecte les revenus de façon détaillée, composante par composante. Le revenu total d'un ménage est ensuite calculé en agrégeant les différentes composantes de son revenu. Comme catégories de revenu, on distingue (voir aussi le chapitre 2.1):

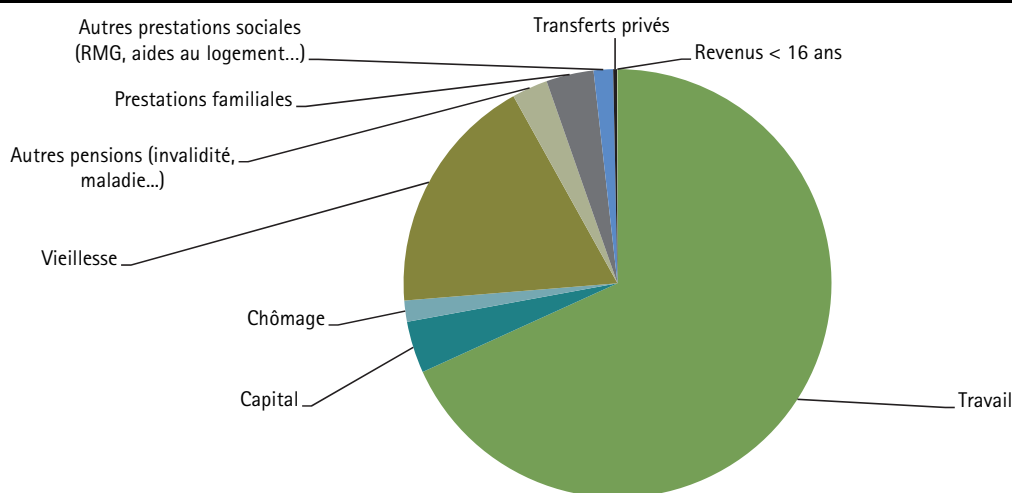
- les revenus du travail: ils incluent les revenus provenant d'une activité salariée (revenus monétaires et avantage en nature lié à l'usage d'une voiture de société à des fins privées) et ceux provenant d'une activité indépendante,
- les revenus du capital: il s'agit principalement des loyers perçus pour la location d'un bien immobilier (appartement, garage, terrain...) et des intérêts ou des dividendes qui sont perçus sur des placements financiers (portefeuilles d'action, plan d'épargne retraite...),
- les pensions en cas de chômage, de vieillesse, de maladie, d'invalidité ou de veuvage,
- les prestations sociales incluant, entre autres, les prestations familiales (allocation de maternité, congé parental, boni pour enfant...), les aides au logement (subvention ou bonification des intérêts d'emprunt), les allocations pour l'éducation (allocation de rentrée scolaire et bourses d'études) et les revenus de l'assistance sociale (Revenu Minimum Garanti, allocation de vie chère...),

Les transferts réguliers en provenance d'autres ménages (pension alimentaire, soutien familial...) et les revenus perçus par les membres âgés de moins de 16 ans (salaire d'apprentissage et pension d'orphelin).

Les revenus du travail représentent en moyenne 68% du revenu total des ménages en 2012. Il s'agit de loin de la source de revenus la plus importante pour les ménages. Les pensions de vieillesse viennent ensuite (18%), suivies par les revenus du capital et les prestations familiales, qui représentent chacun 4% du revenu total des ménages.

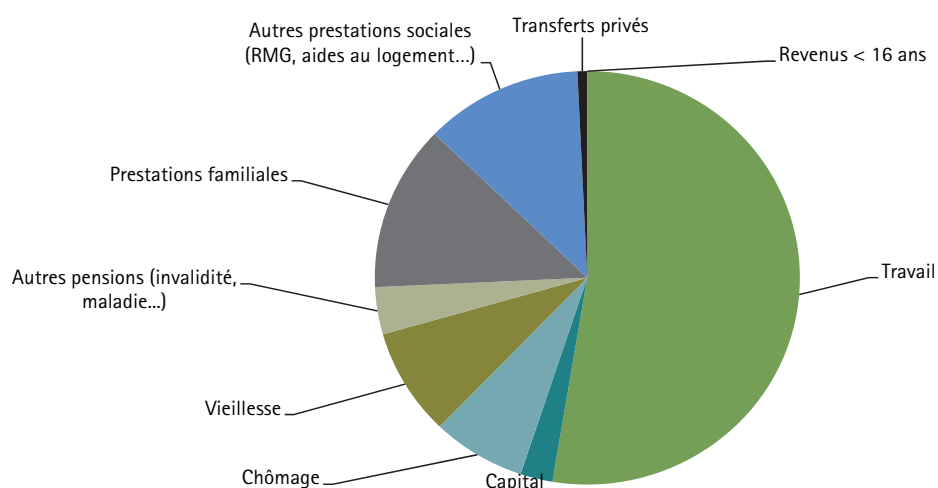
Cette structure moyenne cache cependant des écarts importants selon le niveau de vie des ménages. Pour les 10% des ménages les moins aisés (premier décile – D1), 53% du revenu provient du travail, contre 74% du revenu des 10% les plus aisés (dernier décile – D10) et 77% de celui des 1% les plus aisés (dernier percentile – P100). De la même façon, la part des revenus du capital passe de 2% pour les ménages du premier décile à 9% pour ceux du dernier décile et 15% pour ceux du dernier percentile. Ainsi, le revenu des ménages aisés est composé en très grande majorité de revenus « primaires », c'est-à-dire de revenus issus du travail et du capital. A l'inverse, 11% du revenu des ménages du premier décile dépendent de l'aide sociale (RMG et autres allocations versées par le Fonds National de Solidarité) et 44% provient de transferts sociaux.

Graphique 296: Structure du revenu brut des ménages, 2012



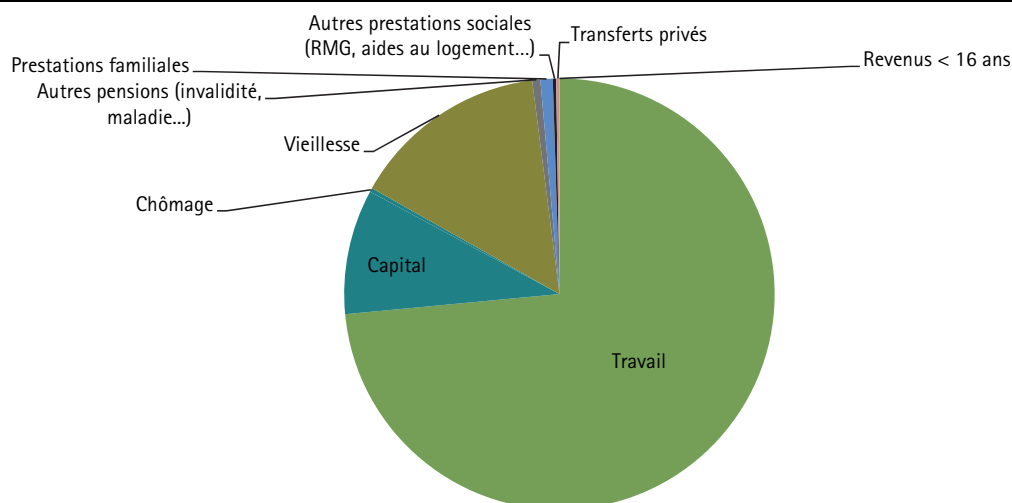
Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 297: Structure du revenu brut des ménages, premier décile (D1), 2012



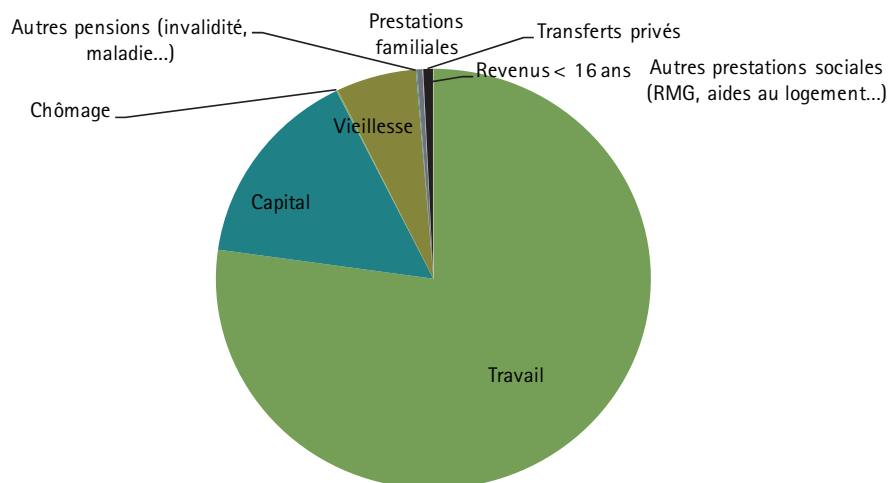
Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 298: Structure du revenu brut des ménages, dernier décile (D10), 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 299: Structure du revenu brut des ménages, dernier percentile (P100), 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

2.4 L'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités

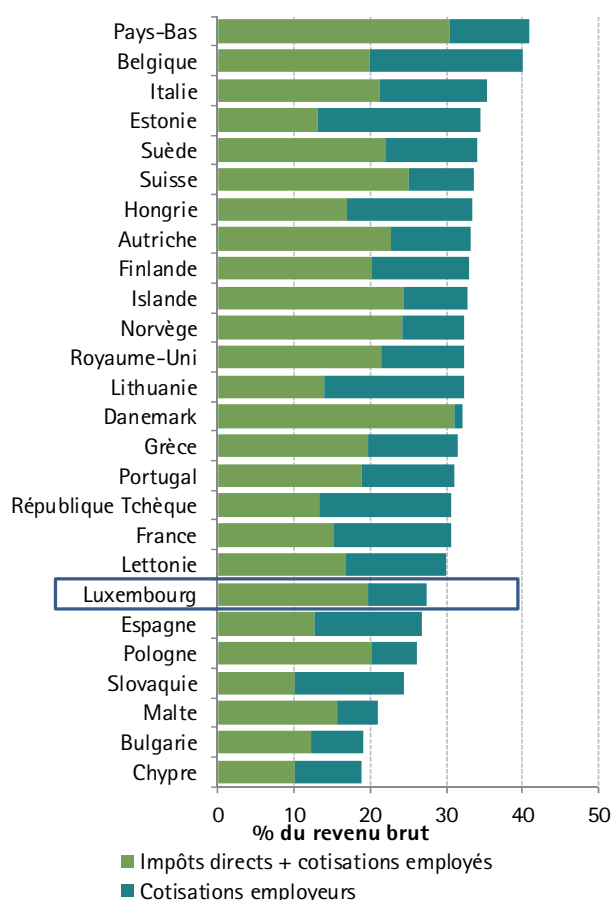
Pour examiner l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités, on doit faire la balance entre, d'un côté, la contribution des ménages via l'imposition et les cotisations et, de l'autre, ce que les ménages reçoivent en retour en termes de prestations sociales.

Les impôts directs et les cotisations sociales employeurs et employés représentent en moyenne 28% du revenu brut⁵⁴ des ménages au Luxembourg. Les impôts directs et les cotisations employés comptent en moyenne pour 20% du revenu et les cotisations employeurs pour 8%. Par rapport à ce que l'on observe dans les autres pays européens, ce taux apparaît plutôt faible. A titre de comparaison, il est de 31% en France, 35% en Italie, 40% en Belgique et 41% aux Pays-Bas. Une des raisons à cela est le faible niveau des cotisations employeurs au Luxembourg: leur poids dans l'ensemble des prélèvements obligatoires est de 29%, contre 50% en France et en Belgique et 53% en Espagne. A l'opposé, les cotisations employeurs sont quasiment inexistantes au Danemark, où le financement de la sécurité sociale est essentiellement assuré via l'impôt.

Si l'on examine la part des prélèvements obligatoires dans le revenu brut selon le niveau de vie du ménage⁵⁵, elle varie de 15% pour les 10% des ménages les moins aisés (premier décile du niveau de vie) à 38% pour les 10% des ménages les plus aisés (dernier décile du niveau de vie). Pris dans le détail, la part des impôts directs et des cotisations employés dans le revenu brut varie de 10% à 29% entre le premier et le dernier décile, et celle des cotisations employeurs varie de 5 à 9%.

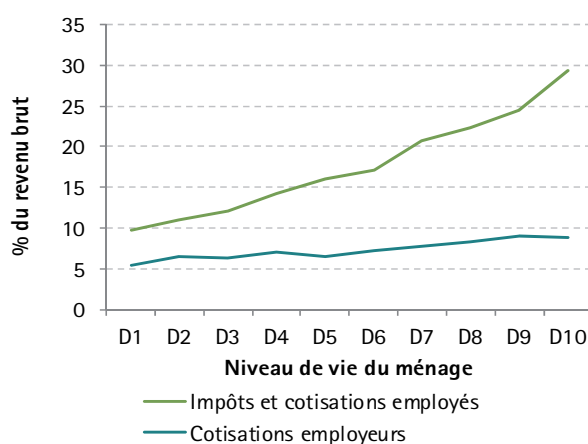
Le **poids des impôts indirects** dans le revenu des ménages est plus compliqué à mesurer. On peut cependant l'estimer dans le cas spécifique de la TVA. La TVA est l'archétype de l'impôt indirect. En utilisant les données sur la consommation des ménages qui proviennent de l'enquête budget des ménages (EBM),

Graphique 300: Part (%) des prélèvements obligatoires dans le revenu brut des ménages, 2011



Sources : Eurostat, EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC), User Data Base (Version 01-08-13)

Graphique 301: Part (%) des prélèvements obligatoires dans le revenu brut des ménages, selon le niveau de vie du ménage, 2012



Lecture : D1 = premier décile (10% des ménages les moins aisés) ; D10 = dernier décile (10% des ménages les plus aisés)

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

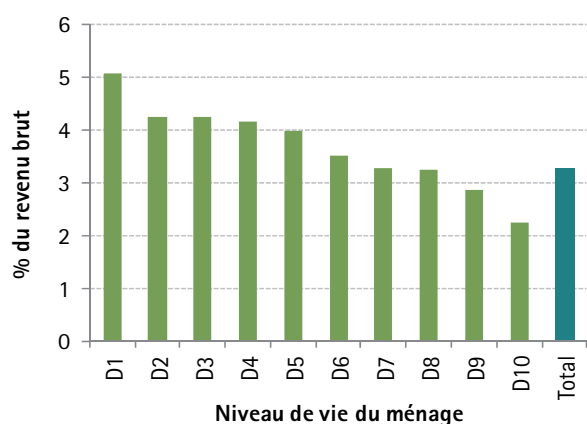
⁵⁴ Il s'agit du revenu brut « chargé », c'est-à-dire incluant les cotisations sociales à la charge de l'employé et de l'employeur.

⁵⁵ Le niveau de vie d'un ménage est calculé en divisant le revenu brut (chargé) du ménage par le nombre d'unités de consommation, calculé selon l'échelle OCDE modifiée (voir Partie II, Chapitre 2.1)

et en appliquant les taux de TVA appropriés à chaque poste de consommation, on estime que la TVA payée par les ménages résidents à l'état luxembourgeois⁵⁶ représente en moyenne 5% du revenu disponible, soit 3% du revenu brut. Ce pourcentage relativement faible s'explique par les faibles taux qui sont appliqués au Luxembourg. Avec un taux normal de 15%, le Luxembourg possède en effet le taux de TVA le plus faible des pays de l'Union Européenne. Il faut ajouter à cela que le taux de TVA « super-réduit » de 3% s'applique à de nombreux postes de la consommation courante comme l'alimentation, les vêtements pour enfants, les livres, les médicaments ou le transport de personnes. L'alimentation et le transport sont, après le logement, les deux postes de consommation les plus importants des ménages.

La TVA est souvent présentée comme un impôt « injuste » dans la mesure où elle pèse plus sur les ménages modestes que sur les ménages aisés. La raison est simple: les ménages modestes consacrent, en proportion de leur revenu, davantage à la consommation que les ménages aisés, ces derniers pouvant épargner une partie de ce qu'ils gagnent. Sur la base de nos calculs, la TVA représente en moyenne 5% du revenu brut des 10% des ménages les moins aisés contre seulement 2% du revenu des 10% des ménages les plus aisés.

Graphique 302: Part (%) de la TVA dans le revenu brut des ménages, selon le niveau de vie du ménage, 2012



Lecture : D1 = premier décile (10% des ménages les moins aisés) ; D10= dernier décile (10% des ménages les plus aisés)

Source : STATEC, Enquête permanente sur le Budget des Ménages (EBM), EU-SILC et Comptes Nationaux

Les systèmes de protection sociale en Europe: Bismarck et Beveridge

La mise en place des systèmes d'Etat-providence dans les pays européens ne s'est pas faite de manière identique dans tous les pays mais a suivi des trajectoires différentes en fonction du contexte historique, géographique, culturel ou social⁵⁷. On peut dire cependant que les systèmes actuels de protection sociale en Europe s'articulent autour de deux grands modèles:

Le modèle bismarckien: introduit en Allemagne à la fin du 19^{ème} siècle par le chancelier Otto Von Bismarck, il repose sur un système d'assurances sociales obligatoires pour tous les travailleurs. Le système est financé par des cotisations sociales partagées entre l'employeur et l'employé. L'accès aux droits est donc conditionné au versement des cotisations. Introduit à l'origine en Allemagne, ce modèle influence aujourd'hui les systèmes de protection sociale de la plupart des pays d'Europe, en particulier les pays d'Europe continentale.

Le modèle beveridgien: introduit en Grande-Bretagne au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale suivant les recommandations de l'économiste William Beveridge, il préconise, à la différence du système assurantiel Bismarckien, un système de protection sociale universel fondé sur la solidarité nationale et garantissant à tous les citoyens (principe d'universalité) l'accès aux mêmes prestations sociales (principe d'uniformité). L'objectif affiché était de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale au lendemain de la Guerre. Le système est financé via l'impôt et géré par l'Etat au travers d'organismes intégrés. Le modèle beveridgien a sensiblement influencé la protection sociale dans les pays d'Europe du Nord (Pays-Bas, pays scandinaves...)

Si le principe assurantiel Bismarckien reste encore aujourd'hui un principe essentiel du financement de la protection sociale en Europe, il a comme inconvénient de restreindre l'accès aux prestations aux seuls assurés et à leurs co-assurés. Par ailleurs, il fait peser le financement de la protection sociale sur les revenus de l'activité, ce qui contribue à alourdir le coût du travail. C'est pour cette raison que les pays européens cherchent de plus en plus à diminuer le poids des cotisations sociales et à faire financer la protection

⁵⁶ On ne tient pas compte ici de la consommation réalisée à l'étranger. D'après les données de l'enquête Budget des Ménages, celle-ci représente environ 10% de la consommation totale des ménages.

⁵⁷ Une revue historique détaillée se trouve dans Bigot et al.

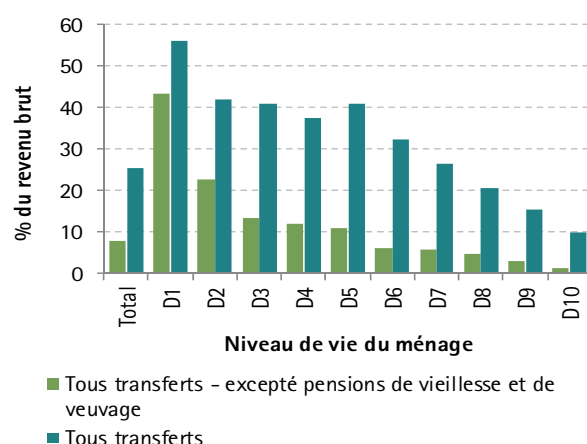
sociale par d'autres ressources (Etat, TVA...), suivant en cela la logique *beveridgienne*. Ceci est aussi vrai au Luxembourg, où la contribution de l'Etat au financement de la protection sociale est importante (allocations familiales, Fonds pour l'emploi...) et, à l'inverse, le poids des cotisations sociales est relativement faible. En outre, le Luxembourg a mis en place un système de minima sociaux en instituant notamment le Revenu Minimum Garanti (RMG). Certains organismes de sécurité sociale ont également été regroupés dans des structures unifiées (par exemple, création de la Caisse Nationale de Santé (CNS)). Tous ces éléments découlent de la logique universelle *beveridgienne*.

Les **transferts sociaux** représentent en moyenne 25% du revenu brut des ménages. Ils sont composés en grande majorité des pensions de vieillesse (17% du revenu brut) et des prestations familiales (3%). Le poids des transferts sociaux dans le revenu brut des ménages passe de 56% chez les 10% des ménages les moins aisés à 10% chez les 10% des ménages les plus aisés.

En calculant la différence entre ce que les ménages bénéficient en termes de transferts sociaux et leur contribution en termes d'impôts et de cotisations sociales, on peut estimer le solde net de la redistribution pour les ménages. Ce solde décroît régulièrement à mesure que le niveau de vie du ménage est important: il varie de +36% du revenu brut pour les 10% des ménages les moins aisés à -31% pour les 10% les plus aisés. A la lumière de ces résultats, on peut dire que le système luxembourgeois de prestations sociales est bien redistributif: en gros, les 30% des ménages les plus aisés payent pour les autres.

Ce calcul reste cependant incomplet. Comme on l'a évoqué au début de ce chapitre, il ne tient pas compte des transferts sociaux en nature ainsi que d'une partie de l'imposition indirecte. Il n'en reste pas moins instructif en montrant que les transferts sociaux corrigent les inégalités de revenu en donnant davantage (en proportion de leur revenu) aux ménages les moins aisés. Par contre, si l'on regarde les nombres absolus, c'est-à-dire les revenus moyens tirés des transferts, on ne voit pas de différences très significatives entre les différents déciles. On peut donc s'attendre à un recul de la pauvreté et des inégalités sous l'effet des transferts sociaux.

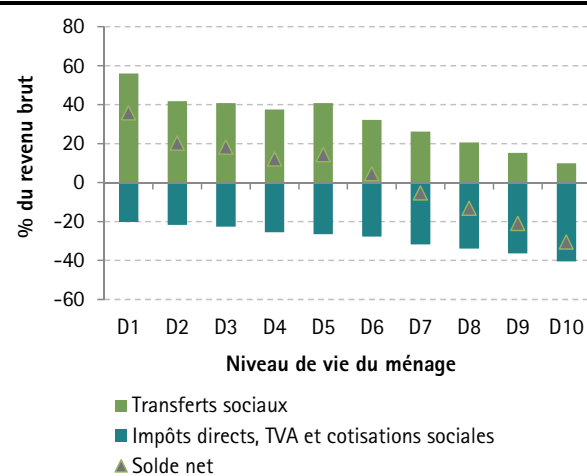
Graphique 303: Part (%) des transferts sociaux dans le revenu brut des ménages, selon le niveau de vie du ménage, 2012



Lecture : D1 = premier décile (10% des ménages les moins aisés) ; D10 = dernier décile (10% des ménages les plus aisés)

Source : STATEC (en collaboration avec CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Graphique 304: Solde net de la redistribution (en % du revenu brut), 2012



Lecture : D1 = premier décile (10% des ménages les moins aisés) ; D10 = dernier décile (10% des ménages les plus aisés)

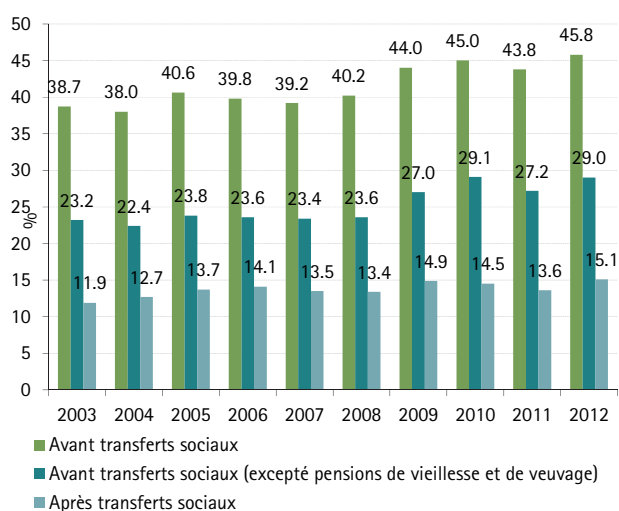
Source : STATEC, EBM, EU-SILC et Comptes Nationaux

En 2012, le taux de risque de pauvreté calculé avant transferts sociaux atteint 46% de la population. Si l'on intègre les pensions de vieillesse et de veuvage dans le calcul du revenu, le taux chute à 29%. Finalement, si l'on prend en compte la totalité des transferts, il descend à 15.1%. Si le taux de pauvreté avant transferts a progressé de 7 points depuis 2003, celui calculé après transferts a progressé de 3 points. Sur certaines périodes (par exemple, entre 2009 et 2010), la pauvreté après transferts a même reculé.

tandis que celle avant transferts progressait. Ceci montre l'impact positif sur la pauvreté des revenus issus des transferts sociaux.

Si l'on regarde des indicateurs d'inégalité des revenus, l'impact des transferts sociaux est également significatif: avant transferts sociaux, la valeur du coefficient de Gini est de 48%. Si l'on inclut les pensions de vieillesse et de veuvage dans le calcul du revenu, la valeur chute à 35%, et finalement à 28% si l'on prend en compte la totalité des transferts sociaux. Les transferts sociaux réduisent donc aussi les inégalités de niveaux de vie entre les ménages.

Graphique 305: Taux de risque de pauvreté (%) avant et après transferts sociaux, 2003-2012



Source : STATEC (en collaboration avec CEPS/INSTEAD), EU-SILC

2.5 Dimension Européenne

Au Luxembourg, aucune administration ou autre instance n'a pour l'instant mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui serait utilisé pour fixer des minima sociaux (salaire social minimum, revenu minimum garanti...).

Le seul cadre officiel pour l'élaboration de tels indicateurs existe au niveau communautaire. Le traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion

sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union (articles 136 et 137 CE). Le Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que l'inclusion sociale sera un élément essentiel de la Stratégie de l'Union pour la décennie prochaine. Parmi les objectifs de cette stratégie figuraient une croissance économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale. Le Sommet de Nice en décembre de la même année a confirmé ces objectifs et a décidé de choisir la méthode de coordination ouverte pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE.

La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés par l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale (PANIncl) en vue de la réalisation de ces objectifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été mis en place au Conseil Européen de Laeken en décembre 2001. Cette batterie d'indicateurs a été révisée par le Comité de Protection Sociale de l'UE pour y inclure d'autres éléments relatifs à l'exclusion sociale. Depuis 2006, un ensemble d'indicateurs parallèles a été élaboré par ce même Comité afin de définir une série réduite d'indicateurs, les « *overarching indicators* », qui puissent répondre aux objectifs de cohésion sociale et d'interaction opératoire entre les objectifs de Lisbonne et la stratégie de développement durable de l'UE.

Au tableau suivant figurent les 20 indicateurs révisés de Laeken, les indicateurs grisés représentant les indicateurs monétaires.

En 2010, la stratégie « Europe 2020 » (UE-2020) pour l'emploi et la croissance a pris le relais de la stratégie de Lisbonne. UE-2020 définit trois grands axes de développement: croissance intelligente (éducation, recherche et innovation, société numérique), croissance inclusive (plus et de meilleurs emplois, qualifications et formation, modernisations des marchés du travail et des systèmes de protection sociale) et croissance durable (technologies vertes, protection de l'environnement...)

Tableau 94: Indicateurs de Laeken, 2011 et 2012

Indicateurs Primaires		2011	2012
1	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent)	13.6	15.1
2	Seuil de risque de pauvreté pour un adulte (EUR)	19 523	19 668
3	Ratio inter-quintiles S80/S20	4	4.1
4	Taux de risque de pauvreté persistante (*)	6	6.5
5	Ecart médian relatif du taux de pauvreté	15.7	15
6	Cohésion régionale	-	-
7	Taux de chômage de long terme (% de la population active)	1.4	1.5
8	Personnes vivant dans des ménages sans emploi (%)	9.7	8.7
10	Espérance de vie à 1 an (*)	80.1	80.4
11	Ecart de taux d'emploi des immigrants (points de %)	6.7	6.8
Indicateurs secondaires		2011	2012
12	Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté (seuil fixé à 50% du revenu national médian équivalent) (%)	6.7	7.1
13	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé en 2005) (%)	14.9	17.3
14	Taux de risque de pauvreté (avant transferts sociaux) (%)	43.8	45.8
15	Coefficient de Gini (%)	27.2	28
16	Taux de risque de pauvreté persistante (50% du revenu équivalent médian national) (*)	2.5	2.2
17	Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi (%)	9.9	10.3
18	Taux de chômage de long terme (% de la population sans emploi)	28.8	30.3
19	Taux de chômage de très long terme (% de la population active)	0.6	0.6
20	% des personnes de 25 à 64 ans avec un faible niveau d'éducation	22.7	21.7

Source : STATEC, Eurostat (EuroBase)

Note: Le taux de risque de pauvreté persistante est défini sur une période de quatre années consécutives comme la proportion d'individus qui sont en risque de pauvreté à la dernière année ainsi que lors de deux des trois années précédentes

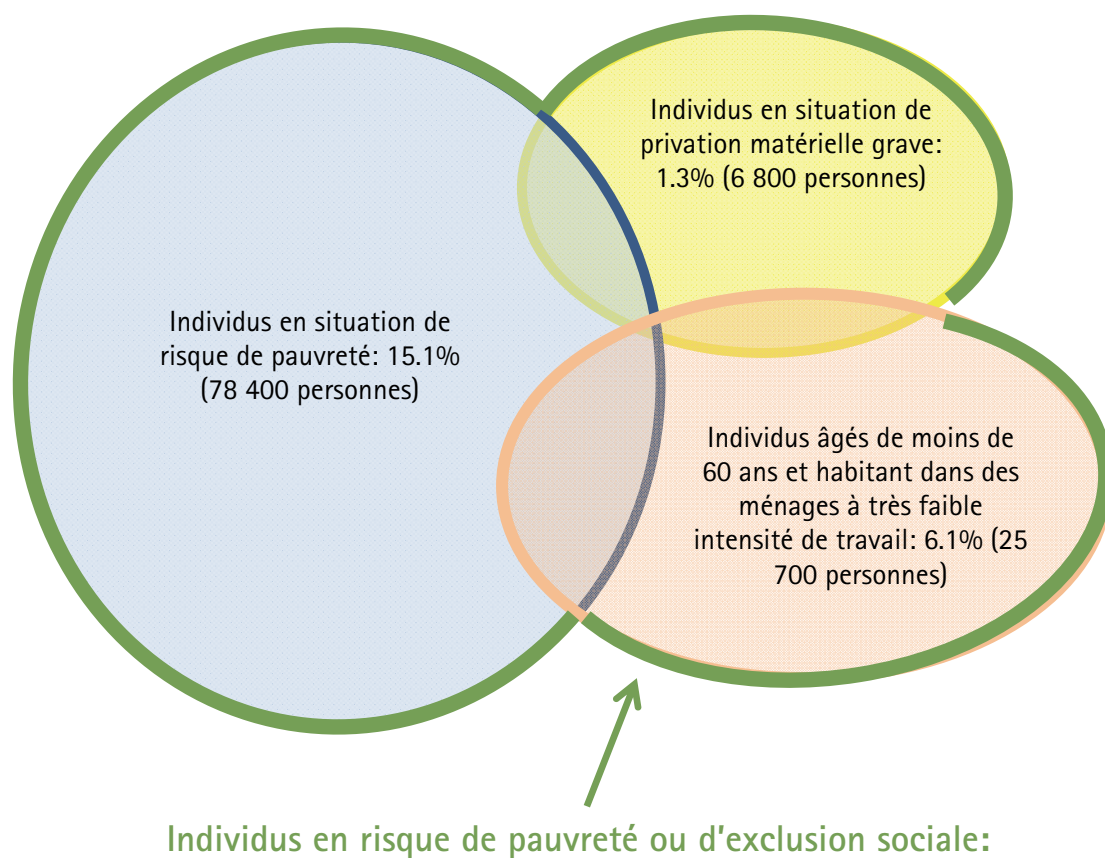
(*) Ces indicateurs se rapportent aux années 2010 et 2011 au lieu de 2011 et 2012

Un des buts à atteindre, selon la stratégie UE-2020, est une réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale au niveau européen. Sur la base de cet objectif, les pays doivent consigner une stratégie nationale consignée dans un programme national de réforme.

Sont considérées comme à risque d'être pauvres ou exclues socialement les personnes relevant d'au moins un des 3 critères suivants:

- les personnes à risque de pauvreté (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux en espèces) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux),
- les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1) de payer un loyer ou des factures courantes, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur, ou 9) un téléphone,
- les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

Figure 1: La composition du nouvel indicateur « Europe-2020 » de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg, 2012

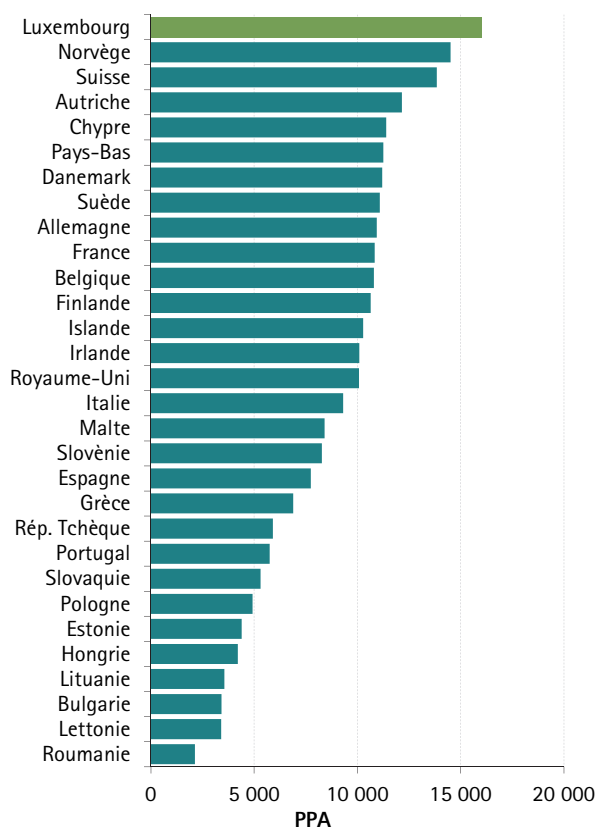


Source: STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC

Seuils de pauvreté, taux de pauvreté, taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale: Comparaisons internationales

La position favorable du Luxembourg en matière de niveau de vie est illustrée par les deux graphiques suivants, présentant les seuils de pauvreté des pays européens en 2011. C'est le seuil établi à 60% du niveau de vie médian annuel, exprimé en Parités de Pouvoir d'Achat (PPA)⁵⁸, qui a été retenu. Pour rappel, le niveau de vie d'un individu est obtenu en divisant le revenu total disponible de son ménage par le nombre d'unités de consommation, calculé en utilisant l'échelle OCDE modifiée (voir chapitre 2.1).

Graphique 306: Seuil de risque de pauvreté (60% du niveau de vie médian annuel), exprimé en parités de pouvoir d'achat (PPA), 2011



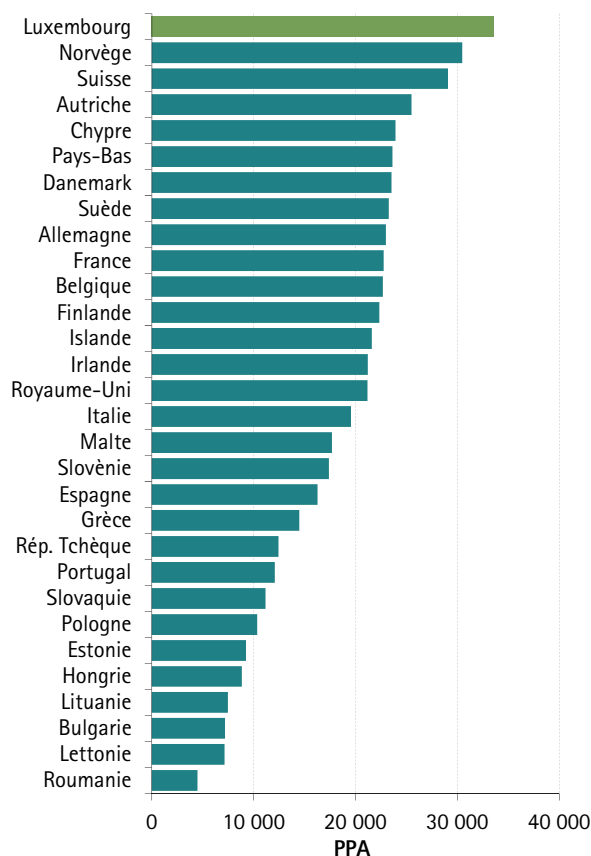
Sources : EUROSTAT, EuroBase

⁵⁸ L'INSEE définit la Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) comme un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion est différent du taux de change: en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux, et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur

En multipliant le seuil de risque de pauvreté par le nombre d'unités de consommation affecté à un ménage, on peut ajuster le seuil de pauvreté à la taille et à la composition du ménage. Par exemple, dans le cas d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans (nombre d'unités de consommation d'après l'échelle OCDE modifiée égal à 2.1), il faut multiplier le seuil par 2.1.

Au Luxembourg, le seuil de risque de pauvreté pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans s'élève à 34000 PPA en 2011, ce qui est nettement supérieur aux seuils observés dans les autres pays Européens. A titre de comparaison le seuil est à peine supérieur à 22000 PPA en France, en Allemagne et en Belgique.

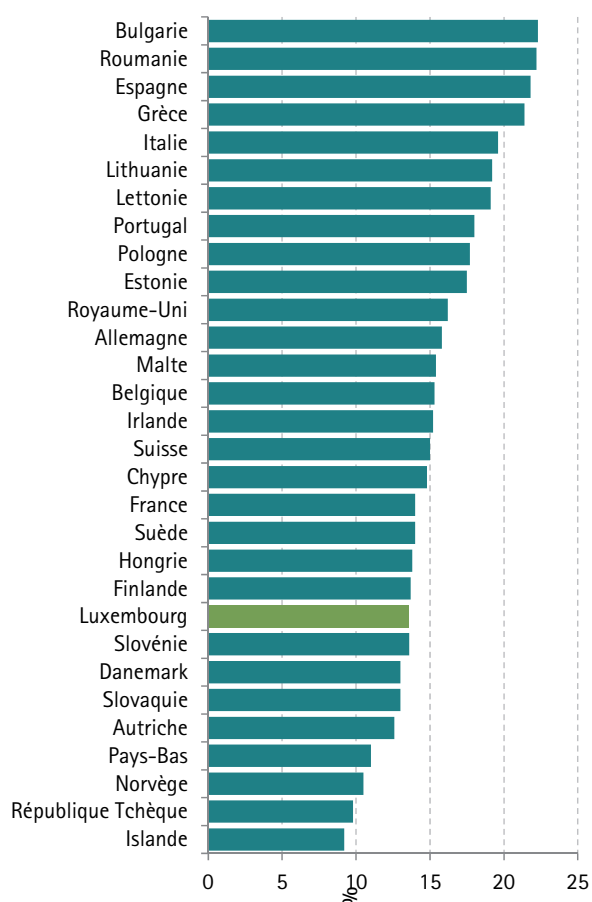
Graphique 307: Seuil de risque de pauvreté pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans, exprimé en parités de pouvoir d'achat (PPA), 2011



Sources : EUROSTAT, EuroBase

Si le niveau de vie au Luxembourg est le plus élevé en Europe, la comparaison européenne sur la base des taux de risque de pauvreté montre un tableau quelque peu différent. En 2011, le taux varie de 9.2% en Islande et 9.8% en République Tchèque à 22.3% en Lettonie. Le Luxembourg, avec un taux de 13.6%, se situe dans la première partie de tableau, derrière des pays comme la Slovaquie et la Slovaquie. La raison est que le taux de pauvreté, tel qu'il est défini au niveau Européen, ne mesure pas le niveau de vie d'un pays, mais celui des inégalités en termes de niveau de vie.

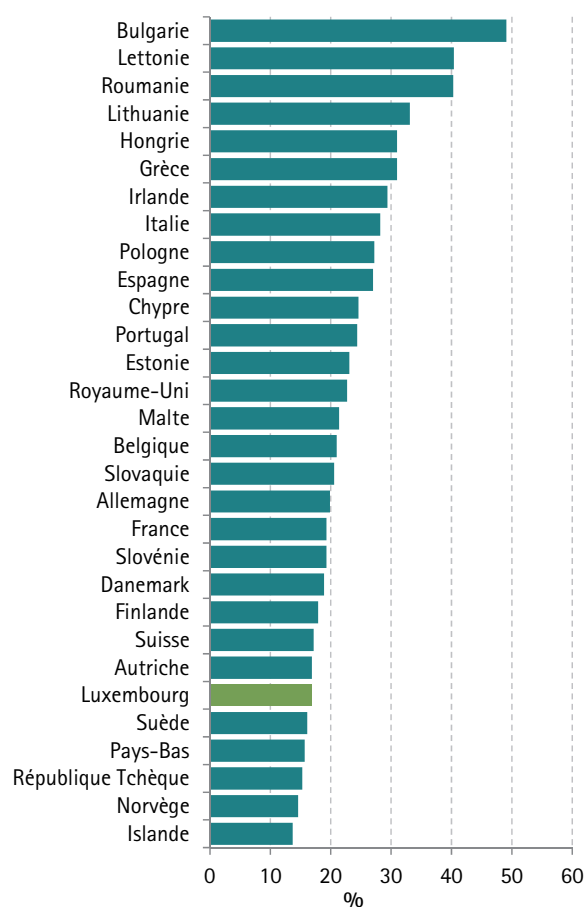
Graphique 308: Taux de risque de pauvreté (seuil égal à 60% du niveau de vie médian annuel), 2011



Sources : EUROSTAT, EuroBase

Si l'on prend comme indicateur le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale « Europe-2020 », la position du Luxembourg s'améliore dans la mesure où les problèmes de privation matérielle grave et de faible intensité de travail au sein du ménage y sont encore faiblement répandus. Dans d'autres pays, en particulier les pays d'Europe de l'Est, la privation matérielle grave est un problème beaucoup plus important.

Graphique 309: Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020", 2011



Sources : EUROSTAT, EuroBase

3. La participation culturelle et associative

3.1 Introduction

Au cours des dernières décennies, on a pu constater un intérêt croissant pour la participation culturelle et sociale. Cet enthousiasme pour un domaine jusque-là peu servi par les statistiques officielles s'explique largement par le développement d'un domaine particulier des sciences économiques qu'est l'économie du bonheur ou encore l'économie du bien-être.

Dans le cadre de l'économie du bonheur, on essaye entre autres de déterminer dans quelle mesure le « capital social » peut avoir une influence déterminante sur le bonheur d'une population, et cela indépendamment de son niveau de bien-être matériel. Par ailleurs, d'autres courants d'études mettent l'accent sur le lien entre capital social et performance économique.

Ainsi les activités sociales et culturelles font de plus en plus leur entrée dans les débats économiques, et des indicateurs spécifiques sont développés pour les mesurer.

Au niveau européen, un module de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) avait mesuré la participation culturelle et sociale des résidents en 2006. On pouvait alors constater de très grandes divergences entre les Etats membres en la matière. Les taux de participation relevés pour le Luxembourg se situaient dans la plupart des domaines au-dessus de la moyenne européenne et des chiffres de ses voisins directs.

L'enquête européenne sur l'éducation des adultes (AES – Adult Education Survey), dont le but premier est l'étude des pratiques en matière d'éducation formelle, non formelle et informelle des résidents âgés entre 25 et 64 ans, comporte aussi un module important sur la participation aux activités culturelles et sociales.

Cette enquête, menée au Luxembourg pour la première fois en 2012, s'est penchée sur la participation culturelle et sociale afin d'évaluer dans quelle mesure ces interactions culturelles et sociales étaient liées aux activités d'apprentissage et d'éducation des adultes.

Tout comme la formation des adultes, la participation aux activités culturelles et sociales peut, en tant que moyen de transmission de savoirs et de compétences techniques ou transversales, avoir un impact important sur l'employabilité et la performance professionnelle des adultes.

L'objectif de ce chapitre est de présenter les principaux résultats de l'enquête sur l'éducation des adultes dans le domaine de la participation culturelle et associative et d'en analyser les déterminants.

3.2 Principaux résultats

Participation culturelle: 96% des résidents adultes ont visité des sites ou événements culturels au cours de l'année passée

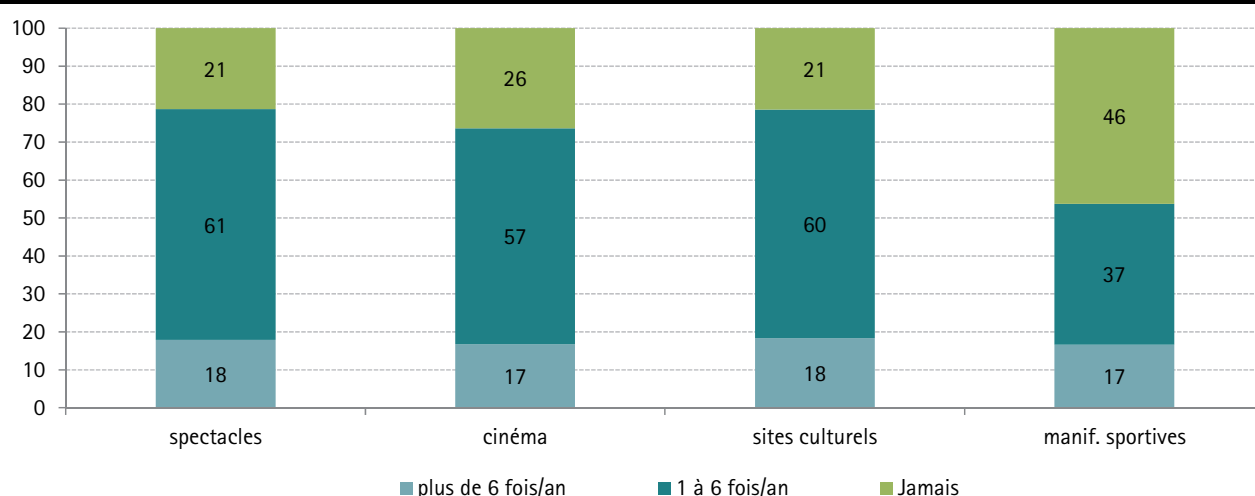
Afin d'évaluer la participation des personnes adultes (25 à 64 ans) dans des activités culturelles, quatre types de visites et d'événements ont été étudiés, de même que les fréquences de lecture de journaux et de livres.

Pour les **visites de sites culturels et la participation à des événements culturels et sportifs**, quatre questions ont été posées.

Au cours des 12 derniers mois,

- combien de fois avez-vous assisté à des spectacles (théâtres, concerts, opéras, ballets, spectacles de danse);
- combien de fois avez-vous fréquenté des salles de cinéma;
- combien de fois avez-vous visité des sites culturels (musées, bâtiments historiques, ...);
- combien de fois avez-vous assisté à des manifestations sportives ?

Précisons que la population étudiée était la population résidente au Luxembourg et qu'il n'a pas été précisé dans les questions dans quel pays ces visites avaient eu lieu.

Graphique 310: Répartition de la population en fonction du nombre de fois qu'une personne a visité des sites culturels ou assisté à des événements culturels ou sportifs au cours des 12 derniers mois (en %)

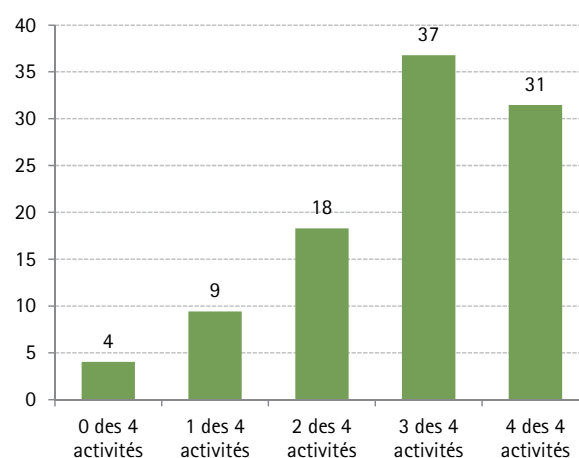
Source : STATEC (AES 2012)

Si l'on étudie les quatre types d'activités dans leur ensemble (voir Graphique 311), on constate que la quasi-totalité des résidents est culturellement active. La grande majorité participe même à des activités culturelles très variées: 37% affirment participer à 3 des 4 types d'activités étudiées et 31% même aux quatre.

L'activité culturelle d'une partie de la population est moins diversifiée: 9% ne s'adonnent qu'à une seule des quatre activités, et 18% à deux. Seulement 4% de la population adulte de 25 à 64 ans ne participent à aucune des quatre activités culturelles.

Si l'on considère ces quatre types d'activités culturelles de manière séparée (voir Graphique 310), on peut remarquer que, pour chacun d'entre eux, 17 à 18% des adultes entre 25 et 64 ans y assistent régulièrement (c.à.d. plus de 6 fois par an), et que près de 60% y assistent parfois (c.à.d. entre 1 et 6 fois par an), à l'exception toutefois des manifestations sportives, qui n'attirent que 37% des adultes de manière sporadique et 17% de manière régulière.

Ainsi, il reste 21% de la population étudiée (de 25 à 64 ans) qui n'assistent à aucun spectacle, 21% également qui ne visitent aucun site culturel, 26% qui ne vont pas au cinéma et même 46% qui ne visitent aucune manifestation sportive.

Graphique 311: Répartition de la population en fonction du nombre de types d'événements culturels parmi les quatre types étudiés (spectacles, cinéma, visite de sites culturels, manifestations sportives) auxquels une personne a assisté au cours des 12 derniers mois (en %)

Source : STATEC (AES 2012)

8 résidents sur 10 lisent un journal presque tous les jours

En ce qui concerne la lecture régulière de journaux, force est de constater que les résidents luxembourgeois de 25 à 64 ans sont dans leur grande majorité des lecteurs assidus de la presse (voir Graphique 312).

79% des résidents affirment en effet qu'ils ont lu un journal tous les jours (ou presque) au cours des 12 derniers mois.

16% en ont lu un au moins une fois par semaine (mais pas tous les jours), alors que seulement 5% affirment ne lire un journal qu'une fois par mois ou à une fréquence encore plus faible.

Remarquons que l'enquête n'a pas différencié les journaux imprimés des journaux en ligne.

8 résidents sur 10 lisent au moins un livre par an à titre privé

A côté de la lecture de journaux, l'enquête s'est intéressée à la lecture de livres à des fins privées, en tant qu'activité culturelle au sens large.

Au Grand-Duché, plus de 8 adultes sur 10 peuvent être considérés comme des lecteurs. En effet, 18% affirment n'avoir lu aucun livre à titre privé au cours des 12 derniers mois (voir Graphique 313). 34% ont lu entre 1 et 4 livres au cours de l'année, 24% en ont lu entre 5 et 9, et 25% en ont même lu 10 ou plus.

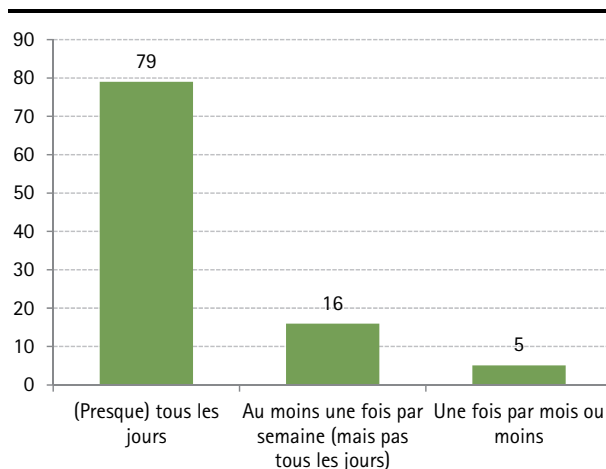
Participation sociale: 30% ne participent à aucune activité d'une organisation sociale

Six types d'activités sociales ont fait l'objet de l'analyse:

- activités de groupes ou d'organisations de loisirs
- activités volontaires informelles
- activités d'organisations caritatives
- activités de partis politiques ou de syndicats
- activités d'associations professionnelles
- activités d'organisations religieuses

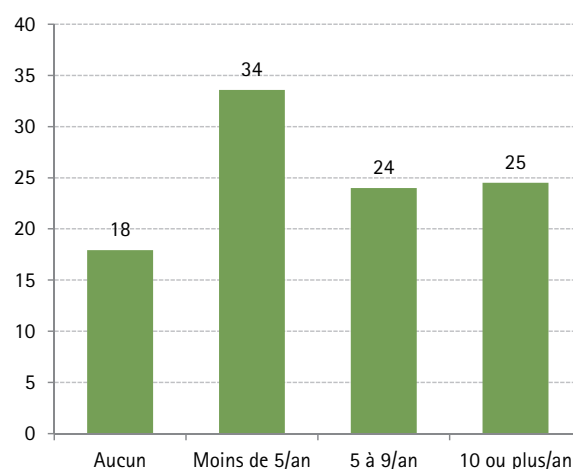
Pour chaque type d'activités, il a été demandé aux résidents âgés entre 25 et 64 ans, s'ils y avaient participé ou non au cours des douze derniers mois.

Graphique 312: Répartition de la population en fonction de la fréquence de lecture d'un journal (papier ou internet) au cours des 12 derniers mois (en %)



Source : STATEC (AES 2012)

Graphique 313: Répartition de la population en fonction du nombre de livres lus au cours des 12 derniers mois à titre de loisirs (en %)



Source : STATEC (AES 2012)

En considérant l'activité associative dans son ensemble (voir Graphique 314), on constate que contrairement à ce qui a été relevé pour l'activité culturelle, une fraction importante de résidents est complètement inactive au niveau des organisations sociales ; non moins de 30% affirment effectivement n'avoir participé à aucun des six types d'activités étudiés au cours des douze derniers mois.

De même, 30% ont eu une activité sociale limitée et n'ont participé qu'à un seul des six types d'activités.

Restent donc 40% des résidents qui sont socialement actifs sur des plans différents et ont participé à plusieurs types d'activités (entre 2 et 6 des types d'activités étudiés).

Il faut donc conclure qu'une part non négligeable de la société luxembourgeoise (30%) est complètement absente de l'activité sociale.

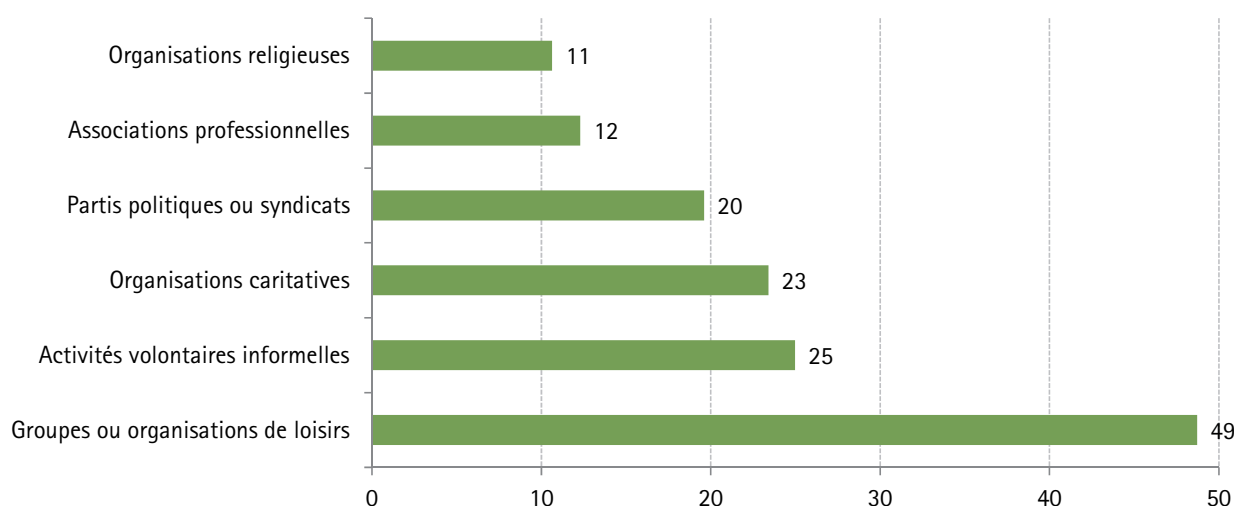
Mais les résidents du Grand-Duché de Luxembourg sont actifs à des degrés très différents selon le type d'activités sociales considéré (voir Graphique 315).

Ainsi, près de la moitié (49%) des adultes de 25 à 64 ans a participé à des activités d'organisations de loisirs (sports, musique, scouts, ...) au cours des 12 derniers mois.

Entre 20 et 25% ont participé à des activités de partis politiques ou de syndicats, d'organisations caritatives ou encore à des activités volontaires informelles.

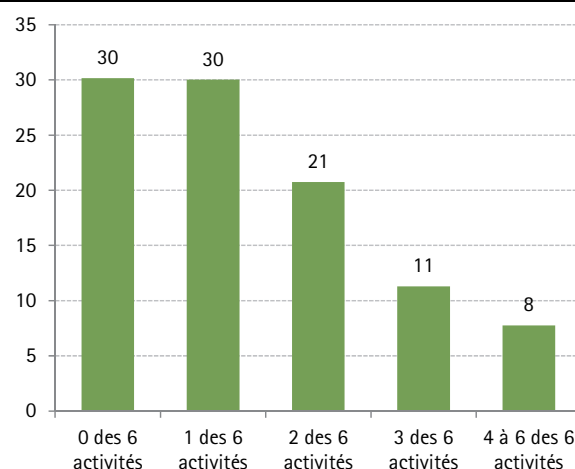
Ils ne sont que 12% à avoir participé à des activités organisées par des associations professionnelles, et 11% seulement affirment avoir pris part à des activités d'organisations religieuses au cours des 12 derniers mois.

Graphique 315: Taux de participation de la population résidente adulte (25 à 64 ans) aux différents types d'activités sociales au cours des 12 derniers mois (en %)



Source : STATEC (AES 2012)

Graphique 314: Répartition de la population en fonction du nombre d'activités sociales (parmi les 6 types étudiés) auxquelles les personnes ont pris part au cours des 12 derniers mois (en %)



Source : STATEC (AES 2012)

3.3 Les principaux déterminants de la participation culturelle et sociale

Après avoir présenté les principaux résultats au niveau de l'ensemble de la population résidente adulte dans la section précédente, nous allons à présent nous pencher sur les principaux facteurs qui influent sur le degré d'implication culturelle et sociale des résidents.

Afin de dégager les variables déterminantes, il a été procédé à une étude par régression multiple, la variable dépendante étudiée étant le cas échéant soit la participation culturelle, soit la participation sociale. Comme il s'agit de variables dichotomiques du type OUI/NON, le procédé de la régression logistique a été choisi.

Différentes variables explicatives ont été introduites dans le modèle de régression.

Dans le modèle principal présenté ici, les variables explicatives retenues ont été le niveau d'éducation, le sexe, la catégorie d'âge, la nationalité, la présence ou non d'enfants dans le ménage, le statut professionnel, ainsi que le niveau de revenu.

Les Tableau 95 et Tableau 96 aux pages suivantes présentent un résumé des résultats des différentes régressions logistiques. Les tableaux complets sont fournis en annexe.

Dans des modèles alternatifs, l'effet de variables supplémentaires a été évalué: la participation ou non à l'éducation des adultes (formelle, non formelle ou informelle), ou encore le secteur d'activité ou le type de profession exercée. De même, le niveau d'interdépendance entre participation aux activités culturelles et participation aux activités sociales a été évalué.

Les personnes ayant atteint un niveau d'éducation tertiaire sont plus actives dans les organisations sociales et dans certains domaines culturels

Premier constat: le fait d'avoir atteint un niveau d'éducation tertiaire est un facteur déterminant dans

la plupart des activités culturelles et sociales étudiées.⁵⁹

Les chances pour un diplômé de niveau supérieur d'avoir participé aux activités culturelles sont plus élevées (de manière statistiquement significative) par exemple pour les visites de sites culturels, de cinémas ou de spectacles ou encore la lecture de livres.

Deux exceptions toutefois: la visite d'événements sportifs ainsi que la lecture quotidienne de journaux sont moins fréquentes chez les personnes de niveau d'éducation tertiaire que parmi celles qui n'ont atteint qu'un niveau secondaire au maximum.

Sur le plan de la participation aux activités des organisations sociales, il s'avère que les personnes ayant un diplôme de niveau supérieur sont plus actives dans tous les domaines.

Les femmes lisent plus de livres et visitent moins les manifestations sportives que les hommes

Les femmes sont légèrement plus fréquentes à visiter des spectacles et des cinémas. Au contraire, ce sont les hommes qui sont beaucoup plus fréquents à visiter des manifestations sportives. Pour les visites de sites culturels (musées, etc.), la différence en faveur des hommes est faible et statistiquement non significative.

Le genre est un élément clé dans la lecture: si les femmes sont moins fréquentes à lire un journal de manière quasi-quotidienne, elles s'avèrent être des lectrices beaucoup plus assidues de livres.

Sur le plan des activités sociales, on peut constater que les femmes sont plus fréquentes à ne participer à aucune activité sociale. En analysant les différents types d'activités sociales, on remarque que la différence en défaveur des femmes est significative pour les activités des associations professionnelles, ainsi que des partis politiques et syndicats. Dans les activités des autres organisations sociales, les différences entre hommes et femmes ne sont pas statistiquement significatives.

⁵⁹ Etant donné que les différences entre les diplômés de niveau primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur ne sont pour la plupart pas significatives, ces distinctions ont été éliminées du modèle finalement retenu.

Les personnes plus âgées lisent plus et s'engagent davantage sur le plan social

Si l'âge joue bien un rôle clé pour certains types d'activités, ce n'est pas le cas pour d'autres.

Afin de mesurer l'impact de l'âge, les résultats des différentes classes d'âge ont été comparés à ceux de la classe d'âge la plus jeune (de 25 à 34 ans). Mise à part la lecture, il n'y a pas eu de différences statistiquement significatives entre la classe d'âge des « 35-44 » et la classe d'âge de référence.

La lecture de livres augmente significativement avec la classe d'âge. Ce phénomène est encore plus accentué pour la lecture régulière de journaux.

Sur le plan de la participation à la vie culturelle, on constate que les personnes de 45 ans et plus fréquentent significativement moins les salles de cinémas que les jeunes. Par contre, les « 45-64 » visitent davantage les sites culturels que la catégorie d'âge de référence.

Pour les autres activités culturelles, la différence entre les classes d'âges n'est pas significative.

Les chances d'être actif sur le plan social augmentent globalement avec l'âge, quoi qu'il y ait quand même des différences en fonction des types d'activités sociales.

Pour les partis politiques et syndicats, les associations professionnelles, ainsi que les organisations religieuses, la classe d'âge la plus active semble être celle des 55 à 64 ans, alors que pour les organisations caritatives et les activités volontaires informelles, ce seraient plutôt les 45 à 54 ans.

Dans les organisations de loisir (scouts, sociétés de musique, ...), on ne peut constater aucun effet statistiquement significatif du facteur âge sur l'activité.

Les résidents étrangers sont beaucoup moins actifs dans les organisations sociales

Pour les besoins de l'étude, la question de la nationalité a été réduite à une simple variable dichotomique: Luxembourgeois / Non-Luxembourgeois.

Au niveau de la participation aux activités culturelles, on peut constater que la chance d'avoir visité un cinéma au cours des derniers 12 mois est significativement plus grande chez les résidents étrangers que chez les Luxembourgeois, alors que c'est l'inverse qui est vrai pour les visites de sites culturels, des spectacles et de manifestations sportives, où les Luxembourgeois sont plus actifs.

Tableau 95: Participation culturelle et lecture – résultats de la régression logistique: « rapports des chances » (odds ratios)

	Participation culturelle (1 ou + / 4 types)	Spectacles (oui)	Cinémas (oui)	Visite de sites culturels (oui)	Manifestations sportives (oui)	Lecture (quasi-) quotidienne d'un journal	Lecture d'au moins un livre au cours de l'année passée
Niveau d'éducation tertiaire	1.31	1.75 *	1.66 *	2.60 *	0.80 *	0.79	1.88 *
Femme	1.03	1.53 *	1.29 *	0.84	0.55 *	0.65 *	4.48 *
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)							
35-44	0.96	1.09	0.92	1.09	0.88	1.52 *	1.48 *
45-54	0.90	1.23	0.68 *	1.40 *	0.91	2.29 *	1.60 *
55-64	1.32	1.06	0.60 *	2.12 *	0.82	5.29 *	2.31 *
Etranger	0.99	0.71 *	1.36 *	0.68 *	0.73 *	0.95	0.80
Enfant(s) dans le ménage	0.97	0.59 *	1.44 *	0.82	1.05	1.01	0.78
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)							
Travail à mi-temps	1.24	1.03	0.97	1.42	1.16	0.88	0.90
Chômeur	0.40	0.26 *	0.67	0.42 *	1.02	0.86	0.98
Inactif	1.16	0.81	0.85	1.08	1.23	1.11	0.92
Quintile de revenu (réf. = 1)							
2	1.32	1.24	1.08	1.00	1.04	1.49 *	1.48 *
3	1.73	1.92 *	1.40 *	1.58 *	0.98	1.29	1.36
4	2.94 *	1.75 *	1.26	1.43 *	1.13	1.41	1.51 *
5	4.34 *	2.42 *	1.29	2.33 *	1.40 *	1.49 *	3.35 *

* statistiquement significatif car $(P > |z|) < 0,050$

Pour les définitions et les résultats complets, voir annexe

N.B.: Si odds ratio > 1, alors: chances de participer plus grandes dans la population indiquée que dans la population de référence

Si odds ratio < 1, alors: chances de participer plus petites dans la population indiquée que dans la population de référence

Tableau 96: Participation sociale – résultats de la régression logistique: « rapports des chances » (odds ratios)

	Participation sociale (1 ou + / 6 types)	Partis politiques / syndicats (oui)	Associations professionnelles (oui)	Organisations de loisirs (oui)	Organisations caritatives (oui)	Activités volontaires informelles (oui)	Organisations religieuses (oui)
Niveau d'éducation tertiaire	1.68 *	1.41 *	2.17 *	1.39 *	1.52 *	1.64 *	1.66 *
Femme	0.80 *	0.74 *	0.59 *	0.85	1.26	1.03	1.11
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)							
35-44	1.09	1.01	1.19	1.00	0.99	0.96	1.38
45-54	1.51 *	1.53 *	1.40	1.07	1.43 *	1.47 *	1.97 *
55-64	1.74 *	2.30 *	1.86 *	1.00	1.34	0.99	2.05 *
Etranger	0.44 *	0.52 *	0.60 *	0.43 *	0.47 *	0.58 *	0.44 *
Enfant(s) dans le ménage	1.07	0.98	0.93	1.05	0.75 *	0.82	1.57 *
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)							
Travail à mi-temps	1.67 *	1.02	0.78	1.48 *	1.89 *	1.07	1.32
Chômeur	0.70	1.00	2.01	0.79	0.83	0.86	0.38
Inactif	1.10	0.71 *	0.48 *	1.29 *	1.33	1.13	1.55 *
Quintile de revenu (réf. = 1)							
2	1.17	1.26	1.43	0.94	1.44	0.95	1.63
3	1.14	1.41	1.62	1.05	1.40	0.89	1.22
4	0.95	1.03	1.43	1.01	1.42	0.98	1.03
5	1.12	1.24	2.25 *	0.99	1.91 *	1.03	1.06

* statistiquement significatif car $(P > |z|) < 0,050$

Pour les définitions et les résultats complets, voir annexe

N.B.: Si odds ratio > 1, alors: chances de participer plus grandes dans la population indiquée que dans la population de référence

Si odds ratio < 1, alors: chances de participer plus petites dans la population indiquée que dans la population de référence

Le tableau est tout à fait clair pour les activités sociales. Le fait d'être résident étranger diminue significativement plus ou moins de moitié les chances d'avoir participé aux activités sociales, et ceci se confirme pour chacun des six types d'activités sociales étudiées séparément.

Les adultes qui ont des enfants visitent davantage les cinémas et moins les spectacles

Le fait d'avoir des enfants dans le ménage n'a en lui-même pas d'effet significatif sur la majorité des activités culturelles et sociales étudiées.

Mais il y a quelques exceptions notables: les gens ayant un ou plusieurs enfants dans le ménage ont beaucoup plus de chances d'avoir visité une séance de cinéma ou d'avoir participé à des activités d'organisations religieuses au cours de l'année passée que les adultes sans enfants.

Par contre, un enfant dans le ménage diminue significativement la chance d'avoir visité des spectacles (concerts, ...) ou encore d'avoir été actif dans des organisations caritatives.

Le statut professionnel ne joue que dans certains domaines particuliers

Au niveau du statut professionnel, trois situations particulières ont été comparées à la situation du travailleur à temps plein: le travailleur qui ne travaille qu'à mi-temps, le chômeur, et l'inactif (ni travailleur, ni chômeur).

Le fait de travailler à mi-temps libère évidemment du temps que l'on peut consacrer à d'autres activités. Néanmoins, on n'a pas pu trouver d'effet significatif sur les activités culturelles étudiées.

Par contre, on constate que toutes choses étant égales par ailleurs, les personnes travaillant à mi-temps sont plus actives socialement. Elles ont presque deux fois plus de chances de participer activement aux activités des organisations caritatives et 1,5 fois plus de chances d'être actifs dans des organisations de loisirs.

Le fait d'être chômeur réduit très largement les chances d'avoir visité des spectacles ou des sites culturels, alors que dans tous les autres domaines étudiés, la différence par rapport aux personnes travaillant à temps plein s'est révélée ne pas être statistiquement significative.

Les inactifs ont plus de chances d'avoir participé aux activités des organisations religieuses et de loisirs. Logiquement, ils sont moins actifs dans les organisations professionnelles.

Les inactifs ne présentent toutefois pas de différence significative par rapport aux personnes travaillant à temps plein au niveau des activités culturelles.⁶⁰

Les personnes au revenu faible visitent moins de sites culturels et de spectacles et lisent moins des livres

Un niveau de revenu faible est souvent évoqué comme barrière à la participation à la vie culturelle. Notre analyse confirme en partie l'existence d'un tel effet lié au revenu.

Ainsi par exemple, les chances d'avoir participé à au moins un des quatre types d'activités culturelles étudiés (spectacles, cinémas, sites culturels, manifestations sportives) sont considérablement plus élevées (de l'ordre du triple) pour les personnes appartenant aux deux quintiles bénéficiant des revenus les plus élevés, si on les compare au quintile ayant les revenus les plus faibles.

Si on prend les quatre types d'activités culturelles séparément, on constate que l'effet du revenu est surtout significatif pour la visite de sites culturels et de spectacles, alors qu'il est moins important pour les manifestations sportives et les cinémas.

Quant à la lecture: on voit que pour la lecture régulière de journaux, le premier quintile est moins actif que les quatre autres, qui ne se distinguent pas clairement entre eux. Par contre, la chance d'avoir lu au moins un livre à titre privé au cours de l'année est – *ceteris paribus* – plus de trois fois plus grande pour une personne appartenant au quintile de revenu le plus élevé par rapport à une personne appartenant au premier quintile de revenu.

⁶⁰ La catégorie professionnelle (selon ISCO) a aussi été introduite dans le modèle de régression afin de tester son effet sur la participation culturelle et sociale. Cette variable a été rejetée pour la version finale, étant donnée qu'elle s'est avérée être non significative dans la quasi-totalité des activités étudiées. Exception: la participation aux activités des organisations religieuses est significativement plus élevée chez les travailleurs manuels peu qualifiés que chez les travailleurs intellectuels qualifiés. De même, le secteur d'activité n'a pas été retenu, puisque pour la quasi-totalité des activités étudiées, il n'est pas un facteur déterminant.

Au niveau de l'activité sociale, l'effet du revenu est beaucoup moins significatif. On peut constater que le fait d'appartenir à la classe de revenus la plus élevée augmente significativement la chance de participer aux activités des organisations professionnelles et des organisations caritatives, et ce par rapport aux personnes appartenant au premier quintile. Il n'y a toutefois pas de différence significative entre les quatre premiers quintiles.

Les autres types d'activités sociales, comme la participation aux activités des organisations de loisirs, des partis politiques ou des organisations religieuses sont totalement indépendants du niveau de revenu.

La formation des adultes va de pair avec l'activité sociale

A côté de l'impact du niveau de formation initial décrit plus haut, le lien éventuel entre d'un côté la participation culturelle ou sociale et l'activité au niveau de l'éducation des adultes de l'autre a été analysé dans un modèle alternatif. Il s'agissait de voir si les personnes qui continuent à s'instruire à l'âge adulte via la participation à des activités d'éducation non formelle (cours du soir, séminaires, cours particuliers, ...) voire des activités d'apprentissage informel (apprentissage autonome via la lecture de livres ou des recherches sur internet p.ex.) sont plus actives sur le plan culturel ou social que les personnes qui ne participent pas à l'éducation des adultes.

Un lien positif a pu être constaté entre participation sociale et formation continue des adultes, dans le sens où les personnes ayant participé à l'éducation non formelle ou informelle ont eu plus de chances d'avoir également participé à des activités sociales que les personnes n'ayant pas suivi de formation continue.

Pour les activités dans le domaine culturel, on a constaté un lien entre certaines activités culturelles et participation à l'éducation non formelle. Ainsi les visites de spectacles, de sites culturels et de cinémas sont effectivement plus répandues parmi les personnes qui participent à l'éducation non formelle. Un lien positif très fort a été constaté entre apprentissage informel et lecture de livres, ce qui paraît évident puisque cette dernière constitue un moyen privilégié pour réaliser le premier.

3.4 Conclusions

L'étude des activités culturelles et sociales a montré:

- que la quasi-totalité des résidents adultes du Grand-Duché de Luxembourg sont culturellement actifs d'une manière ou d'une autre ;
- que la grande majorité de cette population lit régulièrement des livres et des journaux ;
- que par contre près d'un tiers de cette population ne participe à aucune activité d'organisations sociales.

Les principaux déterminants de cette activité culturelle et sociale sont (avec des nuances selon les types d'activités):

- pour la participation aux activités culturelles: le niveau d'éducation et le revenu ;
- pour la lecture: le sexe (les femmes lisant moins le journal mais plus de livres), l'âge et le niveau d'éducation ;
- pour la participation aux activités des organisations sociales: la formation continue, le niveau d'éducation et la nationalité.

Annexe: définitions et tableaux des résultats des régressions logistiques

Définition du « odds ratio » et interprétation des résultats:

Si p est la probabilité d'un événement, le « **odds ratio** » ou « **rapport des chances** » est défini comme étant le rapport entre la cote ($p/(1-p)$) d'un événement dans une population et la cote du même événement dans une autre population.

Si la probabilité de survenance d'un événement dans la population A est p_a , et p_b dans la population B, le "odds ratio" est égal à:

$$[p_a/(1-p_a)] / [p_b/(1-p_b)].$$

Le odds ratio est par définition toujours > 0 .

S'il est:

* ≈ 1 , l'événement est indépendant de la population ;

* > 1 , l'événement est plus fréquent dans la population A que dans la population B ;

* < 1 , l'événement est moins fréquent dans la population A que dans la population B.

Supposons par exemple que 90% des femmes ont lu un livre au cours de l'année passée, alors que seulement 2/3 des hommes l'ont fait. Pour une femme, la chance (« odds ») d'avoir lu un livre plutôt que de ne pas en avoir lu un est de 9 contre 1. Pour un homme, la chance est de 2 contre 1. Alors le rapport des chances est de:

$$[p_f/(1-p_f)] / [p_h/(1-p_h)] = [0,9/0,1] / [0,66/0,33] = [9/1] / [2/1] = 9/2 = 4,5$$

La chance d'avoir lu un livre plutôt que de ne pas en avoir lu un serait donc 4,5 fois supérieure pour une femme que pour un homme. Le fait d'avoir lu un livre ou non (variable dépendante) est donc largement dépendant du sexe de la personne (variable explicative), les femmes ayant plus de chances d'avoir lu un livre que la population de référence, les hommes.

Au contraire, un odds ratio de 0,56 pour les visites de cinéma pour les personnes âgées de 55 à 64 ans indique que pour cette catégorie d'âge, la chance d'avoir visité un cinéma est à peu près de la moitié que pour le groupe de référence, c. à d. les personnes de 25 à 34 ans.

Si un odds ratio est proche de 1, comme c'est le cas p.ex. pour la visite de cinémas en fonction des différents statuts professionnels, cela indique que cet événement est indépendant du statut professionnel, puisque la chance de visiter un cinéma est presque la même dans tous les groupes professionnels par rapport au groupe de référence des personnes travaillant à temps plein.

Les odds ratios munis d'un astérisque sont statistiquement significatif car $(P>|z|) < 0,050$

Les régressions ont été réalisées à l'aide du logiciel STATA en appliquant la commande « logistic » aux données brutes pondérées (pweight=RESPWEIGHT) issues de l'enquête sur l'éducation des adultes (AES) de 2012.

Modèle principal:

Participation culturelle

<u>Participation culturelle</u> (1 ou + / 4 types)	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.31	0.37	0.97	0.333	0.76	2.27
Femme	1.03	0.26	0.10	0.917	0.62	1.70
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	0.96	0.35	-0.11	0.916	0.47	1.97
45-54	0.90	0.30	-0.32	0.749	0.47	1.72
55-64	1.32	0.56	0.66	0.510	0.58	3.03
Etranger	0.99	0.31	-0.04	0.970	0.53	1.83
Enfant(s) dans le ménage	0.97	0.28	-0.12	0.908	0.55	1.70
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.24	0.48	0.54	0.586	0.58	2.65
Chômeur	0.40	0.22	-1.65	0.099	0.13	1.19
Inactif	1.16	0.41	0.43	0.667	0.59	2.31
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.32	0.40	0.91	0.360	0.73	2.41
3	1.73	0.58	1.63	0.103	0.90	3.33
4	2.94 *	1.06	2.97	0.003	1.44	5.97
5	4.34 *	2.00	3.18	0.001	1.76	10.73
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0230	
Nombre d'observations =	2147		Pseudo R2 =		0.0386	
Wald chi2(16) =	26.41		Log pseudolikelihood =		-30291	

<u>Spectacles (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.75 *	0.22	4.36	0.000	1.36	2.25
Femme	1.53 *	0.19	3.46	0.001	1.20	1.95
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.09	0.19	0.53	0.598	0.78	1.53
45-54	1.23	0.20	1.26	0.207	0.89	1.69
55-64	1.06	0.21	0.31	0.753	0.73	1.56
Etranger	0.71 *	0.11	-2.34	0.019	0.53	0.95
Enfant(s) dans le ménage	0.59 *	0.08	-4.02	0.000	0.46	0.76
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.03	0.19	0.18	0.859	0.72	1.48
Chômeur	0.26 *	0.09	-3.71	0.000	0.13	0.53
Inactif	0.81	0.13	-1.25	0.211	0.59	1.13
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.24	0.20	1.31	0.189	0.90	1.71
3	1.92 *	0.34	3.71	0.000	1.36	2.71
4	1.75 *	0.30	3.25	0.001	1.25	2.45
5	2.42 *	0.47	4.53	0.000	1.65	3.55
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0000	
Nombre d'observations =	2131		Pseudo R2 =		0.0513	
Wald chi2(16) =	109.98		Log pseudolikelihood =		-93151	

<u>Visite de sites culturels (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	2.60 *	0.37	6.74	0.000	1.97	3.43
Femme	0.84	0.10	-1.37	0.172	0.66	1.08
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.09	0.18	0.54	0.588	0.79	1.51
45-54	1.40 *	0.22	2.11	0.035	1.02	1.91
55-64	2.12 *	0.44	3.58	0.000	1.40	3.20
Etranger	0.68 *	0.11	-2.42	0.015	0.50	0.93
Enfant(s) dans le ménage	0.82	0.11	-1.53	0.127	0.63	1.06
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.42	0.26	1.87	0.061	0.98	2.04
Chômeur	0.42 *	0.14	-2.52	0.012	0.22	0.83
Inactif	1.08	0.18	0.43	0.667	0.77	1.50
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.00	0.17	-0.01	0.993	0.72	1.38
3	1.58 *	0.29	2.54	0.011	1.11	2.26
4	1.43 *	0.25	2.08	0.038	1.02	2.01
5	2.33 *	0.49	4.03	0.000	1.54	3.52
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0000	
Nombre d'observations =	2130		Pseudo R2 =		0.0663	
Wald chi2(16) =	121.13		Log pseudolikelihood =		-89737	

<u>Cinémas (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.66 *	0.19	4.30	0.000	1.32	2.09
Femme	1.29 *	0.15	2.22	0.026	1.03	1.61
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	0.92	0.16	-0.49	0.626	0.66	1.29
45-54	0.68 *	0.11	-2.46	0.014	0.50	0.93
55-64	0.60 *	0.10	-2.92	0.004	0.43	0.85
Etranger	1.36 *	0.21	1.99	0.047	1.00	1.84
Enfant(s) dans le ménage	1.44 *	0.18	2.93	0.003	1.13	1.84
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	0.97	0.16	-0.18	0.857	0.70	1.35
Chômeur	0.67	0.26	-1.04	0.298	0.32	1.42
Inactif	0.85	0.13	-1.07	0.285	0.64	1.14
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.08	0.17	0.51	0.608	0.79	1.48
3	1.40 *	0.24	2.00	0.045	1.01	1.95
4	1.26	0.20	1.47	0.141	0.93	1.73
5	1.29	0.22	1.47	0.141	0.92	1.80
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0000	
Nombre d'observations =	2145		Pseudo R2 =		0.0416	
Wald chi2(16) =	87.92		Log pseudolikelihood =		-105089	

<u>Manifestations sportives (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	0.80 *	0.08	-2.22	0.026	0.66	0.97
Femme	0.55 *	0.06	-5.94	0.000	0.45	0.67
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	0.88	0.12	-0.92	0.360	0.67	1.15
45-54	0.91	0.12	-0.67	0.501	0.71	1.19
55-64	0.82	0.13	-1.29	0.197	0.60	1.11
Etranger	0.73 *	0.09	-2.53	0.011	0.57	0.93
Enfant(s) dans le ménage	1.05	0.11	0.44	0.661	0.85	1.29
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.16	0.17	1.05	0.294	0.88	1.54
Chômeur	1.02	0.35	0.05	0.963	0.52	1.99
Inactif	1.23	0.17	1.52	0.128	0.94	1.60
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.04	0.15	0.30	0.766	0.78	1.39
3	0.98	0.15	-0.17	0.867	0.73	1.31
4	1.13	0.17	0.87	0.386	0.85	1.51
5	1.40 *	0.22	2.16	0.031	1.03	1.90
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0000	
Nombre d'observations =	2140		Pseudo R2 =		0.0218	
Wald chi2(16) =	60.53		Log pseudolikelihood =		-126904	

Lecture

Lecture (quasi-) quotidienne d'un journal

	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	0.79	0.10	-1.90	0.058	0.62	1.01
Femme	0.65 *	0.08	-3.48	0.001	0.51	0.83
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.52 *	0.23	2.76	0.006	1.13	2.04
45-54	2.29 *	0.35	5.37	0.000	1.69	3.10
55-64	5.29 *	1.23	7.15	0.000	3.35	8.36
Etranger	0.95	0.15	-0.33	0.740	0.70	1.29
Enfant(s) dans le ménage	1.01	0.13	0.08	0.933	0.78	1.30
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	0.88	0.15	-0.77	0.443	0.63	1.22
Chômeur	0.86	0.37	-0.35	0.728	0.37	2.00
Inactif	1.11	0.21	0.56	0.573	0.76	1.62
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.49 *	0.27	2.17	0.030	1.04	2.12
3	1.29	0.23	1.41	0.158	0.91	1.84
4	1.41	0.25	1.94	0.052	1.00	2.00
5	1.49 *	0.28	2.09	0.037	1.03	2.16
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =				Pseudo R2 =	0.0672	
Wald chi2(16) =				Log pseudolikelihood =	-91292	

Lecture d'au moins un livre au cours de l'année passée

	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.88 *	0.27	4.46	0.000	1.43	2.49
Femme	4.48 *	0.70	9.61	0.000	3.30	6.08
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.48 *	0.26	2.26	0.024	1.05	2.08
45-54	1.60 *	0.27	2.81	0.005	1.15	2.22
55-64	2.31 *	0.51	3.81	0.000	1.50	3.56
Etranger	0.80	0.13	-1.36	0.174	0.58	1.10
Enfant(s) dans le ménage	0.78	0.10	-1.89	0.058	0.60	1.01
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	0.90	0.20	-0.48	0.632	0.59	1.38
Chômeur	0.98	0.42	-0.04	0.972	0.42	2.29
Inactif	0.92	0.17	-0.45	0.652	0.63	1.33
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.48 *	0.27	2.13	0.033	1.03	2.11
3	1.36	0.25	1.66	0.096	0.95	1.97
4	1.51 *	0.27	2.34	0.019	1.07	2.14
5	3.35 *	0.76	5.34	0.000	2.15	5.22
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =				Pseudo R2 =	0.102	
Wald chi2(16) =				Log pseudolikelihood =	-80482	

Participation sociale

Participation sociale**(1 ou + / 6 types)**

	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.68 *	0.20	4.47	0.000	1.34	2.12
Femme	0.80 *	0.09	-2.05	0.040	0.64	0.99
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.09	0.16	0.59	0.555	0.82	1.45
45-54	1.51 *	0.22	2.83	0.005	1.14	2.01
55-64	1.74 *	0.31	3.12	0.002	1.23	2.47
Etranger	0.44 *	0.06	-6.15	0.000	0.33	0.57
Enfant(s) dans le ménage	1.07	0.13	0.53	0.593	0.85	1.34
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.67 *	0.28	3.07	0.002	1.20	2.32
Chômeur	0.70	0.28	-0.88	0.380	0.32	1.55
Inactif	1.10	0.17	0.64	0.520	0.82	1.48
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.17	0.19	0.94	0.347	0.85	1.61
3	1.14	0.19	0.79	0.430	0.82	1.58
4	0.95	0.15	-0.35	0.726	0.69	1.29
5	1.12	0.20	0.63	0.531	0.79	1.57
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =				Pseudo R2 =	0.0338	
Wald chi2(16) =				Log pseudolikelihood =	-107868	

Partis politiques / syndicats (oui)	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.41 *	0.17	2.84	0.005	1.11	1.79
Femme	0.74 *	0.09	-2.35	0.019	0.58	0.95
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.01	0.18	0.08	0.938	0.71	1.45
45-54	1.53 *	0.26	2.54	0.011	1.10	2.13
55-64	2.30 *	0.45	4.23	0.000	1.56	3.38
Etranger	0.52 *	0.09	-3.74	0.000	0.37	0.73
Enfant(s) dans le ménage	0.98	0.13	-0.19	0.850	0.75	1.27
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.02	0.19	0.13	0.895	0.71	1.47
Chômeur	1.00	0.48	0.00	1.000	0.39	2.57
Inactif	0.71 *	0.12	-2.01	0.045	0.50	0.99
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.26	0.25	1.18	0.236	0.86	1.85
3	1.41	0.28	1.73	0.083	0.96	2.07
4	1.03	0.20	0.14	0.891	0.70	1.50
5	1.24	0.25	1.11	0.269	0.84	1.83
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0000	
Nombre d'observations =	2066		Pseudo R2 =		0.0319	
Wald chi2(16) =	72.4		Log pseudolikelihood =		-89927	

Organisations de loisirs (oui)	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.39 *	0.14	3.19	0.001	1.13	1.69
Femme	0.85	0.09	-1.57	0.116	0.70	1.04
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.00	0.14	-0.03	0.978	0.76	1.30
45-54	1.07	0.14	0.53	0.597	0.83	1.40
55-64	1.00	0.16	-0.01	0.995	0.73	1.37
Etranger	0.43 *	0.06	-6.28	0.000	0.33	0.56
Enfant(s) dans le ménage	1.05	0.11	0.45	0.651	0.85	1.29
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.48 *	0.22	2.65	0.008	1.11	1.98
Chômeur	0.79	0.30	-0.62	0.534	0.38	1.65
Inactif	1.29 *	0.18	1.86	0.063	0.99	1.69
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	0.94	0.14	-0.41	0.685	0.70	1.27
3	1.05	0.16	0.33	0.741	0.78	1.42
4	1.01	0.15	0.07	0.948	0.75	1.35
5	0.99	0.16	-0.06	0.950	0.73	1.35
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0000	
Nombre d'observations =	2066		Pseudo R2 =		0.0207	
Wald chi2(16) =	55.86		Log pseudolikelihood =		-123059	

Activités volontaires informelles (oui)	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.64 *	0.19	4.33	0.000	1.31	2.05
Femme	1.03	0.12	0.25	0.806	0.82	1.30
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	0.96	0.15	-0.27	0.785	0.70	1.30
45-54	1.47 *	0.22	2.58	0.010	1.10	1.97
55-64	0.99	0.19	-0.03	0.974	0.68	1.44
Etranger	0.58 *	0.10	-3.30	0.001	0.42	0.80
Enfant(s) dans le ménage	0.82	0.10	-1.68	0.094	0.65	1.03
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.07	0.18	0.42	0.672	0.77	1.49
Chômeur	0.86	0.39	-0.33	0.739	0.35	2.10
Inactif	1.13	0.18	0.76	0.447	0.82	1.55
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	0.95	0.17	-0.27	0.786	0.68	1.35
3	0.89	0.16	-0.66	0.512	0.63	1.26
4	0.98	0.17	-0.11	0.916	0.70	1.37
5	1.03	0.18	0.17	0.867	0.73	1.46
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0001	
Nombre d'observations =	2066		Pseudo R2 =		0.0191	
Wald chi2(16) =	43.49		Log pseudolikelihood =		-99262	

Associations professionnelles (oui)	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	2.17 *	0.32	5.29	0.000	1.63	2.89
Femme	0.59 *	0.09	-3.29	0.001	0.43	0.81
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.19	0.26	0.82	0.411	0.78	1.82
45-54	1.40	0.29	1.64	0.100	0.94	2.09
55-64	1.86 *	0.44	2.64	0.008	1.17	2.95
Etranger	0.60 *	0.12	-2.48	0.013	0.40	0.90
Enfant(s) dans le ménage	0.93	0.15	-0.44	0.662	0.68	1.27
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	0.78	0.19	-1.03	0.304	0.48	1.26
Chômeur	2.01	0.99	1.42	0.156	0.77	5.29
Inactif	0.48 *	0.11	-3.20	0.001	0.30	0.75
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.43	0.39	1.32	0.186	0.84	2.44
3	1.62	0.43	1.80	0.071	0.96	2.74
4	1.43	0.38	1.36	0.173	0.85	2.39
5	2.25 *	0.58	3.16	0.002	1.36	3.72
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0000	
Nombre d'observations =	2066		Pseudo R2 =		0.0641	
Wald chi2(16) =	106.83		Log pseudolikelihood =		-63398	

Organisations caritatives (oui)	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.52 *	0.18	3.45	0.001	1.20	1.92
Femme	1.26	0.16	1.89	0.059	0.99	1.61
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	0.99	0.17	-0.06	0.953	0.70	1.40
45-54	1.43 *	0.23	2.23	0.025	1.05	1.97
55-64	1.34	0.26	1.53	0.127	0.92	1.96
Etranger	0.47 *	0.08	-4.23	0.000	0.33	0.67
Enfant(s) dans le ménage	0.75 *	0.10	-2.18	0.029	0.58	0.97
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.89 *	0.31	3.86	0.000	1.37	2.61
Chômeur	0.83	0.42	-0.37	0.713	0.31	2.24
Inactif	1.33	0.21	1.80	0.071	0.98	1.82
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.44	0.27	1.95	0.051	1.00	2.09
3	1.40	0.27	1.74	0.081	0.96	2.04
4	1.42	0.26	1.91	0.056	0.99	2.04
5	1.91 *	0.36	3.45	0.001	1.32	2.77
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0000	
Nombre d'observations =	2066		Pseudo R2 =		0.0408	
Wald chi2(16) =	81.34		Log pseudolikelihood =		-95102	

Organisations religieuses (oui)	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.66 *	0.26	3.21	0.001	1.22	2.27
Femme	1.11	0.19	0.64	0.521	0.80	1.55
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.38	0.34	1.32	0.186	0.86	2.24
45-54	1.97 *	0.48	2.78	0.005	1.22	3.17
55-64	2.05 *	0.61	2.42	0.016	1.14	3.65
Etranger	0.44 *	0.11	-3.23	0.001	0.27	0.73
Enfant(s) dans le ménage	1.57 *	0.26	2.76	0.006	1.14	2.16
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.32	0.30	1.23	0.219	0.85	2.06
Chômeur	0.38	0.40	-0.91	0.361	0.05	3.05
Inactif	1.55 *	0.33	2.09	0.037	1.03	2.35
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.63	0.41	1.93	0.054	0.99	2.67
3	1.22	0.32	0.77	0.444	0.73	2.04
4	1.03	0.27	0.11	0.914	0.61	1.73
5	1.06	0.28	0.23	0.820	0.63	1.80
Régression logistique			Prob > chi2 =		0.0000	
Nombre d'observations =	2066		Pseudo R2 =		0.0373	
Wald chi2(16) =	47.36		Log pseudolikelihood =		-58867	

Modèle alternatif incluant la participation à la formation des adultes (éducation formelle, éducation non formelle, apprentissage informel):

Participation culturelle

<u>Participation culturelle</u> (1 ou + / 4 types)	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.23	0.36	0.70	0.482	0.69	2.20
Particip. à l'éduc. formelle	0.81	0.31	-0.54	0.590	0.38	1.73
Particip. à l'éduc. non formelle	1.74 *	0.47	2.05	0.040	1.03	2.95
Particip. à l'éduc. informelle	1.08	0.25	0.32	0.747	0.68	1.71
Femme	1.03	0.26	0.11	0.913	0.62	1.70
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	0.97	0.35	-0.10	0.924	0.47	1.98
45-54	0.88	0.29	-0.38	0.704	0.46	1.69
55-64	1.35	0.57	0.72	0.471	0.60	3.07
Etranger	1.03	0.32	0.08	0.932	0.55	1.90
Enfant(s) dans le ménage	0.98	0.28	-0.05	0.958	0.56	1.72
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.30	0.52	0.67	0.506	0.60	2.86
Chômeur	0.49	0.29	-1.21	0.224	0.16	1.54
Inactif	1.45	0.56	0.97	0.333	0.68	3.10
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.30	0.40	0.86	0.390	0.71	2.37
3	1.70	0.57	1.59	0.112	0.88	3.28
4	2.82 *	1.02	2.88	0.004	1.39	5.72
5	4.14 *	1.91	3.09	0.002	1.68	10.20
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0077	
Nombre d'observations =	2147			Pseudo R2 =	0.0458	
Wald chi2(16) =	34.31			Log pseudolikelihood =	-30064	

<u>Spectacles (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.60 *	0.21	3.59	0.000	1.24	2.07
Particip. à l'éduc. formelle	1.19	0.24	0.86	0.392	0.80	1.77
Particip. à l'éduc. non formelle	1.88 *	0.23	5.06	0.000	1.47	2.39
Particip. à l'éduc. informelle	1.09	0.12	0.75	0.454	0.87	1.36
Femme	1.55 *	0.19	3.49	0.000	1.21	1.98
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.12	0.19	0.66	0.508	0.80	1.58
45-54	1.24	0.21	1.32	0.186	0.90	1.72
55-64	1.13	0.22	0.61	0.545	0.76	1.66
Etranger	0.73 *	0.11	-2.09	0.037	0.54	0.98
Enfant(s) dans le ménage	0.59 *	0.08	-3.98	0.000	0.45	0.76
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.09	0.20	0.46	0.645	0.76	1.57
Chômeur	0.32 *	0.13	-2.91	0.004	0.15	0.69
Inactif	1.06	0.19	0.32	0.745	0.75	1.50
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.24	0.21	1.27	0.205	0.89	1.71
3	1.92 *	0.34	3.68	0.000	1.36	2.72
4	1.70 *	0.30	3.05	0.002	1.21	2.39
5	2.32 *	0.46	4.30	0.000	1.58	3.41
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =	2131			Pseudo R2 =	0.0639	
Wald chi2(16) =	135.14			Log pseudolikelihood =	-91914	

<u>Visite de sites culturels (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	2.37 *	0.34	5.98	0.000	1.79	3.14
Particip. à l'éduc. formelle	1.26	0.27	1.05	0.292	0.82	1.92
Particip. à l'éduc. non formelle	1.36 *	0.17	2.47	0.014	1.07	1.75
Particip. à l'éduc. informelle	1.36 *	0.16	2.67	0.008	1.09	1.71
Femme	0.85	0.11	-1.34	0.180	0.66	1.08
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.11	0.18	0.64	0.520	0.80	1.54
45-54	1.38 *	0.22	2.03	0.042	1.01	1.89
55-64	2.13 *	0.45	3.59	0.000	1.41	3.23
Etranger	0.69 *	0.11	-2.34	0.019	0.51	0.94
Enfant(s) dans le ménage	0.82	0.11	-1.51	0.131	0.63	1.06
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.43	0.27	1.91	0.056	0.99	2.08
Chômeur	0.45 *	0.16	-2.25	0.025	0.22	0.90
Inactif	1.22	0.22	1.11	0.269	0.86	1.73
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	0.98	0.16	-0.12	0.903	0.70	1.36
3	1.56 *	0.29	2.42	0.016	1.09	2.23
4	1.39 *	0.24	1.87	0.061	0.98	1.95
5	2.26 *	0.48	3.86	0.000	1.49	3.41
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =	2130			Pseudo R2 =	0.0733	
Wald chi2(16) =	134.14			Log pseudolikelihood =	-89066	

<u>Cinéma(s) (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.59 *	0.19	3.83	0.000	1.25	2.02
Particip. à l'éduc. formelle	1.13	0.22	0.62	0.534	0.77	1.66
Particip. à l'éduc. non formelle	1.26 *	0.15	1.99	0.047	1.00	1.59
Particip. à l'éduc. informelle	1.06	0.11	0.59	0.556	0.87	1.30
Femme	1.29 *	0.15	2.22	0.026	1.03	1.61
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	0.93	0.16	-0.43	0.665	0.66	1.30
45-54	0.69 *	0.11	-2.42	0.015	0.50	0.93
55-64	0.61 *	0.11	-2.77	0.006	0.43	0.87
Etranger	1.38 *	0.21	2.06	0.040	1.02	1.87
Enfant(s) dans le ménage	1.44 *	0.18	2.94	0.003	1.13	1.84
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	0.99	0.17	-0.08	0.934	0.71	1.38
Chômeur	0.72	0.28	-0.83	0.408	0.33	1.56
Inactif	0.94	0.15	-0.39	0.694	0.69	1.28
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.08	0.17	0.50	0.616	0.79	1.48
3	1.40 *	0.24	1.97	0.049	1.00	1.94
4	1.25	0.20	1.40	0.161	0.91	1.71
5	1.27	0.22	1.39	0.165	0.91	1.77
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =	2145			Pseudo R2 =	0.0437	
Wald chi2(16) =	92.33			Log pseudolikelihood =	-104864	

<u>Manifestations sportives (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	0.78 *	0.08	-2.40	0.017	0.64	0.96
Particip. à l'éduc. formelle	1.16	0.19	0.94	0.347	0.85	1.60
Particip. à l'éduc. non formelle	1.05	0.11	0.50	0.620	0.86	1.30
Particip. à l'éduc. informelle	1.04	0.09	0.38	0.701	0.87	1.24
Femme	0.55 *	0.06	-5.91	0.000	0.45	0.67
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	0.89	0.12	-0.84	0.402	0.68	1.17
45-54	0.92	0.12	-0.61	0.541	0.71	1.20
55-64	0.83	0.13	-1.20	0.229	0.60	1.13
Etranger	0.73 *	0.09	-2.54	0.011	0.57	0.93
Enfant(s) dans le ménage	1.05	0.11	0.43	0.671	0.85	1.29
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.16	0.17	1.02	0.307	0.87	1.54
Chômeur	1.02	0.35	0.06	0.955	0.52	2.01
Inactif	1.25	0.18	1.59	0.111	0.95	1.66
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.04	0.15	0.29	0.772	0.78	1.39
3	0.97	0.15	-0.18	0.860	0.73	1.31
4	1.13	0.17	0.86	0.392	0.85	1.51
5	1.40 *	0.22	2.15	0.032	1.03	1.90
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =	2140			Pseudo R2 =	0.0223	
Wald chi2(16) =	61.76			Log pseudolikelihood =	-126842	

Lecture

Lecture (quasi-) quotidienne d'un journal

	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	0.77 *	0.10	-2.01	0.045	0.60	0.99
Particip. à l'éduc. formelle	1.08	0.22	0.36	0.718	0.72	1.60
Particip. à l'éduc. non formelle	0.96	0.13	-0.28	0.781	0.74	1.25
Particip. à l'éduc. informelle	1.13	0.13	1.10	0.271	0.91	1.42
Femme	0.65 *	0.08	-3.46	0.001	0.51	0.83
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.52 *	0.23	2.78	0.005	1.13	2.05
45-54	2.28 *	0.35	5.33	0.000	1.68	3.08
55-64	5.24 *	1.24	7.02	0.000	3.30	8.33
Etranger	0.95	0.15	-0.34	0.732	0.70	1.29
Enfant(s) dans le ménage	1.01	0.13	0.09	0.925	0.78	1.31
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	0.87	0.15	-0.84	0.399	0.62	1.21
Chômeur	0.83	0.36	-0.42	0.671	0.36	1.95
Inactif	1.09	0.22	0.45	0.652	0.74	1.61
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.48 *	0.27	2.13	0.033	1.03	2.11
3	1.29	0.23	1.40	0.163	0.90	1.83
4	1.41	0.25	1.93	0.053	1.00	2.00
5	1.49 *	0.28	2.08	0.037	1.02	2.16
Régression logistique			Prob > chi2 =			0.0000
Nombre d'observations =	2147		Pseudo R2 =			0.0678
Wald chi2(16) =	120.71		Log pseudolikelihood =			-91228

Lecture d'au moinsun livre au coursde l'année passée

	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.61 *	0.24	3.23	0.001	1.20	2.14
Particip. à l'éduc. formelle	1.40	0.33	1.45	0.148	0.89	2.22
Particip. à l'éduc. non formelle	1.37 *	0.19	2.30	0.022	1.05	1.78
Particip. à l'éduc. informelle	1.98 *	0.25	5.49	0.000	1.55	2.53
Femme	4.66 *	0.74	9.69	0.000	3.42	6.37
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.53 *	0.27	2.38	0.017	1.08	2.16
45-54	1.55 *	0.27	2.59	0.010	1.11	2.17
55-64	2.34 *	0.53	3.75	0.000	1.50	3.65
Etranger	0.81	0.14	-1.26	0.206	0.58	1.12
Enfant(s) dans le ménage	0.77	0.11	-1.93	0.053	0.58	1.00
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	0.87	0.20	-0.62	0.537	0.56	1.35
Chômeur	0.98	0.43	-0.04	0.969	0.41	2.34
Inactif	1.01	0.20	0.04	0.969	0.68	1.49
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.45	0.27	1.99	0.046	1.01	2.09
3	1.36	0.26	1.62	0.106	0.94	1.97
4	1.47 *	0.27	2.15	0.032	1.03	2.10
5	3.27 *	0.76	5.13	0.000	2.08	5.14
Régression logistique			Prob > chi2 =			0.0000
Nombre d'observations =	2145		Pseudo R2 =			0.1213
Wald chi2(16) =	197.21		Log pseudolikelihood =			-78754

Participation sociale

Participation sociale(1 ou + / 6 types)

	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervalle de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.46 *	0.18	3.17	0.002	1.16	1.85
Particip. à l'éduc. formelle	1.18	0.22	0.89	0.372	0.82	1.71
Particip. à l'éduc. non formelle	1.68 *	0.20	4.38	0.000	1.33	2.12
Particip. à l'éduc. informelle	1.73 *	0.18	5.41	0.000	1.42	2.11
Femme	0.80 *	0.09	-2.02	0.043	0.64	0.99
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.13	0.17	0.79	0.428	0.84	1.51
45-54	1.49 *	0.22	2.69	0.007	1.11	1.99
55-64	1.75 *	0.32	3.06	0.002	1.22	2.50
Etranger	0.44 *	0.06	-5.96	0.000	0.34	0.58
Enfant(s) dans le ménage	1.07	0.13	0.53	0.597	0.84	1.35
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.73 *	0.29	3.23	0.001	1.24	2.41
Chômeur	0.79	0.33	-0.55	0.581	0.35	1.80
Inactif	1.37	0.22	1.96	0.050	1.00	1.89
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.14	0.19	0.76	0.447	0.82	1.58
3	1.12	0.19	0.69	0.493	0.81	1.57
4	0.91	0.15	-0.58	0.563	0.66	1.25
5	1.06	0.19	0.31	0.755	0.75	1.50
Régression logistique			Prob > chi2 =			0.0000
Nombre d'observations =	2066		Pseudo R2 =			0.0544
Wald chi2(16) =	118.07		Log pseudolikelihood =			-105567

<u>Partis politiques / syndicats (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.34 *	0.16	2.38	0.017	1.05	1.70
Particip. à l'éduc. formelle	1.22	0.24	1.04	0.298	0.84	1.79
Particip. à l'éduc. non formelle	1.19	0.17	1.26	0.207	0.91	1.56
Particip. à l'éduc. informelle	1.14	0.13	1.17	0.241	0.91	1.42
Femme	0.74 *	0.10	-2.33	0.020	0.58	0.95
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.04	0.19	0.20	0.842	0.73	1.48
45-54	1.55 *	0.26	2.57	0.010	1.11	2.16
55-64	2.35 *	0.46	4.36	0.000	1.60	3.44
Etranger	0.52 *	0.09	-3.74	0.000	0.37	0.73
Enfant(s) dans le ménage	0.97	0.13	-0.21	0.835	0.75	1.26
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.02	0.19	0.13	0.897	0.71	1.47
Chômeur	1.04	0.50	0.08	0.936	0.41	2.66
Inactif	0.76	0.14	-1.50	0.135	0.53	1.09
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.26	0.25	1.16	0.246	0.85	1.84
3	1.41	0.28	1.73	0.084	0.96	2.07
4	1.03	0.20	0.13	0.897	0.70	1.50
5	1.23	0.24	1.06	0.287	0.84	1.82
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =	2066			Pseudo R2 =	0.0339	
Wald chi2(16) =	76.04			Log pseudolikelihood =	-89734	

<u>Associations professionnelles (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.90 *	0.28	4.29	0.000	1.42	2.55
Particip. à l'éduc. formelle	1.62 *	0.36	2.19	0.028	1.05	2.50
Particip. à l'éduc. non formelle	1.47 *	0.27	2.12	0.034	1.03	2.09
Particip. à l'éduc. informelle	1.64 *	0.24	3.42	0.001	1.24	2.18
Femme	0.59 *	0.09	-3.31	0.001	0.43	0.81
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.27	0.28	1.09	0.274	0.83	1.95
45-54	1.43	0.30	1.74	0.083	0.95	2.16
55-64	1.94 *	0.46	2.79	0.005	1.22	3.09
Etranger	0.59 *	0.12	-2.53	0.011	0.39	0.89
Enfant(s) dans le ménage	0.92	0.15	-0.53	0.598	0.67	1.26
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	0.77	0.19	-1.09	0.276	0.48	1.24
Chômeur	2.10	1.07	1.46	0.143	0.78	5.69
Inactif	0.55 *	0.14	-2.42	0.016	0.34	0.89
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.39	0.38	1.22	0.224	0.82	2.37
3	1.63	0.44	1.84	0.066	0.97	2.76
4	1.43	0.37	1.37	0.170	0.86	2.38
5	2.21 *	0.56	3.11	0.002	1.34	3.65
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =	2066			Pseudo R2 =	0.0790	
Wald chi2(16) =	132.31			Log pseudolikelihood =	-62454	

<u>Organisations de loisirs (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.29 *	0.14	2.46	0.014	1.05	1.59
Particip. à l'éduc. formelle	1.03	0.17	0.17	0.863	0.74	1.42
Particip. à l'éduc. non formelle	1.46 *	0.16	3.37	0.001	1.17	1.81
Particip. à l'éduc. informelle	1.23 *	0.11	2.26	0.024	1.03	1.48
Femme	0.85	0.09	-1.58	0.113	0.69	1.04
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.01	0.14	0.09	0.930	0.77	1.33
45-54	1.07	0.14	0.48	0.631	0.82	1.39
55-64	1.01	0.16	0.06	0.954	0.73	1.39
Etranger	0.44 *	0.06	-6.12	0.000	0.33	0.57
Enfant(s) dans le ménage	1.05	0.11	0.45	0.653	0.85	1.29
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.53 *	0.23	2.85	0.004	1.14	2.05
Chômeur	0.89	0.34	-0.29	0.769	0.42	1.90
Inactif	1.52 *	0.22	2.80	0.005	1.13	2.03
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	0.93	0.14	-0.47	0.640	0.69	1.26
3	1.05	0.16	0.29	0.775	0.77	1.42
4	0.99	0.15	-0.04	0.971	0.74	1.33
5	0.96	0.15	-0.26	0.799	0.70	1.31
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =	2066			Pseudo R2 =	0.0270	
Wald chi2(16) =	71.33			Log pseudolikelihood =	-122268	

<u>Organisations caritatives (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.37 *	0.17	2.57	0.010	1.08	1.75
Particip. à l'éduc. formelle	1.01	0.20	0.05	0.963	0.69	1.48
Particip. à l'éduc. non formelle	1.59 *	0.22	3.30	0.001	1.21	2.09
Particip. à l'éduc. informelle	1.51 *	0.17	3.72	0.000	1.22	1.88
Femme	1.25	0.16	1.78	0.075	0.98	1.59
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.01	0.18	0.04	0.970	0.71	1.43
45-54	1.41 *	0.23	2.10	0.036	1.02	1.95
55-64	1.34	0.26	1.49	0.136	0.91	1.96
Etranger	0.48 *	0.09	-4.08	0.000	0.34	0.69
Enfant(s) dans le ménage	0.75 *	0.10	-2.20	0.028	0.58	0.97
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.98 *	0.33	4.02	0.000	1.42	2.75
Chômeur	0.94	0.50	-0.12	0.903	0.33	2.64
Inactif	1.62 *	0.28	2.77	0.006	1.15	2.29
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.43	0.27	1.89	0.059	0.99	2.08
3	1.40	0.27	1.71	0.087	0.95	2.05
4	1.41	0.26	1.85	0.064	0.98	2.03
5	1.87 *	0.36	3.27	0.001	1.28	2.71
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =	2066			Pseudo R2 =	0.0531	
Wald chi2(16) =	101.46			Log pseudolikelihood =	-93882	

<u>Activités volontaires informelles (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.42 *	0.17	2.95	0.003	1.12	1.79
Particip. à l'éduc. formelle	1.41	0.25	1.92	0.055	0.99	2.00
Particip. à l'éduc. non formelle	1.35 *	0.18	2.23	0.026	1.04	1.76
Particip. à l'éduc. informelle	1.89 *	0.21	5.81	0.000	1.53	2.35
Femme	1.03	0.12	0.24	0.809	0.82	1.30
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.00	0.16	0.00	0.998	0.73	1.37
45-54	1.46 *	0.22	2.46	0.014	1.08	1.96
55-64	0.98	0.19	-0.08	0.934	0.67	1.44
Etranger	0.59 *	0.10	-3.22	0.001	0.43	0.81
Enfant(s) dans le ménage	0.81	0.10	-1.72	0.086	0.64	1.03
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.05	0.18	0.30	0.763	0.75	1.47
Chômeur	0.88	0.41	-0.27	0.785	0.35	2.21
Inactif	1.27	0.22	1.38	0.168	0.90	1.78
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	0.92	0.16	-0.45	0.655	0.65	1.31
3	0.88	0.16	-0.70	0.481	0.62	1.26
4	0.97	0.17	-0.17	0.867	0.70	1.36
5	1.00	0.18	0.02	0.986	0.70	1.43
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =	2066			Pseudo R2 =	0.0389	
Wald chi2(16) =	86.21			Log pseudolikelihood =	-97253	

<u>Organisations religieuses (oui)</u>	Odds Ratio	Ecart type robuste	z	P> z	[Intervale de confiance à 95%]	
Niveau d'éducation tertiaire	1.57 *	0.26	2.75	0.006	1.14	2.16
Particip. à l'éduc. formelle	1.20	0.31	0.73	0.465	0.73	1.98
Particip. à l'éduc. non formelle	1.36	0.26	1.62	0.106	0.94	1.96
Particip. à l'éduc. informelle	1.14	0.17	0.88	0.380	0.85	1.54
Femme	1.12	0.19	0.67	0.506	0.80	1.56
Catégorie d'âge (réf. = 25-34)						
35-44	1.43	0.36	1.45	0.146	0.88	2.33
45-54	2.00 *	0.49	2.81	0.005	1.23	3.24
55-64	2.12 *	0.63	2.52	0.012	1.18	3.80
Etranger	0.45 *	0.11	-3.18	0.001	0.27	0.74
Enfant(s) dans le ménage	1.57 *	0.26	2.77	0.006	1.14	2.16
Statut professionnel (réf. = travail à temps plein)						
Travail à mi-temps	1.34	0.30	1.31	0.191	0.86	2.09
Chômeur	0.42	0.44	-0.82	0.411	0.05	3.37
Inactif	1.76 *	0.41	2.47	0.014	1.12	2.77
Quintile de revenu (réf. = 1)						
2	1.64 *	0.41	1.98	0.047	1.01	2.69
3	1.23	0.32	0.78	0.435	0.73	2.05
4	1.04	0.27	0.13	0.895	0.62	1.74
5	1.06	0.28	0.21	0.832	0.63	1.79
Régression logistique				Prob > chi2 =	0.0000	
Nombre d'observations =	2066			Pseudo R2 =	0.0407	
Wald chi2(16) =	50.26			Log pseudolikelihood =	-58664	

4. Structures familiales: types de ménage et types de famille

Au Grand-Duché de Luxembourg, les recensements décennaux de la population sont les seules sources permettant des analyses sur la structure des ménages et des familles. Au 1^{er} février 2011, 512 353 personnes vivaient au Luxembourg dont 503 280 dans des ménages privés et 9 073 dans des ménages collectifs.

La présente contribution traite principalement des personnes vivant en ménage privé. Néanmoins, afin d'être complet, les prochains paragraphes fournissent quelques informations sur les personnes vivant en ménage collectif⁶¹.

1.8% de la population vivent dans des ménages collectifs

Au sens du recensement de la population, un ménage collectif est un ensemble de personnes dont les habitants sont tenus de se conformer à certaines règles communes de l'institution et partagent à titre habituel un mode de vie commun. Ce mode d'habitation répond à des situations très variées et la population concernée est donc très hétérogène.

Parmi les personnes vivant en ménage collectif, on trouve en premier lieu les personnes vivant en maison de retraite (56.1% des personnes des ménages collectifs), les personnes vivant dans les foyers pour adultes (10.4%), les enfants habitant dans un foyer (5.8%), les militaires vivant en caserne (5.5%) et les personnes en prison (5.0%). Si tout le monde peut être amené, à un moment de sa vie, à séjourner dans un ménage collectif, deux catégories d'âge sont particulièrement concernées: les personnes âgées et les jeunes adultes. De façon globale, la population vivant dans des ménages collectifs est un peu plus féminine que masculine, mais de fortes disparités existent selon le type d'institution. Par exemple, les femmes sont très majoritaires dans les maisons de retraite, tandis que les hommes sont majoritaires dans les foyers pour adultes et en prison.

En ce qui concerne les nationalités, les Luxembourgeois sont plus représentés dans les maisons de retraite (90.7% de nationaux) que dans les foyers pour adultes (55.1% d'étrangers).

4.1 Types de ménage privé

Encadré 1: Définitions

*Un **ménage privé** est soit un ménage non familial (sans liens de parenté entre les différentes personnes), soit familial (au moins deux personnes avec des liens de parenté).*

*Parmi les **ménages non familiaux**, on distingue les ménages d'une personne, c'est-à-dire les personnes qui vivent seules et les ménages multiples, c'est-à-dire un groupe de deux personnes ou plus qui occupent le même logement et pourvoient par exemple en commun à leurs besoins alimentaires.*

*En ce qui concerne les **ménages familiaux**, il faut faire une distinction entre les ménages unifamiliaux et multifamiliaux, les premiers ne contenant qu'un seul noyau familial.*

*Les **ménages multifamiliaux** sont formés soit par plusieurs noyaux familiaux, soit par un noyau familial auquel s'ajoutent des personnes appartenant au ménage familial sans être membre d'un noyau familial au sein de ce ménage.*

*Par **noyau familial**, on entend soit un couple avec ou sans enfant, soit un parent isolé avec au moins un enfant. La notion de noyau familial se limite aux relations entre parents et enfants.*

Plus de 98% de la population vivent dans des ménages privés

Au 1^{er} février 2011, 208 565 ménages privés ont été recensés au Luxembourg. 503 280 personnes vivent dans ces ménages privés.

16.6% des habitants du pays vivent dans des ménages non familiaux (83 726 personnes) contre 83.4% (419 554 personnes) qui font partie d'un ménage dit familial. Près des deux tiers des personnes vivent dans des ménages formés uniquement d'un couple avec (48.1%) ou sans enfant (16.3%). 8.3% des personnes

⁶¹ Pour plus d'informations sur ce sujet cf.: Peltier, F., Thill, G., Heinz, A., 1.8% de la population vivent dans des ménages collectifs, in RP2011 – Premiers résultats N° 14, 2013.

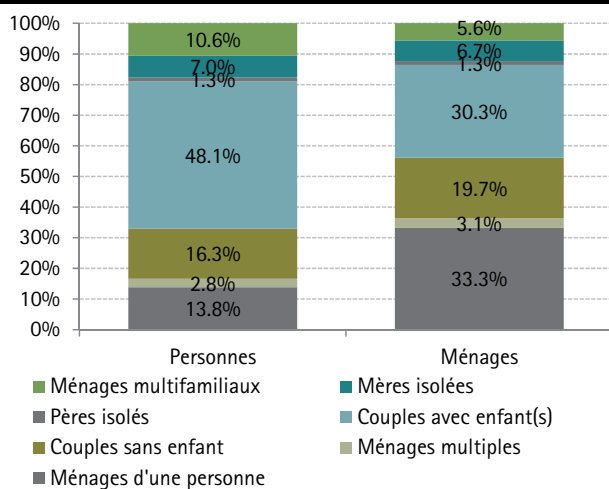
vivent dans des ménages constitués par un parent seul avec enfant(s), 7.0% dans des ménages constitués d'une mère seule et 1.3% dans des ménages de père seul avec enfant(s). 10.6% habitent dans des ménages multifamiliaux.

Tableau 97: Nombre de personnes vivant dans des ménages privés selon le type de ménage au 1^{er} février 2011

Type de ménage	Personnes	en %
Ménages non familiaux	83 726	16.6%
Ménages d'une personne	69 529	13.8%
Ménages multiples	14 197	2.8%
Ménages familiaux	419 554	83.4%
Ménages unifamiliaux	366 152	72.8%
Couples sans enfants	82 188	16.3%
Couples avec enfant(s)	242 244	48.1%
Pères isolés	6 658	1.3%
Mères isolées	35 062	7.0%
Ménages multifamiliaux	53 402	10.6%
Personnes au total	503 280	100.0%

Source: STATEC - RP2011

Graphique 316: Répartition des personnes et des ménages privés selon le type de ménage au 1^{er} février 2011



Source: STATEC- RP2011

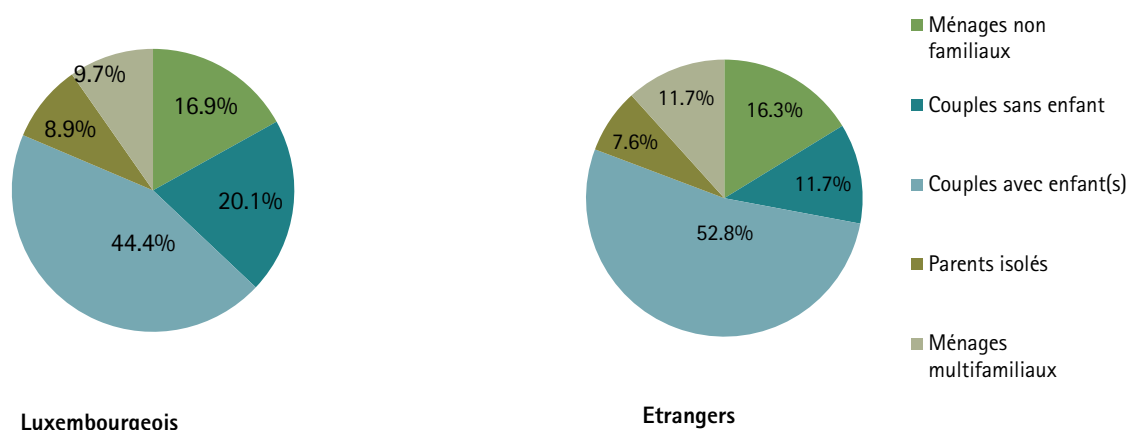
Il existe des différences significatives dans la répartition selon le nombre de personnes et selon le nombre de ménages, comme le montre le Graphique 316. Tandis qu'un tiers des ménages (33.3%) sont des ménages d'une personne, ils ne représentent que 13.8% des personnes vivant dans des ménages privés. A contrario, les couples avec enfant(s) forment 30.3% des ménages privés, alors que presque la moitié de la population se retrouvent dans ce type de ménage (48.1%). Les ménages multifamiliaux, c'est-à-dire les ménages composés soit par plusieurs noyaux familiaux, soit par un noyau familial auquel s'ajoutent des personnes qui ne sont pas membre d'un noyau familial au sein de ce ménage, représentent 5.6% des ménages privés. Néanmoins, 10.6% du total des personnes vivant dans les ménages privés font partie d'un ménage de ce type.

Dans la suite du présent chapitre, les notions de « nationalité » et de « niveau d'instruction » font uniquement part des caractéristiques de la personne de référence, qui n'est pas forcément la même pour l'ensemble des membres du ménage.

Plus de couples avec enfants parmi les ménages « étrangers »

En comparant la population des ménages privés selon la nationalité de la personne de référence, on constate que le pourcentage des personnes vivant dans un ménage composé d'un couple avec enfant(s) est nettement plus élevé pour les « étrangers » (52.8%) que pour les « Luxembourgeois » (44.4%).

Par contre, pour les couples sans enfant, la part des personnes est plus importante pour les ménages où la personne de référence est luxembourgeoise (20.1%, contre 11.7% pour les ménages où la personne de référence est étrangère). Une des raisons pouvant expliquer cet écart est que la moyenne d'âge est beaucoup plus élevée pour les Luxembourgeois que pour les étrangers: 41.3 années contre 35.3 années.

Graphique 317: Répartition des personnes vivant dans les ménages privés selon le type de ménage et la nationalité au 1^{er} février 2011

Source: STATEC- RP2011

Pour neutraliser les effets de la structure d'âge, on peut réduire l'analyse aux couples avec enfant(s) de moins de 16 ans (voir Tableau 98). 54.5% des personnes vivant dans ce type de ménage sont « étrangers », soit 93 483 individus alors que 45.5% (77 900) sont « luxembourgeois ». On retrouve des pourcentages semblables pour les couples mariés ou vivant en union consensuelle, tandis que pour les couples en partenariat enregistré (PACS), le pourcentage des personnes vivant dans des ménages « luxembourgeois » est nettement supérieur à celui des ménages « étrangers » avec respectivement 61.7% et 38.3%.

Tableau 98: Nombre de personnes vivant dans des ménages privés constitués de couples avec enfants de moins de 16 ans au 1^{er} février 2011

Personnes par type de ménage	Luxem- bourgeois	Etrangers	Total
Couples mariés avec enfant(s) de -16 ans	68 391	83 207	151 598
Couples PACSés avec enfant(s) de -16 ans	2 204	1 366	3 570
Couples en union consensuelle avec enfant(s) de -16 ans	7 305	8 910	16 215
Total des couples avec enfants de -16 ans	77 900	93 483	171 383
Couples mariés avec enfant(s) -16 ans	45.1%	54.9%	100.0%
Couples PACSés avec enfant(s) -16 ans	61.7%	38.3%	100.0%
Couples en union consensuelle avec enfant(s) de -16 ans	45.1%	54.9%	100.0%
Total des couples avec enfant(s) de -16 ans	45.5%	54.5%	100.0%

Source: STATEC - RP2011

Niveau d'éducation et nationalité selon les différents types de ménage

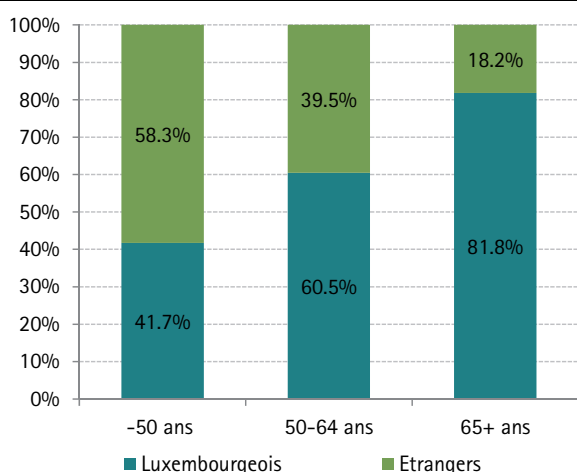
Pour 33.9% des personnes vivant dans des ménages privés, le niveau d'éducation le plus élevé, de la personne de référence, ne dépasse pas le secondaire inférieur, pour 34.7% le niveau d'éducation de la personne de référence est sanctionné par un diplôme de fin d'études secondaires et pour 31.4% des personnes vivant dans des ménages privés, la personne de référence a accompli des études supérieures, comme le montre le Tableau 99.

Cependant, des dissemblances existent pour certains types de ménage. Pour les ménages multifamiliaux, seulement 19.2% des personnes vivent dans un ménage dont la personne de référence a obtenu un diplôme supérieur, tandis que près de la moitié (46.6%) vit dans un ménage où la personne de référence n'a accompli que le primaire ou le secondaire inférieur. En ce qui concerne les ménages de mères isolées, pour 78% des personnes vivant dans ce type de ménage, le niveau de qualification de la mère est égal ou inférieur au diplôme de fin d'études secondaires, mais seulement 22% vivent dans un ménage de ce type où la mère a poursuivi ses études au-delà du secondaire. Pour les autres types de ménages, les écarts selon le niveau d'éducation de la personne de référence sont beaucoup moins marqués.

Tableau 99: Nombre de personnes vivant dans des ménages privés selon le niveau d'éducation de la personne de référence au 1^{er} février 2011

Personnes par type de ménage	Primaire et secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur
Luxembourgeois			
Ménages d'une personne	39.0%	37.8%	23.2%
Ménages multiples	29.7%	42.7%	27.6%
Couples sans enfant	30.7%	40.5%	28.7%
Couples avec enfant(s)	20.6%	43.7%	35.7%
Pères isolés	29.2%	40.8%	30.0%
Mères isolées	33.1%	47.9%	19.0%
Ménages multifamiliaux	36.5%	42.2%	21.4%
Personnes au total	27.7%	42.4%	29.9%
Etrangers			
Ménages d'une personne	28.7%	23.8%	47.5%
Ménages multiples	28.2%	25.5%	46.3%
Couples sans enfant	35.7%	24.0%	40.4%
Couples avec enfant(s)	43.4%	23.3%	33.3%
Pères isolés	33.5%	27.7%	38.8%
Mères isolées	42.0%	30.3%	27.7%
Ménages multifamiliaux	57.2%	25.9%	16.9%
Personnes au total	42.3%	24.2%	33.5%
Population totale			
Ménages d'une personne	35.5%	32.9%	31.6%
Ménages multiples	29.1%	35.4%	35.6%
Couples sans enfant	32.2%	35.5%	32.3%
Couples avec enfant(s)	31.4%	34.0%	34.5%
Pères isolés	30.7%	36.2%	33.1%
Mères isolées	36.5%	41.2%	22.3%
Ménages multifamiliaux	46.6%	34.3%	19.2%
Personnes au total	33.9%	34.7%	31.4%

Source: STATEC - RP2011

Graphique 318: Ménages d'une personne par âge et nationalité au 1^{er} février 2011

Source: STATEC -RP2011

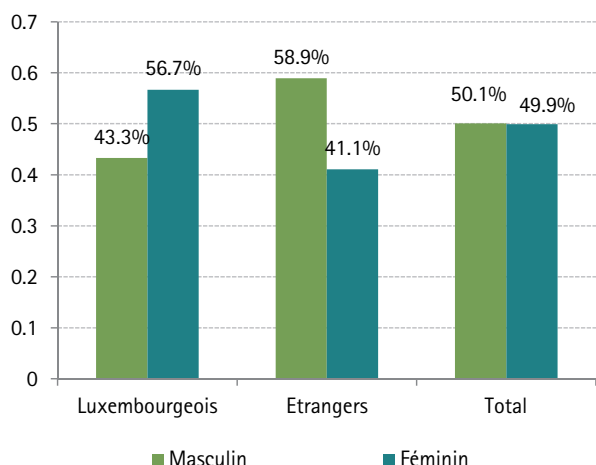
Des disparités notables sont observées entre les ménages « luxembourgeois » et les ménages « étrangers ».

Pour les mères isolées, par exemple, on observe que les mères luxembourgeoises ont majoritairement atteint le secondaire supérieur (ce qui correspond à 47.9% des personnes vivant dans ce type de ménage). Pour 42.0% des personnes vivant dans un ménage avec une mère isolée de nationalité étrangère, cette mère a un niveau d'éducation primaire ou secondaire inférieur. Par contre, les femmes étrangères sont plus nombreuses à avoir atteint un niveau d'éducation de type « enseignement supérieur », avec 27.7% contre 19.0% pour les mères isolées luxembourgeoises.

Parmi les ménages d'une personne, le niveau d'éducation est beaucoup plus faible pour les Luxembourgeois: 39.0% de ceux-ci n'ont atteint que le primaire ou le secondaire inférieur, alors que seulement 28.7% des étrangers sont dans ce cas. Pour les étrangers vivant seuls, le pourcentage de diplômés du supérieur est plus du double de celui des Luxembourgeois (47.5% contre 23.2%).

Les différences de la structure d'âge entre Luxembourgeois et étrangers peuvent contribuer à expliquer ce phénomène. En effet, la part des Luxembourgeois parmi les ménages d'une personne est fortement corrélée avec l'âge: plus l'âge augmente, plus le pourcentage des Luxembourgeois est élevé.

Ainsi, parmi les moins de 50 ans (qui ont généralement un niveau d'éducation plus élevé) et qui vivent seuls, on retrouve 58.3% d'étrangers contre 41.7% de Luxembourgeois. Pour les 50 à 64 ans, les parts sont de 60.5% pour les Luxembourgeois et de 39.5% pour les étrangers. Un peu plus de 4/5^{ème} (81.8%) des personnes âgées de 65 ans et plus ont la nationalité luxembourgeoise.

Graphique 319: Ménages d'une personne par genre et nationalité au 1^{er} février 2011

Source: STATEC - RP2011

En considérant le genre des personnes vivant dans des ménages d'isolés, on observe une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes (voir Graphique 319). En combinant la nationalité et le genre des personnes concernées, une divergence apparaît: 56.7% des ménages luxembourgeois d'une personne sont constitués par des femmes, alors que 58.9% des ménages étrangers d'une personne sont composés par des hommes.

En rapportant les personnes vivant seules par nationalité au total des personnes de cette

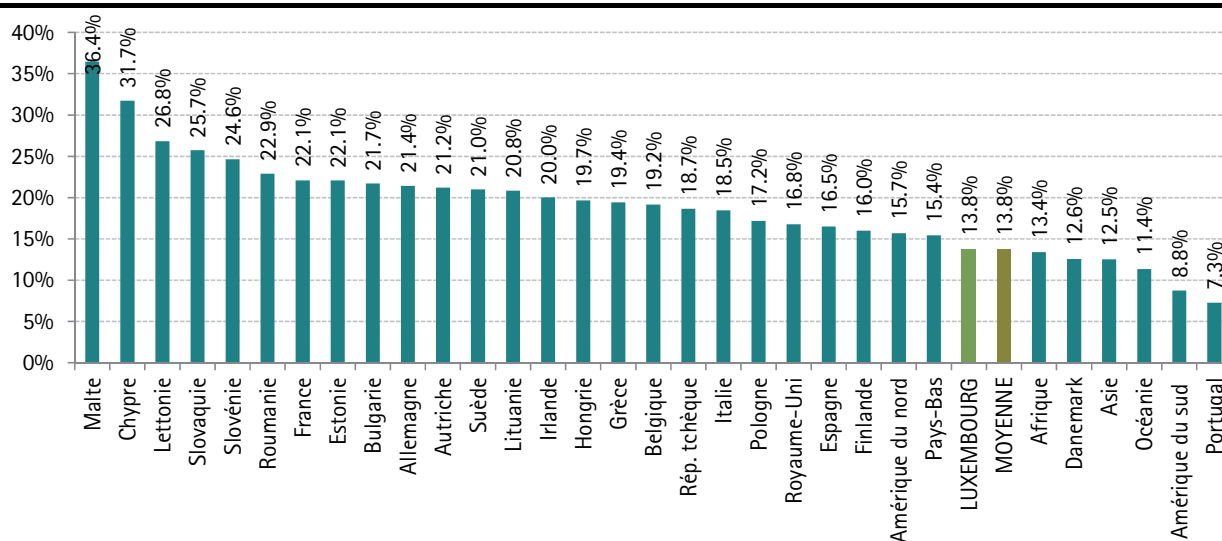
nationalité, on note des différences significatives entre les différentes nationalités (voir Graphique 320).

Si 36.4% des Maltais se retrouvent dans ce type de ménage, tel est le cas pour seulement 7.3% des Portugais.

Ce sont surtout les ressortissants des nouveaux Etats Membres de l'UE-27 qui vivent dans des ménages d'une personne. 36.4% des Maltais, 31.7% des Chypriotes, 26.8% des Lettons, 25.7% des Slovaques et 24.6% des Slovènes vivent seuls, alors que la moyenne n'est que de 13.8% pour l'ensemble de la population. Exactement la même proportion (13.8%) est observée pour les ménages d'isolés de nationalité luxembourgeoise.

Ceci s'explique notamment par le fait que beaucoup des personnes ressortissantes des nouveaux pays membres de l'UE-27 travaillent, pour des périodes plus ou moins longues, dans les différentes institutions européennes et que leurs familles sont le plus souvent restées dans leurs pays d'origine. Ainsi, 96.7% des Slovènes et 93.5% des Maltais vivant seul au Luxembourg travaillent dans une institution européenne.

En ce qui concerne les ressortissants de nos trois pays limitrophes, ce sont les Français qui vivent plus fréquemment seuls (22.1%), suivis par les Allemands (21.4%) et les Belges (19.2%).

Graphique 320: Proportion des personnes vivant seules par nationalité (en % du total des personnes de la même nationalité) au 1^{er} février 2011

Source: STATEC - RP2011

Pour 61% des enfants de moins de 16 ans vivant dans ménages formés par des couples avec enfant(s), les deux parents travaillent

Les données collectées lors du recensement de la population de 2011 permettent également d'étudier la situation des enfants quant à l'activité professionnelle de leurs parents.

En analysant la situation des enfants de moins de 16 ans, on constate que, pour 59.3% des enfants vivant dans des ménages formés par des couples avec enfant(s), les deux parents travaillent. Ce pourcentage est encore plus élevé pour les ménages « luxembourgeois » (63.2%) que pour les ménages « étrangers » (59.3%).

33.0% des enfants vivent dans des ménages formés par des couples avec enfant(s) où seulement un des parents occupe une activité professionnelle. Pour les étrangers, le pourcentage correspondant est un peu plus élevé que pour le Luxembourgeois (33.7%, contre 32.1%). Pour les enfants dont les parents sont mariés, c'est beaucoup plus souvent le père qui occupe un emploi que la mère (86.8% contre 13.2%). Ceci est plus fréquemment le cas pour les ménages luxembourgeois (91.3%) que pour les ménages dont la personne de référence n'est pas luxembourgeoise (83.4%). Pour les enfants où les parents vivent en union consensuelle, la probabilité que la mère travaille est beaucoup plus élevée. Dans 27.9% des cas, c'est la mère qui travaille et non le père.

Pour 7.7% des enfants de moins de 16 ans vivant avec leurs deux parents, ni le père, ni la mère ont un emploi (4.8% pour les autochtones contre 10.2% pour les non Luxembourgeois).

La situation se présente de façon tout à fait différente pour les enfants vivant dans des ménages monoparentaux (voir Graphique 321). Toutes nationalités confondues, pour près de 31.1% des enfants vivant uniquement avec leur mère, celle-ci n'exerce pas une activité professionnelle. Ici encore, le pourcentage pour les enfants de mères isolées non luxembourgeoises est nettement plus élevé: pour 37.2% des enfants où la mère isolée est étrangère, celle-ci ne travaille pas; pour 24.8% des enfants où la mère isolée est luxembourgeoise, celle-ci ne travaille pas. Pour les enfants vivant avec leur père seul, les écarts entre Luxembourgeois et étrangers sont moins prononcés.

Tableau 100: Enfants de moins de 16 ans selon le statut d'activité des parents et la nationalité de la personne de référence au 1^{er} février 2011

Enfants de -16 ans par type de ménage	Aucun parent travaille	1 parent travaille	2 parents travaillent
Ménages luxembourgeois			
Couples avec enfant(s)	4.8%	32.1%	63.2%
Pères isolés	20.0%	80.0%	-
Mères isolées	23.4%	76.6%	-
Total	7.0%	37.4%	55.6%
Ménages étrangers			
Couples avec enfant(s)	10.2%	33.7%	56.1%
Pères isolés	27.8%	72.2%	-
Mères isolées	36.0%	64.0%	-
Total	12.7%	36.9%	50.4%
Total			
Couples avec enfant(s)	7.7%	33.0%	59.3%
Pères isolés	23.8%	76.2%	-
Mères isolées	29.7%	70.3%	-
Total	10.1%	37.1%	52.8%

Source: STATEC - RP2011

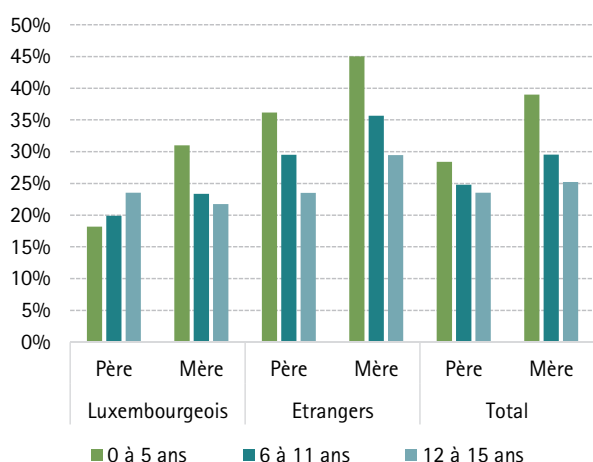
Tableau 101: Enfants de moins de 16 ans vivant avec leurs deux parents mais où uniquement un des parents travaille au 1^{er} février 2011

Enfants de -16 ans par type de ménage	Mère a un emploi	Père a un emploi
Ménages luxembourgeois		
Enfant(s) de -16 ans avec parents mariés	8.7%	91.3%
Enfant(s) de -16 ans avec parents pacsés	10.8%	89.2%
Enfant(s) de -16 ans avec parents vivant en union consensuelle	24.6%	75.4%
Ménages étrangers		
Enfant(s) de -16 ans avec parents mariés	16.6%	83.4%
Enfant(s) de -16 ans avec parents pacsés	23.0%	77.0%
Enfant(s) de -16 ans avec parents vivant en union consensuelle	30.2%	69.8%
Total		
Enfant(s) de -16 ans avec parents mariés	13.2%	86.8%
Enfant(s) de -16 ans avec parents pacsés	16.4%	83.6%
Enfant(s) de -16 ans avec parents vivant en union consensuelle	27.9%	72.1%

Source: STATEC - RP2011

A noter cependant que le taux des pères isolés n'occupant pas d'emploi est non-négligeable. Le pourcentage des enfants vivant dans des ménages avec des pères isolés sans emploi se situe aux alentours de 25% et les différences par catégorie d'âge des enfants ne sont que peu importantes.

Graphique 321: Enfants vivant avec un parent isolé qui n'occupe pas un emploi au 1^{er} février 2011 (en % des enfants vivant dans des ménages monoparentaux)



Source: STATEC - RP2011

Tableau 102: Types de ménages selon la taille moyenne au 1^{er} février 2011

Type de ménage	Total	Luxem- bourgeois	Etrangers
Ménages d'une personne	1.00	1.00	1.00
Ménages multiples	2.18	2.10	2.29
Ménages d'un couple sans enfant	2.00	2.00	2.00
Ménages d'un couple avec enfant(s) de moins de 25 ans	3.91	3.88	3.95
Ménages d'un couple avec enfant(s) de 25 ans ou plus	3.17	3.16	3.20
Ménages d'un père isolé avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans	2.57	2.56	2.58
Ménages d'un père isolé dont l'enfant le plus jeune a 25 ans ou plus	2.14	2.15	2.14
Ménages d'une mère isolée avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans	2.66	2.65	2.66
Ménages d'une mère isolée dont l'enfant le plus jeune a 25 ans ou plus	2.13	2.12	2.16
Ménages multifamiliaux	4.57	4.38	4.78

Source: STATEC - RP2011

Par contre, pour les mères seules, des disparités considérables existent selon l'âge des enfants. Pour 39% des enfants de moins de 6 ans vivant avec leur mère seule, celle-ci n'occupe pas d'emploi. Pour les enfants âgés de 12 à 15 ans, cette proportion n'est plus que de 25.2%. On retrouve des caractéristiques similaires pour les mères étrangères et luxembourgeoises: pour 45.0% des enfants de moins de 6 ans vivant avec leur mère isolée de nationalité étrangère, cette mère n'a pas de travail contre 31.0% des enfants vivant avec une mère isolée de nationalité luxembourgeoise. Pour les enfants âgés de 12 à 15 ans, cet écart entre Luxembourgeois et étrangers est moindre (environ 8%).

Cahier économique 116

Le nombre de personnes par ménage est plus élevé pour les ménages « étrangers »

Pour presque tous les types de ménage, la taille moyenne, c'est-à-dire le nombre de personnes par ménage, est plus élevée pour les ménages où la personne de référence est de nationalité étrangère.

Ce sont surtout les ménages multiples⁶² et les ménages multifamiliaux⁶³ où les différences sont les plus marquées. Avec en moyenne 2.29 personnes pour les ménages « étrangers » multiples et 4.78 personnes pour les ménages « étrangers » multifamiliaux, les écarts s'élèvent respectivement à +0.19 et +0.40 personne par rapport aux ménages luxembourgeois.

Seul pour le type de ménage « Ménages d'un père isolé dont l'enfant le plus jeune a 25 ans ou plus », la taille moyenne est légèrement plus élevée pour les ménages « luxembourgeois » (2.15 personnes en moyenne) que pour les ménages « étrangers » (2.14).

4.2 Types de famille

Les paragraphes qui suivent traitent essentiellement des différents noyaux familiaux qui peuvent exister au sein des ménages privés.

Il faut faire une distinction entre les ménages unifamiliaux et multifamiliaux, les premiers ne contenant qu'un seul noyau familial. Les seconds quant à eux sont formés soit par plusieurs noyaux familiaux, soit par un noyau familial auquel s'ajoutent des personnes appartenant au ménage familial sans être membre d'un noyau familial au sein de ce ménage.

Rappelons que par noyau familial, on entend soit un couple avec ou sans enfant, soit un parent isolé avec au moins un enfant. La notion de noyau familial se limite aux relations entre parents et enfants.

⁶² Groupe de deux personnes ou plus qui occupent le même logement et pourvoient par exemple en commun à leurs besoins alimentaires.

⁶³ Ménages formés soit par plusieurs noyaux familiaux, soit par un noyau familial auquel s'ajoutent des personnes appartenant au ménage familial sans être membre d'un noyau familial au sein de ce ménage.

4.2.1 Les couples

Le terme couple s'applique non seulement aux couples mariés, mais également aux couples vivant en partenariat enregistré (PACS) et aux couples vivant en union consensuelle qui occupent le même logement.

45.2% des personnes vivent en couple

Lors du recensement de la population au 1^{er} février 2011, 512 353 personnes ont été dénombrées au Grand-Duché de Luxembourg. Parmi ces personnes, 231 472 (soit 45.2%) vivent en couple. Ce pourcentage est un peu plus élevé pour les étrangers (47.6%) que pour les Luxembourgeois (43.4%).

Près de 9 personnes sur 10 vivant en couple au 1^{er} février 2011 étaient mariées (88.1%). En deuxième place viennent les personnes vivant en union consensuelle (9.1%), les couples pacsés étant relativement peu nombreux (2.7%), phénomène qui trouve son explication dans le fait que ce type d'union est assez récent au Luxembourg⁶⁴.

Tableau 103: Nombre de personnes vivant en couple selon la nationalité et le type d'union au 1^{er} février 2011

Type d'union	Luxem- bourgeois	Etrangers	Total
Personnes mariées	112 808	91 136	203 944
Personnes pacsées	3 922	2 438	6 360
Personnes en union consensuelle	9 844	11 324	21 168
Total	126 574	104 898	231 472
Personnes mariées	89.1%	86.9%	88.1%
Personnes pacsées	3.1%	2.3%	2.7%
Personnes en union consensuelle	7.8%	10.8%	9.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%

Source: STATEC - RP2011

Tableau 104: Nombre de personnes étrangères vivant en couple selon la nationalité et le type d'union au 1^{er} février 2011

Nationalité	Personnes mariées	Personnes Pacsées	Personnes en union consensuelle	Total
Belgique	85.0%	2.7%	12.3%	100.0%
Allemagne	84.6%	5.0%	10.4%	100.0%
France	77.1%	4.9%	18.0%	100.0%
Italie	90.0%	1.8%	8.2%	100.0%
Portugal	87.1%	1.2%	11.6%	100.0%
Autres étrangers	91.1%	2.3%	6.7%	100.0%

Source: STATEC - RP2011

Bien que les différences entre Luxembourgeois et étrangers soient peu prononcées, les autochtones sont un peu plus souvent mariées (89.1%) que les personnes de nationalité étrangère (86.9%). *A contrario*, ces dernières vivent un peu plus souvent en union consensuelle que les Luxembourgeois (respectivement 10.8% pour les étrangers et 7.8% pour les Luxembourgeois).

Une analyse plus approfondie des caractéristiques des personnes étrangères vivant en couple, laisse apparaître de divergences assez importantes.

En comparant les personnes mariées selon la nationalité, on constate que les Français vivant en couple sont moins souvent mariés que les personnes d'une autre nationalité étrangère. Seulement 77.1% des Français en couple sont mariés contre 90.0% des Italiens. *A contrario*, ce sont les Français qui vivent le plus souvent en union consensuelle (18.0%). Avec 8.2%, les Italiens optent le moins souvent pour ce type d'union.

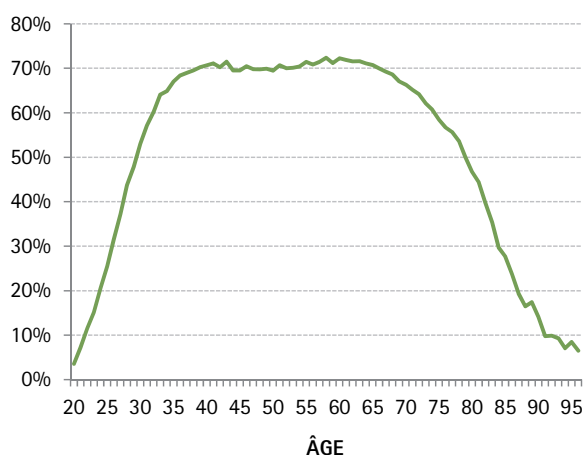
Pour ce qui est des PACS, les Allemands (5.0%) et les Français (4.9%) sont deux fois plus nombreux à choisir ce type d'union que les personnes d'une autre nationalité étrangère (par exemple 1.2% pour les Portugais).

Personnes vivant en couple selon l'âge

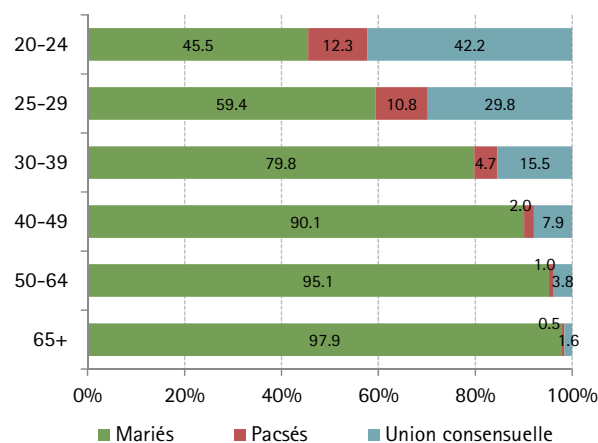
Les personnes vivant en couples sont peu nombreuses parmi les moins de 20 ans (0.7% pour les 16 à 19 ans). Leur proportion est en augmentation continue jusqu'à l'âge de 35 ans. Entre 35 et 69 ans, la part des personnes vivant en couple est relativement stable et fluctue entre 67.0% (à 35 ans) et 72.4% (à 58 ans). A partir de 70 ans, cette proportion ne cesse globalement de diminuer pour passer en dessous de 10% après l'âge de 90 ans.

On constate une corrélation assez prononcée entre l'âge et le fait d'être marié. Tandis que seulement 45 % des personnes âgées de 20 à 24 ans qui vivent en couple sont mariées, presque la totalité (97.9%) des 65 ans et plus le sont.

⁶⁴ A noter que le partenariat légal (PACS) n'a été introduit au Luxembourg qu'en 2004 (loi du 9 juillet 2004)

Graphique 322: Parts des personnes vivant en couple selon l'âge au 1^{er} février 2011

Source: STATEC - RP2011

Graphique 323: Répartition des personnes vivant en couple selon l'âge et le type d'union au 1^{er} février 2011

Source: STATEC - RP2011

Le phénomène inverse est observé pour les unions consensuelles qui sont plus fréquentes parmi les jeunes (plus de 40% pour les moins de 25 ans) que parmi les personnes plus âgées (moins de 10 % pour les plus de 40 ans). Ce sont surtout les moins de 30 ans qui ont opté pour le PACS (respectivement 12.3% et 10.8% pour les 20-24 et les 25-29 ans). Pour les 30 à 39 ans, la part des personnes pacsées n'est que de 4.7% et la part est de moins de 1 pourcent chez les 65 ans et plus.

Peu de différences sont observées entre Luxembourgeois et étrangers vivant en couple si on se réfère à l'ensemble des deux populations. Néanmoins, en prenant en compte l'âge des personnes certaines spécificités apparaissent.

En général, les personnes de nationalité étrangère sont plus jeunes à se marier que les autochtones, et ceci aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Tandis qu'un quart des hommes luxembourgeois âgés de 20 à 24 ans (25.5%) vivant en couple sont mariés, ils sont déjà près de la moitié (47.3%) parmi les étrangers. Les mêmes tendances sont observées pour les femmes qui se marient d'ailleurs plus jeunes que les hommes. Ainsi, 34.2% des Luxembourgeoises âgées de 20 à 24 ans et 57.4% des femmes étrangères du même âge vivant en couple sont mariées. A partir de l'âge de 40 ans, ces écarts s'estompent.

Bien que le nombre de PACS soit relativement faible, il est plus répandu chez les Luxembourgeois que chez les étrangers. Pour les Luxembourgeois, près d'un quart des hommes (24.1%) et un cinquième des femmes (20.2%) âgé(e)s de 20 à 24 ans et vivant en couple sont pacsé(e)s.

Tableau 105: Personnes vivant en couple par âge, genre, type d'union et nationalité au 1^{er} février 2011

Age et genre	Luxembourgeois				Etrangers			
	Personnes mariés	Personnes pacsés	Personnes en union consensuelle	Total	Personnes mariés	Personnes pacsés	Personnes en union consensuelle	Total
Hommes								
20-24	25.5%	24.1%	50.4%	100.0%	47.3%	6.9%	45.8%	100.0%
25-29	43.2%	20.1%	36.7%	100.0%	61.8%	7.1%	31.2%	100.0%
30-39	73.6%	8.1%	18.2%	100.0%	80.2%	3.5%	16.3%	100.0%
40-49	88.9%	2.8%	8.4%	100.0%	89.2%	2.0%	8.8%	100.0%
50-64	95.0%	1.2%	3.8%	100.0%	94.2%	0.9%	4.8%	100.0%
65+	98.0%	0.5%	1.5%	100.0%	97.4%	0.7%	1.9%	100.0%
Total	89.2%	3.1%	7.6%	100.0%	86.5%	2.4%	11.1%	100.0%
Femmes								
20-24	34.2%	20.2%	45.6%	100.0%	57.4%	6.7%	35.9%	100.0%
25-29	52.6%	15.7%	31.7%	100.0%	69.0%	6.1%	24.9%	100.0%
30-39	78.6%	6.1%	15.3%	100.0%	83.6%	3.0%	13.4%	100.0%
40-49	91.0%	2.0%	7.0%	100.0%	91.4%	1.3%	7.3%	100.0%
50-64	95.7%	1.1%	3.2%	100.0%	95.4%	0.7%	3.8%	100.0%
65+	97.8%	0.4%	1.8%	100.0%	98.2%	0.5%	1.3%	100.0%
Total	89.0%	3.1%	7.9%	100.0%	87.3%	2.3%	10.5%	100.0%

Source: STATEC - RP2011

Pour les étrangers, les parts sont respectivement de 6.9% pour les hommes et de 6.7% pour les femmes. Cette surreprésentation des Luxembourgeois se retrouve dans toutes les catégories d'âge.

En ce qui concerne les unions consensuelles, ce sont les étrangers, tous âges confondus, qui optent plus fréquemment pour ce type d'union.

En général, les personnes étrangères vivant en couple sont en moyenne 8 années plus jeunes que leurs homologues luxembourgeois (respectivement 44.8 ans et 52.9 ans).

6 personnes sur 10 vivant en couple ont un emploi

En considérant la situation socio-économique des personnes vivant en couple, on constate que près de 6 personnes sur 10 ont un emploi tandis qu'environ un cinquième est à la retraite. Les personnes occupées dans leur propre ménage représentent 14.1% des personnes vivant en couple, 95.5% d'entre eux étant des femmes.

En ce qui concerne les personnes mariées, 56.4% d'entre elles occupent un emploi, 20.2% sont retraitées et 15.5% sont occupées dans leur propre ménage. Avec 3.4%, la part des chômeurs est relativement faible.

Le pourcentage des personnes pacsées ou vivant en union consensuelle qui ont un emploi est beaucoup plus élevé que pour les personnes mariées. Plus de 80% de ces personnes ont un emploi et seulement 5% sont retraitées. Pour ce qui des chômeurs, leur part est, avec respectivement 5.4% et 5.5%, plus élevée parmi les personnes pacsées ou vivant en union consensuelle que parmi les personnes mariées (3.4%). Seulement 4.7% respectivement 3.8% des personnes pacsées ou en union consensuelle sont occupées dans leur propre ménage.

Ces différences trouvent leur explication notamment dans la structure d'âge des personnes vivant dans les différents types d'union. L'âge moyen des personnes mariées est de 50.8 ans, soit près de 14 ans de plus que les personnes pacsées et 13 ans de plus que les personnes vivant en union consensuelle.

Tableau 106: Personnes vivant en couple selon la situation socio-économique au 1^{er} février 2011

Situation socio-économique	Personnes mariées	Personnes pacsées	Personnes en union consensuelle	Total
A un emploi	56.4%	81.3%	82.8%	59.5%
Chômeur	3.4%	5.4%	5.5%	3.7%
Occupé(e) propre ménage	15.5%	4.7%	3.8%	14.1%
Elève, étudiant	0.2%	1.5%	0.8%	0.3%
Retraité(e)	20.2%	5.0%	5.0%	18.4%
Autres	4.4%	2.1%	2.1%	4.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Age moyen	50.8	36.9	37.7	49.2

Source: STATEC - RP2011

Tableau 107: Personnes vivant en couple avec ou sans enfant au 1^{er} février 2011

Type d'union	Nombre	en %	Age moyen	Age médian
Personnes mariées au total	203 944	100.0%	50.8	49.0
Personnes mariées sans enfant	78 466	38.5%	59.7	62.0
Personnes mariées avec enfant(s)	125 478	61.5%	45.2	45.0
Personnes pacsées	6 360	100.0%	36.9	34.0
Personnes pacsées sans enfant	3 910	61.5%	36.8	32.0
Personnes pacsées avec enfant(s)	2 450	38.5%	37.1	36.0
Personnes en union consensuelle	21 168	100.0%	37.7	35.0
Personnes en union consensuelle sans enfant	9 910	46.8%	37.6	33.0
Personnes en union consensuelle avec enfant(s)	11 258	53.2%	37.8	37.0

Source: STATEC - RP2011

Les personnes mariées ont plus souvent des enfants vivant dans le même noyau familial

Les personnes mariées ont plus souvent des enfants vivant dans le même noyau familial que celles vivant dans les deux autres types d'union. 61.5% des personnes mariées ont des enfants vivant dans le même noyau familial, contre respectivement 53.2% et 38.5% des personnes en union consensuelle ou pacsées.

Quant à l'âge des personnes vivant en couple, on note des écarts significatifs. Ainsi, les personnes mariées sont en moyenne de 13.9 ans plus âgées que les personnes pacsées et de 13.1 ans plus âgées que les personnes vivant en union consensuelle. Le fait d'avoir ou non des enfants vivant dans le noyau familial a peu d'impact sur l'âge moyen des personnes pacsées ou vivant en union consensuelle. En revanche, pour les personnes mariées, le fait d'avoir des enfants ou non semble jouer un rôle. Les personnes mariées avec enfants sont en moyenne près de 15 ans plus jeunes que les personnes mariées sans enfant (respectivement 45.2 et 59.7 ans).

Des écarts encore plus prononcés sont constatés pour l'âge médian⁶⁵. Avec une différence de 17 années (45 contre 62), les personnes mariées avec enfants dans le noyau familial sont plus jeunes que celles sans enfant. L'inverse est observé pour les personnes pacsées ou en union consensuelle. Celles avec enfant(s) sont 4 années plus âgées que celles sans enfant, les âges médians étant de, respectivement 36 et 32 ans pour les personnes pacsées et de 37 et 33 ans pour les personnes vivant en union consensuelle.

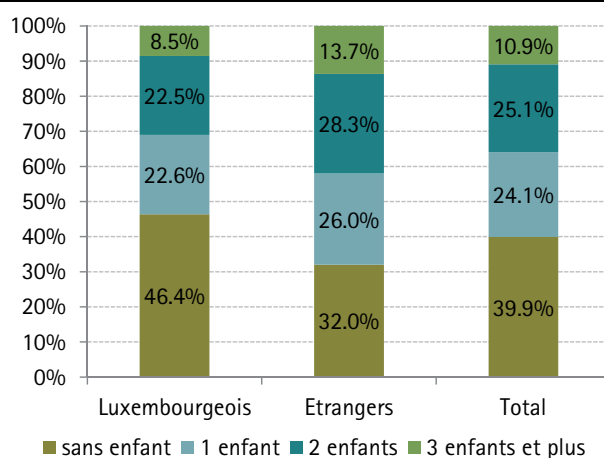
Un peu moins de la moitié des personnes de nationalité luxembourgeoise (46.4%) vivant en couple n'ont pas d'enfant vivant avec eux dans le noyau familial. Ce pourcentage est beaucoup moins élevé (32%) chez les personnes de nationalité étrangère. Ceci s'explique dans le fait que les Luxembourgeois vivant en couple sont en moyenne plus âgés (52.9 contre 44.8 années) et que leurs enfants ont plus souvent déjà quitté le noyau familial.

Autre observation: pour les personnes étrangères vivant en couple, le nombre d'enfants vivant avec eux est généralement plus élevé que pour les Luxembourgeois. 31% de ces derniers ont 2 enfants ou plus vivant avec eux dans le noyau familial contre 42% des personnes étrangères.

En ne considérant que les enfants à charge de moins de 16 ans, on constate que le nombre d'enfants est plus élevé chez les personnes mariées que chez les personnes pacsées ou vivant en union consensuelle. Tandis que 44.8% des personnes mariées ont seulement un enfant de moins de 16 ans qui habite dans le même noyau familial, un peu plus de 60% des personnes vivant dans les deux autres types d'union n'ont qu'un enfant de moins de 16 ans.

Environ 14% des personnes mariées ont même trois enfants ou plus (de moins de 16 ans) vivant dans le même noyau familial, les taux correspondants pour les personnes pacsées ou les personnes en union consensuelle se situant aux alentours de 8%.

Graphique 324: Répartition des personnes vivant en couple selon le nombre d'enfants et le type d'union au 1^{er} février 2011



Source: STATEC – RP2011

Tableau 108: Personnes vivant en couple selon le nombre d'enfants de moins de 16 ans au 1^{er} février 2011

Type d'union	Nombre d'enfants de moins de 16 ans					Total
	1	2	3	4	5+	
Personnes mariées avec enfant(s)	44.8%	41.0%	11.9%	2.0%	0.4%	100.0%
Personnes pacsées avec enfant(s)	62.6%	29.6%	6.7%	1.0%	0.2%	100.0%
Personnes en union consensuelle avec enfant(s)	61.4%	30.4%	7.0%	1.1%	0.2%	100.0%
Total	46.9%	39.6%	11.2%	1.9%	0.4%	100.0%

Source: STATEC – RP2011

Les couples: Quelques caractéristiques

Au 1^{er} février 2011, on comptait 115 736 couples (231 472 personnes).

Jusqu'ici, on a traité des caractéristiques des personnes vivant en couple. Afin d'étudier les couples proprement dits, il faut tenir compte des caractéristiques des deux conjoints.

Nationalité des conjoints

En prenant en considération la nationalité des deux personnes formant un couple, on constate une mixité de nationalités plus prononcée parmi les couples vivant en union consensuelle ou pacsés que parmi les couples mariés. Un cinquième des couples pacsés ou vivant en union consensuelle sont formés par une personne luxembourgeoise et une personne de nationalité étrangère (respectivement 19.2% et

⁶⁵ L'âge médian et l'âge qui sépare les membres d'une population en deux groupes égaux.

20.7%). Ce pourcentage ne s'élève qu'à 12.1% pour les couples mariés. Au total, on dénombre seulement 13.1% de couples mixtes, mais 48.1% de couples formés par des Luxembourgeois et 38.8% de couples constitués par deux étrangers.

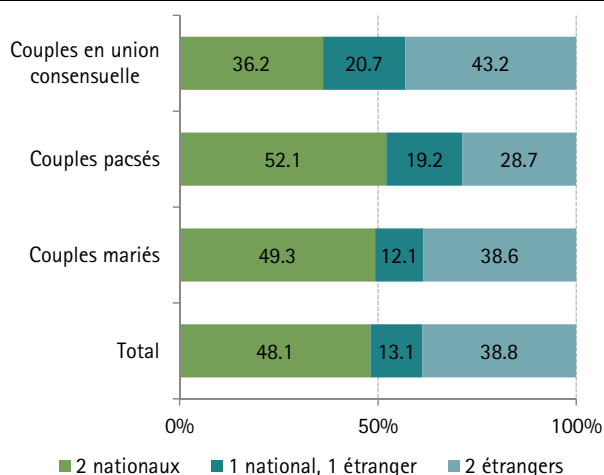
Si la moitié des couples mariés et pacés sont composés de deux Luxembourgeois, les couples vivant en union consensuelle sont, en revanche, majoritairement formés par deux étrangers (43.2%).

En prenant en considération le fait d'avoir ou non des enfants vivant dans le même noyau familial, on constate que la part des couples formés de deux personnes de nationalité luxembourgeoise est plus élevée parmi les couples sans enfant.

Ainsi, 60.0% des couples mariés sans enfant sont constitués de deux Luxembourgeois, alors que ce pourcentage tombe à 42.6% lorsqu'il y a des enfants dans le noyau familial.

Globalement, la mixité de nationalités est plus prononcée parmi les couples avec enfant(s) habitant dans le même noyau familial que parmi les couples sans enfant(s).

Graphique 325: Répartition des couples selon la nationalité des conjoints au 1^{er} février 2011



Source: STATEC - RP2011

Tableau 109: Couples selon la nationalité des conjoints au 1^{er} février 2011

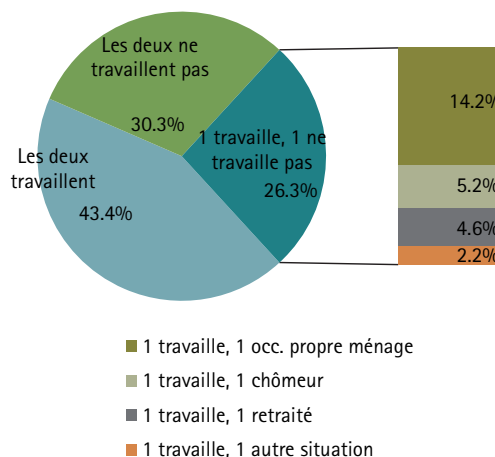
Type d'union	2 nationaux	1 national, 1 étranger	2 étrangers	Total
Couples mariés sans enfant	23 524	4 180	11 529	39 233
Couples mariés avec enfant(s)	26 714	8 152	27 873	62 739
Couples pacés sans enfant	1 046	378	531	1 955
Couples pacés avec enfant(s)	610	232	383	1 225
Couples en union consensuelle sans enfant	2 021	985	1 949	4 955
Couples en union consensuelle avec enfant(s)	1 808	1 201	2 620	5 629
Total	55 723	15 128	44 885	115 736
Couples mariés sans enfant	60.0%	10.7%	29.4%	100.0%
Couples mariés avec enfant(s)	42.6%	13.0%	44.4%	100.0%
Couples pacés sans enfant	53.5%	19.3%	27.2%	100.0%
Couples pacés avec enfant(s)	49.8%	18.9%	31.3%	100.0%
Couples en union consensuelle sans enfant	40.8%	19.9%	39.3%	100.0%
Couples en union consensuelle avec enfant(s)	32.1%	21.3%	46.5%	100.0%
Total	48.1%	13.1%	38.8%	100.0%

Source: STATEC - RP2011

La situation par rapport à la vie économique des conjoints

En comparant la situation par rapport à la vie économique des deux conjoints, on note que pour près de sept couples sur dix (69.7%) au moins un des conjoints travaille.

Graphique 326: Couples selon la situation socio-économique des conjoints au 1^{er} février 2011



Source: STATEC - RP2011

Pour 30.3% des couples, aucun des deux conjoints n'occupe un emploi, pour 43.4% des couples, les deux travaillent et pour 26.3% seulement un des deux conjoints a un emploi. Ces derniers se répartissent comme suit: pour 14.2% un conjoint travaille et l'autre s'occupe de son propre ménage, pour 5.2%, une personne travaille et l'autre est au chômage et pour 4.6%, un conjoint travaille et l'autre est à la retraite. Pour 2.2% des couples, une personne travaille et l'autre conjoint est dans une autre situation comme par exemple, étudiant, propriétaire, rentier, handicapé, ...

En prenant en compte uniquement les couples où au moins une personne travaille, 4 sur 10 sont composés de deux personnes ayant le même statut dans l'emploi: dans 6.4% des couples, les deux conjoints sont des agents publics (fonctionnaires, employés et ouvriers du secteur public), pour 2.1% des couples les deux sont indépendants, pour 1.2% des couples ce sont deux fonctionnaires internationaux. 31.7% des couples sont formés de deux salariés du secteur privé.

8.2% des couples sont constitués d'une personne travaillant dans le secteur public et d'une personne ne travaillant pas, tandis que, pour 11.2% des couples, un conjoint est agent public et l'autre un salarié du secteur privé.

Globalement, dans 27.8% des couples, on trouve au moins un des deux conjoints qui travaille dans le secteur public. Pour 22.8% de ces couples, les deux conjoints sont agents publics, tandis que pour 29.3% l'autre conjoint ne travaille pas. Pour 40.2%, le conjoint qui ne travaille pas dans le secteur public est salarié du secteur privé (voir Graphique 327).

Afin de faciliter les comparaisons entre les professions des conjoints, les dix catégories professionnelles prévues par Classification Internationale Type des Professions (CITP-08) ont été regroupées dans quatre classes:

- « cols blancs qualifiés »: CITP-08 cat. 1, 2 et 3
- « cols blancs moins qualifiés »: CITP-08 cat. 4 et 5
- « cols bleus qualifiés »: CITP-08 cat. 6 et 7
- « cols bleus moins qualifiés »: CITP-08 cat. 8 et 9

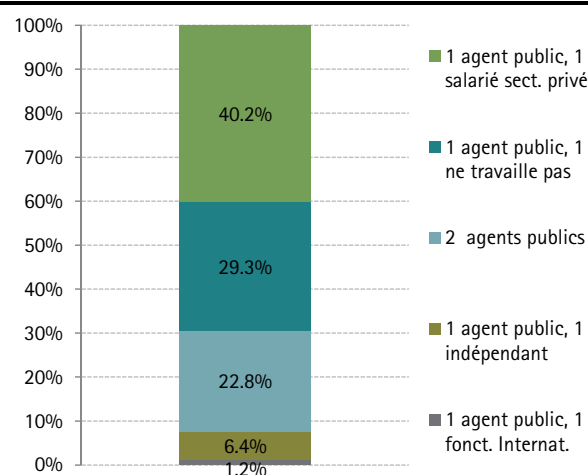
18.7% des couples où au moins une personne travaille sont composés de deux cols blancs qualifiés. Pour près de 15 % des couples, un conjoint est « col blanc qualifié » et l'autre ne travaille pas.

Tableau 110: Couples selon le statut dans l'emploi des conjoints au 1^{er} février 2011

Statut dans l'emploi	Couples	en %
1 agent public, 1 ne travaille pas	6 573	8.2%
2 agents publics	5 124	6.4%
1 fonctionnaire international, 1 ne travaille pas	1 881	2.3%
1 fonctionnaire public, 1 fonctionnaire international	279	0.3%
2 fonctionnaires internationaux	967	1.2%
1 salarié du secteur privé, 1 ne travaille pas	19 402	24.1%
1 agent public, 1 salarié du secteur privé	9 018	11.2%
1 fonctionnaire international, 1 salarié du secteur privé	1 493	1.9%
1 indépendant, 1 ne travaille pas	2 614	3.2%
1 agent public, 1 indépendant	1 442	1.8%
1 fonctionnaire international, 1 indépendant	328	0.4%
2 salariés du secteur privé	25 593	31.7%
1 indépendant, 1 salarié du secteur privé	4 216	5.2%
2 indépendants	1 689	2.1%
Couples où au moins 1 personne travaille	80 619	100.0%

Source: STATEC - RP2011

Graphique 327: Couples où au moins 1 des deux conjoints travaille dans le secteur public au 1^{er} février 2011



Source: STATEC - RP2011

D'une manière générale, pour 3 couples sur 10 (30.4%), les deux conjoints appartiennent à la même catégorie professionnelle. Plus de la moitié de ces couples (61.6%) où les deux conjoints appartiennent à la même catégorie professionnelle sont composés de deux « cols blancs qualifiés ».

Pour ce qui est des « cols blancs moins qualifiés », la combinaison la plus fréquente est celle des couples composés d'un « col blanc moins qualifié » et d'un « col blanc qualifié » (9.5%). Pour la catégorie « col bleu qualifié », ce sont les couples composés d'un « col bleu qualifié » et d'un « col bleu moins qualifié (6.2%) qui sont les plus fréquents. Pour les « cols bleus moins qualifiés » c'est la vie en couple avec une personne qui ne travaille pas qui est la plus fréquente (7.3%).

Le niveau d'éducation des conjoints

On peut également comparer le niveau d'éducation des deux personnes formant un couple. Le Tableau 112 montre que, pour 58.6% des couples, les deux conjoints ont le même niveau d'éducation. Parmi les conjoints ayant le même niveau d'éducation, 37.7% n'ont pas dépassé le secondaire inférieur. Pour 31.4%, les deux conjoints ont atteint un niveau d'éducation du secondaire supérieur et pour 29.2%, les deux sont détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Pour 41.4% des couples, le niveau d'éducation des conjoints diffère. Globalement, les niveaux d'éducation entre conjoints ne divergent pas trop. Pour un peu plus d'un tiers de ces couples (35.5%), un des deux conjoints est détenteur d'un diplôme du secondaire supérieur, tandis que l'autre n'a pas dépassé le secondaire inférieur. Dans 32.6% des couples au sein desquels les niveaux d'éducation des conjoints diffèrent, le couple est composé d'un diplômé de l'enseignement supérieur et d'une personne ayant achevé le secondaire supérieur.

A noter cependant que pour 10.3% des couples, dont les deux conjoints n'ont pas le même niveau d'éducation (4.3% du total des couples), une personne est détenteur d'un diplôme de l'éducation supérieure tandis que l'autre n'a pas dépassé le secondaire inférieur.

Les différences d'âges entre conjoints

En ce qui concerne les analyses sur les écarts d'âge entre conjoints, seuls les couples de sexe opposé, représentant 99.6% des couples au total, ont été pris en compte.

La notion de « couple de nationalités mixtes » s'applique aux couples composés d'une personne de nationalité luxembourgeoise et d'une personne de nationalité étrangère.

Tableau 111: Répartition des couples selon les classes professionnelles des conjoints au 1^{er} février 2011

Classes professionnelles	Couples	en %
1 col blanc qualifié, 1 ne travaille pas	12 042	14.9%
2 cols blancs qualifiés	15 098	18.7%
1 col blanc moins qualifié, 1 ne travaille pas	5 911	7.3%
1 col blanc qualifié, 1 col blanc moins qualifié	7 693	9.5%
2 cols blancs moins qualifiés	4 022	5.0%
1 col bleu qualifié, 1 ne travaille pas	4 467	5.5%
1 col blanc qualifié, 1 col bleu qualifié	1 774	2.2%
1 col blanc moins qualifié, 1 col bleu qualifié	3 069	3.8%
1 col bleu moins qualifié, 1 ne travaille pas	5 903	7.3%
1 col blanc qualifié, 1 col bleu moins qualifié	1 852	2.3%
1 col blanc moins qualifié, 1 col bleu moins qualifié	3 411	4.2%
2 cols bleus qualifiés	824	1.0%
1 col bleu qualifié, 1 col bleu moins qualifié	4 969	6.2%
2 cols bleus moins qualifiés	3 309	4.1%
1 profession inconnue, 1 ne travaille pas	2 134	2.6%
1 col blanc qualifié, 1 profession inconnue	1 043	1.3%
1 col blanc moins qualifié, 1 profession	828	1.0%
1 col bleu qualifié, 1 profession inconnue	289	0.4%
1 col bleu moins qualifié, 1 profession inconnue	705	0.9%
2 professions inconnues	1 276	1.6%
Couples où au moins 1 personne travaille	80 619	100.0%

Source: STATEC - RP2011

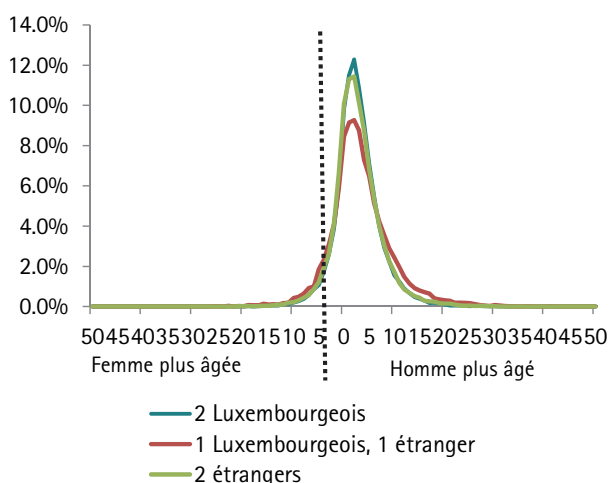
Tableau 112: Répartition des couples selon le niveau d'éducation des conjoints au 1^{er} février 2011

Niveau d'éducation	en % par rapport au total	en % par rapport à la catégorie
Même niveau d'éducation	58.6%	100.0%
2 primaire ou secondaire inférieur	22.1%	37.7%
2 secondaire supérieur	18.4%	31.4%
2 supérieur	17.1%	29.2%
2 autre	1.0%	1.7%
Niveau d'éducation mixte	41.4%	100.0%
1 primaire ou sec. inférieur, 1 autre	1.0%	2.4%
1 sec. supérieur, 1 primaire ou sec. inférieur	14.7%	35.5%
1 supérieur, 1 secondaire supérieur	13.5%	32.6%
1 supérieur, 1 primaire ou sec. Inférieur	4.3%	10.3%
1 secondaire supérieur, 1 autre	1.1%	2.7%
1 supérieur, 1 autre	0.7%	1.7%
1 primaire ou sec. Inf., 1 inconnu	2.6%	6.2%
1 secondaire supérieur, 1 inconnu	2.0%	4.9%
1 supérieur, 1 inconnu	1.5%	3.5%
1 autre, 1 inconnu	0.1%	0.2%

Source: STATEC - RP2011

Certaines caractéristiques ont une influence sur les écarts d'âge entre les conjoints. Ceci est, par exemple, le cas pour les nationalités des conjoints ou encore le type d'union.

Graphique 328: Répartition des couples selon l'écart d'âges des conjoints au 1^{er} février 2011



Source: STATEC – RP2011

Tableau 113: Ecart moyen d'âge des couples selon la nationalité et le type d'union des conjoints au 1^{er} février 2011

	Ecart moyen	
	Hommes plus âgés	Femmes plus âgées
Nationalité		
2 Luxembourgeois	4.6	3.2
1 Luxembourgeois, 1 étranger	6.0	3.9
2 étrangers	4.8	3.3
Type d'union		
Couples mariés	8.7	5.8
Couples pacsés	5.5	4.0
Couples en union consensuelle	5.5	4.3

Source: STATEC – RP2011

En général, les différences d'âge entre les conjoints sont peu importantes. Pour un peu plus de la moitié des couples (55.7%), les écarts entre conjoints sont de moins de 4 ans. Pour 91.5%, la différence d'âge entre homme et femme est de moins de 10 ans. Globalement, c'est plus souvent le mari qui est le plus âgé.

En prenant en compte les nationalités des deux conjoints, on constate que les écarts d'âge sont un peu plus importants pour les couples composés d'une personne de nationalité luxembourgeoise et d'une personne de nationalité étrangère, tandis que les différences d'âge sont relativement réduites pour les couples de deux Luxembourgeois ou de deux étrangers.

Ainsi, pour 48.7% des couples de nationalités mixtes, l'écart d'âge entre les conjoints est de moins de 4 ans. Cette proportion est de 57.0% pour les couples « luxembourgeois » et de 56.4% pour les couples « étrangers ». En considérant un écart de moins de 10 ans, les pourcentages correspondants s'élèvent à 85.6% pour les couples « mixtes », à 92.8% pour les couples « luxembourgeois » et à 92.0% pour les couples « étrangers ».

Parmi les couples où l'homme est plus âgé que la femme, l'écart d'âge moyen est de 6.0 ans pour les couples « mixtes ». Il est de 4.6 ans pour les couples où les deux conjoints sont luxembourgeois et de 4.8 ans pour les couples « étrangers ». Dans le cas où la femme est la plus âgée, ces écarts sont de respectivement 3.9 ans, 3.2 ans et 3.3 ans.

En ce qui concerne la différence d'âge selon les types d'union, peu de dissemblances sont observées entre les couples pacsés et les couples vivant en union consensuelle et cela peu importe le genre de la personne la plus âgée dans le couple.

Les plus grandes divergences existent pour les couples mariés où l'écart moyen est de 8.7 ans lorsque l'homme est plus âgé que la femme et de 5.8 ans lorsque la femme est plus âgée que l'homme.

4.2.2 Les parents isolés

Plus de mères isolées que de pères isolés

Lors du recensement au 1^{er} février 2011, 51 311 personnes ont été recensées dans des noyaux familiaux⁶⁶ monoparentaux. Ces personnes forment 20 620 noyaux familiaux.

41 723 personnes habitent dans des ménages exclusivement composés par un parent (père ou mère) seul avec enfants. Ces parents seuls avec leurs enfants sont regroupés en 16 623 ménages ou noyaux monoparentaux. Comme il s'agit de ménages unifamiliaux, c'est-à-dire constitués par un seul noyau familial, il y a concordance entre ménage et noyau.

En outre, 9 591 personnes vivent dans un noyau familial monoparental mais au sein d'un ménage multifamilial. Ils forment 3 997 noyaux.

⁶⁶ Pour les définitions de « Ménage privé », « Ménage multifamilial » et « Noyau familial » voir encadré 1 sous 4.1

Tableau 114: Parents isolés avec ou sans autres personnes au 1^{er} février 2011

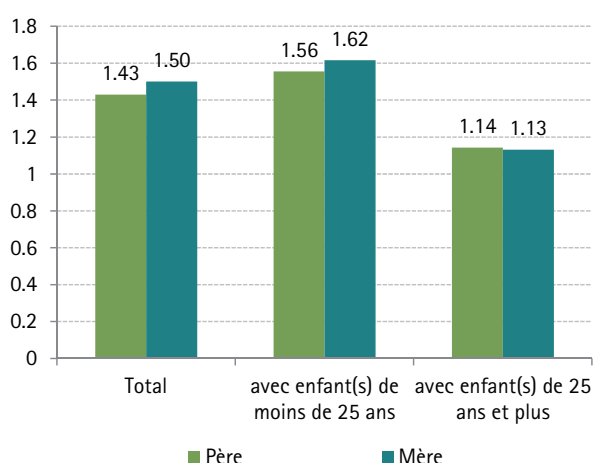
Ménages monoparentaux	Parents isolés sans autres personnes	Parents isolés avec d'autres personnes	Total
Pères isolés au total	2 740	783	3 523
Mères isolées au total	13 883	3 214	17 097
Total	16 623	3 997	20 620
Pères isolés au total	16.5%	19.6%	17.1%
Mères isolées au total	83.5%	80.4%	82.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%
Pères isolés au total	77.8%	22.2%	100.0%
Mères isolées au total	81.2%	18.8%	100.0%
Total	80.6%	19.4%	100.0%

Source: STATEC - RP2011

Tableau 115: Parents isolés selon le nombre d'enfants au 1^{er} février 2011

Ménages monoparentaux	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Total
Père isolé	67.8%	23.9%	8.3%	100.0%
Père isolé avec au moins un enfant âgé de - 25 ans	59.1%	29.6%	11.3%	100.0%
Père isolé dont l'enfant le plus jeune a 25 ans ou +	87.5%	10.8%	1.7%	100.0%
Mère isolée	62.1%	28.2%	9.8%	100.0%
Mère isolée avec au moins un enfant âgé de - 25 ans	54.0%	33.6%	12.5%	100.0%
Mère isolée dont l'enfant le plus jeune a 25 ans ou +	88.1%	10.8%	1.1%	100.0%
Total	63.1%	27.4%	9.5%	100.0%

Source: STATEC - RP2011

Graphique 329: Parents isolés selon le nombre moyen d'enfants au 1^{er} février 2011

Source: STATEC - RP2011

En d'autres mots, 8.3% des personnes (dans les ménages privés) vivent dans un ménage exclusivement monoparental. Le pourcentage de personnes vivant dans un noyau monoparental s'élève à 10.2% (ce chiffre inclut donc toutes les personnes qui vivent dans une situation de monoparentalité que ce soit dans un ménage unifamilial ou multifamilial).

Les mères sont beaucoup plus souvent seules à élever leurs enfants que les pères, peu importe s'il s'agit de ménages unifamiliaux ou multifamiliaux. En effet, 82.9% des noyaux monoparentaux sont composés de mères isolées avec enfant(s) contre 17.1% de pères isolés avec enfant(s).

Ce sont également les mères qui vivent plus fréquemment avec leurs enfants sans autres personnes dans le ménage: 81.2% contre 77.8% pour les pères (voir Tableau 114).

Plus d'enfants pour les mères isolées

63.1% des noyaux familiaux monoparentaux sont composés d'un parent seul avec un enfant. Dans 27.4% des noyaux familiaux, il y a de deux enfants et dans 9.5%, il y a au moins trois enfants.

67.8% des pères isolés ne vivent qu'avec un enfant, tandis que c'est le cas pour 62.1% des mères isolées.

Globalement, les pères isolés ont en moyenne 1.43 enfant qui vit avec eux, tandis que pour les mères isolées ce chiffre s'élève à 1.50. Pour les noyaux avec des enfants de moins de 25 ans, ces moyennes sont de 1.56 pour les pères et de 1.62 pour les mères.

Lors que les enfants sont âgés de 25 ans et plus, les divergences entre le nombre d'enfants pour père ou mère isolé(e) s'estompent, comme le montre le Graphique 329.

La moitié des parents isolés avec des enfants de moins de 25 ans sont divorcés

En analysant la situation matrimoniale des parents monoparentaux qui ont des enfants de moins de 25 ans vivant avec eux, on constate qu'environ la moitié de ces personnes sont divorcées: 50.3% des pères et 49.8% des mères.

Ces pourcentages sont encore plus élevés si les parents sont de nationalité luxembourgeoise; 55.5% pour les pères luxembourgeois contre 43.7% pour les pères de nationalité étrangère. Ceci est également vrai pour les mères isolées où les pourcentages respectifs sont de 54.3% et 44.3%.

28.0% des mères isolées sont célibataires contre seulement 16.4% des pères. Ces proportions sont plus élevées pour les parents isolés de nationalité étrangère, comme le montre le Tableau 116.

Pour ce qui est des parents isolés mariés, dont les pourcentages semblent assez élevés (18.6% pour les pères et 11.1% pour les mères), il faut noter que ces chiffres regroupent également les personnes séparées ou en instance de divorce ainsi que les personnes étrangères venues au Grand-Duché avec leurs enfants et dont le conjoint est resté dans le pays d'origine.

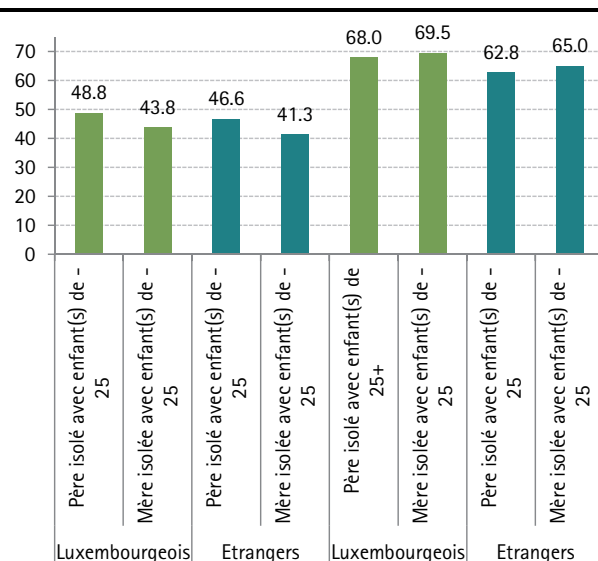
Les parents isolés étrangers sont plus jeunes que les parents isolés luxembourgeois

Les pères et mères isolés de nationalité étrangère sont plus jeunes que leurs homologues luxembourgeois et ceci peu importe l'âge des enfants.

La différence d'âge moyen entre parents luxembourgeois et parents étrangers est d'un peu plus de 2 ans si les enfants sont âgés de moins de 25 ans et s'établit autour de 5 ans pour les noyaux monoparentaux avec des enfants de 25 ans ou plus.

Des écarts importants sont observés selon que l'enfant a atteint ou non l'âge de 25 ans. Les pères isolés avec des enfants de moins de 25 ans sont en moyenne de 16 ans (pour les pères étrangers) à 19 ans (pour les pères luxembourgeois) plus jeunes que ceux où les enfants ont au moins 25 ans. Pour les mères, ces écarts moyens sont de 24 ans pour les mères étrangères et de 26 ans pour les mères luxembourgeoises.

Graphique 330: Age moyen des parents isolés selon la nationalité au 1^{er} février 2011



Source: STATEC – RP2011

Tableau 116: Parents isolés avec enfants de moins de 25 ans selon l'état civil et la nationalité 1^{er} février 2011

Situation matrimoniale	Père isolé avec enfant(s) de -25 ans			Mère isolée avec enfant(s) de -25 ans		
	Luxembourgeois	Etranger	Total	Luxembourgeois	Etranger	Total
Célibataire	14.9%	18.4%	16.4%	25.9%	30.5%	28.0%
Marié(e)	13.8%	24.7%	18.6%	8.4%	14.4%	11.1%
Pacsé(e)	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Veuf / veuve	13.0%	10.8%	12.0%	9.4%	8.0%	8.8%
PACS dissous par décès	0.3%	0.5%	0.4%	0.1%	0.1%	0.1%
Divorcé(e)	55.5%	43.7%	50.3%	54.3%	44.3%	49.8%
PACS dissous par séparation	2.5%	2.0%	2.3%	1.9%	2.5%	2.2%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source: STATEC – RP2011

5. Le profil des électeurs

Cette contribution est basée sur des statistiques issues du dernier recensement de la population. Par « électeurs », il faut entendre ici les Luxembourgeois de 18 ans et plus pouvant être considérés comme des électeurs « potentiels ». Dans ce qui suit, on fera un tour d'horizon sur les caractéristiques de cette partie de la population.

Les électeurs représentent 57.4% de la population totale ayant 18 ans et plus

Les électeurs représentent 57.4% de la population totale des résidents de 18 et plus. Néanmoins, ce pourcentage global cache des disparités entre circonscriptions électorales. Dû à la forte présence d'étrangers dans la circonscription Centre, la part des électeurs dans cette circonscription n'est que de 45.4% du total des résidents ayant 18 ans et plus. Dans la circonscription Sud, le pourcentage correspondant est de 61.2%. Dans les circonscriptions de l'Est et du Nord il est de respectivement 66.6% et 68.9%.

Tableau 117: Part des électeurs dans la population totale des 18 ans et plus et répartition des électeurs selon les circonscriptions électorales (en %)

Circonscription	Electeurs en % de la population totale des 18 + ans	
	Répartition des électeurs par circonscription (en %)	
Circonscription Sud	61.2%	39.9%
Circonscription Centre	45.4%	28.3%
Circonscription Est	66.6%	13.7%
Circonscription Nord	68.9%	18.0%
Total	57.4%	100.0%

Source: STATEC - RP2011

Tableau 118: Part des électeurs selon les communes (en % de la population totale de 18 ans et plus)

Communes où la part des électeurs dans la population totale des 18+ ans est la plus élevée			Communes où la part des électeurs dans la population totale des 18+ ans est la plus faible	
1	Goesdorf	84.8%	112 Differdange	49.3%
2	Wahl	84.3%	113 Esch-Alzette	49.2%
3	Consthum	83.4%	114 Strassen	46.2%
4	Heinerscheid	81.3%	115 Larochette	38.6%
5	Préizerdaul	79.9%	116 Luxembourg	35.2%

Source : STATEC - RP 2011

A un niveau territorial plus fin, c'est-à-dire au niveau des communes les écarts sont importants. Ainsi, la part des électeurs dans la population des 18 ans et plus est de près de 85% dans la commune de Goesdorf. En revanche, la part est de seulement 35.2% dans la Ville de Luxembourg. D'une manière générale, les pourcentages sont plus importants dans les communes rurales du Nord ou de l'Ouest du pays que dans la Ville de Luxembourg et dans sa périphérie. Larochette s'intercale parmi les communes où la part de l'électorat dans la population totale est la plus faible.

Les deux tiers des électeurs habitent dans les circonscriptions Sud (39.9%) et Centre (28.3%). L'autre tiers des électeurs réside dans les circonscriptions Est (13.7%) et Nord (18.0%).

6 électeurs sur 7 sont Luxembourgeois de naissance

La part des Luxembourgeois de naissance dans l'électorat total est de 84.1%. 15.9% des électeurs sont devenus Luxembourgeois par naturalisation ou option. Dans la circonscription Sud (17.8% de « naturalisés » dans l'électorat) et dans la circonscription Centre (16.7%), ce pourcentage dépasse la moyenne. Dans les circonscriptions Nord et Est, le pourcentage de naturalisés dans l'électorat est plus faible (respectivement 12.8% et 13.1%).

Tableau 119: Part des Luxembourgeois de naissance et des naturalisés dans l'électorat (en%)

Nationalité	Circonscription sud	Circonscription centre	Circonscription est	Circonscription nord	Total
Luxembourgeois(e) de naissance	82.2%	83.3%	86.9%	87.2%	84.1%
Luxembourgeois(e) par naturalisation/option	17.8%	16.7%	13.1%	12.8%	15.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - RP 2011

Le « creux » dans la courbe des âges: les 25-40 ans moins nombreux

En jetant un regard sur la structure par âge des électeurs et en la comparant à la population totale des 18 ans et plus, on constate que la part des 25-40 ans des électeurs est plus faible que celle du total de la population et plus faible comparée aux classes d'âge immédiatement supérieures.

Ce fait peut être expliqué par l'impact du taux de natalité très faible qui caractérise la période allant du début des années 1970 au milieu des années 1980. En effet, le taux de natalité était passé d'environ 16 pour mille au milieu des années 1960 à quelque 11 pour mille en 1973 et s'était stabilisé à ce faible niveau jusqu'au milieu des années 1980 avant de rebondir. A noter que ce « creux » n'existe pas pour la population totale, suite à l'immigration continue de personnes en âge de travailler. Environ un tiers (32.8%) du total des électeurs est âgé de 18 à 39 ans, alors que la part de cette classe d'âge dans la population totale atteint 38.6%. 35.8% des électeurs sont âgés de 40 à 59 ans, soit un pourcentage comparable à la population totale.

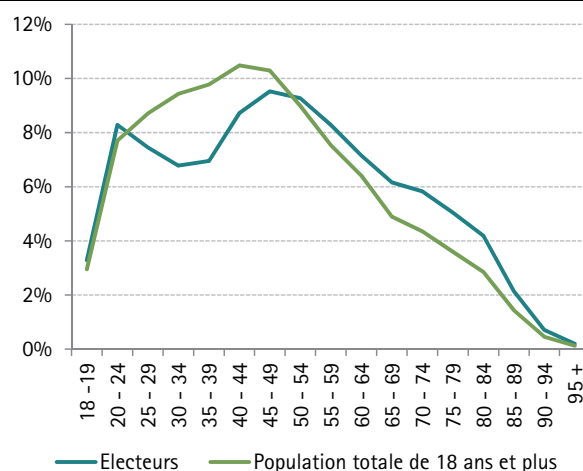
Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent près d'un tiers des électeurs

31.4% du total des électeurs sont âgés de 60 ans et plus. Avec 24.1%, la part de cette classe d'âge dans la population totale des 18 ans et plus (Luxembourgeois et étrangers) est beaucoup plus faible. C'est la circonscription Centre qui est la plus « âgée » avec 34.8% des électeurs ayant 60 ans et plus et seulement 31.3% des électeurs âgés de 18 à 39 ans. La circonscription Nord est la plus « jeune » avec seulement 27.7% des électeurs ayant 60 ans et plus et 35.3% âgés de 18 à 39 ans. L'âge médian des électeurs est de 51 ans dans la circonscription Centre, 49 ans dans la circonscription Sud, 48 ans dans la circonscription Est et 47 ans dans la circonscription Nord.

Chez les 60 ans et plus, les femmes sont largement surreprésentées

Globalement, les femmes sont légèrement surreprésentées dans l'électorat: 51.5% de femmes, contre 48.5% d'hommes. Cet écart est cependant exclusivement dû à la classe d'âge des 60 ans et plus. En effet dans les tranches d'âge de 18 à 59 ans les hommes sont légèrement majoritaires, alors que, chez les 60+ ans, la part des femmes atteint 56.3%. L'écart résulte largement de l'espérance de vie plus élevée des femmes.

Graphique 331: Structure par âge de l'électorat et de la population totale des 18 ans et plus (en %)



Source : STATEC - RP 2011

Tableau 120: Structure par âge de l'électorat et de la population totale des 18 ans et plus (en%)

Groupes d'âge	Circonscription				Élec- teurs (total)	Population totale des 18 ans et plus
	Sud	Centre	Est	Nord		
18 à 19 ans	3.3%	3.0%	3.2%	3.7%	3.3%	2.9%
20 à 24 ans	8.4%	7.5%	7.9%	9.7%	8.3%	7.7%
25 à 29 ans	7.4%	7.6%	7.3%	7.5%	7.5%	8.7%
30 à 34 ans	6.5%	6.7%	7.2%	7.1%	6.8%	9.4%
35 à 39 ans	6.9%	6.5%	7.5%	7.4%	6.9%	9.8%
40 à 44 ans	8.6%	7.9%	9.8%	9.5%	8.7%	10.5%
45 à 49 ans	9.7%	8.6%	10.1%	10.1%	9.5%	10.3%
50 à 54 ans	9.4%	9.0%	9.2%	9.5%	9.3%	9.0%
55 à 59 ans	8.3%	8.3%	8.7%	7.9%	8.3%	7.5%
60 à 64 ans	7.1%	7.5%	7.0%	6.8%	7.2%	6.4%
65 à 69 ans	6.2%	6.7%	5.8%	5.4%	6.2%	4.9%
70 à 74 ans	6.0%	6.4%	5.3%	4.9%	5.8%	4.3%
75 à 79 ans	5.3%	5.4%	4.3%	4.5%	5.0%	3.6%
80 à 84 ans	4.2%	4.8%	3.8%	3.6%	4.2%	2.8%
85 à 89 ans	1.9%	2.7%	2.1%	1.8%	2.1%	1.4%
90 à 94 ans	0.5%	1.0%	0.7%	0.6%	0.7%	0.5%
95+	0.2%	0.3%	0.2%	0.1%	0.2%	0.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
18-39 ans	32.5%	31.3%	33.1%	35.3%	32.8%	38.6%
40-59 ans	36.1%	33.9%	37.7%	36.9%	35.8%	37.3%
60+ ans	31.4%	34.8%	29.1%	27.7%	31.4%	24.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - RP 2011

Tableau 121: Part des femmes dans l'électorat selon l'âge (en %)

	Hommes	Femmes	Total
Total électorat	48.5	51.5	100.0
18-39 ans	51.3	48.7	100.0
40-59 ans	50.2	49.8	100.0
60+ ans	43.7	56.3	100.0

Source : STATEC - RP 2011

La moitié des électeurs a un emploi (49.9%) et un cinquième est en retraite (21.1%)

49.9% des électeurs sont en emploi. Dans la population totale le pourcentage est plus élevé (55.5%), conséquence d'une immigration de travail soutenue. Dans les circonscriptions Nord (53.4% des électeurs en emploi) et Est (53.1%), la part de l'électorat qui a un emploi est plus importante que dans les circonscriptions Centre (48.1%) et Sud (48.6%). 21.1% du total des électeurs sont en retraite, alors que dans la population totale seulement 17.1% sont dans ce cas, reflet de la structure par âge plus « jeune » des immigrés. Le taux relativement faible de personnes en emploi dans la circonscription du Centre est lié au fait que sa population est plus âgée. La part des retraités dans l'électorat de cette circonscription est de 22.4%, contre 20.0% dans la circonscription Nord.

2.6% des électeurs sont chômeurs et 7.8% sont élèves ou étudiants

La part des chômeurs dans l'électorat total est de 2.6%⁶⁷. Dans l'ensemble de population des 18 ans et plus (Luxembourgeois et étrangers), la part des personnes au chômage est plus élevée (4.1%). A noter qu'avec 3.0%, la part des chômeurs parmi les électeurs est la plus élevée dans la circonscription Sud.

Tableau 122: La situation socio-économique des électeurs

Situation socio-économique	Circonscription				Electeurs (total)	Population totale des 18 ans et plus
	Sud	Centre	Est	Nord		
A un emploi	48.6%	48.1%	53.1%	53.4%	49.9%	55.5%
Chômeur	3.0%	2.4%	2.3%	2.3%	2.6%	4.1%
Occupé(e) propre ménage	13.7%	12.2%	11.7%	11.7%	12.6%	11.3%
Elève, étudiant	7.4%	8.4%	7.9%	7.5%	7.8%	6.7%
Retraité(e)	20.9%	22.4%	20.4%	20.0%	21.1%	17.1%
Autres	6.5%	6.5%	4.7%	4.9%	5.9%	5.4%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source: STATEC - RP 2011

⁶⁷ La part des chômeurs dans la population ne doit pas être confondue avec le taux de chômage qui est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, défini comme la somme des personnes en emploi et au chômage

12.7% des électeurs sont occupés dans leur propre ménage

Ce taux est un peu plus élevé que pour la population totale des 18 ans et plus (11.3%). C'est dans la circonscription Sud que le pourcentage afférent est le plus élevé, avec 13.7% des électeurs dans ce cas.

Un peu plus de la moitié des électeurs (51.1%) sont salariés du secteur privé ...

Parmi les électeurs en emploi, 51.1% travaillent en tant que salariés dans le secteur privé. Dans la population totale des 18 ans et plus (Luxembourgeois et étrangers), le pourcentage correspondant est beaucoup plus élevé avec 62.8%. C'est dans la circonscription Sud que la part des salariés du secteur privé parmi les électeurs (53.3%) est la plus importante.

... et 36.3% sont des agents publics

Le pourcentage des électeurs qui sont des agents publics (fonctionnaires, ouvriers et employés) est de 36.3%. Dans la population totale des 18 ans et plus (Luxembourgeois et étrangers), le pourcentage est beaucoup plus faible, avec 21.8%. Dans la circonscription Nord, la part des agents publics dans l'électorat (32.9%) est la plus faible.

Tableau 123: Le statut professionnel des électeurs

	Circonscription				Elec- teurs (total)	Population totale des 18 ans et plus
	Sud	Centre	Est	Nord		
Exploitant agricole	0.7%	0.9%	3.4%	5.2%	2.0%	1.2%
Trav. intell. indépendant(e)	3.3%	6.1%	3.3%	3.1%	4.0%	3.7%
Autre indépendant(e)	2.8%	3.4%	3.6%	3.5%	3.2%	3.5%
Apprenti(e)	1.4%	1.1%	1.1%	3.6%	1.7%	1.5%
Fonctionnaire international(e)	0.7%	1.0%	0.4%	0.3%	0.6%	4.6%
Agent du secteur public*	37.1%	37.3%	37.0%	32.9%	36.3%	21.8%
Salarié(e) du secteur privé	53.3%	49.4%	50.0%	49.8%	51.1%	62.8%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - RP 2011* = fonctionnaire, ouvrier ou employé

5.2% des électeurs de la circonscription Nord qui travaillent sont des exploitants agricoles

Dans le total de l'électorat qui est en emploi, seulement 2.0% sont des exploitants agricoles. Les écarts entre les circonscriptions sont cependant importants: c'est dans la circonscription Sud que le taux d'exploitants agricoles parmi les électeurs est le plus faible (0.7%). En revanche, le pourcentage est de 5.2% dans la circonscription Nord. Finalement, on constate que la part des travailleurs intellectuels indépendants dans l'électorat est plus importante dans la circonscription Centre (6.1%) que dans les autres circonscriptions (de 3.1% à 3.3%).

Dans 50.4% des couples dans lesquels au moins un conjoint travaille et où les deux conjoints sont luxembourgeois, il y a un agent public au moins

Les données commentées ci-dessus concernent les individus. Comment les caractéristiques de statut professionnel se reflètent-elles au niveau des ménages. A titre d'exemple, on peut jeter un regard sur la répartition des couples selon la nationalité et le statut professionnel des conjoints. Dans 50.4% des couples dans lesquels au moins un conjoint travaille et où les deux conjoints sont luxembourgeois, il y a au moins un agent public. Parmi les couples où il y a un conjoint de nationalité luxembourgeoise et un conjoint de nationalité étrangère, le pourcentage des couples dans lesquels il y a au moins un agent public est de 27.5%. Parmi les couples constitués par deux étrangers, le pourcentage des couples dans lesquels il y a au moins un agent public est de seulement 5.7%.

Près de la moitié des électeurs travaille dans le secteur public et parapublic

En jetant un regard sur l'activité des électeurs selon les branches, il apparaît que 44.3% travaillent dans l'administration publique, l'éducation ou la santé et l'action sociale (c'est-à-dire, *grosso modo*, le secteur public et parapublic). Dans la population totale des 18 ans et plus (Luxembourgeois et étrangers) le pourcentage des personnes travaillant dans cette branche est de seulement 29.4%.

1 électeur sur dix travaille dans l'industrie ou la construction

La deuxième branche dans laquelle les électeurs sont les plus nombreux, loin derrière le secteur public et parapublic, est la branche « commerce, transports, HORECA » (17.1%), et la troisième, les activités financières (9.2%). Moins d'un dixième des électeurs (8.0%) travaille dans l'industrie. Dans la construction, on trouve seulement 3.9% des électeurs, alors que 8.6% de la population des 18 ans et plus (Luxembourgeois et étrangers) travaillent dans cette branche. Globalement, la structure de l'électorat selon les branches économiques est comparable dans les 4 circonscriptions électorales. On remarque néanmoins que l'activité des électeurs dans l'agriculture est plus fréquente dans les circonscriptions du Nord et de l'Est (respectivement 6.2% et 3.9%) que dans les circonscriptions Centre et Sud (1.1% et 0.9%). D'une manière générale, les électeurs de la circonscription Nord travaillent un peu moins fréquemment dans les services du secteur privé. A titre d'exemple: 6.0% des électeurs du Nord ont un emploi dans les services financiers, contre 10.8% des électeurs du Centre.

Plus de 40% des électeurs ont un niveau d'éducation « moyen » ...

42.0% du total des électeurs ont atteint un niveau d'éducation « moyen » (secondaire supérieur, c'est-à-dire le bac, le bac technique ou un diplôme professionnel). Dans la population totale des 18 ans et plus (Luxembourgeois et étrangers), la fréquence de ce type d'éducation est moins élevée (35.5%). Dans la circonscription Centre, avec 39.6%, la part des électeurs ayant un niveau d'éducation moyen est légèrement inférieure à la moyenne de l'électorat total.

Tableau 124: Répartition des couples selon la nationalité et le statut professionnel des conjoints

Statut dans l'emploi	2 natio-naux	1 national,		Total
		1 étranger	2 étran-gers	
Couples où au moins 1 personne travaille dans le secteur public	50.4%	27.5%	5.7%	27.8%
2 agents publics	13.2%	2.6%	0.9%	6.4%
1 agent public, 1 fonctionnaire international	0.2%	0.7%	0.4%	0.3%
1 agent public, 1 salarié du secteur privé	19.4%	12.8%	2.6%	11.2%
1 agent public, 1 indépendant	3.2%	2.1%	0.3%	1.8%
1 agent public, 1 ne travaille pas	14.5%	9.3%	1.6%	8.2%
1 fonctionnaire international, 1 ne travaille pas	0.3%	1.0%	4.8%	2.3%
2 fonctionnaires internationaux	0.0%	0.3%	2.7%	1.2%
1 salarié du secteur privé, 1 ne travaille pas	18.3%	24.4%	29.6%	24.1%
1 fonctionnaire international, 1 salarié du secteur privé	0.3%	1.2%	3.6%	1.9%
1 indépendant, 1 ne travaille pas	3.8%	3.9%	2.5%	3.2%
1 fonctionnaire international, 1 indépendant	0.1%	0.3%	0.8%	0.4%
2 salariés du secteur privé	19.0%	32.0%	44.2%	31.7%
1 indépendant, 1 salarié du secteur privé	5.4%	6.8%	4.6%	5.2%
2 indépendants	2.5%	2.5%	1.5%	2.1%
Couples où au moins 1 personne travaille	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source: STATEC - RP2011

Tableau 125: Les secteurs d'activité des électeurs

	Circonscription				Electeurs (total)	Population totale des 18 ans et plus
	Sud	Centre	Est	Nord		
1. Agriculture	0.9%	1.1%	3.9%	6.2%	2.4%	1.5%
2. Industrie	8.3%	6.1%	7.2%	10.8%	8.0%	7.4%
3. Construction	4.1%	3.5%	3.3%	4.5%	3.9%	8.6%
4. Commerce , transport, HORECA	18.3%	14.9%	18.6%	16.6%	17.1%	19.1%
5. Information et communication	3.8%	3.8%	3.7%	2.9%	3.6%	3.2%
6. Activités financières et d'assurance	9.3%	10.8%	9.9%	6.0%	9.2%	10.7%
7. Activités immobilières	0.7%	0.8%	0.6%	0.4%	0.6%	0.7%
8. Activités spécialisées, scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	6.1%	8.7%	5.9%	4.9%	6.6%	10.4%
9. Administration publique, éducation, santé humaine et action sociale	44.4%	44.9%	43.1%	44.5%	44.3%	29.4%
10. Autres services	4.2%	5.4%	3.9%	3.2%	4.3%	8.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC – RP 2011

... près d'un tiers des électeurs a un niveau d'éducation « faible »

31.4% de l'électorat a atteint un niveau d'éducation « faible » de type enseignement primaire ou secondaire inférieur (3 années achevées): 16.8% le niveau primaire et 14.6% le secondaire inférieur. Les écarts entre circonscriptions sont cependant significatifs. Dans l'électorat de la circonscription Centre, il y a une fréquence moindre pour ce type d'éducation: seulement 25.1% des électeurs du Centre appartiennent à cette catégorie, contre 34.4% dans la circonscription Sud.

Dans la circonscription Centre, les électeurs ont plus souvent un niveau d'éducation supérieur

Près d'un tiers du total de l'électorat de la circonscription Centre (32.7%) a atteint un niveau d'éducation élevé, alors que ce n'est le cas que pour 23.8% de l'électorat total. Dans les circonscriptions Sud, Est et Nord, les pourcentages correspondants sont largement inférieurs, avec respectivement 20.3%, 22.6% et 19.1%

Tableau 126: Le niveau d'éducation des électeurs

Niveau d'éducation	Circonscription				Elec- teurs (total)	Population totale des 18 ans et plus
	Sud	Centre	Est	Nord		
Primaire	19.7%	12.4%	16.0%	17.5%	16.8%	19.9%
Secondaire inférieur	14.7%	12.7%	14.8%	17.0%	14.6%	14.5%
Secondaire supérieur	42.5%	39.6%	43.8%	43.1%	42.0%	35.5%
Supérieur	20.3%	32.7%	22.6%	19.1%	23.8%	27.1%
Autre	2.9%	2.5%	2.8%	3.2%	2.8%	2.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source: STATEC – RP2011

Les « cols blancs qualifiés » représentent 57% de l'électorat dans la circonscription Centre et seulement 45% dans la circonscription Sud

Le niveau d'éducation se reflète évidemment dans les professions exercées. Dans l'électorat total, on trouve 5.4% de directeurs et de cadres. Le taux pour cette catégorie professionnelle est le plus élevé dans la circonscription Centre (7.4%) et le plus faible dans la circonscription Nord (3.9%). La part des professions intellectuelles et scientifiques (enseignants, architectes, ingénieurs, comptables ...) est également beaucoup plus élevée dans la circonscription Centre (31.9%) que dans les autres circonscriptions (21.6% dans le Sud, 21.7% dans l'Est et 17.5% dans le Nord). Dans l'électorat total la part des professions intellectuelles et scientifiques est de 23.6%.

En revanche, la fréquence des professions intermédiaires (techniciens, superviseurs ...) parmi les électeurs est relativement homogène selon les circonscriptions: 18.3% en moyenne nationale et entre 17.5% et 19.6% selon les circonscriptions électorales.

On peut regrouper les professions dans quatre grandes classes (voir Tableau 128). Les « cols blancs qualifiés » (catégories 1 à 3 dans le

Tableau 127) représentent 47.3% de l'électorat total. La part des cols blancs qualifiés est la plus élevée dans la circonscription Centre (57.3%) et la plus faible dans la circonscription Nord (39.0%).

Tableau 127: Les professions des électeurs

Profession	Circonscription				Electeurs (total)	Population totale des 18 ans et plus
	Sud	Centre	Est	Nord		
1. Directeurs, cadres de direction et gérants	4.6%	7.4%	5.8%	3.9%	5.4%	6.8%
2. Professions intellectuelles et scientifiques	21.6%	31.9%	21.7%	17.5%	23.6%	23.0%
3. Professions intermédiaires	18.4%	18.0%	19.6%	17.5%	18.3%	14.6%
4. Employés de type administratif	19.3%	16.4%	17.7%	14.3%	17.3%	12.9%
5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	13.9%	10.6%	11.5%	12.9%	12.5%	12.1%
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	1.7%	1.7%	5.3%	7.1%	3.3%	2.2%
7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	7.4%	5.2%	7.2%	9.4%	7.2%	10.4%
8. Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	5.0%	3.1%	4.8%	6.1%	4.7%	4.8%
9. Professions élémentaires	7.4%	5.2%	5.9%	7.8%	6.7%	12.4%
10. Professions militaires	0.5%	0.4%	0.4%	3.4%	1.0%	0.6%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC – RP 2011

Tableau 128: Les professions des électeurs par grandes classes de profession

					Elec- teurs (total)	totale des 18 ans et plus
	Sud	Centre	Est	Nord		
Col blancs qualifiés	44.6%	57.3%	47.1%	39.0%	47.3%	44.5%
Col blanc non qualifié (ou peu qualifié)	33.8%	27.4%	29.7%	30.6%	30.9%	25.6%
Col bleu qualifié	9.1%	7.0%	12.5%	16.5%	10.5%	12.6%
Col bleu non qualifié (ou peu qualifié)	12.5%	8.2%	10.7%	13.8%	11.3%	17.3%
Total sans les sans indication	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC – RP 2011

Les « cols blancs non qualifiés ou peu qualifiés », c'est-à-dire les employés administratifs et le personnel des services aux particuliers et les vendeurs (catégories 4 et 5 dans le

Tableau 127) constituent 30.9% de l'électorat total. Le pourcentage de cols blancs non qualifiés va de 27.4% de l'électorat dans le Centre à 33.8% dans le Sud.

Dans la classe des « cols bleus qualifiés » sont regroupés les agriculteurs et les artisans (catégories 6 à 7 du

Tableau 127). La part des cols bleus qualifiés dans l'électorat total est de 10.5%. On trouve le pourcentage le plus élevé de cols bleus qualifiés dans la circonscription Nord avec 16.5%, puis dans la circonscription Est avec 12.5%. Dans les circonscriptions Centre et Sud, les pourcentages sont

beaucoup plus faibles avec 7.0% et 9.1%. A noter que l'écart entre les circonscriptions du Nord et de l'Est est largement dû à la part plus importante de personnes travaillant dans l'agriculture dans ces régions du pays

Par « cols bleus non qualifiés ou peu qualifiés » (catégories 8 et 9 dans le

Tableau 127, il faut entendre les ouvriers de l'assemblage (monteurs ...) et les conducteurs d'installations et de machines, auxquels on ajoute les « professions élémentaires » (aides de ménage, manœuvres ...). Les écarts entre circonscriptions sont non négligeables. Dans les circonscriptions Nord et Sud cette catégorie est plus présente, avec respectivement 13.8% et 12.5% des électeurs, contre 8.2% dans la circonscription Centre et 10.7% dans la circonscription Est. A noter que dans la population totale des 18 ans et plus (Luxembourgeois et étrangers), la part des cols bleus non qualifiés est plus élevée que dans l'électorat (17.3% de la population totale, contre 11.3% des électeurs).

Au total, 78.2% des électeurs sont des « cols blancs », c'est-à-dire des travailleurs qu'on peut qualifier de non manuels (qualifiés ou non qualifiés), et 21.8% sont des « cols bleus », c'est-à-dire des travailleurs manuels (qualifiés ou non qualifiés). Dans la circonscription Centre, la part des « cols bleus » est de seulement 15.2%, contre 30.3% dans la circonscription Nord, 21.6% dans la circonscription Sud et 23.2% dans la circonscription Est.

Tableau 129: Les électeurs selon le type de famille

	Sud	Centre	Est	Nord	Electeurs (total)	Population totale des 18 ans et plus
Ménages non familiaux	19.5%	23.3%	17.4%	17.4%	19.9%	20.6%
Ménages d'une personne	16.6%	20.4%	14.3%	14.4%	17.0%	17.2%
Ménages multiples	2.9%	2.9%	3.1%	3.0%	2.9%	3.5%
Ménages familiaux	78.9%	73.3%	79.6%	78.8%	77.4%	77.3%
Ménages unifamiliaux	69.3%	66.2%	69.1%	69.6%	68.4%	66.9%
Couples sans enfants	24.2%	23.9%	21.3%	21.3%	23.2%	20.3%
Couples avec enfant(s)	36.8%	34.0%	40.2%	40.8%	37.2%	39.6%
Pères isolés avec enfant(s)	1.4%	1.5%	1.6%	1.5%	1.5%	1.3%
Mères isolées avec enfant(s)	6.9%	6.8%	6.0%	5.9%	6.6%	5.8%
Ménages multifamiliaux	9.6%	7.1%	10.6%	9.2%	9.0%	10.4%
Personnes au total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - RP 2011

Le type de ménage le plus fréquent parmi les électeurs est le « couple avec enfant(s) »: 37.2% des électeurs vivent dans ce type de ménage

Là encore, les écarts entre circonscriptions sont significatifs. Dans les circonscriptions Centre et Sud (34.0% et 36.8%), les couples avec enfant(s) sont un peu moins répandus parmi les électeurs que dans les circonscriptions Nord et Est (40.8% et 40.2%).

En revanche, les couples sans enfants et les ménages d'isolés (1 personne) sont plus fréquents parmi les électeurs du Centre et du Sud. Dans l'électorat total, la part des personnes vivant dans des ménages constitués par un couple sans enfant(s) est de 23.2%. Dans la circonscription Sud, la part des électeurs vivant dans ce type de famille est de 24.2%. Dans la circonscription Centre, le pourcentage correspondant est de 23.9%, contre seulement 21.3% dans la circonscription de l'Est et 21.3% dans la circonscription du Nord.

Parmi le total des électeurs, la part des personnes vivant seuls est de 17%. La part est cependant beaucoup plus élevée dans la circonscription du Centre: 20.4% des électeurs y vivent seuls, alors que les pourcentages correspondants dans les autres circonscriptions sont de respectivement 16.6% (Sud), 14.3% (Est) et 14.4% (Nord).

Finalement, 8.1% des électeurs vivent dans les ménages monoparentaux (pères ou mères isolé(e)s avec enfant(s)). Pour ce type de ménage, les différences entre circonscriptions sont faibles.

Quatre électeurs sur cinq vivent dans un ménage propriétaire de son logement

80.3% des électeurs habitent un logement dont un des membres du ménage est propriétaire. Dans la population totale de 18 ans et plus (Luxembourgeois et étrangers), la part des propriétaires n'est que de 67.0%. Cela résulte du fait que seulement 49% des étrangers de 18 ans et plus résidant au Luxembourg vivent dans un ménage propriétaire de son logement. 11.2% des électeurs sont locataires, dont 10.2% d'un logement vide et 1.0% d'un logement meublé. Dans la population totale de 18 ans et plus (Luxembourgeois et étrangers), la part des locataires est plus élevée avec 21.3%. En fait, 35.1% des étrangers de 18 ans et plus habitant au Luxembourg sont locataires. Dans la circonscription Centre, la part des propriétaires parmi les électeurs est un peu plus faible que dans les autres circonscriptions. On y compte 75.2% de propriétaires et 13.5% de locataires.

Tableau 130: Les électeurs selon le statut de logement

	Sud	Centre	Est	Nord	Elec- teurs (total)	Population totale des 18 ans et plus
Propriétaire	82.9%	75.2%	81.8%	81.5%	80.3%	67.0%
Logé à titre gratuit	2.0%	2.8%	2.6%	2.4%	2.4%	2.0%
Locataire d'un logement loué vide	9.4%	12.4%	9.2%	9.2%	10.2%	18.4%
Locataire d'un logement loué meublé	1.0%	1.1%	0.9%	1.0%	1.0%	2.9%
Sous-locataire	0.4%	0.3%	0.3%	0.3%	0.4%	0.6%
Autre	0.2%	0.4%	0.3%	0.4%	0.3%	0.4%
Sans indication	4.1%	7.7%	4.9%	5.1%	5.4%	8.7%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - RP 2011

87.3% des électeurs indiquent le luxembourgeois comme langue principale

Au cours de recensement, on a demandé aux personnes enquêtées, quelle est la langue qu'ils connaissent ou maîtrisent le mieux.

87.3% des électeurs indiquent maîtriser le mieux le luxembourgeois, 3.9% mentionnent le français comme langue principale, 1.6% le portugais, 1.1% l'allemand et 0.7% l'italien. Il y a cependant des écarts entre les circonscriptions. Dans les circonscriptions Sud et Centre, la part des électeurs indiquant maîtriser le mieux le luxembourgeois (87.6% et 83.5%) est plus faible que dans les circonscriptions Est et Nord (90.1% et 90.6%). Dans les circonscriptions Centre et Sud, près de 5% des électeurs affirment maîtriser le mieux le français, contre 2.3% et 2.6% dans les circonscriptions Est et Nord. Dans la circonscription Sud, 1.9% des électeurs mentionnent le portugais comme langue principale, contre 1.6% dans le Centre, 1.0% dans l'Est et 1.2% dans le Nord.

Tableau 131: La langue la mieux maîtrisée des électeurs

	Electeurs				
	Sud	Centre	Est	Nord	(total)
Luxembourgeois	87.6%	83.5%	90.1%	90.6%	87.3%
Français	4.2%	4.9%	2.3%	2.6%	3.9%
Allemand	0.7%	1.3%	1.6%	1.0%	1.1%
Portugais	1.9%	1.6%	1.0%	1.2%	1.6%
Italien	1.0%	0.7%	0.2%	0.3%	0.7%
Anglais	0.2%	0.6%	0.3%	0.1%	0.3%
Autre	2.0%	2.8%	1.4%	1.8%	2.1%
Sans indication	2.3%	4.6%	3.0%	2.4%	3.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - RP 2011

6. Inflation par catégories de ménages

L'indice des prix à la consommation national (IPCN) est l'indicateur phare pour mesurer l'inflation. Il retrace l'évolution moyenne des prix des produits pour l'ensemble de la population résidant au Luxembourg.

L'IPCN mesure l'évolution des prix de 255 rubriques pondérées par la part relative que ces biens et services occupent dans la dépense de consommation finale de l'ensemble des ménages résidents. Les poids utilisés correspondent donc à la structure de consommation moyenne de la population et sont établis à l'aide des comptes nationaux et des enquêtes sur les budgets des ménages. Ils sont mis à jour annuellement pour tenir compte des changements dans les comportements de consommation des ménages.

L'IPCN étant une moyenne pondérée, calculée sur l'ensemble du panier de consommation, son évolution dépend non seulement de la manière dont les prix changent, mais également du poids des différents types de biens et services.

Or, le consommateur moyen existe seulement en théorie. Chaque consommateur possède sa propre structure de consommation et l'inflation d'un ménage dépend de son comportement de consommation individuel, c'est-à-dire, de la part du budget allouée pour chaque type de biens et services du panier de l'indice. Le pouvoir d'achat, qui compare l'évolution des revenus à l'inflation, dépend donc pour une catégorie de ménages également de la manière dont ces ménages consomment car celle-ci a un impact sur l'inflation subie par cette catégorie de ménages.

Non seulement la structure de consommation diffère d'un ménage à un autre, mais aussi les perceptions d'inflation. En effet, ces dernières dépendent du degré d'inflation auquel le consommateur individuel est confronté dans ses achats quotidiens. Le consommateur a alors souvent des difficultés à comprendre que le renchérissement officiellement calculé ne peut donc pas directement refléter sa propre situation. Par exemple, un consommateur qui ne possède pas de voiture n'aura pas d'argent à dépenser pour de l'essence même si les carburants font partie du panier.

La différence entre le panier moyen et le panier individuel peut être très grande surtout pour des dépenses très importantes pour ceux qui les subissent, mais qui sont encourues par un pourcentage

relativement faible de ménages et auront donc un impact modéré sur l'inflation mesurée à l'aide du panier moyen. Par exemple, les charges de loyer constituent une dépense très importante pour les ménages locataires, mais n'ont pas d'impact sur les dépenses mensuelles des ménages propriétaires. Au Luxembourg, où seulement environ 30% des ménages sont locataires, le poids du loyer dans le panier moyen est relativement faible, ce qui signifie que la différence entre le panier moyen et le panier personnel de quiconque paie un loyer est très importante. Ce type de raisonnement est aussi valable pour d'autres produits, tels que par exemple le tabac ou l'alcool.

Plus la structure de consommation d'un ménage diffère du panier moyen, plus l'inflation subie par ce ménage peut s'éloigner du taux d'inflation moyen. Il est connu que l'appartenance à une strate de la population différente engendre une structure de consommation différente. Les dépenses de loyer absorbent généralement une part plus importante du budget des ménages modestes ou plus jeunes. Les ménages âgés dépensent davantage pour leur santé.

Des taux d'inflation peuvent être calculés pour des catégories particulières de ménages en s'appuyant sur la connaissance de leur structure élémentaire de consommation, les évolutions élémentaires de prix étant celles observées pour l'IPCN.

Les indices de prix ainsi construits pour certaines sous-populations permettent d'évaluer l'impact des différences de structure de consommation sur l'évolution des prix pour chaque catégorie de ménage.

L'analyse va porter sur les différentes catégories suivantes:

- La classe d'âge de la personne de référence du ménage
- Le niveau de vie
- Le statut socio-économique
- La composition du ménage
- D'autres décompositions aux différences peu marquées: par densité de population, par nationalité, par statut d'occupation du logement.

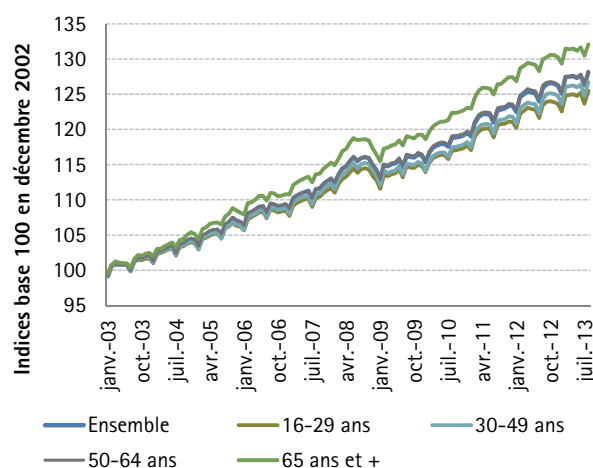
La période de l'étude s'étend de janvier 2003 à août 2013. Les séries utilisées pour déterminer l'évolution des prix sont les 255 agrégats élémentaires calculés

chaque mois pour établir l'IPCN, mesure officielle de l'inflation au Luxembourg. Les pondérations pour l'IPCN sont annuelles et issues de la dépense de consommation finale des ménages des comptes nationaux. Afin de pouvoir disposer de pondérations spécifiques à chaque catégorie de ménages étudiée, les pondérations de l'IPCN ont été ajustées en utilisant les données provenant de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Ces données portent sur un échantillon de près de 3600 ménages pour la période allant de 2010 à 2012. A quelques ajustements mineurs près, l'EBM collecte les dépenses des ménages à un niveau suffisamment fin pour permettre de faire le lien avec les 255 positions élémentaires de l'IPCN. Pour chaque position, un coefficient correcteur peut être établi pour chaque catégorie à partir des données de l'EBM, indiquant les différences de consommation entre les ménages de la catégorie et l'ensemble des ménages. Ces coefficients sont ensuite utilisés pour ajuster les pondérations annuelles de l'IPCN et pour ainsi obtenir des pondérations spécifiques pour chaque catégorie de ménages. Ces pondérations ont le double avantage d'être actualisées (car intégrant les pondérations annuelles issues de la comptabilité nationale), mais aussi de refléter les différences dans la structure de consommation de chaque catégorie de ménages (car intégrant des facteurs correctifs issus de l'EBM). Ainsi, si une catégorie de ménage dépense en moyenne 10% de plus pour un produit que l'ensemble des ménages, alors un facteur correctif de 1.1 sera appliqué aux pondérations de l'IPCN.

Inflation selon l'âge de la personne de référence du ménage

Des indices de prix spécifiques aux classes d'âges moins de 29 ans, entre 30 et 49 ans, entre 50 et 64 ans et plus de 65 ans ont été déterminées. L'analyse selon l'âge de la personne de référence du ménage montre que plus la personne vieillie, plus elle est sévèrement touchée par la hausse des prix que les autres ménages.

Graphique 332: Indice des prix à la consommation selon l'âge de la personne de référence du ménage (base=100 en décembre 2002), janvier 2003 à août 2013



Source : STATEC – EBM, IPC

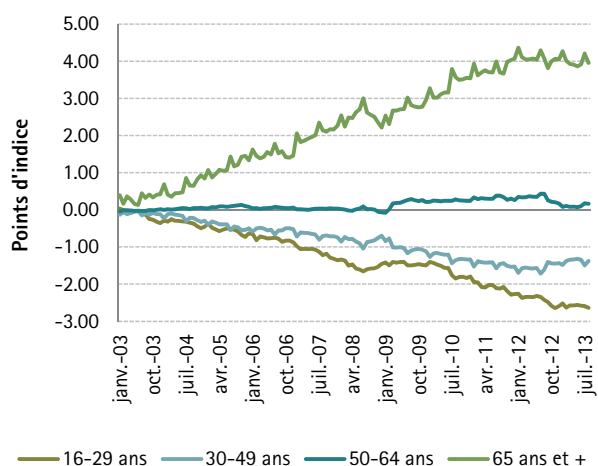
De janvier 2003 à août 2013, les prix ont augmenté le plus vite pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus. Sur l'ensemble de la période étudiée les ménages de ce type ont subi une inflation cumulée de 32.6% alors que les ménages considérés dans leur ensemble n'ont subi qu'une inflation cumulée de 29.1% (voir Tableau 132). De plus, le taux d'inflation, depuis 2003, a été en moyenne de 2.6% pour les ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus. Ce taux moyen est plus élevé de 0.3 point de pourcentage comparé au taux d'inflation observé pour la population totale.

À l'opposé, l'indice des prix à la consommation des ménages dont la personne de référence a entre 16 et 29 ans mesure une inflation cumulée de 26.4% entre 2003 et 2013, moindre de 2.7 points de pourcentage par rapport au taux observé pour l'ensemble de la population. La classe des 30-49 ans subi aussi une inflation inférieure à l'ensemble de la population, alors que pour la classe des 50-64 ans l'inflation est quasi identique à celle de l'ensemble de la population.

Tableau 132: Evolution de 2003 à 2013 des indices selon la classe d'âge comparés à l'ensemble de la population

Catégorie	Inflation cumulée sur la période jan.2003 à août 2013		Inflation annuelle moyenne	
	Taux	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)	Taux	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)
Ensemble de la population	29.1%		2.3%	
1 adulte, pas d'enfants à charge	30.0%	0.9	2.4%	0.1
2 adultes, pas d'enfants à charge	30.0%	0.9	2.4%	0.1
Plus de 2 adultes, pas d'enfants à charge				
1 adulte avec enfants à charge	30.6%	1.5	2.4%	0.1
2 adultes avec enfants à charge	28.9%	-0.2	2.3%	0.0
Plus de 2 adultes avec enfants à charge	27.8%	-1.3	2.2%	-0.1
	29.7%	0.6	2.4%	0.1

Source : STATEC – EBM, IPC

Graphique 333: Ecart mensuels des indices selon la classe d'âge à l'indice pour l'ensemble de la population (base=100 en décembre 2002), janvier 2003 à août 2013

Source : STATEC – EBM, IPC

Tableau 133: Structure de consommation des ménages (en %) selon l'âge de la personne de référence du ménage et de la population totale

	Evolution des				Popula- tion totale	prix de janvier 2003 à août 2013
	16-29 ans	30-49 ans	50-64 ans	65+ ans		
Maisons de retraite et de soins	0.0	4.6	21.2	120.0	30.8	+ 43.5 %
Mazout de chauffage	7.1	8.8	13.2	22.4	12.4	+ 141.6%
Bijouterie	1.9	3.1	2.8	6.4	3.6	+ 194.8%
Services de téléphonie	23.6	21	19.8	15.6	19.8	- 6.5 %
Reprise des eaux usées	2.2	2.7	2.9	2.8	2.7	+ 338.2%
Loyers	125.7	57.8	38.1	18.1	49.4	+ 23.6%

Source : STATEC – EBM, IPC

Le Graphique 333 présente les écarts des indices des différentes classes d'âge à celui de l'ensemble de la population. La courbe de la classe des 65 ans et plus se situe toujours au-dessus de 0, ce qui signifie que depuis 2003 l'indice des prix à la consommation (basé en décembre 2002) est toujours plus élevé pour la catégorie des 65 ans et plus que pour l'ensemble des ménages. A l'opposée, les courbes des classes 16-29 ans et 30-49 ans se situent toujours sous le seuil de 0. Ces catégories subissent donc une inflation toujours inférieure à celle de la population dans son ensemble.

A l'exception de la classe des 50-64 ans, il est intéressant de constater que les écarts tendent à se creuser depuis 2003, en effet, les courbes s'éloignent de 0. C'est la classe des 65 ans et plus qui est la plus touchée par ce phénomène. Les courbes s'écartent de 0 car les écarts s'accumulent au fil du temps, mais après mois la classe de 65 ans et plus encaisse un écart positif par rapport à l'inflation de l'ensemble de la population.

Ces écarts s'expliquent par la répartition différente du budget consacré par chaque catégorie de ménages aux différents postes de consommation. Si, par rapport à l'ensemble des ménages, les ménages d'une catégorie donnée dépensent davantage sur un certain poste de dépense, alors ce poste contribuera plus à l'évolution des prix pour cette catégorie de ménages. A l'opposé, si les ménages de la catégorie dépensent moins que l'ensemble des ménages sur ce poste, alors la contribution du poste à l'inflation sera moins importante.

Les différences de l'évolution des prix entre les catégories des ménages dépendent des poids respectifs des postes dans la structure de consommation par catégorie, mais également de l'évolution des prix de ces postes. Toutes les structures de consommation présentées dans le cadre du présent chapitre sont des structures de consommation moyennes sur la période 2003 à 2013.

Les postes qui contribuent le plus à l'inflation supérieure de la classe des 65 ans et plus sont les suivants: Maisons de retraite et de soins, Mazout de chauffage et Bijouterie. Pour ces postes les dépenses des jeunes ménages sont beaucoup plus faibles et freinent l'inflation des 16-29 ans par rapport à la moyenne. Ainsi par exemple les dépenses pour les maisons de retraite et de soins représentent 120% de la dépense totale des ménages de 65 ans et plus, par contre pour les jeunes de moins de 29 ans ce poste n'a

aucun impact sur l'inflation de cette catégorie, son poids est réduit à zéro (voir Tableau 133).

Le loyer occupe une place importante dans le budget des ménages jeunes, par exemple ce dernier pèse pour 125.7‰ dans la dépense totale des ménages dont la personne de référence est âgée de 29 ans ou moins, contre seulement 18.1‰ de celui des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus. Comme la hausse du loyer n'est que de 23.6% alors que l'inflation générale sur cette même période se situe à 29.1%, une part plus importante des dépenses que la moyenne consacrées aux loyers freine l'inflation pour les moins de 29 ans. Il en est de même pour les services de téléphonie. Aussi, les ménages jeunes ont une pondération inférieure à la moyenne pour la reprise des eaux usées, ceci entraîne que la forte augmentation de prix constatée pour cette position éloigne les ménages jeunes de l'inflation moyenne.

Inflation selon le niveau de vie du ménage

Une estimation du niveau de vie des ménages est obtenue en calculant la dépense des ménages par unité de consommation. Cette dernière s'obtient en divisant la dépense totale d'un ménage par le nombre d'unités de consommation. Le nombre d'unités de consommation d'un ménage s'obtient avec l'échelle dite « OCDE modifiée ». D'après cette échelle, la personne de référence reçoit un coefficient égal à 1, tout autre membre du ménage de 14 ans ou plus reçoit un coefficient de 0.5, tandis que les membres de 13 ans ou moins obtiennent un coefficient de 0.3.

Pour cette analyse, on regroupe les ménages luxembourgeois en dix catégories de taille fixe. Chaque catégorie contient exactement 1/10^{ème} de la population. Les catégories sont classées par ordre croissant de la dépense par unité de consommation. Cette définition correspond au concept de décile. Ceci signifie que le premier décile correspond aux 10% de ménages ayant le niveau de vie (respectivement de dépense) le plus modeste, tandis que le 10^{ème} décile représente les 10% de ménages ayant le niveau de vie le plus élevé.

En fait, il apparaît que les ménages des déciles inférieurs sont plus touchés par la hausse des prix que ceux des déciles supérieurs.

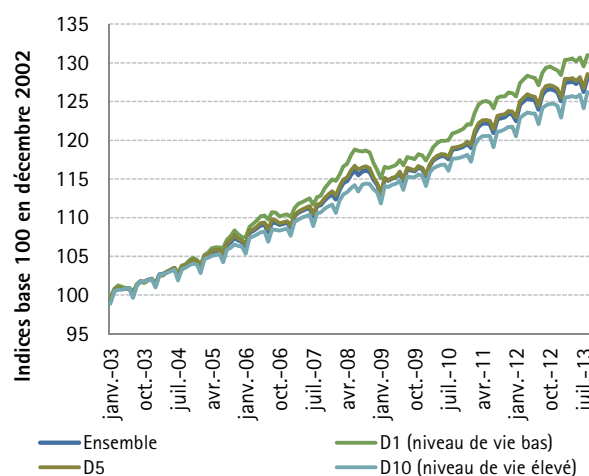
Sur la période 2003 à 2013, les prix ont augmenté plus vite que la moyenne pour les ménages des sept premières tranches de niveaux de vie, en particulier pour les plus modestes (trois premières tranches de niveau de vie).

Tableau 134: Evolution de 2003 à 2013 des indices selon le niveau de vie du ménage comparés à l'ensemble de la population (Déciles de la dépense totale par unité)

Catégorie	Inflation cumulée sur la période jan.2003 à août 2013		Inflation annuelle moyenne	
	Taux	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)	Taux	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)
Ensemble de la population	29.1%		2.3%	
D1	31.3%	2.2	2.6%	0.3
D2	30.2%	1.1	2.5%	0.2
D3	31.2%	2.1	2.5%	0.2
D4	29.8%	0.7	2.4%	0.1
D5	29.5%	0.4	2.4%	0.1
D6	30.1%	1.0	2.4%	0.1
D7	29.6%	0.5	2.4%	0.1
D8	28.1%	-1.0	2.2%	-0.1
D9	28.3%	-0.8	2.2%	-0.1
D10	27.7%	-1.4	2.2%	-0.1

Source : STATEC – EBM, IPC

Graphique 334: Indice des prix à la consommation selon le décile de la dépense totale par unité de consommation (base=100 en décembre 2002), janvier 2003 à août 2013



Source : STATEC – EBM, IPC

L'inflation la plus importante est subie par les 10% de ménages au niveau de vie le plus faible. À l'opposé, les ménages qui subissent l'inflation la moins élevée sont les plus aisés (10^{ème} décile de niveau de vie). Les ménages des trois dernières tranches de niveau de vie sont en effet ceux qui ont subi une inflation, en moyenne, plus limitée que celle observée pour l'ensemble des ménages (voir Tableau 134).

Entre janvier 2003 et août 2013, les prix pour les ménages les plus modestes ont augmenté en moyenne de 31.3% alors que pour les ménages les plus aisés, cette hausse s'est limitée à 27.7%. Ainsi, l'écart cumulé d'inflation entre les ménages les plus aisés (10^{ème} décile) et les plus modestes (1^{er} décile) a atteint 3.6 points au cours des dix dernières années.

Le taux de croissance annuel moyen des prix des 10% de ménages les plus modestes (1^{er} décile) s'établit à 2.6% et celui des ménages les plus aisés (déciles 8, 9, 10) s'élève à 2.2%, alors que pour l'ensemble de la population ce taux est égal à 2.3%.

Les fonctions de consommation qui contribuent le plus à ce que les ménages les plus modestes, c'est-à-dire ceux appartenant au 1^{er} décile, connaissent une inflation supérieure à la moyenne sont essentiellement le mazout de chauffage, l'alimentation en eau et la reprise des eaux usées ainsi que le gaz de ville (voir Tableau 135). Toutes ses rubriques ont enregistré des progressions de prix nettement supérieures à l'inflation moyenne. Pour ces quatre rubriques le poids dans le budget des ménages modestes est supérieur à celui observé pour l'ensemble de la population ainsi que pour les ménages appartenant au 10^e décile.

Les dépenses pour les maisons de retraite et de soins, les cigarettes et les carburants qui occupent une place moins importante que la moyenne de la population dans le budget des ménages les plus aisés expliquent aussi que les ménages du dixième décile subissent une inflation inférieure à la moyenne.

Inflation selon le statut socio-économique

L'analyse selon le statut socio-économique de la personne de référence du ménage fait apparaître des différences prononcées entre les ménages face à la hausse des prix.

Tableau 135: Structure de consommation des ménages (en ‰) du premier décile et du dixième décile et de la population totale

	Ménages les plus modestes (1 ^{er} décile)	Ménages les plus aisés (10 ^e décile)	Population totale	Evolution des prix de janvier 2003 à août 2013
Mazout de chauffage	22.5	6.5	12.4	+ 141.5%
Reprise des eaux usées	5.9	1.5	2.7	+ 338.2%
Gaz de ville	20.3	8.5	11.5	+ 98.2 %
Alimentation en eau	12.2	2.9	5.4	+ 123.1%
Maison de retraite et de soins	15.6	24.8	30.8	+ 43.5%
Cigarettes	23.6	7	13.2	+ 73.7%
Essence	22.4	16.3	22	+ 73.5%
Diesel	17.5	12.7	15.8	+ 37.3%

Source : STATEC – EBM, IPC

Depuis janvier 2003, les prix ont augmenté plus vite pour les ménages dont la personne de référence appartient à la catégorie socio-économique des inactifs que pour les autres catégories de ménages. Le taux de croissance annuel moyen des prix pour les ménages dont la personne de référence est un inactif s'établit ainsi à 2.5% contre 2.3% pour l'ensemble des ménages. À l'opposée, les prix ont augmenté moins vite pour les ménages dont la personne de référence est travailleur manuel, avec un taux de croissance annuel moyen de 1.9% (voir Tableau 134).

Sur l'ensemble de la période, pour les ménages dont la personne de référence est un inactif, les prix ont augmenté de 31.4%. Pour les ménages dont la personne de référence est un travailleur manuel, cette augmentation s'est cantonnée à 24.0%. L'écart cumulé d'inflation entre ces deux catégories de ménage atteint ainsi 7.4 points en dix ans.

Les ménages dont la personne de référence est un pensionné ont aussi connu une inflation un peu plus marquée que celle observée en moyenne au cours de la période janvier 2003 à août 2013, leur taux annuel moyen atteint 2.4%.

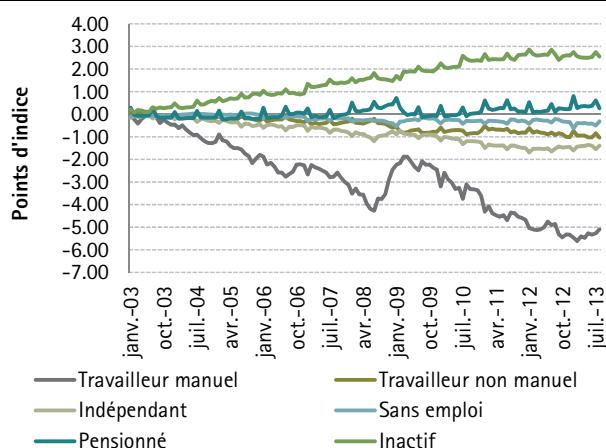
Plus généralement, les prix ont augmenté légèrement plus vite qu'en moyenne pour les ménages dont la personne de référence est inactive ou pensionnée. À côté des travailleurs manuels, les prix ont augmenté un peu moins vite que la moyenne pour les indépendants, le taux annuel moyen de ces derniers se situant à 2.2%. Les travailleurs non manuels et les sans-emploi sont confrontés à un taux annuel moyen conforme à celui de l'ensemble de la population, à savoir 2.3%.

Tableau 136: Evolution de 2003 à 2013 des indices selon le statut socio-économique du ménage comparés à l'ensemble de la population

Catégorie	Inflation cumulée sur la période jan.2003 à août 2013		Inflation annuelle moyenne	
	Taux	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)	Taux	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)
Ensemble de la population	29.1%		2.3%	
Travailleur manuel	24.0%	-5.1	1.9%	-0.4
Travailleur non manuel	28.0%	-1.1	2.3%	0.0
Indépendant	27.9%	-1.2	2.2%	-0.1
Sans-emploi	28.9%	-0.2	2.3%	0.0
Pensionné	29.0%	-0.1	2.4%	0.1
Inactif	31.4%	2.3	2.5%	0.2

Source : STATEC – EBM, IPC

Graphique 335: Ecart mensuels des indices selon le statut socio-économique à l'indice pour l'ensemble de la population (base=100 en décembre 2002), janvier 2003 à août 2013



Source : STATEC – EBM, IPC

Les écarts entre les inactifs et les travailleurs manuels se creusent de façon continue depuis janvier 2003. En effet, pour ces deux catégories de ménages qui connaissent une évolution des prix s'écartant le plus de l'inflation d'ensemble, les écarts entre leur taux d'inflation constaté et celui observé pour l'ensemble des ménages tendent à s'accroître depuis janvier 2003 (voir Graphique 335).

L'indice des ménages inactifs est systématiquement au-dessus de 0, ce qui signifie que l'indice de cette catégorie est plus élevé que l'indice d'ensemble et que le ménage a connu une inflation plus élevée que l'ensemble de la population. A contrario, la courbe relative aux travailleurs manuels se situe toujours sous 0, ce qui signifie que cette catégorie de ménage

accumule au fil du temps un retard d'inflation sur l'ensemble de la population.

Les indices des indépendants et des travailleurs non manuels s'écartent aussi de la tendance moyenne, mais dans une bien moindre mesure. Alors que les indices des pensionnés et des sans-emploi ne s'éloignent guère de la moyenne.

Les positions de l'indice qui expliquent principalement l'inflation plus élevée que la moyenne des inactifs sont les maisons de retraite et de soins et le mazout de chauffage.

Inflation selon la composition du ménage

La structure de la consommation d'un ménage peut varier en fonction de sa composition. Dans ce cas, l'inflation a été déterminée pour les différents types de ménage suivants: 1 adulte isolé, 2 adultes sans enfants à charge, plus de 2 adultes sans enfants à charge, 1 adulte avec enfants à charge, 2 adultes avec enfants à charge et plus de 2 adultes avec enfants à charge.

Les écarts d'inflation selon la composition du ménage sont moins importants que ceux que nous avons pu constater lors de l'analyse selon l'âge, le niveau de vie ou le statut socio-économique. L'inflation cumulée entre janvier 2003 et août 2013, mesurée pour l'ensemble de la population, a été de 29.1%. Le type de ménage le plus pénalisé par l'inflation a été celui composé de plus de deux adultes sans enfants à charge, dont l'inflation cumulée atteint 30.6%. Le type de ménage le moins touché se compose de deux adultes avec au moins un enfant à charge, avec une inflation cumulée sur la période de 27.8%, soit un écart de -1.3% d'inflation par rapport à la l'inflation subie par l'ensemble des ménages (voir Tableau 133).

D'une manière générale, les ménages sans enfants à charge semblent légèrement plus touchés par l'inflation que ceux avec enfants à charge. Cependant les écarts sont peu prononcés comme en témoignent les taux de croissance annuel moyens pour tous les types de ménages, en effet, ces derniers se situent dans une fourchette allant de 2.2% à 2.4%.

Tableau 137: Evolution de 2003 à 2013 des indices selon la composition du ménage comparés à l'ensemble de la population

Catégorie	Inflation cumulée sur la période jan.2003 à août 2013		Inflation annuelle moyenne	
	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)		Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)	
	Taux	%	Taux	%
Ensemble de la population	29.1%		2.3%	
1 adulte, pas d'enfants à charge	30.0%	0.9	2.4%	0.1
2 adultes, pas d'enfants à charge	30.0%	0.9	2.4%	0.1
Plus de 2 adultes, pas d'enfants à charge	30.6%	1.5	2.4%	0.1
1 adulte avec enfants à charge	28.9%	-0.2	2.3%	0.0
2 adultes avec enfants à charge	27.8%	-1.3	2.2%	-0.1
Plus de 2 adultes avec enfants à charge	29.7%	0.6	2.4%	0.1

Source : STATEC – EBM, IPC

Tableau 138: Structure de consommation des ménages (en ‰) selon la composition du ménage et de l'ensemble de la population

	Plus de 2			Plus de 2			Population totale	Evolution des prix de janvier 2003 à août 2013
	1 adulte, pas d'enfants à charge	2 adultes, pas d'enfants à charge	adultes, pas d'enfants à charge	1 adulte avec enfants à charge	2 adultes avec enfants à charge	adultes avec enfants à charge		
Bijouterie	4.8	3.5	7.8	1.9	2.9	2.6	3.6	+194.8%
Mazout de chauffage	15.4	12.3	16.1	12.8	10.3	16.9	12.4	+141.6%
Reprise des eaux usées	2.6	2.4	3.9	3.3	2.9	3.1	22	+338.2%
Gaz de ville	13.9	11	14.4	12.5	10.6	9.3	11.5	+ 98.2%
Maisons de retraite et de soins	13.7	80	2.4	0	13.3	8.3	30.8	+ 43.5%
Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	0.3	0.4	0.8	22.5	30.8	5.7	13.7	+ 17.3%
Automobiles diesel	63.4	55.4	63.4	66.2	79.1	67.8	67.6	+ 13.3%
Essence	25.9	18.9	26.9	25.2	20.7	29.7	22	+ 73.5%

Source : STATEC – EBM, IPC

L'analyse par type de ménage montre que les ménages composés de plus de deux adultes sans enfants à charge subissent une inflation légèrement plus forte que les autres types de ménage. Ceci s'explique notamment par les dépenses pour la bijouterie, le mazout de chauffage, la reprise des eaux usées et le gaz de ville (cf. Tableau 138). Pour tous ces postes, qui ont connu une très forte augmentation de prix sur la période de janvier 2003 à août 2013, les ménages de ce type ont un poids plus conséquent que la moyenne dans leur budget.

On remarque que pour la bijouterie les prix ont presque doublé sur la période alors que pour la reprise

des eaux usées, les prix ont plus que triplés. Ceci signifie que le fait pour une catégorie de ménage, en l'occurrence celle des ménages de plus de deux adultes sans enfants, de posséder un poids supérieur dans son budget pour ce type de dépense a un fort impact sur l'inflation de cette catégorie.

A l'opposé, les ménages composés de 2 adultes avec enfants à charge subissent globalement une pression moins forte au niveau des prix. Ceci s'explique notamment par le fait que ces ménages sont sensibles à la hausse des prix pour les crèches et foyers de jour pour enfants: ces dépenses représentent en moyenne 30.8‰ du budget de ces ménages, contre 13.7‰ de

celui de l'ensemble de la population. Or, les prix des crèches et foyers n'ont augmenté que de +17.3% sur la période, contre 29.1% pour l'inflation globale. Ce type de dépense permet donc de freiner l'inflation subie par cette catégorie de ménages. Le même raisonnement vaut aussi pour les automobiles Diesel.

Autres décompositions analysées

D'autres décompositions selon certaines catégories de ménages ne permettent pas de dégager de nettes différences entre les catégories face à l'inflation. Il en est ainsi pour la décomposition selon la densité de population de la zone d'habitation du ménage. Tous les ménages, qu'ils habitent en zone densément peuplée ou en milieu plutôt rural, font face à une inflation annuelle moyenne de 2.3% qui est conforme à celle mesurée pour l'ensemble de la population ces dix dernières années.

La décomposition selon la nationalité de la personne de référence du ménage ne fait pas non plus apparaître de différences marquées entre les ménages. Quel que soit la nationalité étudiée l'inflation moyenne subie est toujours très proche de l'inflation observée pour l'ensemble de la population.

Si l'on compare les ménages d'après le statut d'occupation de leur logement il apparaît que seuls les ménages propriétaires ayant remboursés leur crédit subissent une inflation légèrement supérieure à la moyenne nationale, un taux annuel moyen de 2.4% contre 2.3%. Toutes les autres catégories de ménages à savoir, les propriétaires avec un crédit à rembourser, les locataires, les locataires payant un loyer réduit ou les locataires logés gratuitement, ont avec 2.2% un taux annuel moyen légèrement en-deçà de la moyenne nationale. A noter cependant que cette analyse souffre du fait que les dépenses subies par les propriétaires, comme par exemple le prix d'acquisition d'un logement, ne sont pas couvertes par l'IPCN car celles-ci sont considérées comme de l'investissement et non comme de la consommation.

7. Satisfaction avec la vie

7.1 Satisfaction des ménages résidents à l'égard de leur vie

Dans le cadre de l'enquête annuelle sur le volume du tourisme et le comportement de voyages des résidents 2012, menée par la société T.I.P Biehl & Partner pour le compte du STATEC, 6 questions relatives à la satisfaction à l'égard de la vie ont été ajoutées au 3^e trimestre (octobre / novembre 2012). Ces questions couvrent la satisfaction avec la vie en général, avec la situation professionnelle et familiale, avec l'état de santé, le logement ainsi qu'avec la vie sociale. L'enquête sous rubrique est menée par téléphone à l'aide du système CATI (Computer Assisted Telephone Interviews). Le volet sur la satisfaction des ménages couvre un échantillon de quelque 1 300 personnes âgées de 15 ans et plus. Ils évaluent leur degré de satisfaction avec la vie sur une échelle de 1 à 10.

7.1.1 Satisfaction avec la vie en général

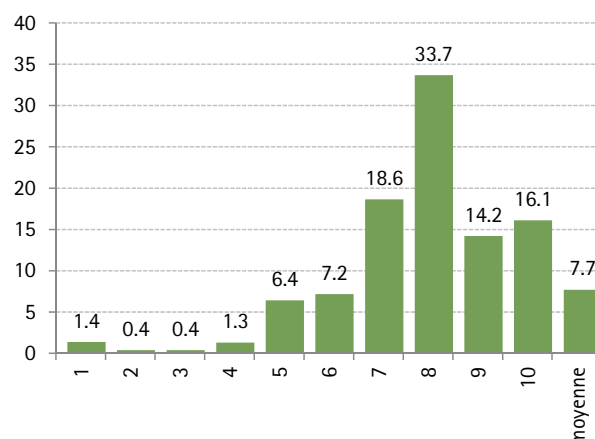
Un niveau de satisfaction moyen de 7.7 au 3^e trimestre 2012

Sur une échelle de 0 à 10, le niveau moyen de satisfaction avec la vie des résidents âgés de 15 ans et plus s'établit à 7.7. Un tiers des répondants déclare un niveau de satisfaction de 8 sur une échelle de 10 et 16% semblent comblés avec un niveau de 10 sur 10. Ils ne sont que 10% à être faiblement satisfaits (leur notation ne dépasse pas la moitié de l'échelle).

C'est parmi les 15 à 24 ans qu'on retrouve le plus de satisfaits de leur vie

S'il n'y a pas d'écart entre les hommes et les femmes, on constate cependant que l'âge joue sur la satisfaction à l'égard de la vie; les très jeunes âgés de 15 à 24 ans sont les plus satisfaits de leur vie; près des 2/3 lui attribuent une note entre 8 et 10. Ils sont suivis par les 65 ans et plus qui sont 20% à être comblés (10 sur 10). La classe d'âge des 25 à 44 ans est la moins satisfaite à l'égard de la vie; 61% notent leur satisfaction entre 8 et 10 sur 10.

Graphique 336: Satisfaction avec la vie dans son ensemble (en %)

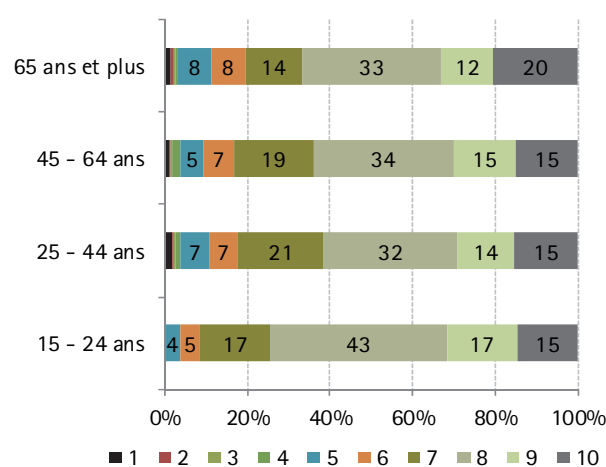


Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

Octobre / novembre 2012

1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

Graphique 337: Satisfaction avec la vie dans son ensemble par classe d'âges (en %)

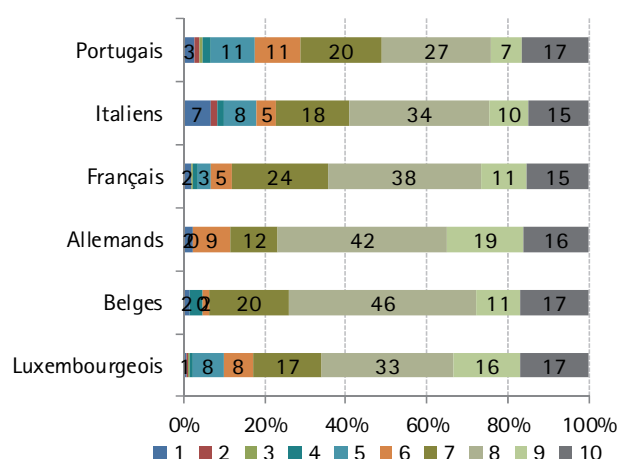


Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

Octobre / novembre 2012

1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

Au sein de la population résidente italienne et portugaise, 18% des interviewés attribuent une note entre 1 et 5 à leur satisfaction avec la vie en général alors que, parmi les autres nationalités, ils ne sont pas plus de 10% à être si peu satisfaits. A l'autre extrémité (note de 9/10 ou 10/10) on retrouve 35% des Allemands, 33% des Luxembourgeois et 28% des Belges contre respectivement 24% et 25% des Portugais et des Italiens.

Graphique 338: Satisfaction avec la vie dans son ensemble selon la nationalité (en %)

Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

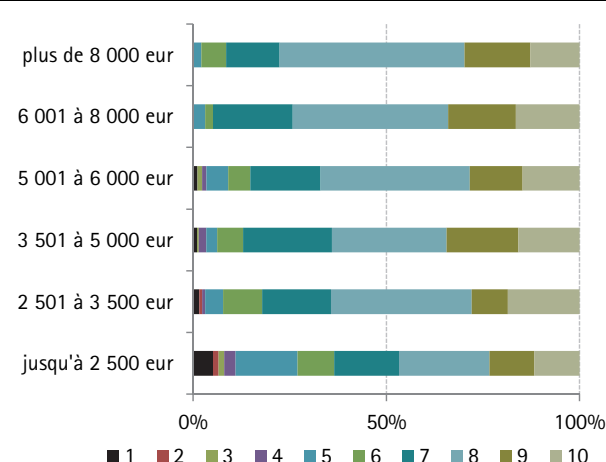
1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

Niveau de satisfaction moyen: Luxembourgeois: 7.8; Belges: 8.0; Allemands: 8.0; Français: 7.8; Italiens: 7.2; Portugais: 7.3

La satisfaction avec la vie augmente sans surprise avec le revenu

Le revenu net du ménage est sans surprise une autre dimension essentielle du niveau de satisfaction avec la vie. Parmi les personnes issues d'un ménage dont le revenu net ne dépasse pas 2 500 euros, 27% expriment un degré de satisfaction ne dépassant pas 5 sur 10 et celles disposant d'un revenu net entre 2 501 et 6 000 euros dans leur ménage sont moins de 10% à formuler un niveau de satisfaction aussi faible. Cette insatisfaction diminue encore au-delà d'un revenu net du ménage de 6 000 euros.

Le niveau d'enseignement joue également mais pas aussi nettement que le revenu. Le pourcentage de personnes satisfaites de leur vie (notation de 8 à 10 sur 10) atteint 58% chez celles ayant un niveau d'enseignement faible (n'ayant pas dépassé l'enseignement secondaire inférieur), 61% chez celles ayant un niveau moyen et 68% chez ceux ayant achevé le niveau d'enseignement supérieur. Les chômeurs sont sans surprise les moins satisfaits; 30% attribuent à leur satisfaction dans leur vie une note inférieure à 6.

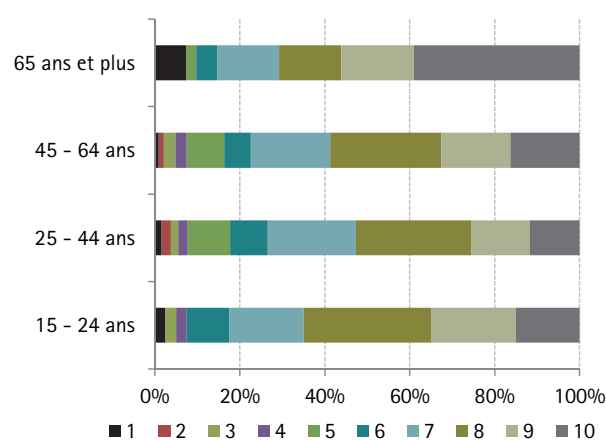
Graphique 339: Satisfaction avec la vie dans son ensemble selon le revenu net du ménage (en %)

Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

7.1.2 Satisfaction avec la situation professionnelle

Tout comme pour la satisfaction avec la vie en général, les plus jeunes (15 à 24 ans) sont très satisfaits avec leur vie professionnelle: 65% de ceux exerçant une profession lui accordent une note entre 8 et 10 sur une échelle de 10. Ils sont cependant dépassés par les 65 ans et plus qui, pourvu qu'ils soient toujours actifs, sont 71% à déclarer le même niveau de satisfaction et même 39% à attribuer une note de 10 sur 10 à leur satisfaction professionnelle.

Graphique 340: Satisfaction avec la situation professionnelle par classe d'âges (en %)

Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

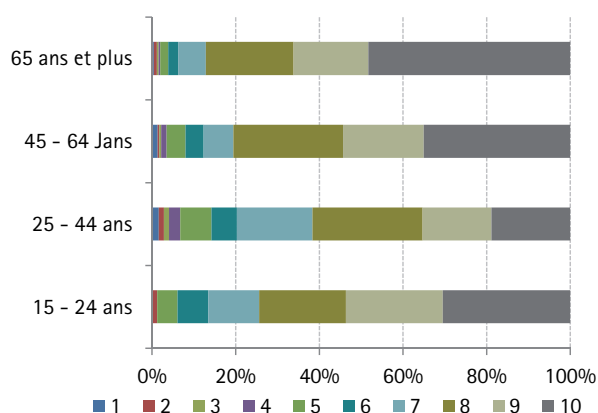
7.1.3 Satisfaction avec la situation de logement

En moyenne, les enquêtés attribuent un niveau de satisfaction à l'égard de leur situation de logement de 8.1 sur une échelle allant de 0 à 10. Le Graphique 341 indique que les plus insatisfaits avec leurs conditions de logement sont les 25 à 44 ans; ils ne sont que 35% à déclarer un niveau de satisfaction supérieur à 8 en matière d'habitation contre 54% parmi les 15 à 24 ans et les 45 à 64 ans et deux tiers parmi les 65 ans et plus. Ceci s'explique vraisemblablement par le fait que l'accession à la propriété augmente avec l'âge et qu'entre 25 et 44 ans les ménages sont souvent confrontés à un agrandissement de la famille, à des carrières en évolution et à un accès à la propriété représentant un investissement important.

Corrélativement, ce sont les retraités qui sont également les plus satisfaits de leur demeure; près de la moitié se disent entièrement satisfaits de leur domicile (note de 10 sur 10). En bas de l'échelle, on retrouve sans surprise les personnes à la recherche d'un emploi, parmi lesquelles 1 personne sur 4 attribue une note ne dépassant pas 5 sur 10 à ses conditions de logement.

Les citoyens portugais sont moins satisfaits de leur logement que les autres: 59% d'entre eux lui attribuent une note supérieure à 7 sur une échelle de 10 et 18% le cotent avec une note ne dépassant pas 5 sur 10 contre 74% respectivement 9% en moyenne pour l'ensemble des personnes interrogées.

Graphique 341: Satisfaction avec la situation de logement par classe d'âges (en %)



Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

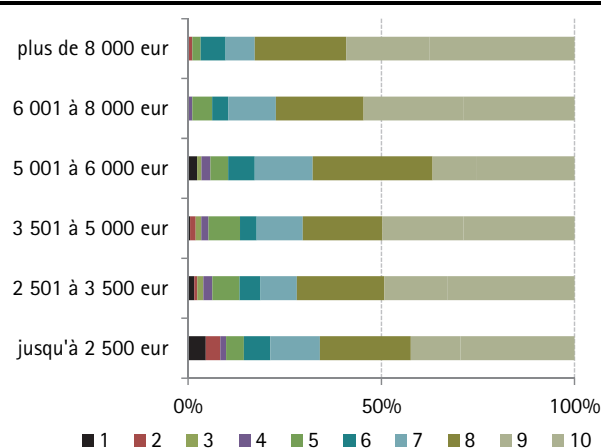
1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

Niveau de satisfaction moyen: 15 à 24 ans: 8.4; 25 à 44 ans: 7.6; 45 à 64 ans: 8.4; 65 ans et plus: 8.6

La satisfaction avec le logement augmente également avec le revenu, d'abord parce que l'impact du coût du logement diminue avec le niveau du revenu mais également parce que les conditions de logement des plus démunis sont sans doute plus médiocres. Le Graphique 342 fait apparaître que les personnes appartenant à un ménage dont le revenu net ne dépasse pas 2 500 euros sont les moins satisfaites de leur logement; 66% déclarent un niveau de satisfaction entre 8 et 10. Parmi les classes de revenu allant de 2 500 à 6 000 euros on ne trouve pas de différences mais à partir de 6 000 euros la satisfaction augmente clairement: 8 personnes sur 10 déclarent un niveau de satisfaction supérieur à 7 sur 10.

Il va sans dire qu'une analyse de la satisfaction du logement devrait prendre en compte les caractéristiques du logement (équipement, nombre de pièces...), données qui ne sont cependant pas incluses dans l'enquête sous rubrique.

Graphique 342: Satisfaction avec la situation de logement selon le revenu net du ménage (en %)



Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

7.1.4 Satisfaction avec l'état de santé

La satisfaction avec l'état de santé diminue à mesure que l'âge augmente. Deux tiers des jeunes adultes sont entièrement satisfaits de leur état de santé (note de 10 sur 10) contre un quart parmi les 65 ans et plus. Les hommes se plaignent un peu moins que les femmes: 11% des hommes contre 17% des femmes accordent à leur état de santé une note inférieure ou égale à 5 sur échelle de 10.

Le revenu du ménage et le niveau d'enseignement achevé influencent également la perception de l'état de santé; d'abord au niveau de la part du revenu qui peut être allouée aux dépenses de santé et puis à travers des conditions de vie et de travail plus ou moins favorables. La proportion des personnes attribuant une note supérieure à 7 sur 10 à leur état de santé passe de 55% chez ceux n'ayant pas dépassé l'enseignement secondaire inférieur à 72% chez les diplômés de l'enseignement supérieur. Pour ce qui est du revenu net du ménage, la satisfaction avec l'état de santé semble cependant stagner à partir d'un revenu net du ménage de 5 000 euros.

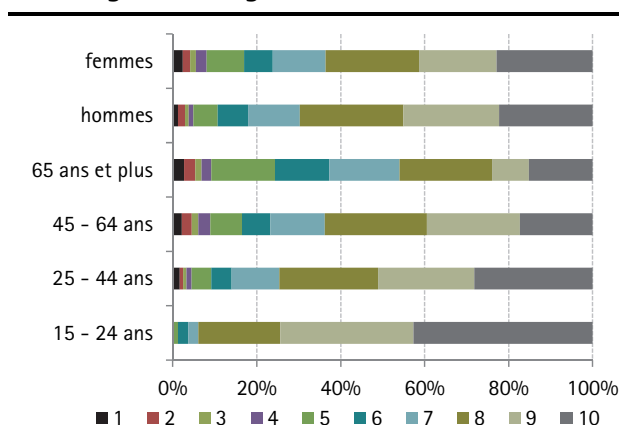
7.1.5 Satisfaction avec la situation familiale

C'est le entre le revenu et la situation familiale que l'on note une relation, mais elle est nettement moins continue que pour d'autres aspects de la vie. Parmi les individus issus d'un ménage disposant d'un revenu net d'au moins 6 000 euros, 9 personnes sur 10 sont satisfaites de leur vie familiale (note supérieure à 7 sur 10) contre 3 personnes sur 4 pour les moins aisés.

7.1.6 Satisfaction avec l'environnement social, les amis et connaissances

Le revenu et le niveau d'instruction ont une incidence positive sur la satisfaction avec l'environnement social, les amis et les connaissances. Le niveau de satisfaction sociale varie également avec la nationalité: 78% des Luxembourgeois estiment leur satisfaction entre 8 et 10 sur une échelle de 10 contre 58% des Portugais.

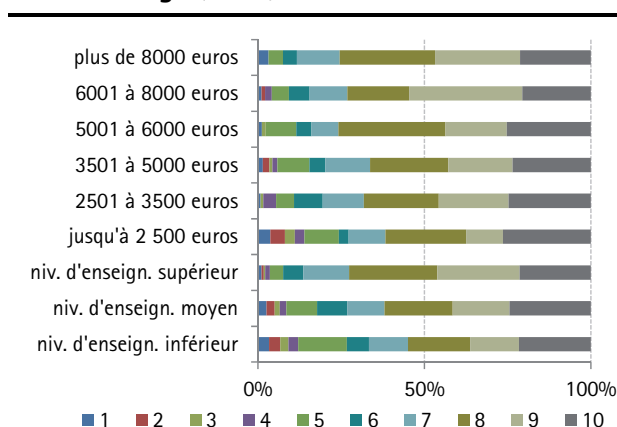
Graphique 343: Satisfaction avec l'état de santé selon le genre et l'âge (en %)



Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

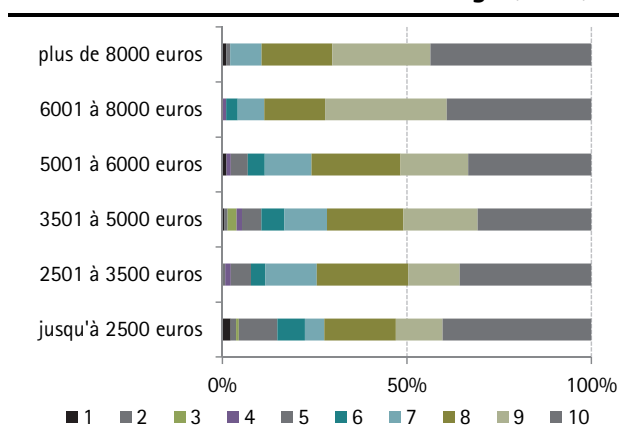
Graphique 344: Satisfaction avec l'état de santé selon le niveau d'enseignement achevé et le revenu net du ménage (en %)



Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

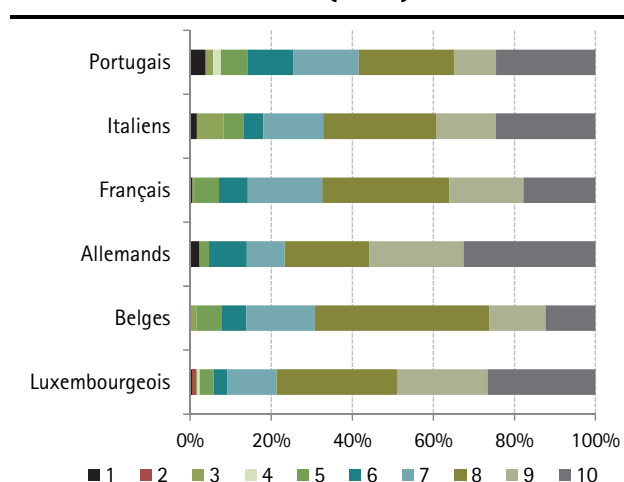
1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

Graphique 345: Satisfaction avec la situation familiale selon le revenu net du ménage (en %)



Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

Graphique 346: Satisfaction avec l'environnement social selon la nationalité (en %)

Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

Contrairement à certaines statistiques sur le bien-être⁶⁸, selon lesquelles les personnes âgées sont exposées à un risque plus élevé d'isolement social, nos résultats ne montrent guère de lien entre l'âge et la satisfaction avec l'environnement social à l'exception des moins de 25 ans qui sont plus de 8 sur 10 à lui attribuer une note entre 8 et 10 contre 7 personnes sur 10 parmi les autres classes d'âges.

Parmi les personnes à la recherche d'un emploi, les faiblement satisfaits avec leur environnement social sont plus nombreux que parmi le reste de la population. L'accès à l'emploi est essentiel au bien-être dans la mesure où il procure un salaire mais également pour son aspect social vu le nombre d'heures que l'on passe en moyenne à son travail.

Tableau 139: Satisfaction avec l'environnement social selon le statut professionnel

	note sur 10	
	1 à 5	8 à 10
employés	7	71
indépendants	5	79
chômeurs	15	60
étudiants	2	85
retraités	8	73
femmes / hommes au foyer	11	74

Source : T.I.P Biehl und Partner pour le compte du STATEC

1 = très insatisfait; 10 = très satisfait

7.1.7 Régression logistique

On peut valider ces résultats à partir d'un modèle logistique avec comme variable expliquée la satisfaction avec la vie en général (respectivement la situation professionnelle, le logement, l'état de santé, la situation familiale et les relations sociales) et comme variables explicatives l'âge, le genre, le niveau d'éducation atteint, la taille du ménage, le nombre d'enfants de moins de 15 ans dans le ménage, le statut d'activité, la nationalité et le revenu net mensuel du ménage. Le degré de satisfaction étant mesuré sur une échelle allant de 1 à 10, cette information a été préalablement recodée en 1 si le degré est supérieur ou égal à 6 (c.à.d. la personne est « satisfaite ») et 0 si le degré de satisfaction se situe en-dessous de 6.

Les résultats des régressions logistiques indiquent que le revenu net du ménage est significatif dans tous les cas de figure: plus le revenu du ménage est élevé, plus la satisfaction l'est aussi. Le niveau d'éducation atteint est également significatif, sauf pour le logement. Les personnes qui ont un niveau élevé sont en moyenne plus satisfaites que celles qui ont un niveau faible. L'âge de la personne apparaît significatif dans le cas de la satisfaction avec la vie en général, avec la situation professionnelle et l'état de santé: dans ces trois cas, la satisfaction recule avec l'âge. La nationalité de la personne est rarement significative, sauf dans le cas du logement et des relations sociales pour lesquels les étrangers sont moins satisfaits que les nationaux. Quant au genre et au nombre d'enfants de moins de 15 ans dans le ménage, ils ne sont pas significatifs selon le modèle. Enfin, on note, assez logiquement, que les personnes au chômage sont moins satisfaites avec la vie et leur situation professionnelle que celles qui sont en emploi.

⁶⁸ Notamment dans l'ouvrage: OCDE (2011),

Comment va la vie ? Mesurer le bien-être, Éditions OCDE.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264121195-fr>

Tableau 140: Régression logistique

		Satisfaction avec...											
		leur vie		leur emploi		leur logement		leur état de santé		leur situation familiale		leurs relations sociales (amis, connaissances)	
		Coefficient marginal	Signifi- cativité	Coefficient marginal	Signifi- cativité	Coefficient marginal	Signifi- cativité	Coefficient marginal	Signifi- cativité	Coefficient marginal	Signifi- cativité	Coefficient marginal	Signifi- cativité
Genre	Homme	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.	
	Femme	-0.0104919		-0.012475		-0.0016128		-0.0084248		0.0042406		0.0000145	
Age	15-24	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.	
	25-44	-0.1122071	***	-0.1374674	***	-0.0048028		-0.1132517	***	0.00609		-0.0489439	
	45-64	-0.0903612	***	-0.1387042	***	0.0194555		-0.1711895	***	0.0057061		-0.0245021	
	65+	-0.1133728	***	-0.0257777		0.0172785		-0.1906331	***	-0.0188626		-0.0408435	
Niveau d'éducation atteint	Faible	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.	
	Moyen	0.020167		0.0377165		0.0224901		0.0432747	*	0.0096979		0.0231564	
	Elevé	0.05433	**	0.0532021	*	-0.0087637		0.063706	**	0.0390139	*	0.0320736	*
Taille du ménage	1	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.	
	2	0.007925		0.0745767	*	-0.0024415		-0.0115792		0.1006123	***	0.0181146	
	3 ou plus	-0.0188358		0.0601826		0.0164918		-0.0217547		0.1269829	***	0.007955	
Nombre d'enfants de < 15 ans	1	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.	
	2	-0.032373		0.0155539		-0.0270579		0.029688		-0.0157729		-0.0140699	
	3 ou plus	-0.016578		0.0509223		0.0273165		0.0200195		-0.005857		-0.0119951	
Statut d'activité	En emploi	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.	
	Chômeur	-0.1222259	*	-0.4668115	*	-0.0004738		-0.1368455	*	-0.0110053		0.0098919	
	Etudiant	-0.1824411		-0.1485195		0.0299044		-0.1610373		-0.0000863		-0.0083941	
	Pensionné/retraité	-0.0198076		-0.0231928		0.0217097		-0.0971684	**	0.0283086		-0.0117212	
	Autre inactif	-0.0135401		-0.0918524		-0.0057722		-0.0980215	**	-0.0192697		-0.0203487	
Nationalité	Luxembourgeois	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.	
	Portugaise	-0.02839		-0.0399281		-0.0579783	*	-0.1187995	**	-0.0203375		-0.0485673	*
	Autre	-0.005731		0.002915		-0.0423204	*	0.0290754		-0.0171598		-0.0308508	*
Revenu net mensuel du ménage	< 1500 EUR	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.	
	1501-2000 EUR	0.1266418		0.0962344		0.0179745		0.0917816		0.054728		0.0573209	
	2001-2500 EUR	0.1813045	*	0.1300578		0.0511473		0.135913	*	0.0682958		0.1310075	*
	2501-3000 EUR	0.2864496	***	0.1310373		0.0207897		0.182804	**	0.0630465		0.1652996	**
	3001-3500 EUR	0.2700185	***	0.188111	*	0.048256		0.1960658	**	0.092618	*	0.1502784	*
	3501-4000 EUR	0.3149611	***	0.2336678	*	0.1201819	*	0.1623081	*	0.0543387		0.1094887	*
	4001-4500 EUR	0.3230218	***	0.1682305		0.0865494		0.2043933	**	0.0622911		0.1321495	*
	4501-5000 EUR	0.2949956	***	0.2355304	*	0.0689393		0.1786474	*	0.0378388		0.1604763	*
	5001-6000 EUR	0.3191116	***	0.2163263	*	0.1053546	*	0.2284792	***	0.0687831		0.1860307	**
	6001-8000 EUR	0.3351815	***	0.2106989	*	0.1280844	*	0.1936334	**	0.114644	*	0.1997879	***
	> 8000 EUR	0.3279969	***	0.201593	*	0.1469664	*	0.214539	**	0.0923578	*	0.1770256	**

Pseudo R2 de Mc Fadden=

0.155

0.0673

0.0822

0.1404

0.1056

0.0987

Signifi-

cativité

*** < 0,001

** < 0,01

* < 0,1

7.2 Indice sur le climat social: comparaison européenne et évolution⁶⁹

Afin de comparer l'évolution du climat social et de la perception de la situation personnelle au Grand-Duché et de les comparer au niveau européen, nous avons recours à l'eurobaromètre spécial 391 sur l'indice du climat social. Cet indice comporte un volet sur la perception de la situation personnelle, l'impression sur la situation économique du pays et la satisfaction à l'égard de la protection et de l'inclusion sociale. Dans la présente partie, en ligne avec l'analyse sur la satisfaction avec la vie, nous n'allons reprendre que l'évolution de la perception du climat social en général et la perception de la situation personnelle; le

tout en comparaison européenne. L'évolution porte sur les vagues 2009 à 2012⁷⁰. L'échelle varie de -10 à 10⁷¹; un score proche de 0 indique donc une perception neutre du répondant.

7.2.1 Indice européen sur le climat social

Cet indice varie fortement entre les 25 pays membres. On retrouve les indices les plus élevés au Benelux, dans les pays nordiques, en Autriche et en Allemagne. Les Pays-Bas (2.8) et le Danemark (2.8) affichent le score le plus élevé sur une échelle allant de -10 à 10,

⁷⁰ Au Luxembourg, l'enquête a été menée par TNS ILRES sur la première quinzaine de juin 2012 auprès de 503 personnes âgées de 15 ans et plus.

⁷¹ 10= très satisfait; 3.33= assez satisfait; -3.33= pas très satisfait et -10= pas satisfait du tout.

⁶⁹ http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_391_en.pdf

suivis par le Luxembourg (2.7), la Suède (2.6), l'Autriche (2.5), l'Allemagne (2.0), la Finlande (1.5) et la Belgique (1.5). Les plus faibles scores sont affichés par la Grèce (-5.8), la Roumanie et la Hongrie (-3.8), le Portugal (-3.2) et l'Italie (-3.1). Parmi les 10 pays membres affichant un indice positif, le Luxembourg et l'Autriche connaissent une légère baisse entre 2011 et 2012 alors que le Danemark et l'Allemagne affichent la plus forte hausse.

7.2.2 Perception de la situation personnelle

La perception de la situation personnelle se compose de 4 domaines, la perception:

- de la vie en général
- de l'environnement dans lequel l'interviewé vit
- de la situation professionnelle
- et de la situation financière de leur ménage.

7.2.2.1 Perception de la vie en général

En moyenne européenne, l'indice de la perception de la vie en général est positif en 2012 (2.7 sur une échelle allant de -10 à 10) mais en baisse par rapport à 2011 (3.5). L'indice varie de 7.8 au Danemark à -1.8 en Grèce. Le Luxembourg occupe le 4^e rang avec une valeur de 5.8, en baisse par rapport à 2011 (6.2). Dans nos trois pays voisins, cet indice s'établit à 4.5 en Belgique, 4.2 en Allemagne et 3.0 en France. Une amélioration de l'indice entre 2011 et 2012 ne peut être constatée que dans 6 pays; la Lettonie enregistre la plus forte hausse (de 0.6 en 2011 à 1.1 en 2012), les autres accroissements étant très faibles. L'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal enregistrent les plus fortes baisses de l'indice de la perception de la vie.

7.2.2.2 Perception de la zone d'habitation

La moyenne européenne est ici de 3.8, meilleure que la perception de la vie en général (2.7). Le Luxembourg occupe la deuxième place (6.9), derrière la Suède (7.9) et devant les Pays-Bas (6.7). Dans aucun Etat membre les personnes interrogées ne déclarent, en moyenne, de perception négative de l'environnement dans lequel ils vivent; en Grèce et en Bulgarie les gens ont une perception neutre. Le Luxembourg enregistre la plus forte hausse sur la période sous revue (2009 – 2012) alors que la Grèce affiche la plus forte baisse.

Tableau 141: Indice général sur le climat social

	2009	2010	2011	2012
UE 27	-0.7	-0.7	-0.6	-0.8
Pays-Bas	2.6	2.4	2.5	2.8
Danemark	2.8	2.4	2.1	2.8
Luxembourg	2.3	2.5	2.8	2.7
Suède	1.8	2.3	2.2	2.6
Autriche	1.6	2.3	2.7	2.5
Allemagne	0.3	0.7	1.4	2.0
Finlande	1.4	1.4	1.1	1.5
Belgique	1.0	0.8	1.2	1.5
Malte	-0.2	0.2	-0.3	0.1
Royaume-Uni	0.0	0.0	-0.1	0.1
France	-0.8	-0.8	-1.1	-0.4
Estonie	-0.4	0.0	-0.3	-0.4
République Tchèque	-0.3	-0.1	-0.9	-0.6
Slovénie	-0.5	-0.9	-1.3	-1.4
Irlande	-1.8	-1.4	-1.6	-1.5
Slovaquie	-1.6	-0.8	-1.7	-1.8
Lettonie	-2.2	-2.3	-2.7	-1.9
Espagne	-1.0	-0.9	-1.6	-2.1
Lituanie	-2.5	-3.1	-2.9	-2.4
Pologne	-1.3	-1.4	-1.7	-2.6
Chypre	-0.7	-0.8	-1.7	-2.9
Bulgarie	-3.6	-3.1	-3.0	-2.9
Italie	-1.9	-1.8	-1.1	-3.1
Portugal	-2.3	-2.8	-2.7	-3.2
Hongrie	-3.7	-3.4	-3.6	-3.8
Roumanie	-2.4	-4.5	-4.4	-3.8
Grèce	-3.8	-4.3	-4.6	-5.8

Sources : Special Eurobaromètre 391 - Climat social; STATEC

Tableau 142: Perception de la vie en général

	2009	2010	2011	2012
UE 27	3.2	3.1	3.5	2.7
Danemark	8.0	7.7	7.5	7.8
Suède	6.5	6.6	6.8	6.8
Pays-Bas	6.4	6.1	6.5	6.6
Luxembourg	5.7	5.7	6.2	5.8
Finlande	5.9	5.6	5.8	5.2
Irlande	5.3	5.8	5.7	4.7
Royaume-Uni	5.3	5.1	5.2	4.6
Belgique	4.9	4.7	5.1	4.5
Allemagne	3.9	3.9	4.5	4.2
Autriche	3.6	4	3.9	3.9
Chypre	4.6	4.7	5.1	3.7
Slovénie	3.9	4.0	3.5	3.6
Malte	3.96	3.9	4.6	3.2
France	3.4	3.4	3.6	3.0
République Tchèque	3.1	2.7	2.8	2.3
Pologne	2.9	3.0	2.7	2.2
Espagne	2.8	3.3	3.3	1.7
Slovaquie	1.8	2.7	2.3	1.6
Estonie	1.9	1.9	2.3	1.3
Lettonie	0.5	0.8	0.6	1.1
Italie	1.6	1.4	2.7	0.8
Lituanie	1.1	0.5	0.4	0.6
Roumanie	-0.2	-2.4	-0.9	-0.7
Hongrie	-0.8	0.0	-0.3	-0.9
Portugal	0.5	-0.5	0.3	-1.2
Bulgarie	-1.9	-2.2	-0.9	-1.6
Grèce	-0.6	-0.7	-0.1	-1.8

Sources : Special Eurobaromètre 391 - Climat social; STATEC

7.2.2.3 Perception de la situation d'emploi

Pour la perception de l'emploi, on retrouve un classement similaire aux autres indices sur la perception de la situation personnelle avec en tête les pays scandinaves, le Benelux, l'Autriche, l'Allemagne et le Royaume-Uni, à l'exception de l'Irlande qui se retrouve décalée à la 18^e position et l'Estonie qui avance à la 9^e position parmi les 27 pays membres. La plupart des pays enregistre une baisse de cet indice à l'exception de la Lituanie, du Danemark, de la Roumanie, des Pays-Bas, de la Lettonie et de l'Allemagne dans lesquels la perception de la situation d'emploi est meilleure qu'en 2011. Au Luxembourg et en Suède la situation professionnelle est perçue inchangée par rapport à 2011.

7.2.2.4 Perception de la situation financière du ménage

Avec un indice de 0.8 en moyenne, la perception des européens de la situation financière de leur ménage est très proche de celle de leur situation professionnelle. Cette perception est en baisse par rapport à 2011 (1.5). Comme pour la situation professionnelle, la majorité des pays enregistre une baisse par rapport à 2011 et les quelques hausses sont plutôt faibles.

Au Luxembourg l'indice sur la perception de la situation financière du ménage s'établit à 4.1 sur une échelle allant de -10 à 10, au même niveau qu'en 2009.

L'Autriche enregistre la progression la plus significative depuis la première vague d'enquête en 2009 passant d'une valeur de 1.8 à 3.0 pour cet indice.

Tableau 143: Perception de la zone d'habitation

	2009	2010	2011	2012
UE 27	4.2	4.2	4.4	3.8
Suède	7.6	7.0	7.3	7.9
Luxembourg	6.0	6.5	6.8	6.9
Pays-Bas	6.1	6.2	6.7	6.7
Finlande	6.1	6.2	6.1	5.8
Irlande	6.3	6.2	6.3	5.7
Belgique	6.1	5.7	5.9	5.6
Autriche	4.8	5.0	5.2	5.2
Allemagne	5.1	5.0	5.2	5.2
Danemark	5.7	4.9	5.5	5.1
Royaume-Uni	5.2	5.4	5.3	4.8
France	5.3	5.0	5.2	4.6
Chypre	5.0	4.7	4.7	3.7
Malte	4.3	3.6	4.5	3.7
Estonie	3.8	3.4	4.2	3.6
Lituanie	3.8	3.3	3.8	3.5
République Tchèque	3.9	4.1	3.8	3.4
Pologne	3.7	3.7	4.0	3.4
Espagne	3.5	4.2	4.1	3.2
Slovénie	3.6	3.6	2.7	3.1
Slovaquie	3.2	4.0	3.3	2.9
Lettonie	2.8	2.7	2.5	2.7
Portugal	3.0	2.5	2.7	2.4
Roumanie	2.6	2.3	2.7	2.2
Hongrie	1.9	2.9	2.5	2.0
Italie	2.4	2.1	2.6	1.3
Bulgarie	1.0	1.2	0.7	0.2
Grèce	1.7	1.4	1.5	0.0

Sources : Special Eurobaromètre 391 - Climat social; STATEC

Tableau 144: Perception de la situation d'emploi

	2009	2010	2011	2012
UE 27	1.4	1.5	1.7	0.9
Suède	4.7	5.1	5.7	5.7
Danemark	5.1	5.4	5.1	5.6
Luxembourg	4.5	5.2	4.6	4.6
Finlande	5.0	4.9	5.6	4.4
Pays-Bas	4.3	4.0	3.8	4.1
Autriche	3.1	3.6	4.2	4.0
Belgique	3.3	3.2	4.0	3.5
Allemagne	2.4	2.6	3.2	3.4
Estonie	1.9	2.3	2.7	2.4
Royaume-Uni	2.5	2.7	2.4	2.1
France	2.0	2.3	2.6	1.9
Malte	1.8	1.9	2.4	1.8
République Tchèque	1.9	1.8	2.0	1.8
Slovaquie	0.8	1.7	1.6	0.7
Slovénie	1.2	1.3	1.3	0.7
Lituanie	-0.2	0.0	0.1	0.3
Pologne	1.0	1.2	0.7	-0.3
Irlande	0.0	0.7	0.1	-0.6
Chypre	1.7	2.2	1.6	-0.7
Lettonie	-1.4	-1.2	-1.5	-0.9
Espagne	0.1	0.5	0.7	-1.2
Italie	-0.3	0.2	0.8	-1.3
Portugal	0.2	-0.5	-0.5	-1.6
Bulgarie	-1.5	-1.3	-1.2	-1.8
Roumanie	-0.5	-2.9	-2.7	-2.4
Hongrie	-3.0	-2.9	-3.0	-3.1
Grèce	-1.0	-2.0	-2.4	-4.5

Sources : Special Eurobaromètre 391 - Climat social; STATEC

Tableau 145: Perception de la situation financière du ménage

	2009	2010	2011	2012
UE 27	1.2	1.1	1.5	0.8
Suède	5.0	4.8	5.0	5.4
Danemark	4.7	4.8	4.7	4.9
Pays-Bas	4.6	4.0	4.2	4.5
Luxembourg	4.1	4.5	4.6	4.1
Finlande	3.7	3.8	4.0	3.1
Belgique	2.8	2.7	3.3	3.0
Autriche	1.8	2.6	3.0	3.0
Allemagne	2.0	1.9	2.5	2.6
Royaume-Uni	2.1	2.3	2.6	2.2
France	1.5	1.6	1.8	1.5
Malte	0.6	0.9	0.5	0.8
Estonie	0.9	1.1	1.5	0.7
République Tchèque	0.6	0.8	0.8	0.6
Slovénie	1.1	0.8	0.9	0.4
Slovaquie	0.0	1.1	0.4	0.2
Irlande	0.7	1.1	0.8	0.0
Lituanie	-0.6	-0.7	-0.4	-0.2
Pologne	0.2	0.1	0.1	-0.5
Espagne	0.7	0.6	1.1	-0.6
Lettonie	-0.7	-0.8	-1.0	-0.6
Italie	0.5	0.4	1.5	-0.7
Chypre	0.5	1.1	0.2	-1.0
Roumanie	-0.9	-2.8	-2.1	-1.9
Portugal	-0.4	-1.0	-0.9	-2.1
Bulgarie	-2.5	-2.3	-2.3	-2.8
Hongrie	-3.2	-2.5	-2.5	-3.2
Grèce	-0.8	-1.9	-2.1	-4.3

Sources : Special Eurobaromètre 391 – Climat social; STATEC